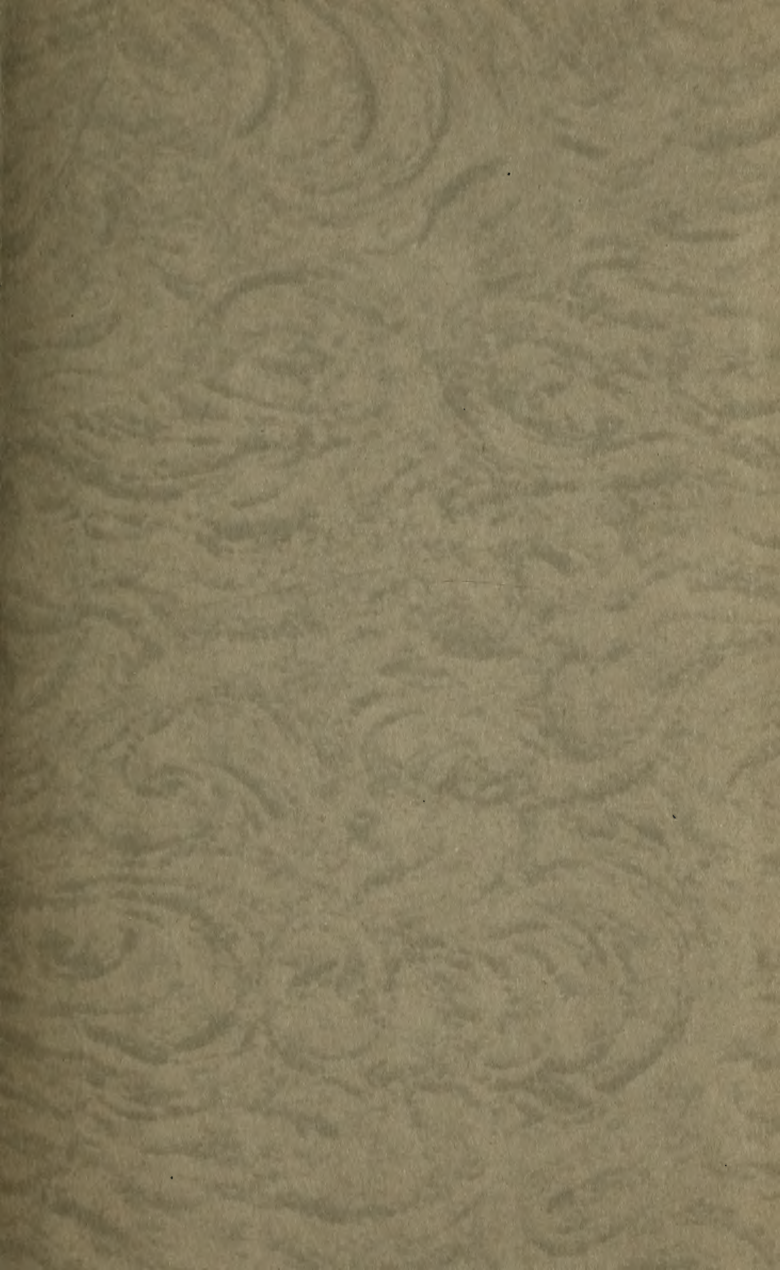
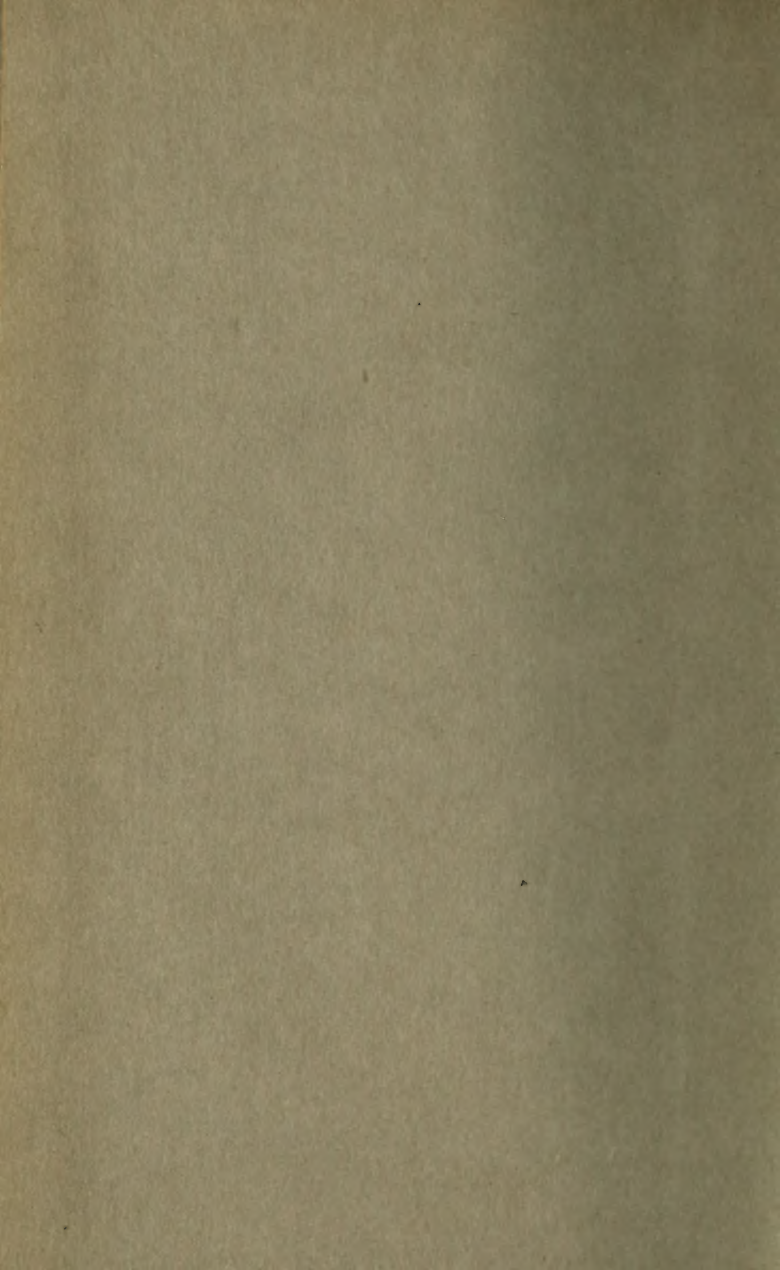
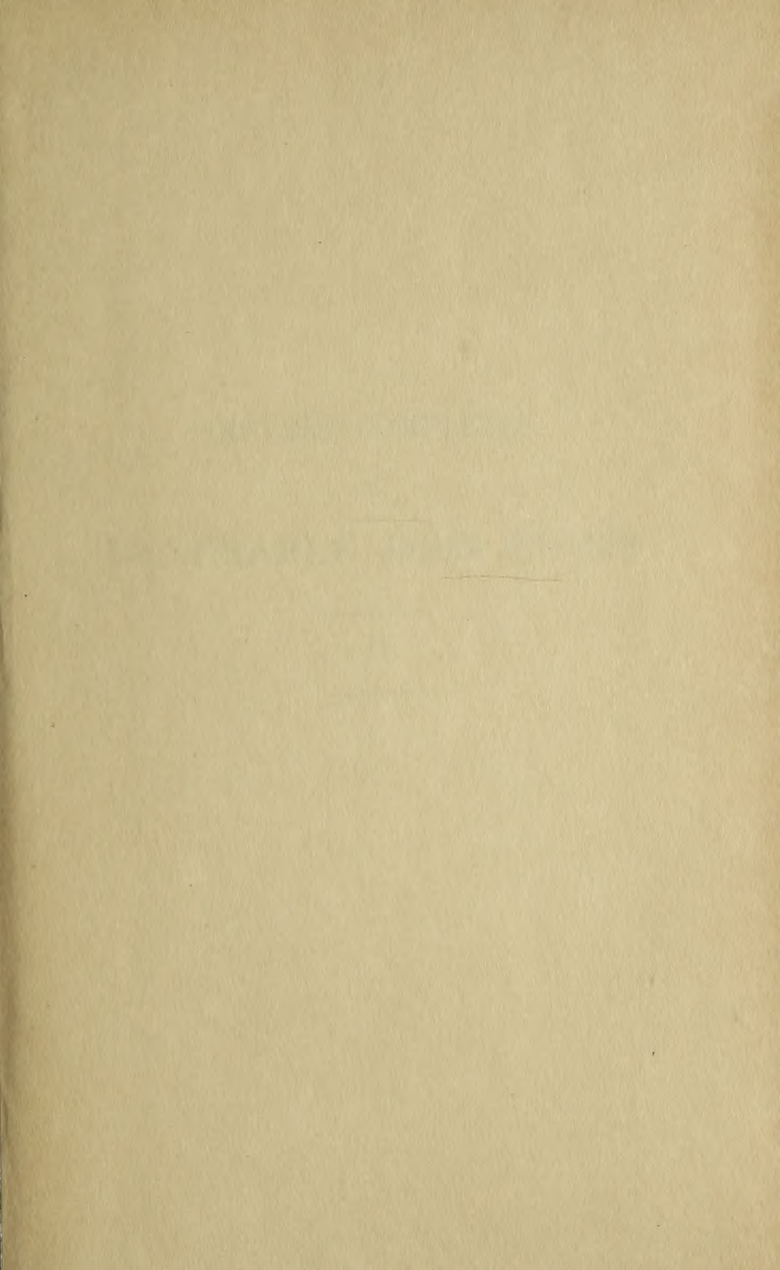
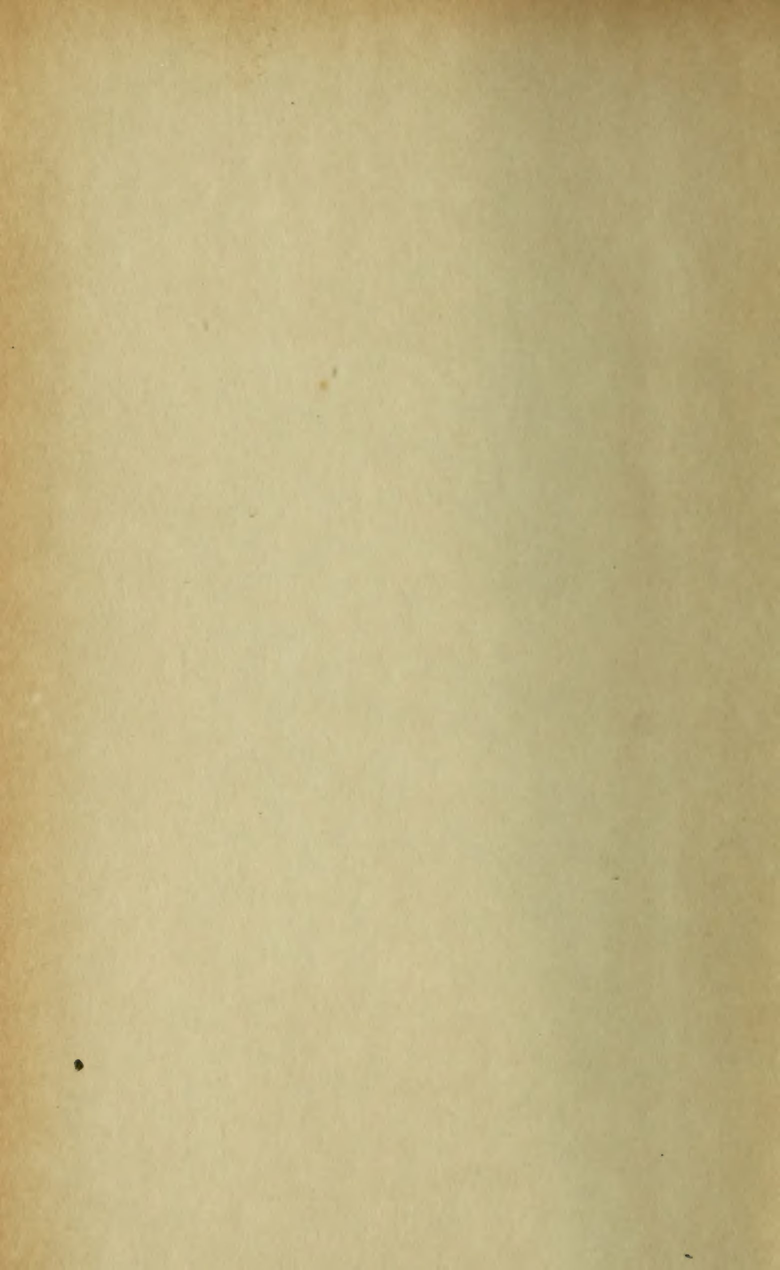










ŒUVRES COMPLÈTES

DU

VÉNÉRABLE JEAN EUDES

II

DÉCLARATION

S'il nous arrive de donner le nom de *saint* ou de *bienheureux* au Vénérable Jean Eudes, dans les Introductions ou dans les notes qui accompagneront ses ouvrages, nous tenons à déclarer ici, conformément au Décret de Pape Urbain VIII, que nous n'employons point ces mots dans leur sens strict, et que nous n'avons nullement l'intention de devancer le jugement de la sainte Église, dont nous voulons rester toujours les enfants soumis.



Gravure du Royaume de Jésus

Edition de 1666

ŒUVRES COMPLÈTES

DU

VÉNÉRABLE JEAN EUDES

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE

Instituteur de la Congrégation de Jésus et Marie
de l'Ordre de Notre-Dame de Charité
et de la Société du Cœur admirable de la Mère de Dieu

AUTEUR DU CULTE LITURGIQUE DES SS. CŒURS DE JÉSUS ET DE MARIE

ÉDITION ENTIÈREMENT CONFORME AU TEXTE ORIGINAL
AVEC DES INTRODUCTIONS ET DES NOTES

TOME II

Traité de l'honneur dû aux lieux saints. — Méditations sur l'humilité. — Entretiens. — Contrat de l'homme avec Dieu. — Exercice de piété. — Catéchisme de la Mission.



PARIS
Gabriel **BEAUCHESNE** et Cie, Éditeurs
ANCIENNE LIBRAIRIE DELHOMME ET BRIGUET
117, Rue de Rennes, 117

1906
DÉPOT A LYON : 3, *Avenue de l'Archevêché*

APPROBATIONS

De horum scriptorum omnium revisione actum fuit in ordinariis Sacrorum Rituum Congregationis Comitiis, ad Vaticanum subsignata die habitis. Eminentissimi porro et Reverendissimi Patres sacris tuendis Ritibus præpositi, ad relationem Eminentissimi et Reverendissimi D. Card. Joannis Baptistæ Pitræ, Causæ Ponentis, scripta accurata Theologica Censura communita proponentis, post auditum voce et scripto R. P. D. Laurentium Salvati S. Fidei Promotorem, decernendum statuerunt : Nihil obstare quominus procedi possit ad ulteriora... Die 7 decembris 1878.

Facta postmodum de præmissis SSmo Domino nostro Leoni Papæ XIII per infrascriptum Secretarium relatione, Sanctitas Sua sententiam Sacræ ipsius Congregationis ratam habuit et confirmavit. Die 19 iisdem mense et anno.

D. Card. Bartholinius, *S. R. C. Præf.*
Placidus Rolli, *S. R. C. Secret.*

Après avoir fait examiner l'ensemble des *Œuvres du Vénérable Jean Eudes*, éditées avec des introductions et des notes, j'en autorise la publication.

Paris, 21 février 1905.

Ange Le Doré,
Supér. de la Cong. de Jésus et Marie.

Imprimatur.
Parisiis, die 24 februarii, 1905.

G. Lefèbvre,
Vic. gén.

TRAITÉ

DE L'HONNEUR DU AUX LIEUX SAINTS



INTRODUCTION

En rééditant le *Royaume de Jésus* en 1548, le P. Eudes y inséra, dans la VIe Partie, avant l'*Exercice pour la sainte Messe*, ce qu'on a appelé depuis un « traité » sur l'honneur dû aux lieux saints. On le retrouve dans la plupart des éditions publiées par le Vénérable. Il fait défaut dans toutes les éditions modernes.

Il faut avouer, du reste, que ce traité contraste singulièrement, pour le fond comme pour la forme, avec le *Royaume de Jésus*.

Ce livre, on le sait, s'adresse aux âmes pieuses. C'est un manuel d'initiation à la vie intérieure. Il se compose surtout d'exercices destinés à aider les âmes à s'unir à Jésus par l'imitation de ses vertus, la participation à ses mystères, et spécialement par l'amour de son tout aimable Cœur. Le style en est sobre et précis. C'est le langage doux et fort qui convient à une piété aussi tendre qu'ardente.

Le *Traité de l'honneur dû aux lieux saints* est, au contraire, presque d'un bout à l'autre, une véhémente sortie contre la profanation des églises et des cimetières. Il vise les chrétiens sans piété auxquels l'auteur reproche leurs sacrilèges dans des apostrophes indignées. C'est un écho des paroles foudroyantes que le P. Eudes fit entendre dans diverses missions, dans celle de Beaune par exemple[1], contre

[1] Cf. Martine, *Vie du P. Eudes*, I, p. 273.

les profanations des lieux saints, si même ce n'est pas la reproduction textuelle d'un de ses sermons. A ce titre, il est précieux, car il nous permet de nous faire une idée de l'éloquence véhémente du célèbre Missionnaire, dont les sermons sont malheureusement perdus. Mais, dans le *Royaume de Jésus*, il n'est qu'un hors-d'œuvre, et c'est pourquoi nous l'en avons détaché pour le publier à part.

On est tenté, à la lecture, de trouver le tableau tracé par le P. Eudes un peu chargé. En réalité il n'en est rien. Les abus contre lesquels il s'élève ne sont que trop certains. Il serait aisé de s'en convaincre en recourant aux écrits du temps. Cela même n'est pas nécessaire. Les textes de Conciles cités par le Vénérable, et d'autres écrits que nous avons de lui et qui n'ont rien d'oratoire, suffisent à montrer qu'il n'a point exagéré. C'est ainsi par exemple que, dans un *Mémoire* adressé à la Reine mère, précisément en 1648, il demande l'intervention du gouvernement pour faire cesser quelques-uns de ces abus[1]. La plupart des autres sont signalés, soit dans un *Avis* qu'il fit afficher aux portes des chapelles de sa Congrégation, pour prévenir les fidèles que ces désordres n'y seraient pas tolérés, soit dans les *Constitutions* qu'il donna à ses enfants, où il consacre un chapitre presque entier à l'énumération des abus qu'il faut empêcher dans les églises[2]. Ces deux textes résument le traité dont nous nous occupons, et celui-ci, à son tour, en est un lumineux commentaire.

[1] Cf. Martine, *Vie du P. Eudes*, I, p. 290.

[2] *Constitutions de la Congrégation de Jésus et Marie*, 3. p., ch. 4.

TRAITÉ

DE L'HONNEUR DU AUX LIEUX SAINTS

I. — De l'honneur et de la vénération qui est due aux saints temples et autres lieux sacrés.

Entre les privilèges et avantages signalés de la religion chrétienne, l'un des plus considérables c'est la dignité, la sainteté et la majesté de ses temples, qui contiennent en soi des trésors immenses et des merveilles incomparables. Plût à Dieu que les chrétiens voulussent un peu ouvrir les yeux de la foi, pour envisager la gloire, la beauté et les richesses incompréhensibles de la maison du Seigneur! Certainement ils diraient avec Jacob : *Vraiment ce lieu-ici est saint, et nous ne le savions pas*[1].

Qu'est-ce, je vous prie, qu'un temple des chrétiens? Le voulez-vous savoir : jetez les yeux sur cet ancien et fameux temple de Salomon, et écoutez ce qu'en dit un des plus célèbres et des plus pieux auteurs de ce temps, le Révérend Père Jean-Baptiste de Saint-Jure de la Compagnie de Jésus :

« De tous les bâtiments, dit-il, tant saints que profanes,
« qui ont jamais été, le plus beau, et le plus riche, et le

[1] « Vere Dominus est in loco isto, et ego nesciebam. » *Gen.* XXVIII, 16.

« plus magnifique a été sans controverse le très renommé
« temple de Salomon. Car il avait seul plus de richesses,
« plus d'ornements et de perfections, que les sept tant
« fameux miracles du monde n'en avaient tous ensemble.
« Il était si riche, qu'à le faire et pour l'achever, on dé-
« pensa bien, selon la plus exacte supputation des
« hommes savants, fondés sur l'Écriture sainte, trois
« mille millions d'or, c'est-à-dire, trente fois cent mil-
« lions d'or, qui est le plus grand et le plus prodigieux
« trésor qui ait encore été en l'univers. Après quoi il y
« avait au moins quatre cent mille vases, comme coupes,
« plats, encensoirs, tables, trompettes et autres, tous de
« fin or ; et un million cinquante mille de pur argent.
« Pour les bois et les pierres, les communes en étaient
« bannies ; il n'y avait que le cèdre, le marbre, le por-
« phyre, le jaspe et autres pierres de prix, qui y fussent
« mises en œuvre, le tout arrangé avec un si bel ordre,
« avec une proportion si exquise et avec un rapport si
« agréable des parties, que l'artifice surpassait de beau-
« coup la matière [1]. »

Or que pensez-vous que ce fût que cet édifice incomparable ? Rien autre chose qu'une figure et une ombre de nos temples. Car saint Paul nous assure que tout le corps de la Loi mosaïque n'était qu'une figure de la Loi évangélique : *Omnia in figura contingebant illis* [2]. Si bien que et la loi, et son temple, et ses sacrifices, et ses cérémonies, et toutes les choses qui étaient dans le temple, n'étaient que les ombres de la religion chrétienne et de notre sacrifice, de nos temples et des choses admirables qui y sont contenues. Jugez donc de là quelle est la dignité et la sainteté d'un temple des chrétiens. Certainement cela est indicible et incompréhensible à toute langue

[1] Saint-Jure : *De la connaissance et de l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

[2] I. *Cor.* X, 11.

et à tout esprit. C'est une chose si noble, si précieuse et si admirable, qu'elle peut être comparée au sein divin du Père éternel, puisque le même Fils unique de Dieu, qui est demeurant de toute éternité dans le sein de son Père, est aussi résidant et reposant continuellement dans nos temples et sur nos autels il y a plus de seize cents ans, et y sera jusques à la consommation des siècles. C'est un ciel de gloire et de grandeur, et un paradis de délices pour celui qui a dit, parlant des hommes et de son Église : *Mes délices sont d'être avec les enfants des hommes*[1]. *C'est ici que je veux prendre mon repos aux siècles des siècles ; c'est ici que je ferai ma demeure, d'autant que je l'ai choisie*[2]. Aussi n'entendez-vous pas cette grande voix du ciel, qui part du trône de Dieu, et qui vous dit, parlant de chaque église chrétienne : *Voilà les tabernacles de Dieu avec les hommes, et il demeurera avec eux, et ils seront son peuple, et le même Dieu leur sera Dieu habitant avec eux*[3] ?

Ce n'est donc pas sans raison que je dis que tous nos temples sont autant de cieux et de paradis terrestres, puisque le même Dieu qui est au ciel, y est résidant actuellement et véritablement, et que tout ce qu'il y a de plus saint et de plus admirable dans le ciel et dans le paradis, se trouve réellement sur nos autels. Car la même foi qui nous oblige de croire que Jésus-Christ Notre-Seigneur, l'amour et les délices du ciel et de la terre, est assis dans le ciel à la dextre de son Père, environné de ses Anges, nous commande-t-elle pas aussi de l'adorer comme présent réellement et personnellement dans nos églises : là où il est accompagné de son Père et de son

[1] « Et deliciæ meæ esse cum filiis hominum. » *Prov.* VIII, 31.

[2] « Hæc requies mea in sæculum sæculi : hic habito, quoniam elegi eam. » *Ps.* CXXXI, 14.

[3] « Ecce tabernaculum Dei cum hominibus, et habitabit cum eis. Et ipsi populus ejus erunt, et ipse Deus cum eis erit eorum Deus. » *Apoc.* XXI, 3.

Saint-Esprit, d'un million de milliasses de Chérubins et d'autres esprits célestes ; là où il contient en soi tout ce qu'il y a de grand, de riche, de précieux, de glorieux et d'estimable dans la divinité, et dans tous les Anges et Saints du ciel empirée.

O mon Dieu, que vos bontés sont excessives au regard des hommes, qui ont si peu d'amour pour vous ! Oh ! quelle obligation nous vous avons, d'avoir ainsi fait descendre et renfermé le ciel dans la terre, et d'avoir ainsi changé la terre en un ciel ! O chrétien, ouvre les yeux et regarde où tu vas, quand tu t'achemines en une église ; et lorsque tu y entres, souviens-toi que tu entres dans un ciel et dans un paradis.

Après cela, je ne m'étonne pas si les premiers chrétiens et tant de saints qui se conduisaient non selon les sens comme des bêtes, mais selon la foi comme fidèles, ont eu tant de respect et de vénération pour les lieux saints.

Je ne m'étonne pas si l'empereur Constantin voulut être enterré devant le portail du temple de saint Pierre et saint Paul, qu'il avait fait bâtir en la ville de Constantinople, par honneur et par respect à la maison de Dieu. A raison de quoi saint Chrysostome dit, qu'au lieu que les grands de ce monde tiennent à grande gloire d'être les gardes et les portiers des palais des empereurs, les empereurs se tiennent bien honorés d'être les portiers et les gardes de la maison des pêcheurs qui ont suivi Jésus-Christ, le Roi des rois et le souverain monarque de l'univers[1].

Je ne m'étonne pas de ce qu'on écrit de l'empereur Théodose, qu'il respectait tellement les lieux saints, que

[1] « Nam et hic (Constantinopoli) quoque Constantinum Magnum filius ita demum ingenti honore se affecturum existimavit, si eum in piscatoris vestibulo conderet : quodque imperatoribus sunt in aulis janitores, hoc in sepulchro piscatoribus sunt imperatores. » S. Joan. Chrys. *in epist. II ad Cor. hom. XXVI.*

jamais il n'y entrait avec son diadème, ou avec des armes, laissant tout cela au portail[1].

Je ne m'étonne pas qu'anciennement, ni les princes, ni les rois, ni les empereurs n'entraient jamais dans le chœur de l'église, que pour y venir à l'offrande. Témoin ce qui arriva au susdit empereur Théodose, comme il est écrit en la vie de saint Ambroise, que pendant qu'il était à Milan, étant entré dans le chœur pour y venir à l'offrande, et ensuite s'y étant arrêté pour y entendre le reste de la messe, parce que personne ne l'avait encore instruit en cette matière : saint Ambroise lui envoya dire qu'il sortît, et que ce n'était pas là sa place, ains seulement des prêtres ; et que la pourpre peut bien faire des empereurs, mais non pas des prêtres. A quoi il obéit humblement et promptement, et depuis ne se voulut jamais seoir dans le chœur[2].

Je ne m'étonne pas si saint Martin se comportait dans l'église avec tant de révérence et de dévotion, que jamais on ne l'y vit assis, mais toujours à genoux ou debout, la face pâle et tout tremblant : et lorsqu'on lui demandait pourquoi il tremblait : « Comment, disait-il, n'aurais-je pas crainte et ne tremblerais-je pas, étant devant la face de mon Dieu et de mon juge[3] ? »

[1] « Inter acta autem Ephesini Concilii, hæc ipsa constitutio... invenitur, ubi inter alia notatu digna, de seipso, cum primum omnium ei se imperator (Theodosius) reddere voluit obsequentem, hæc ait : Nos qui legitimi imperii armis nunquam non circumdamur, quosque sine armatis stipatoribus esse non convenit, Dei templum ingressuri, foris arma relinquimus, et ipsum etiam diadema regiæ majestatis insigne humiliter deponimus, et sacra altaria munerum tantum offerendorum causa accedimus : quibus quoque oblatis, ad extimum communeque atrium mox nos recipimus. » *Concil. Ephes. cap. 21, apud Baronium, tom. 5, ad annum* 431.

[2] « Per archidiaconum hæc ei significavit : Interiora loca, Imperator, solis sacerdotibus patent. Reliquis omnibus inaccessa sunt et intacta. Nam purpura imperatores facit, non sacerdotes. » Theodoret, *Hist. eccl.* l. V, c. 18.

[3] « In ecclesia nemo unquam illum sedere conspexit. » Sulp. Severus, *Dialog.* 2, c. 1.

Je ne m'étonne pas si saint Grégoire de Nazianze loue sa mère Nonna, de ce que jamais elle n'a parlé en l'église, jamais elle n'a tourné le dos à l'autel, jamais elle n'a craché sur le pavé de l'église[1].

Je ne m'étonne pas de ce que, comme saint Chrysostome nous l'apprend, la coutume était, dans la primitive Église, que les chrétiens par respect baisaient la porte de l'église, auparavant que d'y entrer[2].

Je ne m'étonne pas de ce que sainte Radegonde, reine de France, comme il est rapporté en sa vie, se tenait bien heureuse de baiser le marche-pied de l'autel, et se croyait très honorée d'avoir la liberté de le balayer et l'essuyer de ses habits royaux ; ensuite de quoi elle ramassait dans sa robe la poussière qui en sortait, et ne voulait pas qu'on la mît parmi les ordures ordinaires, mais dans un lieu à part, comme une chose sacrée et honorable[3].

Je ne m'étonne pas s'il s'est trouvé même des évêques, qui ont voulu et ont tenu à grand honneur d'être enterrés sous les gouttières de l'église, comme le bon Geoffroy, évêque de Coutances, ainsi qu'il est écrit dans les archives de l'église cathédrale dudit lieu[4].

[1] « Cur non illi (Nonnæ) quoque ad laudem magnum sit, quod silentio sancta (mysteria) honorarit, quod venerandæ mensæ nunquam terga obverterit, nec in divinum pavimentum expuerit ? » S. Greg. Nazianz. orat. XVIII. Cf. etiam carmen LXVI.

[2] Le V. P. Eudes en appelle au témoignage de saint Cyrille cité par Corn. a Lapide in II ad Cor. XIII, 12. Or Cornelius a Lapide s'appuie, non sur saint Cyrille, mais sur saint Jean Chrysostome dont voici le texte : « Templum Christi sumus : itaque templi vestibula et aditum osculamur cum alii alios osculamur. Annon cernitis quoniam homines etiam hujusce templi vestibula osculentur, partim inclinato capite, partim manu tenentes atque ori manum admoventes ? » *In II ad Cor.*, *homil.* 33.

[3] « Ipsa tamen cum sua veste pavimentum nitidans, circa altare vero cum facitergio jacentem pulverem colligens, foras cum reverentia recondebat potiusquam verrebat. » S. Fortunat. *Vita S. Radegundis*, c. 2 ; apud Bolland., Aug. tom. 3, p. 68.

[4] « Le *Livre Noir* dit positivement [que Geoffroy de Membray fut inhumé] sous la gouttière, *in stillicidio ecclesiæ.* » Lecanu, *Hist. des évêques de Coutances*, p. 129, en note. Coutances, 1839

Je ne m'étonne pas, dis-je, de toutes ces choses ; mais je m'étonne et ne puis assez m'étonner de ce que les chrétiens d'aujourd'hui, qui adorent le même Dieu et le même Jésus-Christ que tous ceux-là, qui sont dans la même Église, qui entendent prêcher le même Évangile, et qui sont dans la même créance, se comportent néanmoins avec moins de respect dans les temples du vrai Dieu, que les païens et infidèles ne font dans les temples du diable.

Oui, qu'on lise les histoires anciennes des profanes, et on verra que les idolâtres rendaient beaucoup plus d'honneur aux temples de leurs faux dieux, qui étaient de vrais enfers et les cavernes des dragons infernaux, que les chrétiens n'en rendent aux églises du vrai Dieu, qui sont autant de paradis dans lesquels Dieu est continuellement résidant, accompagné d'une armée innombrable d'Anges.

Qu'on aille parmi les Turcs, et on verra qu'ils feront honte aux chrétiens en ce sujet, et qu'ils leur feront leçon du respect qu'ils doivent porter aux lieux sacrés ; car ils n'entrent jamais dans leur mosquée que nu-pieds et tête nue. D'y tourner la tête ce serait un crime pour eux, aussi bien que d'y tousser, ou cracher, ou dire un mot à l'oreille de son compagnon.

Grand Dieu, où en sommes-nous, qu'il faille renvoyer des chrétiens à l'école des païens et des Turcs, pour apprendre d'eux les devoirs qu'ils sont obligés de vous rendre dans votre maison ? Faisons mieux ; apprenons dans l'école de la foi et de l'Église chrétienne, en laquelle les Anges mêmes ont appris des secrets qu'ils ne savaient pas, apprenons, dis-je, qu'un temple des chrétiens, c'est un ciel, un paradis, et l'habitation de Dieu et de ses Anges ; et que par conséquent ceux qui y entrent devraient, s'il était possible, être purs comme des Anges, puisqu'il est écrit que *rien de souillé n'entrera dans le ciel*[1].

[1] « Non intrabit in eam aliquod coinquinatum. » *Apoc.* XXI, 27.

Apprenons que lorsque nous allons à l'église, et que nous nous sentons coupables de quelque crime, nous devons avoir soin de nous purifier par un vrai esprit de pénitence, imitant le pauvre Publicain qui *demeure au bas du temple, n'osant lever les yeux au ciel, mais frappant sa poitrine et disant : O Dieu, soyez propice à ce misérable pécheur*[1], afin que par ce moyen nous paraissions devant la face de Dieu, non pas comme ses ennemis, et comme rebelles ayant les armes au poing pour lui faire la guerre ; mais comme sujets qui viennent rendre leurs hommages à leur roi, comme serviteurs qui se présentent à leur maître pour accomplir ses volontés, comme enfants qui viennent rendre leur obéissance et leurs devoirs à leur père, ou au moins comme criminels repentants qui implorent la clémence de leur prince qu'ils reconnaissent avoir offensé.

Apprenons que, lorsque nous entrons dans l'église, la première disposition que nous devons avoir, c'est une disposition d'humiliation et d'abaissement très profond, non pas seulement en la vue de nos péchés, mais en la vue de l'anéantissement de Jésus-Christ Notre-Seigneur au très saint Sacrement de l'autel. Car de quelle grâce pouvons-nous paraître devant le Roi de gloire anéanti pour nous, sinon en nous prosternant d'esprit et de cœur à ses pieds, et en nous anéantissant autant qu'il est possible, pour rendre hommage à son anéantissement ?

Apprenons enfin que la maison de Dieu est la maison d'oraison, et partant qu'on n'y doit venir que pour le prier, l'adorer, le louer, lui rendre grâces, lui demander pardon de nos péchés, lui offrir avec les prêtres le très saint Sacrifice de l'autel, assister avec dévotion au service divin, entendre sa sainte parole avec attention, et impétrer de sa bonté toutes les grâces qui nous sont né-

[1] « Et Publicanus a longe stans, nolebat nec oculos ad cælum levare : sed percutiebat pectus suum, dicens : Deus, propitius esto mihi peccatori. » Luc. XVIII, 13.

cessaires pour accomplir en tout et partout sa très aimable volonté. Et pendant qu'on y est, s'y comporter avec toute sorte de piété et de révérence, tant en l'intérieur qu'à l'extérieur, se maintenant dans une posture respectueuse, dans un silence profond et dans une modestie et dévotion digne de la sainteté du lieu, digne de la grandeur des saints et redoutables mystères qui s'y traitent, digne de la majesté de Dieu qui est présent, et digne de la présence des Anges et des Puissances célestes qui tremblent devant sa face : *Tremunt Potestates.*

Oui, les Anges et les Archanges, les Puissances et les Dominations, les Chérubins et les Séraphins plus purs que le soleil, qui ne l'ont jamais offensé et qui ne lui ont jamais rendu que tout honneur et obéissance, tremblent néanmoins devant sa face. Et toi, criminel de mille crimes, qui es tout pourri des ordures de tes vices, et qui mérites mille enfers, tu entres dans le sanctuaire du Dieu vivant, la tête levée, les yeux égarés et sans aucune crainte. Tu te présentes devant le tribunal formidable de ton Juge, par les mains duquel ton âme passera bientôt, et qui la fera rendre compte jusques à une parole oiseuse, avec aussi peu de retenue que s'il n'était rien. Tu es si osé que de paraître devant Dieu, les mains toutes sanglantes du sang de son Fils unique et bien-aimé, que tu as crucifié et massacré autant de fois que tu l'as offensé mortellement. Tu ne pâlis point, tu ne rougis point, tu ne trembles point : mais tu causes, tu ris, tu prends des postures indécentes et même insolentes, comme si tu venais là exprès afin de l'outrager et d'allumer le feu de sa colère contre toi. Il te voit, il te considère, il te souffre pour un temps, il t'attend à pénitence ; mais si tu méprises les richesses de sa bonté, si les excès de sa miséricorde et de sa patience ne servent qu'à endurcir ton cœur impénitent, sache que tu fais un amas de colères, de châtiments et de malédictions, qui tout d'un coup viendront à fondre sur ta tête, et à te précipiter dans le gouffre de la perdition

éternelle ; et tant plus que Dieu aura exercé sa patience au regard de toi, tant plus il te fera sentir les terribles rigueurs de sa divine vengeance.

II. — Contre plusieurs sortes de personnes qui profanent les saints temples.

Je ne puis, en cette occasion en laquelle il est question des temples et des lieux consacrés à Dieu, que je ne témoigne plus amplement et plus fortement les douleurs très sensibles qui me navrent le cœur, de voir les maisons de mon grand Maître et de ma très chère Maîtresse, si horriblement profanées comme elles sont aujourd'hui en toutes les parties du monde. C'est une chose épouvantable d'entendre ce qui s'est passé en nos jours, dans les guerres d'Allemagne, là où les hérétiques ont pillé, saccagé, brûlé tant de milliers d'églises ; mais c'est encore une chose plus effroyable de voir tous les jours profaner nos temples par les catholiques, en mille manières.

A la vérité, c'est un grand sujet de joie de voir quelle a été la piété et le zèle de nos ancêtres, qui ont bâti tant de si belles églises à la gloire de Dieu et à l'honneur de sa très sainte Mère et de ses Saints. Mais c'est un malheur digne d'être déploré à larmes de sang, de les voir profanées en tant de façons par ceux-mêmes qui se disent enfants de l'Église. Ne voit-on pas aujourd'hui les chrétiens entrer dans les églises et y demeurer avec moins de respect que dans une maison profane ? Au lieu d'y venir pour adorer Dieu et pour trembler devant sa face, comme des criminels qui ont mérité mille fois l'enfer, et pour pleurer leurs péchés et apaiser son ire par leurs larmes, vous diriez qu'ils y viennent pour se moquer de lui. Car vous les voyez entrer dans sa maison la tête levée, sans aucune retenue ni modestie, et se comporter

devant sa divine Majesté avec aussi peu de crainte et de religion, que si c'était un Dieu de néant. Vous les voyez tourner la tête et jeter les yeux tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, par la légèreté, curiosité et vanité, pour voir et pour être vus, et bien souvent pour repaître leurs yeux sacrilèges d'infamies et d'abominations. Vous les voyez tantôt assis insolemment, pendant même que Jésus-Christ, le Roi du ciel, est prosterné et anéanti pour eux devant la face de son Père sur son autel ; tantôt debout et se promener impudemment, comme s'ils étaient dans une rue ; tantôt mettre un genou en terre et l'autre en l'air, comme s'ils voulaient morguer le souverain Seigneur du ciel et de la terre, et le traiter ainsi que les Juifs l'ont traité, lorsqu'après avoir fléchi les genoux devant lui, ils lui crachaient au visage et le meurtrissaient de coups.

Vous y entendez les uns causer et discourir, les autres rire, les autres crier tout haut comme dans une halle. Vous voyez les pauvres, qui devraient demeurer à la porte des églises, environner les autels, non pas pour y adorer Dieu, mais pour troubler ceux qui l'adorent, parlant souvent plus haut que les prêtres qui célèbrent les divins mystères ; et ce nonobstant les défenses très expresses de plusieurs saints Conciles dont voici les propres termes : *Nous défendons aux pauvres mendiants*, dit le Concile d'Aix, *de chercher l'aumône dans les églises, et leur ordonnons de demeurer à la porte au dehors*[1]. *Nous ordonnons*, dit le Concile de Bourges, *à ceux qui doivent avoir le soin des églises, d'empêcher que les pauvres mendiants n'y cherchent l'aumône ; mais de les obliger de l'attendre dehors à la porte*[2].

[1] « Mendici eleemosynæ quæritandæ causa ne in ecclesiis vagentur, sed extra januam consistant. » *Concil. Aquense*, anno 1585, *De ecclesiis.*

[2] « Curabunt custodes ecclesiarum ne mendici per ecclesiam vagentur aut chorum introeant petendæ eleemosynæ prætextu, divini officii vel concionis tempore : sed in foribus ecclesiarum eleemosynas expectent. » *Concil. Bituricense*, anno 1584. *De ecclesiis*, can. 6.

Vous y voyez souvent des troupes de chiens, qui s'entremordent, qui aboient, qui font leurs ordures contre les autels, qui troublent le service divin, et qui contraignent quelquefois les prédicateurs de se taire, à cause du grand bruit qu'ils font. Et non seulement personne n'a soin de les chasser, mais plusieurs les amènent avec eux dans les lieux saints ; voire même il y en a qui les y apportent. Ils auraient honte que l'on vît un chapelet en leur main, ou un livre de dévotion sous leur bras, dans le lieu d'oraison ; et ils ne rougissent point d'y porter des chiens, comme s'ils craignaient de n'avoir pas assez de distractions en leurs prières, et comme s'ils allaient à l'église ainsi qu'à un lieu de divertissement. Je voudrais bien demander à ces personnes, s'ils avaient à se présenter devant un roi terrestre, ou en qualité de criminels pour lui demander grâce, ou en qualité de suppliants pour obtenir de lui quelque faveur, ou même en qualité de bons et fidèles sujets pour lui faire la révérence et lui rendre leurs devoirs, s'ils mèneraient avec eux où s'ils porteraient des chiens sous leurs bras. Je ne le pense pas. Qu'ils considèrent donc de quelle façon ils traitent le Roi des rois, et que ce n'est pas sans raison que plusieurs saints Conciles, et spécialement le susdit Concile de Bourges, défendent à toutes personnes d'introduire des chiens dans l'église : *Nemo canes in ecclesiam introducat*[1].

Ce n'est pas tout : vous voyez les laïques, tant hommes que femmes, entrer dans le chœur et dans le sanctuaire, prendre la place des prêtres, se placer quelquefois au-dessus d'eux, se mettre contre les autels et même s'y appuyer. De sorte qu'au lieu qu'ils ne doivent être environnés que d'Anges, non seulement invisibles, mais aussi visibles (qui sont les ecclésiastiques), ils sont assiégés d'hommes et de femmes, qui ont moins de respect pour Dieu que les démons, puisque ceux-ci tremblent

[1] *Concil. Bituricense*, l. c. can. 5.

devant sa face : *Dæmones contremiscunt*[1], et que ceux-là n'y apportent que de l'irrévérence et de l'impiété.

Ce qui paraît davantage aux fêtes solennelles dans les églises cathédrales. Car c'est alors que vous y voyez accourir une multitude de peuple, composée d'hommes et de femmes, de grands et de petits, qui entrent à la foule dans le chœur, non pas pour y adorer Dieu, mais pour s'y tenir debout entre l'autel et les prêtres qui célèbrent le divin office, ayant le dos tourné au Saint-Sacrement, afin de regarder ceux qui chantent, par une curiosité impertinente et injurieuse à sa divine Majesté. Et cependant on n'apporte point de remède à ce désordre.

Chose étrange, on approuve, on aime, on désire l'ordre partout, excepté dans la maison de Dieu, là où il doit être néanmoins en souverain degré. On veut qu'il soit gardé exactement dans les maisons particulières, dans les compagnies et assemblées civiles et politiques, et même dans les armées qui ne sont que dérèglement. Mais les chrétiens d'aujourd'hui ne peuvent s'assujettir à aucun ordre, non pas même dans l'église. Tout y est en confusion ; il n'y a plus ni règle, ni discipline ; chacun y est maître, tout y est égal. Il n'y a plus de discernement entre les prêtres et les laïques ; et, ce qui est honteux, les prêtres et les femmes n'ont plus qu'une même place.

Il n'y a plus de sanctuaire, ni de lieu réservé aux sacrés ministres du Saint des saints. Tout y est ouvert, non seulement aux hommes laïques, aux femmes mondaines, aux mauvais pauvres, qui n'entrent dans les lieux saints que pour les profaner ; mais même aux chiens qu'on souffre s'y promener et y faire tout ce qu'ils veulent. Ce n'est plus la maison d'oraison ; c'est une caverne de larrons, une retraite de bêtes et un lieu de profanation, là où Dieu est plus déshonoré et traité avec plus de mépris que dans les lieux les plus profanes et les plus indignes.

[1] Jac. II. 19.

Saint Paul a beau crier : *Que toutes choses se fassent avec ordre*[1]*;* on n'a point d'oreilles pour l'entendre, non plus que pour la voix des sacrés Conciles de l'Église, qui parlent en cette façon : *Que personne ne soit si hardi*, dit le Concile d'Aix, *que de se promener dans l'église, ou d'y causer, ou d'y badiner, ou d'y traiter des affaires, ou de se mettre contre les autels et contre les fonts baptismaux, ou de s'arrêter à la porte ou devant le portail de l'église, ou de tourner le dos au Saint-Sacrement, ou de troubler les choses divines en quelque façon que ce soit, ou de faire quelque autre irrévérence*[2].

Que les laïques, dit le Concile de Tours, *n'aient jamais la présomption de demeurer entre l'autel et les clercs qui sont dans le chœur, lequel ne doit être ouvert qu'à ceux qui célèbrent le divin office, si ce n'est pour recevoir la sainte communion*[3].

Que les femmes, dit le Concile d'Aix, *ne se mettent point proche des autels; et que jamais, pour quelque cause que ce soit, elles n'entrent dans le chœur, ou dans les lieux qui sont élevés sur le chœur, pendant que l'on célèbre l'office ou que l'on prêche la parole de Dieu, ou aux heures que les clercs, tant séculiers que réguliers, s'y doivent trouver. Que si, après avoir été averties, elles ne veulent pas sortir, ou qu'elles aient la présomption d'y rentrer, nous les déclarons excommuniées. Et si ceux qui président au chœur con-*

[1] « Omnia secundum ordinem fiant ». I *Cor.* XIV, 40.

[2] « In ecclesia nemo hæc audeat : deambulare, nugari, circulos habere, negotiis operam dare... altaribus vel fontibus baptismi adhærere, in limine aut ante fores immorari, aversum ab Eucharistiæ sacramento irreverenter sedere..., aut quovismodo divina perturbare, aud irreverenter in ecclesia versari. » *Concil. Aquense*, anno 1585, *De ecclesiis.*

[3] « Laïci secus altare quo sancta mysteria celebrantur inter clericos, tam ad Vigilias quam ad Missas, stare penitus non præsumant : sed pars illa quæ a cancellis versus altare dividitur, choris tantum psallentium pateat clericorum. Ad communicandum vero laicis et fœminis, sicut mos est, pateant Sancta sanctorum. » *Concil. Turon. an.* 570, *Cap.* 4.

sentent, même tacitement, qu'elles y entrent, ou étant entrées, ne les avertissent, par eux ou par autrui, de se retirer, outre l'excommunication qu'ils encoureront en même temps, nous les dénonçons suspens de leur office ou bénéfice pour six mois[1].

Nous voulons, dit le Concile de Chartres, *que dans les églises, les femmes soient hors le chœur et qu'elles soient séparées d'avec les hommes, et qu'autant que faire se pourra, elles se mettent en la partie postérieure de l'église*[2].

Les mêmes saints Conciles ordonnent, sous peine de punition exemplaire, qu'on ne mette et qu'on ne fasse point d'ordures, non seulement contre les murailles des églises par dehors, mais même contre celles des cimetières : *Qu'on ne profane point*, dit le Concile de Toulouse, *les murailles extérieures des églises, des oratoires et même des cimetières, en y faisant de l'eau, ou en les salissant par du fumier ou par quelques autres ordures. Et que celui qui violera ce décret soit châtié au jugement de l'évêque*[3]. Et cependant combien voit-on de chrétiens qui ont assez d'impudence et d'impiété pour faire effronté-

[1] « Fœminæ vero cujuscumque conditionis et status sint, nullo unquam tempore nullave ex causa, dum divina officia celebrantur, aut verbum Dei prædicatur, denique iis horis quibus clerici tam sæculares quam regulares in choro præsentes esse debent, intra eumdem chorum, aliquemve ejus locum secretum etiam superiorem admittantur. Quod si adversus hanc prohibitionem factum id fuerit, aut permissum, ipsæ fœminæ si monitæ statim non recesserint, vel iterum coutumaciter ingredi præsumpserint, sint eo ipso excommunicatæ : qui vero choro præsunt, si eorum ingressum etiam tacitum concesserint, permiserintve, et non statim illas monuerint, aut per alium monere fecerint ut discedant, præter excommunicationem, in quam ipso facto incurrant, sint ab officio et beneficio per sex menses ipso itidem facto suspensi. » *Concil. Aquense*, *De choro*.

[2] Le P. Eudes renvoie à un Concile de Chartres, tenu en 1526, dont nous n'avons pu trouver le texte.

[3] « Ecclesiæ, oratoriorum, vel etiam cœmeterii externi parietes, nec effuso lotio, nec aliunde allatis sordibus deturpentur. Pœna secus facientibus justo episcopi arbitrio infligatur ». *Concil. Tolosanum*, anno 1590, *De ecclesiis*, n. 2.

ment leurs saletés, non pas seulement contre les murailles des cimetières, mais même contre celles des temples sacrés du grand Dieu : des temples, dis-je, qui ont été consacrés si solennellement et si saintement par la main des évêques ; des temples, qui sont l'objet de la vénération des Anges et de la frayeur des démons ; des temples, qui sont des lieux contenant en soi tout ce qu'il y a de plus grand et de plus admirable dans le ciel empirée ; des temples, qui sont l'habitation des esprits célestes et la demeure de la très sainte Trinité ; des temples, qui sont la figure et l'image de l'humanité adorable du Fils de Dieu, laquelle est le temple vivant de la divinité ; des temples enfin, dans lesquels tout est saint et vénérable, jusques aux [plus] petites choses. A raison de quoi les saints Conciles ont fait ces belles et saintes ordonnances.

Que les églises, dit le Concile de Toulouse, *les chapelles, les oratoires, les autels, les linges, les vaisseaux, les vêtements et toutes les autres choses qui sont à l'usage des lieux saints, soient conservés dans une grande netteté, jusqu'au pavé même de l'église ; qu'elles ne servent jamais à des usages communs ; que l'on ne les prête point aux séculiers, et qu'elles ne soient pas profanées en permettant indifféremment à toutes sortes de personnes de les toucher*[1].

Que désormais, dit le même Concile, *on ne bâtisse point de boutiques ni d'autres petites maisons contre les murailles des temples, ni même des cimetières ; et que l'on démolisse peu à peu celles qui y sont bâties*[2].

[1] « Ecclesias, capellas, altaria, oratoria, quæque ad illorum ornatum apponi sanctissima majorum præcepit religio, tabulas sanctorumque imagines, justo nitore relucere, imo et pavimentum etiam nitidum conservari severe episcopi præcipiant .. Quæ sacris rerum divinarum usibus, vestes, vasa, aliaque id genus erunt comparata, ea sollicita nitoris custodia asserventur, nec unquam profanis usibus inservienda mutuo concedantur, nec promiscua sæcularium attrectatione polluantur. » *Conc. Tolos.* l. c. n. 1, 3.

[2] « Domunculæ, et officinæ ad templorum aut cœmeterii parietes deinceps non extruantur ; extructæ paulatim diruantur. » *Conc. Tolos.* l. c. n. 8.

Que les linges, dit le Concile de Saumur, *qui servent tant à l'autel qu'aux prêtres dans les fonctions cléricales, c'est-à-dire, les nappes, les aubes, les amicts, les surplis, soient conservés blancs et entiers ; et que lorsqu'on les blanchira, on ne les mette pas avec d'autres linges communs*[1].

Que les cloches, dit le Concile d'Aix, *qui sont consacrées par la bénédiction de l'Église, ne soient pas employées à appeler le peuple pour des affaires séculières ; et qu'il ne soit point permis de les sonner à d'autres qu'à des clercs, autant que faire se pourra*[2]. *Et qu'on ne leur fasse jamais dire, non plus qu'aux orgues*, dit le Concile de Bourges, *des airs, ou des chants mondains et profanes*[3].

Que la sacristie, dit encore le Concile d'Aix, *ne soit pas ouverte aux laïques, si ce n'est pour chose nécessaire ; et que le silence y soit gardé soigneusement*[4].

Qu'il ne soit pas permis, dit le Concile de Toulouse cité par ci-devant, *d'employer les matériaux d'une église ruinée, en des choses indécentes et qui ne sont pas honnêtes. Voire même, qu'il ne soit pas loisible de les appliquer à des usages communs, quoique honnêtes, sans en avoir une licence expresse de l'évêque.*

Vous voyez par tous ces saints décrets, avec quel respect le Saint-Esprit veut que l'on traite toutes les choses qui appartiennent à l'église ; et que ce n'est pas sans raison que l'on a fait écrire ces paroles sur les mu-

[1] « Altaris linteamina, indumenta sacerdotalia... sine appositione aliorum pannorum, quoties opus fuerit, abluantur, et munda et integra serventur. » *Concil. Salmuriense*, an. 1253, cap. 3.

[2] Et ubi commode fieri potest, ne ab alio quam a clericis [campanæ] pulsari permittantur : neque earum sonitu et clangore, quæ consecratæ sunt, convocentur homines ad sæcularia pertractanda. » *Conc. Aquense*, an. 1585, *De campanis*.

[3] « Profanas autem cantilenas [campanæ] non resonent. » *Concil. Bituricense*, an. 1584, *De ecclesiis*, can. 11.

[4] « In sacristia ipsa silentium servetur accurate, neque in ea pateat aditus laicis, nisi necessarium fuerit. » *Conc. Aquense*, an. 1585, *De sacristia*.

railles de plusieurs églises de Paris : CE LIEU EST SAINT : MALHEUR A CEUX QUI LE PROFANENT PAR LEURS ORDURES ET SALETÉS.

Vous en voyez d'autres, en quelques endroits, qui ont si peu de respect pour la maison de Dieu, qu'ils la traitent comme une maison profane, y mettant des pailles, du foin, des bois, des coffres, des tonneaux et d'autres choses semblables, quoique les saints Conciles n'aient pas oublié d'en faire une défense très sévère. *Nous défendons absolument*, dit un Concile tenu à Saumur, *d'introduire désormais dans les maisons de Dieu, des coffres, des tonneaux, des blés, des pailles, ni d'autres choses temporelles, quelles qu'elles soient, si ce n'est pour la fabrique et utilité de l'église, et au temps de la guerre et d'une juste crainte. Et nous ordonnons que ceux qui, après avoir été dûment avertis par les Ordinaires des lieux, de cette salutaire défense, y contreviendront, soient frappés d'anathème et déclarés excommuniés*[1].

Il y en a d'autres qui ne font point de difficulté de faire de la maison d'oraison, un chemin passant, et de passer au travers avec des fardeaux sur leurs épaules, avec des vaisseaux et autres choses profanes ; ce qui a été un des sujets de la colère du Fils de Dieu contre ceux qui profanaient le temple de Jérusalem, qui n'était que l'ombre de nos temples. Car lorsque son Évangéliste saint Marc nous annonce qu'il en chassa à coups de fouet ceux qui vendaient et achetaient même des colombes nécessaires aux sacrifices, il nous dit au même temps ces paroles : *Et non sinebat ut quisquam transferret vas per*

[1] « Prohibemus ne de cetero arcæ, dolia, blada, stramina, aut quævis alia temporalia, nisi ad fabricam, aut ad aliam utilitatem ecclesiarum ipsarum, et non ministrorum earum, pertineant, introducantur in ipsis, guerrarum et justi timoris temporibus duntaxat exceptis... Nos enim in illos qui contra hoc salubre statutum, post monitiones per locorum Ordinarios super hoc in generali legitime factas, venire præsumpserint, excommunicationis sententiam præcipimus promulgari » *Conc. Salmuriense*, an. 1276, can. 2.

templum[1] : « Et il ne souffrait point que personne transportât aucun vaisseau par le temple », tant il a voulu nous recommander et graver dans nos cœurs la révérence qui est due aux saints lieux.

III. — Sur le même sujet.

Outre les désordres précédents, en voici un autre qui n'est point des moindres. C'est la coutume qui s'est introduite en quelques endroits, de tenir les écoles dans l'église, contre ce décret du susdit Concile de Toulouse : *Qu'il ne soit point permis de tenir école dans les églises ; mais qu'on n'y enseigne rien aux enfants que la doctrine chrétienne*[2]. Coutume très pernicieuse : car c'est apprendre aux chrétiens, dès leur enfance, à se comporter dans les temples avec peu de respect, à les traiter comme des lieux indifférents, et à y causer, jouer et badiner, comme dans une halle.

De là vient en partie, que la plupart des enfants des chrétiens, qui devraient être des anges, et imiter, autant qu'il se peut en cet âge, l'innocence et la dévotion des Anges, vivent comme des petits démons, et en font les actions, même dans la maison de Dieu. Car vous les y voyez assis proche de l'autel, sans aucune marque de modestie ni de piété, mais au contraire ayant le dos tourné vers le Saint-Sacrement pendant la célébration du divin service et du saint sacrifice de la Messe. Vous les y voyez parler, crier, courir, jouer, quelquefois s'entrebattre, troubler le divin office, et faire mille insolences, qui obligent Dieu à donner souvent sa malédiction et aux enfants, et aux pères et mères, et aux maîtres qui les

[1] Marc. XI, 16.

[2] « Sola in ipsis ecclesiis christianæ *doctrinæ*, elementa pueris ediscenda proponantur ; scholas alias in iis habere non liceat. » *Conc. Tolos.* an. 1590, *De ecclesiis*, n. 5.

doivent instruire, parce qu'ils n'ont pas soin de les corriger de ce dérèglement, ni de leur enseigner, par leur exemple et par leurs paroles, la manière en laquelle il faut converser dans les lieux consacrés à Dieu, suivant ce saint décret du Concile de Chartres sus-allégué : *Nous enjoignons aux curés et aux maîtres d'école, qu'ils enseignent diligemment et soigneusement les enfants de se comporter avec révérence dans les églises ; et afin qu'ils apprennent de bonne heure à servir Dieu avec humilité, nous ordonnons qu'on leur assigne un lieu convenable, là où ils soient à genoux, lisant et récitant des psaumes ou quelques autres prières*[1].

Ce sont les belles leçons que non seulement les pasteurs et les maîtres, mais aussi les pères, les mères et les nourrices devraient faire et réitérer souvent aux enfants. Mais tant s'en faut qu'ils le fassent, qu'au contraire on voit des mères et des nourrices qui leur apprennent à jouer, à badiner et à courir dans l'église, jusque-là que, pour les y exciter, elles jettent quelquefois devant eux leurs chapelets, quoiqu'ils aient été bénits de l'Église : leur faisant ainsi un jouet d'une chose sainte, pour les provoquer à en profaner une plus sainte qui est le temple de Dieu, et pour les exercer de bonne heure à la profanation et des lieux et des choses sacrées.

Vous me direz peut-être que cela n'est pas un si grand mal. Mais il n'est pas si petit, puisque le susdit Concile de Chartres, ou plutôt le Saint-Esprit qui préside dans les Conciles, a bien voulu prendre la peine de faire ce décret, qui devrait être écrit en grosses lettres dans toutes les églises : *Nous ordonnons à tous les curés et vicaires, de ne permettre point aux femmes de faire promener leurs enfants dans l'église, durant le divin service, ni de les y laisser pleurer ou crier. Mais, nous leur enjoignons de leur défendre ce désordre, sous peine d'encourir les châtiments qui sont*

[1] Concile de Chartres, 1526.

ordonnés par les saints canons, contre les profanateurs des lieux sacrés.

Remarquez, je vous prie, que le saint Concile ne conseille et n'exhorte pas seulement, mais qu'il enjoint et qu'il commande et sous peine de châtiment ; ce qu'il ne ferait pas s'il n'y avait point de mal. Certainement il y en a plus qu'on ne pense ; car toutes les irrévérences qui se font dans l'église, vont au mépris de Dieu, lequel est traité avec beaucoup moins de respect dans sa maison, que les princes du siècle ne le sont dans leurs palais.

C'est pourquoi, si les enfants qui vont ou qu'on mène à l'église, sont en un âge auquel ils soient capables de péché mortel, et qu'ils y fassent un bruit notable durant le divin service, qui peut douter qu'ils ne pèchent grièvement ? Et s'ils n'en sont pas capables, qui peut ignorer que ce péché retombe sur la tête des pères et mères, ou des nourrices, lorsqu'ils en sont cause en quelqu'une des manières susdites, et qu'ainsi la malédiction de Dieu ne descende souvent sur les uns et sur les autres ? Malédiction qui est la source d'une infinité d'autres malheurs et malédictions corporelles et spirituelles, qui leur arrivent durant le reste de leur vie. Car si Notre-Seigneur a maudit le figuier qui ne portait point de fruit, quelle malédiction donnera-t-il à ceux qui ne portent que des fruits d'iniquité et d'impiété ? Et si parmi les chrétiens, les pères et mères et même les enfants sont maudits de Dieu dès leur enfance, hélas ! que deviendra désormais la religion chrétienne, si la miséricorde et la justice divine ne s'unissent ensemble pour exercer un châtiment exemplaire sur quelques-uns, qui soient capables de donner terreur aux autres et les obliger à se convertir ?

Et les femmes lesquelles, selon le langage du prince des Apôtres, saint Pierre, doivent être en tous lieux et en tout temps, mais spécialement dans l'église, ornées d'une telle pudeur, simplicité et modestie, que leur sainte con-

versation et l'exemple de leur vertu et de leur piété soient capables de convertir les cœurs des hommes les plus endurcis et sur lequels la prédication de la divine parole n'a eu aucun pouvoir[1], en quel équipage viennent-elles dans les lieux saints? Quels y sont leurs comportements? Au lieu d'y être voilées, comme Dieu leur ordonne par saint Paul[2], elles s'y présentent, voire même elles entrent souvent dans le sanctuaire, comme si elles venaient à un bal et à une danse, avec des habits pompeux, des cheveux frisés, crêpelés, annelés, et avec la gorge et le sein découverts[3]. Est-ce vouloir plaire à Dieu cela, ou au monde qui est son ennemi, et par conséquent au prince du monde qui est Satan? Est-ce porter les marques d'une chrétienne, ou d'une païenne? Est-ce être parée des livrées de Jésus-Christ, ou des livrées de l'Antéchrist? Est-ce porter l'image de la pureté, modestie et humilité de la plus noble de toutes les femmes, qui est la Reine du ciel, ou le portrait de la vanité et impiété de l'infâme Jésabel, laquelle par un juste jugement de Dieu a été écrasée sous les pieds des chevaux et mangée des

[1] « Similiter et mulieres subditæ sint viris suis : ut et si qui non credunt verbo, per mulierum conversationem sine verbo lucrifiant, considerantes in timore castam conversationem vestram. Quarum non sit extrinsecus capillatura, aut circumdatio auri, aut indumenti vestimentorum cultus ; sed qui absconditus est cordis homo in incorruptibilitate quieti et modesti spiritus, qui est in spiritu Dei locuples. » I Pet. III, 1-5.

[2] « Vos ipsi judicate : decet mulierem non velatam orare Deum ? » I *Cor.* XI, 13. Cf. ibid. 5, 6.

[3] « La mode se répandit alors, parmi les femmes, « de porter la gorge découverte jusqu'à l'excès », et de se présenter en cet appareil indécent jusque dans les églises. On pria les confesseurs de travailler à corriger cet abus par leurs remontrances, et même par le refus de l'absolution à celles qui se montreraient indociles, surtout « si elles étaient assez impudentes que de s'approcher en cet état de la sainte Table. » La Compagnie [du Saint-Sacrement] supplia Messieurs du chapitre [de Paris] et de la cathédrale, et les curés des paroisses, d'éloigner les femmes du sanctuaire et de l'autel ; mais ce ne fut pas sans difficulté qu'on parvint à réformer *un peu* ce désordre. » *Études religieuses des PP. Jesuites*, novembre 1888, p. 374.

chiens[1] ? Dirait-on pas qu'elles viennent à l'église, pour y désavouer publiquement et à la face de Dieu et de ses Anges, la promesse qu'elles ont faite en leur baptême, de renoncer aux pompes du diable, et pour protester hautement, qu'encore qu'elles confessent Jésus-Christ de bouche, elles le renient néanmoins par leurs œuvres, pour adhérer à son ennemi ? O effronterie ! ô impudence insupportable ! voir les chrétiennes paraître devant Jésus-Christ couronné d'épines, dechiré à coups de fouet, démembré, crucifié, tout couvert de plaies et de sang : revètues des pompes de Satan, armées de pied en cap de vanité, de mondanité, d'afféterie et de mille flèches empoisonnées pour faire la guerre à la chasteté, et pour tuer les âmes pour lesquelles il est mort ; ou pour mieux dire armées de fouets, d'épines et de clous, pour flageller, tourmenter et crucifier de rechef celui qu'elles adorent en apparence comme leur Dieu, et qu'elles renient en effet.

Que vous a-t-il fait, misérables, ce très aimable Sauveur, que vous le traitez si indignement dans sa propre maison ? Combien y en a-t-il d'entre vous, lesquelles, si d'une oreille elles écoutent la prédication de sa divine parole, prètent l'autre aux cajoleries de quelque malheureux tison d'enfer ? Combien y en a-t-il qui, au lieu de s'humilier devant la majesté du grand Dieu, et d'avoir les yeux baissés en terre, comme vers le lieu d'où elles sont sorties, où elles doivent rentrer pour être mangées des vers et changées en pourriture, lancent des regards envenimés de tous côtés, qui empoisonnent les cœurs et massacrent les âmes rachetées de sang de Jésus-Christ ? Elles n'y pensent pas en mal, disent-elles ; mais le diable y pense pour elles, et se sert de leur afféterie pour faire commettre quantité de péchés.

Combien y en a-t-il, qui voulant être vues de toutes

[1] IV *Reg.* IX, 33-37.

parts, et donner plus de facilité à leurs yeux de se promener de tous côtés, se perchent, s'il faut ainsi dire, sur des bancs haut élevés, comme des oiseaux de mauvais augure ! Combien y en a-t-il qui sont assises sur des carreaux, ou plutôt sur des trônes de velours, ornés de passements d'or et d'argent, ou enrichis de broderies ! Comme si le pavé de la maison de Dieu n'était pas digne de porter les unes et les autres ; et comme si elles venaient à l'église, non pour lui rendre leurs adorations, mais pour s'y faire adorer elles-mêmes ; non pour offrir et donner leurs âmes à celui qui les a achetées de son sang, mais pour exposer et faire parade d'un fumier revêtu de soie ; non pour s'humilier devant sa divine Majesté, mais pour triompher et pour faire triompher avec elles les pompes de Satan, devant sa face, et au lieu même où elles ont fait vœu d'y renoncer.

Ne savez-vous pas, ingrates que vous êtes, que le Roi de la gloire se présentant devant son Père afin de le prier pour vous, s'est prosterné la face contre terre, selon ces paroles du saint Évangéliste : *Procidit in faciem suam orans*[1] ; et qu'il a mis sa divine bouche dans la poussière pour votre salut, suivant ce témoignage de son Prophète : *Ponet in pulvere os suum*[2] ; et que la bonté infinie qu'il a pour vous l'a réduit, depuis seize cents ans et plus, dans un continuel et prodigieux anéantissement sur ses autels, dans la sainte Eucharistie et dans le saint sacrifice de la Messe ? Comment est-il donc possible que vous ayez tant d'amour pour vous-même, et si peu de respect pour votre Dieu ; tant de vanité et si peu de piété, que vous ne puissiez vous résoudre ni de fléchir les genoux en terre, pour rendre l'honneur que vous devez à celui qui y a mis sa face pour vous ; ni de souffrir que vos habits touchent la poussière, dans laquelle le Dieu du ciel a

[1] Matth. XXVI, 39.
[2] *Thren.* III, 29.

voulu mettre sa bouche pour vous tirer de l'enfer ; ni de vous humilier en un lieu où les Séraphins ne sont qu'avec tremblement, et où le souverain Monarque de l'univers est tant humilié et abaissé pour votre sujet ?

Que dirons-nous de celles qui, au matin assistent au saint sacrifice de la Messe, et l'après-dîner vont au bal et à la comédie, comme si elles voulaient joindre l'arche du Dieu vivant avec l'idole Dagon ?

Quelles foudres méritent celles qui s'approchent de la table de Dieu, pour trahir son Fils, comme Judas, et pour le mettre dans une caverne de serpents et de dragons, c'est-à-dire, dans un cœur rempli de l'esprit du monde, de l'esprit d'ambition, d'avarice et d'impureté, et asservi à toutes sortes de passions déréglées ? C'est ainsi que le Fils de la Vierge est traité par celles qui le devraient adorer comme leur Dieu, l'aimer comme leur Père et le craindre comme leur Juge.

Mais combien y a-t-il d'hommes impies, ou plutôt des monstres d'impiété, qui l'outragent encore plus cruellement ! Combien en voit-on devant les autels avec aussi peu de respect que dans un cabaret ! « C'est là, dit un grand Prélat de nos jours, écrivant contre ces insolents, « qu'ils font gloire des actions qui les devraient faire « rougir de honte, faisant passer leurs profanations pour « des galanteries, et leurs impiétés pour des gentil- « lesses[1] ; c'est où leurs yeux sont plus lascifs, leurs « gestes plus désordonnés, leur bouches plus sacrilèges. « Si on les voit à genoux, c'est devant ces idoles de plâtre « et de rouge[2], auxquelles il donnent si libéralement le « nom de divinités. A peine le Dieu qui les doit juger en

[1] On lit dans toutes les éditions que nous avons eues entre les mains : « Faisant passer... leurs impiétés pour des *sacrilèges*. » Il y a là manifestement une faute d'impression que nous avons essayé de corriger en substituant le mot *gentillesses* au mot *sacrilèges*.

[2] Par *plâtre* il faut entendre ici du *fard blanc*, et par *rouge*, du *fard rouge*.

« en a-t-il un salut quand ils entrent dans son temple :
« Que dis-je à peine en a-t-il un salut? ils l'honorent
« quand ils ne le blasphèment point; ils révèrent sa mai-
« son quand ils n'y font que des impiétés ordinaires; le
« prêtre qui leur demande silence est à leur avis un ex-
« travagant, et si quelqu'un des assistants ose dire une
« parole pour les reprendre, son zèle pour le moins est
« indiscret. Cependant leur crime n'est pas petit, puis-
« qu'au dire de saint Augustin, ceux qui causent dans
« l'église et qui s'y comportent sans respect *non tantum*
« *flagella, sed fulgura merentur*, sont dignes que Dieu,
« non seulement prenne en main les verges pour les châ-
« tier en père bénin, mais qu'il s'arme de foudres et de
« carreaux pour les punir en juge terrible, et pour les
« écraser et réduire en poudre. »

IV. — Contre les gens du faux honneur, qui apportent leur idole et qui mettent l'abomination de la désolation dans le lieu saint.

Mais ce qui est bien plus étrange, c'est que ces Messieurs qu'on appelle ordinairement gens d'honneur, mais qu'il faut appeler, pour parler plus proprement, *les gens de l'honneur*, puisque l'honneur est leur maître absolu et qu'ils sont ses esclaves, au lieu de venir dans le temple du vrai Dieu pour lui rendre leurs adorations, ils y viennent planter l'idole abominable de leur faux dieu, qui est le *point d'honneur*, le mettant en la place et même au-dessus de Dieu, et lui sacrifiant leur cœur et leurs plus tendres affections.

Je ne veux point ici parler de cette vanité, qui les oblige à mettre leurs armes en parade, je ne dis pas seulement sur les murailles ou sur quelques bancs de l'église, pour marques de leurs droits, mais sur les choses même les plus sacrées, comme les enseignes de leur am-

bition : je veux dire sur les tabernacles où repose le très saint Sacrement, sur les ciboires et sur les calices. Vanité qui les possède tellement, que s'ils donnent ou s'ils font faire la moindre chose dans l'église, il faut qu'elles portent leurs armes ou leurs noms, afin de publier tout le bien qu'ils font faire, à la mode des Pharisiens, oubliant ce que Notre-Seigneur a dit en ces termes : *Lorsque tu fais l'aumône* (ce qui s'entend de toutes sortes de bonnes œuvres), *ne le publie pas au son de la trompette, comme font les hypocrites; mais que ta main gauche ne sache pas ce que fait la droite*[1]. Ils ne considèrent pas qu'en faisant ainsi, ils se paient par leurs mains, selon ces paroles du Sauveur : *En vérité je vous dis qu'ils ont reçu leur récompense*[2] ; qu'ils sacrifient à l'idole de l'ambition, et par conséquent au prince de la superbe, tout ce qu'ils ont de meilleur, et qu'ils font survivre leur faste et leur orgueil après leur mort. *Étrange folie de la vanité des enfants du siècle*, dit saint Bernardin de Sienne, *de ne se contenter pas seulement de pécher durant leur vie, mais encore de s'efforcer en quelque façon de pécher après leur mort.*

Mais ce qui me navre le cœur de douleur, c'est quand je vois qu'ils sont tellement passionnés pour cette idole abominable de leur faux honneur, qu'ils lui dressent un trône et qu'ils l'élèvent au-dessus de celui de Dieu : voulant qu'il préside et qu'il commande partout, même dans les temples et sur les autels du grand Dieu, auquel seul appartient toute louange et toute gloire ; et dans les choses les plus sacrées de la religion chrétienne, laquelle n'a point d'autre but que le seul honneur de sa divine Majesté. Témoins les querelles, les inimitiés, les effusions de sang et les meurtres qui arrivent souvent pour les pré-

[1] « Cum facis eleemosynam, noli tuba canere ante te, sicut hypocritæ faciunt... Te autem faciente eleemosynam, nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua. » Matth. VI, 2-3.

[2] « Amen dico vobis, receperunt mercedem suam. » Matth. VI, 2.

séances qu'ils prétendent dans l'église, pour le *pas devant* qu'ils veulent avoir en allant à l'offrande, pour la préférence qu'ils croient leur être due en la distribution de l'eau bénite, du pain bénit et de l'encens ; voulant même que le prêtre, qui leur tient la place de Dieu, leur fasse des révérences et inclinations, contre les lois qui lui sont prescrites par l'Église, auparavant que de leur donner de l'eau bénite et de l encens, et après leur en avoir donné, comme s'ils voulaient qu'il leur obéît plutôt qu'à Dieu, et les honorât plus que Dieu, en préférant leurs volontés aux siennes.

Ce qui est plus horrible, c'est que leur idole du point d'honneur exerce une telle tyrannie sur ces misérables esclaves, qu'il ne les dispense pas même de ses lois en la réception des saints sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie, desquels on ne doit s'approcher qu'avec une solide et profonde humilité. N'a-t-on pas vu en nos jours un de ces monstres d'orgueil et de superbe donner de son épée au travers du corps d'un homme qui était aux pieds d'un confesseur, parce qu'il ne lui voulait pas céder la place ? En a-t-on pas vu d'autres qui, au sortir du confessionnal, et à l'heure qu'ils se présentaient pour recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ, le jour même de Pâques, ayant été appelés pour aller sur le pré, tourner le dos à Dieu pour aller sacrifier leur sang et leur vie à Satan et à l'idole du point d'honneur ?

Leur ambition ne se termine pas là : elle les accompagne jusqu'au tombeau, la mort n'étant pas capable de la faire mourir, et la poudre, la puanteur et les vers du sépulcre n'étant pas suffisants de les humilier. Car, comme durant leur vie ils ont voulu avoir les premières places de l'église, ils veulent encore les occuper après leur mort, désirant que leur cadavre puant soit posé dans le sanctuaire et tout proche des autels. Oh ! qu'ils sont éloignés des sentiments des premiers Empereurs chrétiens, lesquels durant leur vie n'entraient jamais dans le chœur

que pour y venir à l'offrande, et après leur mort se tenaient bien honorés d'être enterrés à la porte de l'église.

Toutes les choses précédentes, à savoir le pain bénit qu'on donne à l'église, l'eau bénite dont on asperge les fidèles, les encensements qui s'y font, la cérémonie de l'offrande, et les saints sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, ont été instituées pour la gloire de Dieu et pour leur salut : et ils les font servir à leur ambition, et les convertissent en poison et perdition pour leurs âmes; et au lieu que le Saint-Esprit les a ordonnées aux chrétiens comme des moyens pour parvenir au ciel, ils s'en servent comme d'instruments pour s'enfoncer davantage dans l'enfer.

Toutes ces choses nous prêchent l'humilité de Jésus-Christ le Roi de gloire, la charité infinie qu'il a pour nous, et l'union très étroite que tous les chrétiens doivent avoir les uns avec les autres. Car le pain bénit, composé de plusieurs grains de blé qui ne font qu'un seul pain, représente l'unité d'esprit et de cœur qui doit être entre les fidèles ; et outre cela, ce pain est une figure du très saint Sacrement, dans lequel le Fils de Dieu est infiniment humilié pour nous, et là où il nous témoigne le plus grand amour qui puisse être.

L'eau bénite signifie le sang et l'eau qui est sortie du sacré côté de notre Sauveur, crucifié et chargé d'opprobres et de douleurs, pour nous réconcilier avec son Père, et pour éteindre nos inimitiés et nous unir, par le lien de paix et de charité, les uns avec les autres.

Les encensements et la cérémonie de l'offrande nous représentent encore Jésus-Christ immolé pour nous dans le feu de son amour, et offrant son Cœur, son sang et sa vie en sacrifice, au milieu des tourments et des ignominies de la croix, pour nous obliger à détester la superbe comme la source de tout péché et de tout malheur, à désirer l'humilité comme la mère de toute grâce et de

tout bonheur; et à nous aimer les uns les autres comme il nous a aimés.

N'est-ce donc pas une chose bien étrange, que dans des choses si saintes, instituées de Dieu pour nous annoncer et nous donner la sainteté, l'humilité, la charité et la paix avec Dieu et avec les hommes, et desquelles par conséquent on ne doit approcher qu'avec un esprit d'humilité, de paix et de charité : ces insensés idolâtres du point d'honneur ne s'en approchent qu'avec un esprit de Lucifer et d'orgueil ; n'y cherchent, n'y regardent, n'y désirent que leur idole détestable, comme l'unique objet de leurs prétentions et adorations ; et ne s'y conduisent que par ses lois diaboliques, qu'ils préfèrent à la charité et à la paix que Jésus-Christ leur a acquise par son sang, ne se souciant point de la fouler aux pieds, avec tout ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré, et de rendre tous les travaux et toutes les souffrances d'un Dieu, vaines et inutiles à leur endroit, pourvu qu'ils satisfassent à leur damnable ambition ? O aveuglement déplorable ! ô dureté insupportable ! ô impiété abominable !

L'esprit de la religion chrétienne est un esprit d'humilité, et toutes ses lois, ses cérémonies et ses fonctions, tendent à nous enseigner l'humilité, à nous la faire estimer, aimer et rechercher, et à écraser dans nos cœurs la tête du serpent infernal, qui est l'orgueil, pour y établir cette sainte vertu tant chérie de celui qui a les superbes en horreur, et qui aime infiniment les humbles. Mais ces esclaves de Lucifer, le roi des orgueilleux, ne savent ce que c'est que d'être chrétien ; l'esprit d'orgueil leur a tellement renversé le jugement, qu'ils font plus d'état de la qualité de gentilhomme, que de la qualité de chrétien, et font plus d'estime des lois infâmes du monde excommunié et maudit de la bouche de Jésus-Christ, que des maximes saintes et glorieuses de l'Évangile ; parce qu'ils ne savent pas qu'être chrétien, c'est être enfant de Dieu, c'est être frère et membre de Jésus-

Christ, c'est être de la race de Dieu et du sang royal et divin du Fils unique de Dieu. Ils ne savent pas qu'il n'y a rien de si honorable, de si divin et de si généreux que les maximes et les lois chrétiennes, et qu'elles sont sorties du sein et du cœur de Dieu, là où Jésus-Christ Notre-Seigneur les a puisées pour nous les apporter ici-bas en la terre, afin qu'en les suivant nous soyons animés de l'esprit divin et des sentiments célestes de notre Père éternel.

De cette ignorance et aveuglement procède que la religion chrétienne n'a point de place dans leur cœur, qu'ils renversent tous ses fondements, qu'ils se moquent de ses divins enseignements, qu'ils déshonorent son esprit, qu'ils n'ont aucun respect pour Dieu ni aucune crainte de ses jugements, qu'ils déchirent les entrailles de leur mère qui est l'Église, qu'ils profanent et foulent aux pieds tous ses sacrements, ses cérémonies et tout ce qu'elle a de plus divin ; et qu'ils préfèrent Barabbas à Jésus-Christ et une chétive fumée d'honneur à la Majesté redoutable du grand Dieu.

Cette passion déréglée qu'ils ont pour l'honneur, est toujours condamnable en tout temps, en tout lieu et en toutes choses ; mais en celle-ci, elle est impie, sacrilège et exécrable. Car sa frénésie monte jusqu'à un tel point que, si quelqu'un choque tant soit peu cette superbe pharisaïque qui les porte à vouloir occuper les premières places et avoir partout le pas devant ; quand ce serait leur propre frère, ou ils l'immoleront à la rage de leur ambition, en la présence de Dieu même et de ses Anges, et, par une fureur diabolique, répandront le sang de leur frère, comme d'autres Caïns, au pied des autels sur lesquels le sang de Jésus-Christ est répandu pour eux ; ou du moins ils l'appelleront sur le pré, et choisiront plutôt de tremper leurs mains dans le sang chrétien, et de sacrifier quand et quand leur vie, leur âme et leur salut au diable, que de quitter un seul point de leurs préten-

tions ambitieuses, foulant ainsi aux pieds toutes les lois divines et humaines, pour suivre celles de la passion enragée du faux honneur.

Qu'est-ce que cela ? N'est-ce pas faire plus d'état d'une vaine fumée, que de l'obéissance et de la gloire qui est due à Dieu ? N'est-ce pas arracher Dieu de son trône, pour le mettre sous les pieds, et pour établir en sa place l'idole détestable du point d'honneur ? N'est-ce pas introduire l'abomination de la désolation dans le lieu saint ? O grand Dieu, qui êtes assis sur les Chérubins, et devant lequel marchent les foudres et les tempêtes, comment endurez-vous ce sacrilège ! Mais pourquoi les lois humaines sont-elles armées, si ce n'est pour exterminer des monstres si horribles ? Impies et exécrables que vous êtes, est-il possible que votre superbe n'ait point de retenue en la présence du grand Roi du ciel, auquel les orgueilleux sont tant en abomination ? Est-il possible que vous vouliez changer le ciel en un enfer, comme Lucifer ? Est-il possible que vous ayez moins de foi et moins de respect pour Dieu, que les démons qui tremblent devant lui ? Pourquoi est-ce que vous venez dans son église ? Est-ce pour lui donner gloire, ou pour y chercher votre propre honneur ? Est-ce pour vous y faire adorer, ou pour pleurer vos péchés, qui vous précipiteront bientôt dans une éternelle infâmie, si vous n'en faites pénitence ? Ne savez-vous pas qu'étant tout chargés de crimes comme vous êtes, vous ne devriez pas paraître devant la face de votre Juge, qu'avec tremblement, et en état de criminels pour vous humilier et confondre devant lui ? Ne savez-vous pas que l'humble Publicain, qui demeure au bas du temple, frappant sa poitrine et n'osant lever les yeux au ciel, s'en retourne avec sa justification ; et que le superbe Pharisien, qui vient tout bouffi d'orgueil, s'en va avec sa condamnation[1] ? Ignorez-vous qu'étant pécheurs et enne-

[1] Luc. XVIII, 10, 11.

mis de Dieu, comme vous êtes, non seulement vous n'êtes pas dignes de mettre le pied dans son saint temple, mais que vous ne méritez pas que la terre vous porte ; qu'elle en a abîmé qui étaient bien moins coupables que vous ; et que vous ne pouvez prétendre avec justice aucune place que dans l'enfer ?

Comment se peut-il faire que les damnables et tyranniques maximes de votre dieu de fumée, qui est le monde et le faux honneur du monde, vous soient plus vénérables que les doux et divins commandements de votre Créateur ? Quand est-ce que le monde a été couronné d'épines pour vous ? Quand est ce qu'il a été flagellé et crucifié pour vous ? Quand est-ce qu'il est mort pour votre amour ?

En voici d'autres qui jouent un autre personnage dans la tragédie sanglante des idolâtres du point d'honneur, et qui sacrifient encore leur âme et leur salut à cette idole exécrable, mais d'une autre manière non moins détestable que les précédentes, si elle ne l'est davantage. C'est que, quand il arrive que l'autorité et la puissance de ceux qui résistent à leur arrogance, et qui les empêchent de prendre les premières places, est telle qu'ils ne peuvent s'en défendre, alors ils ont recours au désespoir, comme des Judas, et ils abandonnent le vrai paradis de la terre qui est l'Église, pour se précipiter dans l'enfer de l'hérésie, aimant mieux quitter le sein et les bras de leur véritable mère, et se jeter entre les griffes de cette furie infernale, que de renoncer à leur ambition. O Dieu ! quelle folie, quel aveuglement, quelle frénésie, d'aimer mieux renier Dieu, Jésus-Christ et son Église, perdre le ciel, son âme, son salut éternel, une éternité de biens et de contentements inénarrables, et s'obliger à une éternité de maux et de tourments inexplicables, que de se départir d'un peu de fumée, de l'ombre d'un songe et d'une chimère fantastique telle qu'est le point d'honneur ! O maudit point d'honneur ! ô idole abominable !

ô serpent infernal! tu as précipité du plus haut du ciel dans le plus profond des enfers la troisième partie des Anges[1], c'est-à-dire des millions de milliasses d'Esprits célestes, qui étaient les plus nobles créatures de Dieu et les princes de la maison du grand Roi ; et tu y jettes encore tous les jours la plus grande et la plus noble partie des hommes. Combien, hélas! à l'heure que j'écris ces choses, et à l'heure que tu les lis, mon cher lecteur, combien, dis-je, y a-t-il de braves gentilshommes, de barons, de comtes, de marquis, de ducs, de princes et autres grands seigneurs qui brûlent et qui enragent au milieu des brasiers éternels de l'enfer, et que la passion déréglée de l'honneur y a traînés, lesquels régneraient maintenant avec Dieu dans le ciel, s'ils n'avaient préféré cette fausse folie des esclaves de Satan à la véritable sagesse des enfants de Dieu!

Filii hominum, usquequo gravi corde[2] : « Enfants des hommes, jusques à quand endurcirez-vous vos cœurs » contre la voix et la parole de votre Seigneur, qui vous crie il y a plus de seize cents ans : *Quod hominibus altum est, abominatio est ante Deum*[3] : « Tout ce qui est grand devant les hommes n'est qu'abomination devant Dieu. » *Ut quid diligitis vanitatem, et quæritis mendacium*[4] ? « Jusques à quand aimerez-vous cette idole du point d'honneur, qui n'est que vanité, folie et mensonge ? » Apprenez, apprenez de moi à détester l'orgueil et la passion déréglée des fausses et passagères grandeurs de ce monde, et à aimer et imiter mon humilité, qui vous élèvera dans le trône des véritables et éternelles grandeurs.

Je veux terminer ce chapitre en adressant maintenant ma voix aux hommes et aux femmes qui profanent en toutes les manières susdites la maison de mon Dieu, et en leur disant avec le prophète : *Usquequo claudicatis in*

[1] *Apoc.* XII, 4. — [2] *Ps.* IV, 3. — [3] Luc. XVI, 15. — [4] *Ps.* IV, 3.

duas partes[1] ? « Jusques à quand clocherez-vous des deux côtés », voulant joindre la qualité de chrétiens et d'enfants de Dieu avec la qualité de mondains et d'enfants du diable ; le faux honneur du monde avec le service et la gloire du vrai Dieu ; les maximes de Jésus-Christ avec les maximes de l'Antéchrist ? Jusques à quand voudrez-vous démentir la parole du Fils de Dieu, qui vous déclare que *personne ne peut servir à deux maîtres*[2] ? Jusques à quand prétendrez-vous manger à la table de Dieu et à la table des démons[3] ? Si le monde est votre Dieu, suivez-le entièrement, et ne venez plus désormais profaner les temples du vrai Dieu, et sachez quand et quand, que votre faux dieu n'a point d'autre paradis à vous donner que l'enfer. Mais si Dieu est votre Dieu, glorifiez-le comme votre Maître, craignez-le comme votre Juge, qui vous proteste lui-même qu'il vous demandera compte, en son jugement général, jusques à une parole oiseuse[4].

V. — Contre plusieurs autres profanations des lieux saints.

Ce n'est pas tout ; voulez-vous voir le peu de vénération que la plupart des chrétiens ont pour la maison de leur Dieu ? Allez-vous-en dans les maisons des grands et des riches : vous n'y verrez rien qui ne soit net et en bon ordre ; vous les verrez ornées de riches tapisseries, de meubles précieux, de beau linge, de vaisselle d'argent, et souvent lambrissées d'or et d'azur. Allez dans les églises : vous en ver-

[1] III *Reg.* XVIII, 21.

[2] « Nemo potest duobus dominis servire. » Matth. VI, 24.

[3] « Non potestis mensæ Domini participes esse et mensæ dæmoniorum. » I *Cor.* X, 21.

[4] « Dico autem vobis quoniam omne verbum otiosum, quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo in die judicii. » Matth, XII. 36.

rez plusieurs au dehors environnées d'ordure et de puanteur ; au dedans tapissées de toiles d'araignées, pavées de boue et de poudre ; les vitres et la couverture rompues et ouvertes au vent, à la pluie, à la grêle et à la neige ; les autels dénués d'ornements et couverts de poussière ; les prêtres offrir le redoutable sacrifice avec des aubes et des chasubles toutes déchirées, des corporaux et des purificatoires quelquefois si sales, qu'ils font mal au cœur ; des calices d'étain et tout noirs ; le très saint Sacrement dans un ciboire de même étoffe, et dans un chétif tabernacle tout couvert et rempli de poudre et d'ordure, sans lampe et sans lumière, et sans aucune marque de religion. O Dieu, ô grand Dieu, où est la foi des chrétiens ? Si vous êtes leur Père, où est l'honneur qu'ils vous rendent ? Si vous êtes leur Souverain, où est la crainte qu'ils vous portent ? Seigneur Jésus, il est temps que vous veniez juger le monde selon votre parole, car il n'y a plus de foi en la terre.

Mais, mon Sauveur, vous n'aurez que faire de juger les chrétiens : les païens et les Turcs les jugeront et les condamneront pour vous. Quelle honte pour toi, chrétien, lorsque les Mahométans te reprocheront, au jour du jugement, qu'ils auront eu plus de respect pour le pavé et pour la poussière du temple de leur faux prophète, que tu n'en auras eu, non seulement pour les temples et pour les autels du grand Dieu vivant, mais même pour la face adorable de ton Sauveur ! Car ils révèrent tellement le pavé même et la poudre du temple où est le corps de Mahomet, qu'ils ne voudraient pas cracher dessus. Et toi, misérable, sais-tu bien que, par tes blasphèmes, impiétés et sacrilèges, tu craches avec une effronterie épouvantable, à l'imitation des Juifs, sur cette face divine que les Séraphins ne regardent qu'avec tremblement.

Quelle confusion vous sera-ce, vous qui avez des flambeaux d'argent pour vous éclairer dans votre maison, et qui souffrez que la maison de Dieu soit dépourvue d'une

pauvre lampe et d'un peu d'huile, lorsque ces infidèles vous accuseront d'avoir eu moins de vénération pour le corps déifié du Fils unique de Dieu, qu'ils n'en auront eu pour le corps pourri de Mahomet, c'est-à-dire, pour le corps maudit d'un damné, devant lequel ils tiennent cinq cents lampes allumées perpétuellement jour et nuit.

Je passe sous silence la façon en laquelle se comportent dans les églises plusieurs d'entre ceux qui partout, mais spécialement dans ces lieux-là, devraient être des exemplaires de modestie, de dévotion, de silence et de respect en la présence de Dieu. Je ne parle point de la manière étrange en laquelle on célèbre le redoutable Sacrifice de l'autel et le divin Office en beaucoup d'endroits : manière si éloignée de la piété, majesté et sainteté qui est convenable à une action toute sainte et divine comme celle-ci ; et si accompagnée d'immodestie, de précipitation et d'irrévérence, pour ne pas dire d'impiété, qu'à voir le maintien de plusieurs sans retenue, leur posture messéante, leurs gestes déréglés, leurs yeux égarés ; et à les entendre causer, crier, rire, anticiper les uns sur les autres les choses qu'ils prétendent chanter, en étouffer la plus grande partie entre leurs dents : on croirait qu'ils sont gagés, non pour chanter, mais pour gronder ; non pour servir Dieu, mais pour le mépriser ; non pour le louer, mais pour se moquer de lui ; non pour l'honorer, mais pour le déshonorer et le faire déshonorer aux autres.

Il n'y a point d'homme au monde, pour chétif et indigne qu'il puisse être, lequel ne crût recevoir une injure signalée et un affront très notable de celui qui agirait avec lui de la façon que nous agissons avec Dieu, dans sa maison, à sa face, et dans des actions si grandes, si saintes et si importantes comme sont celles-ci. Certainement ce n'est pas un petit crime de traiter ainsi avec une Majesté suprême, devant laquelle les plus hautes et les plus fermes colonnes du ciel tremblent. Ce n'est pas un

péché d'ignorance; car nous savons ou devons savoir ce que mérite la grandeur infinie d'un Dieu, et ce que nous lui devons. Ce n'est pas un péché de faiblesse, ou de fragilité humaine, ou d'un emportement de quelque passion qui nous surprend. C'est un mal qui se fait de sens rassis, de sang-froid et de volonté délibérée. C'est un forfait de pure malice, c'est un péché diabolique, c'est une impiété détestable. C'est un mépris de Dieu sinon exprès, du moins tacite. C'est un attentat contre l'honneur qui est dû à sa divine Majesté. C'est une profanation des lieux et des mystères sacrés. C'est une espèce de sacrilège, puisque c'est traiter indignement les choses saintes. Ce péché est d'autant plus grand, qu'il est passé en coutume et en habitude parmi beaucoup d'ecclésiastiques, et jusques à une telle dureté et insensibilité, qu'il n'en font aucun état et ne prennent aucun soin de s'en corriger. Car ils le feraient facilement s'ils voulaient, vu qu'aux dimanches et aux fêtes il font tout autrement, c'est-à-dire beaucoup mieux qu'aux autres jours. Je sais bien que le divin service doit être célébré, dans les jours solennels, avec plus de solennité et de gravité qu'aux jours ordinaires ; mais en quelque temps que ce soit, on doit toujours parler à Dieu avec un très grand respect, et bien prononcer toutes les choses que l'on chante ou que l'on récite à son honneur, n'étant pas permis d'en omettre volontairement un seul iota, de peur d'attirer ce foudre sur sa tête : *Maudit est celui qui fait l'œuvre de Dieu avec négligence*[1].

Notre-Seigneur parlant aux Scribes et aux Pharisiens, leur tient se langage : *Hypocrites que vous êtes, le prophète Isaïe a bien prophétisé de vous, lorsqu'il a dit : Ce peuple m'honore des lèvres, et leur cœur est bien loin de moi*[2].

[1] « Maledictus qui facit opus Domini fraudulenter. » Jer. XLVIII, 10.

[2] « Hypocritæ, bene prophetavit de vobis Isaias, dicens : populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longe est a me. » Matth. XV, 7.

Mais les prêtres qui font le service divin en la façon que je viens de dire, n'honorent Dieu ni du cœur, ni des lèvres. Au contraire, ils le déshonorent et lui déplaisent de telle sorte, que saint Augustin assure que les hurlements des chiens ou des loups lui sont plus agréables que le chant de semblables ecclésiastiques : *Plus placet Deo ululatus canum vel luporum, quam cantus inimicorum, id est, clericorum malorum.*

Ce péché, je veux dire cette irrévérence et indignité avec laquelle les prêtres et les clercs traitent les lieux et les choses saintes, est encore accompagné d'une circonstance qui le rend très notable. C'est qu'il est scandaleux, parce qu'il se fait publiquement, en la face de Dieu, des Anges et des fidèles, et qu'un tel exemple donné par de telles personnes, est la source de la plupart des profanations des églises qui se font par les laïques. A raison de quoi, l'on peut dire avec trop de vérité de nous autres ecclésiastiques, que nous sommes incomparablement plus coupables en ce point, aussi bien qu'en beaucoup d'autres, que les laïques, et que la divine justice nous fera porter le châtiment de nos péchés et des leurs, d'autant que nous les rendons nôtres, tant par notre négligence et lâcheté à les instruire et corriger, que par la mauvaise édification que nous leur donnons.

Plaise à la divine miséricorde de nous dessiller les yeux de l'esprit, afin que nous puissions voir l'importance de ces vérités, et de nous ouvrir les oreilles du cœur, afin de bien entendre et d'obéir exactement désormais à cette voix du ciel, qui nous parle par un saint Concile de l'Église : *Que les ecclésiastiques n'aient point des yeux égarés et vagabonds dans le chœur ; qu'ils se gardent, en leur maintien extérieur, des postures indécentes et mal composées ; qu'ils ne se tournent pas légèrement et immodestement, tantôt d'un côté tantôt d'un autre ; qu'ils ne se promènent point dans l'église ; qu'ils ne causent point les uns et les autres ; qu'on ne leur voie point de fleurs dans*

les mains ; qu'ils ne lisent point autre chose que l'office qui se chante ; qu'ils chantent dévotement avec les autres ; qu'enfin ils se souviennent qu'ils sont devant la redoutable majesté de Dieu, qui ne voit pas seulement les gestes extérieurs du corps, mais qui pénètre le plus intime et le plus secret des cœurs[1].

Que dirai-je des cimetières, qui sont des lieux bénits de la main des évêques, là où reposent les corps des fidèles, qui sont les membres et les reliques de Jésus-Christ ? A raison de quoi on peut dire que tous les cimetières sont autant de reliquaires sacrés, remplis de quantité de saintes reliques, qu'on ne saurait par conséquent assez révérer. Et cependant ces saints lieux sont tellement négligés et si peu respectés, qu'en plusieurs endroits ils ne sont pas même fermés, mais exposés et abandonnés à la profanation des bêtes et des hommes. Car on souffre que les chevaux, les pourceaux et autres bêtes y entrent, y prennent leur pâture et fassent leurs ordures ; que les enfants y courent, y jouent et s'y entrebattent ; et que les hommes y vendent et achètent même des choses profanes, et par conséquent qu'il s'y fasse quantité de mensonges, de tromperies, de jurements et de parjures ; et qu'à l'entrée et sortie des messes paroissiales, au lieu de se préparer pour assister saintement à ce redoutable Sacrifice, et à en tirer des fruits dignes du précieux sang de l'Hostie adorable qui y est immolée, et d'une vie vraiment chrétienne : on s'assemble dans les cimetières, pour causer, rire, crier, médire, et vaquer à des affaires temporelles qui ne devraient point se traiter en des lieux si saints et si vénérables, tant à cause des

[1] « In choro clerus non vagetur oculis, incomposito corporis situ ne stet vel sedeat, non moveatur huc illucque, non circumambulet, non sint invicem colloquia, non flores in manu teneat, non legat aliud in choro præterquam officium quod tunc cantatur, moduletur devote cum aliis, memineritque se tremendæ Dei majestati adstare, qui non modo exteriores corporis gestus videt, sed scrutatur cordium intima secretaque. » *Conc. Aquense*, an. 1585, De choro.

saintes reliques qui y reposent, que parce que les cimetières sont des dépendances et appartenances de la maison du grand Dieu.

C'est en punition de ces profanations, que la divine Justice permet qu'aujourd'hui nous voyions que les sergents, huissiers et coureurs de tailles et impôts viennent, même aux dimanches et aux fêtes plus solennelles, prendre les chrétiens à la sortie des églises, et quelquefois même jusques aux pieds des autels, pour les traîner dans les prisons, sans respecter la sainteté ni du jour, ni du lieu, et sans avoir égard aux lois civiles et ecclésiastiques, qui défendent ces horribles concussions[1]. Ce qui est cause que les églises sont désertes en plusieurs lieux, et que, comme dit le prophète : *Viae Sion lugent, eo quod non sint qui veniant ad solemnitatem*[2] : « Les chemins qui conduisent à la maison de Dieu pleurent, parce qu'il n'y a presque personne qui y vienne célébrer les saintes solemnités. »

Mais, ô grand Dieu, vous êtes juste et vos jugements sont équitables. Car c'est ainsi que vous chassez de votre maison ceux qui en font une caverne de sacrilèges et d'impies ; et que vous ne permettez pas que les jours et les lieux saints servent de sauvegarde à ceux qui les ont tant de fois profanés ; ni que les lois divines et humaines soient gardées en faveur de ceux qui foulent tous les jours aux pieds vos saints commandements.

C'est aussi par un terrible jugement, ô mon Dieu, que vous souffrez un autre désordre épouvantable, qui est qu'au lieu que, dans les prônes des messes paroissiales, on n'y doit faire autre chose que d'annoncer à votre peuple votre sacrée parole, lui donner les instructions

[1] En 1648, dans un Mémoire adressé à la Reine mère, le V. P. Eudes se plaignait de cet abus et demandait qu'on défendît « aux receveurs, collecteurs des tailles, huissiers et sergents, d'inquiéter » le peuple les dimanches et fêtes. Cf. Martine, *Vie du P. Eudes*, I, p. 291.

[2] *Thren.* I, 4.

nécessaires à son salut, et lui déclarer vos divines volontés : maintenant on n'y entend presque parler que d'affaires temporelles, nonobstant la défense expresse des saints Conciles de votre Église, dont voici les termes : *C'est une chose que nous avons trouvée fort indigne, qu'aux dimanches et aux fêtes, on fasse de la maison d'oraison une maison de trafic ou de plaiderie. Car, au lieu de l'exhortation et de la prédication de la parole de Dieu que les curés doivent faire au peuple, ils sont contraints, au milieu de la messe, de faire l'office de sergents, de crieurs publics, de péagers, de proclamer les impôts et enchères, venditions et tous autres mandements des princes, juges et magistrats séculiers. Pour purger la maison de Dieu de telles profanations, nous défendons à tous les fidèles, tant laïques qu'ecclésiastiques, sous peine de subir la rigueur du jugement de Dieu, de rien dire, ni de rien faire dans l'église et dans le sacrifice de l'autel, qui ne soit saint et sacré. Et nous exhortons et avertissons tous les juges et magistrats de faire publier tous leurs mandements par leurs ministres, ou par ceux qui ont la charge des fabriques, ou par quelqu'un député pour cela d'entre les paroissiens; et que la publication s'en fasse hors l'église et hors le cimetière, au lieu qui leur semblera le plus convenable. Nous les conjurons aussi, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il ne soit point loisible de faire aucun exploit aux paroissiens, aux dimanches et aux fêtes, lorsqu'ils vont à l'église ou qu'ils s'en retournent, ni de les prendre pour les mener en prison. Car, pour éviter cela, les pauvres gens sont contraints de quitter le service de Dieu et de se cacher en ces jours, auxquels ils doivent venir à l'église*[1].

[1] « Indignum nobis visum est dominicis ac festis diebus de domo orationis facere domum negotiationis, aut fori sæcularis. Nam pro populi exhortatione, et divini verbi prædicatione, coguntur curati sacris operantes, lictorum, et præconum, atque etiam publicanorum vices gerere, auctiones vectigalium, venditionum, licitationum, et quæcumque mandata sæcularium judicum et officiariorum recitare ac proclamare. Ad purgandam domum Dei his profanationibus, pro-

Voilà des ordonnances toutes saintes et divines. Mais vous permettez, ô grand Dieu, qu'elles soient violées, par un sévère, mais très équitable jugement que vous exercez contre ceux qui foulent tous les jours aux pieds vos divins commandements. Car il n'est pas raisonnable que les lois humaines servent d'asile et de protection à ceux qui ne veulent point s'assujettir à d'autres lois qu'à celles de leurs passions déréglées. Et il est bien juste, Seigneur, que ceux qui se sont comportés avec tant d'irrévérence dans votre maison, qui ont assisté avec tant d'irréligion au saint sacrifice de la Messe, et qui ont tant de fois fermé les oreilles à votre divine parole et s'en sont moqués, trouvent leur supplice là où ils ont commis leurs crimes ; qu'ils n'osent plus regarder les églises que de loin ; qu'ils soient privés de la bénédiction de ce très divin Sacrifice ; ou, s'ils y assistent, qu'ils soient contraints d'y entendre, non plus votre parole plus douce que le miel, mais des choses qui leur remplissent l'esprit et le cœur d'inquiétudes très piquantes et d'angoisses très amères.

VI. — Suite du même discours.

De ce qui a été dit ci-dessus, vous voyez qu'aujourd'hui les grands et les petits, les hommes et les femmes, les prêtres et les laïques, changent la maison de Dieu en une caverne de larrons, qui dérobent à Dieu

hibemus, sub interminatione divini judicii, quicquam in sacrificio et in templo nisi sacrum et sanctum dici aut fieri. Atque hortamur et monemur omnes judices magistratus, ut sua quæcumque mandata per suos ministros et fabricarum rectores, aut aliunde parœcianis deputatum publicari extra cœmeterium et ecclesiam, quo loco ipsis videbitur convenientius. Eosdem obtestamur in Domino, ne liceat his diebus parœcianos venientes aut redeuntes ad ecclesiam, aut in ipsa inventos, in jus vocare, aut prehendere, aut aliter vexare. Ob id enim miseri homines coguntur abstinere a cultu divino, et festis diebus, quibus prodeundum in ecclesiam est, latitare. » *Conc. Rothomagense*, an. 1581, *De curatorum officiis*, n. 20 ; *Conc. Aquense* an. 1585, *De parochis.*

sa gloire; en un repaire de serpents et en un enfer de démons; et que par ce moyen ils attirent l'ire et la malédiction de Dieu sur eux.

Car je remarque, dans le saint Évangile, que de trois ou quatre fois que Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est mis en colère, pendant qu'il était sur la terre, il y en a deux auxquelles il a fait paraître un courroux beaucoup plus terrible que dans les autres : ç'a été lorsqu'il a chassé à coups de fouet ceux qui profanaient le temple de Jérusalem, en y vendant et achetant certaines choses.

Considérez, s'il vous plaît, premièrement qu'ils n'y vendaient que des choses nécessaires aux sacrifices qu'on offrait dans le temple. Secondement, que dans ce temple il y avait quantité d'appartements, de portiques et de galeries, et que ceux qui vendaient n'étaient pas aux pieds des autels, ni même au lieu où le peuple se mettait pour adorer et prier Dieu étant dans le temple, mais seulement sous quelqu'un de ses porches, ou en quelqu'une de ses galeries. Troisièmement, que ce même temple n'était que la figure et l'ombre de nos temples ; qu'il ne contenait en soi que la figure de Jésus-Christ, qui est résidant actuellement et véritablement dans nos églises ; qu'on n'y offrait que des sacrifices de bœufs, de moutons et d'autres choses semblables, lesquels n'étaient qu'une ombre du sacrifice adorable du vrai sang de l'Agneau de Dieu, qui est immolé sur nos autels.

Et cependant Notre-Seigneur chasse à coups de fouet et avec grosse colère ces vendeurs et acheteurs, et leur dit : *Il est écrit que ma maison sera appelée une maison d'oraison, et vous en avez fait une caverne de larrons*[1].

Sur quoi , saint Chrysostome nous assure que cette profanation du temple, qui paraît très excusable pour les considérations susdites, fut cause de sa ruine et déso-

[1] « Scriptum est : Domus mea, domus orationis vocabitur ; vos autem fecistis illam speluncam latronum. » MATTH. XXI, 13.

lation, et que Notre-Seigneur le voulut donner à entendre par ces paroles : *Vos fecistis illam speluncam latronum* : «Vous avez fait de ma maison une caverne de larrons » ; comme disant : Vous serez cause qu'en punition de votre péché, ce temple sera ruiné et deviendra une caverne de brigands et de sacrilèges. Ce qui arriva en effet, après la mort du Fils de Dieu ; car on a vu plusieurs fois depuis ce lieu saint et vénérable rempli de larrons et de meurtriers, d'impies et de scélérats.

O Seigneur, si les profanateurs de la figure ont mérité d'être l'objet de votre ire, quelle vengeance exercerez-vous contre ceux qui profanent la vérité ? Si vous avez chassé ceux-là du temple de Salomon avec tant de rigueur, avec quelle colère chasserez-vous ceux-ci de la maison de votre Père, qui est le ciel, pour les jeter dans les ténèbres extérieures, là où il y aura pleurs et grincements de dents ?

Certainement il ne faut pas tant nous plaindre de l'impiété et de la rage des hérétiques, Luthériens et Calvinistes, qui ont violé, pillé et brûlé nos temples, comme des irrévérences, impiétés et insolences qui s'y commettent par les mauvais catholiques, en punition desquels Dieu permet aux ennemis de la foi d'exercer ces ravages.

Et si nous ne changeons nos déportements, nous devons craindre qu'il ne nous châtie encore plus rudement et qu'il ne nous fasse porter l'effet de ces menaces apostoliques : *Si quis violaverit templum Dei, disperdet illum Deus*[1] : « Quiconque violera ou profanera le temple de Dieu, Dieu le perdra. »

A l'imitation du Fils de Dieu, autrefois, dans les premiers siècles de la religion chrétienne, on chassait de l'église tous ceux qu'on savait par une connaissance publique être en certains péchés mortels, quoiqu'ils fussent en état de pénitence, même les rois et empereurs : témoin

[1] I *Cor.* III, 1.

l'empereur Théodose, auquel saint Ambroise empêcha l'entrée de l'église, jusqu'à ce qu'il eût fait pénitence d'un meurtre dont il était coupable, et qui était en la connaissance d'un chacun. Car nous lisons dans la vie de saint Ambroise, que l'empereur venant à l'église pour y entrer après ce crime, saint Ambroise vint à la porte et lui défendit l'entrée avec des paroles graves et pleines de majesté, jusqu'à ce qu'il eût confessé son péché et fait sa pénitence publique. L'empereur lui obéit, s'en retourna en sa maison, où il pleura huit mois avec tant de douleur et de regret, que Ruffin, l'un de ses plus grands mignons, le voyant un jour tout baigné en larmes, et lui demandant la cause de sa douleur, il lui répondit en pleurant : *Tu ne sais pas mon mal et mon dommage ; mais je pleure et lamente mon infortune, considérant combien il est facile aux pauvres d'entrer dans l'église de Dieu et d'y faire leurs prières, et qu'à moi la porte me soit fermée, non seulement de l'église, mais aussi du ciel ; attendu que Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit aux prêtres : Tout ce que vous lierez en la terre, sera lié au ciel.* Ruffin répliqua là-dessus qu'il ferait tant avec Ambroise, qu'il l'absoudrait. *Non fera*[1], dit Théodose, *car je sais que la sentence d'Ambroise est si juste, qu'il ne voudra pas violer la loi de Dieu pour le respect de la puissance impériale*[2].

Vous voyez par là que l'église était fermée à ceux qui étaient coupables de quelque crime notoire, quoique même ils en fissent actuellement pénitence ; et que l'on n'y souffrait que les saints, c'est-à-dire ceux qu'on présumait être en état de grâce, parce qu'ils n'étaient marqués d'aucune offense notable et manifeste ; spécialement lorsqu'on était sur le point d'offrir à Dieu le très

[1] Expression familière pour dire : *Il n'en fera rien.* Molière dit de même : « Je proteste de ne prétendre rien à tous vos biens, pourvu que vous me laissiez celui que j'ai. » — *Non ferai.* » *Avare,* V, 3.

[2] Théodoret, *Hist. eccles.* V. — Cf. Baunard, *Vie de saint Ambroise*, l. VI, ch. 4.

auguste sacrifice du Saint des saints. C'était alors qu'on entendait cette voix formidable : *Sancta sanctis* : « Les choses saintes ne sont que pour les saints » : voix qui était comme un foudre ou un glaive tranchant des deux côtés, qui faisait la séparation des bons d'avec les méchants, des criminels d'avec les justes, et qui chassait les coupables de la maison de Dieu, comme indignes de paraître devant sa face et de regarder même les saints mystères. Et maintenant, non seulement vous voyez les églises remplies de blasphémateurs, de sacrilèges, d'impies, de larrons, de vindicatifs, d'ambitieux, d'avaricieux, d'ivrognes, d'impudiques, d'usuriers, de faussaires, de faux témoins, de trompeurs, de meurtriers et de mille autres personnes toutes chargées de crimes, et qui [se] font gloire publiquement de leur malice et mènent leur impunité en triomphe ; mais même vous diriez que la plupart des chrétiens y viennent pour se moquer de Dieu, pour le bafouer, pour l'outrager et pour le crucifier derechef dans son temple même et dans sa propre maison.

« O audace insupportable, s'écrie le grand saint Jean
« Chrysostome, quand ferons-nous l'œuvre de notre salut?
« Comment pourrons-nous apaiser l'ire de Dieu, puisque
« dans le temps opportun, dans les lieux convenables,
« pendant que nous espérons le fléchir par nos oraisons,
« j'en vois quelques-uns, empêchés de leur contenance,
« chercher des amusements, ou indiscrets en leur babil,
« ou folâtres en leurs risées, troubler les prières publiques?
« Et il y en a d'autres qui ne se contiennent pas même
« pendant que le prêtre fait ses fonctions sacerdotales.
« O effronterie intolérable ! Ne savez-vous pas que vous
« êtes au milieu des Anges, et que vous rendez vos actions
« de grâces avec eux? Et néanmoins vous êtes dans une
« posture messéante, vous passez le temps à causer ou à
« rire. En vérité ce ne serait pas merveille si la foudre
« tombait non seulement sur vos têtes, mais aussi sur
« les nôtres ; car ces crimes sont dignes d'un tel supplice.

« Le Roi des rois est présent ; son armée est à ses côtés :
« et vous causez, et vous riez à leur vue, ou du moins
« vous ne corrigez pas celui qui cause ou qui rit. Mais
« combien est lent notre zèle pour les reprendre ! Com-
« bien dureront nos reproches ? Ne faudrait-il pas chasser
« de l'église telles gens comme scandaleux, et comme
« des pernicieux remplis de tous maux ?

« Jusques à quand riront-ils, en un temps auquel ils
« devraient en avoir horreur ? Jusques à quand cause-
« ront-ils, pour empêcher les bénédictions de Dieu ? Ils
« n'ont ni respect pour les princes du ciel qui sont
« présents, ni crainte pour le souverain Juge qui les
« regarde.

« Ne nous suffit-il pas de nous comporter lâchement
« dans nos pensées, et de nous laisser emporter à tant
« d'objets divers pendant nos oraisons ? Mais nous ne
« contenons pas même nos ris et babils immodérés !
« N'est-ce pas faire de l'église un théâtre, et du service
« divin une comédie où l'on joue toutes sortes de per-
« sonnages ? C'est pourquoi je vous recommande à Dieu.
« Et pour vous autres qui ne tombez point dans ces excès,
« je vous assure que si vous n'avertissez et corrigez ce-
« lui que vous verrez faire une action désordonnée, prin-
« cipalement en ce temps, vous serez jugés et condamnés
« avec lui. Corriger est plus que prier : quittez vos priè-
« res et le corrigez ; ainsi vous lui profiterez, et vous en
« aurez récompense[1]. »

[1] « Rursum alios video colloquentes stare dum fit oratio : alios modestiores scilicet, non modo dum fit oratio, sed etiam dum sacerdos benedicit. O audaciam ! quandonam erit salus ? Quomodo poterimus Deum placare ?... Nescis te cum angelis stare ? Cum illis cantas hymnosque celebras, et stas ridens ? Annon mirum est, quod fulmen non immittatur, non in illos tantum, sed et in nos omnes ? Hæc quippe fulmine digna sunt. Adest rex, videt exercitum ; tu vero illis videntibus stas ridens, vel ridentem negligis ? Sed quousque increpamus ? quousque reprehendimus ? Annon ut pestes, annon ut corruptores, annon ut corruptos et perniciosos hujusmodi homines, innumerisque malis onustos ab ecclesia pelli oportuisset ? Quandonam illi a risu

Voilà les paroles et avertissements de saint Chrysostome ; mais qui est-ce qui les suit? Qui est-ce qui prend le parti de Dieu contre ses ennemis? Qui est-ce qui s'oppose aux opprobres et aux outrages qu'on lui fait souffrir tous les jours? Presque personne. Mais ce qui est prodigieux, c'est qu'on tient toutes ces choses, aussi bien que plusieurs autres qui regardent son honneur, ou pour indifférentes, ou pour être de fort petite conséquence. On en fait peu ou point de scrupule, à peine les met-on au nombre des péchés ; c'est pourquoi on souffre tous ces désordres sans en dire mot.

S'il y allait tant soit peu de notre intéret temporel, on crierait, on courrait, on fulminerait, on emploierait les puissances séculières et les anathèmes de l'Église, on remuerait le ciel et la terre, et on n'épargnerait rien. Mais lorsqu'il y va de l'intérêt de Dieu et de l'affaire du salut, vous diriez, à voir la plupart des hommes, qu'ils sont stupides et insensibles, et qu'ils n'ont ni esprit, ni cœur, ni affection, ni sentiment, ni mouvement, non plus que des pierres.

Et cependant qui pourrait dire combien de châtiments cette profanation des lieux saints attire sur nos têtes? Qui pourrait dire combien d'âmes descendent en enfer pour ce seul péché?

Plusieurs même s'imaginent que c'est assez, pour être du nombre des prédestinés, d'être d'une ville ou d'une paroisse dont l'église soit consacrée à la Mère de Dieu ;

abstinebunt, qui in hora tremenda rident ? Quando a nugis abstinebunt, qui in tempore benedictionis garriunt ? non præsentes reverentur, non Deum timent ? Annon sufficit nobis mentis socordia ? non satis est quod orantes alio evagemur ; sed et risum et cachinnos multos ingerimus ? An theatrum hæc sunt ?... Idcirco committo vos Deo. Et jam hinc vobis, qui sani estis, testificor judicium vobis et damnationem fore, si quis quum videt inordinate agentes, maximeque illo tempore confabulantes, non admonuerit nec correxerit eos: hoc melius est precatione ipsa. Dimitte preces et illum increpa : ita et illi proderis, et tu lucraberis. » Chrysost. *In acta Apost.* hom. XXIV,

semblables en cela aux Juifs, auxquels Dieu parle en cette façon par son prophète : *Ne vous fiez point en ces paroles trompeuses, disant : Le temple du Seigneur, le temple du Seigneur, le temple du Seigneur*[1] : c'est-à-dire, ne vous trompez pas vous-mêmes, vous glorifiant en ce que le temple du Seigneur est au milieu de vous, et vous persuadant faussement que le temple du Seigneur vous gardera, que le temple du Seigneur vous sauvera. Ce ne sera pas le temple du Seigneur qui vous sauvera, mais ce sera l'honneur que vous rendrez au Seigneur dans son temple, et la fidélité avec laquelle vous obéirez aux volontés du Seigneur, qui vous sont déclarées dans son temple ; autrement le Seigneur renversera ce temple auquel vous mettez votre gloire et vous exterminera tous.

Il en faut dire autant à ceux-là : Ne vous abusez point, ce ne sera point l'église de Notre-Dame qui vous sauvera, mais ce sera l'honneur, l'obéissance et le service que vous rendez à son Fils et à elle dans son église. Que si, au lieu d'y honorer le Fils et la Mère, vous les déshonorez, sachez que la grâce que Dieu vous a faite d'être en un lieu qui appartient spécialement à la Reine du ciel, ne servira qu'à votre plus grande condamnation, et qu'elle-même vous jugera et vous condamnera avec très grande sévérité, changeant ses douceurs en rigueurs, et ses miséricordes en justice, pour venger les injures que vous avez faites à son Fils.

O Vierge sainte, ne permettez pas que cela soit ! O Mère de miséricorde, ayez pitié de nous ; ayez pitié de tant de misères ; ayez pitié de tant d'âmes qui se perdent ; ayez compassion de votre Fils qui est si horriblement persécuté, bafoué, foulé aux pieds, crucifié par les grands et par les petits, par les hommes et par les femmes, par les laïques et par les prêtres ! Ne souffrez plus que sa

[1] « Nolite confidere in verbis mendacii, dicentes : Templum Domini, Templum Domini, Templum Domini est. » Jerem. VII, 4.

maison et la vôtre soit en opprobre à vos ennemis. Priez votre Fils bien-aimé qu'il remédie à tant de maux, et qu'il inspire les évêques, les pasteurs et les prédicateurs, de faire entendre l'importance de ces choses aux chrétiens, d'employer leur zèle et leur autorité pour empêcher ces désordres, et surtout de faire voir au peuple, par leur exemple, avec quel respect, quelle piété et quelle sainteté on se doit comporter dans les lieux saints, suivant l'ordre qui nous en est prescrit par le Saint-Esprit, lequel nous parle en cette façon par les oracles des saints Conciles, et même par la bouche des princes séculiers :

Comme le principal ornement de la maison de Dieu est la sainteté, afin que le service divin s'y fasse paisiblement et avec la révérence qui est due à sa divine Majesté, nous ordonnons que chacun entre dans l'église avec humilité et dévotion. Que le maintien y soit tranquille, agréable à Dieu, plein d'édification pour le prochain, et donnant de la dévotion aux assistants. Que les universités, parlements, confréries et autres compagnies de laïques n'y tiennent point leurs assemblées. Que l'on ne s'y promène point ; que l'on n'y parle point des affaires du monde ; que l'on n'y porte point de livres, s'ils ne sont de dévotion ; ni d'autres choses, si elles ne sont saintes et capables de porter à la piété. Que les discours vains et frivoles, et beaucoup davantage les cajoleries et les entretiens profanes et contraires à l'honnêteté, y soient entièrement étouffés. Que la vanité, le faste, l'ambition et les pompes du monde n'y aient point d'entrée. Que toute sorte de bruit, de clameur, de trouble, d'irrévérence, et tout ce qui peut offenser les yeux de la divine Majesté et apporter de l'empêchement ou de la distraction aux offices divins, en soit banni absolument ; de peur que l'on ne fasse le péché, ou que l'on ne donne occasion aux autres de le faire où l'on doit en demander pardon Qu'il ne s'y dise et ne s'y fasse rien qui ne soit saint, et convenable à la sainteté de la maison de Dieu, et à l'hon-

neur du Saint des saints, qui y est présent. Que Dieu y soit adoré, loué, prié avec une sincère et cordiale dévotion ; et que chacun soit à genoux pendant que l'on célèbre le saint sacrifice de la Messe. Que les évêques et les curés fassent observer ces choses ; et qu'ils emploient pour cet effet, s'il en est besoin, les censures ecclésiastiques. Que s'il se trouve quelques-uns qui soient si hardis que de contrevenir à ces défenses, qu'ils appréhendent de ressentir la sévérité de la divine vengeance[1].

Voilà les décrets des Conciles, et voici les ordonnances de nos Rois :

Que l'on porte honneur et respect à l'église de Dieu. Que les autels soient honorés selon leur dignité. Que la maison de Dieu ne soit point ouverte aux chiens. Que les vaisseaux sacrés y soient conservés avec singulière vénération. Que l'on n'y parle point de choses vaines, ni d'affaires séculières ; que l'on y assiste au saint sacrifice de la Messe avec un

[1] « Decet domum Domini sanctitudo, decet ut cujus in pace factus est locus, sit cultus cum debita veneratione pacificus. Sit itaque ad ecclesias humilis et devotus ingressus. Sit in eis quieta conversatio, Deo grata, inspicientibus placida, quæ considerantes non solum instruat, sed reficiat... Nullus in locis eisdem, in quibus cum pace et quiete vota convenit celebrari, seditionem excitet, conclamationem moveat, impetumve committat. Cessent in illis universitatum et societatum quarumlibet consilia, conciones et publica parlamenta. Cessent confabulationes quælibet. Sint postremo quæcumque alia divinum turbare possunt officium, aut oculos divinæ Majestatis offendere, ab ipsis prorsus extranea : ne ubi peccatorum est venia postulanda, ibi peccandi detur occasio, aut deprehendantur peccata committi... Ordinarii locorum hæc faciant observari, suadenda suadeant, interdicta hujus canonis auctoritate compescant : ad hæc alios etiam in ecclesiis ipsis magis assiduos, et ad præmissa idoneos deputando... Qui vero præmissas inhibitiones animo petulanti contempserint, præter processum ordinariorum et deputandorum ab ipsis, divinæ ultionis et nostræ poterunt acrimoniam formidare. » *Concil. Lugdunense* II, an. 1274, *De immunitate ecclesiarum.* Le Concile de Chartres en 1526, celui de Sens en 1528 (Decreta morum, n. XVI), celui de Rouen en 1581 (De cultu divino, n. 8) ont reproduit le canon du Concile de Lyon, en y faisant quelques additions insérées par le V. P. Eudes dans sa traduction.

cœur plein de dévotion, et que l'on ne sorte point qu'après la dernière bénédiction du prêtre[1].

Nous défendons à toutes personnes, de quelque qualité ou condition qu'elles soient, de se promener ès églises durant le service divin ; mais de se tenir prosternées et en dévotion, pour être l'église la maison de Dieu et d'oraison[2].

Nous défendons à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de se promener dans les églises durant la célébration du service divin : enjoignant aux huissiers et sergents, sur peine de privation de leurs états, de mettre et constituer prisonniers ceux qu'ils trouveront contrevenir à la susdite ordonnance[3].

En l'an 1650, le 13 de Mai, notre Roi très chrétien Louis XIV, de l'avis de la Reine régente sa mère et de plusieurs prélats, princes, ducs, pairs, et officiers de sa couronne, a fait une ordonnance conforme aux précédentes, portant très expresses défenses à toutes sortes de personnes, de quelque état et condition qu'elles soient, de se comporter désormais irrévéremment dans les églises, par paroles, gestes ou autres actions indécentes, ni d'occuper le sanctuaire des autels ; enjoignant à tous juges, qu'ils aient à garder et faire garder ladite ordonnance, et à procéder, si besoin est, contre les coupables, par informations, décrets, condamnations et autres actes de justice[4].

[1] « Item placuit nobis admonere reverentiam vestram ut unusquisque vestrum videat.., ut ecclesia Dei suum habeat honorem, simul et altaria secundum suam dignitatem venerentur, et non sit domus Dei et altaria sacrata pervia canibus, et ut vasa sacrata Deo cum magna veneratione habeantur.. ; et ut sæcularia negotia vel vaniloquia in ecclesiis non agantur.., et ut intentos habeant animos ad Deum quando veniunt ad missarum solemnia, et ut non exeant ante completionem benedictionis sacerdotalis. » *Caroli Magni capitulare ecclesiasticum* datum Aquis, an. 789, cap. 70 ; MIGNE, *Pat. Lat.* tom. 97, col. 175.

[2] Henri II, Édit de Chateaubriant (1551), art. 40.

[3] Henri III aux États de Blois, art. 39.

[4] C'est dans l'édition de 1665, que nous trouvons mention pour la première fois de cette ordonnance de Louis XIV.



MÉDITATIONS SUR L'HUMILITÉ

APPROBATIONS

Je soussigné, docteur en théologie, certifie avoir lu plusieurs *Méditations sur l'humilité et autres entretiens spirituels,* dans lesquels je n'ai rien trouvé qui ne soit très conforme aux vérités de la foi et aux bonnes mœurs. En foi de quoi j'ai signé la présente attestation, le dixième mai mil six cent soixante et six.

R. Vérel.

Sur la demande qui nous en a été faite par nos chères Sœurs du monastère de N.-D. de Charité de Tours, nous avons lu attentivement un manuscrit ayant pour titre : *Huitième partie du Royaume de Jésus*, *ou Méditations sur l'humilité*, par le P. Eudes. Nous l'avons trouvé singulièrement pieux, substantiel, tout rempli de l'esprit de Dieu et de la sève des divines Écritures. Nous croyons qu'il peut être fort utile non seulement aux âmes religieuses, mais à toutes celles qui veulent établir leur vertu sur le fondement solide de l'humilité.

Donné à Nevers, sous notre seing et le sceau de nos armes, le 20 août 1848.

† Dom.-A., Evêque de Nevers.

INTRODUCTION

Il est peu d'auteurs ascétiques qui aient autant insisté que le Vén. Père Eudes sur la nécessité de l'humilité chrétienne, et qui aient écrit d'aussi belles pages sur la pratique de cette vertu. Habitué à la considérer dans le Cœur sacré de notre divin Sauveur, comme la principale leçon qu'il est venu nous enseigner ici-bas[1], il avait compris que c'est l'humilité jointe à l'amour divin qui fait les saints et les grands saints.

« Donnez-moi une âme vraiment humble, disait-il, je dirai qu'elle est vraiment sainte ; si elle est grandement humble, elle est grandement sainte ; si elle est très humble, elle est très sainte et ornée de toutes les vertus ; la divine Majesté est glorifiée en elle, Jésus y réside, elle est son trône et le paradis de ses délices ; enfin elle sera très grande dans le royaume des cieux, puisque l'Évangile nous assure que celui qui s'humilie sera exalté. Au contraire, une âme sans humilité est la demeure des démons et un abîme de toutes sortes de vices[2]. »

Comme moyen pratique d'inculquer cette vertu fondamentale aux âmes qu'il dirigeait, il avait composé deux formules qu'il appelait des *professions d'humilité*, et dont il recommandait la récitation quotidienne. L'une, qui est destinée à tous les fidèles,

[1] « Discite a me quia mitis sum et humilis corde. » Matth. XI. 29.
[2] Cf. *Royaume de Jésus*, IIe Partie, § XXV, p. 214.

se trouve à la fin de la 1re partie du *Royaume de Jésus*, § xxve. L'autre, que l'on trouvera plus loin, est destinée spécialement aux membres de ses Instituts. Ses prêtres la disent chaque matin, à la fin des prières qui suivent l'oraison. Le semainier la prononce « hautement et dévotement, pendant que toute la communauté, humblement prosternée », doit se donner de tout son cœur à Notre-Seigneur pour porter l'effet des paroles qui se disent; et entrer dans son esprit d'humilité[1]. »

Mais ce n'était pas assez de réciter cette formule ; il voulait qu'on en fît l'objet de ses fréquentes méditations. C'est ce qu'il recommandait à ses filles dans leurs Constitutions : « Elles considéreront souvent que d'elles-mêmes elles ne sont rien, ne peuvent rien, ne savent rien, ne valent rien, et que leur partage c'est le néant, le péché, l'ire de Dieu et les peines éternelles ; et par conséquent qu'elles sont infiniment indignes d'être dans la maison de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère[2] ». Et souvent, en leur parlant de cette profession d'humilité, il la leur donnait plaisamment comme un précieux miroir où elles pourraient se contempler sans vanité, les engageant à en faire un fréquent usage.

Il disait également à ses prêtres, dans l'un de ses entretiens spirituels : « Si les personnes du monde, soucieuses de leur beauté corporelle, ont soin de se regarder dans une glace tous les matins et même plusieurs fois le jour, pour effacer les taches qui peuvent leur survenir ; à plus forte raison est-il juste que les serviteurs de Dieu, qui doivent encore moins négliger la perfection de leur âme, examinent souvent, à l'aide de ce miroir spirituel, si quelque

[1] *Manuel de la Congr.* Partie 1re p. 15. — *Constit.* part. V, Ch. 1 n° 16.
[2] *Constit.* XXI.

orgueil secret et quelque estime d'eux-mêmes n'est pas venu y faire tache[1]. » Et dans les Constitutions, il leur fait à leur tour la recommandation suivante : « Chacun considérera souvent qu'il n'a de lui-même que pauvreté, qu'ignorance, que ténèbres, qu'aveuglement, que faiblesse, que fragilité, qu'incapacité et indignité à tout bien ; que disposition et ouverture à toute sorte de mal, que péché, que perdition et qu'un abîme de toutes sortes de misères et de malédictions ; et par conséquent qu'il a un besoin infini, une indigence inconcevable et une nécessité indicible, en toutes ses actions et en toutes rencontres, de la lumière et conduite de Dieu, de sa grâce et de son secours, sans lequel il n'est rien, il n'a rien, il ne sait rien, il ne peut rien, sinon se précipiter dans un gouffre d'une infinité de malheurs[2]. »

C'est afin de faciliter à tous ce travail, que le Vén. P. Eudes se décida à expliquer lui-même la profession d'humilité dans une suite de méditations qui font l'objet de cet opuscule.

En 1662, il les incorpora au *Royaume de Jésus* et les fit approuver, avec le reste de son livre, par les docteurs Blouet de Than, Pignay et Grandin. En 1666, le docteur Vérel[3] en donna au P. Eudes une approbation spéciale qui porte également sur les *Entretiens intérieurs*. Les *Méditations sur l'humilité* forment, avec les *Entretiens*, la huitième partie du *Royaume de Jésus* ; mais elles n'ont aucun rapport avec l'idée mère du livre, et c'est ce qui nous a décidé à les en détacher.

[1] Hérambourg, *Vertus du P. Eudes*, ch. 37.

[2] *Constitutions*. Part. V. Ch. 1.

[3] Le docteur Vérel fut professeur de philosophie à la faculté de théologie de Caen. En 1655, lorsque les Religieuses de Notre-Dame de Charité eurent à choisir un supérieur autre que le P. Eudes, elles demandèrent M. Vérel. Cf. Costil, *Annales*, II, p. 37, 282 ; Ory, *Les Origines de Notre-Dame de Charité*, p. 64.

Du reste le pieux auteur lui-même les édita à part dès 1663, et depuis lors à plusieurs reprises. Nous en avons maintes preuves. Dans une déposition canonique relative aux écrits du Vénérable, faite à Redon le 15 juin 1875, le R. P. Paignon déclare posséder « un exemplaire d'un petit opuscule sur l'humilité, publié en 1663, le même qui se trouve reproduit dans la *Vie et Royaume de Jésus* de 1670 et 1695, où il forme la 8e partie[1] ». Il ne dit pas si les *Entretiens* s'y trouvent à la suite des *Méditations* ; et nous ignorons ce qu'est devenu ce petit volume.

A la bibliothèque municipale de Valognes, il y a deux exemplaires de cet opuscule imprimé séparément : l'un, daté de 1666, est suivi des *Entretiens intérieurs* ; l'autre, qui est sans date, n'a pas cette seconde partie.

On conserve aussi, aux Archives de la Congrégation de Jésus et Marie, un exemplaire de ces *Méditations* séparées. Malheureusement la première page manque, et dès lors il est impossible d'en connaître la date exacte.

Enfin, dans les réponses faites à l'enquête sur les écrits du P. Eudes en 1874, on signale une autre édition de cet opuscule « publiée en 1698, à Caen, chez Guillaume-Richard Poisson, avec les approbations des Docteurs Grandin, et Vérel[2] ».

En 1848, les religieuses de Notre-Dame de Charité du Monastère de Tours, rééditèrent ce petit volume chez Mame, sous le titre de *Nouveau Livre d'or*. Elles eurent l'heureuse idée d'en respecter « le vieux style, pour ne pas en altérer la pieuse simplicité » ; mais à l'orthographe ancienne elles substituèrent l'orthographe moderne. (Ce sont les deux règles que

[1] Extrait d'une copie de cette déposition, conservée aux Archives de la Congrégation.

[2] Lettre conservée aux Archives de la Congrégation.

nous suivons, nous aussi, dans la présente édition.) Cet opuscule ainsi réédité, fut imprimé de nouveau en 1851, 1856, 1863..., et on le trouve encore aujourd'hui sur les catalogues de la librairie Mame.

Les écrivains qui ont parlé des *Méditations sur l'humilité* sont unanimes à en admirer la profondeur.

« Je ne sais, dit le P. Costil, en parlant du P. Eudes, si dans le XVIIe siècle, il y a eu un homme qui ait fait de plus grandes découvertes dans la connaissance de notre basesse et de notre néant. Les *Méditations* qu'il a faites sur la profession d'humilité que nous récitons chaque matin à la fin de l'oraison, en seront une preuve éternelle[1]. »

« Le P. Eudes, dit le P. Hérambourg, croyait l'humilité si nécessaire à tout le monde pour être sauvé, qu'il en faisait souvent le sujet de ses prédications. Il donna même sur cette vertu au public plusieurs *Méditations* pleines d'une onction divine. On y sent qu'il a pénétré tellement le fond du néant et de la misère de l'homme, qu'il semble qu'elle lui ait été entièrement découverte. Tel est le témoignage qu'en ont rendu plusieurs personnes savantes et spirituelles, qui déclarent qu'il est impossible de réfléchir un peu sur ce qu'il en dit, sans se sentir pénétré du désir de pratiquer solidement cette vertu. C'est un champ sacré où les fidèles ont trouvé le précieux trésor de la connaissance d'eux-mêmes, et dont on voit aujourd'hui les fruits dans une infinité d'âmes[2]. »

Enfin en approuvant la réimpression de ces *Méditations* en 1848, l'Evêque de Nevers s'exprimait en ces termes : « Nous avons lu attentivement un ma-

[1] Costil, *Annales*, I, p. 400.

[2] Hérambourg, *Vertus du P. Eudes* p. 501.

nuscrit ayant pour titre : *Méditations sur l'humilité*, par le P. Eudes. Nous l'avons trouvé singulièrement pieux, substantiel, tout rempli de l'esprit de Dieu et de la sève des divines Écritures. »

Ces *Méditations* sont donc véritablement un « livre d'or », surtout pour les enfants du P. Eudes qui y trouvent longuement développée l'explication des enseignements que le Vénérable leur a laissés sur l'humilité, soit dans leurs Constitutions[1], soit dans ses lettres de direction[2] et ses ouvrages de piété.

[1] Cf. *Constitutions de la Congrégation de Jésus et Marie*, P. v, ch. 1 et 2.

[2] Voir dans Martine, *Vie du P. Eudes*, II, p. 472, les recommandations du P. Eudes aux Religieuses de Notre-Dame de Charité. Voir aussi dans Ory, *Les Origines de Notre-Dame de Charité*, p. 55 et 61, les avis qu'il adressait à sa nièce, sœur Marie de la Nativité, et à la mère Patin.

MÉDITATIONS SUR L'HUMILITÉ

[PRÉAMBULE]

C'EST un exercice qui se pratique en plusieurs communautés ecclésiastiques, de faire tous les jours une profession d'humilité[1], qui est exprimée dans les paroles que vous allez voir ci-après, que l'un d'entre eux prononce tout haut, après la méditation du matin, s'inclinant profondément en les prononçant, ce que tous les autres font aussi. En suite de quoi ils disent tous ensemble : *Domine Jesu Christe, miserere nobis.*

Mais afin que les vérités contenues dans les paroles de cette profession fassent plus d'impression et de fruit dans les âmes, il est nécessaire de les considérer et méditer soigneusement. Voilà pourquoi j'en ai fait la matière des méditations que vous allez trouver après la susdite profession.

[1] Cette profession d'humilité, dont les détails sont empruntés à la sainte Écriture, a toujours été en usage dans la Congrégation de Jésus et Marie. « Le P. Eudes et ses premiers compagnons avaient, dès lors (1643), l'usage de faire la profession d'humilité après l'oraison du matin, en tenant le corps profondément incliné. » Martine, *Vie du P. Eudes*, I, p. 137 ; Costil, *Annales*, I, p. 75.

PROFESSION D'HUMILITÉ

Domine, Jesu Christe,
Nihil sumus,
Nihil possumus,
Nihil valemus,
Nihil habemus præter peccatum,
Servi inutiles sumus,
Natura filii iræ,
Novissimi virorum,
Et primi peccatorum.
Nobis igitur confusio et ignominia,
Tibi autem honor et gloria, in sæcula sæculorum.
[*Amen.*]

℟ *Domine, Jesu Christe, miserere nobis.*

O mon Seigneur Jésus, prosternés à vos pieds en toute l'humilité qui nous est possible, nous reconnaissons, à la face du Ciel et de la terre :

Que nous ne sommes rien de nous-mêmes ;

Que nous ne pouvons rien ;

Que nous ne valons rien ;

Que nous n'avons rien que le péché ;

Que nous sommes des serviteurs inutiles ;

Que par notre naissance naturelle et criminelle, nous sommes des enfants d'ire et de malédiction ;

Que nous sommes les derniers de tous les hommes ;

Et que nous sommes les premiers de tous les pécheurs.

A nous donc appartient toute sorte de confusion et d'ignominie ;

Et à vous tout honneur et toute gloire aux siècles des siècles. [Ainsi soit-il].

R. O mon Seigneur Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

PREMIÈRE MÉDITATION

Sur ces paroles :

NIHIL SUMUS, NOUS NE SOMMES RIEN.

1er Point.

Adorons Dieu comme prononçant ces divines paroles : *Ego sum qui sum*[1] : « Je suis celui qui suis. » Prions-le qu'il nous en fasse connaitre la vérité et porter les effets. Car toutes les paroles de Dieu sont pleines de lumière et de vertu : de lumière, pour éclairer nos esprits ; de vertu, pour opérer en nos cœurs des effets de grâce et de sanctification conformes à ce qu'elles signifient.

Considérons qu'il n'y a que Dieu seul qui soit digne d'être, et qu'en effet il n'y a que lui seul qui soit, à proprement parler : *Videte quod ego sim solus*[2]. Car tout autre être, quel qu'il soit, non seulement ne mérite pas d'être, mais même n'est point devant celui de Dieu : *Omnes gentes quasi non sint, sic sunt coram eo, et quasi nihilum et inane reputatæ sunt ei.*[3] Son être est un être éternel, sans commencement et sans fin ; immense, qui remplit tout ; immuable, qui ne change point ; infini, qui est plein d'une infinité de perfections ; infiniment heureux, riche et glorieux ; souverain et indépendant ; source de tout être ; auquel tout l'être créé qui est au ciel, en la terre et en enfer doit être référé comme à son principe, et lui rendre honneur, hommage, adoration et sacrifice de soi-même, comme à l'être souverain de tout être.

Réjouissons-nous de ce que Dieu est Celui qui est : *In-*

[1] *Exod.* III, 4.
[2] *Deut.* XXXII, 39.
[3] Is. XL, 17.

troite in conspectu ejus in exultatione, quoniam Dominus ipse est Deus[1].

Adorons-le, bénissons-le, glorifions-le ; référons-lui, offrons-lui et sacrifions-lui notre être et tout l'être des hommes, des Anges, des créatures insensibles, et même des démons et des damnés.

2e Point.

CONSIDÉRONS, — puisque Dieu seul est celui qui est, et que tout ce qui n'est point Dieu n'est que néant devant lui, — qu'il n'y a aussi que Dieu seul qui mérite d'être regardé, estimé, aimé, désiré et honoré ; et que nous ne devrions avoir ni esprit, ni cœur, ni pensée, ni affection, ni yeux, ni langue, ni mains pour tout le reste : et que néanmoins il n'y a rien qui soit moins estimé, aimé, désiré, recherché ; rien à quoi on pense moins, de quoi on parle si peu, et pour qui on fasse si peu, que Dieu ; et que ce qui n'est point, c'est-à-dire le néant des choses créées, est bien plus regardé, désiré, recherché que Celui qui est ; et qu'on pense beaucoup davantage, qu'on parle et qu'on fait plus pour le rien que pour le tout.

Humilions-nous de ce que nous avons été de ceux qui ont ainsi préféré le néant au tout ; demandons-en pardon à ce grand Tout ; protestons-lui de ne vouloir plus regarder et aimer que lui en toutes choses ; et le prions qu'il anéantisse toutes choses et nous-mêmes devant nos yeux, afin qu'il nous soit tout désormais en toutes choses.

3e Point.

CONSIDÉRONS que les pécheurs anéantissent celui qui est, en plusieurs manières. — *Premièrement*, les athées de créance l'anéantissement, disant qu'il n'y a point de

[1] *Ps.* XCIX. 2.

Dieu : *Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus*[1]. — *Se-secondement*, les athées de vie et de mœurs l'anéantissent, vivant et se comportant comme s'ils n'y croyaient point. — *Troisièmement*, tous ceux qui pèchent mortellement l'anéantissent, parce qu'ils anéantissent sa souveraineté, ne voulant point dépendre de lui ; sa volonté, voulant que la leur soit faite au préjudice de la sienne ; sa sagesse, désirant qu'il ne connaisse point leurs crimes ; sa justice, souhaitant qu'il n'ait point volonté de les punir ; sa puissance, désirant qu'il n'en ait point le pouvoir ; sa providence, se persuadant qu'il n'a pas soin des choses d'ici-bas. C'est ainsi que nous avons anéanti Dieu, si nous l'avons offensé mortellement.

Demandons-lui pardon, et, en réparation, anéantissons-nous en toutes les manières qu'il nous sera possible, en notre propre esprit et en l'esprit d'autrui. Cherchons toutes sortes d'inventions pour nous anéantir par diverses pratiques d'humiliation, et prions-le qu'il emploie lui-même sa puissance et sa bonté pour nous anéantir, et pour imprimer dans nos cœurs une grande affection pour le néant, en sorte que notre plus grande ambition soit de n'être rien en ce monde, et que Dieu y soit tout : *Omnia in omnibus*.

Oraison jaculatoire : *Domine Jesu Christe, nihil sumus*.

[1] *Ps*. XIII, 1 ; LII, 1.

DEUXIÈME MÉDITATION

Sur le même sujet :

DE L'ANÉANTISSEMENT DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

1er Point.

Adorons Notre-Seigneur Jésus-Christ dans son anéantissement, marqué en ces paroles : *Semetipsum exinanivit*[1] ; et considérons qu'il s'est anéanti selon son humanité, et même selon sa divinité.

Selon son humanité, il s'est anéanti en ses pensées et dispositions intérieures, en ses paroles et en ses actions.

En ses pensées et dispositions intérieures : car son humanité sacrée connaissait très clairement que d'elle-même elle n'était rien ; et son âme sainte était dans une disposition et dans un sentiment continuel d'anéantissement, en la vue de la grandeur et majesté suprême de Dieu qu'elle avait toujours devant les yeux, et en la vue de son néant qui lui était toujours présent et qu'elle ressentait vivement et profondément.

En ses paroles : car c'est lui qui a dit : *Ego ad nihilum redactus sum*[2] : « Je suis réduit à rien » ; *Substantia mea tanquam nihilum ante te*[3] : « Je suis comme un rien devant vous. » Et lorsqu'il a parlé de soi, il s'est toujours appelé *Filius hominis*, « le Fils de l'homme », c'est-à-dire le fils du néant, et par conséquent néant.

En ses actions : car, durant tout le cours de sa vie, il

[1] *Philip.* II, 7.
[2] *Ps.* LXXII, 22.
[3] *Ps.* XXXVIII, 6.

s'est traité, abaissé et humilié comme un homme de rien.

En ses pensées, paroles et actions : car tout ce qu'il a pensé, dit et opéré, ç'a été tout pour son Père et rien pour soi, considéré en tant qu'homme, non plus que s'il n'avait point été. *Christus autem Dei*[1] : « Jésus-Christ est tout à Dieu. »

Il a anéanti encore sa volonté, son esprit, et l'amour de soi-même etc...

Exaltons-le d'autant plus qu'il s'est humilié, et à son imitation, travaillons à nous anéantir en nos pensées, paroles et actions. Prions-le qu'il nous rende participants de sa divine lumière, afin de connaître notre rien ; qu'il imprime dans nos âmes un profond sentiment de notre néant ; et qu'il nous donne la grâce de ne rien penser, dire ou faire pour le rien, c'est-à-dire pour nous, mais tout pour le Tout.

2e Point.

Il s'est anéanti même selon sa divinité : car il a anéanti en quelque façon son être suprême dans le néant de notre nature ; sa vie divine, dans notre mortalité ; son éternité, dans le temps ; son immensité et infinité, dans la petitesse de l'enfance ; sa toute-puissance, dans la faiblesse et impuissance ; sa sagesse, dans la folie de la crèche et de la croix ; sa sainteté, dans la ressemblance de la chair du péché ; sa gloire, dans les ignominies ; sa félicité, dans les souffrances ; sa plénitude, dans la pauvreté ; sa souveraineté, dans la dépendance et dans l'assujettissement etc...

Adorons-le et le glorifions dans cet anéantissement. Remercions-le de la gloire qu'il y a rendue à son Père. Et puisqu'il a anéanti pour nous des choses si grandes, si

[1] I *Cor.* III, 23.

saintes et si divines, anéantissons pour lui des choses si basses, si abjectes, et même si mauvaises et si corrompues, telles que sont toutes les choses qui sont en nous.

3e Point.

Considérons que, pendant qu'il a été en la terre, il a voulu être traité comme un rien, voire comme s'il était moins que rien, ayant permis qu'on l'ait traité avec moins de respect et d'humanité, et avec plus d'ignominie et de cruauté, qu'on n'aurait fait s'il n'avait été qu'un néant. Considérons qu'il est encore maintenant anéanti selon sa divinité et son humanité au Saint-Sacrement de l'autel ; et qu'il y est traité par la plupart même des chrétiens, comme un rien, vu qu'ils se comportent en sa présence avec aussi peu de crainte et de révérence, que s'il n'était rien.

Donnons-nous à lui, pour l'honorer et pour l'imiter dans cet anéantissement. Prions-le qu'il anéantisse notre vanité, et qu'il nous donne part à son esprit d'humilité, afin que nous nous regardions et traitions désormais, et que nous soyons bien aises d'être regardés et traités comme des néants, dignes de tout mépris et humiliation.

Oraison jaculatoire : *Domine Jesu Christe, nihil sumus.*

TROISIÈME MÉDITATION

Sur le même sujet :

L'ANÉANTISSEMENT DE LA TRÈS SAINTE VIERGE ET DE LA SAINTE ÉGLISE.

1er Point.

CONSIDÉRONS que la très sainte Vierge a été semblable à son Fils en son anéantissement, et qu'elle l'a imité rès parfaitement en ses pensées et dispositions intérieures, en ses paroles et actions, en la manière qui a té dite, à proportion ; qu'elle a aussi anéanti sa propre olonté, son amour propre et son propre esprit, quoique outes ces choses fussent saintes en elle. Honorons-la lans cet anéantissement, et la prions de nous obtenir la râce de l'y suivre.

2e Point.

CONSIDÉRONS que la même Vierge s'est traitée elle-même et a été traitée des autres en ce monde, comme si lle n'avait été rien. Offrons à Dieu toute la gloire qu'elle ui a rendue par ce moyen. Efforçons-nous de l'exalter n récompense de ses abaissements, et tâchons de 'imiter.

3e Point.

CONSIDÉRONS que le Fils de Dieu compare son Église à un grain de moutarde, *quod minimum est omnibus eminibus*[1], « qui est la plus petite de toutes les graines » ;

[1] Matth. XIII, 32.

et qu'il a voulu qu'elle soit petite, humiliée et anéanti en ce monde. Petite en ses fondements, étant fondée su un homme crucifié, et sur douze pauvres pêcheurs san science et sans puissance, qui ont tous passé par le mains des bourreaux. Petite en ses premiers membres *Voyez votre vocation*, dit saint Paul. *Y a t-il beaucoup d grands esprits et d'hommes savants parmi nous? beaucou de puissants? beaucoup de nobles? Non; mais Dieu a choi si les choses faibles, basses et contemptibles, et les chose qui ne sont point, pour confondre celles qui sont*[1]. L'Églis est encore petite en ses sacrements, qui sont renfermé dans des choses basses : comme le Baptême, sous un pe d'eau; la sainte Eucharistie, sous un peu de pain, etc..

Le Fils de Dieu en a ainsi ordonné pour trois raisons. — *Premièrement*, pour confondre l'orgueil et la sagesse hu maine, qui veut toujours que ses œuvres paraissent et écla tent; mais lui veut que son plus grand ouvrage, qui es son Église, soit caché sous ces bassesses. — *Secondement* pour nous apprendre à ne pas nous conduire selon le sens et la raison humaine, qui n'estiment et qui ne re gardent que les choses sensibles, palpables et apparentes mais selon l'esprit de la foi, qui ne considère que le choses invisibles et éternelles, selon ces paroles sacrées *Non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non vi dentur; quæ enim videntur temporalia sunt, quæ autem non videntur æterna sunt*[2] : « Nous ne regardons poin les choses visibles, mais les invisibles; car les visible sont temporelles et passagères, et les invisibles sont per manentes et éternelles. » — *Troisièmement*, pour nous en seigner à mépriser les pensées et opinions du monde, e

[1] « Videte enim vocationem vestram, fratres, quia non multi sa pientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles; se quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes; et in firma mundi elegit Deus, ut confundat fortia; et ignobilia mundi e contemptibilia elegit Deus, et ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt des trueret ». I *Cor.* I, 26-28.

[2] II *Cor.* IV, 18.

à ne nous soucier point du tout de lui plaire. Si Notre-Seigneur avait voulu plaire au monde, il aurait fondé son Église sur les rois, les grands et les sages de la terre, et aurait tenu un procédé tout contraire en sa doctrine et en ses sacrements ; mais il a voulu nous apprendre à le mépriser, et à mettre tout notre soin à plaire à Dieu seul en tout ce que nous faisons, et à lui plaire en nous humiliant et abaissant partout et en toutes choses.

ORAISON JACULATOIRE : *Domine Jesu Christe, nihil sumus.*

QUATRIÈME MÉDITATION

QUE NOUS NE SOMMES RIEN EN TOUTES MANIÈRES.

1er Point.

ADORONS le Saint-Esprit prononçant ces paroles par la bouche de saint Paul : *Si quis existimat se aliquid esse, cum nihil sit, ipse se seducit*[1] : « Si quelqu'un pense être quelque chose, il se trompe soi-même, car il n'est rien. » Donnons-nous à lui, et le prions instamment qu'il nous fasse bien connaître cette vérité, et qu'il nous donne la grâce d'en tirer le fruit qu'il demande de nous.

Considérons que nous ne sommes rien selon le corps et selon l'âme, puisque l'un et l'autre sont tirés du néant ; si bien que notre origine, c'est le néant. Se glorifie qui voudra de sa noblesse ou de sa naissance : nous sommes tous de l'extraction du néant ; c'est de là que nous sommes sortis et que Dieu nous a tirés. Mais ce qui nous doit encore humilier, c'est que nous n'avons point mérité qu'il nous en tirât, non plus qu'une infinité d'autres

[1] *Gal.* VI, 3.

qui y demeureront éternellement. C'est par sa pure bon
qu'il nous en a tirés. Outre cela, voici encore une aut
chose qui doit confondre notre orgueil : c'est que, si
chaque moment Dieu ne nous conservait, et qu'il no
laissât à nous-mêmes, nous retournerions dans le néa
duquel nous sommes sortis ; tant il est vrai que de nou
mêmes et par nous-mêmes nous ne sommes rien. I
sorte que, comptez tous les moments qu'il y a que vo
êtes au monde, et sachez qu'autant de fois vous auriez é
réduit à rien, si Dieu n'avait fait un aussi grand mirac
pour vous conserver, comme il a fait pour vous crée
Reconnaissons de là que le néant est notre apanage
notre partage. C'est ce dont nous pouvons nous glor
fier, et non point d'autre chose. Adorons et louons
puissance et la bonté divine, qui nous en a tirés, et q
nous en délivre à tout moment ; et prions Dieu qu'il im
prime fortement ces vérités dans notre esprit, afi
qu'elles nous aident à détruire notre vanité et à no
conserver dans l'humilité.

2e Point.

CONSIDÉRONS qu'autant de fois que nous avons offens
Dieu, en quelque façon que ce soit, nous avons mé
rité de perdre l'être qu'il nous a donné, l'ayant emplo
contre lui, et d'être réduits au néant ; et que, s'il nou
avait voulu punir selon sa rigueur, il nous aurait ané
anti selon ces paroles : *Corripe me, Domine, verumtame
in judicio et non in furore tuo, ne forte ad nihilum redig
me*[1] : « Châtiez-moi, Seigneur, mais non pas en votr
fureur, de peur que je ne sois réduit au néant.» *Miser
cordiæ Domini quia non sumus consumpti*[2] : « C'est u
effet de la divine miséricorde, que nous ne soyons pa

[1] Jerem. X, 24

[2] *Thren.* III, 22.

consommés et anéantis. » Or quiconque a mérité, et tant de fois, d'être anéanti, combien davantage a-t-il mérité toutes les humiliations, abjections et afflictions de cette vie ! Quelle opinion doit-on avoir, et quel cas doit-on faire d'un homme qui a mérité cent mille fois, non seulement la mort, mais même l'anéantissement ? Et combien la vanité et l'estime de soi-même est-elle insupportable dans un homme fait comme celui-là, qui non seulement a été tiré du néant sans aucun sien mérite, et qui en a été délivré autant de fois qu'il y a de moments qu'il est au monde ; mais encore qui a mérité justement d'y être réduit autant de fois qu'il a offensé celui qui l'en a ainsi tiré et délivré !

3e Point.

Ces vérités supposées, considérons quel mal c'est que l'orgueil et la vanité, et quel mal fait celui qui pense être et qui s'attribue quelque chose en ses pensées, paroles et actions, ou qui cherche l'honneur et la louange. C'est une tromperie, un mensonge et un larcin que l'orgueil. Et puisque c'est une vérité de foi que nous ne sommes rien, celui qui s'estime, et qui pense être quelque chose, est un séducteur qui se séduit soi-même : *Ipse se seducit*[1]. Celui qui dit du bien de soi est un menteur : *Scio quod in me non habitat bonum*[2] : « Je sais qu'il n'y a aucun bien en moi », dit saint Paul. Celui qui s'attribue quelque chose, et qui cherche l'honneur et la gloire, est un larron qui dérobe à celui qui est tout, ce qui lui appartient, pour l'approprier à celui qui n'est rien.

Combien de fois sommes-nous tombés en ces fautes ? Demandons-en pardon à Dieu ; prions-le qu'il nous en garde pour l'avenir. Et pour nous en garder, pensons

[1] *Gal.* VI, 3.
[2] *Rom.* VII, 8.

souvent d'où nous sommes venus, et ce que nous sommes de nous-mêmes, et où nous serions si Dieu n'usait d'une miséricorde continuelle vers nous.

ORAISON JACULATOIRE : *Corripe me, Domine, verumtamen non in furore tuo, ne forte ad nihilum redigas me.*

CINQUIÈME MÉDITATION

Sur ces paroles :

NIHIL POSSUMUS.

1er Point.

CONSIDÉRONS qu'il n'y a que Dieu seul qui soit puissant : *Solus potens*[1]. Sa puissance est éternelle, infinie, immense, immuable et essentielle ; c'est-à-dire que tout ce qui est en Dieu est tout-puissant, comme aussi sa bonté, sa justice, sa miséricorde, et toutes ses autres divines perfections. Il peut en un moment réduire tout à rien. Le ciel et la terre ne peuvent pas résister un moment à sa puissance. Enfin, *Omnipotens nomen ejus*[2]. Il n'y a que le péché qu'il ne peut point faire ; car pouvoir pécher n'est pas puissance, mais impuissance.

Adorons cette divine puissance ; réjouissons-nous de ce que nous appartenons à un Maître et à un Père qui est tout-puissant. Donnons-nous et nous livrons à sa divine puissance, et la prions qu'elle anéantisse en nous toute puissance de mal faire, et qu'elle nous rende puissants à bien faire : *potentes opere et sermone*[3].

[1] I *Tim.* VI, 15. Cf. *Judith*, XI, 6.
[2] *Exod.* XV, 3.
[3] Cf. Luc. XXIV, 19.

2e Point.

Considérons et adorons Notre-Seigneur Jésus-Christ comme prononçant ces paroles : *Non possum a meipso facere quidquam*[1] : « Je ne puis rien de moi-même », non seulement en tant qu'homme, mais même en tant que Fils de Dieu. Car, comme il reçoit l'être et la vie de son Père, il en reçoit aussi toute la puissance qu'il a ; et [c'est ce] qu'il reconnaît par la profession publique qu'il en fait en ces paroles : *Non possum a meipso facere quidquam ;* profession qu'il a voulu être écrite en son Évangile, afin de confondre notre orgueil, et de nous apprendre à ne nous approprier rien de nos œuvres : puisque le Fils de Dieu même reconnaît qu'il ne peut rien de lui et sans son Père, lui référant par ce moyen tout ce qu'il fait.

Considérons aussi que la très sainte Vierge a très parfaitement imité son Fils en cette humilité ; et qu'en récompense de cette même humilité, le Père éternel a donné toute puissance au Fils, et à la Mère à proportion : *Data est mihi omnis potestas in cælo et in terra*[2], dit Notre-Seigneur : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et en la terre. » Et la sainte Vierge en peut dire autant à proportion. Réjouissons-nous de cela, et donnons-nous à la puissance du Fils et de la Mère, et les prions de l'employer pour écraser notre orgueil et pour nous rendre participants de leur humilité.

3e Point.

Considérons attentivement la vérité de ces paroles : *Nihil possumus.* — *Premièrement*, nous ne pouvons rien faire de nous-mêmes [qui soit] agréable à Dieu : *Sine*

[1] Joan. V, 30.
[2] Math. XXVIII, 8.

me nihil potestis facere[1]. — *Secondement*, nous ne pouvons prononcer aucune bonne parole comme il faut : *Progenies viperarum, quomodo potestis bona loqui, cum mali sitis*[2] ? « Engeance de vipères, dit Notre-Seigneur, comment pouvez-vous dire de bonnes choses, étant mauvais ? » *Nemo potest dicere Dominus Jesus, nisi in Spiritu Sancto*[3] : « Personne ne peut prononcer le saint nom de Jésus, que par le Saint-Esprit. » — *Troisièmement*, nous ne pouvons avoir aucune bonne volonté de nous-mêmes. C'est Dieu qui donne le vouloir et le parfaire : *Dat velle et perficere*[4]. — *Quatrièmement*, nous ne pouvons avoir aucune [bonne] pensée : *Non sumus sufficientes cogitare aliquid a nobis, quasi ex nobis ; sed sufficientia nostra ex Deo est*[5]. — Enfin nous n'avons pas le pouvoir de faire le moindre acte de vertu chrétienne, ni de résister un moment à la plus faible tentation du monde. Oh ! quel sujet d'humiliation pour nous ! Réjouissons-nous de cette abjection, et gravons fortement ces vérités dans nos esprits, afin qu'en tout lieu, en tout temps, en toute occasion, nous reconnaissions ce que nous sommes et le très grand besoin que nous avons de Dieu ; et que cela nous oblige d'avoir recours à lui à toute heure, et de dire souvent : *Deus in adjutorium meum intende*, etc...

[Oraison jaculatoire] : *Libenter igitur gloriabor in infirmitatibus meis, ut inhabitet in me virtus Christi*[6].

[1] Joan. XV, 5. — [2] Math. XII, 34. — [3] I *Cor.* XII, 3.

[4] « Deus est enim qui operatur in vobis et velle et perficere, pro bona voluntate. » *Philip.* II, 13.

[5] II *Cor.* III, 5. — [6] *Ps.* LXIX, 2 ; II *Cor.* XII, 9.

SIXIÈME MÉDITATION

Sur ces paroles :

NIHIL VALEMUS.

1er Point

CONSIDÉRONS qu'il n'y a rien en Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui ne soit d'un prix infini. Tout ce qui est en sa divinité et en son humanité, en son corps et en son âme, en ses pensées, paroles et actions, est d'une valeur infinie. Réjouissons-nous de cela. Remercions le Père éternel d'avoir rendu tout ce qui est en son Fils Jésus, si noble et si précieux.

Considérons que Notre-Seigneur Jésus-Christ, quoiqu'il soit infiniment adorable en toutes choses, a voulu néanmoins être traité comme s'il n'avait rien valu. Car on a autant méprisé ses paroles, ses œuvres, son humanité sacrée, son sang et sa vie, comme si ces choses n'avaient été d'aucune valeur. Et il est encore maintenant traité en cette façon par les Juifs, par les infidèles, par les hérétiques au Saint-Sacrement, et par la plupart des chrétiens, qui le blasphèment, crucifient et foulent aux pieds.

Adorons-le dans ces humiliations. Humilions-nous de voir celui qui est infiniment précieux s'humilier jusques à ce point que de souffrir qu'on le traite comme s'il n'était d'aucune valeur ; et que nous, qui ne valons rien de nous-mêmes, voulons être estimés comme si nous étions une chose bien précieuse.

2e Point.

Considérons la vérité de cette parole : *Nihil valemus*, « Nous ne valons rien », qui est tellement vraie qu'il n'y a aucune créature, pour chétive qu'elle soit, entre les choses irraisonnables, insensibles et inanimées, de laquelle on ne puisse dire qu'elle vaut mieux et qu'elle est plus précieuse que nous, à cause de la corruption du péché qui est en nous. Si bien que nous devons nous humilier au-dessous de la boue, de la poussière et de toutes les choses les plus abjectes, et faire plus d'état de tout ce qu'il y a de plus contemptible au monde, que de nous. Nous pouvons bien nous regarder avec David comme un chien mort : *Canem mortuum persequeris*[1] ; et avec Miphiboseth, fils de Jonathas, parlant à David : *Quis ego sum servus tuus, quoniam respexisti super canem mortuum similem mei*[2] ? et dire avec le Sage : *Gloriantes ad quid valebimus*[3] ? « Quand nous nous glorifierons tant que nous pourrons, que vaudrons-nous ? Rien du tout. »

3e Point.

Considérons ce qu'a dit Notre-Seigneur en ces paroles : *Bonum est sal ; quod si sal insulsum fuerit, ad nihilum valet ultra, nisi ut mittatur foras et conculcetur ab hominibus*[4] : « Le sel qui a produit[5] sa vertu ne vaut plus à rien, qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds. » Considérons qu'autant de fois que nous avons offensé Dieu, nous sommes tombés en l'état marqué par cette parole : *Sal insulsum ;* et partant, que nous ne valons qu'à être jetés hors la maison de Dieu, et à être foulés aux pieds de

[1] I *Reg.* XXIV, 15. — [2] II *Reg.* IX, 8. — [3] *Eccli.* XLIII, 30.
[4] Matt. V, 13 ; Marc. IX, 49.
[5] Les anciennes éditions donnent : *produit.* Peut-être est-ce une faute. Au lieu de *produit*, il faudrait peut-être lire *perdu.*

tout le monde. Non seulement cela ; mais nous ne valons qu'à être jetés dans le feu éternel, selon ces paroles que Dieu dit un jour à un prophète : *Quid fiet de ligno vitis? numquid utile erit opus*[1] ? « Que fera-t-on du bois de la vigne (c'est-à-dire lorsqu'il en sera séparé) ? Sera-t-il bon à quelque chose » ? — Non, mais, comme dit Notre-Seigneur dans l'Évangile, il n'est bon que pour le feu d'enfer : *In ignem mittetur.*[2] C'est ce que nous avons mérité en qualité d'enfants d'Adam. Et partant, nous ne valons qu'à être jetés au feu éternel. Et ce qui est encore plus, c'est que nous ne valons pas que la justice de Dieu prenne la peine de nous y jeter, ni que Dieu monte sur son trône pour nous juger. Et nous devons entrer dans les sentiments de Job, lorsque, après avoir considéré la bassesse et la corruption de l'homme, il s'étonne et s'écrie : *Et dignum ducis super hujusmodi aperire oculos tuos, et adducere eum tecum in judicium*[3] : « Est-il possible que vous preniez la peine d'ouvrir vos yeux divins sur une chose si chétive, et de la faire passer par votre jugement ? »

ORAISON JACULATOIRE : *Domine Jesu Christe, nihil valemus.*

[1] Ezech. XV, 2.
[2] Matth. III, 10 ; Luc. III, 9. — Les paroles citées sont de saint Jean-Baptiste.
[3] *Job.* XIV, 13.

SEPTIÈME MÉDITATION

Sur ces paroles :

NIHIL HABEMUS PRÆTER PECCATUM.

1er Point.

CONSIDÉRONS que Dieu possède en soi-même une infinité de biens, et nous en réjouissons. Considérons aussi qu'il n'y a jamais eu aucun mal en Notre-Seigneur, mais qu'il a toujours eu en soi toutes sortes de biens, de vertus, de grâce et de sainteté ; et néanmoins qu'il s'est autant humilié comme s'il y avait eu en lui toute sorte de mal, et qu'il n'y eût eu aucun bien ; ne s'étant rien approprié, mais ayant tout référé à son Père, et s'étant regardé et traité comme s'il avait été dans une très grande pauvreté et vacuité de tout bien, selon ces siennes paroles : *Ego vir videns paupertatem meam* : [1] « Ma pauvreté est toujours devant mes yeux. » Et nous qui sommes pleins de tout mal et vides de tout bien, nous ne saurions nous humilier ! et nous dérobons à Dieu ce qui lui appartient, pour nous l'attribuer !

2e Point.

CONSIDÉRONS et pesons la vérité de cette parole : *Nihil habemus*. Nous n'avons rien, ni en la nature, ni en la grâce, ni au ciel, ni en la terre, ni au corps, ni en l'âme. *Scio quod in me non habitat bonum*[2] : « Je sais qu'il n'y a aucun bien en moi », disait saint Paul. Combien davantage le pouvons-nous dire ? Car si nous avons

[1] *Thren.* III, 1.
[2] *Rom.* VII, 8.

quelque bien, quelque qualité, ou quelque avantage naturel ou surnaturel, il n'est pas de nous : *Quid habes quod non accepisti ? Si autem accepisti, quid gloriaris, quasi non acceperis*[2] ? « Qu'avez-vous que vous ne l'ayez reçu ? Si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous, comme si vous ne l'aviez point reçu ? » Tant s'en faut que nous puissions nous glorifier des dons naturels ou surnaturels que Dieu nous a faits, qu'au contraire c'est un sujet d'humiliation, de confusion et de crainte ; parce que, plus nous avons reçu de Dieu, plus sommes-nous obligés de lui rendre. Et cependant, si nous nous examinons bien, nous trouverons que nous ne faisons qu'un mauvais usage de toutes les grâces de Dieu, et par conséquent que nous avons plus sujet de nous humilier que si nous n'en avions reçu aucune.

3e Point.

CONSIDÉRONS en particulier comme nous sommes destitués de toutes les vertus, de foi, d'espérance, de charité, de force, de justice, de tempérance, de prudence, d'humilité, d'obéissance, de patience, de mansuétude ; et que nous avons en nous la racine de tous les vices. Et cependant nous avons et voulons qu'on ait bonne opinion de nous. Humilions-nous profondément ; apprenons à nous connaître, et à nous traiter et vouloir être traités comme personnes vides de tout bien, et pleines de tout mal.

ORAISON JACULATOIRE : *Domine Jesu Christe, nihil habemus præter peccatum.*

[1] I *Cor.* IV, 7

HUITIÈME MÉDITATION

Sur ces paroles :

SERVI INUTILES SUMUS.

1er Point.

Considérons que la première cause pour laquelle nous sommes serviteurs inutiles, est prise du côté de la grandeur, suffisance et plénitude de Dieu, lequel s'appelle *Sadaï, id est Sufficiens*[1], parce qu'il est tellement suffisant à lui-même et rempli de toutes sortes de biens, que non seulement il n'a que faire de nous, ni de toutes les autres créatures du ciel et de la terre, mais même que l'Homme-Dieu, Jésus-Christ Notre-Seigneur, lui dit ces paroles : *Dixi Domino, Deus meus es tu, quoniam bonorum meorum non eges*[2] : « Parce que vous êtes Dieu, vous n'avez que faire de tous mes biens », et parce que vous n'avez que faire de tous mes biens, c'est une marque infaillible de votre divinité. C'est pourquoi, lorsqu'on offre et qu'on donne quelque chose à Dieu, on la lui sacrifie, c'est-à-dire, on l'anéantit devant lui, pour témoigner par

[1] *Saddaï* ou *Schaddaï* est l'un des noms que la Sainte-Écriture donne à Dieu. Ordinairement on fait venir ce mot de *schaddad*, qui exprime l'idée d'exercer la force et même la violence, et on le traduit par Omnipotens. Les LXX l'ont rendu par Παντοκράτωρ. D'autres interprètes font dériver ce mot du pronom relatif *scha*, et de *daï*, *sufficientia*, et le traduisent par *qui est sufficientia* ou *sibi sufficientissimus*. Le V. P. Eudes embrasse cette seconde interprétation, appuyé sans doute sur l'autorité du Cardinal de Bérulle qui avait écrit dans son *Préambule à la vie de Jésus*, V : « C'est aussi un des premiers noms que la première théologie de l'univers a donné à Dieu, de l'appeler *Saday*, c'est-à-dire celui qui suffit à soi-même et à toutes choses. »

[2] *Ps.* XV, 2.

là qu'il n'a que faire de rien. Si quelqu'un faisait présent à un roi d'un beau cheval, et qu'en le lui offrant il le tuât, il ne lui ferait pas plaisir, parce que ce cheval lui serait utile. Mais le plus grand service qu'on puisse rendre à Dieu, c'est de sacrifier et anéantir les choses qu'on lui offre, pour témoigner et professer par là qu'il n'en a que faire. Et c'est pourquoi Jésus-Christ même s'est sacrifié en la croix. Or si Jésus-Christ même n'est point nécessaire à Dieu, et si tous les Anges, et les Saints, et la sainte Vierge peuvent dire : *Servi inutiles sumus*, combien davantage le pouvons-nous dire !

Réjouissons-nous de ce que Dieu est ainsi rempli de tout bien ; soyons bien aises de lui être inutiles, parce qu'il est très suffisant à soi-même.

2e Point.

La seconde cause de notre inutilité est [prise] du côté de notre pauvreté extrême, et de notre double néant en la nature et en la grâce. Car notre premier partage est le néant duquel Dieu nous a tirés par la création ; et le second, c'est le néant dans lequel nous sommes tombés par le péché, qui nous ôte le pouvoir d'avoir même une seule pensée de grâce. Or du rien il ne peut rien sortir : *Ex nihilo nihil fit ;* et par conséquent nous sommes très inutiles.

Prions Dieu qu'il imprime ces vérités dans notre cœur, et gardons-nous bien d'avoir jamais aucune pensée que nous soyons nécessaires ou utiles à quoi que ce soit. Il n'y a que Dieu seul qui soit nécessaire.

3e Point.

La troisième cause de notre inutilité est exprimée par cette comparaison que Notre-Seigneur apporte dans l'Évangile. Un serviteur qui suit son maître par le che-

min, lorsqu'il est arrivé à la maison, ne se repose pas ; mais il faut qu'il apprête à dîner ou à souper à son maître, et ensuite qu'il le serve à table ; et après tout cela son maître ne le remercie pas, parce qu'il n'a fait que ce qu'il a dû. Ainsi, dit Notre-Seigneur, quand vous aurez fait tout ce que vous pourrez, *dicite : Servi inutiles sumus, quod debuimus facere fecimus*[1] : « Dites : Nous sommes serviteurs inutiles, nous n'avons fait que ce que nous devions faire. »

Or là-dessus nous avons trois choses à considérer, qui nous doivent beaucoup humilier. — *Premièrement*, que quand nous ferions tout ce que nous pourrions faire pour le service de notre Maître, nous ne ferions que ce que nous devons. — *Secondement*, que nous ne faisons pas toutes les actions et ne pratiquons pas toutes les vertus que nous pourrions faire et pratiquer. — *Troisièmement*, que quand nous le ferions, ce ne serait pas avec la perfection que nous devrions, mais avec mille défauts. Et quand même nous ferions tout ce que nous pourrions, et avec toute la perfection possible, nous ne ferions rien : car c'est Dieu qui fait tout en nous. De sorte qu'en toutes nos bonnes actions, nous ne donnons rien à Dieu, mais nous recevons sans cesse de lui. C'est pourquoi, quand nous ferions toutes les bonnes œuvres de tous les Anges et de tous les Saints, et que nous pratiquerions toutes leurs vertus très excellemment, nous devrions toujours dire : *Servi inutiles sumus.*

Demandons à Dieu qu'il grave puissamment toutes ces vérités dans nos âmes, et qu'il nous en fasse porter les effets, détruisant notre orgueil et nous donnant une vraie humilité.

ORAISON JACULATOIRE : *Domine Jesu Christe, servi inutiles sumus.*

[1] Luc. XVII, 10.

NEUVIÈME MÉDITATION

Sur ces paroles :

NATURA FILII IRÆ

1er Point.

PAR notre nature corrompue et dépravée, nous sommes enfants d'ire et de malédiction, parce que nous ommes enfants de péché et d'iniquité. C'est ici notre econd partage, le premier étant le néant. Nous sommes nfants de péché et de perdition, parce que nous sommes és en péché et en damnation, *prius damnati quam nati,* it saint Bernard, et que nous avons en nous la source le tous les péchés. Que chacun se considère, et il trou-era qu'il a en soi la source de l'orgueil, de l'avarice, de 'envie et de tous les autres vices. De sorte que, si Dieu ous laissait à nous-mêmes, nous serions orgueilleux omme Lucifer, avaricieux comme Judas, envieux comme aïn, gourmands comme le riche glouton *qui epulabatur uotidie splendide*[1], colères et cruels comme Hérode, mpudiques comme l'Antéchrist, paresseux comme le erviteur inutile de l'Évangile : *Inutilem servum ejicite in enebras exteriores*[2].

Humilions-nous en la vue de tous les péchés de la erre et de l'enfer, comme s'ils étaient nôtres. Quand n dira quelque mal de nous, ou qu'on nous fera quel-ue déplaisir, ne nous plaignons point ; mais prenons e parti d'autrui contre nous-mêmes, nous souvenant ue nous avons en nous le principe de tout mal.

[1] Luc XVI, 19.
[2] Matth. XXV, 30.

Quand nous entendrons parler de quelques hommes impies et méchants, considérons qu'ils sont tous contenus et renfermés en notre personne ; à raison de quoi l'Église oblige le prêtre qui célèbre la sainte Messe de dire ces paroles, en frappant sa poitrine : *Nobis quoque peccatoribus.*

2e Point.

Nous avons en nous une inclination à tout mal si grande, et un poids qui nous porte dans le péché si pesant, que si Dieu ne nous soutenait continuellement, nous tomberions dans un enfer de toutes sortes de péchés avec plus d'impétuosité qu'une meule de moulin, qui serait au plus haut du firmament, ne descendrait en bas, si elle n'était arrêtée par un grand miracle. Ce poids c'est notre amour-propre. *Amor meus pondus meum ; eo feror quocumque feror*[1]. *Pondus propriæ actionis gravat*[2]. Notre propre action, c'est l'action des pécheurs. Ne nous étonnons donc pas quand nous voyons tomber quelqu'un, mais remercions la miséricorde de Dieu qui nous soutient. Ayons compassion des chutes d'autrui, et ne nous préférons jamais à personne. Considérons que si Dieu faisait les mêmes grâces aux autres qu'à nous, ils seraient meilleurs que nous.

3e Point.

Nous sommes esclaves du péché : *Qui facit peccatum, servus est peccati*[1]. A raison de quoi, si Dieu nous laissait à nous-mêmes, le péché exercerait sur nous la

[1] S. August., *Conf.*, l. XIII, c. 9.

[2] Breviar. rom. *Comm. un. Mart.*, *Oratio* Infirmitatem.

[1] Joan, VIII, 34. « C'est ce que le S. Esprit appelle : *Jugum grave super filios Adam.* Eccli. XL, 1. *Vigilavit jugum iniquitatum mearum.* Thren. I, 14. *Ero eis quasi exaltans jugum super maxillas eorum.* Osee, XI, 4. » Note marginale du V. P. Eudes, éd. 1666.

même tyrannie qu'il exerce sur les damnés ; en sorte que nous ne pourrions avoir aucune pensée, ni dire aucune parole, ni faire aucune action qui ne fût péché. Nous serions tout transformés en péché, comme les saints qui sont au ciel sont transformés en sainteté. Et ainsi de nous-mêmes nous ne sommes que péché, et nous mériterions d'être traités de Dieu et de ses créatures comme le péché même.

Voilà l'estime que nous devons avoir de nous-mêmes ; et nous devons être bien aises que les autres en aient cette même estime, et qu'ils nous traitent en cette manière. Demandons à Dieu cette grâce.

ORAISON JACULATOIRE : *Domine, ne in furore tuo arguas me, neque in ira tua corripias me*[1].

DIXIÈME MÉDITATION

Sur les mêmes paroles :

NATURA FILII IRÆ.

Non seulement nous sommes la source de tout péché ; non seulement nous avons en nous un poids infini qui nous porte au péché ; mais encore nous sommes le fond et l'abîme de tout péché pour quatre raisons. La première est parce que, autant qu'il est en nous, nous anéantissons Dieu par nos péchés, et par conséquent toutes choses, ce qui est le fond et une des extrémités de la malice du péché et du pécheur : Mais nous considérerons cela plus attentivement dans la méditation suivante. Voici les trois autres raisons, qui feront les trois points de celle-ci.

[1] *Ps.* VI, 2.

1er Point.

Nous sommes le fond et l'abîme du péché, parce que péché, et le pécheur, autant qu'il est en soi, non seul ment arrache Dieu de son trône et l'anéantit, mais, ce q est encore pire, il se met dans le trône de Dieu, et usurp ce qui n'appartient qu'à Dieu. Pour entendre cela, il fau savoir que, lorsque Dieu a créé l'homme et toutes choses il ne les a créés que pour soi : *Universa propter semeti sum*[1] ; et qu'étant le principe, l'exemplaire et la fin d l'homme et de toutes ses créatures, il veut qu'elles re tournent à lui comme à leur origine ; qu'elles l'imiten qu'elles forment leur vie et leurs actions sur lui, comm sur leur exemplaire et modèle ; qu'elles le suivent com me leur règle, et qu'elles tendent à lui de toutes leur forces, par toutes leurs pensées, paroles et actions, com me à leur fin dernière. Et afin qu'elles soient capable de faire cela, il a donné à l'homme un esprit, un cœur e une volonté pour le connaître et l'aimer, pour retourne à lui, pour l'imiter et pour tendre sans cesse vers lu comme vers son centre. Et afin qu'il fasse tout cela ave joie et facilité, il a éclairé son esprit de la lumière de la foi, il a mis sa grâce dans son âme, et son amour dan son cœur.

Mais qu'a fait l'homme ingrat ? Il s'est séparé de Dieu il s'est appliqué à soi-même. Au lieu d'employer so amour pour Dieu, il l'a tourné vers soi-même, et voilà l'amour-propre. Au lieu de retourner à Dieu comme à son principe, il s'est détourné de lui et s'est tourn vers soi-même. Au lieu de référer à Dieu tous les biens de nature et de grâce qu'il a reçus, il se les appropri par la complaisance, par la crainte et par l'estime de soi-même, comme s'ils étaient sortis de lui, qui n'est que

[1] *Prov.* XVI, 4.

néant. Au lieu de suivre Dieu comme son exemplaire et sa règle, il ne veut point d'autre règle que ses passions. Au lieu de se laisser conduire par l'esprit de Dieu, il ne veut point d'autre conduite que celle de son esprit. Au lieu de tendre à Dieu comme à sa fin, de prendre son repos en lui, et de faire tout pour lui, il tend tout à soi-même, veut prendre son repos en soi-même. et faire tout pour soi-même. Qu'est-ce que Dieu ? C'est celui dont les volontés, les intérêts. les contentements et l'honneur doivent être préférés à toute autre volonté, intérêt, contentement et honneur. Que fait le pécheur ? Il préfère ses volontés, ses intérêts, son contentement et son honneur aux volontés, intérêts, contentement et honneur de Dieu. Et ainsi il prend la place de Dieu, se fait Dieu de soi-même, s'adore soi-même et se rend les devoirs qui n'appartiennent qu'à Dieu. Voilà le fond de l'iniquité, et une des extrémités du péché. Voilà ce que nous avons fait toutes fois et quantes que nous avons péché. C'est pourquoi nous devons nous regarder, mépriser et détester, comme le fond de l'abîme du péché.

2e Point.

Non seulement le pécheur se fait Dieu de soi-même, mais il se fait Dieu de toutes les créatures que Dieu a faites. Car il veut qu'elles lui rendent ce qui n'appartient qu'à Dieu, il veut qu'elles préfèrent ses inclinations, intérêts, plaisirs et honneurs à ceux de Dieu. Et au lieu qu'elles doivent tout attribuer et référer à Dieu seul, comme à l'unique source de tout bien, il veut qu'on l'estime, comme s'il avait de soi quelque bien, et qu'on le loue et applaudisse dans ses actions, comme s'il en pouvait faire quelque bonne de soi-même. Il veut qu'on l'imite au lieu de Dieu. De même dans les actions méchantes, il veut qu'on n'ait point d'autre règle que son inclination, qu'on se conduise par son esprit, qu'on l'aime au préju-

dice de Dieu, et qu'on fasse tout pour lui au lieu de faire tout pour Dieu. Voilà ce que nous avons fait plusieurs fois ; et ainsi nous avons pris la place que Dieu seul doit avoir au regard de ses créatures. Oh ! quelle abomination ! Oh ! quel sujet de confusion ! Oh ! qu'il est bien vrai que je suis le fond de l'abîme de tout péché ! O mon Dieu, gravez ces vérités dans mon esprit ; faites que je me regarde, me traite et me haïsse en cette qualité, et que je sois bien aise d'être traité de la façon.

3e Point.

Il y a plus, et voici la dernière extrémité du péché, le plus profond abîme de l'iniquité : c'est que le pécheur se fait Dieu de Dieu. Car il voudrait que Dieu préférât ses propres intérêts, volontés, plaisirs et honneurs aux intérêts, volontés, honneurs et contentements de sa divine Majesté. Il voudrait que sa volonté fût la règle de celle de Dieu, que Dieu se gouvernât selon son esprit et sa fantaisie. Il voudrait être la fin de Dieu, et qu'ainsi Dieu l'adorât et en fît son idole. O abomination des abominations ! Voilà le fond sans fond du péché. Voilà ce que nous avons fait toutes fois et quantes que nous avons péché. Voilà un sujet infini d'humiliation infinie. O mon Dieu, que je voie ces vérités par la lumière de la foi ! O mon Dieu, que j'en porte les effets ! O mon Dieu, que je me connaisse moi-même, que je sache que je ne suis rien et que vous êtes tout ! O mon Dieu, que je ne me regarde plus, que je ne fasse plus rien pour moi, mais tout pour vous ; qu'aucune créature ne pense plus à moi, ne parle plus à moi, ne parle plus de moi, ne fasse plus rien pour moi, ne me donne plus rien, mais tout pour vous ; que vous-même ne me regardiez plus, ne me donniez plus rien, ne fassiez plus rien pour moi, mais tout pour vous ! Car vous seul devez être votre objet. Que le néant soit anéanti au regard de soi-même,

au regard de toutes vos créatures et au regard de vous. Et que le Tout soit tout, en tout et partout !

ORAISON JACULATOIRE : *Domine, ne in furore tuo arguas me, neque in ira tua corripias me*[1].

ONZIÈME MÉDITATION

Sur ces mêmes paroles :

NATURA FILII IRÆ.

1er Point.

Nous avons mérité d'être l'objet de l'ire de Dieu, de toutes les créatures de Dieu et de nous-mêmes, pour trois raisons.

Premièrement, d'autant que par le péché le pécheur donne la mort à son corps autant qu'il est en soi, tue son âme, et anéantit l'un et l'autre, faisant une chose par laquelle il mérite que Dieu lui ôte la vie et l'être qu'il lui a donnés, en punition du mésusage qu'il en fait, s'en servant pour faire la guerre à son Créateur. De plus, il se dérobe à soi-même la grâce et l'amitié de Dieu, les trésors, les gloires et les félicités éternelles, et se rend digne des supplices de l'enfer. Et ainsi il se fait plus de mal à soi-même que tous les démons de l'enfer et tous les hommes de la terre, quand ils auraient tous ensemble conjuré sa ruine, ne lui en pourraient faire. C'est pourquoi je dois plus me mépriser, m'humilier, me confondre et me haïr moi-même, que tout ce qu'il y a au monde qui mérite d'être haï et méprisé. Si Dieu m'abandonnait

[1] *Ps.* VI, 2.

aux démons, ils exerceraient sur moi les effets de la haine que j'ai méritée par mes péchés, et ainsi ils feraient un acte de justice. Et moi, au lieu de m'humilier et de me haïr, je m'exalte, je m'aime et me loue, et m'adore moi-même.

O mon Dieu, quel renversement ! Oh ! que cela ne soit plus ! mais que je me haïsse et me craigne moi-même plus que la mort, plus que le diable, plus que l'enfer ; et que je ne haïsse rien que moi, qui ne suis que péché ; et que je tourne et emploie contre moi toutes mes colères, mes haines et mes vengeances, par le zèle de votre divine justice contre le péché et contre le pécheur !

2e Point.

SECONDEMENT, nous avons mérité l'ire de Dieu, parce que le pécheur, autant qu'il est en soi, détruit toutes les œuvres de Dieu en la nature, en la grâce et en la gloire. En la nature, puisqu'il fait une chose, à savoir le péché, pour laquelle Dieu pourrait anéantir justement tout le monde. Car la damnation d'une âme est un plus grand mal que ne serait l'anéantissement du monde de nature. Or Dieu peut justement damner une âme pour un seul péché mortel. C'est pourquoi il pourrait justement anéantir toute la nature en punition d'un péché mortel. Je dis plus, c'est que l'anéantissement de tout l'être naturel n'est pas un si grand mal qu'un péché véniel, selon tous les Théologiens[1]. Donc celui qui fait un péché véniel, fait un plus grand mal que celui qui arriverait, si tout

[1] « Selon tous les théologiens, il vaudrait mieux que tous les animaux et tous les hommes fussent tués, tous les Anges défaits, le ciel et la terre fondus, et généralement tout l'univers anéanti, qu'il se commit contre Dieu un seul péché véniel, et qu'il se dit une seule parole oiseuse. *La raison en est que le moindre mal du Créateur est incomparablement plus considérable, plus à craindre et plus à éviter que tous les maux des créatures...* Aussi les bienheureux choisiraient plutôt d'être chassés pour jamais du paradis... et d'être abîmés

le monde était anéanti ; et par conséquent Dieu pourrait justement anéantir tout ce monde naturel, en punition du péché véniel.

Celui qui pèche mortellement anéantit encore tout le monde de la grâce et de la gloire. Car, si toutes les grâces de Dieu étaient en son âme, lorsqu'il vient à pécher mortellement, il les détruirait toutes, et par conséquent toutes les gloires du Ciel qui lui seraient préparées. C'est pourquoi le pécheur est l'objet de l'ire de toutes les créatures de la nature, de la grâce, et de la gloire, et elles exerceront leur juste fureur contre lui au jour du jugement[1]. Et dès maintenant elles le feraient, si la miséricorde de Dieu et le sang de Jésus-Christ n'y mettaient empêchement : *Misericordiæ Domini, quia non sumus consumpti*[2].

O mon Dieu, faites-moi voir cette vérité dans votre divine lumière, afin que je sache que non seulement aucune créature, raisonnable ou irraisonnable, ne me doit rien, c'est-à-dire, ne me doit ni regarder, ni aimer, ni me donner aucune chose, ni rendre aucun service, ou honneur, ou assistance, ni penser à moi ; mais que j'ai mérité que toutes les créatures emploient toutes leurs forces pour me lapider, détruire, abîmer et anéantir.

3e Point.

Troisièmement, nous avons mérité l'ire de Dieu, parce que le pécheur anéantit au regard de lui, et bien souvent au regard d'autrui, non seulement toutes les œuvres du Créateur, mais aussi tout l'ouvrage du Ré-

dans les flammes éternelles, ou réduits au néant, que de faire la plus petite faute vénielle ». Saint-Jure, *Connaissance de Jésus-Christ*, l. III, ch. XIV. Cf. S. Thom. 2. 2, 110, 3, ad 4.

[1] « Pugnabit cum illo orbis terrarum contra insensatos. » *Sap.* V, 21.

[2] *Thren.* III, 22.

dempteur : parce qu'il rend les travaux, les souffrances, le sang, la vie, la mort du Fils de Dieu, et tous les sacrements et moyens de salut qu'il a établis dans son Église, vains et inutiles au regard de lui.

De plus, il anéantit Dieu, autant qu'il est en soi : *In quantum in se est, Deum perimit*, dit saint Bernard. *Vos configitis me,*[1] dit Dieu : [*premièrement*], parce qu'il anéantit la volonté de Dieu, pour mettre la sienne en la place; *secondement*, parce qu'il éteint en soi l'Esprit de Dieu, qui est Dieu même; *troisièmement*, d'autant qu'il fait mourir la vie que Dieu a en son âme par sa grâce; *quatrièmement* parce qu'il crucifie Jésus-Christ en soi-même, après l'avoir déjà crucifié et massacré avec les Juifs : *Rursus Christum crucifigentes in semetipsis*[2]. A raison de quoi on peut dire encore qu'il anéantit toutes choses, puisqu'il anéantit, autant qu'il est en lui, celui qui est l'auteur et le soutien de toutes choses. C'est pourquoi il mérite d'être l'objet de l'ire et de la malédiction de toutes les choses créées et incréées, et que toutes les créatures et le Créateur s'unissent ensemble pour l'écraser et pour le réduire au néant. C'est pour cela qu'il peut bien dire avec le Prophète : *Corripe me, Domine, verumtamen non in furore tuo, ne forte ad nihilum redigas me :* « Châtiez-moi, Seigneur, mais non pas en votre fureur, ni comme je le mérite, de peur que vous ne me renvoyiez au néant. »

Ces vérités bien considérées, comment est-il possible, mon Dieu, que j'aie encore de l'orgueil? O Seigneur, écrasez en moi ce serpent à quelque prix que ce soit.

Oraison jaculatoire : *Corripe me, Domine, verumtamen non in furore tuo, ne forte ad nihilum redigas me*[3].

[1] Malach. III, 8. « Omnis peccator, dum peccat, peccato suo quasi sagitta in cælum missa Deum configit, quantum in se est. » A Lapide in h. l.

[2] « Rursum crucifigentes sibimetipsis Filium Dei ». *Heb.* VI, 6.

[3] Jerem. X, 24.

DOUZIÈME MÉDITATION

Sur ces mêmes paroles :

NATURA FILII IRÆ.

QUE NOUS SOMMES INFINIMENT INDIGNES DE TOUT BIEN, ET INFINIMENT DIGNES DE TOUT MAL, QUE NOUS DEVONS NOUS HUMILIER ET HAÏR.

1er Point.

CETTE qualité d'enfant d'ire, de mort et d'iniquité, fait que nous sommes infiniment indignes de tout bien corporel, spirituel, temporel et éternel, soit de nature, soit de grâce, soit de gloire, et de quelque part qu'il puisse venir, de la part du Créateur ou des créatures ; infiniment indignes que ni le Créateur ni la créature nous rendent aucune assistance, nous fassent aucun don ni aucun bien, ni même qu'ils en aient la volonté ni la pensée, ni qu'ils pensent à nous, ni qu'ils parlent de nous ou pour nous. Je dis infiniment indignes, de sorte qu'il n'y a aucun esprit capable de comprendre cette indignité, excepté le seul Esprit de Dieu. En voici les raisons :

Premièrement, parce que nous nous sommes dérobé à nous-mêmes, par nos péchés, des biens infinis, à savoir : la grâce et l'amitié de Dieu, la qualité d'enfants de Dieu, d'héritiers de Dieu, et la jouissance de Dieu même et de tous les trésors qu'il possède en soi-même.

Secondement, parce que nous avons privé Dieu d'un bien infini, en ce que nous l'avons privé du service, de l'honneur, de l'amour et de l'obéissance que nous lui devons : bien infini en sa durée éternelle, car lorsque nous faisons quelque chose pour Dieu, nous lui rendons un

honneur qui durera éternellement ; bien infini en quelque manière, parce qu'il est infiniment dû à Dieu, à raison de ses perfections infinies, et des obligations infinies que nous lui avons ; bien infini, parce que Dieu se l'est acquis par un prix infini, qui est le précieux sang de son Fils.

Troisièmement, d'autant que nous avons voulu priver Dieu de Jésus-Christ, Homme-Dieu, en le crucifiant et détruisant ; et par conséquent aussi nous l'avons voulu priver du corps mystique de Jésus-Christ, et de tous les honneurs, louanges, gloires, adorations, services que Jésus-Christ rendra éternellement à son Père, tant par soi-même que par son corps mystique, qui est son Église.

Quatrièmement, parce que nous avons voulu priver en suite de cela toutes les créatures de leur Réparateur.

Pour ces raisons, nous nous sommes rendus infiniment indignes de tout bien. C'est pourquoi, ne nous plaignons point quand on ne pensera pas à nous, ou quand on ne nous donnera ou fera pas le bien que nous prétendions ; mais humilions-nous.

2e Point.

Nous sommes infiniment dignes de tout mal, de tout mépris, confusion, châtiment et supplice. Je dis infiniment, c'est-à-dire tellement dignes, qu'il n'y a que Dieu seul qui le puisse comprendre. J'ai dit de tout mal, corporel et spirituel, temporel et éternel, de quelque part qu'il puisse venir, de la part de Dieu et de toutes les créatures. La raison est parce que nous avons fait un mal infini à Dieu, à nous-mêmes et à toutes les créatures. Car le péché est un mal infini en son origine, en sa nature, en son objet, en sa fin, en ses effets.

Le pécheur fait un mal infini à Dieu ; car, comme dit saint Bernard, autant qu'il est en soi, il anéantit Dieu.

Il fait un mal infini à soi-même ; car il tue son corps, il massacre son âme, il anéantit l'un et l'autre autant qu'il est en lui.

Il fait un mal infini à toutes les créatures qui sont dans l'ordre de la nature, de la grâce et de la gloire, puisqu'il les détruit toutes, ainsi qu'il a été dit[1].

Cela étant ainsi, ne nous étonnons pas quand on nous dira ou fera quelque mal, ou quand Dieu nous châtiera ; mais étonnons-nous de ce que le Créateur et toutes les créatures nous souffrent ailleurs que dans l'enfer et dans le néant.

3e Point.

De ces deux vérités précédentes procèdent celles-ci, à savoir :

Premièrement, que nous n'arriverons jamais à connaître parfaitement le fond de l'abîme de notre indignité et de notre misère ; et qu'après que nous aurons bien étudié en cette connaissance, il faut croire qu'il nous en reste infiniment plus à connaître que ce que nous en connaissons[2].

Secondement, que nous ne pouvons jamais nous humilier assez, et que, quand nous emploierions tout notre pouvoir pour le faire, nous serions toujours infiniment éloignés de l'humiliation qui est due à notre bassesse, et du dernier degré d'humilité. Il n'y a que Notre-Seigneur qui soit arrivé à ce dernier degré ; car il n'y a que lui qui se soit humilié infiniment.

Troisièmement, que, quand toutes les créatures du ciel,

[1] Cf. Méditation précédente.

[2] « La corruption du cœur de l'homme est si grande, dit Jérémie (XVII, 9), qu'il n'y a que Dieu qui puisse la connaître, parce que plus on la pénètre et plus on la trouve horrible. » J. d'Avila, *Audi filia*, ch. 79. Voici le texte de Jérémie : « Pravum est cor omnium et inscrutabile : quis cognoscet illud ? Ego Dominus scrutans cor et probans renes. »

de la terre et de l'enfer emploieraient toutes leurs forces pour nous charger d'opprobres, ce ne serait qu'une très petite partie de la confusion que nous méritons.

Quatrièmement, qu'il n'y a que Dieu seul qui nous puisse humilier autant que nous le méritons.

Prions-le qu'il grave ces vérités dans notre esprit, et qu'il nous en fasse porter les effets. O grand Dieu, comment est-il possible, si nous croyons ces choses, que nous ayons de l'orgueil, que nous ne voulions rien souffrir, que nous ayons tant de peine à nous humilier, que nous aimions tant l'honneur, que nous craignions tant le mépris? Seigneur Jésus, ayez pitié de nous.

[ORAISON JACULATOIRE :] *Nobis peccatoribus confusio et ignominia, tibi autem honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.*

TREIZIÈME MÉDITATION

Sur ces mêmes paroles :

NATURA FILII IRÆ.

QUE NOUS AVONS MÉRITÉ L'IRE DE DIEU ET DE TOUTES LES CRÉATURES DE DIEU, ET LES PEINES ÉTERNELLES.

1er Point.

La plus grande peine des damnés, c'est l'ire de Dieu : *Vocabuntur populus cui iratus est Dominus usque in æternum*[1]. Ils aimeraient mieux être brûlés dans un feu dix fois plus ardent que celui dans lequel ils sont, dit saint Chrysostome, que de voir la face de Dieu embrasée

[1] Malach. I, 4.

comme elle est de courroux contre eux[1]. C'est pourquoi ils crieront, au jour du jugement : *Montes cadite super nos, et abscondite nos a facie sedentis super thronum, et ab ira Agni; quoniam venit dies magnus iræ ipsorum; et quis poterit stare*[2] ? « Montagnes, tombez sur nous et nous cachez, afin que nous ne voyions point la face de celui qui est assis sur le trône, ni la colère de l'Agneau, car le grand jour de leur ire est venu, et qui pourra subsister devant eux? » Et saint Paul nous annonce que : *Pœnas dabunt in interitu æternas a facie Domini*[3] : « Ils souffriront des peines éternelles par la face du Seigneur embrasée de colère contre eux. »

Nous avons mérité d'être en cet état-là ; et nous aurions été infailliblement et éternellement l'objet de l'ire de Dieu, de l'ire du Père, du Fils et du Saint-Esprit, si Notre-Seigneur Jésus-Christ ne nous en avait délivrés en portant pour nous les colères de son Père, selon ces siennes paroles : *Transierunt in me iræ tuæ*[4]. Bénissons-le, aimons-le, et humilions-nous, considérant que, puisque nous avons mérité l'ire de Dieu, nous avons par conséquent mérité d'être privés de toutes ses grâces et de tous les effets de sa bonté ; et que nous avons mérité beaucoup davantage toutes les autres peines de cette vie, et tous les supplices même de l'enfer, qui sont beaucoup moindres que celui de l'ire de Dieu.

2e Point.

Non seulement les damnés sont l'objet de l'ire de Dieu ; mais aussi ils sont l'objet de l'ire de toutes les créatures de Dieu, raisonnables et irraisonnables, sensibles

[1] « Intolerabilis quidem res est gehenna, quis nesciat? et supplicium illud horribile. Tamen si quis ponat mille gehennas, nihil tale dicturus est quale est ex beata illa gloria excidere, Christo exosum esse, et audire ab illo : Non novi vos. » Chrysost. *Homil.* 23 *in Matth.* n. 8. Cf. S. Thom. *Compend. theolog.* c. 174.

[2] *Apoc.* VI, 16. — [3] II *Thess.* I, 9. — [4] *Ps.* LXXXVII, 17.

et insensibles, qui sont au ciel, en la terre, et dans l'enfer. Car la justice de Dieu arme toutes ses créatures contre eux : *Armabit creaturam ad ultionem inimicorum... et pugnabit pro eo orbis terrarum contra insensatos*[1].

Premièrement, la Vierge, tous les Anges et tous les Saints du ciel, lesquels sont tous animés de l'ire de Dieu contre eux. Car Dieu leur communique tous ses sentiments ; et plus ils sont unis à Dieu, plus ils participent à ses inclinations. C'est pourquoi ils aiment ce que Dieu aime, et ils haïssent ce qu'il hait. De là vient que la sainte Vierge a plus de colère elle seule contre les damnés, que tous les Anges et tous les Saints ensemble ; et ainsi en est-il à proportion de tous les autres Saints.

Secondement, toutes les créatures qui sont en la terre, même celles qui sont insensibles et inanimées de leur nature, sont pourtant animées de l'ire de Dieu contre ces misérables ; en sorte qu'il n'y a pas un petit atome qui ne soit plein de fureur contre eux, qui ne serve à la justice de Dieu pour prendre vengeance des injures qu'ils ont faites au Créateur.

Troisièmement, tous les damnés mêmes et les démons servent à cette même justice, et sont animés de l'ire de Dieu et pleins de fureur les uns contre les autres. De sorte qu'ils sont bourreaux les uns des autres, pour se déchirer, maudire et tourmenter les uns les autres.

Quatrièmement, chaque damné est son propre bourreau, étant plein de rage contre soi-même, se haïssant plus soi-même, étant plus insupportable à soi-même, et exerçant une plus grande colère contre soi-même, que ne font pas tous les autres démons et damnés au regard de lui ; et ce par un juste jugement de Dieu, et par un effet et une impression de l'ire de Dieu, dont il est animé et rempli contre soi-même.

[1] *Sap.* V, 18-21.

Or nous avons mérité d'être en cet état, et nous devons nous regarder comme des misérables, qui avons mérité d'être éternellement l'objet de l'ire de Dieu et de toutes les créatures de Dieu ; et nous y aurions été réduits infailliblement, si Notre-Seigneur ne nous en avait délivrés, ayant pris notre place, et ayant voulu pour cette fin être l'objet de la haine de tout le monde et de la persécution de toutes les créatures. Aimons-le et le bénissons, et qu'il soit l'unique objet de notre amour. Humilions-nous et tournons toutes nos haines, colères, mépris contre nous ; et considérons que, si nous avons mérité d'être l'objet de l'ire de toutes les créatures de Dieu, nous sommes très indignes qu'aucune nous fasse aucun bien ; et que, quand toutes les créatures emploieraient toutes leurs forces pour nous humilier et persécuter, nous le mériterions bien.

3e Point.

Outre l'ire de Dieu et de toutes les créatures, les damnés souffriront encore plusieurs autres peines éternelles : le ver rongeant : *Vermis eorum non moritur*[1] : la puanteur insupportable, *fœtor intolerabilis*[2] : les cris, les hurlements, les blasphèmes, la faim, la soif, le feu, les supplices en toutes les parties de leurs corps et de leurs âmes, la rage, le désespoir, la confusion et l'infamie, et l'éternité de tous ces maux[3].

Nous avons mérité tout cela, et par conséquent nous avons beaucoup davantage mérité toutes les confusions et ignominies de ce monde. Mourons donc de honte, après toutes ces choses, d'avoir encore de l'orgueil, de

[1] Marc. IX, 45 ; Is. LXVI, 24.

[2] Le V. P. Eudes fait probablement allusion aux textes d'Isaie, III, 24 ; XXXIV, 3.

[3] Le P. Lessius a décrit les diverses peines des damnés, et en particulier celles que V. P. Eudes énumère ici, dans son excellent ouvrage : *De perfectionibus divinis*, l. XIII, c. XXIX.

la vanité, de l'estime de nous-mêmes ; de croire qu'on nous doive quelque chose, et de ne pouvoir souffrir aucune humiliation. Et prions Dieu qu'il grave puissamment dans notre esprit la connaissance de nos trois partagés à savoir : le néant, le péché, l'ire de Dieu et de toutes les créatures de Dieu, et les peines éternelles. C'est ce qui est exprimé dans ces paroles de notre profession d'humilité : *Nihil possumus, nihil valemus, servi inutiles sumus, nihil habemus præter peccatum, natura filii iræ.* Ne passons aucun jour sans nous en souvenir et sans les considérer, afin qu'en toutes les occasions auxquelles nous aurons besoin de nous humilier, qui se rencontrent à toute heure, nous ayons ces partages toujours présents dans l'esprit, et qu'ils nous servent pour nous humilier sans cesse et en toutes choses, selon cet enseignement du Saint-Esprit : *Humilia te in omnibus*, etc. [1]

Oraison jaculatoire : *Nobis peccatoribus confusio et ignominia, tibi autem honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.*

QUATORZIÈME MÉDITATION

Sur ces paroles :

NOVISSIMI VIRORUM.

1er Point.

Par ces paroles, nous faisons profession de nous vouloir regarder et traiter, et d'être bien aises d'être regardés et traités comme les derniers de tous les hommes.

[1] *Eccli.* III, 20.

Pour nous aider à entrer dans ce sentiment et dans la vérité de ces mêmes paroles, considérons premièrement et adorons Notre-Seigneur Jésus-Christ prononçant ces paroles pour chacun de nous : *Recumbe in novissimo loco*[1] : « Mettez-vous au dernier lieu. » Adorons les pensées et desseins qu'il avait sur un chacun de nous en les prononçant. Humilions-nous et lui demandons pardon de l'empêchement que nous y avons mis jusqu'à présent, et le prions qu'il nous fasse la grâce de n'y en apporter plus. Donnons-nous à l'esprit qui lui a fait prononcer ces paroles, afin qu'il nous en fasse porter l'effet. Et de notre côté entrons dans un vif désir de les mettre en pratique.

2e Point.

Considérons que Notre-Seigneur n'a rien enseigné qu'il n'ait pratiqué tout le premier, et qu'il s'est mis au dernier lieu en toutes manières, à savoir par ses paroles, par ses pensées et dispositions intérieures, et par ses actions.

Par ses paroles ; car il a dit, parlant de soi-même : *Ego sum vermis et non homo*[2]. Adorons-le prononçant ces paroles, et considérons qu'entre toutes les créatures, le ver est la plus abjecte. Car il est dans la plus basse partie de ce monde, qui est la terre, et sous les pieds de toutes les créatures. De même le Fils de Dieu s'est mis sous les pieds de tout le monde.

Il s'est nommé aussi fort souvent *Filius hominis*[3], pour confondre notre orgueil, [à nous] qui voulons être regardés et nommés selon ce qu'il y a de plus excellent en nous ; et Jésus, qui est Dieu et homme, Fils de Dieu et Fils de l'homme, prend son nom de ce qu'il y a de plus bas en lui, et il s'appelle le Fils de l'homme, c'est-à-dire le Fils

[1] Luc XIV, 10.
[2] *Ps* XXI, 7,
[3] Luc. XII, 8, 10.

du pécheur, qui de soi n'est que néant, que péché et que damnation ; portant en ce nom la marque et le caractère de pécheur, qui est la plus grande de toutes les humiliations.

De plus, après avoir dit de saint Jean-Baptiste : *Inter natos mulierum non surrexit major Joanne Baptista*, il dit ensuite, parlant de soi-même : *Qui minor est in regno cælorum, major est illo*[1] : « Celui qui est le plus petit dans le royaume des cieux (c'est-à-dire dans l'Église) est plus grand que lui. » Mais comment est-ce que cela s'accorde : *Minor est major* : « Celui qui est le plus petit est le plus grand ? » S'il est plus grand que saint Jean-Baptiste, comment est-ce qu'il est le plus petit dans l'Église ? Et s'il est le plus petit du Royaume des cieux, comment est-ce qu'il est plus grand que saint Jean ? Il est plus grand véritablement et en effet ; mais il se dit le plus petit, parce qu'il s'est traité et a voulu être traité comme le dernier de tous les hommes, ainsi que nous verrons.

Enfin il veut être appelé dans ses Écritures, *Novissimus virorum*[2], « le dernier de tous les hommes ». Voilà un de ses titres d'honneur. Voilà de quoi il se glorifie, et il veut que cela soit couché dans ses Écritures, et entre ses qualités. Adorons-le s'humiliant ainsi, et prenant le dernier lieu par ses paroles.

Humilions-nous de ce que tant de fois nous nous sommes exaltés dans nos paroles, et prenons résolution d'en retrancher tout ce qui est contraire à l'humilité, et prions Dieu qu'il nous en donne la grâce.

3e Point.

Le Fils de Dieu s'est mis au dernier lieu par ses pensées, sentiments et dispositions intérieures. Car il est très certain qu'elles étaient conformes à ses paroles, et que

[1] Math. XI, 11.
[2] Isa. LIII, 3.

son cœur n'était pas contraire à sa langue. C'est pourquoi il s'est regardé et réputé comme le dernier des hommes, et il a toujours été dans cette disposition devant Dieu, et intérieurement il s'est toujours mis au dernier lieu, parce qu'il se regardait comme chargé de tous les péchés des hommes, comme tenant la place de tous les criminels et comme obligé de porter l'humiliation de tous leurs crimes, et par conséquent de s'abaisser au-dessous de toutes choses. Adorons-le dans ces sentiments et dispositions : donnons-nous à lui et le prions qu'il nous en rende participants.

Oraison jaculatoire : *Domine Jesu, recumbam in novissimo loco.*

QUINZIÈME MÉDITATION

Sur ces mêmes paroles :

NOVISSIMI VIRORUM.

1er Point.

Notre-Seigneur s'est mis au dernier lieu, non seulement par ses paroles, et par ses pensées et dispositions intérieures, mais aussi par ses actions et en tout le cours de sa vie.

Ayant à se faire homme, il pouvait prendre l'état le plus parfait de la vie humaine, dès le moment de son incarnation, en se formant un corps parfait, comme celui qu'il donna à Adam en le créant ; mais entre tous les états de la vie humaine il a choisi le dernier, qui est celui de l'enfance.

Ayant à naître d'une mère, il en pouvait choisir une

d'une condition plus relevée dans le monde, comme une reine, ou une princesse, ou une grande dame ; mais il en choisit une qui est de la plus basse condition, telle qu'est la condition des personnes pauvres et qui gagnent leur vie à la peine de leurs bras ; et il en choisit une qui s'estime et se regarde comme la dernière de toutes les créatures.

Il choisit aussi un père nourricier de cette même condition, et qui s'estime le dernier de tous les hommes. Car, après la sainte Vierge, il n'y a jamais eu personne qui se soit tant humilié comme saint Joseph.

Ayant à s'incarner dans la Judée, il pouvait choisir Jérusalem ou quelque autre ville célèbre ; mais il a choisi Nazareth, lieu très contemptible, ainsi qu'il appert par ces paroles de Nathanaël : *A Nazareth potest aliquid boni esse*[1] ? « Peut-il sortir quelque chose de bon de Nazareth ? »

Ayant à naître, il pouvait choisir un palais ou quelque autre lieu plus honorable que celui qu'il a choisi ; mais il veut naître dans le lieu le plus abject, c'est-à-dire dans une étable et une caverne qui était la retraite des bêtes. Et naissant, il veut être mis dans la crèche des bêtes, sur la paille, entre un bœuf et un âne.

Huit jours après sa naissance, il veut prendre la marque de pécheur et les livrées du péché par la circoncision, qui est se mettre au dernier lieu, puisqu'il n'y a rien de plus bas que le péché et la qualité de pécheur, dont il prend la ressemblance.

Lorsqu'il naît, il choisit le temps, la saison, le mois et le moment de l'année le plus fâcheux ; et il veut naître en qualité non de Seigneur ou de maître, mais de sujet et de vassal d'Auguste, et il veut être enrôlé sur le registre d'Auguste en cette qualité.

Lorsqu'il est présenté au Temple, il veut qu'on offre pour lui non pas un agneau, qui était l'offrande des riches et des

[1] Joan. I, 46.

premiers du peuple, mais deux pigeons, ou deux tourterelles, qui étaient l'offrande des pauvres et des derniers.

Lorsque Hérode le cherche pour le tuer, entre quantité de moyens qu'il avait de se délivrer de ses mains, il choisit le dernier et le plus ignominieux, qui est la fuite.

Entre tous les pays où il pouvait s'enfuir, il choisit le plus indigne de sa présence, à savoir l'Égypte, comme étant le pays du monde où il y avait plus d'idolâtrie, et où le diable régnait davantage.

Lorsqu'il se trouve entre les docteurs, il y est non en qualité de docteur, mais de disciple. Il y paraît non comme savant, mais comme ignorant, interrogeant les docteurs, comme pour apprendre quelque chose, lui qui savait tout.

Adorons Notre-Seigneur en tous ces lieux et en toutes ces humiliations ; et plus il s'est humilié, plus efforçons-nous de l'exalter. Bénissons-le de la gloire qu'il a rendue à son Père éternel par ses abaissements. Prions-le qu'il nous donne part à cet esprit d'humilité.

2e Point.

Dans la maison de sa sainte Mère et de saint Joseph, le premier rang lui appartenait, et il prend le dernier. Et, quoiqu'il soit infiniment élevé au-dessus de l'un et de l'autre, il ne veut point d'autre qualité entre eux que de sujet : *Et erat subditus illis*[1].

Entre toutes les conditions de la vie humaine, il ne prend pas celle de prince, ou de gentilhomme, ou de riche ; mais la dernière de toutes, qui est celle des pauvres et des personnes qui gagnent leur vie à la peine de leurs bras : *Faber, et fabri filius*[2] : « Celui-ci, disaient les Juifs parlant de lui, n'est-il pas charpentier et fils d'un charpentier ? »

En son baptême, au fleuve du Jourdain, il prend encore

[1] Luc. II, 51.
[2] Matth. XIII, 55 ; Marc. VI, 3.

le dernier lieu, voulant être baptisé, comme s'il était pécheur. *Sic nos decet implere omnem justitiam*[1], ce dit-il : « C'est ainsi qu'il nous faut accomplir toute justice », c'est-à-dire toute humilité.

Lorsqu'il se retire dans les déserts, il y est entre les bêtes; il permet à la plus vile de toutes les créatures, qui est le diable, de l'approcher, de le tenter, et par conséquent de le traiter comme s'il était pécheur et capable de péché, et même de le toucher et de le porter en ses mains d'un lieu à un autre ; et ainsi il se trouve là au dernier lieu, qui sont les mains de Satan.

Entre les apôtres et disciples, il prend le dernier lieu, car il leur dit : *Ego sum in medio vestri, non sicut qui recumbit, sed sicut qui ministrat*[2] : « Je suis au milieu de vous, non pas comme celui qui est assis à table, mais comme celui qui sert. »

En son dernier souper avec eux, il se met à leurs pieds, et fait l'action la plus basse qui se puisse faire, qui est de leur laver les pieds, et même ceux de Judas, se mettant ainsi à ses pieds, c'est-à-dire aux pieds d'un diable, selon ces siennes paroles : *Unus ex vobis diabolus est*[3] ; et par conséquent au dernier lieu qui fût au monde, car Judas était le plus méchant homme qui fût en la terre.

En sa passion, il est assujetti à la puissance des ténèbres : *Hæc est hora vestra et potestas tenebrarum*[4]. Il est traité comme un fol et insensé par Hérode et par toute son armée, et par les rues de la grande ville de Jérusalem, et il meurt en une croix. S'il est question de pauvreté : il naît, il vit, il meurt dans la plus grande pauvreté qui puisse être. S'il est question de douleur : il souffre l'extrémité de tous les plus grands tourments en son corps et en son âme. S'il est question de privations : jamais personne n'en a porté, ni n'en portera de sem-

[1] Matth. III, 15.
[2] Luc. XXII, 27. — [3] Joan. VI, 71. — [4] Luc. XXII, 53.

blables. S'il est question d'humiliation : il n'en fut ni n'en sera jamais de pareille. Il est mort *inter sceleratos*[1]. *Saturabitur opprobriis*[2], dit son Prophète : « Il sera rassasié d'opprobres. »

Il tient encore le dernier lieu dans son Église, au saint Sacrement, là où il est en qualité d'hostie, portant les péchés du monde, et là où il est dans une humiliation et un anéantissement le plus grand qui puisse être, eu égard à la manière et à la durée de cette humiliation.

Enfin, dans l'état même de sa gloire au ciel, il veut porter à toute éternité les marques et les restes de la plus grande ignominie qui fut jamais, à savoir, les sacrées plaies qui sont les marques de son crucifiement et de sa mort très ignominieuse.

Adorons, bénissons et exaltons le Fils de Dieu pratiquant ainsi le premier ce qu'il a dit en ces paroles : *Recumbe in novissimo loco* : « Mettez-vous au dernier lieu. » Et donnons-nous à lui pour entrer dans ses sentiments et dispositions.

3e Point.

Considérons les raisons pour lesquelles le Fils de Dieu a voulu ainsi se mettre au dernier lieu, qui sont quatre principales : *Premièrement*, pour rendre hommage, par cet extrême abaissement, à la suprême grandeur de son Père éternel. *Secondement*, pour réparer le déshonneur fait à son Père par l'orgueil des hommes, qui veulent toujours prendre le premier rang partout. *Troisièmement*, pour confondre notre orgueil, et pour nous obliger à nous humilier par son exemple. *Quatrièmement*, pour nous mériter et acquérir grâce, par le moyen de laquelle nous puissions vaincre notre orgueil et l'imiter en son humilité.

Remercions-le de toutes ces choses. Mourons de con-

[1] Is. LIII, 12. — [2] *Thren.* III, 30.

fusion de nous voir si superbes. Entrons dans un grand désir d'imiter Notre-Seigneur et d'obéir à ces siennes paroles : *Recumbe in novissimo loco* : « Mettez-vous au dernier lieu. » Donnons-nous pour cela à son esprit d'humilité.

ORAISON JACULATOIRE : *Domine Jesu, recumbam in novissimo loco.*

SEIZIÈME MÉDITATION

Sur ces mêmes paroles :
NOVISSIMI VIRORUM.

1er Point.

NON seulement le Fils de Dieu s'est traité comme le dernier de tous les hommes, mais il a voulu être traité ainsi :

Premièrement, par les hommes, et par des hommes pécheurs et membres de Satan. Car jamais homme n'a été traité avec tant d'ignominie et de cruauté par les hommes, comme le Fils de Dieu.

Secondement, non seulement il a été ainsi traité par les hommes, mais par les démons dans le désert, lorsque l'esprit malin l'a tenté en plusieurs manières, comme s'il avait été capable de toutes sortes de péchés ; et que même il l'a porté et transporté d'un lieu en un autre, chose qu'il n'a jamais eu permission de faire au regard d'aucun autre, que nous sachions. Comme aussi il a été traité en cette façon au temps de sa passion, selon ces siennes paroles : *Hæc est hora vestra et potestas tenebrarum*[1], qui nous marquent qu'il s'est assujetti à la puissance des ténèbres.

[1] Luc. XXII, 53.

2e Point.

Notre-Seigneur a été aussi traité comme le dernier de tous les hommes par le Saint-Esprit, duquel il est dit dans l'Évangile, qu'après que Notre-Seigneur fut baptisé au fleuve du Jourdain, c'est-à-dire après qu'il fut chargé là de nos péchés : *Expulit eum Spiritus in desertum* [1]: « Le Saint-Esprit le chassa dans le désert » ; paroles qui marquent ignominie, et que le Saint-Esprit a traité Notre-Seigneur [comme] étant chargé de tous les péchés du monde, et qu'il l'a obligé à en porter la confusion et la pénitence. Ce qui était figuré par ce bouc qu'on amenait tous les ans au Temple, et sur lequel le grand prêtre confessait tous les péchés du peuple ; puis on le mettait entre les mains d'un homme qui le chassait dans le désert [2]. Ainsi le Père éternel à mis tous nos péchés sur son Fils : *Posuit in eo iniquitates omnium nostrum* [3]. Et le Saint-Esprit l'a chassé dans le désert, et l'a traité comme un homme chargé de tous les crimes des hommes, et obligé à en porter l'humiliation.

3e Point.

De plus, il a été encore traité par son Père éternel comme le dernier de tous les hommes. Car il l'a regardé comme tenant la place de tous les pécheurs, et l'a traité en cette qualité ; voire il l'a traité en quelque manière comme le péché même : *Pro nobis peccatum fecit* [4]. A raison de quoi il dit : « Je l'ai frappé pour le crime de mon

[1] Marc. I, 12. — [2] *Levit.* XVI, 5-10. — [3] Is. LIII, 6.

[4] II *Cor.* V, 21. Beaucoup d'interprètes pensent que le mot *peccatum* a ici le sens de *victima pro peccato*, comme dans Osée (IV, 8), où il est dit des prêtres : *peccata populi mei comedent.* Les Pères grecs, et en particulier S. Jean Chrysostome, lui donnent le même sens que le V. P. Eudes : « Qui (Chrysostomus et Græci plerique) *peccatum* emphaticos interpretantur magnum peccatorem ; ac si dicat Apostolus : Nostri causa tractavit eum quasi ipsum peccatum,

peuple »: *Propter scelus populi mei percussi eum*[1]. *Proprio Filio non pepercit Deus, sed pro nobis omnibus tradidit illum*[2], dit saint Paul : « Il n'a pas pardonné à son propre Fils, mais il l'a livré pour nous tous » à la croix, à la mort, à la puissance des ténèbres, et aux plus grands opprobres qui aient jamais été et qui seront jamais. Voire, on peut dire que sa justice l'a traité en quelque manière avec plus de rigueur et de sévérité qu'elle ne traite les réprouvés qui sont en enfer, et qui sont les plus viles de toutes les créatures. Car ce n'est pas chose étrange que ces misérables, qui sont des rebelles, soient réduits en l'état où ils sont, puisqu'ils le méritent bien ; mais c'est une chose bien étonnante de voir le Fils unique de Dieu ainsi traité par son Père éternel pour les crimes d'autrui.

C'est ainsi que Notre-Seigneur s'est mis au dernier lieu, et s'est traité comme le dernier de tous les hommes par ses paroles, par ses pensées et dispositions intérieures, et par ses actions, en tout le cours de sa vie. C'est ainsi qu'il a voulu être traité comme le dernier de tous les hommes par les pécheurs, par les membres de Satan, par les démons, par le Saint-Esprit et par son Père éternel. Tout cela pour glorifier son Père autant qu'il a pu, en s'humiliant jusqu'au dernier point ; pour réparer le déshonneur fait à son Père par notre orgueil ; pour confondre et pour détruire notre arrogance ; pour nous faire haïr la vanité et pour nous faire aimer l'humilité. Oh ! qu'il faut bien dire que l'orgueil déshonore bien Dieu, et qu'il lui déplaît horriblement, puisqu'il a fallu qu'un Dieu ait tant été humilié pour réparer ce déshonneur ! Oh ! qu'il faut

ipsum scelus, id est, tanquam hominem insigniter sceleratum, ut *in quo posuerit iniquitatem omnium nostrum*. (Is. LIII, 6). Idque more capri emissarii, qui portabat omnes iniquitates filiorum Israël, quas ejus capiti pontifex fuerat imprecatus. *Lev*. XVI. » Estius in h. l.

[1] Is LIII, 8.

[2] *Rom*. VIII, 32.

bien dire que la vanité est une chose bien effroyable, puisqu'il faut que le Fils de Dieu soit réduit à un tel point d'abaissement pour la détruire ! Oh ! qu'il faut bien croire que l'humilité est une chose bien précieuse devant Dieu, et bien agréable à sa divine Majesté, puisque le Fils de Dieu a voulu être traité en cette façon pour nous la faire aimer, pour nous y attirer par son exemple, et pour nous mériter grâce de la pratiquer ! Oh ! que nous sommes coupables après cela, si nous nous laissons aller à l'esprit d'orgueil, et si nous ne voulons point nous humilier ! Oh ! quelle sera la confusion des ambitieux au jour du jugement !

Adorons Notre-Seigneur dans toutes ces humiliations. Désirons qu'il soit exalté autant qu'il s'est humilié. Entrons dans ses sentiments. Mettons-nous partout au dernier lieu, d'esprit et de cœur ; et soyons bien aises d'être traités, et de Dieu et des créatures, comme les derniers de tous les hommes. Prions le Fils de Dieu qu'il détruise notre orgueil, et qu'il imprime en nous les sentiments de son humilité.

Oraison Jaculatoire : *Domine Jesu, recumbam in novissimo loco.*

DIX-SEPTIÈME MÉDITATION

Sur ces paroles :

PRIMI PECCATORUM.

1er Point.

Considérons que le Fils de Dieu s'est regardé et traité et a voulu être regardé et traité, non seulement comme le dernier de tous les hommes, mais comme s'il avait été le premier de tous les scélérats : *Inter sceleratos reputa-*

tus est[1]. Il a voulu mourir au milieu des scélérats, comme s'il en eût été le chef. Enfin il a été traité avec autant de rigueur et d'opprobre comme s'il avait été le péché même : *Factus est pro nobis maledictum*[2] : « Il a été fait malédiction pour nous » ; et son Père l'a fait péché pour nous, dit Saint Paul. La raison est, parce qu'il se regardait comme ayant sur soi tous les crimes de tous les pécheurs ensemble, et qu'il regardait tous les péchés de tous les hommes comme siens : *Peccata nostra sua esse voluit*, dit saint Augustin.

Adorons-le et l'exaltons dans ce profond état d'anéantissement. Prions-le qu'il détruise notre orgueil et qu'il nous rende participants de son humilité, nous ouvrant les yeux et nous faisant voir de quelle façon nous devons nous regarder et nous traiter, et être bien aises d'être regardés et traités, puisque le Fils de Dieu s'est ainsi humilié.

2e Point.

CONSIDÉRONS que plusieurs grands Saints sont entrés dans ces sentiments de Notre-Seigneur, et se sont regardés et traités comme les plus grands de tous les pécheurs. Ç'a été le sentiment de saint Paul au regard de soi-même, selon ces siennes paroles : *Fidelis sermo... quoniam venit Filius hominis peccatores salvos facere, quorum primus ego sum*[3] ; de saint François, de saint Bernard, de saint Dominique et de plusieurs autres. C'était le Saint-Es-

[1] Is. LIII, 12.

[2] *Ad Gal*, III, 12. « Dicitur *factus pro nobis maledictum*, quia pro nostra redemptione ac salute crucifixus, similitudinem gessit hominis a Deo maledicti ; et pro tali reputatus est ab hominibus, juxta quod apud eumdem prophetam (Isaiam) legitur : *Cum sceleratis reputatus est*. Hunc intellectum confirmat alter ejusdem Apostoli locus, quo *Christus pro nobis factus* dicitur *peccatum*, id est, ob pænam peccatoribus similis et pro tali reputatus. Nec ab hoc sensu discrepant Hieronymi, Augustini et Græcorum commentarii. » Estius in h. l.

[3] I *Tim*. I, 15.

prit qui leur donnait ces pensées et ces sentiments, et par conséquent ils étaient fondés sur la vérité. Car c'est l'Esprit de vérité, et non pas de mensonge. Et il ne faut pas demander comment est-ce que cela se peut accorder, que saint Paul soit le premier de tous les pécheurs, si c'est saint François qui est le plus grand pécheur ? Et comment est-ce saint François, si c'est saint Bernard? Car, encore que l'esprit et la raison humaine n'y voie goutte, cela s'accorde bien néanmoins devant Dieu, et selon l'esprit de Dieu. C'est à nous à suivre non pas les lumières de notre propre esprit, qui ne sont que ténèbres, mais à tirer cette conclusion et ce fruit de ces sentiments des Saints : Si j'avais les lumières de ces Saints, je verrais clairement comme ils ont cru avec fondement être les premiers de tous les pécheurs. Et si ces grands Saints ont vécu dans ces sentiments et se sont traités et estimés comme tels, quel sentiment dois-je avoir de moi-même, et combien davantage dois-je croire que je suis *primus omnium peccatorum*, le premier de tous les pécheurs, et en suite me traiter et me réjouir d'être traité comme tel.

Honorons ces sentiments dans les Saints, bénissons Dieu qui les leur a donnés, remercions-les du bon usage qu'ils en ont fait. Prions Notre-Seigneur par leur intercession de nous en rendre participants. Prions saint Paul, saint François etc. d'imprimer dans nos cœurs ces mêmes sentiments.

3e Point.

ENCORE que le raisonnement humain n'ait que des ténèbres pour les choses de Dieu, et pour les vérités et maximes évangéliques, néanmoins voici quelques raisons pour nous faire voir que nous sommes *primi peccatorum*, les premiers d'entre les pécheurs.

Premièrement, il est bien aisé de nous mettre à l'égal de Lucifer, de Judas et de l'Antéchrist, puisque, comme

enfants d'Adam, nous avons en nous le principe de tous les péchés de la terre et de l'enfer. Mais, afin de nous mettre au-dessous de Judas, de Lucifer et de l'Antéchrist, nous devons croire, avec saint François, que si Dieu faisait au plus grand de tous les pécheurs les grâces qu'il nous fait, il serait meilleur que nous ; et que si Dieu nous laissait à nous-mêmes et retirait ses grâces de nous, comme il les retirera de l'Antéchrist, nous serions pires que lui[1].

Secondement, nous ne devons pas comparer nos péchés aux péchés des autres, mais aux grâces que nous avons reçues de Dieu. Or nous avons plus reçu de grâces de sa divine bonté que tous les païens, Juifs, hérétiques, et même que tous les autres chrétiens, si nous sommes prêtres. Car la grâce du sacerdoce surpasse toutes les autres. Et par conséquent les péchés des prêtres sont plus grands que les péchés de tous les autres hommes. Et un seul de nos péchés nous rend autant et plus coupables que tous les péchés des autres ensemble.

Troisièmement, en qualité de prêtres, nous sommes obligés, à l'imitation du souverain Prêtre, de prendre sur nous tous les péchés des autres, et de les regarder comme nôtres, et d'en porter l'humiliation et la pénitence, comme si c'étaient nos propres péchés. Et ainsi chaque prêtre doit s'humilier et se traiter, et être bien aise d'être traité et humilié, comme s'il avait lui seul tous les péchés du monde ensemble sur lui, et par con-

[1] « Sæpe dum (Franciscus) beatificaretur a pluribus, verbum hujusmodi proferebat : *Filios et filias adhuc habere* (e. i. peccata varia committere) *possem, nolite laudare securum. Nemo laudandus cujus incertus est exitus.* Ista quidem laudantibus, ad se autem sic : *Latroni si tanta contulisset Altissimus, gratior te foret, Francisce...* Frater (quidam) solerter ab eo quæsivit quid de seipso sentiret : *Videor*, ait, *maximus peccatorum.* Cui quum frater diceret ex adverso quod hoc non posset sana conscientia dicere, nec sentire, subjunxit : *Si quantumcumque sceleratum hominem tanta fuisset Christus misericordia prosecutus, arbitror sane quod multo, quam ego, Deo gratior esset.* S. Bonaventura, *Legenda S. Francisci*, c. 6. Cf. S. François de Sales, *Traité de l'amour de Dieu*, II. I, ch. 11.

séquent comme s'il était le premier et le plus grand de tous les pécheurs.

Prions Notre-Seigneur qu'il imprime en nous ces vérités et ces sentiments. Désirons de les avoir. Donnons-nous à l'Esprit de Dieu pour nous regarder et traiter désormais, et pour vouloir être regardés et traités des autres en cette façon.

ORAISON JACULATOIRE : *Deus, propitius esto mihi vilissimo peccatori*[1].

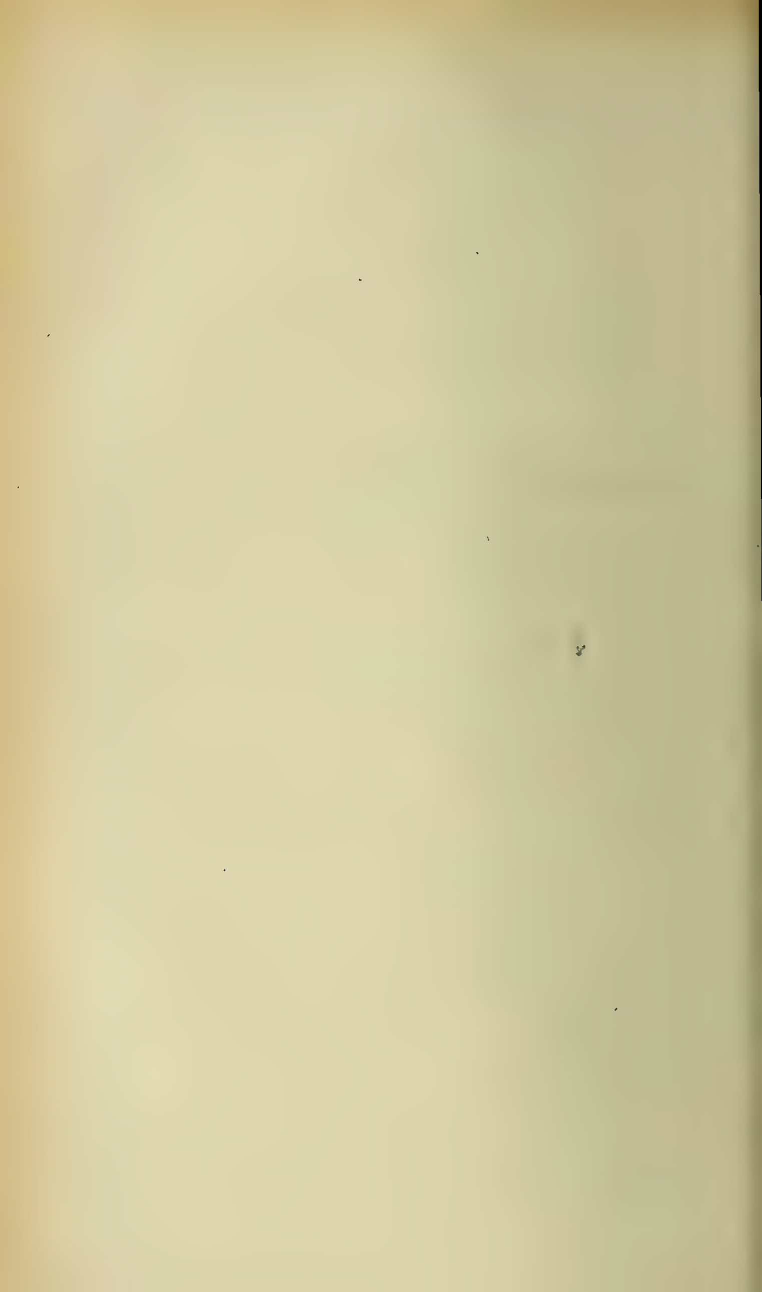
[1] Luc. XVIII, 13.



ENTRETIENS INTÉRIEURS

DE L'AME CHRÉTIENNE AVEC SON DIEU

PAR LA CONSIDÉRATION DES FAVEURS QU'ELLE A REÇUES DE SON INFINIE BONTÉ, ET DE SES DEVOIRS ET OBLIGATIONS VERS SA DIVINE MAJESTÉ.



INTRODUCTION

Le Vénérable Père Eudes publia, en 1662, les *Entretiens intérieurs*, dans le *Royaume de Jésus*, où ils formèrent dès lors, avec les *Méditations sur l'humilité*, la huitième partie de ce livre. Mais, ajoutés après coup à un ouvrage complet, ils ne font pas corps avec lui, et il n'y a aucun inconvénient à les en détacher pour en faire une œuvre distincte.

Nous avons dit précédemment[1] que le Serviteur de Dieu a aussi publié ces *Entretiens* en dehors du *Royaume de Jésus*, dans un petit volume in-32, mais toujours à la suite des *Méditations sur l'humilité* ; et nous ne voyons par qu'il les en ait jamais séparés. Il semble les avoir mis là comme à leur place naturelle, et l'on serait porté à croire qu'il a voulu, par ce moyen, remédier aux inconvénients que pourrait avoir la vue unique de notre néant, et des misères de notre nature dévoyée par suite du péché originel et de nos fautes actuelles. Il n'ignorait pas le conseil des maîtres de la vie spirituelle qui recommandent de ne jamais séparer la défiance de nous-mêmes de la confiance en Dieu[2]. Il savait

[1] *Introduction aux Méditations sur l'humilité*.

[2] Cf. *Le Combat spirituel*, chap. II et III.

que la méditation exclusive ou trop prolongée de notre impuissance et de nos faiblesses pourrait conduire certaines âmes au découragement ou à la pusillanimité ; qu'il serait injurieux à Dieu de ne penser qu'à soi et aux suites du péché, oubliant les dons et les grâces dont il nous a comblés ; et que la vue des miséricordes de Dieu jointe à celle de nos profondes misères est tout ce qu'il y a de plus propre à nous faire renoncer à nous-mêmes pour ne compter que sur Dieu, chose absolument nécessaire dans le travail de notre sanctification.

C'était là le secret du courage et de la force de l'apôtre saint Paul : *Cum infirmor, tunc potens sum*[1], s'écriait-il : « Plus je sens ma faiblesse, plus je suis fort », car je suis obligé de m'appuyer sur mon Dieu qui seul « est ma force et dans lequel je puis tout » : *Omnia possum in eo qui me confortat*[2]. Ce n'est pas sur moi que je compte, mais uniquement sur sa grâce qui agira avec moi : *Non ego, sed gratia Dei mecum*[3].

Ainsi donc, le Vén. Père Eudes semble vouloir, en habile directeur des âmes, qu'après nous être bien convaincus de notre néant et de notre incapacité à tout bien surnaturel, nous nous pénétrions profondément de tout ce que nous sommes et de tout ce que nous pouvons en Dieu et par Dieu, afin de nous exciter à une vive reconnaissance pour ses immenses bienfaits, et de nous porter à entreprendre de grandes choses pour son amour.

Les *Entretiens intérieurs* ont en effet pour objet les faveurs que nous avons reçues de Dieu, et les devoirs que nous avons par suite à remplir envers lui.

[1] II *Cor.* XII, 10.
[2] *Philipp.* IV. 13.
[3] I *Cor.* XV. 10.

Dans les huit premiers, le pieux auteur envisage l'homme en tant que créature de Dieu qui est à la fois son principe et sa fin. C'est l'objet de la méditation fondamentale des *Exercices* de saint Ignace. Seulement, le P. Eudes s'y arrête longuement, et il essaye d'approfondir une vérité capitale que saint Ignace s'est borné à énoncer.

Dans les quatre entretiens qui suivent, le Vénérable envisage l'homme en tant que chrétien. On y retrouve sur le Baptême, sur les relations du chrétien avec les trois personnes de la sainte Trinité, sur l'obligation d'adhérer à Jésus-Christ et de vivre de sa vie, les mêmes vues que dans le *Royaume de Jésus* et dans le *Contrat de l'homme avec Dieu par le saint Baptême*.

Le treizième et dernier entretien roule sur le choix d'un état de vie.

Ce qui frappe le plus à la lecture de ces Entretiens, c'est leur caractère dogmatique. Ici pas de peintures morales, pas de ces analyses du cœur humain qu'on trouve parfois dans des ouvrages de ce genre. Ce sont les principes qui fixent l'attention du P. Eudes. A la lumière des saintes Écritures, il contemple avec admiration et amour les grandeurs de Dieu et les bienfaits sans nombre dont il nous a comblés, tant dans l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel, pour en tirer cette conclusion générale que notre vie lui appartient et qu'elle doit être employée tout entière à l'aimer et à le glorifier. On reconnaît, par endroits, les idées et même un peu la manière du Cardinal de Bérulle. Mais ce que l'on y reconnaît surtout et ce qui fait le prix des Entretiens, c'est la piété si vive et si pleine d'onction qui caractérise les ouvrages du P. Eudes.

Dans le *Mémorial de la vie ecclésiastique*, le Vénérable range le *Royaume de Jésus* parmi les livres

à méditer pendant la retraite annuelle que tout bon prêtre doit faire. Si le livre tout entier peut fournir d'utiles sujets de méditation à un retraitant, rien cependant ne semble mieux approprié à ses besoins que les *Entretiens intérieurs*, et il est probable que le P. Eudes les avait en vue quand il recommandait le *Royaume de Jésus* comme livre de retraite.

ENTRETIENS INTÉRIEURS
DE L'AME CHRÉTIENNE AVEC SON DIEU

PREMIER ENTRETIEN

Des faveurs que Dieu nous a faites avant notre création, et de toute éternité, et de ce que nous lui devons rendre pour ce sujet.

I

Je considérerai que, comme toutes choses ont toujours été devant Dieu, n'y ayant rien de passé ni d'avenir, mais tout étant présent et visible à sa lumière éternelle, il a jeté ses yeux divins sur moi de toute éternité ; il m'a regardé d'un œil de miséricorde ; il a pensé à moi sérieusement et attentivement ; il m'a aimé tendrement et ardemment ; il a disposé et ordonné, par une merveilleuse bonté, toutes les choses qui me devaient arriver, au corps et en l'âme, et toutes les circonstances, dépendances et appartenances de mon être et de ma vie, jusqu'à un cheveu de ma tête ; et il a formé de grands desseins sur moi. Car il a eu dessein de me créer avec tous les avantages et toutes les perfections naturelles qu'il m'a données. Il a eu dessein de me conserver, comme il fait en tous les moments de ma vie. Il a eu dessein de créer le monde et de le conserver pour l'amour de moi.

Le Père éternel a eu dessein d'envoyer son Fils ici-bas, et de le livrer à la croix et à la mort pour me racheter.

Le Fils a eu dessein de s'incarner, et de faire et souffrir tout ce qu'il a fait et souffert en ce monde pour mon sujet.

Le Saint-Esprit a eu dessein de le former dans les sa-

crées entrailles de la Vierge pour l'amour de moi, et de venir lui-même en ce monde pour être ma lumière, ma sanctification, l'esprit de mon esprit et le cœur de mon cœur.

Enfin la très sainte Trinité a eu dessein de me faire toutes les grâces corporelles et spirituelles, temporelles et éternelles, qu'elle m'a faites depuis et qu'elle me fera jamais. Et ainsi Dieu a eu de grands desseins sur moi de toute éternité. C'est ainsi, mon Dieu, que vous m'avez porté dans votre esprit et dans votre cœur de toute éternité. C'est ainsi que vous avez pensé à moi, et que vous m'avez aimé une éternité avant que je fusse capable de penser à vous et de vous aimer. Vous n'avez jamais été, ô Dieu d'amour, sans avoir eu l'esprit et le cœur appliqué à moi. *Quid est homo quia magnificas eum ? aut quid apponis erga eum cor tuum*[1] ? De sorte que, ô bonté éternelle, on peut dire en quelque façon, que vous n'avez pas plus tôt pensé à vous qu'à moi, et que vous ne vous êtes pas plus tôt aimé vous-même que moi, puisque vous avez pensé à moi et que vous m'avez aimé de toute éternité.

Que ferai-je, mon Dieu, que vous rendrai-je pour votre amour éternel au regard de moi ? Certainement si j'avais été de toute éternité, j'aurais dû vous donner et vous consacrer tout mon esprit, tout mon cœur, toutes mes pensées, tous mes desseins et toutes mes affections. Et n'ayant pas été de toute éternité, pour le moins j'aurais dû me tourner et me convertir vers vous de toute l'étendue de mon entendement et de ma volonté, sitôt que j'ai été capable de le faire. Mais, hélas ! je puis bien dire avec saint Augustin : *Sero te amavi, bonitas antiqua*[2] : « O bonté éternelle, j'ai commencé bien tard à vous aimer. » Pardon, mon Dieu, pardon s'il vous plaît. Je veux commencer maintenant à vous aimer, servir et ho-

[1] *Job*. VII, 17.

[2] « Sero te amavi, pulchritudo tam antiqua et tam nova, sero te amavi. » *Conf*. X. 27.

norer de tout mon cœur, de toute mon âme et de toutes mes forces ; je vous supplie, par cet amour infini que vous m'avez porté de toute éternité, de m'en donner la grâce.

II

Je considérerai que l'amour duquel Dieu m'a aimé avant que je fusse, non seulement est éternel, m'ayant aimé de toute éternité, mais qu'il est continuel, immuable et très constant. Car, depuis qu'il a commencé à penser à moi et à m'aimer, sans commencement toutefois, il n'a point discontinué ; il n'y a eu aucune interruption en sa pensée et en son amour vers moi ; il a toujours eu l'esprit et le cœur appliqué à moi ; et nonobstant qu'il ait prévu toutes mes offenses et ingratitudes, cela n'a apporté aucun changement ni altération en sa dilection invariable et permanente vers moi ; il n'a point cessé de me vouloir une infinité de biens. De sorte qu'il est vrai de dire que, durant tous les espaces de sa durée éternelle, il n'a point passé un moment (s'il faut ainsi dire, et s'il y avait des moments dans l'éternité), sans penser à moi et sans m'aimer.

O excès de bonté ! ô amour éternel et immuable ! Grâces éternelles vous soient rendues par toutes vos créatures ! Hé ! mon Dieu, j'ai commencé bien tard à vous connaître et à vous aimer, et peut-être n'ai-je pas encore commencé à le faire comme il faut ; mais si j'ai commencé, combien d'interruptions depuis ce temps-là ? combien d'inconstances et d'infidélités ? combien de froideurs et de lâchetés ? combien d'ingratitudes et d'offenses ? Miséricorde, mon Dieu, miséricorde à ce pécheur ingrat et perfide ! Ah ! je veux désormais employer, moyennant votre grâce, tous les moments de ma vie en votre service et en votre amour. Pour cet effet, je veux disposer et régler mon temps et mes occupations de telle sorte que tout soit employé et consacré à votre gloire.

III

Je considérerai que non seulement Dieu m'aime de toute éternité, et d'un amour continuel et invariable ; mais encore qu'il m'aime *de tout ce qu'il est*, c'est-à-dire qu'il est tout amour vers moi, et qu'il m'aime d'un amour très pur, n'y ayant rien qui l'ait obligé à m'aimer avant que je fusse, que sa pure bonté. De sorte que l'amour que Dieu a pour moi, avant ma création, a quatre qualités : car il est éternel, immuable, infini, et très pur. Je lui rendrai grâces pour toutes ces choses ; je m'humilierai devant lui et lui demanderai pardon de mon ingratitude. J'entrerai dans un grand désir de commencer à bon escient, et d'employer désormais toute ma vie, tout mon temps, toutes mes forces à l'aimer et honorer, et à le faire aimer et honorer par les autres, autant qu'il me sera possible ; et tout cela pour l'amour de lui-même et pour sa pure gloire. Je le prierai de détruire en moi tout ce qui pourrait mettre empêchement à ces résolutions, et de me donner toutes les grâces requises afin de les accomplir. Je supplierai la très sainte Vierge, tous les Anges et tous les Saints de me les obtenir.

Pour oraison jaculatoire, je dirai aujourd'hui le plus souvent que je pourrai ces paroles : *Tibi laus, tibi gloria, tibi amor, o beata Trinitas*, pour remercier la très sainte Trinité de toutes les faveurs susdites, et pour me consacrer tout à sa louange, à sa gloire et à son amour.

SECOND ENTRETIEN

Des faveurs que nous avons reçues de Dieu par notre création et conversation, et des obligations que nous lui avons comme hommes.

I

Je considérerai qui est celui qui m'a créé et qui m'a donné l'être et la vie. Ce n'a pas été le monde, ni l'esprit malin, ni moi-même ; mais Dieu, par une puissance, sagesse et bonté infinie : *Ipse fecit nos et non ipsi nos*[1]. Sa puissance infinie m'a tiré du néant, duquel je ne pouvais sortir que par la vertu d'une main toute-puissante. Sa sagesse immense paraît en l'ordre et en la disposition admirable de toutes les parties de mon corps et de mon âme. Sa bonté ineffable se manifeste en ce qu'il ne m'a pas tiré du néant pour me donner l'être d'une pierre, ou la vie végétative d'une plante ou d'un arbre, ou la vie sensitive d'un cheval ou d'un crapaud ; ce qu'il pouvait faire sans me faire tort et sans que j'eusse eu aucun sujet de me plaindre ; mais pour me former à son image et semblance, et pour me faire naître avec plusieurs avantages du lieu et du temps de ma naissance, des parents dont je suis né, et des perfections du corps et de l'esprit qu'il m'a données, et d'autres circonstances favorables qui ont accompagné ma naissance, que je dois peser et considérer avec soin.

Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi[2] ? Je l'en remercierai, bénirai et aimerai de tout mon cœur. Je penserai que Dieu étant l'auteur et le principe éternel de mon être et de ma vie, et non pas le monde, ni Satan, ni moi, je dois l'employer entièrement,

[1] *Ps.* XCIX, 3. — [2] *Ps.* CXV, 12.

non pour le monde, ni pour le prince du monde, ni pour mes intérêts et inclinations, mais pour Dieu, pour sa gloire et pour l'accomplissement de ses saintes volontés ; et que Dieu étant non seulement le principe dont je suis sorti, mais aussi le prototype dont je suis l'image vivante, je suis obligé de l'imiter en sa sainteté, en sa charité, en sa patience, en sa mansuétude, en sa vigilance, en sa justice et en sa miséricorde. Je m'examinerai pour voir si j'ai employé ma vie passée pour celui qui me l'a donnée, ou pour d'autres ; et si je me suis étudié à l'imiter et à exprimer en moi sa ressemblance, ou celle de son ennemi. Me trouvant coupable, j'entrerai dans une grande confusion de moi-même, je demanderai pardon à mon Dieu de mes infidélités passées. Je prendrai résolution pour l'avenir de ne vivre plus que pour l'auteur de ma vie ; de me référer tout à lui comme à mon principe ; et d'étudier la vie, les mœurs et les perfections de mon divin exemplaire, afin de les imiter et de porter en moi son image vivante, moyennant sa grâce que je lui demanderai instamment à cette intention, le suppliant très humblement qu'il détruise en moi tout ce qui pourrait s'y opposer, et qu'il y imprime une parfaite ressemblance de soi-même.

II

Pourquoi est-ce que Dieu m'a créé ? Pour lui, pour penser à lui, pour l'aimer, pour parler de lui, agir pour lui, et pour me sacrifier à sa gloire. Car il est non seulement mon principe et mon prototype, mais aussi ma fin. Et partant, Dieu ne m'ayant fait que pour lui, je dois considérer attentivement, peser soigneusement et graver profondément dans mon esprit cette vérité, que je ne suis au monde que pour le servir et honorer ; que c'est ici mon *unum necessarium* ; que c'est mon unique affaire ; que ce doit être mon unique soin et affection, que c'est là que doivent tendre toutes mes pensées,

paroles et actions, tout mon temps, tout ce que j'ai, tout ce que je sais, tout ce que je puis ; que c'est là ma fin dernière, et par conséquent que c'est là que je trouverai mon souverain bien, mon centre et mon élément, mon trésor, ma gloire, ma félicité, le parfait repos de mon esprit et de mon cœur, et mon vrai paradis ; et que hors de là je ne rencontrerai que trouble, inquiétude, amertume, angoisse, malédiction et enfer.

Je regarderai quel soin j'ai eu, par le passé, de cette affaire si grande et si importante, et si je n'ai point été du nombre de ceux contre lesquels saint Bernard crie, quand il dit : *Stulti æstimatores, qui de minimis maximam, et de maximis minimam curam habent.* Si cela est, j'en demanderai pardon à Dieu, et me donnerai à lui de tout mon cœur pour m'appliquer désormais entièrement à cette même affaire, qui est de telle conséquence qu'il n'y va de rien moins que d'une éternité de bonheur ou de malheur.

III

Je considérerai que Dieu ne m'a pas créé une fois seulement, mais autant de fois qu'il y a de moments que je suis au monde. Car, depuis l'heure de ma création jusques à maintenant, il m'a toujours porté entre ses bras, voire dans son sein et dans son cœur, avec plus de soin et d'amour que la mère ne porte son enfant ; et il n'a pas laissé écouler un seul moment sans penser à moi, sans m'aimer et sans me conserver. Et ce qui est admirable, il m'a conservé lors même que je l'offensais, et qu'il pouvait très justement m'écraser et me jeter dans l'enfer. Or la conservation est une création continuelle, d'autant que si Dieu venait à retirer sa main toute-puissante, par laquelle il me porte et me soutient, et qu'il cessât pour un moment seulement de me conserver, je retournerais au même instant dans le néant duquel il m'a tiré. C'est pourquoi en chaque moment il me donne

le même être qu'il m'a donné au premier instant de ma vie, et avec la même puissance et la même bonté avec laquelle il me l'a donné pour lors. A raison de quoi je lui appartiens par autant de titres qu'il y a de moments que je suis au monde, et je lui suis autant obligé pour chaque instant de ma vie comme pour le premier.

O mon Dieu, puisque je suis à vous par tant de titres, et que j'ai tant d'obligations de vous servir, ne permettez plus que le péché, ni le diable, ni le monde aient aucune part en ce qui est vôtre ; mais prenez, s'il vous plaît, une pleine et entière possession de mon être et de ma vie. O monde, ô prince du monde, ô péché détestable, je te renonce pour jamais. O mon Dieu, je me donne tout à vous, et je vous proteste que je ne veux plus être, ni vivre, ni faire, ni dire, ni penser, ni souffrir rien que pour l'amour de vous.

Oraison jaculatoire : *Fecisti me, Domine, ad te, et inquietum est cor meum, donec revertatur in te*[1] : « Seigneur vous m'avez fait pour vous, et mon cœur ne peut trouver aucun repos qu'en vous. »

TROISIÈME ENTRETIEN

De la dignité et sainteté de notre fin.

I

Quelle est la fin pour laquelle Dieu nous a créés ? C'est la même que celle des Anges. Dieu a mis l'homme en la terre pour y faire ce que les Anges font au ciel. C'est pourquoi, étant associés avec les Anges, et étant créés pour être employés dans les mêmes

[1] « Tu excitas, ut laudare te delectet ; quia fecisti nos ad te, et inquietum est cor nostrum donec requiescat in te. » August. *Conf.* I, 1.

fonctions que les Anges, à savoir pour adorer, louer, aimer et servir Dieu, et pour suivre en tout et partout sa très sainte volonté, nous devons vivre de la vie des Anges, et mettre toutes nos délices en l'accomplissement de ces choses. Mais, hélas ! si nous considérons notre vie, nous trouverons qu'au lieu d'imiter les Anges en leur pureté, en leur sainteté, en leur humilité, en leur charité, en leur amour, en leur soumission à la volonté de Dieu et en leur fidélité à son service, nous avons souvent suivi les démons en leur malignité, en leur orgueil, en leur envie et en leur désobéissance, en leur perfidie et rebellion contre Dieu ; et qu'au lieu de nous être appliqués aux fonctions des Anges, nous avons fait les œuvres des démons.

Humilions-nous, détestons notre malice, renonçons pour jamais au prince des ténèbres. Entrons dans un grand désir de suivre les Anges et de commencer à faire en la terre ce que nous aurons à faire éternellement avec eux au ciel. Prions-les de nous associer avec eux dans les louanges qu'ils donnent continuellement à Dieu, et de nous faire participants de leur amour et de leur fidélité.

II

Dieu nous a mis en la terre pour la même fin pour laquelle il y a mis les saints Patriarches, les saints Prophètes, les saints Apôtres, les saints Martyrs, les saints Pasteurs et les [saints] Prêtres, et tous les autres Saints qui ont été ici-bas, et sont maintenant dans le ciel. C'étaient des hommes comme nous, composés de chair et d'os comme nous, fragiles comme nous, exposés aux mêmes périls et tentations que nous. Et nous sommes dans la même Église qu'eux, nous adorons le même Dieu, nous avons le même Sauveur et le même Médiateur, Jésus-Christ Notre-Seigneur ; nous avons le même Évangile, les mêmes sacrements, la même foi, la même espérance, les

mêmes promesses. Et celui qui les a sanctifiés a un désir infini de nous sanctifier, si nous n'y mettons point d'empêchement. Et cependant ils sont saints, et ils ont servi Dieu *in sanctitate et justitia coram ipso omnibus diebus suis*[1].

Et nous, que sommes-nous et que faisons-nous? Oh! que nous avons sujet de nous humilier! Oh! que dirons-nous au Fils de Dieu, lorsqu'au jour du jugement il nous montrera tous ses Saints qui ont été semblables à nous, et qu'il nous fera voir qu'il nous était beaucoup plus facile de le suivre avec eux, que de suivre ceux qui sont contraints maintenant de crier dans l'enfer: *Nos insensati, erravimus a via veritatis, et ambulavimus vias difficiles*[2]: « Ah! insensés que nous sommes, nous avons quitté le chemin de la vérité, pour marcher par des chemins rudes et difficiles. »

Prenons donc résolution de marcher par la voie des Saints, et de lire et étudier leur vie, spécialement la vie de ceux qui ont été de notre profession, afin de les imiter. Prions-les qu'ils nous obtiennent cette grâce.

III

Non seulement nous n'avons qu'une même fin avec les Anges, avec les Archanges, avec les Chérubins, avec les Séraphins, et avec tous les Saints ; mais même nous n'avons qu'une même fin avec la Reine des Anges et des Saints, avec le Saint des Saints, Notre-Seigneur Jésus-Christ, et avec le trois fois Saint, c'est-à-dire avec Dieu et avec les trois Personnes divines. Car pourquoi est-ce que la très sainte Vierge et Notre-Seigneur Jésus-Christ ont été en la terre, sinon pour y honorer et glorifier Dieu, et pour l'y faire connaître et adorer? Et quelle est la fin de Dieu, sinon Dieu même? Et quelle est la fin des trois Personnes divines, sinon leur divinité? Et quelle est

[1] Luc. I, 75. — [2] *Sap.* V, 6-7.

leur plus grande et plus continuelle occupation, sinon de se louer, bénir, aimer et glorifier perpétuellement les unes les autres? Or n'est-ce pas pour cette même fin que Dieu nous a fait naître sur la terre, c'est-à-dire pour l'honorer et glorifier, et pour le faire connaître et servir aux autres, en toutes les manières qu'il nous est possible? Si bien que nous n'avons qu'une même fin avec les Anges, avec les Séraphins, avec tous les Saints, avec la Mère de Dieu, avec l'Homme-Dieu et avec la très sainte Trinité.

Oh ! que cette fin est noble ! oh ! qu'elle est digne ! oh ! quelle est sainte ! Oh ! que notre condition est relevée, d'avoir une fin si haute ! Oh ! que nous sommes heureux d'être faits pour chose si grande ! Oh ! que nous sommes misérables quand nous ravalons nos esprits et nos cœurs, nos pensées et nos affections dans la boue et dans l'ordure, dans la fumée et dans la folie des occupations basses, terrestres et mondaines des enfants du siècle ! Oh ! quelles obligations nous avons à notre Créateur, de nous avoir créés pour une fin si admirable, et de nous avoir donné une alliance si merveilleuse avec ses Anges, avec ses Saints, avec sa sainte Mère et avec soi-même ! Oh ! que notre vie doit être sainte ! Oh ! que la fin et l'intention de toutes nos pensées, paroles et actions doit être pure ! Et cependant la plupart des hommes vivent comme s'ils n'étaient faits que pour la terre, pour l'honneur, pour le bien, pour le plaisir, pour eux-mêmes, pour le monde, pour le diable, pour l'enfer.

Et nous qu'avons-nous fait jusques à présent? Ayons horreur de nous-mêmes et de notre vie pleine de péchés. Car *in multis offendimus omnes*[1] : « Tous tant que nous sommes nous offensons en beaucoup de choses. » Entrons dans un grand désir de nous convertir parfaitement à Dieu, et de ne vivre plus que pour tendre à notre fin et pour y acheminer les autres.

[1] Jac. III, 2.

ORAISON JACULATOIRE : *Domine, quid mihi est in cælo, et a te quid volui super terram*[1] ? Pour protester à Dieu que nous ne voulons plus rien que lui au ciel et en terre ; que nous renonçons à tout le reste ; et que nous désirons que toutes nos volontés et affections n'aient plus d'autre objet que lui seul.

QUATRIÈME ENTRETIEN

Des obligations que nous avons à Dieu pour la création et pour la conservation du monde.

I

CONSIDÉRONS quel est le principe et la fin de ce grand monde, qui renferme en soi les cieux, les astres, les quatre éléments et une multitude innombrable de créatures qui y sont. Le principe et la fin de cet ouvrage, c'est Dieu qui en est l'auteur et le créateur, et qui l'a fait pour soi-même et pour sa gloire : *Universa propter semetipsum operatus est Dominus*[2]. Car en effet, toutes les créatures qui sont en l'univers bénissent, glorifient et magnifient Dieu chacune en leur manière : *Gloria Domini plenum est opus ejus*[3]. *Confessio et magnificentia opus ejus*[4]. *Pleni sunt cæli et terra gloria tua.* Toutes les créatures insensibles et irraisonnables font la volonté de Dieu, et suivent les instincts qu'il leur a donnés, et n'outrepassent jamais les lois qu'il leur a prescrites : *Præceptum posuit et non præteribit*[5]. Et elles servent toutes à ses desseins : *Omnia serviunt tibi*[6], et à la manifestation de sa puissance, de sa sagesse et de sa bonté infinie. Quelle puissance d'avoir fait de rien une si grande multitude et variété de choses !

[1] *Ps.* LXXII, 25. — [2] *Prov.* XVI, 4. — [3] *Eccli.* XLII, 16.
[4] *Ps.* CX, 3. — [5] *Ps.* CXLVIII, 6. — [6] *Ps.* CXVIII, 91.

Quelle sagesse d'y avoir établi un ordre, une liaison, une proportion et une correspondance si admirable ! Quelle bonté d'avoir fait tant de merveilles pour tous les hommes en général, et pour chacun en particulier, et pour des ingrats et perfides qui ne lui en savent aucun gré, mais qui se servent de ces choses pour lui faire la guerre et pour le déshonorer !

Adorons et bénissons, et invitons toutes les créatures à bénir et louer avec nous cette puissance, sagesse et bonté incompréhensible. *Benedicite omnia opera Domini Domino ; laudate et superexaltate eum in sæcula.*[1] C'est ce qu'elles font incessamment, et elles nous invitent de le faire avec elles. Car toutes les créatures, dit saint Augustin,[2] sont autant de langues et de voix qui nous crient sans cesse : Aimez, aimez celui qui nous a faites pour vous. O mon Dieu, c'est une chose bien étrange de voir que les créatures inanimées et irraisonnables vous glorifient, et que la créature raisonnable qui est l'homme, et qui vous a plus lui seul d'obligation que toutes les autres, vous déshonore.

Mais cette bonté indicible avec laquelle Dieu a créé toutes les choses qui sont en cet univers, paraît encore en ce que, non seulement il les a créées pour nous et nous les a données, mais aussi en ce que il nous les a données avec un amour infini : de telle sorte que, si chaque morceau de pain que nous mangeons et chaque goutte d'eau que nous buvons était d'un prix infini, il nous les donnerait avec autant d'amour comme il nous les donne. Et ainsi en est-il de toutes les autres choses qui servent à nos usages. Tellement que, qui pourrait compter toutes les créatures qui sont en ce monde, il compterait autant d'obligations, toutes infinies, que

[1] Dan. III, 57.

[2] « Et cœlum et terra et omnia quæ in eis sunt, ecce undique mihi dicunt ut te amem ; nec cessant dicere omnibus ut sint inexcusabiles ». *Conf.* X, 6.

nous avons à celui qui les a créées, et qui nous les a données avec un amour infini.

O mon Dieu, que ferai-je pour vous, et que vous rendrai-je pour tant d'effets de votre bonté immense vers moi ? Que pour le moins j'apprenne des créatures inanimées et irraisonnables à vous servir et glorifier, et me soumettre à vos lois et à vos ordres, si je ne veux être du nombre de ces insensés contre lesquels toutes vos créatures s'armeront au jour du jugement, pour prendre vengeance des injures qu'ils auront faites à leur Créateur : *Pugnabit cum illo orbis terrarum contra insensatos*[1].

II

Dieu n'a pas créé le monde une fois, mais une infinité de fois, c'est-à-dire autant de fois comme il s'est écoulé de moments depuis plus de six mille ans qu'il y a que le monde est créé ; puisque en chaque moment il l'empèche de tomber dans le néant duquel il l'a tiré, qu'il le soutient et conserve perpétuellement, et que la conservation est une création perpétuelle. De sorte que qui pourrait compter tous les moments qui se sont passés depuis la création du monde jusques à maintenant, il compterait autant d'obligations, toutes infinies, que nous avons à la bonté immense de ce très adorable Conservateur. Car chacun de nous lui est présent devant les yeux dès le commencement du monde, et une éternité auparavant. Et comme il a créé le monde pour l'amour de chaque particulier, aussi depuis qu'il est créé, il l'a conservé en chaque moment pour chacun de nous en particulier, avec un amour infini.

Béni soyez-vous, ô grand Dieu, béni soyez-vous infinies fois : *Confiteantur Domino misericordiæ ejus ; et mirabilia ejus filiis hominum*[2].

[1] *Sap.* V, 21. — [2] *Ps.* CVI, 21.

III

Il est vrai que le monde, et toutes les choses qui y sont contenues, ayant été faites pour l'homme, et l'homme s'étant rendu criminel, et ayant été condamné à la mort à cause de sa rébellion contre Dieu, il a perdu le droit qu'il avait, avant son péché, d'en user. De sorte que le pécheur n'a plus le droit de se servir d'aucune créature. Et en effet, si le Fils de Dieu n'était mort pour nous affranchir de nos crimes, toutes les créatures, au lieu de nous servir dans nos besoins, s'élèveraient contre nous, comme elles feront au jour du jugement contre les méchants. Mais Notre-Seigneur Jésus-Christ, par la vertu de son sang et de sa mort, nous a remis dans le droit d'user des choses de ce monde dans nos nécessités ; non pas néanmoins d'en user avec plénitude et abondance, comme l'homme eût fait, s'il n'eût point péché, mais d'en user comme lui-même en a usé, et selon ces paroles du Saint-Esprit : *Qui utuntur hoc mundo, tanquam non utantur*[1] ; c'est-à-dire d'en user sans en faire aucun état, sans nous y attacher, sans y prendre complaisance ; mais pour la seule nécessité, et autant qu'il est requis pour le service et pour la gloire de Dieu, et avec action de grâces au Créateur qui les a faites, et au Réparateur qui nous a acquis par son sang le droit d'en user que nous avions perdu par nos péchés.

Tellement que nous n'aurions pas droit de vivre un moment, ni de faire un pas sur la terre, ni de respirer l'air que nous respirons, ni d'être éclairés par le soleil, ni d'être échauffés par le feu, ni d'être lavés par l'eau, ni d'être couverts par les habits que nous portons, ni d'être garantis des injures de l'air par les maisons qui nous logent, ni de reposer sur les lits qui nous servent à cela, ni de manger un morceau de pain, ni de boire une goutte

[1] I *Cor.* VII, 31.

d'eau, ni d'user d'aucune autre créature, si le Fils de Dieu n'avait donné son sang et sa vie pour nous délivrer de la peine que nous avions méritée par nos péchés d'en être privés. Car, ayant employé l'être et la vie que Dieu nous avait donnée à l'offenser, nous avions mérité d'en être dépouillés, et par conséquent d'être dépouillés de tous nos droits. Et si nous en avons maintenant quelques-uns, le Fils de Dieu nous les a acquis au prix de son sang. De sorte que nous n'avons pas un moment de temps, et nous ne mangeons pas un morceau de pain, et nous n'avons l'usage d'aucune chose de ce monde, que cela n'ait coûté le sang de Jésus-Christ. A raison de quoi nous lui avons une infinité d'obligations, toutes infinies. Car comptez, si vous pouvez, tout le service et toute l'assistance que vous avez reçue de toutes les créatures en chaque moment de votre vie, et tout l'usage que vous en avez fait et faites continuellement ; et vous compterez autant d'obligations, toutes infinies, que vous avez à Jésus-Christ, parce qu'il vous a acquis ce droit par le prix infini de son précieux sang.

Prions Dieu qu'il grave ces vérités dans nos cœurs ; reconnaissons ces obligations ; remercions Jésus-Christ à qui nous les avons. Pensons-y souvent, et élevons souvent nos cœurs vers celui duquel nous recevons à tout moment tant de faveurs. Entrons dans un grand désir de bien régler et employer tout notre temps pour l'honneur et le service de ce Sauveur très aimable, qui nous en a acquis chaque moment par un prix si cher. Protestons-lui que nous ne voulons plus faire usage d'aucune chose créée que pour sa gloire, et en la façon qu'il en a usé pendant qu'il était en ce monde. Et prions-le qu'il nous donne cette grâce pour l'amour de lui-même.

ORAISON JACULATOIRE : *Confiteantur tibi, Domine, omnia opera tua*[1].

[1] *Ps.* CXLIV, 10.

CINQUIÈME ENTRETIEN

Des qualités de Dieu au regard de l'homme en suite de la création.

I

En suite de notre création, Dieu qui nous a créés a plusieurs qualités au regard de nous : Il est notre *principe* ; il est notre *fin* dernière ; il est notre *centre* et notre élément ; il est notre *souverain bien* ; il est notre *prototype*, notre modèle et notre exemplaire ; il est notre *roi*, notre monarque et notre souverain absolu ; il est notre *gouverneur*, notre protecteur et notre défenseur ; il est notre *juge*.

Adorons et louons Dieu dans toutes ces qualités et grandeurs. Réjouissons-nous de ce qu'il est si grand, de ce qu'il a tant de perfections, et de ce qu'il a tant de pouvoirs sur toutes ses créatures, et de ce qu'elles dépendent de lui en tant de manières. Réjouissons-nous aussi et le bénissons de ce que nous lui appartenons par tant de titres, et de ce qu'il daigne exercer toutes ces qualités au regard de nous. Car ce nous est un merveilleux avantage, une grande gloire et un singulier honneur d'avoir un principe si noble, une fin si relevée, un centre si divin, un souverain bien si libéral et si communicatif de soi-même, un prototype si accompli, un roi si puissant, un gouverneur et un protecteur si sage et si fort, un juge si juste et si équitable, et un Dieu si grand, si admirable et si bon.

II

Considérons comme toutes ces qualités que Dieu veut avoir au regard de nous, ne sont pas vides, ni oiseuses, ni sans effet ; mais qu'il les exerce con-

tinuellement vers nous et vers toutes ses créatures, qu'il opère par elles de merveilleux effets, et qu'il en opérerait bien d'autres, si nous n'y mettions point d'empêchement.

Car, comme *principe*, non seulement il nous a donné l'être une fois au moment de notre création, mais il nous le donne continuellement et nous produit incessamment, et plus incomparablement que la fontaine ne produit ses ruisseaux, que l'arbre ne pousse ses branches au dehors, que le soleil n'enfante ses rayons. A raison de quoi nous dépendons beaucoup plus de Dieu que les ruisseaux ne dépendent de leur source, que les branches ne dépendent de leur tronc, et que les rayons ne dépendent du soleil.

Comme *fin*, comme *centre*, comme *élément*, et comme *souverain bien*, il nous appelle et nous attire sans cesse à lui, et nous dit : *Venite ad me omnes qui laboratis*, etc[1] : « Venez à moi, vous qui travaillez et êtes chargés, et je vous soulagerai. » Car s'il y a une vertu secrète dans le centre de la pierre, dans l'élément du poisson et dans la sphère du feu, qui les attire si puissamment, combien forte doit être la vertu attractive de notre vrai centre, de notre vrai élément et de notre véritable sphère qui est Dieu ? Et d'où vient néanmoins que nous nous laissons si peu attirer à lui ? Certainement il faut croire que l'empêchement et la résistance que nous y apportons est bien grande, et que le poids du péché qui est en nous, lequel résiste à ce puissant attrait, est bien effroyable. O ma fin souveraine, ô mon divin centre, tirez-moi, ravissez-moi à vous, et ne souffrez plus que j'y mette d'obstacle.

III

De plus, comme *fin dernière*, comme *centre*, comme *élément*, comme *sphère*, comme *souverain bien*, Dieu seul est capable de nous donner la vraie paix et le parfait re-

[1] Matth. XI, 28.

pos, et de remplir et rassasier la capacité immense de notre âme : *Anima rationalis ita facta est capax majestatis tuæ, quod a te solo et a nullo alio impleri possit*, dit saint Augustin. Et en effet, lorsque notre âme renonce à tout le reste pour se donner entièrement à son Créateur, il la comble d'un repos indicible, d'une paix qui surpasse tous les sens, et d'une infinité de biens.

Comme *prototype*, il nous donne un modèle et un exemple d'une perfection et d'une sainteté admirable, nous disant : *Soyez saints, d'autant que je suis saint. Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait. Soyez miséricordieux, comme votre Père céleste est miséricordieux. Soyez imitateurs de Dieu, comme ses très chers enfants*[1]. Et qui plus est, il imprime lui-même son image dans les âmes qui se donnent parfaitement à lui. O mon Dieu, je me donne tout à vous : gravez en moi une image parfaite de votre sainteté et de vos divines perfections.

Comme *roi*, comme *gouverneur* et comme *protecteur*, il nous régit par des lois très saintes, et il est très vigilant à nous gouverner et protéger.

Comme *juge*, il exerce sans cesse sa justice et son jugement dans le monde, donnant à un chacun selon ses œuvres, tantôt châtiant l'un, tantôt récompensant l'autre.

Adorons et bénissons Dieu dans tous les effets qu'il a opérés et qu'il opérera sur toutes ses créatures par les susdites qualités. Remercions-le de ceux qu'il a opérés en nous, et qu'il y aurait opérés s'il n'y avait point eu d'empêchement de notre part. Demandons-lui pardon de la résistance que nous y avons apportée. Donnons-nous à lui, afin qu'il exerce sur nous ses divines qualités en

[1] « Sancti estote, quia ego sanctus sum. » *Levit.* XI, 44. — « Estote ergo vos perfecti, sicut et Pater vester cælestis perfectus est. » Matth. V, 48. — « Estote ergo misericordes, sicut et Pater vester cœlestis misericors est. » Luc. VI, 36. — « Estote imitatores Dei sicut filii charissimi. » *Eph.* V, 1.

la manière qu'il lui plaira, et qu'il nous en fasse porter tous les effets qu'il souhaitera.

Oraison jaculatoire : *Deus cordis mei, et pars mea Deus in æternum*[1].

SIXIÈME ENTRETIEN

Des droits que Dieu a sur l'homme, en suite de la création.

I

A raison des qualités précédentes, Dieu a plusieurs droits sur nous, que nous devons étudier afin de ne les violer pas. Car, si nous prenons tant de soin de savoir et de conserver les petits droits que nous avons sur ceux qui dépendent de nous, combien à plus forte raison devons-nous considérer les droits très grands et très importants que le grand Dieu a sur nous, afin de lui rendre les devoirs auxquels les mêmes droits nous obligent ? Voyons donc quels ils sont.

1. Par toutes les qualités en général et prises ensemblement, il a droit d'être reconnu, adoré, glorifié et loué de nous, comme Dieu, et comme notre Dieu, et que nous lui sacrifiions toutes choses et nous-mêmes.

2. Par la qualité de *principe*, de *fin* et de *souverain bien*, il a droit de nous posséder entièrement, comme une chose qui est toute de lui, qui n'est faite que pour lui, et qui dépend de lui infiniment.

3. Par la qualité de *principe* et de *fin*, comme il est le principe et la fin de notre être et de notre vie, aussi il a droit d'être le principe et la fin de toutes nos pensées, paroles et actions, et de tous les usages et fonctions de

[1] *Ps*. LXXII, 26.

notre vie ; c'est-à-dire que nous ne devons rien penser, ni dire, ni faire que par lui et pour lui, par son ordre et pour sa gloire.

4. Par la qualité de *principe* qui nous produit sans cesse, et qui nous porte toujours en sa main et en son sein, de sorte que, s'il cessait un moment de nous porter, en même temps nous tomberions dans le rien : il a droit que, comme nous demeurons toujours en lui nécessairement, selon ces paroles de l'Apôtre : *In ipso vivimus, movemur et sumus*[1] ; aussi nous y demeurions toujours volontairement par le moyen de l'amour et de la charité : *Deus charitas est, et qui manet in charitate in Deo manet*[2]. O mon Dieu, que je demeure toujours en votre amour et en la charité de mon prochain, afin d'être toujours en vous.

II

5. Par cette même qualité de *principe*, lequel nous donne un être et une vie qui est une participation de son être et de sa vie, à raison de quoi saint Paul nous annonce que nous sommes de la race de Dieu : *Genus Dei sumus*[3] : il a droit que nous menions une vie conforme à la sienne, c'est-à-dire toute sainte et divine, afin de ne pas dégénérer de la noblesse de notre extraction, et de ne pas déshonorer la source et l'origine d'où nous sommes sortis.

6. Par la qualité de *fin*, *de centre*, d'*élément*, et de *sphère divine*, il a droit que nous aspirions et tendions sans cesse vers lui, et que nous ne cherchions notre repos et notre contentement qu'en lui.

7. Par la qualité de *souverain bien*, il a droit d'être aimé de nous par dessus toutes choses, et de posséder parfaitement nos cœurs et toutes nos affections. O mon Dieu, c'est en vous que sont les véritables biens, hon-

[1] *Act.* XVII, 28. — [2] I Joan. IV, 16.
[3] « Ipsius enim et genus sumus. » *Act.* XVII, 28.

neurs et contentements, et hors de vous il n'y a aucun bien. Que je vous aime donc uniquement et souverainement, et que vous soyez désormais le seul objet de tous mes désirs et de toutes mes affections.

III

8. Par la qualité de *prototype*, il a droit que nous marchions toujours devant lui et en sa présence, le regardant sans cesse, et ayant toujours les yeux fixés sur ce divin exemplaire, afin de former notre vie, et de conduire nos mœurs et nos actions sur le modèle de la perfection de sa vie et de la sainteté de ses mœurs et de ses actions.

9. Comme *roi*, il a droit de nous donner des lois et de régner sur nous.

10. Comme *gouverneur*, il a droit de prendre la conduite de toutes nos actions.

11. Comme *protecteur*, il a droit que nous reconnaissions que c'est lui seul qui nous peut assister et défendre, que nous ayons recours à lui, et que nous l'invoquions en tous nos besoins corporels et spirituels.

12. Comme *juge*, il a droit de veiller sur toutes nos actions, de les examiner, de nous demander compte jusqu'à une parole oiseuse, et de nous récompenser ou châtier selon nos mérites ou démérites.

Voilà les droits que Dieu a sur nous par toutes les qualités susdites.

O mon Dieu, je vous adore et vous glorifie dans tous ces droits très justes et très légitimes que vous avez sur toutes vos créatures, et sur moi en particulier. Je m'en réjouis de tout mon cœur, et vous proteste que, si par impossible vous ne les aviez point sur moi, et que cela fût en mon pouvoir, je vous les donnerais. Oh ! que d'empêchement j'ai apporté à la jouissance de tous ces droits que vous avez sur moi ! dont je vous demande très humblement pardon. Désormais je les veux étudier

igneusement, afin de n'y contrevenir plus, mais de m'acuitter, moyennant votre grâce, des devoirs auxquels ils 'obligent.

Oraison jaculatoire : *Deus meus et omnia :* « Mon Dieu mon tout. »

SEPTIÈME ENTRETIEN

Des devoirs que l'homme est obligé de rendre à Dieu à raison des droits précédents qu'il a sur lui.

I

Après avoir bien considéré et étudié les qualités que Dieu a au regard de nous, et les droits qu'il a sur ous en suite de notre création, il est bien aisé de voir les evoirs que nous sommes obligés de lui rendre.

Car 1. puisqu'il est notre *principe*, nous devons demeur en lui, mener une vie digne de notre origine, lui référ sans cesse tout ce que nous sommes et tout ce que ous faisons, et nous donner et sacrifier continuellement lui, afin qu'il nous possède entièrement. *Attendite ad tram unde excisi estis*[1].

2. Puisqu'il est notre *fin*, notre *centre* et notre *souverin bien*, nous devons perpétuellement soupirer et aspir après lui, le désirer, le chercher partout et en toutes oses, et ne vouloir prendre aucun repos ni contenteent qu'en lui.

3. Puisqu'il est notre *prototype*, nous devons incessament étudier sa vie et ses perfections, afin de les imiter de former en nous une image vivante de cet adorable emplaire : *Fac secundum exemplar quod tibi in monte onstratum est*[2].

[1] Is. LI, 1. — [2] *Exod.* XXV, 40.

4. Puisqu'il est notre *roi*, notre *gouverneur* et notre *protecteur*, nous lui devons honneur, obéissance et confiance.

5. Puisqu'il est notre *souverain*, et qu'il a plus de pouvoir et d'autorité sur nous infiniment, que le potier n'en a sur son pot, et qu'il peut, comme dit le saint homme Job, *Multiplicare vulnera nostra, etiam sine causa*[1], « multiplier nos plaies, même sans aucune cause » : par ce droit de sa souveraineté, nous devons nous abandonner totalement à lui.

6. Puisqu'il est notre *juge souverain*, nous devons nous soumettre à la puissance qu'il a de nous juger; nous devons l'adorer, bénir et glorifier dans tous les jugements connus et inconnus, manifestes et secrets qu'il exerce tous les jours sur toutes ses créatures, et spécialement sur nous. Et particulièrement, nous le devons adorer et louer dans le jugement qu'il exerce à tout moment sur les âmes qui sont présentées devant son tribunal à la sortie de leurs corps, et même dans celui qu'il exercera sur nous, quel qu'il soit, à l'heure de notre mort, et au grand jour du jugement. Enfin nous le devons craindre, sachant que *horrendum est incidere in manu Dei viventis*[2] et vivre comme des personnes qui ont à paraître dans peu de temps devant son trône redoutable, pour lui rendre compte jusqu'à une parole oiseuse.

Voilà nos devoirs. Humilions-nous de nous en être si mal acquittés par le passé. Demandons miséricorde. Prions Notre-Seigneur Jésus, qui est venu en la terre pour être notre réparateur, de réparer nos manquements. Entrons dans un grand désir de vivre désormais selon ces obligations. Invoquons pour cet effet l'aide de la grâce divine.

[1] « Multiplicavit vulnera mea, etiam sine causa. » *Job*. IX, 17.
[2] *Heb*. X, 31.

II

Quiconque offense Dieu mortellement, non seulement
rive Dieu de tous les devoirs dont il lui est obligé, mais
ncore il le dépouille, autant qu'il est en soi, de tous les
roits qu'il a sur lui, et lui dénie et désavoue toutes les
ualités dont il est orné, et auxquelles les droits susdits
ont attachés ; et il usurpe toutes ces qualités et s'ap-
roprie tous ces droits ; et ainsi il renie Dieu par ses
euvres, voire il l'anéantit autant qu'il est en lui, et se
onstitue Dieu de soi-même. Car qu'est-ce que Dieu ?
'est le souverain bien, qui doit être estimé et aimé par-
essus toutes choses. C'est celui dont la gloire, le con-
entement, l'intérêt et la volonté doivent être préférés à
oute autre gloire, à tout autre contentement, à tout
utre intérêt et à toute autre volonté. C'est celui qui est
e principe, la fin, le centre, l'exemplaire, le roi, le
naître, le gouverneur de toutes choses ; et par consé-
uent auquel toutes choses doivent être référées,
uquel toutes choses doivent tendre, dans lequel
lles doivent prendre leur contentement, qu'elles doivent
uivre comme leur règle, et auquel elles doivent obéir.
r que fait le pécheur ? Il fait plus d'état de soi-même
ue de Dieu ; il s'aime plus que Dieu ; il préfère sa vo-
onté, son intérêt, son plaisir et sa gloire, à la volonté, à
intérêt, au contentement et à la gloire de Dieu. Et il
eut se posséder soi-même et disposer de soi-même,
omme s'il était à soi et non pas à Dieu, et comme s'il
tait son principe et qu'il tînt son être et sa vie de soi-
nême. Et il ne veut point avoir d'autre fin que soi-
nême, c'est-à-dire son plaisir et son intérêt. Et il veut
rendre son contentement et sa félicité non point en
ieu, mais en soi-même. Et il ne veut point suivre
'autre règle que sa passion ; et il ne veut point d'autres
ois que ses inclinations. Et il ne veut point d'autre

gouverneur que son esprit aveuglé et sa volonté dér
glée.

Qu'est-ce que tout cela ? N'est-ce pas ravir à Dieu to
ses droits pour les usurper, et le dépouiller de toutes s
qualités pour se les approprier ? N'est-ce pas reni
Dieu par ses œuvres, *factis negat*[1] ? N'est-ce pas dire
Dieu par la voix de ses actions dépravées : Seigneur, c
dit que vous êtes mon principe, ma fin, mon centre, mo
souverain bien, mon exemplaire, ma règle, mon roi, mo
gouverneur, et que vous avez plusieurs droits sur m
attachés à ces qualités ; mais je vous renonce en tout
ces qualités, et vous désavoue tous ces droits ; c'est m
qui suis mon principe, ma fin, ma règle et ma conduite
Enfin n'est-ce pas détruire et anéantir Dieu que d'en us
ainsi, et se constituer le Dieu de soi-même ? Voilà ce q
fait celui qui commet un péché mortel. O péché, que
es effroyable ! Oh ! que je t'ai en horreur ! Pardon, mo
Dieu, pardon s'il vous plaît de toutes mes offenses.

III

Quiconque porte les autres à faire quelque cho
contre la volonté de Dieu, ou par ses paroles, ou par s
actions, ou par son exemple ; et quiconque ne fait p
l'usage qu'il doit des choses que Dieu a mises en ce mon
pour nos besoins et nécessités, n'en usant pas selon
volonté de Dieu ni pour sa gloire, mais avec excès
pour satisfaire à son plaisir, ou à son ambition, ou
son avarice, ou à la passion d'autrui : celui-là dépouil
encore Dieu, autant qu'il est en son pouvoir, des qualit
et des droits qu'il a au regard des choses qu'il a créée
il se les approprie et se constitue le Dieu de ces chose
là. Car lorsqu'il excite les autres à faire quelque cho
contre les lois de Dieu, il veut que ceux-là préfèrent

[1] « Confitentur se nosse Deum, factis autem negant » *Ad Tit.* I,

olonté et son intérêt à celui de Dieu ; et ainsi il veut u'ils le mettent en la place de Dieu au regard d'eux. t lorsque, dans le mauvais usage qu'il fait des choses ue Dieu a créées, il ne prend point pour règle la volonté la gloire de Dieu, mais sa passion et son inclination épravée, il est évident qu'il dérobe à Dieu les droits u'il a sur ses créatures, pour se les attribuer. Car Dieu ant le principe et la fin de toutes choses, sa volonté et a gloire doit être la mesure et la règle de l'usage qu'il n faut faire. Et quiconque en use autrement, il anéantit ieu autant qu'il peut, pour se mettre en sa place et our se faire le Dieu de ses créatures.

Mais quel est l'usage que Dieu veut qu'on fasse des hoses de ce monde ? Il nous a déclaré sa volonté par usage que son Fils Jésus en a fait, lequel il nous a envoyé en la terre pour être notre règle en cela et en toute utre chose.

O mon Dieu, hélas ! j'ai bien mal suivi cette divine ègle. Oh ! que je suis coupable de tant de mésusage que ai fait des choses que vous m'avez données ! Oh ! comien de fois vous ai-je dépouillé des droits que vous vez sur vos créatures, pour me les approprier ! Pardon, non Dieu, s'il vous plait. Je ne veux plus me servir 'aucune chose que pour votre gloire, et selon votre ainte volonté, c'est-à-dire à l'imitation de votre Fils ésus.

O mon Dieu, au lieu que, par le passé, je me suis étourné de vous qui êtes mon principe, ma fin et mon ouverain bien ; et que je me suis tourné vers moi-même, ers le monde et vers Satan, en préférant leurs volontés t les miennes aux vôtres : je vous proteste que je veux maintenant renoncer entièrement et pour jamais à Satan, u monde et à moi-même, pour me convertir et me onner à vous absolument et pour toujours.

O mon Dieu, je me donne à vous comme à mon *principe* ; possédez-moi totalement. Que je demeure toujours

en vous ; que je ne fasse rien qui ne soit digne de mo origine ; et que vous soyez le principe et la fin de toute mes actions.

O mon Dieu, je me donne à vous comme à ma *fin*, mon *centre* et à mon *souverain bien*. Tirez-moi à vous Que je tende continuellement à vous, et que vous soye tout mon contentement, ma gloire, mon trésor et mon tout

O mon Dieu, je me donne à vous comme à mon *proto totype*. Imprimez en moi une parfaite ressemblance d vous-même.

O mon Dieu, je me donne à vous comme à mon *roi* *Da quod jubes, et jube quod vis*[1] : « Donnez-moi la grâc de faire ce que vous commandez, et commandez ce qu'i vous plaira. »

Je me donne à vous comme à mon *gouverneur* et mon *protecteur*. Conduisez-moi selon votre sainte volonté et gardez-moi du péché.

Je me donne et m'abandonne à vous comme à mo *souverain*. Faites de moi tout ce qu'il vous plaira.

Je me donne à vous comme à mon *juge*, et je me sou mets de tout mon cœur à tous les jugements que vou avez exercés et que vous exercerez sur moi, en temp et en éternité, vous disant en tout le respect et soumis sion possible : *Justus es, Domine, et rectum judiciu tuum*[2] : « Vous êtes juste, mon Seigneur, et votre juge ment est équitable. » *Etiam, Domine Deus omnipotens vera et justa judicia tua*[3] : « Oui, Seigneur, vos juge ments sont véritables et justes. »

Enfin je me donne, me consacre et me sacrifie tout vous, comme à mon *Dieu*. Et si j'avais en moi tout l'êtr créé, et toutes les vies des hommes et des Anges, et qu j'eusse entre mes mains cent mille mondes, je voudrai sacrifier tout cela à votre honneur et pour l'accomplis sement de votre très sainte volonté.

[1] Aug., *Conf.* X, 29. — [2] *Ps.* CXVIII, 137. — [3] *Apoc.* XVI, 7.

O mon Dieu, employez vous-même votre puissance et otre bonté infinie, pour me prendre, me posséder, me onsacrer à vous, et m'immoler entièrement et pour mais à votre très pure gloire.

ORAISON JACULATOIRE : *Abrenuntio tibi, Satana, adhæreo bi, Deus meus, Deus cordis mei*; entendant par ce mot *atana*, le péché, l'esprit malin, le monde, et nous mêmes ui sommes de vrais Satans à nous-mêmes.

HUITIÈME ENTRETIEN

es obligations intimes que nous avons de servir, honorer, aimer et imiter Dieu, pour tout ce qu'il est en soi-même.

I

QUAND par impossible nous n'aurions jamais reçu de Dieu aucune faveur, et que nous ne serions point bligés de le servir à raison de notre création, de notre onservation, de la création et conservation du monde, et e toutes les qualités et droits qu'il a au regard de nous n suite de cela, nous y aurions pourtant des obligations nfinies et beaucoup plus pressantes que toutes les précéentes, pour ce qu'il est en soi-même. C'est pourquoi, fin de connaître ces obligations, après avoir adoré Dieu elon tout ce qu'il est généralement en soi-même, uvrons les yeux de la foi, pour voir et pour considérer, vec tout le respect et humilité possible, cet Être infini, ette essence incompréhensible, cette divinité ineffable, ette Majesté suprême et adorable, en cette manière :

« O divine essence qui êtes un abîme sans fond et ans bornes de merveilles ! O mer immense de grandeur !) monde incompréhensible de miracles ! O unité de mon Dieu ! O simplicité ! O éternité sans commencement et sans

fin, et à laquelle toutes choses sont toujours présente
O immensité, qui remplissez tout et qui contenez tout,
qui rempliriez et comprendriez un nombre innombrable
mondes, s'ils étaient ! O infinité, qui contenez toutes l
perfections imaginables et inimaginables! O immutabilit
O immortalité ! O invisibilité ! O lumière inaccessibl
O vérité incompréhensible ! O abîme de science et de s
gesse ! O vérité ! O sainteté de mon Dieu, par laquelle
est tout détaché de toutes choses, et tout retiré et app
qué à soi-même ; mais tellement détaché de toutes s
œuvres, qu'il en souffre la destruction en sa présenc
qu'il brûlera ce monde, et qu'il a même livré et abando
né à la croix et à la mort le plus excellent de ses ouvrag
qui est l'Homme-Dieu ! O divine force, qui portez tout
faites tout ! O toute-puissance ! O divine Providence q
gouvernez tout ! O justice ! O bonté ! O miséricord
O beauté ! O gloire ! O félicité ! O plénitude de biens,
jouissance, de paix et d'honneur ! O divine volonté, q
faites tout ce qui vous plaît, au ciel et en la terr
O amour ! O charité ! O divine suffisance, par laquelle m
Dieu est tellement suffisant à soi-même, que même Jésu
Christ dit à son Père : *J'ai dit au Seigneur, vous ê
mon Dieu, d'autant que vous n'avez que faire de mes bie*
O divine vigilance, qui êtes l'œil de la puissance,
la miséricorde et de la justice de mon Dieu ! O pensée
O desseins ! O affections ! O divines opérations de Di
en soi-même ! O vie infiniment heureuse et glorieuse
mon Dieu ! O divine souveraineté qui pouvez disposer
toutes choses comme il vous plaît, sans que person
vous puisse demander pourquoi vous faites ainsi ! O gra
Dieu, j'adore en vous, avec Jésus-Christ et par Jésu
Christ votre Fils, et en union de toutes les adoratio
louanges et bénédictions qu'il vous rend par soi-même
par tous ses membres, j'adore, dis-je, toutes ces gra

[1] « Dixi Domino : Deus meus es tu, quoniam bonorum meor
non eges. » *Ps.* XV, 2.

deurs et perfections, et toutes les autres innombrables et inconcevables qui me sont inconnues ; et je vous adore, loue, glorifie et aime selon tout ce que vous êtes. Ah ! que de joie pour mon cœur, de vous voir si grand et si rempli de toutes sortes de biens et d'excellence ! Ah ! certes, mon Dieu, si je possédais toutes ces grandeurs et que vous ne les eussiez pas, je voudrais m'en dépouiller pour vous en revêtir. »

II

Considérons ce que les trois Personnes divines sont et font les unes au regard des autres. Le Père communique sans cesse à son Fils son être, sa vie, toutes ses perfections, sa gloire, sa félicité, tous ses biens et tous ses trésors. Le Fils réfère sans cesse à son Père, comme à son origine, tout ce qu'il a reçu de lui, et est dans un état perpétuel de relation, de gloire et de louange vers son Père.

Le Père et le Fils donnent et communiquent au Saint-Esprit tout ce qu'ils sont, tout ce qu'ils ont, tout ce qu'ils peuvent et tout ce qu'ils savent. Le Saint-Esprit est sans cesse référant au Père et au Fils, comme à son principe, tout ce qu'il reçoit d'eux. Et ces divines communications, processions et relations : communications du Père au Fils, du Père et du Fils au Saint-Esprit ; processions du Fils procédant de son Père, et du Saint-Esprit procédant du Père et du Fils ; relations du Père au Fils, du Fils au Père, du Père et du Fils au Saint-Esprit, du Saint-Esprit au Père et au Fils, sont éternelles, continuelles et immenses ; car elles remplissent le ciel et la terre.

Et, en suite de ces divines communications et processions, le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'ont qu'une même essence et divinité, vivent d'une même vie, ont une même puissance, sagesse, bonté et sainteté, et sont dans une unité et société très parfaite.

Et ces divines Personnes sont dans un regard mutuel et continuel, et dans une occupation et exercice perpé-

tuel de louange, d'amour et de glorification les unes vers les autres.

« O très sainte Trinité, je vous adore, vous bénis et vous glorifie en toutes ces choses. Je m'unis et me joins à tout l'amour et à toutes les louanges que vos divines Personnes se donnent les unes aux autres. Je vous offre toute la gloire que vous avez en vous-même, et vous en rends grâces infinies, avec toute la sainte Église : *Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam.* Je vous rends grâces infinies, ô Père éternel, pour la divine génération de votre Fils éternel. Je vous rends grâces infinies, ô Père divin, ô Fils unique du Père, pour la production de votre Saint-Esprit en unité de principe. Je vous rends grâces infinies, ô Père, ô Fils, ô Saint-Esprit, pour l'amour, la gloire et les louanges mutuelles que vous vous donnez les uns aux autres. O mon Dieu et mon Père, que je me réjouis de voir que votre Fils et votre Saint-Esprit vous aiment et vous louent de toute éternité et à toute éternité, d'un amour et d'une louange proportionnée à votre grandeur ! O Fils unique de Dieu, que mon âme se réjouit de voir l'amour et la gloire infinie que vous recevez de votre Père et de votre Saint-Esprit ! O Saint-Esprit, que mon cœur a de joie, de voir la dilection et les bénédictions qui vous sont données incessamment par le Père et par le Fils ! O divine communauté, ô unité, ô société, ô amour, ô vie des trois Personnes éternelles, quelle réjouissance, quelle jubilation, quelle félicité pour moi, de savoir que vous êtes comblée d'une gloire inénarrable, d'une béatitude inconcevable et d'une infinité de biens ; et de savoir enfin que vous êtes Dieu, et un seul Dieu vivant et régnant aux siècles des siècles ! *Jubilate Deo, omnis terra ; servite Domino in lætitia. Introite in conspectu ejus in exultatione.* SCITOTE QUONIAM DOMINUS IPSE EST DEUS[1] : « Réjouissez-vous,

[1] *Ps.* XCIX, 2.

tous les habitants de la terre, servez le Seigneur avec joie. Présentez-vous devant sa face avec jubilation, et sachez que le Seigneur est Dieu. »

III

Toutes les perfections de la divine essence et toutes les merveilles qui sont dans les trois Personnes éternelles sont autant d'obligations, toutes infinies, que nous avons de servir, d'honorer et d'aimer un Dieu si grand et si admirable, dont la moindre perfection, s'il y en avait de moindres les unes que les autres, mérite des adorations, des services et des obéissances infinies. Quel honneur demande de nous sa grandeur et majesté suprême ? Quel amour mérite sa bonté et sa charité incompréhensible ? Quelle crainte requiert sa justice redoutable ? Quelle obéissance est due à sa souveraineté ? Quelle pureté de cœur et de vie est requise de sa sainteté en ceux qui le servent ?

Mais quelle obligation avons-nous au Père éternel, pour l'être et la vie qu'il donne à son Fils par sa génération éternelle ? Et au Père et au Fils, pour tout ce qu'ils donnent au Saint-Esprit en sa production continuelle ? Plus grande certes infiniment, que pour la création de cent mille mondes.

Et que devons-nous au Père éternel, pour l'amour qu'il porte à son Fils ; et au Fils pour l'amour qu'il porte à son Père ; et au Père et au Fils, pour l'amour qu'ils portent au Saint-Esprit ; et au Saint-Esprit, pour l'amour qu'il porte au Père et au Fils ; et à ces trois Personnes divines, pour les louanges et pour la gloire qu'elles se donnent de toute éternité et à toute éternité les unes aux autres ? Certainement nous leur devons plus infiniment de service et d'obéissance pour toutes ces choses, que pour toutes les grâces que nous avons reçues et que nous pouvons recevoir de leur divine libéralité : parce que les

intérêts de ces trois Personnes éternelles nous doivent être infiniment plus chers que les nôtres, puisque nous les devons plus aimer infiniment que nous-mêmes. Donnons-nous donc à Dieu, pour le servir et pour l'honorer en toutes les manières qu'il le désire de nous.

Et parce que ce qu'il demande le plus est que nous l'imitions, puisqu'il est notre exemplaire, et que Jésus-Christ nous dit : *Estote perfecti, sicut et Pater vester cælestis perfectus est*[1] : « Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait » ; et son Apôtre : *Estote imitatores Dei*[2] : « Soyez les imitateurs de Dieu », donnons-nous à lui avec un grand désir de l'imiter en sa sainteté, en sa pureté, en sa charité, en sa miséricorde, en sa patience, en sa vigilance, en sa mansuétude et en ses autres perfections ; et prions-le qu'il imprime lui-même dans notre âme une image et ressemblance parfaite de la sainteté de sa vie et de ses divines vertus.

ORAISON JACULATOIRE : *Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam* : « Nous vous rendons grâces pour votre grande gloire. »

NEUVIÈME ENTRETIEN

Des obligations que nous avons à Dieu comme chrétiens, et ce que c'est que d'être chrétien.

I

ÊTRE chrétien, c'est être enfant de Dieu et avoir un même Père avec Jésus-Christ, son Fils unique : *Dedit eis potestatem filios Dei fieri*[3]. *Je m'en vais à mon Père, et à votre Père*, dit notre Sauveur[4]. *Voyez quel amour de*

[1] Matth. V, 48. — [2] *Eph.* V, 1. — [3] Joan. I, 12.
[4] « Ascendo ad Patrem meum et Patrem vestrum. » Joan. XX, 17.

notre Père vers nous, qui veut que nous soyons appelés, et que nous soyons en effet enfants de Dieu, dit saint Jean[1]. Par la création, Dieu est notre créateur, notre principe, notre cause efficiente, notre roi, notre souverain ; et nous sommes sa créature, son ouvrage, ses sujets et ses serviteurs. Mais par notre régénération et nouvelle naissance qui se fait au Baptême, et en laquelle nous recevons un nouvel être et une nouvelle vie toute divine, Dieu est notre Père, et nous sommes ses enfants, et nous pouvons et devons lui dire : *Pater noster, qui es in cœlis.*

En suite de quoi :

1. Comme nous sommes sortis, par cette nouvelle naissance, du sein de Dieu notre Père, aussi nous y demeurons toujours, et il est nécessaire qu'il nous porte continuellement dans son sein. Autrement, s'il était un moment sans nous y porter, nous perdrions au même temps le nouvel être et la nouvelle vie que nous avons reçue de lui au Baptême. Aussi il nous dit : *Écoutez-moi, vous que je porte et que je porterai toujours dans mon sein et dans mes entrailles*[2].

2. Nous sommes frères de Jésus-Christ, de son sang et de sa race royale et divine, et nous entrons dans sa généalogie. De là vient que le chrétien, le nouvel homme et la nouvelle créature qui n'est née que d'un Dieu, ne connaît point d'autre généalogie que celle de Jésus-Christ, ni d'autre Père que Dieu : *Et patrem nolite vocare vobis super terram*[3]. *Nous ne connaissons plus personne selon la chair*, dit saint Paul[4]. *Quod natum est ex Spiritu, spi-*

[1] « Videte qualem charitatem dedit nobis Pater, ut filii Dei nominemur et simus. » I Joan. III, 1.

[2] « Audite me, domus Jacob...., qui portamini a meo utero, qui gestamini a mea vulva. Usque ad senectam ego ipse et usque ad canos ego portabo. » Is. XLVI, 3-4.

[3] Matth. XXIII, 9.

[4] « Itaque nos ex hoc neminem novimus secundum carnem. » II *Cor*. V, 16.

ritus est, dit Notre-Seigneur[1] : « Ce qui est né de l'Esprit est esprit. »

3. Nous sommes cohéritiers du Fils de Dieu, et héritiers de Dieu. O merveilles ! ô dignité ! ô noblesse ! ô grandeur du chrétien ! *Videte qualem charitatem dedit nobis Pater, ut filii Dei nominemur et simus*[2]. Oh ! quelle faveur de Dieu, de nous avoir faits chrétiens ! Oh ! quelle obligation nous avons à sa bonté ! Oh ! que celui-là est malheureux, qui renie Dieu pour son Père, et qui veut être enfant du diable ! C'est ce que font tous ceux qui pèchent mortellement. C'est à ceux-là que Notre-Seigneur dit : *Vos ex patre diabolo estis, quia desideria patris vestri facitis*[3] : « Vous êtes enfants du diable, car vous accomplissez les désirs de votre père. » Humilions-nous en la vue de nos péchés. Renonçons à Satan, donnons-nous à Dieu avec un grand désir de vivre désormais comme vrais enfants de Dieu, de ne dégénérer pas de la noblesse de notre naissance, de ne faire pas tort à notre race, et de ne déshonorer pas notre Père. Car, comme le fils qui est sage est la gloire de son père, au contraire on peut dire que celui qui ne se conduit pas sagement est l'ignominie de son père.

II

Un chrétien, c'est un membre de Jésus-Christ : *Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi*[4] ? A raison de quoi nous avons une alliance et union avec Jésus-Christ beaucoup plus noble, plus étroite et plus parfaite que les membres d'un corps humain et naturel n'ont avec leur chef. D'où il s'ensuit : 1. que nous appartenons à Jésus-Christ, comme les membres à leur

[1] Joan. III, 16. — [2] I Joan. III, 1.

[3] « Vos ex patre diabolo estis : et desideria patris vestri vultis facere. » Joan. VIII, 44.

[4] I *Cor.* VI, 15.

chef ; — 2. que nous sommes en sa dépendance et en sa conduite, comme les membres sont en la dépendance et en la conduite de leur chef ; — 3. que nous ne sommes qu'un avec lui, comme les membres ne sont [qu'un] avec leur chef. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner, s'il nous assure que son Père nous aime comme il l'aime lui-même : *Dilexisti eos sicut et me dilexisti*[1] ; qu'il écrira sur nous son nom nouveau : *Scribam super eum nomen meum novum*[2] ; que nous aurons une même demeure avec lui, à savoir le sein de son Père : *Ubi sum ego, illic et minister meus erit*[3] ; et qu'*il nous fera asseoir avec lui dans son trône*[4]. Oh ! quelle bonté ! oh ! quel amour ! Il ne se contente pas de nous appeler ses amis, ses frères, ses enfants ; il veut que nous soyons ses membres.

Aimons-le, bénissons-le, et considérons que cette qualité nous oblige à vivre de la vie de notre chef, à continuer sur la terre la vie que notre chef y a menée, et à y continuer toutes les vertus qu'il y a exercées. Oh ! que nous sommes éloignés de cette sainte vie ! Oh ! que celui qui fait un péché mortel est horriblement coupable ! Car il démembre Jésus-Christ, il lui arrache un de ses membres pour le faire membre de Satan. Détestons nos crimes. Donnons-nous à Jésus-Christ comme ses membres, et faisons profession désormais de vivre de sa vie. Car ce serait une chose bien monstrueuse de voir un membre vivre d'une autre vie que de la vie de son chef. A raison de quoi saint Grégoire de Nysse dit que le christianisme *est professio vitæ Christi*[5], « c'est faire profession de vivre de la vie de Jésus-Christ ».

[1] Joan. XVII, 23. — [2] *Apoc.* III, 12. — [3] Joan. XII, 26.
[4] « Qui vicerit, dabo ei sedere mecum in throno meo. » *Apoc.* III, 21.
[5] *Ad Harmonium, De professione christiana.*

III

Un chrétien, c'est un temple du Saint-Esprit : *Ne savez-vous pas*, dit saint Paul, *que vos corps sont le temple du Saint-Esprit*[1] ? Car étant enfants de Dieu, et n'étant qu'un avec le Fils de Dieu, comme les membres avec leur chef, il s'ensuit nécessairement que nous devons être animés du même esprit. De là vient que saint Paul dit : *D'autant que vous êtes enfants de Dieu, il a envoyé l'Esprit de son Fils dans vos cœurs*[2] ; et *Quiconque n'a point l'Esprit de Jésus-Christ, il n'appartient point à Jésus-Christ*[3]. De sorte que le Saint-Esprit nous a été donné pour être l'esprit de notre esprit, le cœur de notre cœur et l'âme de notre âme, et pour être toujours avec nous et dedans nous, non seulement comme dans son temple, mais comme dans une partie de son corps, c'est-à-dire dans une partie du corps de Jésus-Christ, qui est le sien, et qui doit être animé de lui, puisque les membres et toutes les parties du corps doivent être animés du même esprit dont le chef est animé.

Cela étant ainsi, qui peut dire et qui peut penser quelle est l'excellence de la religion chrétienne ; quelle est la dignité d'un chrétien, qui est enfant de Dieu, membre de Jésus-Christ et animé de son Esprit ; quelle est l'obligation que nous avons à Dieu ; quelle doit être la sainteté de notre vie, et combien est coupable celui qui pèche mortellement? Car il chasse le Saint-Esprit de son temple, pour y loger l'esprit malin ; il crucifie et tue en soi Jésus-Christ, y étouffant son Esprit, par lequel il y était vivant, pour y établir et pour y faire vivre son ennemi, qui est Satan.

Toutes ces vérités sont très solides et très infaillibles.

[1] « An nescitis quoniam membra vestra templum sunt Spiritus sancti ? » I *Cor.* VI, 19.

[2] « Quoniam autem estis filii, misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra. » *Gal.* IV, 6.

[3] « Si quis autem Spiritum Christi non habet, hic non est ejus. » *Rom.* VIII, 9.

Considérons-les attentivement, pesons-les soigneusement et les gravons bien avant dans nos cœurs, afin de nous exciter à bénir et aimer Dieu pour les obligations infinies que nous lui avons de nous avoir faits chrétiens ; à détester nos ingratitudes et nos péchés passés ; et à mener désormais une vie digne de la perfection du Père dont nous sommes les enfants, de la sainteté du chef dont nous sommes les membres, et de la pureté de l'Esprit dont nous sommes le corps.

ORAISON JACULATOIRE : *Pater noster qui es in cælis, fiat voluntas tua sicut in cælo et in terra.*

DIXIÈME ENTRETIEN

Des choses grandes et merveilleuses que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont opérées pour nous faire chrétiens.

I

DEUX grandes choses, qui en comprennent plusieurs autres, étaient nécessaires pour nous faire chrétiens. La première, de rompre et détruire l'alliance malheureuse et détestable que nous avions contractée par le péché avec le diable, duquel nous étions devenus les esclaves, les enfants et les membres. La seconde, de nous réconcilier avec Dieu, dont nous étions les ennemis, et de nous établir dans une nouvelle alliance avec lui, plus noble même et plus étroite que celle que nous y avions avant le péché. Et pour accomplir ces deux choses, il était nécessaire d'anéantir nos péchés, de nous délivrer de la puissance de Satan, de purifier et laver nos âmes des ordures de leurs crimes, et de les revêtir et orner des grâces et des dons convenables à la qualité d'enfants de Dieu et de membres du Fils de Dieu.

Pour cette fin, voici, premièrement, ce que le Pèr
éternel a fait. Il a envoyé son Fils unique et bien-aimé
qui est son cœur, son amour, ses délices, son trésor, s
gloire et sa vie ; il l'a envoyé, dis-je, et l'a donné. Mai
où, à qui, et pourquoi l'a-t-il donné et envoyé ?

1. Il l'a envoyé en ce monde et en cette terre de mi
sère et de malédiction, c'est-à-dire en un lieu de té
nèbres, d'horreur, de péché et de tribulation.

2. Il nous l'a donné, c'est-à-dire il l'a donné à ses en
nemis, à des ingrats et perfides, à des Juifs, à des Hé
rodes, à des Judas, à des bourreaux qui l'ont outragé
persécuté, vendu, crucifié, et qui l'outragent, le persé
cutent, le vendent et le crucifient encore tous les jours
A raison de quoi, en nous le donnant, il l'a donné e
livré aux tourments de la croix et de la mort. *Sic Deu
dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret*[1].

3. Il l'a ainsi envoyé et ainsi donné : pourquoi ? Pou
nous délivrer de la tyrannie du péché et du diable ; pou
laver nos âmes dans son sang ; pour les orner de s
grâce ; pour être notre rédemption, notre réparation
notre purification, notre justification, notre sanctification
notre satisfaction, et pour nous faire passer par ce mo
yen de la qualité horrible d'esclaves, d'enfants et d
membres de Satan, à la dignité admirable d'amis e
d'enfants de Dieu, et de frères et membres de Jésus-Christ
« O bonté ineffable ! s'écrie saint Augustin [2]. O miséri
corde incomparable ! nous n'étions pas dignes d'être le
esclaves de Dieu, et nous voilà au nombre de ses enfants ! »
O Père très bon et très aimable que vous rendrons-nou

[1] Joan. III, 16.

[2] « Magna benevolentia ! Magna misericordia !... Unicum (Filium
quem genuerat... misit in hunc mundum, ut non esset unus, se
fratres haberet adoptatos. Non enim nos nati sumus de Deo, quo
modo ille Unigenitus, sed adoptati per gratiam ipsius. Ille enim ve
nit Unigenitus solvere peccata, quibus peccatis implicabamur, n
adoptaret nos propter impedimentum eorum : quos sibi fratre
facere volebat, ipse solvit et fecit cohæredes. » *In Joan.* Tract. II 13

our le don infini que vous nous avez fait, en nous donant ce que vous avez de plus cher et de plus précieux, est-à-dire votre Fils unique ? Nous vous offrons ce ıême Fils en action de grâce ; et en union de cette oblaon, nous nous offrons, donnons, consacrons et sacrions à vous entièrement et irrévocablement. Prenezous, et nous possédez parfaitement et pour jamais.

II

Secondement, pour nous faire chrétiens, le Fils de ieu est sorti du sein de son Père, est venu en ce monde, est fait homme, et a demeuré trente-quatre ans en la rre, à compter depuis le moment de son Incarnation. urant ces trente-quatre ans, combien de mystères et de ıoses grandes a-t-il faites ! Combien de choses étranges -t-il souffertes ! Combien de confusions, d'opprobres et e tourments a-t-il portés ! Combien de larmes et de ıng a-t-il répandu ! Par combien de jeûnes, de veilles, e travaux, de fatigues, d'ennuis, d'amertumes, d'anoisses et de supplices a-t-il passé ! Et tout cela pour ous faire chrétiens, c'est-à-dire enfants de Dieu, et ses ıembres. O mon Dieu, vous n'avez employé que six urs au plus pour créer le monde, et un moment pour rmer l'homme ; mais pour faire le chrétien, vous y vez employé trente-quatre ans, et trente-quatre ans 'une vie pleine de travaux et de souffrances inénarıbles. Il ne vous a coûté que quelques paroles pour le remier, et il vous a coûté tout votre sang et votre vie, vec une infinité de douleurs, pour le second. C'est pourıoi, si j'ai tant d'obligations de vous servir parce que ous m'avez créé, combien suis-je obligé de le faire arce que vous m'avez réparé ? Si je me dois tout à vous arce que vous m'avez donné l'être et la vie par la créaon, qu'est-ce que je vous dois pour vous être donné ous-même à moi par votre Incarnation, et pour vous

être sacrifié pour moi en la croix ? O mon Sauveur, que je sois du moins tout à vous, étant si peu de chose comme je suis ! Que je ne vive plus que pour vous aimer servir et honorer, et pour vous faire aimer et honorer en toutes les manières qu'il me sera possible.

III

En troisième lieu, le Saint-Esprit [s']est aussi employé pour nous faire chrétiens. Car il a formé dans les sacrées entrailles de la très sainte Vierge celui qui est notre Rédempteur, notre Réparateur, et notre chef. Il l'a animé et conduit dans tout ce qu'il a pensé, dit, fait et souffert, et dans le sacrifice qu'il a offert de soi-même en la croix, pour nous faire chrétiens : *Per Spiritum sanctum semetipsum obtulit*[1]. Et après que Notre-Seigneur est monté au ciel, le Saint-Esprit est venu en ce monde, pour y former et y établir le corps de Jésus-Christ, qui est son Église, et pour lui appliquer le fruit de sa vie, de son sang, de sa passion et de sa mort. Car sans cela c'eût été en vain que Notre-Seigneur eût souffert et qu'il fût mort. De plus, le Saint-Esprit vient en notre Baptême pour former Jésus-Christ en nous, et pour nous incorporer, nous faire naître et nous faire vivre en lui, pour nous appliquer les effets de son sang et de sa mort, et pour nous animer, inspirer, pousser et conduire, en tout ce que nous avons à penser, à dire, à faire et à souffrir chrétiennement et pour Dieu. De sorte que *nous ne pouvons pas prononcer le saint Nom de Jésus comme il faut, et nous ne sommes pas suffisants d'avoir une bonne pensée, que par le Saint-Esprit*[2].

Oh ! que de choses grandes et merveilleuses ont été opérées par le Père, par le Fils, et par le Saint-Esprit,

[1] *Heb.* IX, 14.

[2] « Nemo potest dicere Dominus Jesus, nisi in Spiritu sancto. » I *Cor.* XII, 3. — « Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis, quasi ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est ». II *Cor.* III, 5.

our nous faire chrétiens ! Oh ! qu'il faut bien dire que 'est une chose bien merveilleuse que d'être chrétien ! Oh ! ienheureux saint Jean, que vous avez bien raison de ire, parlant au nom de tous les chrétiens : *Mundus non ovit nos*[1] : « Le monde ne nous connaît pas ! » Oh ! uelles obligations nous avons de bénir et d'aimer le Père, : Fils et le Saint-Esprit de nous avoir appelés et élevés à ı dignité de chrétiens ! Oh ! quelle doit notre vie ! [Elle oit être] toute sainte, toute divine, toute spirituelle, uisque Notre-Seigneur nous dit que ce qui est né de Esprit est esprit : *Quod natum est ex Spiritu, spiritus st*[2]. O divin Esprit, je me donne tout à vous : Possédez-noi et me conduisez en toutes choses, et faites que je ive comme [un] enfant de Dieu, comme [un] membre le Jésus-Christ, et comme une chose qui est née de vous : *Quod natum est ex Spiritu*, et qui par conséquent est à ous, et doit être possédée, animée et conduite de vous.

ORAISON JACULATOIRE : *Confiteantur Domino misericordiæ jus : et mirabilia ejus filiis hominum*[3] : « Que toutes les niséricordes de Dieu envers les enfants des hommes, et outes les merveilles qu'il a opérées pour eux, le bénissent éternellement. »

ONZIÈME ENTRETIEN

Du Baptême, par lequel nous avons été faits chrétiens.

I

Le Baptême est une nouvelle création : à raison de quoi le chrétien est appelé *nova creatura*[4] dans les saintes Écritures ; création seconde de l'homme, dont la première n'est que l'ombre et la figure.

[1] I Joan. III, 1. — [2] Joan. III, 6. — [3] *Ps.* CVI, 8.
[4] II *Cor.* V, 17; *Gal.* VI, 15.

Par la première création, Dieu nous a tirés du néant et par la seconde, il nous a tirés aussi du néant du péché, mais néant bien plus étrange que le premier. Car le premier ne s'oppose point à la puissance de Dieu, mais le second y résiste infiniment par sa malice infinie. Car lorsque Dieu nous a créés en Jésus-Christ, comme parle saint Paul : *creati in Christo*[1], c'est-à-dire lorsqu'il nous a donné un nouvel être et une nouvelle vie en Jésus-Christ par le Baptême, il nous a trouvés dans le néant du péché, et dans un état d'inimitié, d'opposition et de contrariété au regard de lui. Mais il a surmonté notre malice par sa bonté et par sa puissance infinie.

Par la première création, Dieu nous a donné un être humain, infirme, fragile et funeste[2] ; mais par la seconde, il nous a donné un être tout céleste et divin.

Par la première, il nous a faits à son image et semblance ; par la seconde, il a réparé son image[3] que le péché avait effacée en nous, et l'y a imprimée d'une façon bien plus noble et plus excellente qu'elle n'y était même auparavant le péché, nous ayant rendus participants de sa divine nature en un degré bien plus éminent : *Divinæ consortes naturæ*[4].

[1] *Eph.* II, 10.

[2] *Funeste*, à cause du péché originel, dont nous naissons souillés.

[3] « Imago Dei potest tripliciter considerari in homine : uno quidem modo, secundum quod homo habet aptitudinem naturalem ad intelligendum et amandum Deum : et hæc aptitudo consistit in ipsa natura mentis, quæ est communis omnibus hominibus. Alio modo, secundum quod homo actu vel habitu Deum cognoscit et amat, sed tamen imperfecte : et hæc est imago per conformitatem gratiæ. Tertio modo, secundum quod homo Deum actu cognoscit et amat perfecte ; et sic attenditur imago secundum similitudinem gloriæ. Unde super illud *Ps.* IV, 7 : *Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine*, Glossa ordinaria distinguit triplicem imaginem, scilicet creationis (seu naturæ), et recreationis (seu gratiæ), et similitudinis (seu gloriæ). » S. Th. 1, 93, 4. Quand le V. P. Eudes dit que « par la première création, Dieu nous a faits à son image », il parle de l'image de nature ; mais lorsqu'il ajoute que « par la seconde création Dieu a réparé en nous son image que le péché avait effacée », il parle évidemment de l'image de grâce.

[4] II Petr. I, 4.

Par la première création, Dieu a mis l'homme en ce monde visible que Dieu a fait au commencement des siècles ; mais par la seconde, il a mis le chrétien dans un nouveau monde. Quel est ce nouveau monde ? Quel est le monde du chrétien ? C'est Dieu avec toutes ses perfections. C'est le sein de Dieu. C'est Jésus-Christ Homme-Dieu, considéré en soi-même, en sa vie, en ses mystères, et considéré aussi en son corps qui est son Église triomphante, militante et souffrante. Voilà le monde de la nouvelle créature, bien différent du premier monde de la première créature. Car le premier monde est un monde de ténèbres, de péché et de malédiction : *Totus mundus in maligno positus est*[1] ; mais le second est un monde de grâce, de sainteté et de bénédiction, et dans lequel il y a une infinité de choses infiniment belles, délicieuses et agréables. Car que de choses ravissantes et admirables il y a dans Dieu, dans les perfections de Dieu, dans la sainteté de Dieu, dans l'éternité de Dieu, dans l'immensité de Dieu, dans sa gloire, dans sa félicité, dans ses trésors, dans la vie temporelle de Jésus-Christ, et dans tous les mystères, actions, souffrances et vertus de sa vie temporelle ; dans sa vie glorieuse et immortelle, dans son Église, et dans la vie de tous ses Saints !

Dans le monde d'Adam, il y a des cieux, des astres, des éléments. Dans le monde du chrétien, le ciel est Dieu et le sein de Dieu ; le soleil, c'est Jésus ; la lune, c'est Marie ; les astres et les étoiles sont les Saints ; la terre, c'est l'humanité sacrée de Jésus ; l'eau, c'est la grâce chrétienne ; l'air, c'est le Saint-Esprit ; le feu, c'est l'amour et la charité ; le pain qu'on y mange, c'est le corps de Jésus-Christ ; le vin qu'on y boit, c'est son sang ; les habits dont on y est revêtu, c'est Jésus-Christ : *Quicumque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis*[2]. Il n'y a point de pauvres ni de roturiers dans le monde

[1] I Joan. V, 19. — [2] *Gal.* III, 27.

du chrétien. Tous les vrais chrétiens sont infiniment riches : *Omnia vestra sunt*[1]. Ils sont tous nobles, tous princes et tous rois.

Fi ! fi du monde d'Adam, tout pourri de sa corruption et de la puanteur du péché ! Laissons le aux enfants de ce siècle, et donnons tout notre cœur à notre monde. Sortons du monde d'Adam, pour entrer dans le monde de Jésus-Christ. Car tous ceux qui appartiennent à Jésus-Christ ne sont point du monde du vieil homme, comme Jésus-Christ n'en est point : *De mundo non sunt*, ce dit-il, *sicut et ego non sum de mundo*[2].

Nous trouvons dans notre monde les vraies richesses, honneurs et plaisirs. Les enfants du siècle mettent tout leur plaisir à voir les choses de leur monde, à en parler et entendre parler : *De mundo sunt, ideo de mundo loquuntur*[3]. Aussi devons-nous mettre toute notre joie à considérer, à parler et à entendre parler des merveilles et des nouvelles de notre monde, qui sont bien plus agréables que les nouvelles du monde du pécheur : *Narraverunt mihi fabulationes, sed non ut lex tua*[4].

Enfin nous devons être morts au monde d'Adam, pour ne vivre plus qu'en notre monde et de la vie de notre monde, qui est Dieu et Jésus-Christ Notre-Seigneur. Car nous sommes en lui comme une partie de lui-même, laquelle par conséquent doit être animée de son esprit et vivre de sa vie. C'est cette mort et cette vie qui est exprimée en ces paroles de saint Paul : *Vous êtes morts, et votre vie est cachée avec Jésus-Christ en Dieu.*[5] Donnons-nous à Dieu pour être dans ses sentiments ; et le prions instamment qu'il nous en fasse porter les effets, et qu'il imprime dans notre cœur un grand mépris et aversion du monde d'Adam, et une grande estime et amour pour notre monde.

[1] I *Cor.* III, 22. — [2] Joan. XVII, 16. — [3] I Joan. IV, 5. — [4] *Ps.* CXVIII, 85.
[5] « Mortui estis, et vita vestra est abscondita cum Christo in Deo. » *Col.* III, 3.

II

Le Baptême est appelé, dans l'Écriture sainte, régénération et renaissance : *Per lavarum* REGENERATIONIS[1]. *Nisi quis* RENATUS *fuerit ex aqua et Spiritu sancto*[2] ; génération et naissance qui a pour exemplaire et prototype la génération et la naissance éternelle du Fils de Dieu dans le sein de son Père, et sa génération et naissance temporelle dans le sein virginal de sa Mère.

Car, comme dans sa génération éternelle, son Père lui communique son être, sa vie et toutes ses perfections divines : ainsi, dans notre Baptême, ce même Père nous donne, par son Fils et en son Fils, un être et une vie toute sainte et divine.

Et comme dans la génération temporelle du Fils de Dieu, son Père lui donne un nouvel être et une nouvelle vie, mais une vie laquelle, quoique toute sainte et divine, est néanmoins revêtue de mortalité, de passibilité et de toutes les misères de la vie humaine : ainsi la vie nouvelle que Dieu nous donne par le Baptême est toute environnée et assiégée de fragilité, de faiblesse, de mortalité et de toutes les infirmités de la vie humaine avec laquelle elle est jointe.

De plus, comme le Saint-Esprit est envoyé pour former le Fils de Dieu dans les sacrées entrailles de la Bienheureuse Vierge : aussi il est envoyé pour le former et pour le faire vivre, par le Baptême, dans le sein de notre âme, et pour nous incorporer et unir avec lui, et nous faire naître et vivre en lui : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto.*

Et comme les trois Personnes divines ensemblement ont coopéré par une même puissance et bonté à l'œuvre admirable de l'Incarnation : ainsi ces mêmes Personnes

[1] *Ad Tit.* III, 5. — [2] Joan. III, 5.

se trouvent présentes en notre Baptême, et coopèrent ensemblement à nous donner le nouvel être et la nouvelle vie en Jésus-Christ, qui nous y est donnée.

Ainsi notre Baptême est une génération ineffable : *Voluntarie genuit nos*[1], et une naissance admirable, qui est une image vive de la génération et de la naissance éternelle et temporelle du Fils de Dieu. A raison de quoi notre vie doit être une image parfaite de sa vie. Nous sommes nés de Dieu : *Ex Deo nati*[2] ; nous sommes nés en Jésus-Christ : *Creati in Christo*[3] ; nous sommes nés et formés par l'opération du Saint-Esprit : *Quod natum est ex Spiritu*[4]. C'est pourquoi nous ne devons vivre que de Dieu, en Dieu et pour Dieu ; nous ne devons vivre que de la vie de Jésus-Christ ; et nous ne devons nous conduire que par son Esprit qui nous doit animer et posséder entièrement.

Humilions-nous de nous voir si éloignés de cette vie qui doit être dans tous les chrétiens. Donnons-nous à Dieu avec un grand désir de commencer à vivre ainsi ; et prions-le qu'il détruise en nous la vie du monde et du péché, et qu'il y établisse sa vie, afin que nous ne soyons pas de ceux desquels saint Paul dit qu'ils sont *alienati a vita Dei*[5], « aliénés et séparés de la vie de Dieu ».

III

Le Baptême est une mort et une résurrection.

C'est une mort ; car *Si unus pro omnibus mortuus est, ergo omnes mortui sunt*, dit saint Paul[6] : « Si un est mort pour tous, il s'ensuit que tous sont morts », c'est-à-dire tous ceux qui sont incorporés en lui comme ses membres par le Baptême. Car étant membres d'un chef mort et crucifié, nous devons être crucifiés et morts au monde, au péché et à nous-mêmes.

[1] Jacob. I, 18. — [2] Joan. I, 13. — [3] *Eph.* II, 10.
[4] Joan. III, 6. Cf. ibid. 5.
[5] *Eph.* IV, 18. — [6] II *Cor.* V, 14.

C'est une résurrection, puisque, par le Baptême, nous sortons de la mort du péché pour entrer dans la vie de la grâce.

Le Baptême est une mort et une résurrection, qui a pour son exemplaire la mort et la résurrection de Jésus-Christ. — Sa mort : car *nous avons été baptisés en la mort de Jésus Christ*, dit saint Paul ; *nous avons été ensevelis dans la mort avec Jésus-Christ par le Baptême.* — Sa résurrection : *Car, comme Jésus-Christ est ressuscité des morts et entré dans une nouvelle vie, ainsi nous devons vivre d'une nouvelle vie*[1]. Tellement que par le Baptême nous sommes obligés de mourir à tout, pour vivre avec Jésus-Christ d'une vie toute céleste, et comme personnes qui ne sont plus de la terre, mais du ciel, et qui ont tout leur cœur et tout leur esprit au ciel, selon ces paroles des premiers chrétiens parlant par la bouche de saint Paul : *Notre conversation est dans les cieux*[2], et selon celles-ci du même Apôtre : *Si vous êtes ressuscités avec Jésus-Christ, cherchez et aimez les choses qui sont au ciel, et non pas celles qui sont sur la terre*[3].

Enfin, par le Baptême, nous sommes obligés de vérifier en nous ces divines paroles : *Vous êtes morts, et votre vie est cachée avec Jésus-Christ en Dieu*[4]. Nous devons être morts à tout ce qui n'est point Dieu, pour ne vivre qu'en Dieu et avec Jésus-Christ : *Tanquam ex mortuis viventes*, dit saint Paul[5], comme des personnes ressuscitées, et qui par conséquent doivent mener en la terre la vie du ciel,

[1] « An ignoratis quia quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizati sumus ? Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem ; ut quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate vitæ ambulemus. » *Rom.* VI, 3-4.

[2] « Nostra autem conversatio in cælis est. » *Pilip.* III, 20.

[3] « Si consurrexistis cum Christo, quæ sursum sunt quærite, ubi Christus est in dextera Dei sedens ; quæ sursum sunt sapite, non quæ super terram. » *Col.* III, 1, 2.

[4] « Mortui estis, et vita vestra est abcondita cum Christo in Deo. » *Col.* III, 3.

[5] *Rom.* VI, 13.

c'est-à-dire une vie sainte et ornée de toutes sortes de vertus, et qui soit un exercice continuel d'amour, d'adoration, de louange vers Dieu, et de charité vers le prochain.

Voilà quelle doit être la vie de tous ceux qui sont baptisés ; et ceux qui, au lieu de vivre de cette vie, vivent de la vie du monde qui est le corps du dragon, comme dit saint Ambroise, de la vie des païens, de la vie des bêtes, de la vie des démons, ils renoncent à leur Baptême, et se rendent plus condamnables que les païens et les démons. Oh ! que le péché est une chose effroyable, qui éteint en nous une vie si noble et si précieuse, comme est la vie chrétienne que nous avons reçue par le Baptême, vie de Dieu, vie de Jésus-Christ en nos âmes ; et qui y met une si horrible vie, comme est la vie pécheresse, vie diabolique et détestable ! Détestons nos péchés. Renonçons de tout notre cœur à la vie du monde et du vieil homme. Donnons-nous à Jésus et le prions qu'il l'anéantisse en nous, et qu'il y établisse la sienne.

Oraison jaculatoire : *Vivam ego, jam non ego, vivat vero in me Christus*[1] ! « Que je vive, non plus moi, mais que Jésus-Christ vive en moi. »

DOUZIÈME ENTRETIEN

Que le Baptême est un traité et une alliance admirable de l'homme avec Dieu.

I

Le Baptême est un divin traité de l'homme avec Dieu, dans lequel il se passe trois grandes choses.

La première est que Dieu, par une miséricorde et une bonté incompréhensible, nous délivre de la maudite al-

[1] *Gal.* II, 20.

liance que nous avons avec Satan, duquel nous avons été faits les enfants et les membres par le péché, et nous fait entrer dans une merveilleuse société avec lui : *Vocati estis in societatem Filii ejus Jesu Christi*, dit saint Paul[1]. *Annuntiamus vobis*, dit saint Jean, *ut et vos societatem habeatis nobiscum, et societas nostra sit cum Patre et cum Filio ejus Jesu Christo*[2].

Quelle est cette société ? C'est la plus noble et la plus parfaite qui puisse être. Car ce n'est pas une alliance seulement d'amis avec leur ami, de frères avec leur frère, d'enfants avec leur père, d'épouse avec son époux, mais de membres avec leur chef, qui est la plus intime et la plus étroite de toutes les sociétés.

Mais ce qui est bien plus, c'est que l'union naturelle et corporelle des sarments de la vigne avec leur cep[3], et des membres du corps humain avec leur chef, quoique la plus étroite de toutes les unions qu'on se peut imaginer dans les choses naturelles, n'est pourtant qu'une figure et une ombre de l'union spirituelle et surnaturelle que nous avons avec Jésus-Christ par le Baptême. Car les choses corporelles et naturelles ne sont que les ombres et les figures des choses spirituelles et surnaturelles. Et outre cela, l'union des sarments avec le cep de la vigne, et des membres corporels avec leur chef corporel, est conforme à la qualité et à la nature basse et matérielle des choses qu'elle joint ensemble. Mais l'union des membres de Jésus-Christ avec leur chef est conforme à l'excellence et à la nature sainte et divine des choses qu'elle joint ensemble ; et par conséquent, d'autant plus que ce chef divin et ces membres sacrés sont élevés au-dessus du chef naturel et de ses membres, d'autant plus l'alliance que les chrétiens ont avec Jésus-Christ excelle par-

[1] I *Cor.* I, 9. — [2] I Joan. I, 3.

[3] « Ego sum vitis, vos palmites. Qui manet in me, et ego in eo, hic fert fructum multum, quia sine me nihil potestis facere. » Joan XV, 5.

dessus l'union qui est entre le chef et les membres d'un corps humain.

Il y a bien davantage, c'est que la société que nous contractons par le Baptême avec Jésus-Christ, et par lui avec le Père éternel, est si haute et si divine, qu'elle mérite d'être comparée par le même Jésus-Christ à l'unité qui est entre le Père et le Fils, en ces paroles : *Ut sint unum, sicut et nos unum sumus. Ego in eis, et tu in me ; ut sint consummati in unum*[1]. De sorte que l'unité du Père et du Fils est l'exemplaire de l'union que nous avons avec Dieu par le Baptême ; et cette même union est l'image vive de cette adorable unité.

De plus, ce qui relève et ennoblit merveilleusement l'alliance que nous avons avec Dieu par le Baptême, c'est qu'elle est fondée et commencée, s'il faut ainsi dire, au précieux sang de Jésus-Christ, et qu'elle est faite par le Saint-Esprit. De sorte que le même Saint-Esprit qui est l'unité du Père et du Fils, selon ces saintes paroles de l'Église : *in unitate Spiritus santi*[2] ; le même, dis-je, est le lien sacré de la société et de l'union que nous avons avec Jésus-Christ, et par Jésus-Christ avec le Père éternel, union marquée en ces divines paroles : *Ut sint consummati in unum.*

Ainsi nous voyons que, par le Baptême, nous ne sommes qu'un avec Jésus-Christ, et par Jésus-Christ avec Dieu, en la manière la plus relevée et la plus parfaite qui puisse être, après l'union hypostatique de la nature humaine avec le Verbe éternel. O alliance incomparable ! O société ineffable ! Oh ! quelles obligations avons-nous à l'infinie bonté de Dieu pour une chose si grande ! Quelles louanges et quelles actions de grâces lui devons-nous rendre ! *Gratias Deo super inenarrabili dono ejus*[3].

[1] Joan. XVII, 22-23.
[2] Ces paroles sont tirées de la conclusion des oraisons des l'Église : *Per Dominum* etc.
[3] II *Cor.* IX, 15.

Mais quelle doit être la sainteté de notre vie, étant ainsi associés avec le Saint des Saints, et d'une manière si intime ! Certainement, puisque nous ne sommes qu'un avec Dieu, nous ne devons aussi avoir qu'un même cœur, un même esprit, une même volonté, un même sentiment et une même affection avec lui : *Qui adhæret Domino, unus spiritus est*[1]. Nous ne devons aimer que ce qu'il aime, ni haïr que ce qu'il hait, à savoir le péché. Oh ! que c'est une chose digne de haine que le péché ! Car qu'est-ce que pécher mortellement ? C'est violer et rompre cette divine alliance dans laquelle nous sommes entrés avec Dieu par le Baptême, pour rentrer dans l'alliance de son ennemi, qui est Satan. C'est déshonorer l'unité du Père et du Fils, en détruisant son image. C'est profaner et rendre inutile le sang adorable de Jésus-Christ, qui est le fondement de cette société. C'est éteindre l'Esprit de Dieu, qui en est le lien sacré, suivant cette défense du ciel : *Spiritum nolite extinguere*[2] : « N'éteignez pas en vous le Saint-Esprit. » Quelle horreur donc devons-nous avoir de nos péchés passés ! Quelle crainte d'y retomber à l'avenir ! Et quel soin de conserver cette riche et précieuse alliance que nous avons avons avec Dieu, et de procurer en toutes les manières possibles d'y associer tous ceux que nous pourrons !

II

La seconde chose qui s'est passée dans le traité que nous avons fait avec Dieu par le Baptême, c'est qu'après nous avoir reçus en société avec lui, comme ses enfants et comme les membres de son Fils, il s'est obligé de nous regarder, aimer et traiter comme ses propres enfants, et comme les véritables frères et membres de son Fils, et de regarder et aimer nos âmes comme ses épou-

[1] I *Cor.* VI, 17. — [2] I *Thess.* V, 19.

ses. Et dès lors il nous a traités en effet en cette façon, et nous a fait des dons inestimables et conformes à la dignité et à la sainteté de notre alliance avec lui. Il nous a dotés, enrichis et ornés de dons et de trésors inénarrables. Car premièrement, il nous a donné sa grâce, dont le moindre degré vaut mieux que tous les empires de la terre. Secondement, il nous a donné la foi, qui est un trésor inconcevable. Troisièmement, l'espérance, qui est un autre trésor sans prix. Quatrièmement, la charité, qui est un abîme de biens indicibles. Avec cela, il nous a donné toutes les autres vertus, qui sont toutes jointes à la charité, les sept dons du Saint-Esprit et les huit béatitudes évangéliques. Et depuis notre Baptême, il a toujours eu ses yeux paternels fixés sur nous, et son cœur appliqué à nous aimer. Il nous donne toutes les choses nécessaires et convenables au corps et à l'âme, et il est très fidèle à accomplir toutes ses promesses vers nous. Et après tout cela, il nous assure encore que nous serons ses héritiers dans le ciel, et que nous y posséderons des biens que jamais œil n'a vus, ni oreille entendus, ni cœur humain compris. Oh ! que de grâces ! Oh ! que de miséricordes ! *Confiteantur Domino misericordiæ ejus, et mirabilia ejus filiis hominum*[1].

III

La troisième chose qui s'est passée dans ce divin traité, c'est que de notre part nous nous sommes présentés, offerts, donnés et consacrés à Dieu par les mains de nos parrains et marraines ; nous lui avons promis de renoncer à Satan et à ses œuvres, c'est-à-dire à toute sorte de péché, et à ses pompes, c'est-à-dire au monde, et d'adhérer à Jésus-Christ. Car, selon la forme ancienne observée dans le Baptême, celui qui voulait être baptisé, se

[1] *Ps.* CVI, 8.

turnant vers l'Occident, disait : *Abrenuntio tibi, Satana* : « Je te renonce, Satan. » Puis, se tournant vers l'Orient, il disait : *Adhæreo tibi, Christe* : » J'adhère à vous, ô Jésus-Christ[1]. Et la même chose se dit encore aujourd'hui en autres termes, mais qui sont équivalents[2]. Voilà la promesse que nous avons faite à Dieu en notre Baptême, promesse solennelle faite en la face de l'Église : promesse attachée et enclavée dans un grand sacrement : promesse si obligeante, que personne ne nous en peut jamais dispenser ; promesse écrite, dit Saint Augustin, de la main des Anges, et sur laquelle nous serons jugés à l'heure de notre mort.

Mais jugeons-nous nous-mêmes dès maintenant, afin de n'être point jugés, et nous condamnons nous-mêmes afin de n'être point condamnés. Examinons rigoureusement notre vie, voyons si nous avons vécu suivant cette promesse, et nous trouverons que souvent nous nous sommes comportés comme si nous avions promis tout le contraire, et qu'au lieu de renoncer à Satan, au péché

[1] « Et tunc obvolvit eos sacerdos ad Occidentem, et profert ipse sacerdos pro baptizatis hanc obrenunciationem tribus vicibus, sponsoribus ter ut ipse respondentibus : Abrenuncio Satanæ ego talis qui baptizor... Postquam autem abrenunciarunt, convertit eos ad Orientem, et ait tribus vicibus : Consentio tibi, Christe Deus ego talis qui baptizor, et omni doctrinæ quæ revelata est. » Severus Alexandrinus, *De ritibus Baptismi*. « In mysteriis (Baptismi primum renunciamus ei diabolo) qui in Occidente est, nobisque moritur cum peccatis, et sic versi ad Orientem, pactum inimus cum sole justitiæ (Christo) et ei servituros nos esse promittimus. » S. Hieronymus, *in Amos*, c. VI. — « Dans le Rituel grec, suivi par les Russes, le prêtre dépouille l'enfant de ses vêtements, le tourne vers l'Occident, lui lève les mains et dit trois fois : Renonces-tu à Satan ? et à toutes ses œuvres ? et à tous ses anges ? et à tout son service ? et à toutes ses pompes ? — Le parrain répond chaque fois : J'y renonce. » Corblet, *Histoire du sacrement de Baptême*, tome II, p. 363. — Cf. Bérulle, *Narré*, XXIV ; *Grandeurs de Jesus*, D. X, I.

[2] « Postea sacerdos interrogat baptizandum nominatim, dicens : N., *Abrenuntias Satanæ ?* — Respondet patrinus : *Abrenuntio*. — Sacerdos : *Et omnibus operibus ejus ?* — Patrinus : *Abrenuntio*. — Sacerdos : *Et omnibus pompis ejus ?* — Patrinus : *Abrenuntio*. » *Rit. Rom.* Ordo baptismi parvulorum.

et au monde, et de suivre Jésus-Christ, nous lui avon
tourné le dos et l'avons renié par nos œuvres, pou
adhérer à ses ennemis. Oh ! quelle perfidie ! Oh ! quell
ingratitude après tant de faveurs ! Oh ! quel sujet d
confusion pour nous ! Oh ! quelle obligation de déteste
notre infidélité, et de renouveler avec plus de ferveur l
promesse et la profession de notre Baptême !

C'est ce que je veux faire maintenant, ô mon Dieu. E
pour cet effet, de tout mon cœur et de toutes mes forces
je te renonce, ô maudit Satan. Je te renonce, ô péché abo-
minable. Je te renonce, ô monde détestable. Je renonc
à tous tes faux honneurs, à tes vains plaisirs, à tes ri-
chesses trompeuses, à ton esprit diabolique, à tes ma-
ximes pernicieuses, et à toute ta corruption et malignité

Je me donne à vous, ô mon Seigneur Jésus, entière-
ment et pour jamais. Je veux adhérer à votre sainte doc-
trine par la foi, à vos saintes promesses par l'espérance
à vos divins commandements et conseils par l'amour e
par la charité. Je veux vous suivre dans l'exercice d
toutes vos vertus, et je veux vous suivre comme mo
chef et comme l'un de vos membres. Et par conséquen
je veux continuer votre vie sur la terre, autant qu'il m
sera possible, moyennant votre grâce que je vous de-
mande très instamment à cette intention.

Oraison jaculatoire : *Nobis autem adhærere Deo bonum est, ut societas nostra sit cum Patre et Filio ejus Jesu Christo*[1] : « C'est une chose bonne et avantageuse pour nous d'adhérer à Dieu, afin que notre société soit avec notre Père céleste, et avec son Fils Jésus-Christ. »

[1] *Ps.* LXXII, 28 ; I Joan, I. 3.

MÉDITATION

Sur le choix d'une condition.

I

ONSIDÉREZ qu'il ne vous est point permis de choisir
aucune condition, que celle que Dieu a choisie pour
ous de toute éternité : et que vous ne devez prendre
ucun emploi, que celui auquel il lui plaira de vous ap-
eler, parce que vous n'êtes pas à vous, mais à lui, et
ar une infinité de titres : par le titre de la création, de la
onservation, de la rédemption, de la justification, de la
ouveraineté qu'il a sur toutes ses créatures, et par au-
nt de droits que le Fils de Dieu a eu de pensées, a dit
paroles, a fait d'actions, a porté de souffrances et a
pandu de gouttes de sang, pour vous racheter de l'es-
avage du diable et du péché.

A raison de quoi c'est à lui à disposer de vous, de
otre vie et de vos emplois, puisque vous lui appartenez
us infiniment qu'un sujet n'appartient à son roi, un
clave à son maître, une maison à celui qui l'a achetée,
un enfant à son père. Et partant, renoncez à vous-même,
onnez-vous à Dieu, protestez-lui que non seulement
ous voulez être à lui et le servir, mais que vous désirez
servir en la manière qui lui sera la plus agréable, et
l'état auquel il lui plaira de vous appeler. Priez-le
u'il vous fasse connaître sa sainte volonté là-dessus, et
renez résolution d'apporter de votre part toutes les dis-
ositions requises, afin d'en avoir connaissance et de la
uivre.

II

Considérez que, pour vous disposer à connaître la di-vine volonté touchant votre vocation, vous avez sep choses à faire.

La première est de vous humilier profondément, re connaissant que vous êtes infiniment indigne de servi Dieu, en quelque état et condition que ce puisse être qu'étant rempli de ténèbres, vous ne pouvez pas vous même connaître la volonté de Dieu sur ce sujet, et qu vous ne méritez point qu'il vous communique ses di vines lumières à cette fin.

La seconde est de bien purifier votre âme de tout sorte de péché et d'affection au péché, par le moyen d'une vraie pénitence et d'une confession extraordinaire afin d'ôter de vous ce qui pourrait mettre empêchemen aux lumières et aux grâces du ciel dont vous avez be soin en cette occasion.

La troisième, de protester à Dieu que vous désire être à lui absolument, pour le servir de tout votre cœu et pour l'amour de lui-même, dans le genre de vie au quel il lui plaira de vous appeler.

La quatrième, de vous mettre dans une entière indiffé rence au regard de toutes les professions dans lesquelle on peut plaire à Dieu, et [de] vous dépouiller de toute sortes de desseins et de prétentions, mettant aux pieds d Notre-Seigneur tous vos sentiments, volontés désirs e inclinations, afin qu'il vous revête des siennes ; lui rési gnant pleinement votre liberté, afin qu'il dispose d vous selon son bon plaisir ; et mettant votre cœur entr ses mains comme une cire molle, ou comme une cart blanche, afin qu'il y grave et écrive les caractères de s très adorable volonté.

La cinquième, de le prier instamment et avec grand confiance, que par son infinie miséricorde, encore qu

vous en soyez infiniment indigne, il vous mette dans l'état qu'il a daigné choisir pour vous de toute éternité ; et qu'il vous donne les lumières et les grâces nécessaires et convenables, tant pour y entrer que pour l'y servir fidèlement.

La sixième, d'accompagner votre prière de quelques mortifications, aumônes, ou autres bonnes œuvres corporelles ou spirituelles.

La septième, d'implorer le secours de la bienheureuse Vierge, de saint Joseph, de votre bon Ange, et de tous les autres Anges et Saints, afin qu'ils vous obtiennent la grâce de connaître et de suivre ce que Dieu demande de vous.

Voilà les sept choses que vous avez à faire pour vous disposer à connaître la vocation de Dieu sur vous. Priez-le qu'il vous donne la grâce de les pratiquer ; et de votre côté tâchez de le faire, moyennant son aide.

III

Si après avoir pratiqué les choses susdites, et être entré dans les dispositions qui y sont marquées, vous sentez quelque mouvement et inclination à quelque genre de vie, vous ne devez pas le suivre tout aussitôt, mais le bien examiner auparavant, de peur de prendre les instincts de votre propre volonté, ou de votre amour-propre, ou de l'esprit malin, pour ceux de l'esprit de Dieu. Et afin de n'y être pas trompé, considérez soigneusement : 1. si la condition à laquelle vous êtes attiré est telle que vous y puissiez facilement servir Dieu et faire votre salut ; — 2. si Dieu vous a donné les qualités de corps et d'esprit qui y sont convenables, et les conditions qui sont requises pour y entrer ; — 3. si le désir que vous en avez est stable et permanent ; — 4. si le motif qui vous y porte est pur et désintéressé, n'ayant point d'autre intention que d'honorer Dieu et d'accomplir sa

très sainte volonté ; — 5. si votre dessein est approu
et confirmé par le conseil de quelques serviteurs de Die
capables de vous diriger dans une affaire de si gran
conséquence.

Voilà cinq marques de la véritable vocation de Die
Si elles se rencontrent dans le désir que vous avez
quelque état ou genre de vie, il ne reste qu'à prend
une puissante résolution de le mettre en effet ; à cherch
les moyens qui vous peuvent conduire à cette fin ; à pri
Dieu qu'il vous donne toutes les grâces qui vous sont n
cessaires pour y parvenir, et pour l'y servir et honor
selon tous les desseins qu'il daigne avoir sur vous ; e
invoquer pour cette fin les intercessions de la très sacr
Vierge, des Anges et des Saints.

Oraison jaculatoire : *Notam fac mihi viam in qua am
bulem, quia ad te levavi animam meam*[1] : « Seigneu
faites-moi connaître la voie par laquelle je dois marche
car j'ai élevé mon cœur vers vous, attendant cette grâ
de votre seule bonté. »

VIVE JÉSUS ET MARIE !

---

[1] *Ps.* CXLII, 8.

CONTRAT DE L'HOMME AVEC DIEU
PAR LE SAINT BAPTÊME

AVEC

Plusieurs Protestations qui contiennent les dispositions requises pour mourir chrétiennement.

Aspicite in auctorem fidei et consummatorem Jesum. (HEBR. XII, 2.)

APPROBATIONS DES DOCTEURS

Nous soussignés, Docteurs en théologie de la Faculté de P ris, ayant lu ce livre intitulé *Contrat de l'homme avec Dieu da le Sacrement de Baptême*, l'avons jugé digne d'être donné public, n'y ayant rien trouvé qui ne soit conforme à la foi l'Église catholique, apostolique et romaine, et aux bonn mœurs, ains très propre pour réveiller la piété des chrétien et les exciter à renouveler ou ressusciter en eux la grâce Baptême et l'esprit du Christianisme. En foi de quoi nous avo ici signé à Pontoise, ce 12 Avril 1653.

N. Pignay. L. Haslé.

J'ai lu un livre intitulé *Contrat de l'Homme avec Dieu*. Fait vingt-sixième Avril 1654.

M. Grandin.

Cet ouvrage, qui est un enchaînement continuel des oracl des saints Prophètes à l'ancien peuple, des discours de Jésu Christ à ses Apôtres, et des exhortations des Apôtres aux pr miers chrétiens, porte son approbation avec lui par la piété s vante et connue de son auteur. Je le trouve digne d'être 1 publié et imprimé.

A Caen, ce 8 Juin 1743.

Boudin,

Docteur de Sorbonne, et Curé de Saint-Marti

INTRODUCTION

Le Baptême est un sacrement qui nous incorpore à Jésus-Christ et nous apporte, avec l'obligation de mourir au vieil homme, le principe d'une vie toute nouvelle qui est la vie même de Jésus-Christ.

Les ascètes français du XVII[e] siècle, surtout ceux qui se rattachent à l'école de l'Oratoire, se plaisent à rappeler cette vérité qui est pour eux absolument fondamentale. Dans ses *Exercices spirituels*, saint Ignace part de la création pour établir les devoirs de l'homme envers Dieu, et le principe qui sert de base aux exercices s'applique à l'homme en tant qu'homme, abstraction faite de son caractère de chrétien. Nos ascètes du XVII[e] siècle procèdent autrement.

Il est rare qu'ils fassent abstraction de l'élévation de l'homme à une fin surnaturelle. Ils savent que, dans la réalité, l'homme a toujours été appelé à la vie divine, et que, s'il l'a perdue par le péché d'origine, il la retrouve dans son incorporation à Jésus-Christ par le Baptême. Aussi le Baptême est-il le point de départ, le principe, le fondement de tous leurs enseignements sur la vie chrétienne. Ouvrez les ouvrages du cardinal de Bérulle, du P. de Condren, de M. Olier, de M. Boudon, pour ne citer que les noms les plus célèbres de cette grande école, vous verrez que toute leur doctrine repose sur cette idée mère que le Baptême nous fait membres de Jésus-Christ et nous oblige à vivre de sa vie.

Cependant nul plus que le V. P. Eudes n'a travaillé à répandre cette idée. Il traite du Baptême à plusieurs reprises dans le *Royaume de Jésus*. Il en a fait le sujet de plusieurs de ses *Entretiens intérieurs*. Des quatre chapitres dont se composent les *Regulæ Domini Jesu*, deux roulent entièrement sur les obligations qui découlent du Baptême. Le P. Eudes voulut faire encore plus. Il consacra à l'étude du Baptême un ouvrage à part qui parut à Caen en 1654, sous ce titre : *Contrat de l'homme avec Dieu par le saint Baptême, avec plusieurs protestations qui contiennent les dispositions pour mourir chrétiennement.*

Le titre choisi par le P. Eudes indique nettement qu'il traite du Baptême à un point de vue spécial. Il l'envisage comme un *contrat* entre l'homme et Dieu. Saint Grégoire de Nazianze[1], saint Ambroise[2] et d'autres peut-être l'avaient fait avant lui. Pourtant je ne sais si, soit avant, soit après le P. Eudes, on a jamais consacré un ouvrage entier au Baptême envisagé sous ce rapport. Le Vénérable est peut-être le premier et le seul qui l'ait fait.

Il faut avouer du reste que, si le Baptême participe de la nature du contrat, ce n'est pas, comme le mariage, un contrat proprement dit. Entre Dieu et l'homme, un acte de ce genre ne saurait exister. Le Baptême, comme l'Ordination, est avant tout une consécration de la personne humaine à Dieu. Il nous incorpore à Jésus-Christ, nous initie à la religion qu'il est venu établir sur la terre et nous impose, par le fait même, sans qu'il soit besoin d'un consentement spécial de notre part, l'obligation de vivre de sa vie. Loin d'y contredire, le P. Eudes le proclame en termes exprès, lorsqu'il dit en s'adressant au chré-

[1] « Secundæ vitæ ac purioris vivendi rationis pactum cum Deo initum. » *Orat.* XL.

[2] « Major est contractus fidei, quam pecuniæ. » *Lib. 10 in Luc.*

tien : « Par le saint Baptême, votre corps et votre âme, et toutes les parties de l'un et de l'autre ont été consacrées à la très sainte Trinité, et d'une consécration plus sainte, plus divine que celle par laquelle les temples matériels, les autels, les calices et les ciboires lui sont consacrés ; celle-ci ne se faisant que par quelques cérémonies et prières, et celle-là par un grand sacrement. D'où il s'ensuit qu'il ne vous est point permis d'employer aucune partie de votre corps ni de votre âme, qui sont le temple vivant de la très sainte Trinité, que pour la gloire de Celui auquel ils ont été dédiés d'une manière si sainte et si solennelle[1]. »

Cependant, par certains côtés, le Baptême tient réellement du contrat. On y trouve une donation réciproque de Dieu et de la créature, accompagnée, de la part de Dieu, de promesses magnifiques, et, de la part de l'homme, d'engagements solennels pris par le baptisé lui-même ou, en son nom, par ses répondants, et que l'on appelle communément les « vœux du Baptême. » Le P. Eudes était donc autorisé, non seulement par l'exemple de plusieurs Pères de l'Eglise, mais encore par la nature des choses, à voir dans le Baptême une sorte de contrat.

On s'explique d'ailleurs qu'il ait choisi cette manière d'envisager le Baptême. Il visait à amener les fidèles à pratiquer leurs devoirs de chrétiens, et pour y réussir rien n'était plus commode que de leur rappeler qu'ils en avaient pris l'engagement formel dans un contrat à la fois très solennel et très avantageux.

Ce point de vue d'ailleurs se prête aisément à l'exposé de la doctrine catholique sur le Baptême, et le Père Eudes a pu y ramener sans effort tout ce

[1] *Contrat*, ch. V, 2.

que l'Écriture, la liturgie et la tradition renferment de plus élevé et de plus beau sur ce sacrement. Aussi son livre, bien que très court, est-il très riche de doctrine. L'excellence du Baptême, les grâces qu'il confère, les relations qu'il établit entre nous et les trois personnes de la Sainte Trinité, la félicité qu'il contient en germe, la vie sainte et divine qu'il nous oblige à mener ici-bas, les moyens et la facilité d'y arriver, les mystères contenus dans les cérémonies du Baptême, toutes ces grandes questions y sont traitées avec une précision et une lucidité admirables. Et ce qui achève de donner au livre du P. Eudes une saveur de piété qui en rend la lecture bienfaisante, ce sont les nombreux textes que l'auteur emprunte à l'Écriture ou aux Pères, pour appuyer ses assertions. A vrai dire, le *Contrat* n'est même, en certains endroits, qu'un heureux enchaînement de textes scripturaires qui se complètent et s'expliquent mutuellement.

Aussi ce petit livre, fait pour les simples, fut-il très goûté même par des prêtres et des religieux remarquables par leur science et leur sainteté. Je n'en veux pour preuve que ce passage d'une lettre adressée à l'auteur, le 31 octobre 1660, par le P. Ignace de Jésus-Maria, Carme déchaussé : « Mon cœur est tout en jubilation quand je prends la plume pour vous remercier très humblement de l'excellent livre que vous me donnâtes le jour de la fête de notre sainte Mère Thérèse, après avoir célébré la messe dans notre église, à l'autel de la très aimable Vierge Marie, votre incomparable protectrice et la nôtre.

« Deux jours après, j'entrai en retraite, où j'ai eu le temps de goûter à loisir la céleste doctrine qui est contenue dans ce livre. Je l'ai lu deux fois tout entier, à genoux, en esprit d'oraison ; et je vous avoue sincèrement que c'est le livre le plus rempli de l'onc-

tion du Saint-Esprit qu'aucun de notre siècle. Il nous donne les plus belles connaissances du christianisme touchant le saint Baptême, avec une clarté et une facilité convaincantes, non avec des paroles emphatiques et éblouissantes, mais d'un style naturel, sincère et fort intelligible.

« Tous les chapitres contiennent des vérités de grande importance ; mais le troisième me semble tout étincelant de feux et de flammes qui pénètrent l'intime du cœur pour l'animer à aimer Dieu de toutes nos forces très fidèlement, très cordialement et très constamment, par des preuves de la sainte Écriture si pressantes qu'un bon esprit n'y peut résister ; il faut se rendre tout à fait à notre amour infini et éternellement aimable.

« J'ai béni plusieurs fois votre personne dont Dieu s'est servi pour exciter plusieurs autres à mieux servir son adorable Majesté, à le mieux connaître, à se souvenir des obligations de leur Baptême et à l'aimer plus parfaitement[1]. »

Est-il possible de faire de cet ouvrage un plus bel éloge ?

Le Vén. P. Eudes qui avait donné, dans le *Royaume de Jésus*, des exercices pour faire chaque année la préparation éloignée à la mort, a voulu ajouter au livre du *Contrat de l'homme avec Dieu* une préparation prochaine, pour le temps des graves maladies. Ce sont des conseils pratiques, avec des élévations ou *protestations* enflammées, qui contiennent les dispositions requises pour mourir en vrai chrétien, et qui sont de la plus grande utilité non seulement pour les malades en danger de mort, mais aussi pour les confesseurs et pour toutes les

[1] Costil, *Annales de la Congrégation de Jésus et Marie*, I, p. 408. Martine, *Vie du P. Eudes*, II, p. 79. Hérambourg, *Vertus du P. Eudes*, p. 201.

personnes obligées d'assister les malades et de les préparer chrétiennement au grand passage du temps à l'éternité.

Le *Contrat* eut plusieurs éditions du vivant de l'auteur. Outre la première, (1654), dont les Archives de la Congrégation possèdent un exemplaire, nous en pouvons citer deux autres : l'une de 1664, conservée à la Bibliothèque nationale[1] ; la seconde, de 1668, a été signalée par l'évêque de Séez, comme se trouvant dans son diocèse lors de l'enquête pour la revision des ouvrages du Vénérable. Toutes ces éditions ont été imprimées à Caen, chez Poisson, dans le format in-32.

Après la mort du P. Eudes, l'ouvrage fut réédité à Caen en 1684, comme le prouve un exemplaire conservé au Monastère de N.-D. de Charité de Versailles. L'éditeur Machuel de Rouen a aussi publié le *Contrat* en 1730. C'est un exemplaire de cette édition qui a été déposé à la S. Congrégation des Rites pour la béatification du Vénérable. A la suite du texte du P. Eudes, on y trouve un opuscule nouveau, qui n'est point dû à sa plume, et qui a pour titre : *Le Portrait du véritable chrétien*, puis diverses pratiques pour l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, pour honorer les Anges et les Saints qui ont excellé dans l'amour de la pureté, etc[2].

[1] Inventaire D. 20.681.

[2] Dans un *Avis au lecteur*, placé en tête du *Portrait*, on lit ce qui suit : « Il est arrivé à ce petit traité *Le Contrat* comme à plusieurs autres, je veux dire *qu'en le lisant* on a été tenté de l'augmenter. On a cru faire plaisir aux personnes qui l'avaient déjà goûté sous une moindre forme, en lui procurant celle-ci, qui pourra occuper leur piété durant l'espace d'un mois et réveiller ainsi en un moment les sentiments qu'elles doivent avoir de l'excellence de leur vocation au christianisme. » C'est donc un disciple du P. Eudes qui, *en lisant* le *Contrat*, a été tenté de l'augmenter. Les *Règles* de la *Société des enfants du Cœur de la Mère admirable* se terminent aussi par un *Portrait* qui en est le résumé.

En 1743, M. Roger Daon[1], supérieur du séminaire de Caen, publia, chez Jean Poisson, une édition « corrigée et augmentée » du *Contrat*, qu'il dédia à Mme Blouet de Camilly, veuve de M. de Vaubenard, en reconnaissance des services rendus par sa famille à la Congrégation de Jésus et Marie, et surtout en souvenir de M. Blouet de Than, eudiste, fondateur du séminaire de Caen, et de M. Blouet de Camilly, fondateur du séminaire de Coutances et second supérieur général des Eudistes.

M. Daon ne se contenta pas de rajeunir le style du P. Eudes, il remania le livre lui-même et y fit des additions assez nombreuses. Aux *Protestations pour mourir chrétiennement*, qui formaient comme la seconde partie du *Contrat*, il substitua même une série d'*Exercices* de piété pour vivre et mourir en chrétien, où l'on reconnaît assez souvent les idées du P. Eudes, et où l'on remarque une *Salutation au Cœur de Jésus dans le Saint-Sacrement*, qui est une traduction libre ou plutôt une imitation de l'*Ave Cor sanctissimum*[2].

[1] M. Roger Daon, né à Briqueville en Bessin, en 1678, entra dans la Congrégation des Eudistes en 1699, et s'y fit remarquer par sa science et sa vertu. Il mourut en 1749 au séminaire de Séez dont il était supérieur. M. Daon a publié plusieurs ouvrages dont l'un, intitulé *Conduite des Confesseurs au tribunal de la Pénitence*, eut près de cent éditions et fut traduit en plusieurs langues, notamment en italien et en latin.

[2] Voici cette *Salutation* : « Je vous salue, ô Cœur adorable de Jésus, vous qui êtes le plus saint, le plus doux, le plus humble, le plus pur, le plus zélé, le plus sage, le plus patient, le plus obéissant, le plus compatissant, le plus glorieux, le plus puissant et le plus rempli d'amour et de charité de tous les cœurs.

« Je vous adore, vous bénis et vous remercie de l'amour incomparable que vous exercez envers nous dans ce grand sacrement, et je vous demande très humblement pardon des outrages que vous y recevez de la part des hommes.

« Je vous aime de tout mon cœur, de toute mon âme, de tout mon esprit, et de toutes mes forces.

« Je vous donne mon cœur, je vous le consacre et immole.

En remaniant ainsi le *Contrat*, M. Daon lui enleva l'allure vive et alerte qu'il avait dans sa forme primitive, mais il l'accommoda au goût de son temps, ce qui valut à ce livre un regain de popularité. Les éditions en effet se multiplièrent coup sur coup, non seulement durant le XVIII[e] siècle, mais encore au commencement du XIX[e] [1]. Quelques-unes ne renferment que le *Contrat* proprement dit. D'autres contiennent en outre des exercices de piété qui parfois diffèrent complètement de ceux de M. Daon.

Le livre du P. Eudes a même franchi la frontière Il en a paru à Barcelone une traduction espagnole[2] Nous ne serions pas surpris qu'il ait été traduit en d'autres langues, bien que ces traductions ne nous soient pas connues. Les biographes du Vénérable affirment en effet que quelques-uns de ses ouvrages ont été traduits en plusieurs langues, et comme le *Contrat* est l'un des plus connus et des meilleurs, il est à croire que c'est aussi l'un de ceux qui ont attiré l'attention des étrangers et reçu les honneurs d'une traduction en langues diverses

C'est le texte pur du Vénérable que nous allons donner ici, et nous le préférons de beaucoup à celui de son correcteur et vulgarisateur.

Daignez l'avoir pour agréable et en prendre possession pour jamais. Purifiez-le de toutes ses taches, et faites-lui part de vos grâces et de votre sainteté, afin qu'il ne vive désormais que de votre propre vie, et que vous regniez en lui dans le temps et dans l'éternité. Ainsi soit-il. » *Contrat de l'homme avec Dieu*, édition corrigée et augmentée par Roger Daon, Caen, 1743, p. 202.

[1] Caen, Poisson, 1747, 1774 ; Bayeux, Nicolle, 1785 ; Caen, Chalopin, 1786, 1821 ; Caen, Leroux, 1807 ; Paris, Denonville, 1823, 1829 ; Rennes, Jausions, 1838, 1842, etc. etc.. Le *Contrat* remanié par M. Daon a eu au moins une cinquantaine d'éditions.

[2] *Contrato del hombre con Dios*. Barcelona, Imprenta de Pablo Riera, 1861.

AU LECTEUR

Si vous prenez la peine, mon cher Lecteur, de lire ce petit livre avec attention et désir d'en faire bon usage, j'espère que vous en tirerez des lumières et des forces qui vous aideront beaucoup à avancer dans les voies du christianisme.

Vous y verrez la dignité et sainteté très sublime de la religion chrétienne ; le contrat et l'alliance merveilleuse que vous avez faite avec Dieu, lorsque vous y êtes entré ; les faveurs et les dons ineffables qu'il vous a départis par le saint sacrement du Baptême ; les obligations très charitables dans lesquelles il a voulu s'engager au regard de vous ; les promesses solennelles que vous lui avez faites, et les choses grandes auxquelles vous vous êtes obligé réciproquement vers sa divine Majesté ; les mystères incomparables qui sont cachés sous les cérémonies du Baptême ; la vie sainte et céleste que le nom et la qualité de chrétien vous oblige de mener ; les moyens très efficaces pour le faire avec douceur et facilité ; et la manière de renouveler aisément, tous les ans, voire tous les jours, la profession chrétienne que vous avez faite, lorsque vous avez été baptisé.

Ensuite, vous y trouverez plusieurs saintes protestations, qui contiennent toutes les dispositions qui sont requises pour sortir saintement de cette vie temporelle, et pour entrer heureusement dans l'éternelle.

Je supplie de tout mon cœur Celui qui est l'alpha

et l'oméga, le principe et la fin, l'auteur et le consommateur de la foi et de la piété chrétienne, de donner sa sainte bénédiction à tous ceux qui liront ce livre : en vertu de laquelle ils puissent connaître et goûter l'importance des vérités qui y sont, les graver profondément dans leurs cœurs, et les exprimer parfaitement dans leurs mœurs.

Je supplie, de toute l'étendue de mon âme, la très précieuse Vierge Marie, sa Mère, de lui présenter cette mienne requête, et d'en obtenir l'effet, pour la gloire de son saint Nom.

;ONTRAT DE L'HOMME AVEC DIEU
PAR LE SAINT BAPTÊME

CHAPITRE I

Que celui qui a été baptisé a fait un Contrat avec Dieu, de très grande importance.

ı'EST une chose déplorable à larmes de sang, de voir
⁴ que, d'un si grand nombre d'hommes dont la terre
t peuplée, qui ont été baptisés, et par conséquent admis
ı rang des enfants de Dieu, des membres de Jésus-Christ
des temples vivants du Saint-Esprit, et obligés à me-
ːr une vie conforme à ces divines qualités, il y en a
ˀanmoins beaucoup plus qui vivent en bêtes, en païens
même en démons, qu'il n'y en a qui se comportent en
ːritables chrétiens.

Quelle est la cause d'un si grand mal ? Il y en a plu-
ːurs. Mais l'une des principales est que la plus grande
ırtie de ces mêmes chrétiens est ensevelie dans un tel
ɔîme de ténèbres et dans une si prodigieuse ignorance
ːs choses qui appartiennent à leur profession, que même
ʒ ne savent pas ce que c'est que d'avoir été baptisés. Ils
ː connaissent point ce que c'est que d'être chrétiens ; ils
ː considèrent presque jamais les grâces indicibles et
s faveurs incompréhensibles que Dieu leur a départies
ır le saint sacrement du Baptême, et ils passent toute
ur vie sans penser une seule fois comme il faut aux
:omesses solennelles qu'ils ont faites à sa divine Majesté,
aux obligations très importantes dans lesquelles ils se

sont engagés lorsqu'ils sont sortis de la famille d'Adan pour entrer en celle de Jésus-Christ, par le saint et sacr Contrat qu'ils ont fait avec lui dans leur Baptême.

C'est ce qui m'a fait croire que c'est une chose utile e avantageuse à la gloire de Dieu et au salut de plusieurs de tirer ce Contrat des trésors de l'Église qui en est la dé positaire, pour l'exposer au public et pour le mettre entr les mains et devant les yeux de tous les chrétiens, afi qu'en le voyant et en considérant les conventions qui sont portées, ils apprennent : ce que c'est qu'un homm baptisé ; ce que Dieu lui est ; ce qu'il est à Dieu ; quell est la dignité et la sainteté de sa condition ; quelle do être sa vie en ce monde ; quelle est la gloire qui lui es préparée dans le ciel, s'il vit en chrétien ; et quels sor les supplices qui lui sont destinés dans l'enfer, s'il n'es pas fidèle à tenir le pacte qu'il a fait avec Dieu lorsqu' a reçu le saint sacrement du Baptême.

Car, qui que vous soyez qui avez été baptisé, vou devez savoir que, dans votre Baptême, vous avez fait u Contrat de la plus haute importance qui puisse être Contrat public et solennel, dont le ciel et la terre sor témoins ; Contrat écrit, non pas de la main des homme mais de celle des Anges ; non pas avec de l'encre, ma avec le sang précieux de Jésus-Christ ; non pas sur le pa pier ou parchemin, mais dans les livres éternels de l diAine Miséricorde ; Contrat où il s'agit, non pas d quelque somme d'argent ou de quelque chose temporel et terrestre, mais d'un empire céleste et éternel, remp d'un immensité de trésors, de gloire, de grandeurs et d félicités incompréhensibles.

Quelle est la qualité de ce Contrat ? C'est un Contrat d *donation*, et de la plus grande donation et la plus favorab pour vous qui se puisse dire. Car, par ce Contrat, vou vous êtes donné à Dieu, et Dieu s'est donné à vous, et s est donné, comme vous verrez ci-après, en la manière plus avantageuse pour vous qui puisse être imaginée.

C'est un Contrat *d'achat*, selon ces divines paroles : *Empti estis pretio magno*[1]. Car vous étiez sous la puissance et dans l'appartenance de Satan, auquel vous aviez été vendu par votre premier père ; mais votre très aimable Sauveur vous a acheté par le prix infini de son propre sang, et vous a retiré de ce misérable état, pour vous remettre entre les mains de votre Père céleste.

Enfin, c'est un Contrat de *société et d'alliance*, et de la plus noble, plus riche et plus honorable alliance que l'esprit humain puisse concevoir, ainsi que vous verrez au chapitre suivant.

Si les enfants du siècle sont si soigneux de lire et relire, d'examiner et étudier les contrats qu'ils ont faits les uns avec les autres, dans les choses temporelles et périssables de ce monde, et de se bien instruire de toutes les clauses et conditions qui y sont contenues, afin de savoir les droits et appartenances qu'ils leur donnent, et d'en conserver ou recouvrer la possession : avec quelle diligence et affection les enfants de la lumière doivent-ils considérer et méditer le merveilleux Contrat qu'ils ont fait avec Dieu par leur Baptême, afin de connaître les droits infiniment avantageux dans lesquels ils sont entrés, et les obligations très étroites qu'ils se sont imposées par ce même Contrat ?

C'est pourquoi je vous conjure, vous qui tenez en main ce petit livre, qui est une fidèle copie ou un extrait véritable du susdit Contrat, je vous conjure, dis-je, par le sacré nom de Chrétien que vous avez l'honneur de porter, et par le saint Baptême que Dieu vous a fait la grâce de recevoir, de lire soigneusement et plus d'une fois les choses qui y sont contenues ; de les considérer attentivement ; de prier Dieu instamment qu'il les grave bien avant dans votre cœur ; et d'apporter de votre part tout ce que vous pourrez, afin de les exprimer dans vos

[1] I *Cor.* VI, 20.

mœurs, à la gloire de Celui qui est le fondateur, le che
et le sanctificateur de la Religion chrétienne.

Plaise à son infinie miséricorde, par les mérites e
prières de sa bienheureuse Mère, de verser abondammen
ses saintes bénédictions sur ce petit ouvrage et sur tou
ceux qui s'en serviront, pour ressusciter ou renouveler e
eux la grâce de leur Baptême et l'esprit du christianisme

CHAPITRE II

De l'alliance merveilleuse en laquelle l'homme est entré avec Dieu par le susdit Contrat.

Le Fils de Dieu ne s'est pas contenté de rompre le ma
heureux pacte que nous avions fait avec la mort
avec l'enfer, et de nous délivrer de l'alliance infâme q
nous avions contractée avec Satan par le péché. Mais, p
un excès inconcevable d'amour, il a voulu nous faire e
trer dans une société merveilleuse avec lui et avec s
Père, selon ces paroles de deux grands apôtres, sai
Paul et saint Jean : *Vocati estis*, dit le premier, *in s
cietatem Filii ejus*[1] : « Vous avez été appelés en l'allian
du Fils de Dieu. » *Societas nostra*, dit le second, *cum P
tre et cum Filio ejus Jesu Christo*[2] : « Nous sommes e
société avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ. »

Or, c'est par le Contrat que nous avons fait avec Di
en notre Baptême, que nous sommes entrés dans cet
sainte alliance. Alliance la plus noble, la plus étroite et
plus avantageuse qui puisse être.

Allianee non pas seulement d'un ami avec son am
d'un frère avec son frère, d'une épouse avec son épou
mais d'un membre avec son chef, qui est la plus intin
de toutes les alliances.

[1] I *Cor.* I, 9. — [2] I Joan. I, 3.

Alliance et union si excellente, que l'union des sarıents avec le cep de la vigne, de la greffe avec l'arbre ur lequel elle est entée, et des membres d'un corps huıain avec leur tête, n'en est que l'ombre et la figure.

Alliance qui est comme la continuation, l'extension, et imitation de l'ineffable alliance de l'humanité sacrée lu Sauveur avec sa personne adorable.

Alliance cimentée par le précieux Sang de Jésus-Christ.

Alliance dont le Saint-Esprit, qui est l'unité du Père t du Fils, est le lien divin.

Alliance si admirable, qu'elle mérite d'être comparée ıar le Fils de Dieu même avec l'unité qui est entre lui et on Père éternel, selon ces paroles qu'il lui adresse, lui ıarlant de tous ses véritables membres : *Pro eis rogo ut mnes unum sint, sicut tu Pater in me, et ego in te, ut et psi in nobis unum sint*[1] : « Je vous demande pour eux, non Père, qu'ils ne soient tous qu'un, comme vous, mon Père, êtes en moi et comme je suis en vous, qu'ainsi, ils ıe soient qu'un en nous. » *Ego claritatem quam dedisti nihi dedi eis, ut sint unum sicut et nos unum sumus*[2] : « Je eur ai donné la gloire que vous m'avez donnée, afin qu'ils oient un, comme nous ne sommes qu'un. » *Ego in eis et u in me, ut sint consummati in unum*[3] : « Je suis en eux, et vous êtes en moi, afin qu'ils soient consommés en unité. »

De sorte que l'unité du Père et du Fils est l'exemplaire et le modèle de l'union que vous avez avec Dieu par le Baptême ; et cette même union est l'image vive de cette adorable unité.

O union incomparable ! O société ineffable ! O alliance admirable ! O grandeur très sublime de la Religion chréienne ! O sainteté, ô dignité inexplicable du Baptême ! O saint et sacré Contrat de Dieu avec l'homme et de 'homme avec Dieu ! O incompréhensible bonté de Dieu ! O inconcevable bonheur de l'homme ! Oh ! combien Dieu

[1] Joan. XVII, 21. — [2] *Ibid.* 22. — [3] Joan. *XVII*, 23.

est-il abaissé et humilié par cette alliance ! Oh ! combien
l'homme y est-il relevé et glorifié !

Non seulement, ô homme, tu es délivré de la servitude
du péché, de la tyrannie de Satan et de l'esclavage de
l'enfer ; mais tu entres en société avec Dieu, et en la plus
étroite et glorieuse société qui puisse être imaginée. Tu
étais membre de Satan, et tu es fait membre de Jésus-
Christ. Tu étais enfant du diable, et tu deviens enfant de
Dieu. Tu étais héritier du prince de l'enfer, et tu es déclaré
héritier du Roi du ciel, et cohéritier de son Fils unique.

Voilà, mon cher frère, les effets du Contrat que vous
avez fait avec Dieu dans votre Baptême.

Mais, en suite de cela, vous devez savoir que tout con-
trat porte quelques conventions et obligations réci-
proques de la part de ceux qui contractent. Aussi, dans
ce Contrat, le grand Dieu, par un excès de bonté indi-
cible, a voulu s'imposer des obligations au regard de
vous ; et, de votre côté, vous vous êtes pareillement
obligé à certaines choses, sans lesquelles ce même Contrat
ne peut subsister. C'est pourquoi, il est très important
que vous les considériez, afin d'y satisfaire.

Mais, voyons auparavant les choses auxquelles la divine
Majesté s'est voulu engager vers vous, afin que vous lui en
rendiez grâces.

CHAPITRE III

Promesses et obligations esquelles il a plu à Dieu, par un excès d'amour incomparable, de s'engager vers l'homme par le susdit Contrat.

Le Père éternel vous ayant fait l'honneur de vous re-
cevoir en société avec lui par le Baptême, comme
l'un de ses enfants et comme l'un des membres de son
Fils, il s'est obligé de vous regarder du même œil, de
vous aimer du même cœur et de vous traiter avec

même amour dont il regarde, aime et traite ce même Fils ; puisque vous n'êtes qu'un avec lui, comme le membre n'est qu'un avec son chef. Ce qui fait dire à Notre-Seigneur, parlant à son Père de ceux qu'il lui a donnés pour être ses membres : *Notum feci eis nomen tuum... ut dilectio qua dilexisti me, in ipsis sit*[1] : « Je leur ai fait connaître votre nom, afin que vous les aimiez du même amour que vous m'aimez. » Et un peu auparavant, il lui dit : *Dilexisti eos, sicut et me dilexisti*[2] : « Vous les avez aimés comme vous m'avez aimé. »

Voulez-vous voir les effets prodigieux de cet amour du Père céleste vers vous? Voyez les dons inénarrables qu'il vous a faits, lorsqu'il vous a reçu en son alliance par le sacrement du Baptême.

Premièrement, il a mis sa grâce dans votre âme, dont le moindre degré vaut mieux que tous les empires de la terre.

Ensuite, il y a mis la foi, qui est un don inconcevable ; l'espérance qui est un trésor sans prix : la charité, qui est un abîme de biens inestimables ; toutes les autres vertus, tous les dons et tous les fruits du Saint-Esprit, et toutes les béatitudes évangéliques.

Et ce qui est bien plus, c'est qu'il s'est donné lui-même à vous avec son Fils et son Saint-Esprit, et est venu faire sa demeure dans votre cœur. Et, si vous ne l'en avez point chassé, il y a toujours demeuré, selon cette promesse de la Vérité éternelle : *Si quis diligit me, Pater meus diliget eum : et ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus*[3] : « Si quelqu'un m'aime, mon Père l'aimera : et nous viendrons à lui, et nous ferons notre demeure chez lui. »

Et depuis ce temps-là, ses yeux paternels ont toujours été fixés sur vous, selon ces paroles : *Firmabo super te oculos meos*[4] ; son esprit a été continuellement occupé à

[1] Joan. XVII, 26. — [2] Ibid. 23.
[3] Joan. XIV, 23. — [4] Ps. XXXI, 8.

penser à vous ; son cœur a été perpétuellement appliqué à vous aimer ; sa puissance, sa sagesse, sa bonté ont été sans cesse employées à vous protéger, vous conduire et vous faire une infinité de biens, tant corporels que spirituels.

Et, après tout cela il vous promet que, si vous êtes fidèle dans les conventions de votre Contrat, vous serez son héritier dans le ciel, et cohéritier de son Fils[1] ; et que vous posséderez éternellement des biens si grands et si admirables, qu'ils n'ont jamais été vus par aucun œil, ni entendus par aucune oreille, ni compris par aucun esprit[2].

Voilà à quoi ce Père divin s'est obligé vers vous. Voyons maintenant à quoi le Fils s'est engagé.

Lorsqu'il vous a reçu en son alliance, comme l'un de ses membres, il s'est obligé par conséquent de vous regarder, aimer et traiter comme une partie de soi-même, comme os de ses os, chair de sa chair, esprit de son esprit, et comme celui qui n'est qu'un avec lui.

Il s'est obligé de vous aimer comme il s'aime soi-même. De là vient qu'il nous dit ces merveilleuses paroles : *Sicut dilexit me Pater, et ego dilexi vos*[3] : « Je vous ai aimés comme mon Père m'a aimé » ; c'est-à-dire je vous ai aimés comme moi-même.

Il s'est obligé de vous donner son Père éternel pour être votre Père. De là vient qu'il nous commande de dire, en parlant à son Père : *Pater noster qui es in cælis*[4] : « Notre Père qui êtes aux cieux » ; et qu'il nous dit lui-même, après sa résurrection et dans l'état de sa gloire : *Ascendo ad Patrem meum et Patrem vestrum*[5] : « Je monte à mon Père et à votre Père. »

[1] « Si autem filii, et heredes : heredes quidem Dei, coheredes autem Christi : si tamen compatimur, ut et conglorificemur. » *Rom.* VIII, 17.

[2] « Oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum. » I *Cor.* II, 9.

[3] Joan. XV, 9. — [4] Math. VI, 9. — [5] Joan. XX, 17.

Il s'est obligé de vous donner son Esprit et son Cœur divin, pour être l'esprit de votre esprit, et le cœur de votre cœur. De là vient qu'il nous assure, par l'un de ses Prophètes, qu'il nous donnera un cœur nouveau, et qu'il mettra un esprit nouveau au milieu de nous : *Dabo vobis cor novum, et spiritum novum ponam in medio vestri*[1]. Et voulant nous donner à entendre quel est ce cœur et cet esprit nouveau, il ajoute par après : *Spiritum meum ponam in medio vestri*[2] · « Je mettrai mon Esprit au milieu de vous. »

Et n'entendez-vous pas son Apôtre, lequel parlant à tous les chrétiens, leur dit conformément à cela : « D'autant que vous êtes enfants de Dieu, il a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils » : *Quoniam estis filii Dei, misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra*[3].

Il s'est obligé de vous donner sa très sainte Mère, la bienheureuse Vierge Marie, pour être votre Mère. De là vient qu'étant en la croix, et parlant de cette divine Mère à chaque fidèle en la personne de saint Jean, il lui tient ce langage : *Ecce Mater tua*[4] : « Voilà votre Mère. »

Il s'est obligé de vous donner son Église, qui est comme sa seconde mère, — ainsi qu'il témoigne lui-même lorsqu'il dit, parlant de cette même Église : *Ecce mater mea*[5] : « Voilà ma mère » — pour être encore votre mère. De là vient que la Jérusalem céleste, qui est l'Église, est appelée par son Apôtre : *Mater nostra*[6], « Notre mère » ; et que lui-même nous commande de regarder et de traiter comme un païen et un infâme, celui qui n'écoute pas la voix de l'Église, et qui ne lui obéit pas comme l'enfant doit obéir à sa mère[7].

Il s'est obligé de vous donner sa chair et son sang, dans la sainte Eucharistie, pour être la nourriture de

[1] Ezech. XXXVI, 26. — [2] Ibid 27. — [3] *Gal.* IV, 6.

[4] Joan. XIX, 27. — [5] Matth. XII, 49. — [6] *Gal.* IV, 26.

[7] « Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus. » Matth. XVIII, 17.

votre âme. Car la nouvelle vie dans laquelle vous êtes entré par la nouvelle naissance de votre Baptême, et que vous avez reçue de ce divin Chef, auquel vous avez été incorporé comme l'un de ses membres, cette vie, dis-je, étant toute céleste et divine, il faut qu'elle soit alimentée et soutenue par un pain tout céleste et une viande toute divine, selon ces belles paroles du grand saint Denis Aréopagite : *Ex Deo nati, de Deo vivere debent* : « Ceux qui sont nés de Dieu doivent vivre de Dieu. » De là vient que Notre-Seigneur nous déclare *qu'il est le pain de vie*[1] ; que *le pain qu'il donnera c'est sa chair pour la vie du monde*[2] ; que *quiconque ne mangera point sa chair et ne boira point son sang, n'aura point de vie*[3] ; que *sa chair est vraiment viande*, et que *son sang est vraiment breuvage*[4] ; que *celui qui mange sa chair et qui boit son sang demeure en lui et le possède en soi-même*[5] ; et que, *comme il a employé toute sa vie pour son Père, qu'aussi celui qui mange ce pain divin ne doit vivre que pour lui*[6] : c'est-à-dire que sa vie doit être si sainte, qu'elle soit un vif portrait et une image parfaite de la sienne. De là vient aussi qu'en la primitive Église, on donnait le Saint-Sacrement à ceux que l'on baptisait, immédiatement après le Baptême.

Il s'est obligé de vous loger et de vous faire résider et reposer éternellement dans le même lieu où il est, c'est-à-dire, non seulement dans le ciel, mais dans le sein et dans le cœur de son Père, qui est sa propre demeure, selon ces saintes paroles de son Disciple bien-aimé : *Uni-*

[1] « Ego sum panis vitæ ». Joan, VI, 35, 48.

[2] « Et panis quem ego dabo, caro mea est pro mundi vita. » Ibid. 52.

[3] « Nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis ». Ibid. 54.

[4] « Caro enim mea vere est cibus, et sanguis meus vere est potus. » Ibid. 56.

[5] « Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, in me manet, et ego in illo. » Ibid. 57.

[6] « Sicut misit me vivens Pater, et ego vivo propter Patrem : et qui manducat me, et ipse vivet propter me. » Ibid. 58.

genitus Filius, qui est in sinu Patris[1]. De là vient qu'il dit à son Père, parlant des vrais chrétiens : *Pater, quos dedisti mihi, volo ut ubi sum ego, et illi sint mecum*[2] : « Mon Père, je veux que ceux que vous m'avez donnés, soient là où je suis. »

Il s'est obligé de vous donner le même empire et la même gloire que son Père lui a donnée. De là vient qu'il nous dit : *Ego dispono vobis sicut disposuit mihi Pater meus regnum* : « Je vous prépare le même royaume que mon Père m'a préparé » ; et qu'il dit à son Père, parlant des siens : *Claritatem quam dedisti mihi, dedi eis*[4] : « Je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée. »

Il s'est obligé de vous faire asseoir avec lui dans son trône, comme il est assis dans le trône de son Père. De là vient qu'il parle en cette façon, selon le témoignage de saint Jean en son Apocalypse : *Qui vicerit, dabo ei sedere mecum in throno meo : sicut et ego vici, et sedeo in throno Patris mei*[5] : « Je ferai asseoir dans mon propre trône, comme je suis assis dans le trône de mon Père, celui qui vaincra le diable, le monde et la chair, comme je les ai vaincus » ; c'est-à-dire celui qui gardera fidèlement les conventions du Contrat qu'il a fait avec moi par le Baptême, lorsqu'il m'a promis de renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres.

Il s'est obligé de vous donner son propre Nom, et de vous orner des plus excellentes qualités que son Père lui a communiquées. De là vient qu'il nous annonce *qu'il écrira son nom sur tous ceux qui combattront généreusement pour sa gloire, et qui vaincront ses ennemis*[6], c'est-à-dire sur tous les véritables chrétiens. Car il est Fils de Dieu : *et ils seront appelés enfants de Dieu et le seront effec-*

[1] Joan. I, 18. — [2] Joan. XVII, 24. — [3] Luc. XXII, 29.
[4] Joan. XVII, 22. — [5] *Apoc.* III, 21.
[6] « Qui vicerit... scribam super eum nomen Dei mei... et nomen meum novum. » *Apoc.* III, 12.

tivement[1]. *Il est le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs*[2] : et ils seront *avec lui rois du ciel et de la terre, et d'une royauté éternelle*[3]. Et ils règneront et domineront sur tous les peuples : *Dominabuntur populis*[4]. Il est juge de l'univers : et ils jugeront avec lui les hommes et les Anges, selon ces oracles du Saint-Esprit : *Judicabunt nationes*[5]. *Nescitis quoniam Angelos judicabimus*[6] ? Il est Dieu : et ils seront dieux par participation : *Ego dixi Dii estis*[7]. Ils seront par grâce et par communication ce que Dieu est par nature et par essence.

Ne vous étonnez pas de toutes ces choses qui sont si grandes et si admirables. Car d'une puissance et d'une bonté infinies il faut attendre des effets infiniment rares et précieux. Et puisqu'il a plu à votre Rédempteur de vous faire entrer dans une société si étroite avec lui, que lui et vous ne soyez qu'un, comme le chef et les membres ne sont qu'un, il s'ensuit nécessairement qu'il doit vous aimer comme soi-même, et que vous ne devez avoir qu'un même Père avec lui, une même Mère, un même Esprit, un même cœur, une même vie, une même demeure, un même royaume, une même gloire, un même trône et un même nom.

Voilà, mon cher frère, les obligations que votre adorable Chef s'est voulu imposer au regard de vous, lorsqu'il vous a incorporé avec lui comme l'un de ses membres par le saint Baptême. Sachez qu'il s'appelle *Fidelis et verax*[8], « le fidèle et le véritable » ; et par conséquent, qu'il accomplira très fidèlement et très véritablement toutes ses promesses, si vous êtes fidèle à vous acquitter des vôtres.

[1] « Ut filii Dei nominemur et simus. » I Joan. III, 1.

[2] « Quoniam Dominus dominorum est et Rex regum. » *Apoc.* XVII, 14. « Rex regum et Dominus dominantium. » Ibid. XIX, 16.

[3] « Et regnabimus super terram. » *Apoc.* V, 10 ; « et regnabunt cum illo. » Id. XX, 6 ; « et regnabunt in sæcula sæculorum. » Id. XXII, 5.

[4] *Sap.* III, 8. — [5] Ibid. — [6] I *Cor.* VI, 3.

[7] Joan. X, 34. — [8] *Apoc.* XIX, 11.

Oh! quel amour! oh! quelle bonté! oh! quelles louanges et quelles actions de grâce lui devez-vous rendre pour tant de faveurs! *Confiteantur Domino misericordiæ ejus, et mirabilia ejus filiis hominum*[1]. « Que toutes les miséricordes du Seigneur envers les enfants des hommes, et toutes les merveilles qu'il opère pour eux, le louent et le glorifient éternellement[2]. »

Mais voyons maintenant à quoi vous êtes obligé de votre part par votre Contrat.

[1] *Ps.* CVI, 8.

[2] Dans son édition du *Contrat de l'homme avec Dieu*, M. Daon ajouta le paragraphe suivant, pour exprimer les obligations que le Saint-Esprit s'impose à notre égard au saint Baptême :

« Les obligations que le Saint-Esprit s'est imposées ne sont pas moins avantageuses pour nous. Nous ayant fait la faveur de prendre nos âmes pour ses épouses et pour son temple, il s'est obligé de les aimer, et de leur faire tout le bien qui convient à la dignité dont il les a honorées. Il s'est donc obligé de les purifier du péché, de les sanctifier par sa grâce, de les éclairer de ses lumières, de leur communiquer ses ardeurs, de les fortifier contre leurs faiblesses, de les soutenir dans les combats, de les prévenir de ses inspirations, lorsqu'il s'agit de faire le bien ou d'éviter le mal ; de les soutenir dans l'exécution des pieuses entreprises qu'il leur inspire, de les diriger dans la pratique de la vertu, de les rendre fécondes en toutes sortes de bonnes œuvres ; et enfin de les relever quand elles tombent.

« La fidélité avec laquelle le Saint-Esprit remplit ces obligations, est la source et le principe de la grâce qui nous est donnée dans les sacrements, des bonnes pensées et des pieux mouvements qui nous portent au bien, et nous détournent du mal, de la joie que nous sentons quand nous avons fait le bien, et des remords qui nous reprochent nos fautes et nous excitent à la pénitence. N'est-ce pas en effet le Saint-Esprit qui produit tous ces effets au dedans de nous ? C'est lui qui donne la force aux Martyrs, la chasteté aux Vierges, la ferveur pour les austérités de la pénitence et la pratique des bonnes œuvres aux plus parfaits chrétiens. C'est de lui que viennent les excellents actes de vertu que l'on appelle les *fruits du Saint-Esprit* et les *béatitudes*. Enfin c'est de sa bonté que vient toute la sainteté et le mérite que Dieu couronne dans le ciel. » Edit. 1643, p. 25-26. — Cf. ci-dessus *Entretiens intérieurs de l'âme chrétienne avec son Dieu*, 10e Entretien, 2e point, page 176.

CHAPITRE IV

Promesses de l'homme à Dieu contenues dans le Contrat précédent.

Lorsque vous êtes entré en alliance avec Dieu par le saint et sacré Contrat du Baptême, vous vous êtes offert, donné et consacré à sa divine Majesté, et vous vous êtes obligé à deux grandes choses.

Car 1. vous avez promis, par la bouche de votre parrain et de votre marraine, de renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres.

2. Vous avez promis d'adhérer à Jésus-Christ par la foi, par l'espérance et par la charité ; c'est-à-dire de le suivre : par la foi en ses paroles et à sa doctrine ; par l'espérance en ses promesses ; par la charité en ses commandements, en ses maximes, en ses sentiments, en ses vertus et en sa vie ; et de le suivre, non pas seulement comme un serviteur suit son maître, mais comme un membre suit son chef : et par conséquent de vivre de sa vie.

Ce qui fait dire ces belles paroles à saint Grégoire de Nysse : *Christianismus est conjunctio cum Christo et professio vitæ Christi*[1] : « Etre chrétien c'est n'être qu'un avec Jésus-Christ ; et par conséquent c'est faire profession de vivre de la vie de Jésus-Christ. » Car, comme la vie du bras est une continuation et extension de la vie de la tête : ainsi la vie chrétienne est une continuation de la vie de Jésus sur la terre.

De sorte que, quiconque a été enté en ce divin arbre et incorporé en cet adorable Chef par le saint Baptême, il doit vivre de sa vie et marcher par le même chemin par lequel il a marché : *Qui dicit se in ipso manere, debet,*

[1] *Ad Harmonium.* De professione christiana.

cut ille ambulavit, et ipse ambulare[1]. Car ce serait une
iose monstrueuse si on voyait un membre d'un corps
umain, qui, au lieu d'être vivant de la vie de sa tête, et
'être animé de son esprit et de son sentiment, serait
ivant de la vie et animé des sentiments et inclinations
'un pourceau, ou d'un loup, ou d'un tigre ou d'un
ragon.

Voilà les obligations dans lesquelles vous vous êtes
ngagé par les promesses de votre Baptême. Promesses
ue vous avez faites, non pas à un enfant ou à un homme
iortel, mais au grand Dieu immortel. Promesses faites
Dieu publiquement et solennellement, en la face de toute
Église. Promesses écrites de la main des Anges, dit
aint Augustin : *Angelis conscribentibus* ; écrites du sang
e Jésus-Christ; écrites dans les livres de l'Éternité.
'romesses consacrées par la sainteté d'un grand sacre-
nent, tel qu'est le sacrement du Baptême, auquel elles
ont attachées.

Promesses desquelles tous les Papes qui ont été, sont
t seront, ne peuvent pas vous dispenser. Promesses que
vous avez faites, à la vérité par la bouche de votre par-
ain et de votre marraine, mais que vous avez ratifiées,
u expressément ou du moins tacitement, lorsque,
iyant l'usage de raison, vous êtes venu à l'église et que
vous avez reçu quelque sacrement, ou que vous avez
fait quelque action de chrétien. Promesses par lesquelles
vous êtes chrétien, et qui contiennent la véritable vie
chrétienne ; et sans l'accomplissement desquelles il est
impossible que vous viviez en chrétien, et par conséquent
que vous puissiez espérer le Paradis.

[1] I Joan. II, 6.

CHAPITRE V

Obligations de l'homme vers Dieu, attachées aux susdites promesses.

Des deux promesses précédentes il s'ensuit nécessairement :

1. Que quiconque a été baptisé, il est obligé de renoncer entièrement et pour jamais à Satan ; à ses œuvres, c'est-à-dire à toutes sortes de péchés ; et à ses pompes, c'est-à-dire au monde, qui consiste, selon l'apôtre saint Jean, *en l'amour des plaisirs, des richesses et des honneurs*[1] ; à ce monde duquel ce même Apôtre crie, parlant à tous les fidèles : *Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in eo*[2] : « N'aimez pas le monde, ni les choses qui sont dans le monde : Quiconque aime le monde, la charité du Père céleste n'est point en lui » ; à ce monde duquel l'apôtre saint Jacques a dit : *Quicumque voluerit amicus esse sæculi hujus, inimicus Dei constituitur*[3] : « Quiconque veut être ami de ce monde, il est ennemi de Dieu » ; à ce monde enfin, duquel Notre-Seigneur a dit, parlant de ceux qui sont à lui : *De mundo non sunt, sicut et ego non sum de mundo*[4] : « Ils ne sont point du monde, comme je ne suis point du monde. »

2. Il s'ensuit que, quiconque porte le nom de Chrétien, il est obligé de suivre Jésus-Christ en la sainteté de sa vie et de ses mœurs ; et, par conséquent, que c'est une tromperie de croire qu'il n'y ait que les prêtres et les religieux qui soient obligés de vivre saintement.

[1] « Omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ. » I Joan. II, 16.
[2] I Joan. II, 15. — [3] Jac. IV, 4. — [4] Joan. XVII, 16.

N'entendez-vous pas saint Paul qui déclare à tous les ırétiens que Dieu veut qu'ils soient saints : *Hæc est ›luntas Dei sanctificatio vestra*[1] ; et qu'il les a choisis en ›n Fils, afin qu'ils soient saints et immaculés devant i : *Elegit nos in ipso, ut essemus sancti et immaculati conspectu ejus*[2] ?

Et n'entendez-vous pas saint Pierre qui crie à tous ceux ui ont été baptisés : *Secundum eum qui vocavit vos, Sanc- ım, et ipsi in omni conversatione sancti sitis : quoniam riptum est : Sancti eritis, quoniam ego sanctus sum*[3] : Soyez saints comme celui qui vous a appelés est saint ; 'autant qu'il est écrit : Vous serez saints, parce que je uis saint ? »

N'est-ce pas aussi ce que le Saint des saints vous nnonce lui-même, quand il dit : *Estote perfecti sicut 'ater vester cœlestis perfectus est*[4] : « Soyez parfaits omme votre Père céleste est parfait ? »

3. Il s'ensuit que, quiconque pèche mortellement, il ıit cinq grands maux :

Premièrement, il rompt et viole la sainte et sacrée lliance dans laquelle il était entré avec Dieu par le Bap- ème.

Secondement, il profane et foule aux pieds le précieux ang du Fils de Dieu, qui est le fondement et le ciment e cette divine alliance.

Troisièmement, il éteint et étouffe en soi l'esprit de ›ieu, qui en est le lien sacré.

Quatrièmement, il rend la vie, la passion et la mort de otre Rédempteur vaine et inutile au regard de lui, uisqu'il s'est incarné, a souffert et est mort pour nous ıire entrer en cette même alliance.

Cinquièmement, il renonce à Jésus-Christ, à la dignité 'enfant de Dieu et au droit qu'il avait d'être son héri-

[1] I *Thess.* IV, 3. — [2] *Eph.* I, 4.
[3] I Petr. I, 15-16. — [4] Matth. V, 48.

tier. Et il se donne derechef à Satan, devient membre d
diable et enfant de Lucifer ; et, par, conséquent, ne pe
en cet état prétendre d'autre héritage que celui de so
père, c'est-à-dire les feux, les flammes, les tourments e
les rages éternelles de l'enfer.

4. Il s'ensuit que vous serez jugé, à l'heure de la mor
sur le Contrat qui s'est passé entre Dieu et vous dan
votre Baptême, et sur les promesses que vous y ave
faites. Car alors on vous représentera ce Contrat, on vou
produira ces promesses, que vous ne pourrez pas désa
vouer. On vous demandera si vous les avez gardées. Si vou
l'avez fait, le Fils de Dieu vous dira : « Venez, le béni d
mon Père, posséder le Royaume qui vous est prépar
dès la constitution du monde. » Si vous ne l'avez pa
fait, il vous dira : « Misérable, je t'avais fait tant d'hon
neur que de te recevoir en mon alliance et en celle d
mon Père : et tu as fait plus d'état de la société infâm
des démons que de celle de ton Dieu. Va, malheureux
puisque tu as mieux aimé la compagnie du prince d
l'enfer que celle du Roi du ciel, tu le suivras dans s
damnation, tu seras compagnon de ses supplices, tu se
ras esclave de sa tyrannie, tu brûleras, tu enrageras, t
souffriras éternellement avec lui : *Discede a me, maledi*
te, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et Angel
ejus[1] : « Retire-toi de moi, maudit, et va dans le feu éter
nel qui est préparé au diable et à ses anges. »

O épouvantable tonnerre ! ô malédiction effroyable ! Mo
cher frère, si vous craignez que ce foudre ne vous tomb
sur la tête, fuyez le péché qui seul vous peut séparer d'a
vec Dieu, et donnez-vous à lui tout maintenant, pour bie
garder les promesses que vous lui avez faites en votr
Baptême.

[1] Matth. XXV, 41.

CHAPITRE VI

onfirmation des vérités précédentes par l'explication des cérémonies du Baptême.

A sainte Église étant conduite en toutes choses par son chef qui est Jésus-Christ, et par son gouverneur qui st le Saint-Esprit, personne ne peut douter que toutes es cérémonies qu'elle pratique dans l'administration des aints sacrements, et dans toutes ses autres fonctions. ie lui aient été inspirées par cet adorable chef et par ce livin Esprit ; et, par conséquent, qu'elles ne soient insituées pour des fins très saintes, très sublimes et très lignes de la grandeur de leur instituteur, et qu'elles ne enferment en soi de très grands mystères.

Vous l'allez voir dans celles du Baptême, là où je renarque douze cérémonies qui contiennent plusieurs choses merveilleuses et très importantes, attachées à ce sacrement, auxquelles pourtant vous n'avez peut-être pas pensé bien sérieusement. C'est pourquoi je vous conjure de donner maintenant votre attention à la considération de ces choses. Vous y allez voir la confirmation et l'éclaircissement de tout ce que j'ai dit ci-dessus.

I. — Premièrement, lorsqu'on vous a présenté à l'église pour recevoir le saint Baptême, la première chose que le prêtre qui vous a baptisé a faite, a été de vous traiter comme un possédé, en vous exorcisant et en commandant au diable de se retirer de vous et de faire place au Saint-Esprit.

Ce qui vous doit faire souvenir que vous étiez en la possession, appartenance et alliance de l'Esprit malin par le péché originel, et que vous étiez sa demeure, et que le Saint-Esprit est venu en vous pour l'en chasser, pour prendre sa place et pour vous réconcilier et réunir avec Dieu.

II. — Secondement, le prêtre vous a imprimé le signe c
la croix sur le front et sur le cœur, qui sont les de
principales parties du corps, et dans lesquelles l'âm
réside plus excellemment et exerce ses fonctions pl
noblement. Ce qui vous donne à entendre trois grand
choses.

La première est que ce caractère extérieur de Jésu
Christ, qui est la croix, signifie un autre caractère int
rieur du même Jésus-Christ, qui est gravé dans vot
âme par le sacrement de Baptême, et qui y est gravé
avant qu'il n'y a rien qui l'en puisse effacer ; et qu'éta
ainsi marqué de son sceau au corps et en l'âme, vou
n'êtes plus à vous : *Non estis vestri*[1] ; mais vous appa
tenez à ce divin Rédempteur qui vous a achetés par l
prix infini de son sang et de sa croix : *Vos autem Christi*[2]
et qu'ainsi vous n'avez plus de droit de vivre que pou
Celui qui a immolé sa vie pour vous dans la mort de l
croix, selon ces divines paroles de son grand Apôtre : *Pr
omnibus mortuus est Christus : ut et qui vivunt, jam no
sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est et resurrexit*[3]

La deuxième, que le front étant le siège de la honte, e
le cœur celui de l'amour, vous ne devez pas rougir d
porter la croix avec Jésus-Christ, et de vivre selon le
divines maximes de cet adorable Crucifié ; mais qu'a
contraire, vous devez mettre votre gloire, votre amou
et votre félicité à le suivre en sa pauvreté, en ses humi
liations et en ses mortifications, et à faire hautemen
profession de préférer ses saintes maximes à celles d
monde et de l'enfer, et de vous appliquer de tout votr
cœur aux actions chrétiennes.

La troisième, que par le saint Baptême, qui tire tout
sa vertu de la Croix de Jésus-Christ, votre corps et votr
âme, et toutes les parties de l'un et l'autre, ont été con
sacrées à la très sainte Trinité, et d'une consécration plus

[1] I *Cor.* III, 19. — [2] Ibid. 23. — [3] II *Cor.* V, 15.

sainte, plus auguste, plus divine que celle par laquelle les temples matériels, les autels, les calices et les ciboires qui sont consacrés : celle-ci ne se faisant que par quelques cérémonies et prières, et celle-là par un grand sacrement. D'où il s'ensuit qu'il ne vous est point permis d'employer aucune partie de votre corps ni de votre âme, qui sont le temple vivant de la très sainte Trinité, que pour la gloire de celui auquel ils ont été dédiés d'une manière si sainte et si solennelle.

III. — En troisième lieu, le prêtre ayant béni du sel, qui est le symbole de la sagesse, il vous en a mis quelques grains dans la bouche. Ce qui représente :

1. Que Notre-Seigneur, qui est la Sagesse éternelle, s'est donné à vous et est venu en vous par le saint Baptême, et qu'il s'y est donné et y est venu pour être votre premier aliment, votre principale nourriture, votre vie, votre force, votre conduite, et pour vous incorporer et transformer en lui d'une manière plus excellente que celle par laquelle le pain et la viande corporelle que vous mangez, est incorporé et transformé en vous-même.

2. Que vous ne devez plus avoir ni estime, ni affection, ni goût pour les choses temporelles et terrestres ; mais que vous ne devez plus estimer, ni aimer, ni désirer, ni avoir faim ni soif que pour les choses célestes et éternelles : qui est ce en quoi consiste la vraie sagesse.

3. Que vous ne devez plus vous conduire selon les sens, comme les bêtes ; ni selon la raison humaine seulement, comme les philosophes païens ; ni selon les lois de la prudence et de la sagesse du monde, qui n'est que mort et folie ; mais selon les maximes évangéliques que la Sagesse incréée et incarnée a puisées dans le sein du Père des lumières, et nous a apportées en ce monde.

IV. — En quatrième lieu, le prêtre ayant mis de la salive de sa bouche dans sa main, et y ayant trempé le bout de

son doigt, il vous l'a appliqué sur l'organe de l'ouïe, en disant ces paroles : *Ephpheta, quod est adaperire*[1]. Ce qui signifie :

1. Le don inestimable de la Foi, qui a été infuse dans votre âme par le saint Baptême. Foi qui vous a été méritée et acquise par le Verbe incarné, lequel est sorti de la bouche adorable de son Père, ainsi qu'il l'atteste lui-même en ces paroles : *Ego ex ore Altissimi prodivi*[2] ; Foi qui vous est donnée par le Père éternel représenté par la personne du prêtre ; Foi qui vous est appliquée par le Saint-Esprit, lequel est le doigt de Dieu ; Foi enfin qui, selon l'Apôtre, est infuse dans l'âme du chrétien par le moyen de l'ouïe, lorsque Dieu l'ouvre à sa sainte parole : *Fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi*[3].

Mais cette divine princesse, qui est la Foi, n'était pas seule lorsqu'elle a fait son entrée dans votre âme. Elle était accompagnée de l'Espérance, de la Charité et de toutes les autres vertus ; comme aussi de toutes les Béatitudes évangéliques et de tous les dons et fruits du Saint-Esprit, et de la source même primitive de toutes ces grâces, qui est la très sainte Trinité, laquelle est venue dans votre cœur et y a établi sa demeure, comme dans sa maison et dans son temple, lorsque la Foi en a pris possession.

2. C'est pour vous donner à connaître que, depuis que la miséricorde du Père, la bonté du Fils et la charité du Saint-Esprit ont ouvert vos oreilles à la divine parole, par le moyen de laquelle la foi et l'auteur même de la foi sont entrés dans votre cœur, au lieu qu'auparavant elles étaient fermées à la voix de Dieu et ouvertes à celle du diable, elles doivent être désormais entièrement fermées à la voix de Satan, du monde, de la chair et du péché, et ne s'ouvrir plus qu'à celle de votre Dieu et de votre Rédempteur.

[1] Marc. VII, 34. — [2] *Eccli.* XXIV, 5. — [3] *Rom.* X, 17.

V. — En cinquième lieu, le prêtre vous a introduit dans l'église, pour vous montrer :

1. Que Notre-Seigneur Jésus-Christ vous a donné, par le saint Baptême, son Église pour être votre Mère, et, par conséquent, qu'il vous a donné son Père pour être votre Père. Car, comme il est vrai de dire que celui qui n'aura point l'Église pour mère, n'aura point Dieu pour père : aussi, il est très certain que quiconque est vraiment enfant de l'Église, il est véritablement enfant de Dieu.

2. Que pour conserver la nouvelle vie que l'Église vous a donnée par la régénération baptismale, il est nécessaire que vous demeuriez toujours dans le sein de votre Mère, hors laquelle il n'y a que mort et perdition pour vous ; et que vous vous repaissiez souvent des aliments célestes qu'elle vous présente, qui sont la parole de Dieu, les divins Sacrements, et les saints exemples de la vie de votre Sauveur, de sa bienheureuse Mère et de ses Saints.

3. Que l'Église étant votre mère, vous lui devez toute sorte d'honneur, de respect et d'obéissance. Vous devez regarder, estimer et révérer tous ses sacrements et mystères, toutes ses fonctions et observances, toutes ses cérémonies et usages, comme choses très saintes qui lui ont été inspirées et enseignées par le Saint-Esprit, lequel la gouverne en toutes choses. Vous devez vous soumettre à toutes ses lois et ordonnances, comme à celles même de Jésus-Christ, puisque c'est lui qui est son chef, et qu'elle ne commande ni défend rien que par son mouvement. Vous devez enfin suivre en tout et partout sa doctrine, ses maximes, sa conduite et son esprit, qui n'est autre que celui de Dieu.

VI. — Après cela, l'on vous a conduit aux saints fonts baptismaux, là où le prêtre vous a demandé par trois fois si vous renonciez au diable, à toutes ses pompes et à toutes ses œuvres ; et vous avez répondu trois fois par la bouche de votre parrain et de votre marraine : *Abre-*

nuntio, « Oui, j'y renonce. » Et ensuite on vous a demandé si vous croyiez en Dieu le Père tout-puissant, et en son Fils unique, Jésus-Christ Notre-Seigneur, et au Saint-Esprit Paraclet ; et vous avez répondu : *Credo*, « Oui, j'y crois. »

Paroles qui sont équivalentes avec les termes dont on usait autrefois en l'administration ancienne du Baptême, lorsque le baptisé se tournant premièrement vers l'Occident, lequel représente la mort et l'auteur de la mort qui est Satan, disait : *Abrenuntio tibi, Satana*, « Je te renonce, ô Satan » ; puis se tournant vers l'Orient, qui signifie Notre-Seigneur Jésus-Christ, ainsi appelé dans ses Écritures : *Ecce servus meus Oriens*[1], il prononçait ces paroles : *Adhæreo tibi, Christe*, « J'adhère à vous, ô Jésus-Christ[2]. » Car croire en Jésus-Christ et adhérer à Jésus-Christ c'est la même chose, puisque c'est par la foi vive et parfaite, accompagnée de l'espérance et animée de la charité, que nous sommes faits enfants de Dieu et membres de Jésus-Christ.

Voilà les promesses que l'Église a exigées de vous, auparavant que de vous donner le Baptême, pour montrer que, pour être chrétien, il est nécessaire absolument de renoncer à Satan, au péché et au monde, et d'adhérer à Jésus-Christ, comme le membre est adhérent à son chef.

VII. — Après avoir protesté que vous renonciez à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, le prêtre a oint votre poitrine et vos épaules de l'huile sacrée, pour vous faire entendre que, par le Baptême, vous avez été enrôlé en la milice de Jésus-Christ, afin de combattre généreusement contre ses ennemis, qui sont le péché, le diable, le monde et la chair ; et que, si vous les surmontez, il ac-

[1] Zach. III, 8.
[2] Cf. *Entretiens intérieurs*, XIIe entretien, 3e point.

complira en vous cette promesse : *Celui qui vaincra, je le ferai asseoir avec moi dans mon trône, comme j'ai vaincu et suis assis dans le trône de mon Père*[1].

VIII. — Ensuite, le prêtre vous a baptisé au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Et ç'a été en ce moment que vous avez été fait enfant du Père céleste, frère et membre de son Fils unique, temple et sanctuaire du Saint-Esprit, et que vous avez été tout dédié et consacré à la gloire de la très sainte Trinité.

IX. — Sitôt que vous avez été baptisé, le prêtre vous a oint du chrême de salut, au sommet de la tête. Ce qui signifie trois faveurs incomparables que le Fils de Dieu vous a faites, en vous incorporant avec lui par le saint Baptême.

La première est, qu'il vous a revêtu de sa royauté éternelle, afin que vous régniez sur vos passions, sur le monde, sur le péché, sur l'enfer ; et qu'ensuite vous régniez avec lui éternellement, dans la possession du même royaume que son Père lui a donné.

La deuxième est, qu'il vous a rendu participant en quelque manière de son divin sacerdoce, afin que vous lui offriez un perpétuel sacrifice de louange et d'amour, et que vous vous immoliez sans cesse vous-même et tout ce qui vous appartient, à la gloire de sa divine Majesté. Ce qui fait que le Christianisme est appelé par saint Pierre, *Regale sacerdotium*[2], « Sacerdoce royal » ; et que tous les chrétiens portent la qualité de rois et de prêtres dans les saintes Écritures : *Fecisti nos Deo nostro reges et sacerdotes*[3].

La troisième est, qu'il vous a donné son propre Nom. Il s'appelle *Christus*, c'est-à-dire Oint ; et vous vous appelez

[1] « Qui vicerit, dabo ei sedere mecum in throno meo : sicut et ego vici, et sedi cum Patre meo in throno ejus. » *Apoc.* III, 21.

[2] I Petr. II, 9. — [3] *Apoc.* I, 6 ; V, 10.

aussi de même en suite de cette sacrée onction. Car vous avez été oints au Baptême, non seulement en votre corps par l'huile sainte, mais aussi en votre âme par la divine onction de la grâce chrétienne, qui est de même nature et de même espèce que celle dont l'âme sainte de Jésus-Christ a été ointe et sanctifiée dès le moment de son Incarnation.

Sur quoi saint Augustin s'étonne et s'écrie, disant : *Videte, fratres, et miramini : Ecce Christi facti sumus* : « Voyez, mes frères, et admirez les excès de la bonté de Dieu vers nous, et la sublimité de notre condition : Voilà que tous, nous autres chrétiens, nous sommes autant de Christs. »

Grand sujet d'étonnement à la vérité, mais qui cessera, si nous considérons que, n'étant qu'un avec Jéus-Christ comme les membres avec leur chef, nous devons être sanctifiés par la même grâce et sainteté qui sanctifie notre chef, et que nous ne devons porter qu'un même nom avec lui.

X. — Cette onction royale, sacerdotale et divine étant faite, le prêtre vous a revêtu d'une robe ou d'un chrémeau blanc, en vous disant ces paroles : « Recevez cette robe blanche, et la portez devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que vous puissiez obtenir la vie éternelle et vivre aux siècles des siècles. »

Qu'est-ce que cette robe blanche ? C'est l'innocence, la grâce et la sainteté dont votre âme est revêtue par le sacrement du Baptême. C'est le saint habit de la sainte religion chrétienne dans laquelle vous êtes entré lorsque vous avez été baptisé. C'est Jésus Christ même, qui est le vrai habit de sa religion. N'entendez-vous pas son Apôtre qui crie, parlant à tous les chrétiens : *Quicumque baptizati estis, Christum induistis*[1] :

[1] *Gal.* III, 27.

« Tous tant que vous êtes, qui avez été baptisés, vous avez été revêtus de Jésus-Christ ? » A raison de quoi, comme l'on voit plus l'habit que la personne qui en est revêtue, ainsi le chrétien doit être tellement revêtu de Jésus-Christ, c'est-à-dire de ses saintes mœurs, de ses qualités célestes et de ses divines vertus, qu'on ne voie en lui que l'humilité, l'obéissance, la charité, la patience, la mansuétude, la modestie, la pureté et la sainteté de Jésus-Christ.

XI. — Lorsque vous avez été revêtu de ce divin habit, le prêtre vous a mis dans la main droite un flambeau ardent, pour montrer que votre foi, qui est désignée par la lumière, doit être ardente et luisante tout ensemble : ardente dans l'intérieur, luisante dans l'extérieur ; ardente dans l'oraison, luisante dans l'action ; ardente devant Dieu, luisante devant les hommes, selon ces paroles du Sauveur : *Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est*[1] : « Que votre lumière luise de telle sorte devant les hommes, qu'ils voient vos bonnes œuvres, afin qu'ils en glorifient votre Père qui est aux cieux. »

XII. — Enfin, on a sonné toutes les cloches de l'église en laquelle vous avez été baptisé, pour témoigner la joie que tous les habitants du ciel ont reçue, lorsque vous avez été retiré de la puissance de Satan et de la famille d'Adam, pour être admis en la sainte famille de Jésus-Christ et en la divine société des Anges, des Saints, de la Mère de Dieu, et même des trois Personnes éternelles. Ce qui vous oblige de vivre de telle sorte que vous donniez toujours sujet de réjouissance à toute l'Église et triomphante et militante, par la pureté de vos mœurs, par la sainteté de vos actions, par la pratique des ver-

[1] Matth. V, 16.

tus chrétiennes et par une constante fidélité à garder les promesses que vous avez faites à Dieu en votre Baptême ; comme aussi de mettre toute votre joie et votre contentement en ces mêmes choses, pour l'amour de Celui qui est tout amour vers vous, et qui vous a fait tant de faveurs lors même que vous ne le connaissiez point.

CHAPITRE VII

Qu'il est facile d'accomplir les promesses du Baptême et de vivre en chrétien ; et des moyens dont il faut se servir pour cette fin.

Voila les grands mystères qui sont cachés sous l'écorce extérieure des cérémonies du saint sacrement de Baptême. Voilà les faveurs incomparables que vous y avez reçues de la divine Miséricorde. Voilà aussi vos promesses et vos obligations, et ce que vous avez à faire pour être véritablement chrétien, et pour obliger Dieu, s'il faut ainsi parler, à effectuer de sa part les conventions du Contrat que vous avez fait avec lui.

Vous me direz peut-être que, si cela est ainsi, il faut conclure nécessairement qu'il y a bien peu de véritables chrétiens, puisque la plus grande partie de ceux qui ont été baptisés, non seulement ne vivent pas selon les promesses qu'ils ont faites à Dieu dans leur Baptême, mais se comportent comme s'ils avaient promis tout le contraire, c'est-à-dire, comme s'ils avaient fait vœu de tourner le dos à Dieu, de mener une vie tout opposée à celle de son Fils Jésus-Christ, et au lieu de marcher par le chemin qu'il nous a frayé, de suivre le diable en ses œuvres et en ses pompes, et de préférer les lois de l'enfer aux ordonnances du ciel, les maximes du monde à la doctrine de l'Évangile, les sentiments et inclinations de

la chair aux mouvements et à la conduite de l'esprit de Dieu.

Je vous réponds à cela que cette conclusion n'est que trop véritable, et qu'elle est conforme à la parole de la Vérité éternelle, qui nous dit qu'il y a peu de personnes qui tiennent le chemin du ciel, et qu'il y en a un très grand nombre qui marchent par la voie large qui mène à la perdition[1]. Et cependant il est très certain que le chemin qui conduit à l'enfer est beaucoup plus difficile que celui qui va au ciel ; et qu'il est incomparablement plus facile, moyennant la grâce de Notre-Seigneur, qu'il ne vous refusera pas si vous la lui demandez, de vivre en chrétien et selon la profession de votre Baptême, que de vivre en païen et suivant la dépravation du siècle.

Car, qu'y a-t-il de plus facile que de renoncer à votre plus grand et plus cruel ennemi qui est Satan, et à un ennemi qui est plein de fureur et de rage contre vous, et qui ne respire que votre perdition, et ne songe nuit et jour qu'à trouver les moyens de vous précipiter dans la mort éternelle ?

Qu'y a-t il de plus facile que de renoncer à la chose du monde la plus horrible, la plus abominable et la plus détestable, telle qu'est le péché qui est l'unique cause de tous les malheurs de la terre et de l'enfer ?

Qu'y a-t-il de plus aisé que de renoncer au monde, qui est le corps du dragon infernal, selon le langage de saint Ambroise ; qui est maudit et excommunié de la bouche du Fils de Dieu, puisqu'il proteste, en la veille de sa mort, qu'il ne prie point pour lui : *Non pro mundo rogo*[2] ?

Qu'y a-t-il de plus aisé que de renoncer à toutes les choses du monde, qui ne sont que fumée, que vanité, que mensonge, que tromperie, que niaiserie et enchan-

[1] « Spatiosa via est quæ ducit ad perditionem, et multi sunt qui intrant per eam... arcta via est quæ ducit ad vitam, et pauci sunt qui inveniunt eam. » Matth. VII, 13, 14.

[2] Joan. XVII, 9.

tement de niaiserie, *Fascinatio nugacitatis*[1] ; que poison que pourriture, que puanteur, selon ces paroles de l'Apôtre : *Omnia arbitror ut stercora.*[2] ?

Mais qu'y a-t-il de plus doux que de suivre un Dieu et un Sauveur qui est la bonté, la beauté et la perfection même ; qui est infiniment aimable et désirable ; qui est le souverain bien et la source de tout bien ; qui est tout cœur et tout amour vers ceux qui l'aiment ; qui compte tous les cheveux et tous les pas de ceux qui le suivent ; et qui met en écrit dans son propre cœur toutes les pensées et affections qu'ils ont, toutes les paroles qu'ils disent, toutes les actions qu'ils font et toutes les mortifications qu'ils souffrent pour son service, afin de leur donner autant de couronnes immortelles et glorieuses dans la bienheureuse éternité ?

Certainement, il n'y a personne au monde, pour peu qu'il lui reste de raison, qui ne soit contrainte d'avouer qu'il est beaucoup plus facile de faire cela que de faire le contraire. Faites-en l'expérience, et vous verrez qu'il n'y a rien de plus véritable.

Je sais bien que toutes ces choses, quoique faciles d'elles-mêmes, sont néanmoins difficiles à l'homme, depuis qu'il est asservi à la tyrannie du péché ; parce que ce serpent infernal a tellement empoisonné toutes les parties de son âme et de son corps, et l'a réduit dans une si grande misère, faiblesse et impuissance, que tant s'en faut qu'il puisse de soi-même faire aucun bien, ni résister à aucun mal, que même, selon saint Paul, il ne peut pas en avoir la pensée[3].

Mais je sais bien aussi que notre divin Rédempteur nous a acquis, par son sang et par sa mort, une grâce si merveilleuse, qu'avec le moindre degré de cette grâce

[1] *Sap.* IV, 12. — [2] *Philip.* III, 8.

[3] « Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis, quasi ex nobis. » II *Cor.* III, 5.

ıous pouvons vaincre toutes les puissances malignes de 'enfer, du monde et de la chair, et satisfaire facilement toutes les obligations de notre Baptême. Je sais bien [ue ce très bénin Sauveur a un désir infini de donner ette grâce à tous les hommes, spécialement à tous ceux [ui ont été baptisés, et qu'il ne la refuse point à ceux [ui reçonnaissent le besoin infini et la nécessité extrême [u'ils en ont, qui la lui demandent instamment et avec ersévérance, et qui veulent bien prendre la peine de uiser cette eau de vie éternelle dans les fontaines acrées dans lesquelles il lui a plu de la renfermer, c'est-ı-dire dans les saints sacrements de son Église.

C'est pourquoi je vous conseille quatre choses très mportantes, sans lesquelles il est impossible que vous iviez en chrétien, et par la pratique desquelles vous e pourrez faire très facilement.

La première est de vous humilier souvent devant Dieu, econnaissant que vous n'avez de vous-même que énèbres, que pauvreté, que faiblesse, que néant, que éché, et par conséquent qu'une indignité et incapacité nfinie à tout bien, et une ouverture, disposition et in-:lination inconcevable à tout mal.

La seconde, d'avoir une grande confiance en Celui qui est l'unique source de tout bien, et de crier sans cesse et du profond de votre cœur après lui, pour lui demander e secours de sa grâce, dont vous avez besoin en tout emps, en tout lieu et en toutes vos actions.

La troisième, de vous approcher souvent, avec les dis-ositions requises, des saints sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie. Car c'est là que vos ténèbres se changeront en lumière, votre lâcheté en générosité, votre roideur en ferveur, vos amertumes en douceurs, et vos aiblesses en une force si grande que vous pourrez dire avec l'Apôtre : *Je puis tout en Celui qui me conforte*[1].

[1] « Omnia possum in eo qui me confortat. » *Philip.* IV, 13.

La quatrième, de prendre tous les ans quelques jours pour considérer et peser attentivement toutes les choses susdites ; pour faire une bonne confession et demander pardon à Dieu de toutes les fautes que vous avez commises contre la profession de votre Baptême ; et pour faire une rénovation des promesses et des vœux que vous y avez faits, en la manière suivante.

Si vous êtes fidèle en la pratique de ces quatre choses, vous trouverez qu'il n'y a rien de si doux et de si facile que de vivre en chrétien.

CHAPITRE VIII

ÉLÉVATION A DIEU

Pour renouveler les promesses que nous lui avons faites en notre Baptême

O MON DIEU, Père de mon Seigneur Jésus-Christ, je vous adore, vous bénis et vous loue de tout mon cœur, dans cet amour infini par lequel vous avez envoyé votre Fils en ce monde, et avez voulu qu'il ait répandu son sang non seulement pour effacer nos péchés et nous délivrer de la captivité du diable et de l'enfer, mais aussi pour nous faire entrer dans une merveilleuse société avec vous, par le moyen du saint sacrement de Baptême, qu'il a établi à cette fin dans son Église.

Car, dans ce sacrement, nous contractons avec vous une sainte alliance qui est la plus haute, la plus étroite et la plus avantageuse pour nous qui se puisse imaginer ; parce que, de votre côté, vous nous recevez en société avec vous, non seulement en qualité d'amis, mais en qualité d'enfants, et de membres de votre Fils Jésus, pour n'être qu'un avec lui ainsi que les membres ne sont

'un avec leur chef, et pour être, par son moyen, con-
ımés en unité avec vous et avec lui.

)e notre côté aussi, nous vous avons promis solen-
lement, lorsque nous sommes entrés en cette sainte
ciété avec vous, de renoncer entièrement à Satan, à
œuvres et à ses pompes, et d'adhérer à votre Fils
ıus-Christ Notre-Seigneur, pour le suivre comme les
mbres doivent suivre leur chef.

Mais, hélas! mon Dieu, jusques à présent je vous ai
très ingrat de tant de faveurs, et ai été très infidèle à
rder les promesses que je vous ai faites. Je m'en ac-
se à la face du ciel et de la terre, et vous en demande
rdon de tout mon cœur. Et, pour tâcher de réparer
ı faute, je désire maintenant, moyennant votre aide,
re trois choses.

Premièrement, je vous rends grâces infinies, ô mon
eu et mon Père éternel, et prie la bienheureuse Vierge,
us les Anges et tous les Saints de vous remercier avec
oi pour toutes les grâces que j'ai reçues de vous, en
on Baptême et en toute ma vie.

Secondement, en réparation de mon ingratitude et
fidélité, je vous offre la vie et les vertus, la passion et
mort de votre Fils Jésus, avec tous les mérites de
très sainte Mère et de tous ses Saints.

Troisièmement, je désire maintenant renouveler la
omesse de mon Baptême, comme si je la faisais tout de
ouveau, et le plus efficacement et en la meilleure ma
ère qu'il me sera possible.

Pour cet effet, je me donne de tout mon cœur à votre
vin Esprit et à votre saint amour, et en la vertu de
t Esprit et de cet amour, comme aussi en union de
ut l'amour et dévotion de la très sainte Vierge et de
us les Saints, je proteste hautement que je veux re-
ncer et que je renonce en effet et pour jamais à Satan,
ses œuvres et à ses pompes, et que je veux me don-
r et me donne effectivement à mon Seigneur Jésus,

pour le suivre, moyennant sa grâce, le plus parfaitem
qu'il me sera possible.

Oui, mon Sauveur, je me donne tout à vous de tou
mes forces, pour vous suivre en votre divine doctr
et en la sainteté de votre vie, de vos mœurs et de vos v
tus. Prenez, s'il vous plaît, vous-même une pleine et
tière possession de mon être et de toutes les dépendan
et appartenances de ma vie, et me donnez à votre P
éternel en la manière que vous connaissez lui être
plus agréable.

Je proteste de tout mon cœur, ô mon Sauveur, et fais
solution, pour l'amour de vous, de toute l'étendue de m
âme, moyennant l'assistance de votre grâce, en laque
je mets toute ma confiance :

1. De renoncer absolument à toute sorte de péché
de vouloir plutôt mourir que de vous offenser en quelq
façon que ce soit.

2. De renoncer entièrement à toutes les maximes da
nables du monde, et à toute estime et amour de
fausses richesses, de ses vains honneurs et de ses tro
peuses délices.

3. De renoncer totalement à moi-même, c'est-à-di
mon propre esprit, à mon amour-propre, à ma pro
volonté, à mon orgueil, à toutes mes passions dérég
et à tout ce qui est du vieil homme.

4. D'adhérer à vous, comme à mon Chef très aima
et très adorable ; de faire hautement profession de v
suivre dans la sainteté de votre vie, de vos sentime
de vos vertus, de vos maximes et de toutes vos sai
volontés ; et de ne vivre plus qu'en vous et pour vous

5. De mettre ma gloire, mon amour et mon repos
votre Croix ; mon trésor dans la pauvreté ; ma joie d
les mortifications ; ma gloire dans les mépris et hu
liations ; et ma vie dans la mort, c'est-à-dire dans
mort au péché, au monde et à moi-même.

6. De n'avoir plus d'oreille pour ouïr la voix de Sat

monde et de la chair ; mais seulement pour entendre vôtre et pour m'y soumettre parfaitement.

. De n'avoir plus de goût ni d'affection pour les choses la terre ; mais d'avoir une faim insatiable et une soif s ardente de tout ce qui peut servir à votre gloire ; et ne me conduire plus selon la prudence de la chair et sagesse du monde, mais selon les lois de votre divine gesse.

}. De vivre et mourir dans le sein de l'Église, que vous avez donnée pour mère ; de l'honorer et respecter en ut ce qu'elle est, en tout ce qu'elle fait et en tout ce 'elle ordonne ; de m'attacher fortement à sa foi et à sa ctrine ; d'obéir exactement à tous ses ordres ; de faire saint usage de ses sacrements ; et de suivre fidèlement conduite.

). De combattre généreusement et constamment jus-'à la mort, pour votre gloire et pour vos intérêts, ntre le péché, contre l'enfer, contre le siècle corrompu, ntre moi-même et contre tous vos ennemis.

10. De sacrifier et immoler continuellement à votre re gloire mon être, ma vie, mon corps, mon cœur, on âme, mon temps, toutes mes pensées, paroles et tions et tout ce qui m'appartient ; et ainsi de me rendre gne du saint et sacré nom de chrétien.

11. De travailler à me revêtir de vous-même, ô mon sus, de votre amour, de votre charité, de votre pa-nce, de votre mansuétude, de votre humilité, de votre odestie, de votre pureté et de toutes vos autres vertus.

12. Enfin, de vivre en sorte que je donne un continuel jet de réjouissance à l'Église triomphante et militante.

Je me donne à vous de toutes mes forces, ô mon divin uveur, pour l'accomplissement de ces résolutions. Don-z-moi, s'il vous plaît, par votre grande miséricorde et ur la gloire de votre saint Nom, toutes les grâces qui e sont nécessaires et convenables pour cet effet.

O Mère de mon Jésus, ô bienheureux saint Joseph,

ô bienheureux saint Gabriel, ô tous les Anges et tous
Saints de mon Dieu, donnez-moi à lui, s'il vous plaît,
le priez qu'il me donne la grâce de vivre désormais
chrétien, et de mourir plutôt que de violer les promes
que je lui ai faites en mon Baptême.

O très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, emp
yez vous-même, s'il vous plaît, votre divine puissan
et votre grande miséricorde, pour me prendre, me p
séder, m'approprier, me consacrer et me sacrifier to
entier et pour jamais à vous et à votre pure gloire.
faites que je souffre la mort avec tous les tourments
la terre et de l'enfer, plutôt que de permettre que je s
séparé d'avec vous.

CHAPITRE IX

Pour renouveler tous les mois, et même tous les jou la profession du Baptême.

Il y a plusieurs religieux et religieuses qui font la
novation de leurs vœux, non seulement une fois p
an, mais même tous les jours, afin de se lier davanta
à Dieu par ce moyen, et de s'attacher plus fortement a
devoirs de leur condition. Ce serait aussi une chose tr
utile aux chrétiens de renouveler la promesse de le
Baptême, en la manière précédente, non seulement u
fois par an, mais une fois en chaque mois, après la sai
communion, et même tous les jours, mais en une mani
plus courte et plus facile, qui est telle.

Le matin, étant éveillé, après avoir prononcé le sa
Nom de Jésus et de Marie, et avoir fait le signe de
croix, vous pouvez vous servir des paroles suivant
en les prononçant de tout votre cœur : *Abrenuntio ti
Satana. Adhæreo tibi, Domine Jesu, Redemptor meus, C
put meum, et Vita mea charissima :* « Je renonce à t

atan : et j'adhère à vous, ô Jésus, mon Seigneur, mon
tédempteur, mon Chef et ma très chère Vie. » Il est bon
ncore de faire la même chose le soir en vous couchant,
omme aussi lorsqu'il vous arrive quelque tentation.

Mais remarquez : 1. Que, par Satan, il faut entendre
uatre choses qui peuvent être appelées de ce nom. La
remière est l'Esprit malin ; la deuxième le péché ; la
roisième, le monde ; et la quatrième est vous-même
omme pécheur : car le pécheur est un vrai satan à soi-
nême, et un satan plus dangereux que tous les démons
le l'enfer. C'est pourquoi Notre-Seigneur nous com-
nande de nous renoncer à nous-même, si nous voulons
e suivre : « Quiconque veut venir après moi, qu'il
enonce à soi-même, qu'il prenne sa croix, et qu'il me
uive[1]. »

2. Que ces quatre termes : *mon Seigneur, mon Rédemp-
eur, mon Chef et ma Vie*, vous doivent faire souvenir
le quatre titres principaux par lesquels vous appartenez
ı Jésus-Christ, et êtes obligés de vous lier et donner à
ui, et de le suivre en la sainteté de sa vie et de ses
nœurs, selon la promesse de votre Baptême.

Car vous lui appartenez : 1. Parce qu'il est votre sou-
verain Seigneur, et par conséquent votre Créateur, con-
servateur et gouverneur ; 2. d'autant qu'il vous a racheté
par le prix infini de son précieux sang ; 3. parce qu'il
est votre chef et que vous êtes l'un de ses membres, qui
ui avez été incorporé par le saint sacrement du Bap-
ême ; 4. d'autant qu'il s'est donné à vous tant de fois
dans la sainte Eucharistie, pour être votre nourriture et
votre vie : *Christus vita vestra*[2].

Tâchez donc de dire les paroles précédentes, le matin
en vous levant, le soir en vous couchant, et lorsqu'il vous

[1] « Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat
crucem suam, et sequatur me. » Matth. XVI, 24.

[2] *Col.* III, 4.

arrivera quelque tentation, ou même que vous aur
quelque bonne action à faire ; et de les dire avec un
forte intention et un grand désir de renoncer entièremen
et pour jamais à l'esprit malin, au péché, au monde
à vous-même ; et de vous donner et consacrer totalemen
à Notre Seigneur Jésus-Christ, afin qu'il vous possèd
absolument, comme une chose qui lui appartient pa
tant de titres ; et qu'il établisse en vous, comme en l'u
de ses membres, sa vie, son esprit, ses sentiments, se
inclinations, ses dispositions, ses vertus, ses qualités
ses mœurs, et son règne pour jamais.

VIVE JÉSUS ET MARIE

EXERCICE DE PIÉTÉ

TRÈS UTILE ET TRÈS IMPORTANT, TANT POUR LES MALADES ET MORIBONDS, QUE POUR CEUX QUI LES ASSISTENT.

Lorsqu'on est malade, spécialement d'une maladie périlleuse ou mortelle, il est très nécessaire d'avoir quelqu'un qui ait la capacité, la piété et l'expérience requise pour aider le malade à rendre à Dieu ses devoirs dans l'état où il est, à en faire bon usage, et à se préparer à bien mourir, s'il plaît à sa divine Majesté de l'appeler.

Mais, s'il manque d'un homme qui lui rende ce bon office, il est bon qu'il se fasse lire les choses suivantes, non pas tout d'un coup, mais peu à peu, afin de les réduire en pratique le mieux qu'il lui sera possible.

Ceux qui assistent les malades pourront aussi s'en servir, pour les leur faire pratiquer.

DISPOSITIONS CHRETIENNES

qui sont nécessaires pour faire bon usage des maladies que Dieu nous envoie.

Pour rendre à Dieu l'honneur que nous lui devons dans nos maladies, et pour en faire le saint usage qu'il désire de nous, il est très utile et très important de bien pratiquer ce qui suit, à savoir :

1. S'humilier devant Dieu, reconnaissant que nous avons mérité, par nos péchés, toutes sortes de peines de corps et d'esprit.

2. Adorer la très sainte Volonté de Dieu, qui dispose et ordonne toutes les choses qui nous arrivent, en la meilleure manière qui puisse être ; et nous soumettre et abandonner entièrement et de tout notre cœur à tout ce qu'il lui plaira faire de nous, pour la santé et pour la maladie, pour la vie et pour la mort, pour le temps et pour l'éternité.

3. Adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ dans ses souffrances et dans les saintes dispositions avec lesquelles il les a portées ; et nous donner à lui pour souffrir en son esprit, c'est-à-dire dans un esprit d'amour vers Dieu, de soumission à sa divine volonté, d'obéissance aux médecins et à ceux qui nous gouvernent, de dégagement de nous-même, et de patience et tranquillité.

4. Protester à Notre-Seigneur que nous voulons que toutes les assistances et services que l'on nous rendra soient, non pas pour nous qui ne méritons point d'être servis, ni même regardés, mais pour lui qui seul est infiniment digne d'être aimé et servi de tout le monde.

5. Prier notre Sauveur qu'il fasse pour nous tout l'usage que nous devons faire de notre maladie, lui donnant notre volonté à cette intention, et le suppliant d'unir nos douleurs avec les siennes, et de les offrir à son Père pour les mêmes intentions pour lesquelles il lui a offert les siennes.

6. Prier la très sainte Vierge, nos bons Anges et nos Saints de suppléer à nos défauts, et de faire pour nous devant Dieu tout ce que nous devons faire pour lui rendre nos devoirs en cette occasion.

7. Renouveler souvent ces actes, non pas tous à la fois, mais tantôt l'un, tantôt l'autre.

8. Lorsque la maladie est une fièvre continue ou quelque autre mal notable, se confesser et communier dès le second ou troisième jour.

9. Quand il y a péril de mort, demander de bonne heure les derniers Sacrements. Et, pour se disposer à

les recevoir, se faire lire ce qui est écrit sur ce sujet au quatrième et cinquième jours de la *Préparation à la mort*, qui est à la fin du livre du *Royaume de Jésus*.

10. Prier quelqu'un ou plusieurs de faire pour nous les exercices de cette préparation, qui sont dans le livre susdit.

11. Se faire lire le dernier chapitre du même livre, afin de se servir, autant que l'on pourra, des avis et des pratiques qui y sont.

12. Se faire lire aussi les protestations suivantes, afin d'en faire usage, selon le pouvoir et la grâce que Dieu nous en donnera.

PROTESTATIONS CHRÉTIENNES

Qui comprennent les Dispositions requises pour mourir chrétiennement, et que l'on peut faire pratiquer à un malade, non pas tout de suite, mais à diverses fois, s'accommodant à sa disposition, et lui parlant en cette manière :

Voici, mon cher frère, plusieurs protestations chrétiennes que je vais lire et faire en votre nom et pour vous; et je supplie de tout mon cœur votre bon Ange, tous les Anges, tous les Saints et la très sacrée Vierge de les faire aussi avec moi pour vous.

Voulez-vous pas donner maintenant votre cœur et votre volonté à Notre-Seigneur, pour consentir et adhérer à ces saintes protestations, et pour entrer dans les dispositions qui y sont marquées ?

Si le malade était incommodé en entendant prononcer ces choses tout haut, il faudrait les dire tout bas ; pourvu qu'il y consente et qu'il dise *Ainsi-soit-il*, c'est assez.

I. — Protestation de foi.

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Moi, N... je proteste devant Dieu, devant sa très sainte Mère, devant tous les Anges, tous les Saints et toutes les créatures, que je veux vivre et mourir enfant de la sainte Église catholique, apostolique et romaine, dans la foi dont elle fait profession, et dans l'honneur et l'obéissance que je lui dois, renonçant pour jamais à toutes les erreurs et dérèglements qu'elle déteste ; et étant prêt, moyennant la grâce de mon Dieu, de sacrifier mon sang et ma vie pour cette intention. Ainsi soit-il.

II. — Protestation et reconnaissance de notre néant et de notre misère.

Abaissé au-dessous de toutes les créatures, dont je suis la plus chétive et la plus ingrate, et abîmé dans le plus profond de mon néant, voire même au plus profond de l'enfer, qui est le lieu que j'ai mérité par mes péchés, je proteste, ô mon Dieu, que je reconnais en la face du ciel et de la terre, que je ne suis rien, que je n'ai rien, que je ne puis rien, et que de moi-même je n'ai jamais fait aucun bien, *Nihil dignum in conspectu tuo egi*. Je confesse que, de moi-même, je suis un abîme de péché, un vrai enfer et une source de toute sorte d'iniquité, et que j'ai mérité l'ire de Dieu et de toutes ses créatures, et les peines éternelles.

Mais j'ai recours à vous, ô mon Jésus, qui êtes ma rédemption, mon salut, ma vie et mon tout. Ayez pitié de ma grande misère, selon votre immense miséricorde. Ainsi soit-il.

III. — Protestation d'espérance.

O mon très bon Sauveur, je proteste que je mets toute mon espérance, mon appui et ma confiance, non point en aucune chose que j'aie faite ou que je puisse faire, puisque je ne puis rien et n'ai rien de moi-même que perdition ; mais en votre infinie miséricorde, en votre précieux sang, en votre sacrée passion, en votre sainte mort, et aux prières et mérites de votre bienheureuse Mère.

O Jésus, je me confie totalement en votre immense bonté, et m'abandonne entièrement entre les bras de votre incompréhensible charité ! Faites que je ne sois pas confondu de mon attente : *In te, Domine, speravi : non confundar in æternum.* Ainsi soit-il.

IV. — Protestation sur les promesses du Baptême.

Graces éternelles vous soient rendues, ô mon Dieu, de la faveur indicible que j'ai reçue de votre divine bonté, lorsque vous m'avez fait chrétien par le saint Baptême. Hélas ! j'ai été très infidèle dans les promesses que je vous ai faites si solennellement quand j'ai été baptisé. Je vous en demande pardon de tout mon cœur, et proteste que je renonce derechef de toutes mes forces à Satan et à toutes ses tentations, au péché, au monde et à moi-même ; et que je me donne à vous de toutes mes affections, avec intention de ne vouloir plus être, ni vivre, ni faire, ni dire, ni penser, ni souffrir rien que pour votre pure gloire et pour l'accomplissement de votre très adorable volonté. Ainsi soit-il.

V. — Protestation sur l'amende honorable qu'on doit faire à Dieu et à toutes ses créatures, avant que de partir de ce monde.

PROSTERNÉ à vos pieds, ô mon Dieu, comme le plus ingrat, le plus infidèle et le plus coupable de tous les hommes, je m'accuse devant vous et en la face du ciel et de la terre, de vous avoir offensé en mille manières, par pensée, par parole, par action et par omission : et, en vous offensant, d'avoir offensé aussi toutes vos créatures.

Je vous en demande pardon de tout mon cœur, et à elles aussi, et vous en fais amende honorable en toute l'humilité et repentance qu'il m'est possible ; protestant que je suis prêt, moyennant votre grâce, de vous la faire et à toutes les choses que j'ai offensées, en la présence de tout le monde.

Ayez pitié de moi, Seigneur, ayez compassion de l'ouvrage de vos mains. Ne regardez pas mes péchés, mais votre grande miséricorde et le précieux sang de votre Fils, que je vous offre en satisfaction de mes fautes. Pardonnez, ô Père divin, pardonnez, non pas à moi — car je ne le mérite pas, — mais à votre Fils bien-aimé qui s'est chargé de mes crimes, qui vous en a demandé pardon et qui en a porté la pénitence ; laquelle je vous présente avec tous les mérites de sa très précieuse Mère, de tous vos Anges et de tous vos Saints, en réparation de mes iniquités que je déteste de tout mon cœur, parce qu'elles vous déplaisent infiniment ; vous suppliant de me faire la grâce de mourir plutôt désormais que de vous offenser ; et d'avoir agréable le peu que j'endure maintenant, avec le sacrifice que je vous fais de ma vie, (que j'accepte dès à présent) en hommage de votre divine Justice, et en satisfaction de mes offenses.

Je vous demande aussi pardon, ô mon Seigneur Jésus,

de tout le déshonneur que je vous ai rendu par mes péchés.

Je vous demande pardon, ô Saint-Esprit, de tout l'empêchement que j'ai apporté aux grâces que vous aviez dessein de me donner, et du mésusage que j'ai fait de celles que vous m'avez données.

Je vous demande pardon, ô Mère de Jésus, de toutes mes ingratitudes et infidélités.

Je vous demande pardon, ô mon saint Ange gardien, ô bienheureux saint Gabriel, ô tous les Anges gardiens de cette Communauté, ô tous les autres Anges du paradis; ô bienheureux saint Joseph, ô saints Patriarches, ô saints Prophètes, ô saints Apôtres, ô saints Martyrs, ô saints Prêtres et Lévites, ô saints Confesseurs, ô saintes Vierges, ô saints Innocents, ô tous les autres Saints et Saintes du paradis, — je vous demande pardon, dis-je, de tout ce que j'ai fait qui vous a été désagréable.

Et pour réparation et satisfaction, je vous offre, ô mon Jésus, le Cœur très adorable de votre Père éternel, e celui de votre glorieuse Mère.

Je vous offre, ô Saint-Esprit, la vie et les vertus, la passion et la mort de mon Sauveur.

Je vous offre, ô Mère de Jésus, le Cœur très aimable de votre Fils bien-aimé[1].

J'offre ce même Cœur à mon saint Ange gardien, à saint Gabriel, à saint Joseph et à tous les autres Anges et Saints du paradis.

Enfin, je demande encore pardon à toutes les personnes qui sont en ce monde, que j'ai offensées en quelque façon que ce soit, et spécialement je demande

[1] Quand le V. P. Eudes a édité cet ouvrage, 1654, il honorait et faisait honorer depuis longtemps les SS. Cœurs de Jésus et de Marie; et ce qu'il dit dans ce chapitre et dans les suivants, nous montre qu'il distinguait parfaitement les deux Cœurs, et n'en faisait pas une sorte d'être de raison n'ayant point d'existence personnelle, comme l'ont prétendu certains historiens qui ont voulu contester son apostolat.

pardon à toute la communauté des mauvais exemples que j'ai donnés. Et je supplie Notre-Seigneur de suppléer à tous mes défauts, et de réparer toutes mes offenses, me donnant à lui pour faire et souffrir tout ce qu'il lui plaira à cette intention. Ainsi soit-il.

VI. — Protestation sur l'Adoration qu'il faut rendre à Dieu avant que de mourir.

Vous ne m'avez mis au monde, ô mon Créateur, que pour vous adorer et glorifier. Et cependant, depuis que j'y suis, je n'ai pas encore commencé à vous rendre ces devoirs comme il faut. Donnez-moi la grâce, ô mon Dieu, de le faire, avant que je meure, selon toute la perfection que vous demandez de moi.

A cette fin, je me donne de tout mon cœur à l'esprit de votre Fils Jésus qui est mon chef, et en cet esprit, je vous adore, vous loue et vous glorifie, ô mon Dieu, selon tout ce que vous êtes en vous-même, c'est-à-dire en votre divine essence, en vos divins attributs et en vos trois Personnes éternelles ; et selon tout ce que vous êtes hors de vous-même et dans toutes vos œuvres, c'est-à-dire dans l'Humanité adorable de mon Sauveur, dans tous les mystères de sa vie, dans sa très sainte Mère, dans toute son Église triomphante, militante et souffrante, et dans toutes les autres créatures du ciel, de la terre et de l'enfer.

Je vous offre toutes les adorations, louanges et honneurs qui vous ont été et seront rendus par Jésus-Christ mon Seigneur, et par tous ses membres. Et je proteste, ô mon Dieu, que je désire, moyennant votre grâce, que tout ce qui est en moi soit sacrifié à votre louange et à votre gloire éternelle. Ainsi soit-il.

. — Protestation sur les Remerciements qu'il faut rendre à Dieu et à toutes ses créatures, avant que de partir de cette vie.

MON DIEU, que de grâces j'ai reçues de votre infinie bonté depuis que je suis au monde ! que de grâces urelles, que de grâces surnaturelles ! Que de faveurs is m'avez faites par votre Fils Jésus-Christ, par les rements de votre Église, par l'entremise de la très nte Vierge, de mon bon Ange, de vos autres Anges, tous vos Saints et de plusieurs autres de vos créatures ! Que vous rendrai-je pour tant d'effets de votre incom-hensible charité ? Hélas ! jusqu'ici je ne vous ai rendu des ingratitudes et outrages. Que le ciel et la terre is demandent pardon pour moi ! Que toutes les créa-es de la terre et du ciel vous rendent grâces pour moi ! e vous remercie, ô Père de Jésus, et vous offre toutes actions de grâces qui vous ont été et seront rendues votre Fils bien-aimé.

e vous remercie, ô Jésus, et vous offre en action de ces toute la gloire que votre Père vous a donnée.

e vous remercie, ô Saint-Esprit, et vous offre en action grâces toutes les louanges que vous recevez sans cesse Père et du Fils.

e vous remercie, ô très sacrée Vierge, qui êtes la tré-ière de la très sainte Trinité, par les mains de laquelle passé toutes les faveurs que j'en ai reçues ; et je vous e en action de grâces le Cœur très aimable de mon us.

e vous remercie, ô mon saint Ange gardien et tous les res Anges gardiens de cette Communauté. Je vous nercie, ô bienheureux saint Michel et saint Gabriel. Je is remercie, ô tous les autres Anges du paradis.

e vous remercie, ô bienheureux saint Joseph. Je is remercie, ô saints Patriarches, saints Prophètes,

saints Apôtres, saints Martyrs, saints Prêtres et Lévite
saints Confesseurs, saintes Vierges, saints Innocen
et tous les autres Saints et Saintes du paradis. Et
action de grâces, je vous offre à tous et à chacun
particulier le Cœur très adorable de mon Sauve
source de toute charité, de toute reconnaissance et
tout bien.

Enfin je proteste que je veux que toutes les part
de mon corps et de mon âme soient autant de langu
qui louent et qui bénissent éternellement la très sai
Trinité, l'Humanité adorable de mon Sauveur, la t
glorieuse Vierge sa Mère, tous les Anges et tous les Sai
et Saintes du paradis.

Je remercie aussi toutes les personnes qui sont
core en ce monde, qui m'ont témoigné quelque char
ou qui en ont eu la volonté ; et je supplie Notre-Seign
d'être lui-même leur récompense, et de me rendre dig
de le prier pour eux dans le ciel. Ainsi soit-il.

VIII. — Protestation d'amour divin.

O Dieu infiniment bon et uniquement aimable, qua
sera-ce que je commencerai à accomplir parfaitem
le premier de vos commandements, qui m'ordonne
vous aimer de tout mon cœur, de toute mon âme et
toutes mes forces ?

Je renonce à tout autre amour que le vôtre, et v
proteste que je veux vous aimer par-dessus toutes chos
et n'aimer rien que vous en toutes choses.

Je vous offre tout l'amour de tous vos Anges, de t
vos Saints, de la glorieuse Vierge, et celui que vous a
pour vous-même.

Je vous donne mon cœur : anéantissez-y tout ce
vous déplaît, et y établissez le règne de votre pur am
pour jamais. Ainsi soit-il.

IX. — Protestation de charité chrétienne.

: vous adore, ô Jésus, dans votre divine charité. Je me donne à vous pour entrer dans l'esprit de cette me charité ; et en cet esprit, je proteste que je re- ıce de tout mon cœur à tout ce qui est contraire à la ırité mutuelle que vous avez tant recommandée à vos 'ants ; et que je veux vivre et mourir dans une par- te charité au regard de tous les hommes.

Pour cet effet, je demande très humblement pardon à ıtes les personnes auxquelles j'ai donné quelque su- ou occasion de mécontentement, en quelque façon e ce puisse être, et je les prie instamment de me par- ıner pour l'amour de Notre-Seigneur, et de le sup- er de me faire miséricorde.

'e pardonne aussi de très bon cœur à tous ceux qui ont été contraires, et qui m'ont fait ou voulu faire elque tort ou déplaisir. Plaise à Dieu qu'en ce faisant ils l'aient pas offensé ! Mais si d'aventure ils ont commis ceci quelque péché, je lui veux dire pour eux ce que son s Jésus lui a dit en la croix pour ses ennemis, me don- ıt à ce même Jésus pour le dire en l'esprit de son infinie ırité : *Pater, dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt*[1].

Surtout, mon Dieu, je vous supplie, par le précieux ıg que votre Fils a répandu pour ceux même qui l'ont cifié, que pas un ne périsse pour les péchés qu'il aurait nmis contre la charité au regard de moi. Ainsi soit-il.

— Protestation de résignation et d'abandon à la divine Volonté.

MON souverain Seigneur, j'adore de toutes mes affec- tions tous les desseins que votre divine Volonté daigne oir sur moi, protestant que je renonce pour jamais à

Luc. XXIII, 34.

ma propre volonté, et que je me donne, me livre m'abandonne entièrement à la vôtre, pour tout ce qu lui plaira ordonner de moi, au corps et en l'esprit, en vie et en la mort, au temps et en l'éternité.

Et pour cet effet, je me donne à votre Fils Jésus, po vous dire avec lui, et pour vous le dire dans les saint dispositions avec lesquelles il l'a dit : *Pater, non m voluntas, sed tua fiat*[1] : « Père saint, non pas ma volont mais la vôtre soit faite » en tout et partout, et sa aucune réserve ! Ainsi soit-il.

XI. — Protestation de sacrifice de soi-même.

O Jésus, je vous adore dans l'amour infini avec lequ vous avez sacrifié, en la croix, votre vie infinime précieuse, pour la gloire de votre Père et pour mon salu

En l'honneur et union de ce même amour, je vous s crifie ma chétive et misérable vie, vous protestant qu si j'avais toutes les vies des hommes et des Anges, voi même une vie telle que la vôtre, moyennant votre grâc je les voudrais immoler à la gloire de votre Père et po votre pur amour, au temps, au lieu et en la manière q vous serait la plus agréable. Mais faites vous-même sacrifice, ô mon Sauveur, puisque je suis plus à vous qu moi ; et le faites en la manière que vous jugerez la pl convenable pour l'honneur de votre divine Majesté. Ai soit-il.

XII. — Protestation pour l'agonie, la mort et la sépulture.

O Jésus, vous êtes la vie et la vie éternelle : et néa moins vous avez voulu mourir pour l'amour de moi. vous adore au dernier jour, en la dernière heure et au de

[1] Luc. XXII, 24.

er moment de votre vie. J'adore vos dernières pensées, roles, actions et souffrances. J'adore le dernier usage le vous avez fait de toutes les facultés de votre âme et votre corps. J'adore votre dernier soupir. Je vous lore dans votre agonie, dans votre mort et dans votre pulture.

Je vous offre et consacre mon dernier jour, ma derère heure, mon dernier moment, mes dernières penes, paroles, actions et souffrances, le dernier usage des iissances de mon âme et des sentiments de mon corps, on agonie, mon dernier soupir, ma mort et ma sépul re, en l'honneur et action de grâces de ces mêmes ioses qui se sont passées en vous.

O bon Jésus, je me donne à vous de tout mon cœur, our entrer dans les saintes dispositions avec lesquelles ous, votre très digne Mère, vos saints Martyrs et tous os autres Saints sont morts; protestant que je désire le mon dernier soupir soit un acte de pur amour vers ous. Ainsi soit-il.

III. — Protestation qu'il est bon de faire en la présence du Saint-Sacrement, avant que de le recevoir comme viatique.

O Jésus, mon Seigneur et mon Dieu, je proteste en la face du ciel et de la terre, que je crois fermement ue vous êtes réellement et véritablement dans ce très aint Sacrement, et que je me tiendrais bien heureux de onner ma vie pour cette créance. Je vous adore, ô Jésus lé, que le ciel et la terre vous adorent avec moi ! Je vous ends grâces infinies de la faveur infinie que vous me aites de me visiter. Je vous demande pardon de tout mon œur de mes innombrables péchés, offenses et néglimences, et je demande pardon aussi à toutes les personnes ue j'ai offensées.

Je reconnais que je suis infiniment indigne de vo
recevoir. Je le désire néanmoins, pour toutes les inte
tions pour lesquelles vous voulez que je le fasse ; et je r
donne à vous pour entrer dans toutes les saintes disp
sitions avec lesquelles vous avez jamais été reçu par vo
bienheureuse Mère, et par tous les Saints et Saintes c
ont communié à la fin de leur vie.

Venez, ô mon Jésus, venez, ma vie, ma voie et mon sal
venez, mon trésor, ma gloire et mon souverain bien ; ven
mon Dieu, mon Roi et mon Sauveur ; venez en moi po
y détruire tout ce qui vous y déplaît, pour prendre u
pleine et entière possession de mon cœur et de mon âm
de ma vie et de mon être, et pour y établir parfaitem
et pour jamais le règne de votre divin amour et de vo
très adorable volonté. Ainsi soit-il.

XIV. — Protestation sur le sacrement de l'Extrême-Onction, qu'il est bon de faire avant que de le recevo

O MON Sauveur, je vous adore comme l'auteur et l'in
tituteur de ce saint Sacrement. Je vous rends grâ
infinies de l'avoir établi dans votre Église, et de la grâ
que vous me faites maintenant de le recevoir. Et je pr
teste que je désire le recevoir pour les intentions po
lesquelles vous l'avez institué ; et que je me donne à vo
pour le recevoir dans les saintes dispositions avec l
quelles tant de grands Saints et Saintes l'ont reçu. P
parez-moi vous-même, s'il vous plaît, pour le recev
dignement.

O Mère de Jésus, Anges de Jésus, Saints et Saintes
Jésus, priez mon Sauveur pour moi, qu'il opère en m
âme tous les effets qu'il désire y opérer par ce sacreme
et qu'il accomplisse tout les desseins que son infi
bonté daigne avoir au regard de moi, pour l'amour
lui-même et pour sa seule gloire. Ainsi soit-il.

V. — Protestation de ratification de tout ce qui se fait de bon par autrui pour le malade.

O MON DIEU, puisque je vous appartiens par une infinité de titres, je désire que tout mon être et tous les mo-ents et usages de ma vie jusqu'au dernier, soient em-oyés en votre gloire. Mais, s'il arrive qu'en mes dernières ures je vienne à perdre l'usage des sens et de la raison, vous offre et vous consacre dès maintenant toutes les nctions de mon corps et de mon âme. Je me donne à us pour entrer en communion avec tous les Saints de Église triomphante, militante et souffrante. Je sup-ie mon bon Ange, tous les autres Anges et Saints, et la ès sacrée Vierge, de faire pour moi devant vous tout que je devrais faire si j'avais la pleine liberté de mon prit, protestant que je ratifie et approuve tous les actes vertu, toutes les prières et toutes les bonnes choses ii seront alors faites pour moi par les habitants du el ou par ceux de la terre. Ainsi soit-il.

XVI. — Protestation touchant l'Indulgence plénière.

O MON SAUVEUR, je crois fermement que vous avez donné pouvoir à votre Église de me délier, non ulement de la coulpe de mes péchés par le sacrement Pénitence, mais aussi de la peine par le moyen des dulgences. Je désire les gagner pour l'amour de vous. onnez-moi, s'il vous plaît, les dispositions qui sont re-iises pour cet effet. Je conjure tous vos Anges, tous os Saints et votre très chère Mère de m'obtenir de vous tte miséricorde.

Et, afin de m'y préparer, je m'accuse derechef devant ous de tous mes péchés ; je les déteste de toutes mes rces, parce qu'ils ont été cause de vous faire souffrir

tant de tourments et une mort si cruelle. J'y renon
pour jamais, et à tout ce qui vous déplaît; et je vo
proteste que je ne veux plus avoir d'être, ni de v
que pour la sacrifier à votre pure gloire et à l'accompl
sement de votre très adorable volonté ! Ainsi soit-il.

Ensuite, on baise une croix ou une médaille où il
des indulgences, en prononçant trois fois, avec toute
dévotion possible le saint Nom de Jésus et de Marie[1].

XVII. — Protestation touchant le jugement qui se f par Jésus-Christ à l'instant de la mort.

O Jésus, je vous adore comme mon Juge souverain
me soumets volontiers à la puissance que votre P
vous a donnée de me juger. Je vous adore, vous loue
vous glorifie dans le jugement que vous exercerez
dans la sentence que vous prononcerez au regard
moi, quelle qu'elle soit, au moment de mon trépas. Et
veux dire dès maintenant de tout mon cœur : *Justus*
Domine, et rectum judicium tuum[2]. Mais pourtant, ô m
Sauveur, j'ai confiance en votre infinie bonté, que ce
sentence me sera favorable.

Vous avez dit, Seigneur, que celui qui croit en vous
sera point jugé. Or, je proteste que je crois tellement
vous, que, moyennant votre grâce, je voudrais sacri
pour ce sujet toutes les vies du ciel et de la terre, si el
étaient à moi.

[1] Les fidèles qui possèdent des médailles, rosaires ou crucifix
richis des indulgences apostoliques, ou qui font partie du tiers-or
de Saint François, de la confrérie du Rosaire, ou de quelque a
confrérie de ce genre, peuvent gagner une indulgence plénièr
l'article de la mort, à la condition de se confesser, de commun
de faire un acte de contrition et un acte de charité, et d'invoque
saint nom de Jésus. Les prêtres munis d'une délégation *ad*
peuvent aussi, aux mêmes conditions, appliquer aux fidèles m
rants une indulgence plénière

[2] *Ps.* CXVIII, 137.

Vous avez dit aussi, par votre Apôtre que, si nous nous jugeons nous-mêmes, nous ne serons point jugés. Or, je me donne à vous pour entrer dans le zèle de votre justice contre moi-même, afin de me traiter, de me juger et de me condamner moi-même comme un pécheur et un criminel qui mérite toutes sortes de châtiments. Et à cette fin, je reconnais et confesse, devant toutes les créatures, que je suis infiniment indigne de votre grâce, que je ne mérite que l'enfer, et que même je ne vaux pas que vous preniez la peine d'exercer votre jugement sur moi : pouvant vous dire avec l'un de vos serviteurs, et ayant bien plus sujet de vous le dire que lui : *Et dignum ducis super hujuscemodi aperire oculos tuos, et adducere eum tecum in judicium*[1] : « Est-il possible, ô grand Dieu, que vous daigniez bien ouvrir les yeux pour regarder un sujet si misérable comme je suis, et que vous veuilliez prendre la peine de me faire paraître devant le trône de votre justice ? » *Non intres in judicium cum servo tuo, Domine, quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens*[2] : « Seigneur, n'entrez point en jugement avec votre très indigne et très infidèle serviteur, car il n'y a personne qui puisse se justifier devant vous. »

Domine, secundum actum meum noli me judicare, quia nihil dignum in conspectu tuo egi. Ideo deprecor Majestatem tuam, ut tu Deus deleas iniquitatem meam. Miserere mei Deus, secundum magnam misericordiam tuam. Amen

XVIII. — Protestation et invocation au regard de la très sainte Vierge Marie.

O Marie, Mère de Jésus, Reine des hommes et des Anges, prosterné à vos pieds en tout le respect et affection de tous les cœurs qui vous aiment, je proteste à la face de l'univers que je vous reconnais et honore

[1] Job, XIV, 3. — [2] *Ps.* CXLII, 2.

comme la Mère de mon Créateur, la Vierge des vierges et la Dame souveraine de tout le monde, à qui Dieu a donné tout pouvoir au ciel et en la terre ; et que je me tiendrais bien heureux de mourir pour le soutien de ces vérités, et d'être anéanti plutôt que vous ne fussiez pas ce que vous êtes.

O Mère de grâce, que de faveurs j'ai reçues de la divine bonté par votre moyen ! Je vous en remercie autant que je puis, et je supplie tous les Anges et tous les Saints de vous en remercier pour moi.

O Mère de miséricorde, de combien d'ingratitudes, d'infidélités et d'offenses suis-je coupable au regard de vous ! Je vous en demande pardon de tout mon cœur.

O Mère d'amour, avocate des pécheurs, refuge des misérables, consolatrice des affligés, c'est en vous qu'après Dieu j'ai mis toute mon espérance. Ne me rejetez donc pas, et ne permettez pas que celui qui se confie en vous soit confondu de son attente ; mais ayez pitié de moi, assistez-moi, spécialement en la dernière heure de ma vie ; soyez présente à mon décès et me prenez en votre sainte protection.

O ma très chère Maîtresse, ô ma sœur très aimée, ô ma Mère, ô ma très bonne Mère, *Dic, obsecro, quod soror mea, imo quod Mater mea sis, ut bene mihi sit propter te, et vivam ob gratiam tui*[1] : « Dites, s'il vous plaît, au souverain Juge, que vous êtes ma sœur, voire même que vous êtes ma Mère, afin qu'en votre considération il me soit favorable », et qu'il donne la vie à un criminel qui a mérité la mort éternelle.

Monstra te esse Matrem ; monstra te esse Matrem ; monstra te esse Matrem.

O Mater dilectissima,
O cordis mei Domina,
Mihi te Matrem exhibe
Meque te dignum effice.

[1] *Gen.* XII, 13.

Natum benigna respice,
Natum ubique protege :
Ut tibi pangat cœlica
Æterna laudis cantica.

O trésorière de la très sainte Trinité, qui avez en main tous les trésors de Dieu pour les distribuer aux pauvres, vous voyez mon extrême pauvreté. Il n'y a personne au monde de plus pauvre que moi, puisque de moi-même je n'ai rien, ne puis rien et ne suis rien ; et cependant je suis redevable à Dieu, aux Anges, aux Saints et à toutes les créatures. Ayez donc compassion de ma misère, suppléez à tous mes manquements, payez toutes mes dettes : priez la divine Justice qu'elle prenne dans ses trésors immenses, qui sont entre vos mains, la satisfaction de tout ce que je lui dois pour mes innombrables péchés.

Enfin, ô ma très chère Mère, ô la vie, l'espérance, la joie et la Reine de mon cœur, je vous donne mon âme, logez-la, s'il vous plaît, dans votre sein maternel ; défendez-la des embûches de ses ennemis ; purifiez-la de toutes ses ordures dans le sang précieux que votre Fils a répandu pour elle, ornez-la de toutes les grâces et vertus qui lui sont nécessaires et convenables pour être agréable aux yeux de la divine Majesté ; recevez-la à la sortie de son corps, présentez-la à mon Sauveur, et faites en sorte qu'elle soit du nombre de ceux qui verront sa divine face, et qui béniront à jamais avec lui, avec vous et avec tous les Anges et les Saints, la très adorable Trinité. *Eia ergo, Advocata nostra ; Eia ergo, Advocata nostra ; Eia ergo, Advocata nostra, illos tuos misericordes oculos ad nos converte : et Jesum, benedictum fructum ventris tui, nobis post hoc exilium ostende. O clemens, o pia, o dulcis Virgo Maria !*

C'est de quoi je vous supplie, ô Mère de Jésus, par vos sacrées entrailles qui l'ont porté, par vos bénites mamelles qui l'ont allaité, par votre très saint Cœur qui l'a

tant aimé, par toutes les plaies douloureuses dont ce même Cœur a été navré au temps de sa passion, par toutes les joies qu'il a eues en la terre et qu'il possède dans le ciel, spécialement par la joie indicible dont il a été comblé lorsque votre Fils bien aimé vous a visitée après sa résurrection ; enfin, par le très grand amour que la très sainte Trinité vous porte et que vous lui portez, et par toutes les saintes prières qui vous ont jamais été faites en la terre et au ciel.

Exaucez-moi, exaucez-moi, ô très bonne Vierge, qui n'avez jamais rebuté aucun de ceux qui ont eu recours à votre incomparable bonté : *Memorare, o piissima Virgo Maria, non esse auditum a sæculo, quemquam ad tua currentem præsidia, tua implorantem auxilia, tua petentem suffragia, esse derelictum. Ego, tali animatus confidentia, ad te, Virgo virginum Mater, curro ; ad te venio ; coram te gemens peccator assisto : Noli, Mater Verbi, Mater Jesu, Mater amabilis, Mater admirabilis, Mater mea charissima, noli inquam verba mea despicere, sed audi propitia, et exaudi. Amen.*

Ave Maria, Filia Dei Patris [1] ;

Ave Maria, Mater Dei Filii ;

Ave Maria, Sponsa Spiritus sancti ;

Ave Maria, templum totius Divinitatis ;

Ave Maria, candidum lilium fulgidæ, semperque tranquillæ Trinitatis ;

Ave Maria, rosa præfulgida cælicæ amænitatis ;

Ave Maria, Virgo virginum, Virgo fidelis, de qua nasci, et de cujus lacte pasci Rex cælorum voluit ;

Ave Maria, Regina Martyrum, cujus animam doloris gladius pertransivit ;

Ave Maria, Domina mundi, cui data est omnis potestas in cælo et in terra ;

[1] Nous dirons, dans l'opuscule suivant, *Exercice de piété*, Introduction et § IX, la raison de cette prière que le Vénérable fait réciter pour se préparer à la mort.

Ave Maria, Regina cordis mei, Mater, vita, dulcedo et spes mea carissima ;
Ave Maria, Mater amabilis ;
Ave Maria, Mater admirabilis ;
Ave Maria, Mater misericordiæ ;
Gratia plena, Dominus tecum ;
Benedicta tu in mulieribus ;
Et benedictus fructus ventris tui, Jesus ;
Et benedictus sponsus tuus Joseph ;
Et benedictus pater tuus Joachim ;
Et benedicta mater tua Anna ;
Et benedictus filius tuus Joannes ;
Et benedictus Angelus tuus Gabriel ;
Et benedictus Pater æternus, qui te elegit ;
Et benedictus Filius, qui te amavit ;
Et benedictus Spiritus sanctus, qui te sponsavit ;
Et benedicti in æternum omnes qui benedicunt tibi, et qui diligunt te. Amen.
Nos cum prole pia benedicat Virgo Maria. Amen.

XIX. — Protestation et invocation au regard des Anges et des Saints.

O MON saint Ange gardien, ô bienheureux saint Michel, ô bienheureux saint Gabriel, ô bienheureux saint Raphaël, ô bienheureux saint Joseph, ô bienheureux N..., ô tous les Anges et tous les Saints et Saintes du Paradis, je vous salue et vous honore tous en général et chacun en particulier, autant que je puis et que je dois selon Dieu.

Je vous remercie de tous les effets de votre charité vers moi, et vous demande pardon de tout ce que j'ai fait qui vous a été désagréable.

Vous voyez le besoin extrême que j'ai maintenant de votre secours : ne me le refusez donc pas, s'il vous plaît,

mais aidez-moi par vos prières, défendez-moi, suppléez à mes défauts ; faites pour moi devant Dieu tout ce que vous savez que je suis obligé de faire. Assistez mon âme lorsqu'elle sortira de son corps, présentez-la à sa divine Majesté, et lui offrez quant et quant vos mérites et intercessions pour moi, afin que je sois digne de lui sacrifier éternellement avec vous un sacrifice de louange et d'amour.

Car je proteste que je ne prétends autre chose, en ce monde ni en l'autre, sinon d'aimer et bénir à jamais avec vous Celui qui seul est digne de tout honneur, gloire et amour, et qui soit pour jamais glorifié et aimé de toutes ses créatures. Ainsi soit-il.

XX. — Protestation sur les dernières paroles que Notre-Seigneur a dites en mourant, et qu'il faut dire avec lui.

O Jésus, je vous adore dans les saintes dispositions avec lesquelles vous avez prononcé les dernières paroles que vous avez dites en la croix, recommandant votre âme entre les mains de votre Père. Je me donne à vous pour entrer en ces mêmes dispositions, protestant que je désire prononcer ces paroles en votre esprit, c'est-à-dire en union de la résignation, dévotion, amour, confiance et autres saintes dispositions avec lesquelles vous les avez proférées.

Et à cette fin, je veux dire de tout mon cœur : *Pater in manus tuas commendo spiritum meum.* Mais dites-le pour moi, ô mon Sauveur ; dites-le pour moi, ô Mère de Jésus ; dites-le pour moi, ô bienheureux saint Gabriel, ô bienheureux saint Joseph, ô tous les Anges et tous les Saints et Saintes de Jésus. Et que je dise avec Jésus, et avec tous les Saints et Saintes qui l'ont dit si saintement, à l'heure de leur mort : *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum.* Ainsi soit-il.

XXI. — Protestation sur le saint Nom de Jésus et de Marie, dont notre cœur et notre bouche doivent être remplis, spécialement à l'heure de la mort.

O Jésus, ô Marie, l'amour et les délices du ciel et de la terre ! Que tout le monde sache que toutes les grâces et bénédictions, tous les trésors et richesses, et tout ce qu'il y a d'aimable, de désirable et d'admirable en l'univers, est renfermé en Jésus et Marie.

O Jésus et Marie, que votre saint Nom soit gravé dans tous les cœurs du monde, et spécialement dans le mien jusqu'au dernier soupir de ma vie. Et que je meure avec ces deux paroles en la bouche : Jesus, Maria !

Mais je proteste que mon intention est de prononcer ces sacrés Noms en toute la vénération et dévotion avec laquelle ils ont jamais été prononcés par toutes les saintes bouches qui les ont proférés ; et en les prononçant, d'offrir à la très sainte Trinité tout l'amour et la gloire qui lui a été, est et sera rendue par Jésus et Marie ; d'offrir à Jésus et à Marie tout l'honneur et l'amour qui leur a été, est et sera porté au ciel et en la terre ; et d'offrir à tous les Anges et à tous les Saints le très aimable Cœur de Jésus et de Marie, en augmentation de leur joie et de leur gloire.

O Jésus et Marie, que je vive de votre vie, que je meure de votre mort ! O Jésus, que je meure entre les bras de votre paternelle bénignité ! O Marie, que je finisse ma vie dans le sein de votre maternelle charité !

O Jésus et Marie, que je dépose mon âme dans votre Cœur sacré tout embrasé d'amour vers toutes les âmes ! Il est vrai que, par la rigueur de la justice, j'ai mérité d'être jeté dans le feu éternel de l'enfer ; mais je demande que, par les excès de la miséricorde, je sois plongé, absorbé, perdu et consommé dans les feux éter-

nels de cette fournaise d'amour divin, le très saint Cœur de Jésus et de Marie.

Ave, Cor sanctissimum[1],
Ave, Cor mitissimum,
Ave, Cor humillimum,
Ave, Cor purissimum,
Ave, Cor devotissimum,
Ave, Cor sapientissimum,
Ave, Cor patientissimum,
Ave, Cor obedientissimum,
Ave, Cor vigilantissimum,
Ave, Cor fidelissimum,
Ave, Cor beatissimum,
Ave, Cor misericordissimum,
Ave, Cor amantissimum Jesu et Mariæ ;
Te adoramus,
Te laudamus,
Te glorificamus,
Tibi gratias agimus ;
Te amamus
Ex toto corde nostro,
Ex tota anima nostra,
Et ex totis viribus nostris ;
Tibi cor nostrum offerimus.
Donamus,
Consecramus,
Immolamus ;
Accipe et posside illud totum,
Et purifica,
Et illumina,
Et sanctifica,
Ut in ipso vivas et regnes et nunc et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

[1] Voir ci-après, dans l'*Exercice de piete*, Introduction et § X, la raison d'être de cette belle Salutation.

O Jésus et Marie, que mon âme soit unie très parfai-
ment à votre âme, mon esprit à votre esprit, mon cœur
votre Cœur, afin que j'adore, que je loue et que j'aime
ernellement la très sainte Trinité avec Jésus et Marie !
O Jésus et Marie, soyez ma vie, ma force, ma défense,
a joie et mon amour ! O Jésus, soyez-moi Jésus ! ô Ma-
e, soyez-moi Marie !
O mon Dieu, je proteste pour toujours, mais spéciale-
ent pour le temps auquel il arrivera (si vous le permettez
nsi) que je perdrai la parole, ou même l'usage des sens
de l'esprit ; je proteste, dis-je, que je veux que toutes
es respirations, tous les battements de mon cœur et de
es veines, et toutes les parties de mon corps et de mon
ne, soient autant de cœurs, de langues et de voix qui
ssent sans cesse tous les actes et protestations que j'ai
tes ci-devant ; mais surtout qui crient continuellement :
VE JÉSUS ET MARIE !
Je me donne à Jésus et à Marie, afin qu'ils me donnent
sacrifient entièrement et pour jamais au pur amour et
a seule gloire de la très sainte Trinité. Ainsi soit-il.

JESUS MARIA, JESUS MARIA, JESUS MARIA.

AUTRE MANIÈRE

faire pratiquer ces actes et protestations au malade.

Lorsqu'on n'a pas le temps de faire exercer tous les
es et protestations précédentes au malade, on les
it abréger et les lui faire pratiquer en une autre ma-
ère, à savoir en lui parlant en cette façon :
« Protestez-vous pas à Dieu, mon cher Frère, que vous
ulez vivre et mourir enfant de la sainte Église, catholi-
e, apostolique et romaine, dans la foi dont elle fait profes-

sion, et dans l'honneur et l'obéissance que vous lui dev

Renoncez-vous pas pour jamais à toutes les erreurs dérèglements qu'elle déteste ? Etes-vous pas prêt, m yennant la grâce de Dieu, de sacrifier votre sang et vo vie pour cette intention?

— *Le malade doit répondre :* « Oui, mon Père. »

« Reconnaissez-vous pas que vous n'êtes rien, q vous n'avez rien, que vous ne pouvez rien, et que, vous-même, vous n'avez fait aucun bien ? Confess vous pas que de vous-même vous êtes un abîme de ché, un vrai enfer, une source de toutes sortes d'iniqu tés ; et que vous avez mérité l'ire de Dieu et de tou ses créatures, et les peines éternelles ?

« Avez-vous pas recours à Jésus, qui est votre Réden teur, votre salut, votre vie et votre tout, afin qu'il ait pi de votre grande misère, selon son immense miséricord

— *Le malade doit répondre :* « Oui, mon Pére. »

« Voulez-vous pas offrir à Dieu toutes les adoratio les louanges et honneurs qui lui ont été et seront ren par Jésus-Christ votre Seigneur et par tous ses membres

— *Le malade doit répondre :* « Oui, mon Père. »

« Protestez-vous pas que vous êtes prêt, moyenn sa grâce, de faire ceci ou cela ? de souffrir tout ce q lui plaira ? que vous voulez que toutes les parties votre corps et de votre âme soient autant de langues louent et qui bénissent éternellement la très sainte T nité, l'Humanité adorable de votre Sauveur, la très g rieuse Vierge sa Mère, tous les Anges et tous les Sai et Saintes du paradis ?

— *Le malade doit répondre :* « Oui, mon Père. »

Il est bon aussi de n'attendre pas qu'on soit au lit la mort, à faire les susdites protestations ; mais de faire étant encore en santé, du moins une fois en cha année, par une sainte et chrétienne précaution.

VIVE JÉSUS ET MARIE !

JESUS MARIA

EXERCICE DE PIÉTÉ

ontenant en abrégé les choses principales qui sont nécessaires pour vivre chrétiennement et saintement.

Hæc est voluntas Dei, sanctificatio vestra.
(1 Thess. IV, 3).

APPROBATION DES DOCTEURS

Nous soussigné, Docteur et professeur en théologie de l'U-niversité de Caen, certifions avoir lu et examiné un petit liv intitulé *Exercice de piété*, dans lequel nous n'avons rien trou de contraire à la foi, ains toutes choses conformes pour excit les âmes à la piété et à la pratique des vertus. En foi de qu nous avons signé ces présentes, le 17e jour de Mars 1635.

A. Boeda.

Nous soussigné, Docteur en la sacrée Faculté de théologie Paris, assurons avoir entièrement vu et diligemment recon le présent traité qui porte en titre *Exercice de piété*, auqu n'avons rien trouvé qui ne soit conforme à la doctrine de l'É-glise catholique, apostolique et romaine; ains y avons rema-qué plusieurs enseignements salutaires pour aider à déracin le vice et avancer les âmes à la vertu.

Fait à Caen, au couvent Saint-François, le 19 Mars 1635.

F. T. Le Ballois.

Nous soussignés, Docteurs en Théologie de la Faculté de P-ris, certifions avoir vu et lu une Oraison à la sainte Vierge forme de Salutation, avec l'explication d'icelle, en laquelle no n'avons rien trouvé qui ne soit conforme à la créance de l'É-glise, ains pleine de zèle et de charité

Fait ce 12 de Février 1642.

F J. Masqueret, *Carme.*

F. J. Guérout, *Carme.*

Nous avons lu cette *Salutation au très saint Cœur de Jésus Marie*, où nous n'avons rien trouvé contre la foi orthodox Ce septième jour d'Août 1645.

D. M. De la Dangie de Renchi, *Célérier de l'Abba de Caen, Docteur en Théologie.*

F. B. Chancerel, *Gardien des Frères Cordeliers Caen, Docteur en Théologie.*

INTRODUCTION

Cet opuscule est le premier ouvrage dû à la plume u Vén. Jean Eudes. Il le composa dès l'année 1634 u au commencement de 1635, comme le prouvent es approbations des Docteurs, qu'on vient de lire.

Il avait déjà prèché cinq grandes missions dans le iocèse de Coutances, et, destiné par ses supérieurs ce genre de ministère, pour lequel il avait une ptitude et une grâce toutes spéciales, il se préparait, ans la retraite, à cette carrière apostolique qu'il llait parcourir avec un zèle infatigable pendant lus de quarante ans. Or, dans ses premiers travaux, avait constaté que la plupart des fidèles, et même eux qui avaient une certaine instruction, ignoraient otalement les moyens de rendre leur vie méritoire, t ne s'acquittaient de la prière et des actions les lus saintes qu'avec une déplorable routine, à tel oint qu'ils y offensaient Dieu, bien loin de l'honoer et d'attirer sur eux les dons de la grâce.

Pour remédier à cet abus, nous dit l'un de ses istoriens[1], il se proposa d'apprendre aux peuples, ans ses missions, non seulement à bien faire la rière soir et matin, mais aussi la manière de sancifier toutes leurs actions et de se comporter chréiennement dans les différentes circonstances de la ie, spécialement de bien entendre la sainte messe, e se confesser et de communier dignement, et de 'appliquer à l'examen de conscience.

[1] Martine, *Vie du P. Eudes*, I, p. 70.

C'est dans ce but qu'il écrivit ce petit livre, de
tiné à être comme un manuel de piété et un résur
de ses enseignements. Il fut imprimé en 1636 ;
cette année-là même, à la mission de Fresne, dans
diocèse de Bayeux, le P. Eudes commença à en fai
l'explication à ses auditeurs ; puis, joignant la pr
tique à la théorie, il récitait avec eux les prièr
contenues dans ce manuel, les obligeant à les r
péter mot à mot après lui, afin de leur en faire co
tracter l'habitude[1].

« Les Missionnaires de la Congrégation de Jésus
Marie, remarque l'historien cité plus haut[2], ont d
puis ce temps-là continué cet exercice salutaire da
les missions, surtout dans celles de la campagn
On le fait d'ordinaire immédiatement avant le se
mon du matin, et l'après-midi après le catéchism
ou après le sermon du soir, quand il y en a. »

« Mais, ajoute-t-il, le P. Eudes ne se contenta p
de faire ainsi les prières publiques dans ses mission
il établit encore le pieux usage de la prière faite e
commun dans les familles. » Et cette remarq
nous donne la raison du double *exercice pour le so*
que l'on trouve dans ce petit livre : l'un, plus cour
est pour la prière ordinaire, l'autre, plus long
dialogué, est destiné à la prière faite en commu

« Il avait jugé, dit un autre de ses biographes
que pour entretenir l'esprit de piété parmi les fidèle
rien n'était plus à propos que d'engager les pères
mères de famille à faire réciter la prière dans leu
maisons, et il profita de la circonstance des missior
pour établir cette religieuse pratique. Il répand
même parmi le peuple une formule de prières qu'
avait eu soin d'entremêler de différents actes des

[1] *Annales de la Congrégation de Jésus et Marie,* I, p. 96.
[2] Martine, loco citato.
[3] P. de Montigny, *Vie du P. Eudes*, p. 44.

nés à exprimer en général les promesses que
chacun devait avoir faites à Dieu dans les transports
de sa ferveur. Il réussit si bien à accréditer ce saint
usage que, trente et quarante ans après, il subsis-
tait encore dans les lieux où le P. Eudes l'avait
établi pendant ses missions. »

Ce formulaire d'actes et de prières, c'est l'exercice
du soir qui se trouve à la fin de cet opuscule, et qui
se récitait alternativement par le semainier et les
assistants.

L'annaliste de la Congrégation[1] ajoute à ces dé-
tails, que souvent, pendant la mission, deux des
missionnaires se rendaient après souper pour prési-
der cet exercice, dans quelques maisons de la pa-
roisse, où ils réunissaient les familles d'un même
village[2].

L'année suivante, 1637, le Vénérable Jean Eudes
publia un autre livre qui, comme il le dit lui-même,
est le développement de ce petit ouvrage. C'est le
Royaume de Jésus que l'on connaît déjà. Mais il ne
cessa pas pour cela de rééditer le premier : d'abord
parce que l'exercice de la prière en commun n'est
pas dans le *Royaume de Jésus* ; ensuite parce que ce
petit livre plus simple, plus portatif, moins coûteux,
était plus à la portée de toutes les bourses et de
toutes les intelligences.

Nous croyons qu'il s'en fit de nombreuses édi-
tions ; mais le format in-32 oblong était si petit, que
la plupart des exemplaires se sont perdus. Outre la
première édition de 1636, que nous n'avons pu re-
trouver, nous ne connaissons d'autres éditions inté-

[1] Annales I, ch. IV, n° 14, 5.

[2] Dans un opuscule sur la *Conduite d'un Curé touchant sa charge*,
le pieux et savant Beuvelet recommande aux prêtres « le livre du
Père Eudes intitulé *Exercice de piété* », et pour eux-mêmes, et
pour introduire dans les familles l'usage de la prière en commun.

grales que celle de 1656 qui est conservée à la Bibl thèque nationale de Paris[1]; une troisième sans da imprimée à Lisieux, qui se trouve au Monastère Notre-Dame de Charité de Caen : et celle qui a envoyée à Rome pour l'examen des ouvrages du V nérable. Cette dernière, imprimée à Caen, chez veu J. J. Godes, rue Saint-Étienne, pour Pierre Chalop libraire, Froide-Rue, ne porte pas de date ; mais chiffre qui se trouve dans l'Élévation à Jésus sur s Etats et mystères, montre qu'elle est de 1744[2]. A ce époque, les missionnaires Eudistes faisaient do encore imprimer ce petit livre pour leurs missio

En 1747, Jacques-Claude Pyron, imprime libraire à Caen, donna une nouvelle édition de ce liv avec des additions et des suppressions inspiré croyons-nous, par les Religieuses de Notre-Dame Charité, qui le destinaient à leurs pensionnaires jeunes filles. Il obtint, pour l'imprimer sous ce forme, une approbation du Docteur Tamponnet, syndic de la Faculté de Théologie de Paris, conç en ces termes : « J'ai lu par l'ordre de Mgr le Cha celier *l'Exercice de piété, etc.* A Paris, ce 10 Ao 1747 » ; puis une permission du roi en date du Octobre de la même année. Il le réimprima aussi 1786, comme le prouve un exemplaire de cette da conservé aux Archives de la Congrégation de Jés et Marie. Le même ouvrage ainsi modifié fut réédi avec quelques nouvelles additions, chez Mame Tours en 1836, sous le titre de *Trésor des âmes d vouées aux Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie* ; et est encore en usage, nous dit-on, pour les pensio naires et les enfants, dans plusieurs monastères Notre-Dame de Charité.

[1] Inventaire D, n° 33,975.
[2] Il y a aussi un exemplaire de cette édition à la Bibliothè municipale de Valognes.

Ces trois éditions portent en tête *l'Avis* suivant : « La nouvelle forme que l'on a donnée à ce livre, jointe aux exercices pour honorer les divins Cœurs de Jésus et de Marie, que l'on y a insérés, le feront sans doute recevoir agréablement des personnes qui désirent leur salut, et qui se portent à la vraie dévotion, dont le R. P. Eudes, auteur de cet *Exercice de Piété*, était si rempli que, ne se bornant pas aux pieuses instructions qu'il a laissées aux deux Congrégations dont il est instituteur, il s'est encore appliqué, par un zèle très ardent pour le salut des âmes, à dresser des règles sûres pour conduire les jeunes gens dans la pratique des vertus chrétiennes ; ce qu'il enseigne dans ce petit ouvrage dressé particulièrement pour leur usage. Ils y trouveront des moyens faciles pour sanctifier leurs actions et se former de bonne heure à la solide piété, en s'éloignant de tout ce qui pourrait corrompre les mœurs. C'est aussi la fin qu'on s'est proposée en donnant une nouvelle édition de cet *Exercice de Piété*. Ceux qui le liront avec attention avoueront que, quoiqu'il soit court et simple, il renferme cependant des moyens sûrs et efficaces pour arriver au salut. »

On nous a signalé deux autres éditions de l'*Exercice de piété*, l'une sans date, imprimée à Lisieux, chez Jacques du Ronceray, imprimeur de l'Evêché et du Collège[1] ; l'autre de 1803, sans que l'on nous indique le nom ni la ville de l'éditeur[2].

On retrouve plusieurs des prières et exercices de cet opuscule dans les Manuels de la Société du Cœur admirable, et de la Confrérie des Sacrés Cœurs, imprimés au XVIIIe siècle. Celui de Guingamp, imprimé à Tréguier en 1711, en donne intégralement

[1] Elle se trouve au Monastère de N.-D. de Charité de Caen.
[2] Lettre de l'Evêché de Séez, conservée aux Archives de la Congr.

toute la première moitié (les quatre premiers paragraphes.) M. Roger Daon s'en est également inspiré, ainsi que de ceux du *Royaume de Jésus*, dans les exercices du chrétien qu'il a publiés à la suite du *Contrat de l'homme avec Dieu ;* mais il les a tellement remaniés qu'ils sont à peine reconnaissables.

Nous donnerons ici le texte de l'édition de 1656, que nous avons copié à la Bibliothèque nationale. On y retrouvera la belle doctrine du *Royaume de Jésus* en raccourci, mais sans redites ; car le Vénérable Eudes toujours fécond sait exprimer les mêmes pensées sous mille formes diverses. On y admirera surtout un excellent abrégé de la vie chrétienne en huit articles, et, sous le titre de *Paradis de la terre*, un résumé de la perfection en douze paragraphes, qui est un pur chef-d'œuvre. Le pieux Apôtre y a mis tout son cœur et, sans y songer, s'y est peint lui-même d'une manière frappante.

*
* *

Les dernières éditions de l'*Exercice de piété*[1] contiennent toutes, à la fin, deux belles *Salutations* composées par le Vénérable P. Eudes vers 1640 et 1641, l'*Ave Maria, Filia Dei Patris*, et l'*Ave Cor sanctissimum*, avec les préfaces ou notices explicatives qu'il y a jointes.

Nous les donnerons nous-mêmes à la fin de cet opuscule, parce que le pieux auteur y reviendra et les recommandera souvent dans les ouvrages qui doivent suivre. Et pour les mieux faire connaître, nous allons dire ici un mot de leur origine et de leur excellence.

[1] Notamment l'édition qui a été soumise à la Sacrée Congrégation des Rites.

1. Il est peu de saints qui aient eu une piété aussi forte et aussi tendre que celle du P. Eudes, envers la très sainte Vierge. Tout dévoué à son service, il s'était engagé par vœu à l'honorer et à la regarder constamment comme sa Mère et sa divine Maîtresse ; et, fidèle à cette promesse, il ne passa aucun jour sans lui rendre quelque témoignage de sa dépendance, et sans chercher à la faire connaître, aimer et servir[1].

Il aimait surtout à répéter le saint nom de Marie[2], et à proclamer ses grandeurs en lui prodiguant mille louanges. C'est pour satisfaire sa dévotion en ce point, qu'étant encore à l'Oratoire, vers l'année 1640, il composa une belle prière ou formule contenant douze *salutations* et douze *bénédictions*, en l'honneur de ses gloires principales figurées par les douze étoiles qui lui servent de diadème[3].

Comme il répétait avec ferveur ce chant de son âme, suppliant la Reine du Ciel de faire en sorte qu'il pût lui gagner une multitude de cœurs, cette divine Mère lui fit la promesse (est-ce directement ou par l'entremise de la pieuse Sœur Marie des Vallées, nous l'ignorons), « qu'à tous ceux qui diraient cette « prière avec dévotion ou bonne volonté, s'ils étaient « en état de grâce, elle augmenterait l'amour divin « dans leur cœur, à chacune des douze salutations « ou bénédictions qui y sont contenues ; et que, s'ils « étaient en péché mortel, de sa main douce et vir« ginale, elle frapperait à la porte de leur cœur, à « chaque salutation et bénédiction qu'ils diraient, « pour les exciter à l'ouvrir à la grâce ». Et elle ajouta que, « quand on trouverait des personnes

[1] Cf. Hérambourg, *Vertus du P. Eudes,* ch. XI, p. 155.

[2] Nous verrons plus tard les belles pages qu'il a écrites sur le Saint Nom de Marie, et les offices si pieux qu'il a composés en son honneur. *Enfance admirable*, et *Œuvres liturgiques*.

[3] « Et in capite ejus corona stellarum duodecim. » *Apoc.* XII, 1.

« engagées dans le péché et difficiles à convertir,
« il serait salutaire de les exciter à dire de bon cœur
« cette oraison, ou tout au moins de consentir qu'on
« la dise pour eux[1]. »

A partir de ce moment, le pieux apôtre ne cessa de travailler à répandre cette prière. Il prescrivit à ses divers Instituts de la réciter chaque jour; il la recommandait aux prêtres et aux fidèles dans les missions, les engageant non seulement à la réciter eux-mêmes, mais à en inspirer le goût autour d'eux; il la fit adopter dans un grand nombre de Communautés, et les Bénédictines du Saint-Sacrement la comptent encore aujourd'hui parmi leurs prières habituelles. Il la préconisa, dans le livre du *Bon Confesseur*[2], pour toucher et ramener les âmes endurcies. « C'est elle surtout qu'il conseillait aux plus grands pécheurs, nous disent les historiens du pieux Missionnaire. Après avoir employé les autres moyens, il recourait en dernier lieu à celui-là. Il ne s'est guère fait de missions où l'on n'ait expérimenté la puissance de cette prière pour amollir les cœurs obstinés. Il en prescrivit la récitation quotidienne aux régents du collège de Lisieux pour leurs pensionnaires, et aux religieuses de Notre-Dame de Charité pour leurs pénitentes[3]. » Il voulait aussi

[1] Voir ci-après, § IX. n° VIII, la note.

[2] Voir à la dernière page du *Bon Confesseur*, TOME IV des *Œuvres complètes*.

[3] Martine, *Vie du P. Eudes*, II, p. 410; — Hérambourg, *Vertus du P. Eudes*, p. 165.

Voici un trait cueilli dans les Annales de N.-D. de Charité, qui nous prouve l'efficacité de cette salutation « En 1661 il y avait, au Monastère de Caen, une personne de condition, entrée à la maison quatorze mois auparavant. Elle avait eu depuis lors des troubles et des peines de conscience si continuels, qu'elle ne trouvait aucun repos auprès de ses confesseurs, ni dans aucun autre des secours qu'on pouvait lui donner.

« C'était alors une dévotion très ordinaire parmi les pénitentes

qu'on la dit au chevet des malades, et il en a donné l'ordre à ses religieuses dans leur *Coutumier* ou *Cérémonial*. Enfin à la mort du saint homme, on trouva une copie de cette salutation qu'il avait écrite lui-même de son sang, durant sa maladie [1].

2. Peu de temps après l'époque où il composa cette première Salutation, le Vénérable P. Eudes, au dire de ses historiens, trouva dans les enseignements de sainte Gertrude, de sainte Mecthilde et de sainte Brigitte, une nouvelle orientation à sa piété si ardente et si tendre, ce fut la dévotion aux Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, que Dieu lui

de réciter à certains jours mille *Ave Maria*, pour obtenir, par l'entremise de la Reine des Vierges, la grâce de bien mourir. Cette personne les ayant dits parut en être récompensée. Car étant tombée malade peu après, elle reçut tous les Sacrements et sembla si tranquille, contre son ordinaire, que tout le monde en était surpris et fort consolé. Le confesseur lui-même témoigna de sa bonne disposition et dit que l'on ne devait avoir aucune inquiétude à son sujet.

« La Maîtresse de classe étant allée la voir ce jour-là sur le soir, lui fit faire plusieurs actes de préparation à la mort et lui demanda si elle ne voulait pas s'unir à la salutation *Ave Maria, Filia Dei Patris*, qu'elle allait dire pour supplier la sainte Vierge de l'assister et protéger jusqu'à sa fin.

« La malade ayant répondu affirmativement, elle récita cette prière près de son lit et se retira ensuite pour prendre un peu de repos. A peine était-elle endormie, qu'on vint l'avertir que cette pauvre fille la demandait avec de vives instances. Elle la trouva sur son séant, dans un effroi indicible. — Ah ! ma mère, s'écria-t-elle tout éperdue, j'étais damnée sans la sainte Vierge ; qu'on aille promptement chercher un confesseur.

« Ce fut avec peine que l'on put faire venir le sien, tant il était persuadé du bon état où il l'avait laissée. Il passa néanmoins plus de deux heures avec elle, et en sortant, il ne put s'empêcher de dire que la sainte Vierge avait opéré un grand miracle en faveur de cette pauvre moribonde, et que pour rien au monde il n'aurait voulu être privé de la voir en ce dernier besoin.

« Elle mourut quelque temps après, dans des dispositions si saintes, qu'on eut tout lieu d'espérer que Dieu lui avait fait miséricorde. » *Annales de Notre-Dame de Charité*, année 1661.

[1] Martine et Hérambourg, l. c.

révélait par ce moyen. Il en fit dès lors le sujet de ses méditations et il y découvrit tout un monde de merveilles.

Adorant dans le Cœur de Jésus, l'amour infini de ce divin Sauveur, symbolisé et exprimé en quelque sorte par l'organe le plus noble de son corps déifié, il comprit que ce Cœur sacré c'est toute la raison d'être de Jésus, si l'on peut s'exprimer ainsi ; et tout ce qu'il avait dit jusque-là des grandeurs et des charmes de ce divin Maître, il le dit désormais de son Cœur infiniment aimable : « C'est le principe de toute la gloire de Dieu, c'est l'objet de toutes les complaisances du Père céleste, c'est le centre de la religion du ciel et de la terre, c'est le soleil des cieux dont tous les astres empruntent leur lumière, c'est le grand fleuve qui réjouit la cité de Dieu. C'est par lui que les Anges louent le Créateur, que les Dominations l'adorent, les Puissances le vénèrent, les Chérubins étincellent de mille feux, les Séraphins brûlent des flammes du plus pur amour, et tous les Saints bénissent et glorifient la très auguste Trinité. C'est aussi le principe de toute vie et de toute sainteté pour l'Eglise militante : l'homme, qui est un cœur créé pour aimer Dieu et formé sur l'image de celui de Jésus, ne peut vivre surnaturellement et atteindre sa fin que par son union à ce Cœur sacré, source de toute grâce et de toute vertu. C'est le riche trésor dans lequel doivent puiser les pécheurs pour payer leurs dettes, les justes pour fortifier leur foi, vivifier leur espérance, embraser leur amour, et s'enrichir d'une infinité de grâces qui les élèveront à la plus haute perfection. Communier au Cœur de Jésus par la contemplation, par l'amour, par l'union à ses intentions et à ses dispositions, le faire vivre et régner dans notre cœur et nous transformer en lui, c'est le festin mystique dans lequel les âmes pieuses

éprouvent la sainte ivresse dont parle le Cantique des cantiques. » Tels étaient les sentiments de notre Vénérable Apôtre à l'égard de ce divin Cœur[1].

Mais habitué qu'il était à ne jamais séparer la très sainte Vierge de son divin Fils, le P. Eudes ne pouvait honorer le Cœur de l'Homme-Dieu sans songer à celui de sa Mère qui lui est si intimement uni. Ce Cœur virginal en effet ne bat-il pas constamment à l'unisson du Cœur de Jésus ? n'en est-il pas l'image très ressemblante ? Et puis ces deux Cœurs n'ont-ils pas toujours été étroitement unis par un amour réciproque incomparable ? Ils vivaient l'un avec l'autre, l'un pour l'autre, l'un dans l'autre. « Jésus était tellement vivant et régnant en Marie, qu'il était véritablement l'esprit de son esprit, l'âme de son âme et le Cœur de son Cœur.[2] » Enfin n'est-ce pas par le Cœur de sa Mère que le Cœur de Jésus s'est donné à nous ? n'est-ce pas par ce canal béni qu'il nous communique toutes ses faveurs ? C'est donc par le Cœur de Marie que nous devons aller au Cœur de Jésus, et c'est à ces deux Cœurs si parfaitement unis que nous devons unir les nôtres pour mieux nous unir au Cœur de Dieu. Voilà tout le plan divin, et toute l'économie de notre sainte religion.

Pour peindre cette union si intime des deux Cœurs du Fils et de la Mère, le Vénérable Apôtre trouva un mot heureux : *Cor Jesu et Mariæ*, « le Cœur de Jésus et de Marie[3] . »

Il fallait aussi trouver une formule de prière courte et précise pour résumer et exprimer les sentiments qui doivent nous animer à l'égard de ces divins Cœurs. Ce digne serviteur de Dieu avait lu,

[1] Cf. Martine citant le Vén. p. Eudes, dans sa *Vie*, II, p. 405.
[2] Cf. ci-après, §, X.
[3] Sur la légitimité de cette appellation, voir le R. P. Le Doré, *Les Sacrés Cœurs,* t. II, p. 291.

dans les ouvrages de sainte Mecthilde, que Notre-Seigneur révéla lui-même à cette pieuse vierge le moyen de saluer le Cœur de sa très sainte Mère d'une manière qui lui fût agréable. S'inspirant de cette révélation, il composa la magnifique Salutation *Ave Cor Sanctissimum*, qu'il adresse non seulement au Cœur de la Mère de Dieu, comme le faisait la vierge d'Helfta[1], mais aux deux Cœurs unis de Jésus et de Marie. Rien de plus court, et pourtant rien de plus complet, de plus méthodique et de plus beau que cette prière, qui nous fait contempler les perfections et les vertus de ces divins Cœurs, et leur rendre tous les devoirs du culte catholique. C'est un véritable traité en raccourci de la dévotion aux Sacrés Cœurs[2].

Pour récompenser la piété de son fidèle serviteur et l'encourager à répandre une si belle dévotion, la très sainte Vierge voulut lui faire à cette occasion une seconde promesse bien consolante, celle « de donner à tous céux qui réciteraient cette prière avec piété, des désirs de se purifier de plus en plus de toutes sortes de péchés, afin d'être plus capables de recevoir les dons, grâces et bénédictions divines[3]. »

De son côté, Notre-Seigneur, de concert avec sa très sainte Mère, lui confia une triple mission, non

[1] Sur les treize salutations du V. P. Eudes, dix seulement avaient été indiquées à sainte Mecthilde ; et le pieux apôtre y a ajouté la seconde partie qui exprime, d'après la Liturgie et les Saintes Écritures, les principaux actes du culte chrétien.

[2] Voir le commentaire qu'en fait le R. P. Le Doré dans son grand ouvrage des *Sacrés Cœurs*, TOME II, p. 340 ; et l'explication qu'en donne le P. Dauphin dans son livre des *Cœurs sacrés de Jésus et de Marie, règle et vie de nos cœurs*.

[3] Voir ci-après, au § X, le préambule de cette Salutation. Il ne nous appartient point d'apprécier ce qu'il peut y avoir d'extraordinaire dans ces promesses ou dans les missions que reçut le P. Eudes ; nous racontons en historiens, et nous répétons ici la *déclaration* que nous avons faite en tête du volume.

oins opportune que sublime, au moment où le
nsénisme naissant commençait à nier l'amour
rin : triple mission dont l'unité apparaît claire-
ent dans ses manifestations diverses : l'établisse-
ent du culte des Sacrés Cœurs ; la fondation de
Congrégation de Jésus et Marie ; l'institution de
rdre de Notre-Dame de Charité ; — la dévotion aux
crés Cœurs, qui est la dévotion de la confiance
de l'amour ; la Congrégation de Jésus et Marie
i prêchera partout l'amour et la miséricorde des
ins Cœurs ; l'Ordre de Notre-Dame de Charité
i sera la mise en exercice et en pratique de cet
our et de cette miséricorde[1].

Nous n'avons point à narrer ici le zèle que le Vé-
rable P. Eudes déploya tout le reste de sa vie
ur s'acquitter de cette triple mission. Disons
ulement que, dès leur établissement, il consacra
deux Instituts aux divins Cœurs de Jésus et de
rie, et leur prescrivit de réciter deux fois chaque
r la Salutation *Ave cor sanctissimum*[2], avec ordre
ne terminer aucun de leurs exercices sans les
ir en répétant la prière *Benedictum sit Cor aman-
imum*, etc., que nous rencontrerons aussi dans le
rs de cet opuscule. C'est la pratique quotidienne
laquelle les enfants du Vénérable P. Eudes ho-
rent extérieurement ces Cœurs sacrés, dont ils
rchent à reproduire les vertus sublimes, dont
empruntent les saintes intentions et les dispo-
ons parfaites dans toutes leurs actions, et aux-

Cf. R. P. Le Doré, *Les Sacrés Cœurs*. I, p. 62. sq.

D'après une lettre du P. Eudes à M. Mannoury, l'un de ses
pagnons, lettre datée du 26 octobre 1643, cette salutation se
tait dès lors chaque jour dans la Congrégation. Plusieurs Con-
ations l'adoptèrent également, entre autres les Bénédictines
Saint-Sacrement, qui la comptent, depuis leur fondation parmi
prières quotidiennes. Le Doré, *Les Sacrés Cœurs*, I, pp. 74 et 78

quels ils s'efforcent de demeurer constamment un
pour ne faire avec eux, et entre eux tous, qu'un e
prit, qu'un cœur et qu'une âme.

3. Désireux de propager au dehors les deux bell
Salutations dont nous venons de parler, le V.
Eudes composa pour chacune d'elles une noti
explicative, et dans le but de les faire imprimer,
obtint l'approbation nécessaire des Docteurs, po
la première le 12 février 1642, et pour la secon
le 7 août 1645. Les donna-t-il dès lors au publi
Nous serions portés à le croire, mais nous ne po
vons l'affirmer, n'ayant découvert jusqu'ici auc
document qui le prouve. Ce qu'il y a de certain, c'
qu'au début de l'année 1648, alors qu'il prêch
une grande mission à Autun, ayant obtenu de l
vêque, Mgr Claude de Ragny, l'autorisation d'y fa
célébrer une fête en l'honneur du très saint Cœ
de Marie, il fit imprimer dans cette ville, ch
Claude Simonnot, deux offices qu'il avait compo
depuis déjà plusieurs années, l'un intitulé *Offici
solemnitatis Sanctissimi Cordis Beatæ Mariæ Vir
nis*, le second *Officium solemnitatis Sacratissi
Nominis Beatæ Mariæ Virginis*. Puis, en appendi
il y ajouta les deux Salutations *Ave Maria, F
Dei Patris* et *Ave Cor sanctissimum*, avec leurs
tices explicatives ; et au tout il donna ce titre gé
ral : *La Dévotion au très saint Cœur et au très sa
Nom de la bienheureuse Vierge Marie, conten
deux Offices approuvés et dressés en l'honneur de
Cœur divin, dont on célèbre la solennité le 8e j
de Février, et de ce saint Nom, duquel on fait la f
le 25e Septembre ; avec deux Salutations à ce mê
Cœur très aimable, et à ce Nom très vénérable d
Mère de Dieu.*

A l'occasion de cette fête du saint Cœur de Ma

u voulut montrer, par un fait qui semble tenir
prodige, combien cette nouvelle dévotion et la
ıtation *Ave Cor* lui étaient agréables. Le voici tel
le Vénérable le raconte lui-même dans une
re écrite à la Mère Catherine de Bar, fondatrice
Bénédictines du Saint-Sacrement :

Une religieuse bénédictine de l'abbaye de Sainte-
rie de Saint-Jean-le-Grand, d'Autun, nommée
nçoise du Rey et âgée de dix-huit ans, était alors
ade. Une rougeole maligne lui avait fait perdre
nplètement la vue et lui avait occasionné sur les
x une violente fluxion qui lui causait des dou-
rs continuelles et très aiguës. Ayant entendu
ler de la nouvelle fête qu'on célébrait ce jour-là,
e sainte fille se sentit inspirée de demander à Dieu
guérison par l'intercession de la très sainte Vierge
par les mérites de son saint Cœur. Dans cette in-
tion, elle appela la religieuse qui lui servait d'in-
nière, la priant de se mettre à genoux près de son
et de lui faire réciter la Salutation au très saint
ur de la Mère de Dieu : *Ave Cor sanctissimum*. Ce
ayant fait, elle demanda le petit livre où se trouve
primée cette prière, et elle l'appliqua sur ses yeux
iron l'espace d'un *Miserere*, suppliant avec fer-
r la très sainte Vierge de lui rendre la vue et
santé par les mérites de son très saint Cœur. Elle
ut pas plus tôt fini sa prière qu'elle rendit le
re. Ne sentant plus alors aucune douleur aux
x, elle les ouvrit sans difficulté, et commença
voir aussi clairement et aussi parfaitement que
nais. » Le V. P. Eudes ajoute : « J'ai une attes-
on authentique de ce fait, outre que j'en ai été
noin oculaire. »

En 1650, et plus tard en 1663, le pieux Apôtre fit
nprimer à Caen cet opuscule, toujours avec les
ıx *Salutations*, mais avec quelques légères va-

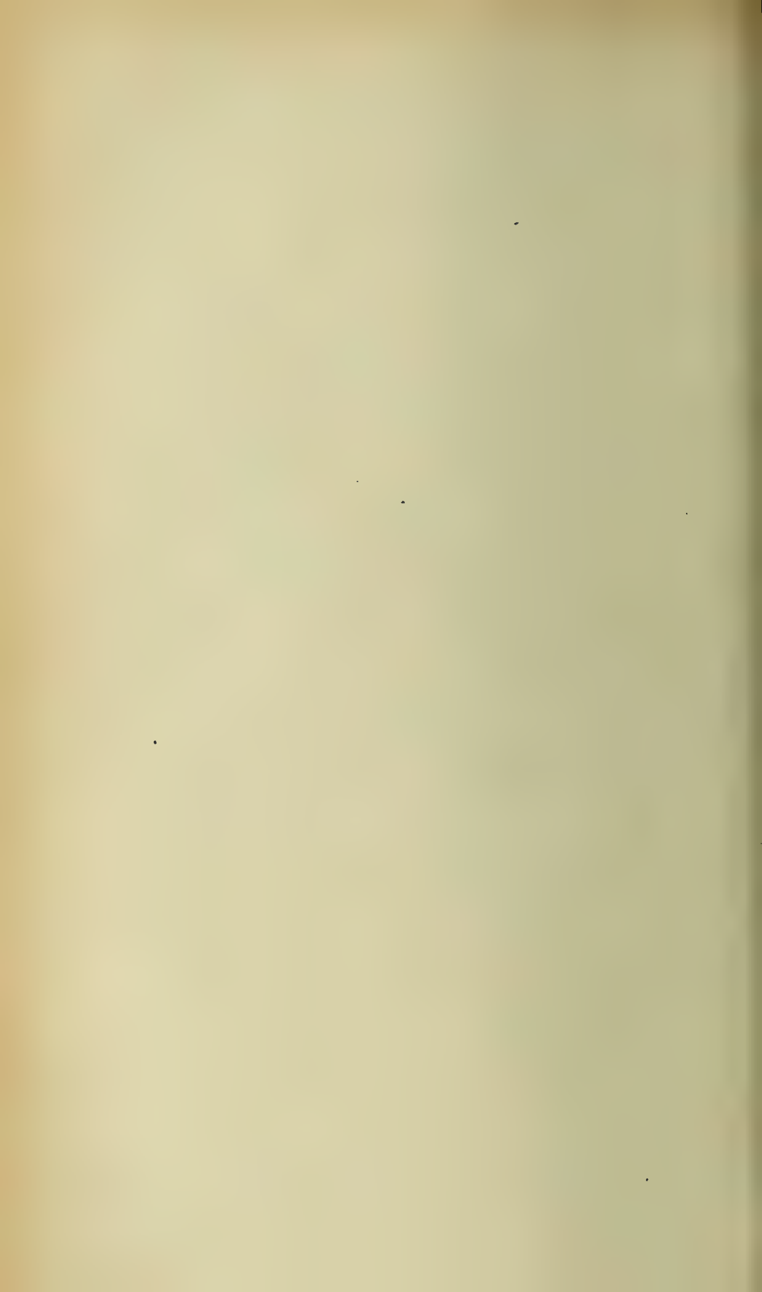
riantes dans les notes explicatives. Ces prières et
plications, nous l'avons dit, ont été reprodu
souvent depuis lors dans plusieurs de ses livres
notamment dans l'*Exercice de piété*. Nous les d
nerons ici sous leur forme définitive, mais en n
quant en note les variantes de l'édition de 1648.

AU LECTEUR[1]

on cher Lecteur, ce petit livre que je vous pré-
e n'est qu'un bien petit échantillon d'un autre
; grand, intitulé *La Vie et le Royaume de Jésus
s les âmes chrétiennes*, que j'ai dressé pour toutes
es de personnes qui veulent vivre chrétienne-
it et saintement. J'ai fait imprimer celui-ci en
ur des pauvres, qui n'ont pas moyen d'avoir
i-là; mais si vous pouvez, je vous conseille et
s exhorte d'avoir l'autre, qui est imprimé à Caen,
: privilège du Roi, chez le même imprimeur qui
nprimé celui-ci (son impression étant fort cor-
e et beaucoup augmentée). Car il vous fera voir
rement en quoi consiste la vraie Dévotion et
iteté chrétienne, et vous enseignera des moyens
doux et très puissants pour vivre dans la dévo-
et sainteté de Jésus-Christ, et pour faire vivre
égner ce même Jésus-Christ dans votre âme. Je
applie de tout mon cœur d'y vivre et régner pour
ais, et, pour cet effet, de nous donner, à vous et
oi, sa très sainte bénédiction.

---

[1] lous trouvons cet avis au lecteur dans l'édition de 1656.



VIVE JESUS !

EXERCICE DE PIÉTÉ

I. EXERCICE POUR LE MATIN

Ce qu'il faut faire étant éveillé.

C'EST une chose de très grande importance à un chré-tien, de commencer saintement chaque journée, en
nnant à Dieu ses premières pensées paroles et actions,
en lui consacrant le premier usage de ses yeux, de
n cœur, de sa langue et de ses mains.

Pour cet effet, sitôt qu'on est éveillé au matin, la pre-
ière pensée et le premier soin qu'on doit prendre, c'est
élever ses yeux au ciel et son cœur à Dieu, qui est
ésent partout, qui a veillé pour nous pendant que nous
rmions, et qui a toujours le cœur et les yeux fixés sur
ous.

La première parole qu'il faut prononcer, c'est le saint
om de Jésus et de Marie en cette sorte : JESUS MARIA.

« O bon Jésus, je vous donne mon cœur pour jamais.

« O Marie, Mère de Jésus, je vous donne mon cœur ;
nnez-le s'il vous plaît, à votre Fils. »

La première action qu'il faut faire, c'est le signe de la
oix, en disant de bouche : *Au nom du Père, et du Fils,*
du Saint-Esprit, et en se donnant de cœur à ces trois
rsonnes divines, afin qu'elles nous possèdent entiè-
ment.

Ce qu'il faut faire en s'habillant.

En s'habillant, de peur que l'esprit malin, qui vei toujours à notre ruine, ne jette quelques idées ma vaises ou inutiles dans notre esprit, il le faut remplir bonnes et saintes pensées, comme sont celles-ci :

Considérer la grande miséricorde que Dieu exerce e vers nous, en ce qu'il nous donne de quoi nous revêt plutôt qu'à tant d'autres gens qui ne l'ont pas ta offensé comme nous, afin que cette pensée nous excit bénir, servir et aimer une si grande bonté.

Ou bien :

Nous souvenir du très grand amour que Notre-S gneur Jésus-Christ nous a témoigné lorsque, en faisant homme, il s'est réduit pour l'amour de nous un état auquel il a eu besoin de vêtements comme no pour se couvrir et se défendre du froid et des autres commodités de l'air. L'en remercier et nous donne lui, le suppliant qu'il nous revête de lui-même, c'est dire de son esprit, de son amour, de sa charité, de s humilité, de sa douceur, de sa patienee, de son obé sance et de ses autres vertus.,

Ce qu'il faut faire étant habillé.

Sitôt qu'on est habillé, la première chose qu'il fa faire, comme l'affaire qui est la plus nécessaire et plus pressée, c'est de se mettre à genoux, en sa maiso devant quelque image de Notre-Seigneur ou de la sai Vierge, ou beaucoup davantage devant Notre-Seigne même qui est partout selon sa divinité, et qui est p présent en chaque lieu où nous sommes, que nous sommes pas nous-mêmes, pour faire cinq actes qui co tiennent les principaux devoirs d'un chrétien. Le p mier est un acte d'adoration ; le second, un acte de

merciement ; le troisième, un acte de contrition de nos fautes ; le quatrième, un acte de donation de nous-même à la divine Majesté ; et le cinquième, un acte d'oblation à la très sainte Vierge, à saint Joseph, à saint Gabriel, à notre bon Ange, et à tous les Anges et Saints, en cette manière :

PRIÈRES

Qu'il faut dire à genoux, le matin.

ACTE D'ADORATION.

O MON Seigneur Jésus, je vous adore de tout mon cœur, comme mon Dieu, mon Créateur et mon Sauveur ; et j'adore dedans vous, par vous et avec vous la très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, un seul Dieu, créateur, conservateur, gouverneur et réparateur de toutes choses.

ACTE DE REMERCIEMENT.

O MON Dieu, je vous remercie infinies fois de ce qu'il vous a plu me garder durant cette nuit, et de toutes les autres faveurs que j'ai reçues de vous en toute ma vie.

ACTE DE CONTRITION.

O BON Jésus, je vous demande miséricorde pour toutes les fautes que j'ai commises, durant cette nuit et en toute ma vie, contre votre infinie bonté. Pardonnez-les moi, s'il vous plaît, car je les déteste et y renonce de tout mon cœur pour l'amour de vous-même.

ACTE DE DONATION DE SOI-MÊME A NOTRE-SEIGNEUR.

O MON Sauveur, je me donne tout à vous, et par vous, à votre Père éternel. Je vous donne et vous consacre mon corps, mon cœur, mon âme, mon esprit, ma vie, toutes mes pensées, paroles, actions, mortifications et souffrances ; vous protestant que je ne veux rien faire ni

souffrir aujourd'hui et en toute ma vie que pour votre pure gloire, et que je désire que toutes mes pensées, paroles et actions, et même tous mes pas, toutes mes respirations, tous les battements de mon cœur et de mes veines, soient autant d'actes de louanges et d'amour vers vous. Faites, s'il vous plaît, ô mon Dieu, par votre très grande miséricorde, que cela soit ainsi, et que je meure plutôt aujourd'hui que de vous offenser. Oui, mon cher Jésus, je vous supplie de rechef et de tout mon cœur que vous me donniez la grâce de souffrir plutôt mille morts que de vous offenser mortellement.

Acte d'oblation a la Sainte Vierge et aux Saints.

O Mère de Jésus, je m'offre à vous : offrez-moi, s'il vous plaît, à votre Fils, et le priez qu'il me donne la grâce de mourir plutôt aujourd'hui que de commettre aucun péché.

O bienheureux saint Joseph, ô bienheureux saint Gabriel, mon saint Ange et tous les Saints de Jésus, je me donne à vous, afin que vous me donniez à mon Seigneur Jésus, et que vous le priiez pour moi qu'il m'ôte plutôt la vie que de souffrir que je perde sa grâce par le péché.

Après cela, il faut dire le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, et le *Confiteor*, en latin ou en français.

Manière de dire saintement le PATER.

En disant le *Pater*, il faut nous souvenir qu'il a été fait par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il est sorti de son Cœur et de sa bouche, qu'il a été dit par tant de grands Saints et Saintes qui l'ont dit si saintement ; et qu'ayant passé par des bouches si saintes et divines, nous sommes très indignes de le passer par la nôtre qui est si immonde. Pourtant nous devons le dire, parce que notre Maître nous l'a commandé ; mais il faut, en le disant, nous joindre à toutes les saintes dispositions et intentions avec

lesquelles il a été dit par Notre-Seigneur et par toutes les saintes âmes qui l'ont dit et le diront.

Le voici en latin :

PATER noster, qui es in cælis, sanctificetur nomen tuum; adveniat regnum tuum ; fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra.

Panem nostrum quotidianum da nobis hodie; et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. Et ne nos inducas in tentationem : sed libera nos a malo. Amen.

En français :

NOTRE Père qui êtes ès cieux, votre nom soit sanctifié; votre royaume nous advienne; votre volonté soit faite en la terre comme au ciel.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ; et nous pardonnez nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et ne nous induisez point en tentation ; mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

MANIÈRE DE DIRE SAINTEMENT L'AVE MARIA.

EN disant l'*Ave Maria*, souvenons-nous aussi qu'il a été fait par l'archange saint Gabriel, par sainte Élisabeth, mère de saint Jean-Baptiste, et par la sainte Église; et que nous sommes très indignes de prononcer des paroles qui ont été prononcées par des bouches si saintes. Mais désirons de les prononcer en union de toute la dévotion, humilité et sainteté avec lesquelles elles ont été jamais prononcées.

Le voici en latin :

AVE Maria, gratia plena : Dominus tecum; benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui Jesus.

Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, nunc et in hora mortis nostræ. Amen.

En français :

Je vous salue, Marie, pleine de grâce : le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes, et béni est le fruit de votre ventre, Jésus.

Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

Manière de dire saintement le CREDO.

En disant le *Credo*, qui a été fait par les saints Apôtres, et qui contient les principaux mystères de notre foi, offrons-nous à Notre-Seigneur Jésus-Christ, en union de l'amour très ardent qui l'a fait mourir pour nous en une croix, en union de l'amour très fort avec lequel sa très sainte Mère l'a accompagné au pied de cette croix, et en union de l'amour très puissant avec lequel tous les saints Martyrs ont sacrifié leur sang et leur vie pour sa gloire. Offrons-nous, dis-je, à lui avec volonté de répandre notre sang pour son amour, et de mourir plutôt que de nous départir d'un seul point de la foi que son Église nous enseigne. Dire le *Credo* en cette disposition, c'est être martyr devant Dieu.

Le voici en latin :

Credo in Deum, Patrem omnipotentem, Creatorem cæ et terræ. Et in Jesum Christum, Filium ejus unicum, Dominum nostrum, qui conceptus est de Spiritu sancto, natus ex Maria Virgine, passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus et sepultus : descendit ad inferos : tertia die resurrexit a mortuis : ascendit ad cælos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis : inde venturus est judicare vivos et mortuos.

Credo in Spiritum sanctum, sanctam Ecclesiam catholicam, Sanctorum communionem, remissionem peccatorum, carnis resurrectionem, vitam æternam. Amen.

En français :

Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre. Et en Jésus-Christ, son Fils unique Notre-Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie ; a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, mort et enseveli ; est descendu aux enfers ; le troisième jour est ressuscité des morts ; est monté aux cieux et est assis à la dextre de Dieu le Père tout-puissant ; et de là viendra juger les vivants et les morts.

Je crois au Saint-Esprit, la sainte Église catholique, la communion des Saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Manière de bien dire le CONFITEOR

En disant le *Confiteor*, nous nous accusons et confessons à Dieu, à la sainte Vierge, à tous les Anges et à tous les Saints, comme à ceux qui doivent être nos juges avec Jésus-Christ, de tous les péchés que nous avons commis par pensée, par parole et par œuvre ; puis nous frappons notre poitrine en témoignage de douleur et de repentance ; et par après, nous prions la [très] sacrée Vierge, tous les Anges et tous les Saints de prier Dieu qu'il nous fasse miséricorde. C'est pourquoi cette prière est très sainte et très utile. Nous la devons dire avec grande dévotion et avec une profonde humiliation en la vue de nos fautes ; et, en la disant, nous unir à toute l'humiliation, contrition et détestation du péché qui a jamais été dans tous les Saints, et même à toute la haine, humiliation et pénitence que Notre-Seigneur a portée de nos péchés.

Et c'est en toute cette haine, horreur et détestation que Dieu et tous les Saints ont au regard du péché, qu'il faut frapper notre poitrine, comme protestant par là que nous voulons désormais abhorrer, persécuter et détruire en nous toute sorte de péché, comme le plus grand et même l'unique ennemi de Dieu et de notre salut.

Le voici en latin :

CONFITEOR Deo omnipotenti, beatæ Mariæ semper Virgini, beato Michaeli Archangelo, beato Joanni Baptistæ, sanctis Apostolis Petro et Paulo et omnibus Sanctis : quia peccavi nimis cogitatione, verbo et opere : mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa.

Ideo precor beatam Mariam semper Virginem, beatum Michaelem Archangelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos Apostolos Petrum et Paulum, et omnes Sanctos, orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

En français :

JE me confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours Vierge, au bienheureux saint Michel Archange, au bienheureux saint Jean-Baptiste, aux bienheureux Apôtres saint Pierre et saint Paul et à tous les Saints ; parce que j'ai trop péché en pensées, en paroles et en œuvres : par ma faute, ma faute, ma très grande faute.

C'est pourquoi je prie la bienheureuse Marie toujours Vierge, le bienheureux saint Michel Archange, le bienheureux saint Jean-Baptiste, les bienheureux Apôtres saint Pierre et saint Paul, et tous les Saints, de faire prière pour moi au Seigneur notre Dieu.

A la fin de nos prières, il faut demander la bénédiction à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère, en cette sorte :

O Jésus, ô Marie, Mère de Jésus, donnez-moi s'il vous plaît votre sainte bénédiction.

Benedictum sit dulce Nomen Domini nostri Jesu Christi, et gloriosissimæ Virginis Mariæ Matris ejus, in æternum et ultra[1].

[1] Le V. P. Eudes recommandait de bénir les saints Noms de Jésus et de Marie, comme moyen d'obtenir la bénédiction divine, conformément à ces promesses du Père éternel : « Je bénirai ceux qui bé-

Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria[1].

C'est-à-dire : « Béni soit à jamais le très doux Nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de la très glorieuse Vierge Marie sa Mère.

« Que le pieux Enfant de la Vierge Marie et sa très sainte Mère nous bénissent. »

Puis faire le signe de la croix en disant : « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. »

nissent mon Fils » : *Benedicam benedicentibus tibi.* (Gen. XII, 3.) Cette formule par laquelle il terminait toutes ses prières, et à laquelle il ajouta plus tard les mots *Cor amantissimun*, est très ancienne. Il affirme qu'à la prière de saint Louis, roi de France, le Pape Clément IV accorda trois ans d'indulgences à sa récitation *toties quotics*. Cf. *Enfance admirable*, P. I, Ch. 22.

[1] Le V. P. Eudes a emprunté cette formule de bénédiction à la Liturgie romaine, dans le Petit Office de la sainte Vierge, 1re leçon. Le bienheureux Henri Suso, de l'Ordre des Frères prêcheurs, la répétait fréquemment. Dans sa vie écrite par lui-même, ce bienheureux raconte qu'un jour Satan lui apparut sous la forme d'un monstre épouvantable, prêt à le percer d'une flèche enflammée. Il le mit en fuite rien qu'en levant les yeux au ciel et en prononçant cette invocation. Cf. Eudes, *Enfance admirable*, Part. I, ch. 22 ; P. de Barry, *Le Paradis ouvert à Philagie*, ch. XI, dév. 7.

II. EXERCICE DURANT LA JOURNÉE

[Pour diverses circonstances]

Quand on commence à travailler, il faut élever son cœur vers Notre-Seigneur, et lui dire ainsi :

« O Jésus, je vous offre mon travail, que je veux faire pour l'amour de vous, et en l'honneur des travaux que vous avez eus sur la terre. Donnez-moi, s'il vous plaît, votre sainte bénédiction. »

Au commencement de toutes nos actions, il est bon de dire ces paroles : *Veni, Domine Jesu* : « Venez, Seigneur Jésus » ; et les répéter plusieurs fois, pour invoquer et attirer Notre-Seigneur Jésus en nous, afin qu'il nous remplisse de lui-même, qu'il agisse en nous et par nous, et qu'il nous donne la grâce de bien faire notre action pour l'amour de lui.

Lorsque vous souffrez quelque peine de corps ou d'esprit, élevez votre cœur vers Jésus, et lui dites ainsi :

« O mon Sauveur, je veux souffrir ce mal pour l'amour de vous, en l'honneur et union de ce que vous avez souffert pour l'amour de moi. »

Si on vous dit quelque injure ou que l'on vous fasse quelque déplaisir, il ne faut pas rendre mal pour mal, ni injure pour injure, car c'est le propre des enfants de Satan ; mais le propre des enfants de Dieu c'est de pardonner à l'heure même, et prier Notre-Seigneur qu'il pardonne, en cette manière :

« O mon cher Jésus, pour l'amour de vous, je veux souffrir et pardonner tout maintenant cette offense qui

n'a été faite. Je vous supplie de pardonner à tous ceux qui m'ont offensé et qui m'offenseront. »

Quand il vous arrive quelque mauvaise pensée, ou tentation, ou occasion d'offenser Dieu, tournez aussitôt votre esprit vers lui pour lui dire :

« O mon Dieu, je me donne à vous ; ne permettez pas que je vous offense, mais faites que je meure plutôt. »

Si par malheur vous tombez en quelque péché, relevez-vous au même temps, en demandant pardon en cette sorte :

« O bon Jésus, je vous demande pardon de tout mon cœur de ce mien péché, lequel je déteste pour l'amour de vous. Réparez ma faute pour moi, s'il vous plaît, et me donnez la grâce que pour l'avenir je meure plutôt que de vous offenser. »

Enfin, durant la journée, tâchez de ne laisser passer aucune heure entière sans penser à Celui qui n'est pas un moment sans penser à vous ; et élevez souvent votre cœur vers lui, tantôt en une façon, tantôt en l'autre, selon qu'il vous inspirera. En voici de diverses manières :

O JÉSUS !

O mon cher Jésus !

O bon Jésus, soyez-moi Jésus !

O Jésus, je me donne tout à vous !

O bon Jésus, je vous donne mon cœur, remplissez-le de votre saint amour !

O Jésus, vous êtes tout à moi : hé ! quand serai-je tout à vous ?

O mon tout, soyez-moi tout, et que tout le reste ne me soit rien !

Anges de Jésus, Saints et Saintes de Jésus, bienheureux saint Joseph, bienheureux saint Gabriel, Mère de Jésus, aimez et glorifiez mon Jésus pour moi !

[POUR LES REPAS]

DEVANT LE REPAS.

O JÉSUS, je vous offre ce repas que je désire prendre en l'honneur des repas que vous et votre sainte Mère avez pris sur la terre, et en l'honneur et union des mêmes dispositions et intentions avec lesquelles vous avez bu et mangé pendant que vous étiez au monde.

DURANT LE REPAS.

QUE tous les morceaux que je mange et toutes les gouttes que je bois soient autant de louanges et d'actions de grâces à la très sainte Trinité, de ce qu'elle nous a donné Jésus et Marie à boire et à manger avec nous en la terre.

APRÈS LE REPAS.

NOUS vous rendons grâces, ô Roi et Dieu tout-puissant, pour tous vos bienfaits : qui vivez et régnez aux siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Louange à Dieu, paix aux vivants, et repos aux trépassés. — Et vous, Seigneur, ayez pitié de nous.

Et bienheureuses les entrailles de la Vierge Marie, qui ont porté le Fils du Père éternel. — Et bienheureuses sont les mamelles qui ont allaité Jésus-Christ, Notre-Seigneur.

Et que les âmes des Fidèles reposent en paix par la miséricorde de Dieu. — Ainsi soit-il. *Pater et Ave.*

En prenant de l'eau bénite.

IL est bon d'avoir toujours de l'eau bénite en sa maison, auprès de son lit, afin d'en prendre au soir en se couchant, et au matin en se levant, et quand on sent quelque tentation ou peine d'esprit. Et lorsqu'on en prend, il faut

e souvenir du précieux Sang de Notre-Seigneur, qu'il répandu pour laver nos péchés, et de l'eau qui est ortie de son sacré côté : ce qui est représenté par l'eau énite ; et dire ces paroles avec dévotion :

« Le précieux Sang qui découle de vos veines sacrées, mon Jésus, et l'eau de vos entrailles saintes nous laignent bénir et sanctifier. »

Assistant à la Messe.

Lorsque vous assistez à la sainte Messe, il est bon, au commencement, de dire le *Confiteor* avec le prêtre, n la manière et dans les dispositions qui sont dites ci-levant, à la fin de l'exercice du matin.

Durant la Messe, vous pourrez dire votre chapelet ou os Heures, ou bien quelques autres prières approuvées le l'Église, ou bien considérer et méditer quelque point le la passion de Notre-Seigneur ou de quelque autre nystère.

A l'élévation du précieux Corps de Notre-Seigneur, lites ainsi :

« O Jésus, ô bon Jésus, je vous adore, je vous bénis et vous aime de tout mon cœur. O Jésus, je vous demande pardon de mes péchés. O Jésus, je me donne out à vous. O mon Sauveur, ayez pitié de ce pauvre écheur ; détruisez en moi tout ce qui vous déplaît ; onvertissez-moi parfaitement à vous, et m'offrez avec ous en sacrifice à votre Père éternel. »

A l'élévation du calice et du précieux Sang de Notre-Seigneur :

« O très précieux Sang de mon Sauveur, qui avez été épandu pour moi, je vous salue et adore de tout mon œur. O Jésus qui avez répandu votre Sang pour moi, yez pitié de moi. O Père de Jésus, je vous offre le pré-ieux Sang de votre Fils pour votre gloire et en satis-

faction de mes péchés. O bon Jésus, rendez-moi digne de répandre mon sang pour l'amour de vous, en l'honneur de ce que vous avez répandu le vôtre pour l'amour de moi. »

Lorsque le prêtre se communie, après avoir dit : *Domine non sum dignus*, afin de communier spirituellement avec lui, il est bon de dire plusieurs fois et avec toute la dévotion qu'il vous sera possible : *Veni Domine Jesu* : « Venez, Seigneur Jésus, venez dans mon esprit, venez dans mon âme, venez dans mon cœur ! Venez, car je vous désire mille fois ! Venez, mon cher Jésus ; venez, mon bien-aimé ; venez, ma douce vie ; venez, mon trésor ! Venez, ma gloire et mes délices ; venez, mon amour ; venez, mon tout ! Venez en moi pour y détruire tout ce qui vous déplaît. Venez en moi pour me remplir de votre amour, de votre charité, de votre patience, de votre douceur, de votre humilité et de toutes vos autres vertus. Venez en moi pour vous y aimer et glorifier vous-même parfaitement. »

III. EXERCICE POUR LE SOIR

[Examen et prières.]

Au soir, avant que de se coucher, il faut se mettre à genoux pour faire les prières suivantes[1] :

O mon Seigneur Jésus, je vous adore de tout mon cœur, comme mon Dieu, mon Créateur et mon Sauveur ; et j'adore dedans vous, par vous et avec vous la très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, trois Personnes égales en toutes choses et dans une seule Divinité.

O mon Sauveur, je vous remercie de toutes mes forces, et par vous je rends grâces infinies à votre Père éternel, pour toutes les faveurs que vous m'avez faites aujourd'hui et en toute ma vie.

O lumière de mes yeux, faites-moi connaître, s'il vous plaît, les fautes que j'ai commises aujourd'hui contre vous, et m'en donnez une parfaite repentance.

Ici, il faut s'examiner sur les fautes qu'on a commises pendant la journée, puis en demander pardon à Notre-Seigneur et en faire un acte de contrition en cette sorte :

Acte de Contrition.

O mon très aimable Jésus, hé ! combien vous devrais-je aimer ! et je ne fais autre chose que de vous offenser. Pardon, mon Sauveur, pardon s'il vous plaît, de tous les péchés que j'ai commis aujourd'hui et en toute ma vie ; car je les déteste à cause qu'il vous déplaisent et qu'ils

[1] On trouvera plus loin, § VIII, un autre *Exercice de piété pour le soir* destiné surtout à la prière commune faite en famille.

vous déshonorent infiniment. Je les ai en horreur pour l'amour de vous, j'y renonce à jamais pour l'amour de vous, et j'ai volonté, moyennant votre grâce, de m'en confesser, et de mourir plutôt à l'avenir que de vous offenser.

O Mère de Jésus, priez votre Fils qu'il me pardonne, et qu'il me donne la grâce de mourir plutôt pour l'avenir que de l'offenser.

O saint Joseph, ô saint Gabriel, ô mon saint Ange gardien, ô tous les Anges et les Saints de Jésus, priez mon Sauveur qu'il me fasse miséricorde, et qu'il me donne la grâce que je meure plutôt que de l'offenser désormais.

Après cela, il faut dire, en latin ou en français, le *Pater noster*, *l'Ave Maria* et le *Credo in Deum*, comme au matin, et ajouter le *Confiteor* en la manière qui est dite ci-devant.

Comme il faut finir les prières du soir.

Il faut finir les prières du soir tout de même comme celles du matin, en demandant la bénédiction à Jésus et à sa très sainte Mère, en cette façon :

« O Jésus, ô Marie, Mère de Jésus, donnez-moi, s'il vous plaît, votre sainte bénédiction. »

Puis, faire le signe de la croix en disant : *Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria ;* c'est-à-dire : « Que la Vierge Marie avec son pieux Enfant nous bénisse. »

Pour offrir son repos à Jésus.

O Jésus, je vous offre le repos que je vais prendre, en l'honneur du repos que vous avez pris étant en la terre, désirant le prendre pour les mêmes intentions pour lesquelles vous l'avez pris.

Je vous offre toutes les respirations que je ferai durant cette nuit, et tous les battements de mon cœur et de

mes veines, avec désir que ce soient autant d'actes de louange et d'amour vers vous. Je me joins aux louanges et bénédictions qui vous seront rendues durant cette nuit et à jamais, au ciel et en la terre.

O mon saint Ange, ô tous les Anges et Saints de Jésus, ô saint Gabriel, ô saint Joseph, ô Mère de Jésus, ô Saint-Esprit de Jésus, ô Père de Jésus, glorifiez et aimez mon Jésus pour moi durant cette nuit et à toute éternité.

Ce qu'il faut faire en se couchant et étant couché.

En se couchant, il faut faire le signe de la croix sur son lit et sur soi-même.

Étant couché, il faut dire les dernières paroles que Jésus a dites en la croix, qui sont : *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum* : « O Père, je recommande mon esprit entre vos mains. » — ou bien, en parlant à Jésus : *In manus tuas, Domine Jesu, commendo spiritum meum:* « O Seigneur Jésus, je recommande mon esprit entre vos mains. » En disant ces paroles, il faut désirer les dire avec toute la dévotion, autant qu'il est possible, avec laquelle elles ont été dites par ce même Jésus et par tant de Saints qui les ont dites.

Enfin, que les dernières paroles que vous direz, auparavant que de vous endormir, soient les saints Noms de Jésus et de Marie, afin d'obtenir de Dieu par là que les dernières paroles de votre vie soient celles-là, en cette sorte :

« O Jésus, je vous donne mon cœur pour jamais !

« O Marie, Mère de Jésus, je vous donne mon cœur : donnez-le, s'il vous plaît, à votre Fils.

Veni, Domine Jesu ! « Vive Jésus ! O Jésus, soyez-moi Jésus ! »

JESUS MARIA !

IV. [EXERCICE POUR LA CONFESSION ET LA COMMUNION].

Pour la Confession.

C'EST une chose très sainte, très utile et très nécessair et en laquelle Dieu est grandement glorifié, que fréquente confession, pourvu qu'elle soit faite comme faut. Or pour faire une parfaite confession, quatre chos sont requises :

1. Vous devez prier Notre-Seigneur qu'il vous fass participant de sa lumière pour connaître vos péchés ; ensuite vous examiner soigneusement, afin de vous e ressouvenir.

2. Avant que de vous confesser, il fa rendre le bie d'autrui, si vous l'avez et que vous le puissiez faire ; ap porter tout ce que vous pouvez de votre part pour vou réconcilier parfaitement avec les personnes avec les quelles vous êtes en dissension ; renoncer absolumen aux damnables maximes du duel, si elles sont dans votr esprit ; et quitter entièrement les occasions du péché soit celles qui vous y font tomber, soit celles que vou donnez à autrui, comme les mauvaises compagnies, le tavernes, les jeux, les bals, les danses, les comédies, le gorges découvertes, les tableaux où il y a des nudités qu peuvent donner de mauvaises pensées, et tous les livre qui parlent de l'amour mondain.

3. Vous devez confesser humblement, entièrement clairement toutes vos fautes, sans les déguiser, excuse ni rejeter sur autrui ; car vous devez considérer qu' vaut bien mieux les dire à l'oreille d'un prêtre, que d'e

avoir la honte au jour du Jugement devant tout le monde, et être damné pour jamais.

Ou plutôt, afin de parler plus saintement, vous devez embrasser de bon cœur la peine et la confusion qu'il y a à confesser vos péchés, pour rendre hommage à la confusion et aux tourments que Notre-Seigneur Jésus-Christ a soufferts en la croix pour ces mêmes péchés ; comme aussi pour glorifier et exalter ce même Seigneur par cette humiliation et confusion, vous souvenant que tant plus vous vous abaissez et humiliez, tant plus il est exalté et glorifié en vous.

4. Vous devez demander à Dieu une vraie contrition et repentance de vos offenses ; et ensuite tâcher d'en produire des actes, en demandant pardon à Dieu et lui protestant que vous les détestez et y renoncez parce qu'ils lui déplaisent, et que vous avez une ferme résolution de vous en séparer entièrement.

ACTE DE CONTRITION

qu'il faut tâcher de produire devant la confession, et quand on est tombé en quelque péché.

O TRÈS aimable Jésus, je désire, pour l'amour de vous, avoir maintenant toute la contrition et repentance de mes péchés que vous désirez que j'aie ; mais je ne le puis sans vous. Donnez-la moi donc, s'il vous plaît, ô mon Sauveur, par votre très grande miséricorde. *Veni, Domine Jesu* : Venez, ô Seigneur Jésus, venez dedans mon cœur pour l'éclairer de votre divine lumière et pour le remplir de votre saint amour, afin que je connaisse et que je déteste les offenses que j'ai commises contre vous.

O mon Sauveur, faites-moi participant de la haine, contrition et humiliation que vous-même avez portée de mes péchés ; car je désire les haïr comme vous les haïssez, et en porter, autant qu'il est possible, la même contrition et humiliation que vous en avez portée.

O mon très cher Jésus, que je déteste et que j'ai en horreur mes péchés, parce qu'ils ont été la cause des tourments très atroces et de la mort très cruelle que vous avez soufferte en la croix !

O mon Dieu, à ma volonté être plutôt mort que de vous avoir offensé, parce que vous êtes digne de tout honneur et amour. Pour l'avenir que je meure plutôt que de tomber dans le péché !

Vous pouvez encore faire un acte de contrition en frappant votre poitrine, comme ce pauvre Publicain de l'Évangile, en disant avec lui : *Deus, propitius esto mihi peccatori* : « O Dieu, soyez propice à ce misérable pécheur » ; mais avec intention de dire et faire cela dans la même contrition avec laquelle il faisait et disait ces choses, se tenant au bas du temple, n'osant lever les yeux au ciel et frappant sa poitrine. A raison de quoi il s'en retourna justifié en sa maison, selon le témoignage même du Fils de Dieu.

Pour se disposer à la sainte Communion.

Afin de se disposer à recevoir Notre-Seigneur Jésus-Christ dignement et saintement par la sainte communion, il est bon de produire les sept actes suivants, qui sont : 1. un acte d'adoration ; 2. un acte de foi ; 3. un acte d'humilité ; 4. un acte de contrition ; 5. un acte de charité vers le prochain ; 6. prier les Anges, les Saints, saint Gabriel, saint Joseph, la sainte Vierge, le Saint-Esprit et le Père éternel qu'ils nous aident à nous préparer à cette action, qui est la plus grande, la plus sainte et divine qui se fasse au ciel et en la terre ; 7. des actes d'amour vers Jésus.

Voici ces sept actes tout formés.

I. O Jésus, je vous adore de tout mon cœur et en toutes les manières qu'il m'est possible, comme mon Dieu mon Sauveur, mon souverain Seigneur et mon tout.

II. O divin Jésus, je crois très assurément que vous êtes ici présent réellement et véritablement, et que je vais vous recevoir en ma bouche et en mes entrailles : vous-même, dis-je, qui êtes vivant de toute éternité dans le sein de votre Père ; vous qui avez reposé neuf mois dans les sacrées entrailles de votre bienheureuse Mère ; vous qu'elle a porté tant de fois entre ses bras et sur son sein virginal ; vous qui avez vécu et marché avec les hommes sur la terre, l'espace de trente-quatre ans ; vous qui êtes mort en une croix ; vous qui êtes assis à la dextre de votre Père ; vous qui viendrez en puissance et majesté, à la fin des siècles, pour juger le monde. Ah ! quelle merveille ! ah ! quelle bonté de venir ainsi en moi, chétive et misérable créature, et de me donner ainsi ce que vous avez de plus cher et de plus précieux !

III. O grand Jésus, je reconnais, en la face du ciel et de la terre, que je suis très indigne de m'approcher de vous, et que je mérite plutôt l'enfer que de vous recevoir en mon âme, si pleine de vices et d'imperfections.

IV. O très aimable Jésus, plus de péchés, plus jamais d'iniquités ! Je les déteste de tout mon cœur pour l'amour de vous, et vous supplie que je meure plutôt que de vous offenser.

V. O Dieu de paix et de charité, je demande pardon, pour l'amour de vous, à tous ceux que j'ai offensés ; et, pour l'amour de vous, je veux pardonner entièrement et de tout mon cœur à tous ceux qui m'ont offensé : m'offrant à vous pour leur rendre, dans les occasions qui s'en présenteront, tout le service qu'il vous plaira que je leur rende.

VI. O Père de Jésus, ô Saint-Esprit de Jésus, ô Mère de Jésus, ô saint Joseph, ô saint Gabriel, ô Anges de

Jésus, ô Saints et Saintes de Jésus, anéantissez en moi tout ce qui déplaît à mon Jésus; unissez-mon cœur avec le vôtre, et me faites participant de l'amour très ardent que vous portez à ce très aimable Sauveur.

VII. O mon doux Amour, vous êtes tout amour vers moi dans ce Sacrement d'amour, et vous venez en moi avec un amour infini. Eh! que ne suis-je aussi tout amour pour vous, afin de vous recevoir dans mon âme toute transformée en amour vers vous! O mon Dieu, je vous donne mon âme : préparez-la vous-même en la manière que vous désirez; détruisez en elle tout ce qui vous est contraire, et la remplissez de votre amour. O mon cher Jésus, je vous offre toute la dévotion, tout l'amour, toute l'humilité et toutes les saintes préparations, avec lesquelles vous avez été reçu dans toutes les saintes âmes qui ont été et qui sont en la terre. A ma volonté avoir en moi tout cet amour et cette dévotion; voire, s'il était possible, je souhaiterais avoir toutes les saintes ferveurs et divins amours de tous les Anges et de tous les Saints du ciel et de la terre, afin de vous recevoir plus saintement.

O mon Sauveur, je vous offre cette sainte communion avec toutes les saintes communions et tous les saints Sacrifices qui vous ont été et seront offerts à jamais au ciel et en la terre : 1. en l'honneur de tout ce que vous êtes; 2. en l'honneur de votre sainte Mère; 3. en action de grâces pour toutes les faveurs que vous avez faites à toutes les créatures, spécialement à votre bienheureuse Mère, et particulièrement pour celles que j'ai reçues et recevrai de votre bonté; 4. en satisfaction de tous les péchés du monde, et spécialement des miens; 5. pour l'accomplissement de tous vos desseins et de tous les désirs de votre très pieuse Mère; 6. pour toutes les personnes pour lesquelles je suis obligé de vous prier, spécialement pour notre Saint Père le Pape, pour tous les pasteurs et prêtres de votre sainte Église, pour tous mes

bienfaiteurs, pour N... N... Bon Jésus, donnez à tous, s'il vous plaît, votre sainte bénédiction

O mon Sauveur, soyez vous-même ma préparation !

O mon cher Jésus, soyez-moi Jésus !

Ce qu'il faut faire après la sainte Communion.

Vous avez trois choses à faire après la sainte Communion : 1. vous prosterner aux pieds de Jésus pour l'adorer de rechef et lui demander pardon de l'avoir reçu dans un lieu si indigne de lui ; 2. le remercier de ce qu'il s'est donné à vous ; 3. vous donner tout à lui, avec protestation de ne plus vivre que pour lui.

Pour réduire ces trois choses en pratique, vous pourrez lui dire ainsi :

I. O Jésus, ô très cher, très doux, très désirable et très aimable Jésus, ô l'unique de mon cœur, ô le bien-aimé de mon âme, ô l'objet de tous mes amours, ô ma douce vie, ô mon cher cœur, ô mon très unique amour, ô mon trésor et ma gloire, ô tout mon contentement et ma seule espérance, ô mon Dieu, mon Seigneur et mon Sauveur, me voici prosterné à vos pieds, désirant que le ciel et la terre s'y prosternent avec moi, pour vous adorer et vous demander pardon de vous avoir reçu en un lieu immonde et avec si peu de dévotion.

II. O bon Jésus, je vous rends mille et mille actions de grâces de ce que vous vous êtes ainsi donné à moi. Je vous offre toute la gloire, tout l'amour et toutes les louanges qui vous ont été données par votre Père éternel, par votre Saint-Esprit, et par toutes les saintes âmes qui vous ont reçu en elles par la sainte communion. O Père de Jésus, ô Saint-Esprit de Jésus, ô Mère de Jésus, ô saint Joseph, ô saint Gabriel, ô Anges de Jésus, ô Saints et Saintes de Jésus, aidez-moi, s'il vous plaît, à bénir, aimer et glorifier mon Seigneur Jésus.

III. O mon tout, vous vous êtes tout donné à moi : je me donne tout à vous ; je vous donne mon corps, mon âme, ma vie, mes pensées, paroles et actions, tout ce qui est et sera en moi pour jamais. Employez vous-même votre divine puissance pour me posséder entièrement. Anéantissez en moi mon orgueil, mon amour-propre et ma propre volonté. Établissez en moi le règne de votre humilité, de votre douceur, de votre patience, de votre charité, de votre amour et de toutes vos autres vertus.

O mon Jésus, que je ne vive plus que pour vous servir et aimer en la manière la plus parfaite et la plus sainte qu'il me sera possible. Mais surtout, que je meure en votre amour et pour votre amour, afin de vous aimer et bénir éternellement.

O bon Jésus, je vous demande toutes ces mêmes choses pour tous ceux pour lesquels je suis obligé de vous prier. O très cher Jésus, je vous supplie, par votre sainte Mère, de nous donner à tous votre sainte bénédiction. *Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria !*

Vous pourrez encore, si vous voulez, vous servir des trois actes suivants, après la sainte communion, ou bien durant la sainte Messe.

V. [EXERCICE UTILE EN TOUT TEMPS]

DE TROIS ACTES

d'Adoration, d'Oblation et d'Amour vers Jésus, dont la pratique est utile et nécessaire en tout temps, mais spécialement lorsqu'on commence à avoir l'usage de raison.

Puisque nous ne sommes en la terre que pour honorer et aimer Jésus, et que nous lui appartenons par une infinité de titres, notre soin et exercice principal doit être de l'adorer et aimer, et de nous donner et lier sans cesse à lui. C'est pourquoi, outre les exercices qui sont marqués en ce livre pour le matin et le soir, il sera bon, de tant de temps qu'il y a en chaque jour, d'en prendre encore un quart d'heure, soit devant, soit après dîner, pour pratiquer les trois actes suivants, lesquels peuvent se faire facilement et en peu de temps ; et néanmoins ils sont très efficaces pour établir peu à peu et insensiblement ceux qui les pratiquent avec persévérance, dans une liaison et appartenance très étroite, et dans un esprit d'amour et de confiance au regard de Jésus. Mais il les faut pratiquer non à la hâte et avec empressement, ains avec repos et tranquillité d'esprit, et s'arrêter spécialement en celui auquel on aura plus d'attrait et d'inclination.

La pratique de ces actes est très utile et nécessaire en tout temps, mais spécialement lorsqu'on commence à avoir l'usage de raison ; car alors on est obligé de s'offrir et référer à Dieu, et de l'adorer et aimer, afin de lui consacrer les prémices de la vie raisonnable et humaine.

C'est pourquoi les pères et mères doivent avoir un soin très particulier de faire produire ces actes comme ils peuvent à leurs enfants, lorsqu'ils approchent de l'âge auquel ils commencent à entrer dans l'usage de raison.

1. Acte d'adoration vers Jésus.

O grand et admirable Jésus, je vous adore et honore, comme mon Dieu et mon souverain Seigneur, duquel je dépens et auquel j'appartiens ; et je vous adore et honore de toutes mes forces et en toutes les manières qu'il m'est possible.

Je vous offre toutes les adorations et tous les honneurs qui vous ont été, sont et seront rendus à jamais au ciel et en la terre. Oh ! que ne suis-je tout converti en adorations et louanges vers vous ! Oh ! que le ciel et la terre vous bénissent maintenant avec moi, et que tout ce qui est au ciel et en la terre soit converti en adoration et glorification vers vous !

2. Acte d'oblation vers Jésus.

O Jésus, mon Seigneur, je vous appartiens nécessairement par mille et mille titres ; mais je désire aussi vous appartenir volontairement. C'est pourquoi je vous offre, vous donne et vous consacre entièrement mon corps, mon âme, ma vie, mon cœur, mon esprit, toutes mes pensées, paroles et actions, et toutes les dépendances et appartenances de mon être et de ma vie, désirant que tout ce qui a été, est et sera en moi vous appartienne totalement, absolument, uniquement et éternellement. Et je vous fais cette oblation et donation de moi-même, non seulement de toute ma force et puissance, mais, afin de la faire plus efficacement et plus saintement, je m'offre et me donne à vous, en toute la vertu de votre grâce, en toute la puissance de votre esprit, et en toutes les forces de votre divin amour qui est mien,

uisque tout ce qui est à vous est à moi. Et je vous upplie, ô mon Sauveur, que par votre très grande miséricorde, vous employiez vous-même la force de votre ras et la puissance de votre esprit et de votre amour, our me ravir à moi-même et à tout ce qui n'est point ous, et me posséder parfaitement et pour jamais, et ce our la pure gloire de votre saint Nom.

3. Acte d'amour vers Jésus.

O très aimable Jésus, puisque vous êtes tout bonté, tout amour et tout infiniment aimable, et que vous ne n'avez créé que pour vous aimer, et ne demandez autre hose de moi sinon que je vous aime : je veux vous aimer, mon cher Jésus, je veux vous aimer de tout mon œur, de toute mon âme et de toutes mes forces. Non eulement cela, mais encore je veux vous aimer en oute l'étendue de votre divine volonté, et en toutes les orces de votre Cœur, et en toutes les vertus et puisances de votre amour ; car toutes ces choses sont niennes, puisqu'en vous donnant à moi, vous m'avez lonné tout ce qui est à vous.

O mon Sauveur, je veux anéantir en moi, à quelque rix que ce soit, tout ce qui est contraire à votre amour.) bon Jésus, je me donne à vous pour vous aimer en toute a perfection que vous demandez de moi. Anéantissez ous-même en moi tout ce qui met empêchement à votre mour, et vous aimez vous-même dedans moi en toutes es manières que vous le désirez, puisque je me donne à ous pour faire et souffrir tout ce qu'il vous plaira, pour votre amour.

O Jésus, je vous offre tout l'amour qui vous a été, est et sera à jamais porté au ciel et en la terre. Oh ! que tout le monde vous aime maintenant avec moi, et que tout ce qui est au monde soit converti en une pure flamme d'amour vers vous !

O Jésus, aimez votre Père éternel, et vous aimez vo
même et votre Saint-Esprit pour moi. O Père de Jés
Saint-Esprit de Jésus, Mère de Jésus, ô bienheure
saint Joseph, bienheureux saint Gabriel, Anges de Jés
Saints et Saintes de Jésus, aimez Jésus pour moi, et
rendez au centuple tout l'amour que j'aurais dû
rendre en toute ma vie, et que tous les mauvais an
et tous les hommes qui ont été, sont et seront lui
vraient rendre.

ORAISON

à la très sainte Vierge Marie, Mère de Dieu.

O VIERGE sainte, Mère de Dieu, Reine des hommes
des Anges, merveille du ciel et de la terre, je vo
révère en toutes les manières que je le puis selon Di
que je le dois selon vos grandeurs, et que votre F
unique, Jésus-Christ Notre-Seigneur veut que vo
soyez révérée en la terre et au ciel. Je vous offre m
âme et ma vie, et veux vous appartenir pour jam
et vous rendre quelque particulier hommage et dépe
dance en temps et en éternité.

Mère de grâce et de miséricorde, je vous choi
pour Mère de mon âme, en l'honneur de ce qu'il
plu à Dieu même vous choisir pour sa Mère. Rei
des hommes et des Anges, je vous accepte et reco
nais pour ma Souveraine, en l'honneur de la dép
dance que le Fils de Dieu, mon Sauveur et m
Dieu, a voulu avoir de vous comme de sa Mère ; et
cette qualité, je vous donne sur mon âme et sur ma
tout le pouvoir que je puis vous donner selon Dieu.

O Vierge sainte, regardez-moi comme chose vôt
et par votre bonté traitez-moi comme le sujet
votre puissance et comme l'objet de vos miséricord
O source de vie et de grâce, refuge des pécheurs, j
recours à vous pour être délivré du péché et po

re préservé de la mort éternelle. Que je sois sous
›tre tutelle, que j'aie part à vos privilèges, et que
›btienne, par vos grandeurs et privilèges, et par ce
·oit de votre appartenance, ce que je ne mérite point
obtenir par mes offenses. Et que la dernière heure de
a vie, décisive de mon éternité, soit entre vos mains,
ı l'honneur de ce moment heureux de l'Incarnation,
ıquel Dieu s'est fait homme et vous avez été faite Mère
› Dieu.

O Vierge et Mère tout ensemble, ô temple sacré de la
ivinité, ô merveille du ciel et de la terre, ô Mère de
on Dieu, je suis à vous par le titre général de vos
randeurs; mais je veux encore être à vous par le titre
ırticulier de mon élection et de ma franche volonté. Je
ıe donne à vous et à votre Fils unique Jésus-Christ
otre-Seigneur, et ne veux passer aucun jour sans lui
ndre et à vous quelque hommage particulier, quelque
moignage de ma dépendance et servitude, en laquelle
désire mourir et vivre pour jamais. Ainsi soit-il. *Ave
aria !*

ÉLÉVATION A JÉSUS

ır tous les états et mystères de sa vie, pour lui consacrer tous les états et appartenances de notre vie.

Jésus, mon Sauveur, après m'être prosterné et anéanti à vos pieds, et m'être donné à la puissance de votre
ivin Esprit et de votre saint amour, en la vertu de ce
ıême Esprit et en la grandeur infinie de ce même amour,
› vous adore, vous glorifie et vous aime en vous-même
t en tous les mystères et états de votre vie. Je vous
dore dans votre vie divine, que vous avez de toute éternité dans le sein de votre Père. Je vous adore dans la
ie temporelle que vous avez eue sur la terre, l'espace
e trente-trois ans. Je vous adore dans le premier moment de cette vie; dans votre sainte enfance et dans

votre vie cachée et laborieuse ; dans votre vie conversa
que vous avez eue avec les hommes pendant que vo
étiez vivant et marchant visiblement sur la terre, et c
vous avez encore avec nous par la sainte Eucharistie.
vous adore dans toutes vos puissances extérieures et
térieures, et dans le dernier moment de votre vie p
sible. Je vous adore dans votre vie glorieuse et bienh
reuse que vous avez au ciel depuis seize cents ans. Je vo
adore dans la vie que vous avez dans votre très sai
Mère, dans le bienheureux saint Joseph, dans le bie
heureux saint Gabriel, et dans tous vos Anges et Sain
tant du ciel que de la terre. Et généralement je vous ado
vous aime, et glorifie dans tous les autres mystères
merveilles qui sont comprises dans l'étendue imme
de votre vie divine, temporelle et glorieuse.

Je vous bénis et vous rends grâces infinies pour tou
la gloire que vous avez jamais rendue et rendrez à jam
à votre Père en tous les états de votre vie.

Je vous offre tout l'amour et l'honneur que vous av
reçu et recevrez à jamais en tous vos mystères et éta
de votre Père, de votre divin Esprit, de votre sain
Mère, du bienheureux saint Joseph, du bienheure
saint Gabriel, de tous vos Anges et de tous vos Sain
les suppliant très humblement de vous aimer et g
rifier pour moi, en toutes les manières possibles et co
venables à votre grandeur.

Je me donne à vous, ô Jésus, et vous supplie de to
mon cœur de venir vous-même en moi, pour y imprim
une image parfaite de vous-même, de votre vie, de v
états et mystères, de vos qualités et vertus. Venez, Se
gneur Jésus, venez en moi pour anéantir tout ce qui n'
point vous, pour vous y établir parfaitement, pour
être tout et y faire tout, pour faire en sorte que m
être et ma vie, avec toutes ses circonstances et dépe
dances, soit entièrement dédiée à l'honneur de votre v
et de votre Etre souverain.

Que ma naissance en la nature et en la grâce, mon enface, mon adolescence, ma vie conversante, mon agonie, m mort et ma sépulture, et tous les autres états de ma v temporelle et éternelle, soient consacrés à l'hon-nur de votre naissance, de votre enfance, de votre ado-lcence, de votre vie conversante, de votre agonie, de vtre mort, de votre sépulture, et de tous les autres états d votre vie temporelle et éternelle.

Que toutes mes pensées, paroles et actions rendent hnneur à vos pensées, paroles et actions. Que tous mes ps, mes travaux et souffrances rendent hommage à tus les pas que vous avez faits sur la terre, et à tous vs travaux et souffrances. Que toutes les puissances de mon âme, et tous les membres et sentiments de mon rps soient dédiés à l'honneur des puissances de votre ne sainte, et des membres et sentiments de votre corps ifié. Qu'enfin tout ce qui a été, est et sera en moi soit nverti en adorations, en louanges et en amour contiuel et éternel vers vous.

Venez, ô Seigneur Jésus, venez en moi pour y vivre et gner pleinement, pour vous y aimer et glorifier digne-ent, pour y accomplir les desseins de votre bonté, our y consommer l'œuvre de votre grâce, et pour y ablir à jamais le royaume de votre gloire et de votre ur amour.

Veni, Domine Jesu, veni in plenitudine virtutis tuæ; in nctitate Spiritus tui, in perfectione mysteriorum tuorum, in puritate viarum tuarum. Veni, Domine Jesu : Venez, eigneur Jésus, venez dedans moi, en la plénitude de otre vertu, en la sainteté de votre Esprit, en la perfec-on de vos mystères et en la pureté de vos voies. Venez, eigneur Jésus !

VI. MOYENS

très puissants et très faciles à toutes sortes c personnes pour se maintenir en la grâce c Dieu et rendre son salut assuré.

QUICONQUE veut éviter la damnation éternelle, plaire Dieu en ce monde et le glorifier éternellement l'autre, doit se servir des huit moyens suivants. Pour c effet, il est bon de les lire attentivement une fois po le moins tous les mois, afin de s'examiner si on n'y point manqué par le passé, et de prendre une forte r solution, avec la grâce de Notre-Seigneur, de les pra quer fidèlement pour l'avenir, se servant de l'oraison q est à la fin pour demander à Dieu la grâce de n'y poi manquer.

I

Imprimer fortement dans son esprit ces vérités chr tiennes et infaillibles, à savoir : que la chose la pl épouvantable de toutes les choses, c'est le péché ; q c'est un mal qui surpasse infiniment tous les autr maux qui sont en la terre et dans l'enfer ; voire qu n'y a point d'autre mal au monde, et qu'on n'en do point redouter d'autre que celui-là.

Graver dans son cœur une puissante résolution haïr, craindre et fuir toutes sortes de péchés plus q la mort, le diable et l'enfer, et plus que tous les ma du monde les plus terribles.

Prier souvent Dieu, spécialement le matin et le soi qu'il imprime lui-même ces vérités et ces sentiments nos âmes.

Si par malheur on tombe dans quelque péché, se rele-
r au plus tôt, et tâcher de rentrer dans ses premières
spositions.

II

De trente jours, et de plus de quatre cents heures qui
nt en chaque mois, en donner une ou deux à Dieu
ur faire deux choses.

La *première* est, qu'ayant choisi un bon confesseur,
st-à-dire capable, désintéressé et qui ne flatte point,
n prenne soin de purifier son âme par une bonne con-
ssion, qui soit accompagnée de toutes les conditions
quises, qui sont :

1. S'examiner soigneusement auparavant ;

2. Demander instamment à Dieu la contrition, et
cher d'en produire plusieurs actes ;

3. Se réconcilier, non point à demi, mais parfaitement
ec le prochain ;

4. Rendre le bien d'autrui, si on l'a et si on le peut
ndre ;

5. Renoncer au péché, et en ôter toutes les occasions
ochaines pour soi et pour autrui ;

6. Confesser clairement et entièrement toutes ses
utes.

La *seconde* est, qu'après s'être confessé, on se prépare
ligemment à la sainte communion, et qu'ensuite on
n retourne dans sa maison avec un grand désir de se
nvertir parfaitement, de ne plus vivre que pour Jésus-
rist, et d'imprimer en soi une image parfaite de sa
inte vie et de ses divines vertus.

III

De vingt-quatre heures qui sont en chaque jour, en
nner une demi-heure à Celui qui nous a donné tous les
urs et toutes les années de sa vie ; à savoir : un quart
heure le matin, pour l'adorer et lui rendre les autres

devoirs qui sont marqués en ce livre, dans les prières d
matin ; et un quart d'heure le soir, pour le remercier
faire un acte de contrition avant que de se coucher, d
peur que, si on a commis quelque péché mortel duran
la journée, on ne vienne à mourir subitement et à s
trouver, à son réveil, dans les flammes éternelles,
l'exemple de plusieurs misérables qui brûlent et enrager
maintenant dans les enfers, et qui seraient dans le ci
s'ils avaient usé de cet avis.

IV

Avoir une vraie et solide dévotion à la très saint
Vierge, Mère de Dieu. Car, comme il est impossibl
disent les saints Pères, que ceux qui ne lui ont pas d
votion puissent plaire à son Fils et avoir place en s
maison : aussi est-il impossible que les vrais enfants d
cette Mère admirable puissent périr.

C'est pourquoi, un des plus puissants moyens pou
acquérir le ciel, est de la servir et honorer, tâchant d
l'imiter en ses saintes vertus ; ne laissant passer aucun
de ses fêtes sans se confesser et communier ; aimant, se
vant et assistant les pauvres pour l'amour de son Fi
et d'elle ; ayant soin de lui rendre tous les jours quelqu
hommage particulier, par quelque prière, ou action d
vertu, ou mortification ; et se faisant recevoir en que
qu'une de ses saintes confréries, comme celle du sai
Rosaire et du saint Scapulaire, dans lesquelles il y a d
grandes bénédictions pour ceux qui s'y sont associé
et qui tâchent de se comporter en vrais enfants de
Mère de Dieu.

V

Avoir quelques livres de piété, comme l'*Imitation d*
Jésus-Christ, l'*Imitation de la sainte Vierge*, tous l
livres de Grenade, qui sont tous excellents, spécialeme
la grande *Guide des pécheurs* ; l'*Introduction à la vie d*

vote, la *Vie des Saints*, ou quelque autre ; et y lire ou s'y faire lire un demi-heure tous les jours, ou pour le moins aux dimanches et aux fêtes ; comme aussi se rendre soigneux d'assister aux prédications et catéchismes.

VI

Aimer tendrement les pauvres, regardant Jésus-Christ en eux, et se souvenant qu'il a dit : *Ce que vous ferez au plus petit des miens, c'est à moi que vous le ferez*[1].

En cette considération, les faire manger à sa table, selon la recommandation qui nous en a été faite par le Fils de Dieu dans son Évangile[2], les visiter dans les prisons, les consoler dans leurs maladies et afflictions, les assister et défendre en toutes les manières possibles.

VII

Avoir un grand zèle pour le salut des âmes, considérant qu'il est écrit que Dieu *a commandé à un chacun d'avoir soin de son prochain*[3], et qu'il n'y a point d'œuvre au monde plus agréable à Dieu que d'aider à sauver les âmes, en instruisant ou faisant instruire les ignorants, et en excitant tous ceux qu'on peut à entendre les prédications, à se confesser souvent, à prier Dieu au soir et au matin, à fuir toute sorte de mal, et à faire tout le bien que chacun peut faire selon sa condition, pour l'amour de Dieu et pour le salut de son âme qui a coûté le précieux Sang de Jésus-Christ.

VIII

Regarder et estimer les croix et afflictions de cette vie comme un riche trésor, comme le souverain bien de la

[1] « Quandiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis. » Matth. XXV. 40.

[2] « Cum facis convivium, voca pauperes. » Luc, XIV, 13.

[3] « Mandavit unicuique de proximo suo. » *Eccli.*, XV, 112.

vie chrétienne, dont tout le bonheur consiste à être semblable à Jésus-Christ, et comme le moyen le plus excellent de glorifier Dieu et de sauver son âme. Prendre toutes celles qui arrivent, non point comme de la part des hommes, ou du diable, ou du hasard, mais comme de la main de Dieu; et les porter avec humilité en la vue de nos péchés qui méritent mille fois davantage: avec soumission à la très sainte volonté de Dieu, qui dispose toutes les choses pour sa gloire et pour notre plus grand bien; et avec amour vers Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a souffert des choses si étranges pour l'amour de nous.

Quiconque sera fidèle dans l'usage de ces huit pratiques, ne sera point du nombre de ces misérables, desquels le Fils de Dieu a dit qu'ils iront au supplice éternel, et contre lesquels il fulminera cette effroyable sentence : *Séparez-vous de moi, maudits, et allez au feu éternel*. Mais il sera mis au rang de ceux desquels il a dit qu'ils iront à la vie éternelle, et qui mériteront d'entendre ces paroles pleines de douceur : *Venez les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous est préparé dès la constitution du monde.*

ORAISON

pour demander à Dieu la grâce d'observer fidèlement les choses précédentes.

O MON Dieu, je ne suis au monde que pour vous, je n'ai droit d'y vivre ni d'y faire un seul pas que pour votre service, et j'ai une infinité d'obligations de vous honorer et aimer, à raison de vos perfections infinies et des faveurs inestimables que j'ai reçues de votre bonté. Et cependant, ingrat et détestable que je suis, jusqu'à présent j'ai employé la meilleure et la plus saine partie de ma vie, de mon temps, de mes pensées, paroles et actions,

et de l'usage de toutes les parties de mon corps et de mon âme, au service et selon les volontés de vos ennemis, c'est-à-dire du monde, du diable et du péché : dont je suis extrêmement marri et vous en demande très humblement pardon, détestant de tout mon cœur, pour l'amour de vous, toutes mes ingratitudes et perfidies de ma vie passée, et vous offrant en satisfaction la très sainte vie, le précieux Sang, la passion et la mort de votre Fils bien-aimé.

Pour l'avenir, ô mon Créateur, je désire, moyennant votre grâce, me convertir à vous parfaitement, à quelque prix que ce soit. Je ne veux plus être, ni vivre, ni penser, ni dire, ni faire, ni souffrir rien que pour votre gloire et pour votre amour. Et à cette fin, je veux me servir des huit moyens qui sont exprimés ci-dessus. Mais vous savez bien, ô mon Dieu, que sans vous je ne puis rien. C'est pourquoi je vous supplie, par toutes vos miséricordes, par le précieux Sang et par les sacrées plaies de votre Fils, et par les prières de sa très sainte Mère et de tous vos Saints, d'imprimer si fortement ces choses dans mon âme, que jamais elles n'en puissent être effacées, et de me faire la grâce que je les exprime dans ma vie et dans mes mœurs, pour la gloire de votre saint Nom.

Très sainte Vierge, Mère de mon Sauveur, bienheureux saint Joseph, bienheureux saint Gabriel, mon saint Ange gardien, tous les Anges, tous les Saints et Saintes de paradis, priez mon Dieu qu'il me fasse miséricorde, et me donne la grâce de suivre désormais exactement ces huit pratiques, comme la règle de ma vie et de mon salut.

VII. LE PARADIS DE LA TERRE

ou la souveraine perfection et félicité de la vie chrétienne.

Bienheureux ceux qui feront l'usage des huit choses précédentes. Plus heureux ceux qui, non contents de les observer exactement, prendront encore soin d'exciter les autres à en faire de même. Mais très heureux ceux qui passeront plus outre, et qui marcheront si courageusement dans la voie du ciel, qu'ils arriveront à l'état de perfection qui est contenu dans les douze articles suivants, qui sont comme douze degrés de perfection de la sainteté chrétienne, au bout desquels on trouve le paradis en terre et la souveraine félicité de la vie chrétienne.

C'est pourquoi, si vous désirez non seulement vous sauver, mais *servir Dieu en sainteté et justice devant lui, tous les jours de votre vie*[1], travaillez, avec la grâce de Notre-Seigneur avec laquelle vous pouvez tout, et ne cessez de travailler par de ferventes prières et méditations devant Dieu, par une généreuse mortification de vos passions et mauvaises habitudes, et par un entier renoncement à toutes choses et à vous-même, jusqu'à ce que vous sentiez votre âme puissamment établie dans ces saintes dispositions, et que vous soyez entré dans ce paradis terrestre, là où vous trouverez une douceur inexplicable, et une paix qui surpasse tous les sens. Car en vérité, BIENHEUREUX CELUI QUI PEUT DIRE DE CŒUR ET DE BOUCHE TOUT ENSEMBLE :

[1] « Serviamus illi in sanctitate et justitia coram ipso, omnibus diebus nostris. » Luc. I, 74, 75.

I

Par la miséricorde de Dieu, je suis maintenant en tel état, que mon cœur ne me reprend d'aucun péché, ni d'aucune affection au péché. Au contraire, je l'ai tellement en horreur, que je ne hais rien tant au monde que ce monstre infernal, et que, moyennant la grâce de mon Sauveur, j'aimerais mieux souffrir tous les tourments de la terre et de l'enfer, que de lui donner entrée en mon âme.

II

Je renonce entièrement et pour jamais à toute haine et aversion au regard de qui que ce soit, et proteste que je ne veux plus souffrir, ni en mon cœur, ni en ma langue, ni en mes actions, rien du tout qui soit contraire à la charité de mon prochain ; mais que je suis prêt de donner mon sang et ma vie pour tous mes frères, même pour mes plus grands ennemis.

III

Je fais profession de vouloir plutôt perdre tous les biens du monde, si je les avais, que de prendre ou retenir un double[1] de ceux d'autrui ; et de ne plus faire usage de ceux que la divine Providence m'a donnés, que pour ma nécessité et pour les œuvres de Dieu et l'assistance des pauvres, dans lesquels je veux regarder désormais Jésus-Christ, et le servir et aimer dedans eux.

IV

J'aime tout ce que Dieu a fait ; mais je n'aime rien sinon en Dieu et pour Dieu. Mon esprit est détaché de toutes choses créées ; mon cœur ne tient à rien ; je dis

[1] *Double*, petite pièce de cuivre qui valait deux deniers, ou la sixième partie d'un sou.

adieu à tout, afin d'être tout à Celui qui est tout et qui m'est tout. O mon cher Tout, c'est vous qui m'avez mis en liberté et qui avez rompu mes liens : je vous sacrifierai éternellement une hostie de louange et d'amour.

V

Par la grâce de mon Sauveur, j'ai appris à m'humilier en tout et partout, à me soumettre et m'abaisser au-dessous de toutes les créatures, et reconnaître que je suis véritablement digne de tout mépris, affliction et châtiment ; et qu'après que j'aurai fait tout le bien qu'avec l'aide de Dieu je puis faire, je suis toujours serviteur inutile.

VI

Je fais état désormais, à l'imitation de mon Jésus, d'avoir en horreur les honneurs, les plaisirs, les richesses et tous les faux biens du monde ; et de mettre ma gloire dans les ignominies, mon contentement dans les souffrances, et mon trésor dans la pauvreté : embrassant de tout mon cœur, comme mon souverain bien en ce monde, tous les travaux, mépris, tourments, douleurs et tribulations qui m'arriveront et qui me peuvent arriver ; et protestant avec saint Paul que je ne veux point d'autre gloire ni d'autre paradis en la terre, que la Croix de mon Seigneur Jésus-Christ, par lequel le monde m'est crucifié et je suis crucifié au monde : *Mihi absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo*[1].

VII

Je renonce absolument à moi-même, à mon esprit, à mon amour-propre, à tous mes sentiments, inclinations

[1] *Galat.* VI, 14.

et volontés, et fais profession de ne suivre jamais avec vue et délibération les sentiments, mouvements et inclinations de la nature, mais de me laisser conduire en tout et partout aux sentiments et mouvements de l'Esprit de Jésus, auquel je me donne et abandonne totalement pour cet effet.

VIII

Adieu tous les désirs du siècle et de la terre. Sitôt que j'en apercevrai en moi quelqu'un, je l'étoufferai aussitôt. Je n'en ai plus qu'un et n'en souffrirai plus d'autre, qui est de servir et aimer parfaitement mon Dieu, de suivre en toutes choses sa très aimable volonté, et de sacrifier mon être et ma vie pour sa pure gloire.

IX

Je proteste de mettre tout mon appui et ma confiance, non sur mon esprit, ni sur mes bonnes résolutions, ni sur mes forces, ni sur mes œuvres, ni sur mes amis, ni sur aucune chose créée ; mais sur la seule bonté de mon Dieu, m'abandonnant entièrement, pour le temporel et pour le spirituel, pour le temps et pour l'éternité, à la conduite de sa divine Providence et à toutes ses saintes volontés.

X

J'ai tellement renoncé à ma volonté, et me suis tellement revêtu de celle de mon Dieu, que je défie tous les hommes, tous les diables, toutes les créatures, toutes les puissances temporelles et éternelles, moyennant la grâce de mon Jésus, de pouvoir rien faire contre ma volonté, parce que je n'en veux point avoir d'autre que la sienne, tant l'absolue que celle de sa permission.

En suite de quoi je puis dire avec vérité que je suis tout ce que je veux être, j'ai tout ce que je veux avoir, je

fais tout ce que je veux faire, et rien ne m'arrive contre ma volonté : d'autant que je ne veux être, ni avoir, ni faire que ce que Dieu veut que je sois, que j'aie et que je fasse ; et que je veux tout ce qu'il veut et ne veux que ce qu'il veut.

XI

Arrière toutes les curiosités de l'esprit humain, et toutes les nouvelles, vanités et folies du monde. Pour moi, ce m'est assez de savoir que mon Jésus est Dieu, c'est-à-dire qu'il est tout, qu'il est mon tout et que je suis tout à lui. Et partant, arrive que pourra désormais : en tout lieu, en tout temps et en toutes choses je serai toujours content, parce que mon Jésus est toujours Jésus, c'est-à-dire toujours comblé de gloire, de grandeur, de contentement, d'immutabilité, d'immortalité, de clarté, de sagesse, de puissance, de bonheur et de toutes sortes de perfections et de biens immenses et éternels.

Je ne veux plus d'autre contentement que le contentement de mon Jésus, d'autre gloire que sa gloire, ni d'autre trésor que son amour. C'est pourquoi je suis toujours content, toujours riche et toujours bienheureux ; et personne ne peut m'ôter mon trésor, ma gloire et ma félicité.

XII

Que tout le monde sache que le plus grand désir que j'ai est que tout le monde soit anéanti pour moi, et que je sois tout anéanti en moi-même, afin que mon Jésus soit tout en toutes choses et en moi-même, qu'il vive, qu'il règne, et qu'il accomplisse tous ses desseins sans aucun empêchement ; et qu'en toutes mes dévotions, je ne veux jamais séparer de Jésus Marie sa très digne Mère, et qu'après lui, c'est l'objet de toutes mes affections, c'est la Mère de mon âme, c'est la Reine de mon cœur, c'est la protectrice et la directrice de ma vie, c'est la joie de

on esprit, c'est ma vie, mon trésor, ma consolation, on refuge et ma très chère espérance ; que je fais pro-ssion de la servir et honorer pour l'amour de son Fils, toutes les manières qu'il m'est possible, et que je veux vre et mourir en criant sans cesse, partout et en toutes çons :

Vive Jésus et Marie,
Que j'aime plus que ma vie !

VIII. [LA PRIÈRE EN FAMILLE]

De l'obligation que les pères et mères, maîtres et maîtresses ont de procurer le salut de ceux qui dépendent d'eux.

Les pères et mères, maîtres et maîtresses sont obligés non seulement de servir et aimer Dieu et d'opérer leur salut, mais aussi de le faire servir et honorer par ceux qui leur appartiennent, et de procurer leur salut autant qu'il leur est possible. Autrement ils seront condamnés de Dieu avec plus de rigueur que les païens et infidèles, selon ces paroles de Saint Paul : *Quiconque n'a pas soin des siens, spécialement de ses domestiques, il a renié la foi et est pire qu'un infidèle*[1].

C'est pourquoi, en premier lieu, ils ne doivent point souffrir du tout dans leur maison, de jurements, ni de blasphèmes, ni de médisances ou moqueries du prochain, ni de paroles ou chansons déshonnêtes, ni de livres ou tableaux lascifs, ni d'ivrogneries, ni de bals ou danses, ni de comédies, ni de jeux défendus ou excessifs, ni de violences par leurs serviteurs ou enfants au regard de qui que ce soit, ni autres choses méchantes. Et s'ils ont des serviteurs qui soient sujets à quelqu'un de ces vices, spécialement au blasphème, à l'impureté ou à l'ivrognerie, après avoir fait ce qu'ils auront pu pour les corriger, s'ils ne s'amendent, ils les doivent chasser de leur maison comme des bêtes et des démons qui perdraient les autres.

[1] « Si quis suorum, et maxime domesticorum curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior. » I *Tim.* V, 8.

Secondement, ils doivent faire en sorte que leurs en-
ints et domestiques soient pleinement instruits de
utes les choses qu'ils doivent savoir et pratiquer pour
ır salut ; qu'ils se confessent et communient souvent ;
ı'ils aillent à la messe, à la prédication et aux vêpres
s dimanches et fêtes ; qu'ils lisent de bons livres,
mme ceux de Grenade, l'*Introduction à la vie dévote*,
Vie des Saints et d'autres semblables, dont il serait
ès bon et très utile d'en faire lire quelqu'un tout haut,
la présence de tous, une demi-heure de temps devant
ı après le souper ; et qu'enfin ils prient Dieu à genoux,
soir et le matin tous ensemble, autant que possible,
ur le moins au soir. Car, outre que les prières qu'on
it en communauté sont plus agréables à Dieu, elles
rtent aussi une bénédiction particulière, Notre-Sei-
eur ayant promis que, *là où deux ou trois seront assem-
és en son nom, il sera au milieu d'eux*[1]. Et de plus, cela
lige les domestiques à s'y trouver, et leur apprend en
elle manière il faut prier Dieu et donner un exemple
piété et de vertu aux autres chrétiens.

C'est une chose qui se pratique en plusieurs familles
rétiennes, en cette façon :

L'heure désignée pour cela étant venue, et le signal
nné par le son d'une clochette ou par quelque autre
oyen, chacun se rend au lieu qui est marqué pour
te sainte action, là où on se met à genoux devant
elque image de Notre-Seigneur ou de sa sainte Mère,
ur faire la prière et l'examen, en la manière suivante.

manière de faire l'exercice de l'Examen et les Prières du soir ensemble.

Tous étant à genoux et ayant fait le signe de la croix,
père de famille, ou l'un des enfants, ou quelque autre

[1] « Ubi enim sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum
nedio eorum. » Matth. XVIII, 20.

des domestiques — (car il est bon que ceux de la maison qui savent lire fassent cette action tour à tour chacun sa semaine), — afin d'invoquer l'assistance du Saint-Esprit, commence ainsi, parlant tout haut :

Veni sancte Spiritus,

Et les autres continuent avec lui :

Reple tuorum corda fidelium, et tui amoris in eis ignem accende.

Puis le premier dit le verset :

Emitte spiritum tuum et creabuntur.

Et après que tous les autres auront répondu :

Et renovabis faciem terræ ;

il dit l'Oraison suivante :

OREMUS

DEUS, qui corda fidelium sancti Spiritus illustratione docuisti : da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gaudere. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate ejusdem Spiritus sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Ensuite de cela, le Semainier, c'est-à-dire celui qui fait les prières, lit tout haut, parlant distinctement et posément, les actes ou prières suivantes, commençant ainsi : *Souvenons nous que nous sommes devant Dieu,* etc., comme il est couché ci-après ; mais avec cette distinction que lui seul lit tout haut ce qui est imprimé en lettres italiques, et que les autres disent tout haut avec lui les actes et prières. Ceux qui savent lire les disent chacun dans son livre, et ceux qui ne savent point lire les disent du mieux qu'ils peuvent, ou de bouche ou de cœur seulement selon leur dévotion, avec le semainier et avec les autres ; et tous ensemble tâchent de faire cette action avec l'esprit de piété et de ferveur.

EXERCICE DE PIÉTÉ POUR LE SOIR.

Souvenons-nous que nous sommes devant Dieu, et que Notre-Seigneur est au milieu de nous, selon ces siennes paroles : « Là où deux ou trois seront assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux », et tâchons de lui rendre avec dévotion les devoirs qu'un chrétien doit lui rendre tous les jours avant de se coucher. Pour cet effet :

I

Adorons Dieu et le remercions des grâces que nous avons reçues de lui aujourd'hui et en toute notre vie, en cette sorte :

O GRAND DIEU, je vous adore de tout mon cœur, comme mon Dieu, mon Créateur et mon Souverain Seigneur, et je vous remercie de toutes mes affections pour toutes les grâces que vous avez jamais faites à toutes les créatures, spécialement pour celles que j'ai reçues de vous aujourd'hui et en toute ma vie.

II

Adorons Jésus-Christ comme notre Juge, et lui demandons lumière pour connaître nos fautes, en cette manière :

O MON Seigneur Jésus, je vous adore comme mon souverain Juge, et me soumets très volontiers à la puissance que vous avez de me juger. Faites-moi participant, s'il vous plaît, de cette divine lumière par laquelle vous me ferez voir mes fautes à l'heure de ma mort, afin que je les puisse connaître et détester maintenant.

III

Examinons-nous pour reconnaître les péchés que nous avons commis aujourd'hui, en pensées, paroles, actions et omissions, spécialement contre les résolutions que nous avons prises le matin.

(Il faut ici faire une petite pause pour s'examiner)

IV

Demandons à Dieu la contrition de nos fautes, en cet sorte :

O MON Dieu, je désire maintenant avoir une parfai contrition de mes péchés ; mais je ne puis l'avoir vous ne me la donnez. Donnez-la-moi donc, s'il vou plaît, mon Sauveur, je vous en conjure par votre granc miséricorde, par votre précieux Sang, et par le gran amour que vous portez à votre sainte Mère.

V

Tâchons de produire un acte de contrition, en cett manière :

O MON Dieu, je vous demande pardon de tout mo cœur, de tous les péchés que j'ai commis aujour d'hui et en toute ma vie contre vous. Je les déteste d toutes mes forces, et j'y renonce à jamais pour l'amou de vous, et parce qu'ils ont été cause des tourments et d la mort très cruelle que vous avez soufferte ; et j'ai vo lonté de m'en confesser et corriger pour l'amour de vous vous protestant que, moyennant votre grâce, je mourra plutôt à l'avenir que de vous offenser ; et me donnant à vous, avec résolution de ne plus vivre que pour vous servir et aimer. Mon Sauveur, donnez-m'en la grâce s'il vous plaît, par votre infinie bonté.

VI

Offrons-nous à la très sainte Vierge, à saint Gabriel, à saint Joseph, à nos bons Anges et à tous les Saints, et implorons leur intercession, en cette manière :

O VIERGE sainte, Mère de mon Dieu, Mère de grâce et de miséricorde, ô bienheureux saint Gabriel, ô bienheureux saint Joseph, ô mon saint Ange Gardien, ô tous

es Anges et tous les Saints du Paradis, je m'offre à vous, ›ffrez-moi s'il vous plaît à mon Dieu ; priez-le qu'il me ›ardonne mes péchés et qu'il me convertisse parfaitement ι lui.

VII

Offrons le repos que nous allons prendre à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère :

O MON JÉSUS, je vous offre le repos que je vais prendre, en l'honneur du repos que vous et votre sainte Mère ιvez pris pendant que vous étiez sur la terre, vous pro-estant que je ne le veux prendre que pour l'amour de ’ous, et que j'entends que toutes mes respirations et tous es battements de mon cœur et de mes veines soient ιutant d'actes de louange et d'amour vers vous.

Je me joins à toutes les louanges qui vous seront ren-lues durant cette nuit et à jamais au ciel et en la terre ; ›t je prie tous vos Anges, tous vos Saints et votre bien-ıeureuse Mère de vous glorifier et aimer pour moi, ‌lurant cette nuit et à toute éternité.

VIII

Disons le Pater *et l'*Ave Maria, *le* Credo *et le* Confiteor *nais en les disant, unissons-nous d'esprit et de cœur à oute la dévotion avec laquelle ces saintes prières ont été ›rononcées par la sacrée bouche de Notre-Seigneur, de ’Archange saint Gabriel, des Saints et Saintes qui les ›nt dites si saintement.*

(Ici il faut dire tout haut et tous ensemble le *Pater*, l'*Ave Maria*, le *Credo* et le *Confiteor*, en latin ou en français, ›u bien un jour en latin et l'autre en français, comme ls sont au commencement de ce livre aux pages 294 et suivantes.

(Après cela, celui qui dit les prières commence les Li-anies de la sainte Vierge, et les autres répondent en cette açon) :

LES LITANIES DE LA SAINTE VIERGE [1]

Kyrie eleison.
Christe eleison.
Kyrie eleison.
Christe, audi nos.
Christe, exaudi nos.
Pater de cœlis Deus, miserere nobis.
Fili, Redemptor mundi Deus,
Spiritus sancte Deus,
Sancta Trinitas unus Deus,
Sancta Maria, ora pro nobis.
Sancta Dei Genitrix,
Sancta Virgo virginum,
Mater Christi,
Mater divinæ gratiæ,
Mater purissima,
Mater castissima,
Mater inviolata,
Mater intemerata,
Mater amabilis,
Mater admirabilis,
Mater Creatoris,
Mater Salvatoris,
Virgo prudentissima,
Virgo veneranda,
Virgo prædicanda,
Virgo potens,
Virgo clemens,
Virgo fidelis,
Speculum justitiæ,
Sedes sapientiæ,
Causa nostræ lætitiæ,
Vas spirituale,
Vas honorabile,
Vas insigne devotionis,
Rosa mystica,
Turris Davidica,
Turris eburnea,
Domus aurea,
Fœderis arca,
Janua cœli,
Stella matutina,
Salus infirmorum,
Refugium peccatorum,
Consolatrix afflictorum,
Auxilium Christianorum,
Regina Angelorum,
Regina Patriarcharum,
Regina Prophetarum,
Regina Apostolorum,
Regina Martyrum,
Regina Sacerdotum,
Regina Confessorum,
Regina Virginum,
Regina Sanctorum omnium
Regina cordis nostri,
Agnus Dei, qui tollis peccat mundi, parce nobis, Domine.
Agnus Dei, qui tollis peccat mundi, exaudi nos Domine.

[1] Ces Litanies, appelées *Litanies de Lorette*, parce que de temp immémorial, elles se chantent solennellement tous les samedis dan la sainte chapelle de N.-D. de Lorette, sont très anciennes. On croi qu'elles étaient en usage à Lorette depuis la peste du XVe siècle, C Beringer, *Les Indulgences*, I, p. 257. Le Vén. P. Eudes y a ajout les deux invocations *Regina sacerdotum*, et *Regina cordis nostri.*

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.

Christe, audi nos.
Christe, exaudi nos.

℣. Ora pro nobis, sancta Dei Genitrix
℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS [1]

DEUS ineffabilis misericordiæ, qui non solum homo, sed etiam filius hominis fieri dignatus es, et mulierem Matrem in terris habere voluisti, qui Deum Patrem habebas in cœlis : da nobis, quæsumus, ejus memoriam devote celebrare, ejus Maternitatem summe venerari, ac ejus superexcellentissimæ dignitati humillime subesse, quæ te de Spiritu Sancto concepit, te Virgo peperit, et te in terris sibi subditum habuit Dominum nostrum Jesum Christum Filium Dei unigenitum, qui cum eodem Deo Patre et Spiritu Sancto, vivis et regnas in sæculorum Amen.

(Ensuite le Semainier commence le *De profundis* pour les âmes des Défunts, et les autres répondent, et à faute de répondants il dit tout seul, et à la fin l'Oraison *Fidelium*, etc.

Puis il commence le *Sub tuum*, que tous disent ensemble ; et par après, il dit l'oraison de saint Joseph, et ensuite l'oraison de saint Gabriel et celle des saints Anges gardiens, selon l'ordre auquel ces prières sont imprimées ci-après.)

PSAUME 129

DE profundis clamavi ad te, Domine : Domine, exaudi vocem meam.

Fiant aures tuæ intendentes : in vocem deprecationis meæ.

Si iniquitates observaveris, Domine : Domine, quis sustinebit ?

[1] Cette oraison paraît être du Card. de Bérulle. Le V. P. Eudes la conserva après l'etablissement de sa Congrégation.

Quia apud te propitiatio est : et propter legem tuam sustinui te, Domine.

Sustinuit anima meo in verbo ejus : speravit anima mea in Domino.

A custodia matutina usque ad noctem : speret Israel in Domino.

Quia apud Dominum misericordia : et copiosa apud eum redemptio.

Et ipse redimet Israel : ex omnibus iniquitatibus ejus.

Requiem æternam dona eis, Domine.

Et lux perpetua luceat eis.

℣. A porta inferi.

℟. Erue, Domine, animas eorum.

℣. Requiescant in pace.

℟. Amen.

℣. Domine, exaudi orationem meam.

℟. Et clamor meus ad te veniat

OREMUS.

FIDELIUM, Deus, omnium Conditor et Redemptor, animabus famulorum famularumque tuarum remissionem cunctorum tribue peccatorum : ut indulgentiam quam semper optaverunt, piis supplicationibus consequantur. Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen.

Ant. Sub tuum præsidium confugimus, sancta Dei Genitrix ; nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus nostris, sed a periculis cunctis libera nos semper, Virgo gloriosa et benedicta.

℣. Ora pro nobis, beatissime Joseph.

℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS

SANCTISSIMÆ Genitricis tuæ Sponsi, quæsumus, Domine, meritis adjuvemur : ut quod possibilitas nostra non obtinet, ejus nobis intercessione donetur.

Deus, qui per beatum Gabrielem Archangelum, Salva-

torem mundi sacratissimæ Virgini Mariæ concipiendum nuntiasti : da ut eumden, et pura mente concipiamus, et fervido imitemur affectu.

Deus, qui ineffabili providentia sanctos Angelos tuos ad nostram custodiam mittere dignaris : largire supplicibus tuis et eorum semper protectione defendi, et æterna societate gaudere. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Cela étant fait, le semainier dit tout haut les paroles suivantes) :

En se couchant, il faut faire le signe de la croix sur son lit et sur soi même ; et étant couché, il faut dire les dernières paroles que Notre-Seigneur a dites en la croix, et désirer les dire avec toute la dévotion, autant qu'il est possible, avec laquelle elles ont été dites et par lui et par tant de Saints et Saintes qui les ont dites si saintement, en cette manière :

« Pater, in manus tuas commendo spiritum meum : O Père céleste, je recommande mon esprit entre vos mains. »

Les dernières paroles que nous devons proférer avant que de nous endormir, doivent être le saint Nom de Jésus *et de* Marie, *afin d'obtenir de Dieu, par ce moyen que les dernières paroles de notre vie soient celles-là, en cette sorte* :

JESUS MARIA !

O Jésus, je vous donne mon cœur pour jamais !

O Marie, Mère de Jésus, je vous donne mon cœur, donnez-le s'il vous plaît à votre Fils !

Veni Domine Jesu : Venez, Seigneur Jésus !

O Jésus, soyez-moi Jésus ! ò Marie, soyez-moi Marie !

Vive Jésus et Marie !

JESUS MARIA

Enfin, souvenons-nous qu'il viendra un jour qui sera sans nuit, et une nuit qui sera sans jour pour nous, et que c'est peut-être ce jour ou cette nuit ici. Et partant, en nous couchant pensons à la mort; voyons si nous sommes en l'état auquel nous voudrions être quand nous mourrons; et si nous n'y sommes pas prenons résolution de nous y mettre au plus tôt. Et à cette fin demandons maintenant la bénédiction à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère, en cette sorte :

O Jésus, ô Marie Mère de Jésus, donnez-moi, s'il vous plaît, votre sainte bénédiction. BENEDICTUM SIT DULCE NOMEN DOMINI NOSTRI JESU CHRISTI, ET GLORIOSISSIMÆ VIRGINIS MARIÆ, MATRIS EJUS, IN ÆTERNUM ET ULTRA. NOS CUM PROLE PIA BENEDICAT VIRGO MARIA ; c'est-à dire : Béni soit à jamais le très doux Nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la très glorieuse Vierge Marie sa Mère. Que le pieux Enfant de la Vierge Marie et sa très sainte Mère nous bénissent. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit. Ainsi soit-il.

(S'il y a un prêtre c'est à lui à donner la bénédiction aux autres, en disant tout haut et tout seul ces paroles : *Nos cum Prole pia*, etc. S'il n'y en a point, c'est le chef de famille. Et tous les autres répondent : *Amen*. Puis le prêtre, ou en son absence, le chef de la maison, prend l'aspersoir et donne de l'eau bénite à tous les assistants).

LES DIX COMMANDEMENTS DE DIEU

1. Un seul Dieu tu adoreras,
   Et aimeras parfaitement.
2. Dieu en vain tu ne jureras,
   Ni autre chose pareillement.
3. Les Dimanches tu garderas,
   En servant Dieu dévotement.
4. Tes père et mère honoreras,
   Afin de vivre longuement.
5. Homicide point ne seras,
   De fait ni volontairement.
6. Luxurieux point ne seras,
   De corps ni de consentement.

7. Bien du prochain tu ne prendras,
Ni retiendras à ton escient.
8. Faux témoignage ne diras,
Ni mentiras aucunement.
9. Femme d'autrui ne convoiteras,
Dieu le défend absolument.
10. Ses biens tu ne désireras,
Pour les avoir aucunement.

LES COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE

1. Les fêtes tu sanctifieras,
Qui te sont de commandement.
2. Les dimanches messe ouïras,
Et aux fêtes semblablement.
3. Tous tes péchés confesseras,
A tout le moins une fois l'an.
4. Ton Créateur tu recevras,
Au moins à Pâques humblement.
5. Quatre-temps, Vigiles jeûneras,
Et le Carême entièrement.
6. Vendredi chair ne mangeras,
Ni le samedi mêmement.

LES DIX COMMANDEMENTS

de saint Elzéar, comte d'Arian, à ses domestiques, pour servir d'exemple à tous Seigneurs et Dames, à bien régler leurs familles[1].

I. Je recommande que tous ceux de ma maison assistent tous les jours au saint sacrifice de la Messe ; et s'il survient quelque affaire, je veux qu'on la quitte plutôt que de manquer à rendre ce devoir à Dieu.

II. Que tous mes domestiques, hommes et femmes, se confessent tous les huit jours : et je ne commande rien que je ne veuille faire le premier. Quiconque me suivra sera mon cher serviteur.

III. Qu'il n'y ait si hardi qui ose, en ma maison, jurer ou blasphèmer le saint Nom de Dieu ; et si quelqu'un

[1] Saint Elézéar, né à Robiaus en 1385, mort à Paris le 27 septembre 1325. Il se plaisait à se retirer en esprit dans le Cœur de Jésus : « Que si vous voulez me voir, écrivait-il un jour à son épouse, cherchez-moi en la plaie du côté de notre doux Jesus ; car c'est là que j'habite et où vous me trouverez ; ailleurs vous me chercheriez pour néant. » Voir saint François de Sales, *Vie devote*, 2 p. ch. 12. Pour plus de détails voir la *Vie des Saints* au 27 septembre.

s'oublie jusque-là de le faire, je le chasserai honteusement, après un châtiment exemplaire.

IV. Que tous aient la chasteté en recommandation, et qu'on ne s'imagine pas qu'Elzéar puisse souffrir en son château la moindre impureté. Quoi! que Dieu me reproche que je nourris en ma maison des vilains ou des hommes qui vivent comme des bêtes ? je ne le permettrai jamais.

V. Qu'il n'y ait point de fainéants parmi mes domestiques. Donc, aussitôt que chacun est levé, qu'il élève son cœur à Dieu, lui offre ses actions ; et cela fait, qu'il s'emploie exactement à faire son office.

VI. Je ne veux point à mon service des joueurs de dés et de cartes, ni tous ces gens qui ne vivent que de tromperie. Toute cette racaille de joueurs ne sert que de malheur à une famille, pour chrétienne qu'elle soit.

VII. Que la paix soit toujours en mon logis. Je ne saurais aimer ces personnes qui n'aiment que le bruit et qui ne respirent que l'air des brouillards et des orages.

VII. Si par malheur il arrive quelque différend ou querelle, j'ordonne que le dire de l'Apôtre soit inviolablement gardé, savoir que le soleil ne se couche point qu'on ne se soit réconcilié.

IX. Je veux que, tous les jours, toute ma famille s'assemble en ma salle, pour entendre parler de Dieu, et qu'un chacun apprenne à gagner le paradis et de sauver son âme.

X. Que nul de ma maison n'offense qui que ce soit, soit à l'honneur, soit aux biens ; et que, sous couleur de faire mes affaires, l'on ne ruine pas mes sujets.

LES LITANIES DU SAINT NOM DE JÉSUS.

Kyrie eleison,
Christe eleison,
Kyrie eleison.
Jesu, audi nos,
Jesu, exaudi nos.
Pater de cœlis, Deus, miserere nobis.
Fili, Redemptor mundi, Deus,
Spiritus Sancte, Deus,
Sancta Trinitas unus Deus,
Jesu, Fili Dei vivi,
Jesu, splendor Patris,
Jesu, candor lucis æternæ,
Jesu, rex gloriæ,
Jesu, sol justitiæ,
Jesu, Fili Mariæ Virginis,
Jesu, amabilis,
Jesu, admirabilis,
Jesu. Deus fortis,
Jesu, pater futuri sæculi,
Jesu, magni consilii angele,
Jesu, potentissime,
Jesu, patientissime,
Jesu, obedientissime,
Jesu, mitis et humilis corde,
Jesu, amator castitatis,
Jesu, amor noster,
Jesu, Deus pacis,
Jesu, auctor vitæ,
Jesu, exemplar virtutum,
Jesu Zelator animarum,
Jesu, Deus noster,
Jesu, refugium nostrum,
Jesu, pater pauperum,
Jesu, thesaurus fidelium,
Jesu, bone pastor,
Jesu, lux vera,
Jesu, sapientia æterna,
Jesu, bonitas infinita,
Jesu, via et vita nostra,
Jesu, gaudium Angelorum,
Jesu, rex Patriarcharum.
Jesu, magister Apostolorum,
Jesu, doctor Evangelistarum,
Jesu, fortitudo Martyrum,
Jesu, gloria Sacerdotum,
Jesu, lumen Confessorum,
Jesu, puritas Virginum,
Jesu, corona Sanctorum omnium,
Propitius esto, parce nobis, Jesu.
Propitius esto, exaudi nos, Jesu.
Ab omni malo, libera nos, Jesu.
Ab omni peccato,
Ab ira tua,
Ab insidiis diaboli,
A spiritu fornicationis,
A morte perpetua,
A neglectu inspirationum tuarum,
Per mysterium sanctæ Incarnationis tuæ,
Per nativitatem tuam,
Per infantiam tuam,
Per divinissimam vitam tuam,
Per labores tuos,
Per agoniam et passionem tuam,
Per crucem et derelictionem tuam,
Per languores tuos,

Per mortem et sepulturam tuam,
Per Resurrectionem tuam,
Per Ascensionem tuam,
Per gaudia tua,
Per gloriam tuam,
Per Cor amantissimum sanctissimæ Matris tuæ,
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis Jesu.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos Jesu.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis Jesu.
Jesu, audi nos,
Jesu, exaudi nos.

OREMUS

Domine Jesus Christe, qui dixisti, Petite et accipietis, quærite et invenietis : da qæsumus nobis petentibus divinissimi tui amoris affectum, ut te toto corde, ore et opere diligamus, et a tua nunquam laude cessemus.

Humanitatis tuæ ipsa Divinitate unctæ[1], Domine Jesu Christe, timorem pariter et amorem fac nos habere perpetuum : quia nunquam tua gubernatione destituis, quos in soliditate tuæ dilectionis instituis. Qui cum Patre et Spiritu sancto vivis et regnas, Deus. Per omnia sæcula sæculorum. Amen.

℣. Exaudi nos, Domine Jesu Christe.

℟. Nunc et semper. Amen.

LES LITANIES DE L'ENFANT JÉSUS

qui se disent depuis Noël jusqu'à la Purification, qui est le temps consacré à la Sainte Enfance de Jésus[2].

Kyrie eleison,
Christe eleison,
Kyrie eleison.
Jesu Infans, audi nos.
Jesu Infans, exaudi nos.
Pater de cœlis Deus, miserere nobis.
Fili Redemptor mundi Deus,

[1] Nous croyons que cette expression substituée à *Sancti Nominis tui* est du Card. de Bérulle : Le Ven. P. Eudes l'a conservée dans le *Manuel* de sa Congrégation. C'est à tort que les Litanies du S. Nom de Jésus ont été parfois attribuées au Cardinal. Elles étaient en usage dès le commencement du XV[e] siècle, et elles auraient été composées par S. Bernardin de Sienne Cf. Beringer, *Les Indulgences*, t. I, p. 194.

[2] Ces Litanies étaient en usage à l'Oratoire lorsque le V. P. Eudes composa cet opuscule. C'est à tort évidemment que M. Faillon, dans

piritus Sancte Deus,
ancta Trinitas, unus Deus,
nfans Jesu Christe,
nfans Deus vere,
nfans Fili Dei vivi,
nfans Fili Mariæ Virginis,
nfans ante luciferum genite,
nfans in tempore nate,
nfans Verbum increatum,
nfans Verbum caro factum,
nfans sapientia Patris,
nfans integritas Matris,
nfans Patris unigenite,
nfans Matris primogenite,
nfans imago Patris,
nfans origo Matris,
nfans Patris splendor,
nfans Matris honor,
nfans æqualis Patri,
nfans subdite Matri,
nfans Patris deliciæ,
nfans Matris divitiæ,
nfans donum Patris,
nfans munus Matris,

Infans partus Virginis,
Infans Creator hominis,
Infans serve Dei electe,
Infans Fili Dei prædestinate,
Infans forma servi,
Infans virtus Dei,
Infans Deus noster,
Infans frater noster,
Infans portio tuæ facturæ,
Infans principium novæ creaturæ,
Infans viator in gloria,
Infans comprehensor in via,
Infans vir ab utero,
Infans senex a puero,
Infans Pater sæculorum,
Infans aliquot dierum,
Infans vita lactens,
Infans Verbum silens,
Infans vagiens in cunis,
Infans fulgurans in cœlis,
Infans terror inferni,
Infans jubilus Paradisi,
Infans stigma rei,

a vie de M. Olier, les attribue à Fénelon, qui les aurait composées, it-il, durant le séjour qu'il fit à Saint-Sulpice. Fénelon n'est né n'en 1651, et le V. P. Eudes les fait imprimer en 1636. On les reouve d'ailleurs dans beaucoup de livres de piété bien antérieurs Fénelon. Mgr Godeau, évêque de Vence, mort en 1672, en a composé une paraphrase qui a eu plusieurs éditions.

En les adoptant pour sa Congrégation, le P. Eudes y supprimera n certain nombre d'invocations par trop subtiles, qui étaient bien ans l'esprit de l'Oratoire, mais cadraient moins avec l'esprit plus ratique du pieux Instituteur.

On remarquera que toutes les invocations font antithèse et sont resque constamment rimées deux à deux. Cette disposition s'explique par la façon dont se récitaient alors les litanies. Le semainier t le chœur se répondaient en disant chacun l'invocation entière suivie u *miserere nobis* ou *ora pro nobis*. C'est ainsi, croyons-nous, que le énérable devait les faire réciter dans sa Congrégation ; car cette radition s'est maintenue dans l'Ordre de Notre-Dame de Charité qui es chante et les récite toujours de cette manière.

Infans sancte Dei,
Infans tyrannis formidabilis,
Infans Magis desiderabilis,
Infans exul a populo,
Infans Rex in exilio,
Infans idolorum eversor,
Infans gloriæ Patris zelator,
Infans simplex in sapientia,
Infans prudens in innocentia,
Infans potens in debilitate,
Infans magnus in exilitate,
Infans vas Deitatis,
Infans arca Sanctitatis,
Infans thesaurus gratiæ,
Infans lucerna gloriæ,
Infans fons amoris,
Infans vita perennis,
Infans instaurator cælestium,
Infans reparator terrestrium,
Infans caput Angelorum,
Infans radix Patriarcharum,
Infans sermo Prophetarum,
Infans desiderium Gentium,
Infans gaudium Pastorum,
Infans sidus Magorum,
Infans salus Infantium,
Infans doctor sapientium,
Infans expectatio justorum,
Infans primitiæ Sanctorum omnium,
Propitius esto; adjuva nos Infans Jesu;
Propitius esto, dirige nos Infans Jesu;
A concupiscentia carnis, libera nos Infans Jesu.

A corruptione veteris hom
A jugo servitutis filiorum
A captivitate diabolica;
Ab ambitione sæculi,
A superbia vitæ,
A cæcitate mentis,
A mala voluntate,
Ab inordinata sciendi cu tate,
A peccatis nostris,
Per purissimam Conce nem tuam,
Per humillimam Nativit tuam,
Per duram Circumcisio tuam,
Per gloriosissimam ma tationem tuam,
Per innocentissimam co sationem tuam,
Per extaticam vitam tua
Per paupertatem tuam,
Per passiones tuas,
Per peregrinationes et res tuos,
Agnus Dei, qui tollis pe mundi, Parce nobis, I Jesu.
Agnus Dei, qui tollis pe mundi, Exaudi nos, I Jesu.
Agnus Dei, qui tollis pe mundi, Miserere nobi fans Jesu.
Jesu Infans, audi nos.
Jesu Infans exaudi nos.

OREMUS[1].

OMINE Jesu, qui sublimitatem incarnatæ Divinitatis tuæ et Humanitatis tuæ divinissimæ, usque ad humilium Nativitatis et Infantiæ statum pro nobis exinanire gnatus es : da nobis ut divinam in Infantia sapientiam, debilitate potentiam, in exilitate majestatem agnosntes, te parvulum adoremus in terris, te magnum ueamur in cœlis : Qui vivis et regnas cum Deo Patre unitate Spiritus sancti Deus, per omnia sæcula sæcuum. Amen.

℣. Exaudiat nos Infans Jesus Christus.

℟. Nunc et semper. Amen.

[1] Le Vén. P. Eudes a aussi changé cette oraison dans les Litanies saint Enfant Jésus qu'il a données à sa Congrégation. Celle qu'il substituée est plus naturelle d'expression et beaucoup mieux hmée.

IX. SALUTATION A LA TRÈS SAINT[E] VIERGE MARIE,

qui contient ses plus éminentes qualité[s] qui est pleine de bénédictions pour [ceux] qui la disent avec dévotion.

Le désir extrême que j'ai d'enflammer toujou[rs de] plus en plus votre cœur en l'amour sacré de Jésus[, Fils] unique de Dieu, Fils unique de Marie, et en la [sainte] dévotion de Marie, Mère très aimable et très adm[irable] de Jésus et de tous les membres de Jésus, m'obli[ge de] vous communiquer une Salutation ou prière à la [très] sainte Vierge, que vous verrez ci-après, laquelle p[eut] beaucoup aider à cela, si vous vous en servez so[uvent] et avec affection. Elle ne contient rien qui ne soit [très] saint et très honorable pour la Mère de Dieu, e[t par] conséquent capable d'attirer plusieurs bénédictio[ns sur] vous, si vous en usez saintement.

Car : I. La salutation angélique y est comprise[, qui] est la prière la plus sainte et la plus agréable à la [bien]heureuse Vierge, qui se puisse dire.

II. C'est un abrégé des plus hautes qualités et [excel]lences de cette Mère admirable.

III. Il y est fait mention avec honneur des pers[onnes] qu'elle aime le plus et qu'elle honore et chérit davan[tage].

IV. Elle est composée de douze *salutations* et de [douze] *bénédictions*, en l'honneur des douze étoiles don[t elle] est couronnée en l'Apocalypse, chapitre XII[1], qui,

[1] « Et in capite ejus corona stellarum duodecim. » *Apoc.* XI[I]

nombre universel de douze, représentent tous les mystères de sa vie, et toutes les qualités, vertus, privilèges et grandeurs desquelles Dieu l'a ornée, dont les principales sont marquées en cette Salutation.

Il y a Indulgence plénière pour ceux qui, après la sainte communion, disent les quatre premières salutations, à savoir : *Ave Maria, Filia Dei Patris, etc.*, ainsi qu'il est écrit en lettres d'or, en la sacristie de Notre-Dame de Lorette, au rapport de l'auteur de la *Triple couronne de la Vierge*, traité IV, chapitre 9, § 9[1].

La bienheureuse Vierge révéla à Sainte Gertrude[2],

[1] Le dévot Simon Garcia, Religieux de l'Ordre des Minimes, avait quasi toujours en bouche la devote prière qui est écrite en lettres d'or en la Sacristie de Notre-Dame de Lorette, où il est aussi marqué qu'il y a Indulgence plénière autant de fois qu'on la dira. La voici : *Ave Filia Dei Patris, Ave Mater Dei Filii, Ave sponsa Spiritus sancti, Ave templum totius Trinitatis.* » Poiré, *la Triple couronne*, l. c. — Il s'agit sans doute d'une indulgence locale. Beringer ne la signale pas parmi les indulgences générales.

[2] Sequenti die, cum similiter oraret, apparuit eadem Virginea rosa in præsentia semper venerandæ Trinitatis, in similitudinem candidi lilii, quod fieri solet, cum tribus foliis, uno erecto et duobus demissis. Per quod dabatur intelligi quod ipsa Beata Dei Genitrix merito dicitur candidum lilium Trinitatis, quæ præ omni creatura plenissime et dignissime in se suscepit virtutes colendæ Trinitatis, quas nunquam vel minimo pulvere peccati venialis commaculavit. Per erectum enim folium notabatur Dei Patris omnipotentia ; per duo vero demissa, sapientia et benignitas Filii et Spiritus sancti, quibus ipsa simillima invenitur. Unde etiam intellexit a Beata Virgine quod si quis eam salutans devote diceret « candidum lilium Trinitatis, et cœlicæ amœnitatis rosam præfulgidam », in quo permaxime ostendere vellet quid prævaleret, ex omni potentia Patris ; et quantas adinventiones sciret ad salutem generis humani, ex sapientia Filii : quamque inæstimabiliter exuberet visceribus pietatis, ex benignitate Spiritus sancti. Adjecit Beata Virgo ad hæc : « Etiam in exitu animæ suæ apparebo illi qui taliter me salutat, in effigia tantæ venustatis, quod ad miram consolationem sui, cœlitus amœnitatem illi ministrabo. » Unde post B. Gertrudis decrevit Beatam Virginem, sive etiam imaginem ejus, his verbis salutare : *Ave candidum lilium fulgidæ semperque tranquillæ Trinitatis, rosaque præfulgida cœlicæ amœnitatis ; de qua nasci, et de cujus lacte pasci Rex cœlorum voluit : divinis influxionibus animas nostras pasce.* — Insinuationes div. piet. Lib. III, cap. 19.

selon qu'il est raconté au livre III de sa Vie, chapitre
qu'elle avait très agréable d'être saluée en la mani
qui est portée dans les trois salutations suivantes, d
la première commence ainsi : *Ave Maria, candid
lilium*, etc : et qu'à l'heure de la mort, elle apparaîtr
aux âmes de ceux qui l'auraient saluée avec dévotion
cette sorte, avec une beauté si éclatante qu'elle les co
blerait de joie et de consolation. Ajoutant que ce n'ét
point sans cause qu'elle était appelée Lys blanc de la tr
sainte Trinité, et lys composé de trois feuilles qui repr
sentent les trois perfections qui sont attribuées aux tr
Personnes éternelles, c'est-à-dire la puissance du Pè
la sagesse du Fils et la bonté du Saint-Esprit D'auta
que, par dessus toute créature, elle a reçu en soi tr
pleinement et très dignement ces divines perfections p
participation, lesquelles elle n'a jamais souillées de
moindre poussière du péché véniel. A raison de quoi c
lui qui la saluait comme Lys blanc de la très adorable T
nité, honorait en elle la très abondante communicati
que le Père, le Fils et le Saint-Esprit lui ont faite de le
puissance, de leur sagesse et de leur bonté ; et qu'en
saluant en cette qualité, il donnait à entendre combi
elle a de pouvoir par toute la puissance du Père, combi
elle sait d'inventions pour le salut du genre humain p
la sapience du Fils, et combien elle est remplie de do
ceur et de miséricorde par la bénignité du Saint-Espr

VII. La même Vierge[1] prend un singulier content

[1] Dans l'édition d'Autun, 1648, le paragraphe VII est ainsi conç

« La même Vierge a témoigné à un sien grand servite
qu'elle prenait un singulier contentement à être salu
et honorée comme celle à laquelle toute puissance est donn
au ciel et en la terre, ainsi qu'il est porté dans la huitièn
salutation *Ave Maria, Domina mundi*, etc. »

C'est tout le paragraphe, et le Vén. P. Eudes ne nous dit pas qu
est ce grand serviteur de la sainte Vierge.

t d'être saluée et honorée en la manière qui est ex-
iée en la huitième salutation : *Ave Maria Domina*
di. etc., parce qu'en effet toute puissance, après son
et par dépendance de celle de son Fils, lui a été
iée de Dieu au ciel et en la terre, selon la langage des
ts Pères : *Fecit in te magna qui potens est*, dit le bien-
eux et saint Cardinal Pierre Damien parlant à la très
te Vierge : *et data est tibi omnis potestas in cælo et*
rra[1] : « Le Tout-Puissant vous a fait choses grandes,
ute puissance vous a été donnée au ciel et en la
. » Et certes, si Notre-Seigneur nous assure que
ia possibilia sunt credenti[2] : « Tout est possible à ce-
qui croit en lui » : combien davantage à celle qui
ngendré, et qui a plus de fidélité et d'amour pour
elle seule, que tous les fidèles ensemble ! Et si
tre saint Paul dit hardiment *qu'il peut tout en celui*
le conforte[3] : combien davantage peut-on dire de la
e des Apôtres et de l'univers, qu'elle a tout pouvoir
el et en la terre, en celui qui commande à la terre et
iel, et qui est son Fils et son tout !

en effet, quel pouvoir n'a point celle au seul nom
quelle toutes les puissances des ténèbres tremblent
nt contraintes de s'enfuir ? Quel pouvoir n'a point
devant laquelle toutes les forces de la terre ne sont
ne paille, et qui dit d'elle-même, le Saint-Esprit la
nt parler ainsi : *C'est par moi que les rois règnent,*
les princes commandent, et que les puissants font leurs
ts et ordonnances[4] ? Quel pouvoir n'a point celle de
dépendent les Anges, les Archanges, les Puissances,
Vertus, les Dominations, et tous les Saints qui sont

rmo I *de Nativ. B. M. V.*
arc. IX, 22.
Omnia possum in eo qui me confortat. » *Philip.* IV. 13.
Per me reges regnant, et legum conditores justa decernunt ;
e principes imperant, et potentes decernunt justitiam. » *Prov.*
15, 16.

au ciel, et à la voix de laquelle ils obéissent ponctuelle-ment ? Quel pouvoir n'a point celle à laquelle le Tout-Puissant a voulu s'assujétir en la terre, selon ces paroles évangéliques : *Et erat subditus illis*[1] ; et qu'il honorera éternellement dans le ciel comme sa Mère ? Quel pouvoir n'a point celle qui porte et portera à jamais la qualité de Fille aînée et très aimée du Père éternel, de Mère du Fils de Dieu, d'Épouse du Saint-Esprit, et que la très sainte Trinité a couronnée et établie Reine et Dame souveraine de l'univers, et qu'elle a exaltée par-dessus tout ce qui est au ciel et en la terre : de sorte qu'il n'y a que Dieu seul et l'Homme-Dieu au-dessus d'elle, et que ce qui n'est point Dieu est sous ses pieds et en sa dépendance !

Après cela, qui peut douter de sa puissance, sans lui faire tort et sans offenser celui qui la lui a donnée ? Qui peut douter qu'elle ne prenne un singulier contentement à être saluée et honorée comme *Dame de l'univers, qui a tout pouvoir au ciel et en la terre* ; d'autant qu'elle a une grande joie de tous les dons que Dieu lui a faits, vu que c'est par ces mêmes dons qu'il est et sera éternellement glorifié en elle ?

Mais particulièrement le grand amour qu'elle a pour ceux qui l'aiment et la servent, lui cause une joie spéciale de ce qu'elle a un privilège et un pouvoir extraordinaire de les bénir, protéger, assister, favoriser, et de les combler de toutes sortes de grâces ; et de ce qu'elle a tout pouvoir sur les volontés de son Fils pour leur obtenir de lui toute sorte de miséricordes et de faveurs.

VIII. Cette très aimable et très admirable Vierge et Mère tout ensemble a déclaré à quelques-uns de ses favoris, ainsi qu'il est raconté au Traité IV de la *Triple Couronne*, chap. 9, § 9[2], qu'entre les titres d'honneur

[1] Luc, II, 51.

[2] « Comme il (le P. Jacques Rhem de la Compagnie de Jésus) était un jour en peine de savoir quelle épithète ou titre d'honneur

qui lui étaient donnés dans les Litanies qu'on chante tous les jours à sa louange, ceux qui lui agréaient le plus étaient : *Virgo fidelis*, *Mater amabilis*, et surtout *Mater admirabilis*, parce que ce dernier comprend tout ce qui se peut dire et penser de plus grand, de plus rare et de plus admirable de cette Vierge et Mère incomparable.

IX. Cette Mère d'amour[1] ayant tant de pouvoir auprès de son Fils et tant de bonté pour ceux qui la servent et invoquent, il y a grand sujet d'espérer de sa

agréait le plus à la Reine des Anges, il entendit clairement et intelligiblement que c'était celui de *Mater admirabilis* par lequel, comme par un trait raccourci, on donne à entendre qu'elle a été si admirablement Mère et Vierge tout ensemble, que nulle éloquence humaine ne le peut assez dignement expliquer... Je sais bien qu'à quelque autre la même Vierge a fait connaître qu'elle se plaisait uniquement à ces deux titres : *Mater amabilis* et *Virgo fidelis* ; mais en cela il n'y a nulle contradiction, attendu que cette diversité est seulement à l'égard des personnes de qui elle se plaît d'être différemment honorée, selon les dispositions qui se retrouvent en elles, ou suivant les sentiments qu'elle juge leur être les plus convenables. » Poiré, *La Triple Couronne*, l. c.

[1] Dans le livre imprimé à Autun en 1648, le § IX est ainsi conçu :

« Cette Mère d'amour et de miséricorde a promis à un de ses enfants qu'à tous ceux qui diront cette prière avec dévotion ou bonne volonté, s'il sont en la grâce de Dieu, elle augmentera l'amour divin dans leur cœur, à chacune de ces douze salutations ou bénédictions qui y sont contenues ; et que, s'ils sont en péché mortel, de sa main douce et virginale elle frappera à la porte de leur cœur, à chaque salutation et bénédiction qu'ils diront, pour les exciter de l'ouvrir à la grâce. A raison de quoi elle a ajouté que, quand on trouverait des personnes engagées dans le péché et difficiles à convertir, etc. », comme ci-dessus.

Il est facile de comprendre que c'est à lui-même que la très sainte Vierge a fait cette promesse. C'est par humilité que le saint homme a supprimé dans les éditions suivantes cet aveu qui heureusement lui avait échappé dans la première édition. Il craignait que ce passage ne fût de nature à lui concilier l'estime et l'admiration de ceux qui viendraient à le lire. On voit par là les progrès constants qu'il faisait dans la vertu d'humilité.

grande miséricorde qu'à tous ceux qui diront cette prière avec dévotion ou bonne volonté, s'ils sont en la grâce de Dieu, elle augmentera l'amour divin dans leur cœur à chacune des salutations et bénédictions qui y sont contenues; et que, si par malheur ils sont en péché mortel, de sa main douce et virginale elle frappera à la porte de leur cœur à chaque salutation et bénédiction qu'ils diront, pour les exciter de l'ouvrir à la grâce.

C'est pourquoi, quand on trouvera des personnes engagées dans le péché et difficiles à convertir, il sera bon de les exciter à dire de bon cœur cette Salutation, ou tout au moins à consentir qu'on la dise pour eux, ce qui a été pratiqué plusieurs fois depuis peu de temps, et on en a vu des effets merveilleux.

Toutes ces considérations font voir combien cette Salutation est agréable à notre Mère admirable, et combien elle est pleine de bénédictions pour ceux qui la diront avec dévotion. C'est pourquoi, voici que je vous la présente au nom et de la part de cette Mère très aimable, la suppliant très humblement qu'elle nous obtienne de son Fils la grâce de la regarder, honorer, servir et aimer comme notre souveraine Dame et notre très chère Mère, et d'être regardés, traités et aimés d'elle comme ses petits serviteurs et ses très chers enfants; et qu'en ces qualités, sa protection, direction et bénédiction demeurent toujours sur nous dans le temps et dans l'éternité.

SALUTATION A LA TRÈS SAINTE VIERGE MARIE MÈRE DE DIEU

Ave Maria, Filia Dei Patris.
Ave Maria, Mater Dei Filii.
Ave Maria, Sponsa Spiritus sancti.
Ave Maria, Templum totius Divinitatis.
Ave Maria, candidum Lilium fulgidæ semperque tranquillæ Trinitatis.

Ave Maria, Rosa præfulgida cælicæ amœnitatis.

Ave Maria, Virgo virginum, Virgo fidelis, de qua nasci et de cujus lacte pasci Rex cælorum voluit.

Ave Maria, Regina Martyrum, cujus animam doloris gladius pertransivit.

Ave Maria, Domina mundi, cui data est omnis potestas in cælo et in terra.

Ave Maria, Regina cordis mei, Mater, vita, dulcedo, et spes mea charissima.

Ave Maria, Mater amabilis.

Ave Maria, Mater admirabilis.

Ave Maria, Mater misericordiæ [1].

Gratia plena, Dominus tecum [2].

Benedicta tu in mulieribus.

Et benedictus fructus ventris tui Jesus.

Et benedictus sponsus tuus Joseph.

Et benedictus pater tuus Joachim.

Et benedicta mater tua Anna.

Et benedictus filius tuus Joannes.

Et benedictus Angelus tuus Gabriel.

Et benedictus Pater æternus, qui te elegit.

Et benedictus Filius, qui te amavit.

Et benedictus Spiritus sanctus, qui te sponsavit.

Et benedicti in æternum omnes qui benedicunt tibi et qui diligunt te.

Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria. Amen.

[1] En 1653, le Vén. P. Eudes ordonna à ses fils d'ajouter cette invocation, en reconnaissance de la main-levée de l'interdit de la chapelle de Caen, grâce qu'il attribuait à la *miséricorde* de Marie. Les religieuses de Notre-Dame de Charité ne la récitent pas, et on ne la trouve pas dans les livres antérieurs à cette date. Elle élève à treize le nombre des salutations.

[2] C'est à tort que, dans l'édition du *Manuel* de 1837, on a répété *Ave Maria* avant *Gratia plena*. Les salutations sont terminées ; c'est là, dans la pensée du pieux auteur, que commencent les douze bénédictions.

LA MÊME SALUTATION EN FRANÇAIS

Je vous salue Marie, Fille de Dieu le Père.

Je vous salue Marie, Mère de Dieu le Fils.

Je vous salue Marie, Épouse du Saint-Esprit.

Je vous salue Marie, Temple de toute la Divinité.

Je vous salue Marie, Lys blanc de la resplendissante et toujours immuable Trinité.

Je vous salue Marie, Rose très vermeille du jardin céleste.

Je vous salue Marie, Vierge des vierges, Vierge fidèle, de laquelle le Roi des cieux a voulu naître, et être nourri de votre lait.

Je vous salue Marie, Reine des Martyrs, dont l'âme a été transpercée du glaive de douleur.

Je vous salue Marie, Dame de l'univers, à laquelle toute puissance a été donnée au ciel et en la terre.

Je vous salue Marie, Reine de mon cœur, ma très chère Mère, ma vie, ma joie et mon espérance.

Je vous salue Marie, Mère aimable.

Je vous salue Marie, Mère admirable.

Je vous salue Marie, Mère de miséricorde.

Vous êtes pleine de grâce, le Seigneur est avec vous.

Vous êtes bénite entre toutes les femmes.

Et béni soit le fruit de votre ventre Jésus.

Et béni soit votre époux saint Joseph.

Et béni soit votre père saint Joachim.

Et bénite soit votre mère sainte Anne.

Et béni soit votre fils saint Jean.

Et béni soit votre Ange saint Gabriel.

Et béni soit le Père éternel, qui vous a choisie.

Et béni soit le Fils, qui vous a aimée.

Et béni soit le Saint-Esprit, qui vous a épousée.

Et bénis soient à jamais tous ceux qui vous aiment et qui vous bénissent.

Que la Vierge Marie avec son pieux Enfant nous bénissent. Ainsi soit-il.

X. SALUTATION AU TRÈS SAINT CŒUR

DU FILS DE DIEU

ET DE SA TRÈS SACRÉE MÈRE

La dévotion que tous les cœurs consacrés à Jésus et à Marie sa très précieuse Mère, doivent avoir vers leur très aimable Cœur, est d'autant plus recommandable, que ç'a été le même Sauveur qui en a donné les premières leçons à sainte Mecthilde, comme il est marqué en sa Vie, et rapporté par l'auteur de la *Triple Couronne de la Vierge*[1].

Car *premièrement*, il lui enseigna de saluer son très divin Cœur en plusieurs manières, d'y avoir recours en ses nécessités, et d'y chercher ses plus doux entretiens ; et, par le moyen de cet exercice, il l'enrichit d'un grand nombre de grâces inestimables[2].

Secondement, comme un jour, pendant l'Avent, cette sainte désirait saluer la très glorieuse Vierge Marie, son Fils bien-aimé lui donna cette belle et sainte instruction[3] :

[1] Poiré, *La Triple Couronne*, Traité IV, chap. 4, § 4.

[2] « Mane cum primo surgis, saluta florens et amans Cor dulcissimi amatoris tui, a quo omne bonum, omne gaudium, et omnis felicitas effluxit in cœlo et in terra, effluit et effluet sine fine ; et cor tuum totis viribus ejus Cordi infundere conare, ita dicens : Laudo, benedico, glorifico et saluto dulcissimum et benignissimum Cor Jesu Christi, fidelissimi amoris mei, gratias agens pro fideli custodia, qua me hac nocte protexisti, et pro me laudes et gratiarum actiones et omnia quæ ego debebam Deo Patri incessanter persolvisti. Et nunc, o unice amator meus, offero tibi cor meum, etc... » *Liber specialis gratiæ*, P. III, cap. 17. Cf. etiam P. I, cap. 5 et 18 ; P. II, cap. 16 et 17, P. III, cap. 2.

[3] In Adventu Domini, cum gloriosam Virginem Mariam cuperet salutare, sic a Domino est edocta : « Saluta, inquam, virgineum Cor Matris meæ in affluentia omnium bonorum in quibus hominibus

« Tu salueras, lui dit-il, le Cœur virginal de ma Mère, comme une mer pleine de grâces célestes, et comme un trésor rempli de toutes sortes de biens pour les hommes.

« Tu le salueras comme le plus pur qui ait jamais été après le mien. Car elle fut la première qui fit vœu de virginité.

« Tu le salueras comme le plus humble. Car, par son humilité elle m'a tiré du sein de mon Père et a mérité de me concevoir en ses sacrées entrailles par la vertu du Saint-Esprit.

« Tu le salueras comme le plus dévot et le plus ardent dans le désir de mon Incarnation et de ma naissance en la terre. Car la ferveur de ses désirs et de ses soupirs m'a attiré en elle et a été occasion du salut des hommes.

« Tu le salueras comme le plus embrasé en l'amour de Dieu et du prochain.

« Tu le salueras comme le plus sage et le plus prudent. Car elle a conservé très dignement en son Cœur tout ce qui s'est passé en mon enfance, en ma jeunesse et en mon âge parfait, et elle en a fait un très saint usage.

« Tu le salueras comme le plus patient. Car il a été transpercé de mille traits de douleur, et au temps de ma sainte Passion, et depuis par le souvenir perpétuel qu'elle avait de mes souffrances.

« Tu le salueras comme le plus fidèle. Car non seule-

perutile fuit : scilicet quod fuit purissimum ; unde prima votum virginitatis emisit. Secundo humillimum ; quia præcipue meruit de Spiritu sancto concipere. Tertio devotissimum et desiderantissimum ; quia suo desiderio me sibi intraxit. Quarto ferventissimum in amore ad Deum et ad proximum. Quinto fuit conservantissimum, diligenter omnia conservans quæ in infantia, pueritia et juventute peregi. Sexto patientissimum in mea passione, quæ maxime Cor ejus per jugem memoriam pertransivit. Septimo fidelissimum, quia me unicum suum pro mundi redemptione voluit immolari. Octavo in orationibus maxime sollicitum, pro Ecclesia novella jugiter intercedens. Nono ut contemplatione sedulum, suis meritis gratiam hominibus impetrando. » *Liber spec. gratiæ*, Pars I, cap 2.

ment elle a consenti que moi, qui suis son Fils unique, aie été immolé ; mais elle-même m'a offert en sacrifice à mon Père éternel pour la rédemption du monde

« Tu le salueras comme le plus soigneux, le plus vigilant et le plus zélé au regard de mon Église naissante. Car le soin qu'elle avait de prier sans cesse pour elle ne peut être assez prisé ni reconnu.

« Tu le salueras comme le plus assidu et le plus élevé en contemplation. Car il ne se peut dire combien de grâces et de faveurs elle a impétré aux hommes par la force de ses oraisons. ».

Voilà ce que Notre-Seigneur dit à sainte Mecthilde. Et partant, si vous désirez lui plaire et à sa très digne Mère, et participer aux bénédictions de ces saints exercices enseignés de la propre bouche du Verbe éternel, servez-vous de la Salutation suivante qui en contient la pratique.

Elle s'adresse conjointement au très saint Cœur de Jésus et de Marie. Car, encore que le Cœur du Fils soit différent[1] de celui de la Mère, et qu'il le surpasse infiniment en excellence et en sainteté, si est-ce que Dieu a uni si étroitement ces deux Cœurs, qu'on peut dire avec vérité qu'ils ne sont qu'un Cœur, parce qu'ils ont toujours été animés d'un même esprit et rempli des mêmes sentiments et affections. Joint que Jésus est tellement vivant et régnant en Marie, que véritablement il est l'âme de son âme, l'esprit de son esprit et le cœur de son cœur. Si bien qu à proprement parler, le Cœur de Marie c'est Jésus ; et ainsi saluer et adorer[2] le Cœur de Marie, c'est sa-

[1] On voit, par cette expression, ce qu'il faut penser des adversaires du V. P. Eudes, affirmant qu'il ne présente à notre dévotion qu'un cœur moral, purement métaphysique, un être idéal, d'une unité absolue, sans existence, si ce n'est dans notre esprit. Dès le principe il nous montre deux Cœurs parfaitement distincts, et celui de Jésus surpassant infiniment celui de Marie.

[2] A l'époque on écrivait le V. P. Eudes, le mot *adorer* n'avait point, comme il a aujourd'hui dans notre langue, le sens exclusif de culte de *latrie* ; il signifiait *vénérer* d'une manière générale, comme le

luer et adorer Jésus en tant qu'il est l'esprit, l'âme, la vie et le Cœur de sa très sainte Mère.

Je supplie[1] et conjure le Fils et la Mère, par leur très saint Cœur et par l'amour très parfait qu'ils se portent l'un à l'autre, de prendre une pleine et absolue possession des cœurs de ceux qui auront dévotion à ce très aimable Cœur, et qui se serviront de la Salutation suivante pour le saluer et honorer, et de les remplir d'un désir très ardent de se purifier de plus en plus de toute sorte de péché, afin d'être plus capables de recevoir les dons, grâces et bénédictions divines qu'ils désirent leur communiquer.

Je les supplie aussi d'envoyer des étincelles du feu divin qui embrase leur très sacré Cœur, dans les cœurs de ceux qui célébreront tous les ans, avec affection, la

mot latin *adorare*. Cf. les explications du P. François Poiré sur « l'adoration due à la Très Sainte Vierge » dans sa *Triple Couronne*, Traité IV. ch. 8.

[1] Dans la première édition de ce préambule à la Salutation *Ave Cor*, (Autun 1648), ce passage est ainsi conçu :

« Vous dirai-je, mon cher Frère, que cette Mère de belle dilection a promis à l'un de ses serviteurs qu'elle enverra des étincelles du feu divin qui embrase son Cœur virginal, dans les cœurs de ceux qui célébreront avec affection la fête de ce même Cœur, afin de les réchauffer s'ils sont tièdes, et, s'ils sont déjà enflammés, de les embraser de plus en plus en l'amour sacré. Et qu'à ceux qui diront avec dévotion la Salutation suivante, elle leur donnera des désirs de se purifier de plus en plus de toute sorte de péché, afin d'être plus capables de recevoir les dons, grâces et bénédictions divines.

« Souvenez-vous donc de cette fête, que plusieurs font par dévotion le premier jour de juin, et d'autres le huitième de février ; et dites au moins une fois tous les jours la Salutation au très aimable Cœur de Jésus et Marie, etc... » comme ci-dessus.

C'est par un sentiment d'humilité que le Vénérable a modifié ce passage dans les éditions suivantes. Voir ce que nous avons dit précédemment, page 357, note 1, au bas.

ète de ce même Cœur, afin de les réchauffer s'ils sont èdes, et s'ils sont déjà enflammés, de les embraser de lùs en plus en l'amour sacré.

O Jésus, Fils de Marie, ô Marie, Mère de Jésus, j'ai onfiance en la très grande bénignité de votre très doux œur, que vous accomplirez ces choses.

Gravez donc dans votre cœur, vous qui lisez ceci, cette ète qui se fait le 8 février ; et dites au moins une fois tous es jours la Salutation au très aimable Cœur de Jésus et de arie, pour y rendre chaque jour quelque honneur spéial, et pour conjurer le Fils, par le très saint Cœur de a Mère, qui n'est autre que lui-même, qu'il imprime ans votre cœur une participation et une image vive des ualités et vertus très éminentes dont ce divin Cœur est rné, et qu'enfin il vous fasse selon son Cœur.

ALUTATION AU TRÈS SAINT CŒUR DE JÉSUS ET DE MARIE

AVE Cor sanctissimum,
Ave Cor mitissimum,
Ave Cor humillimum,
Ave Cor purissimum,
Ave Cor devotissimum,
Ave Cor sapientissimum,
Ave Cor patientissimum,
Ave Cor obedientissimum,
Ave Cor vigilantissimum,
Ave Cor fidelissimum,
Ave Cor beatissimum,
Ave Cor misericordissimum[1],

[1] C'est en 1653 que le Vén. P. Eudes prescrivit à ses fils d'ajouter ette treizième salutation aux douze précédentes. Voir ce que nous vons dit à ce sujet, relativement à la prière *Ave Maria Filia Dei atris*, etc. page 359, note 1.

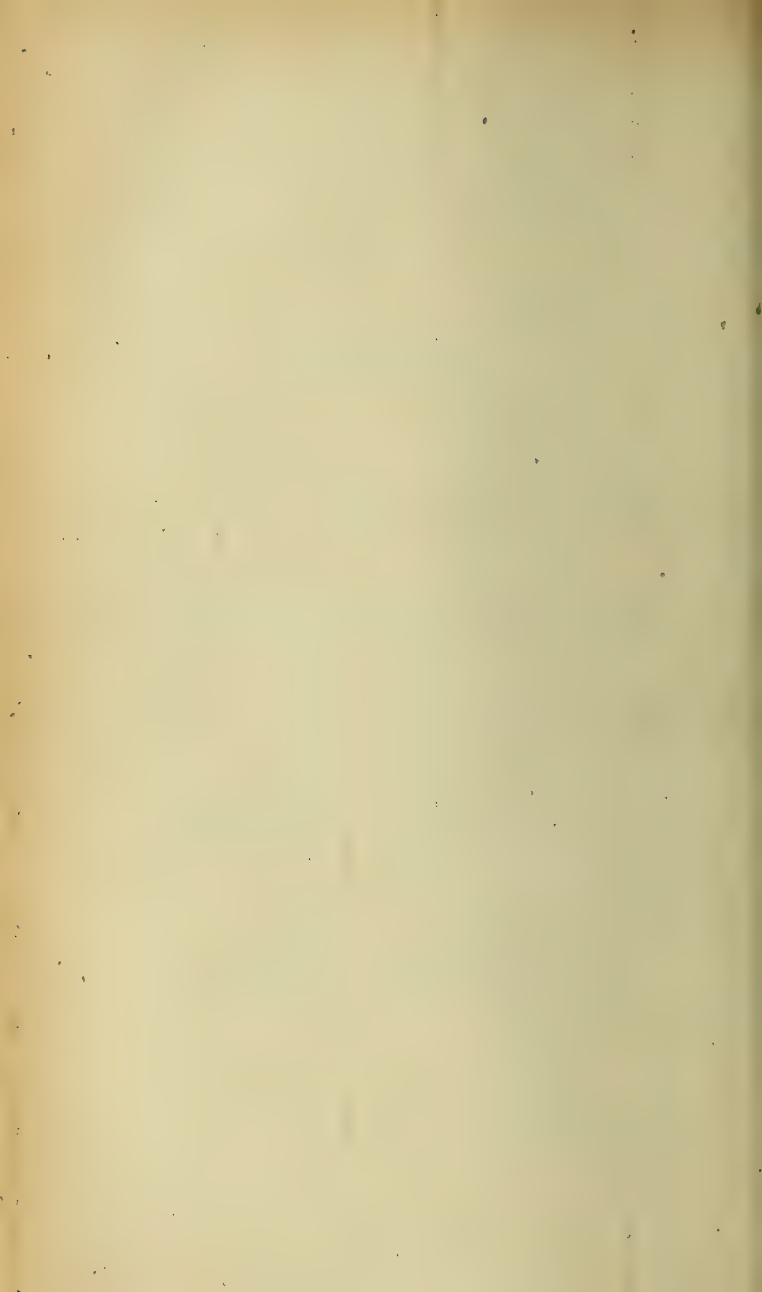
Ave Cor amantissimum Jesu et Mariæ.
Te adoramus,
Te laudamus,
Te glorificamus,
Tibi gratias agimus ;
Te amamus
Ex toto corde nostro,
Ex tota anima nostra,
Et ex totis viribus nostris.
Tibi cor nostrum offerimus,
Donamus,
Consecramus,
Immolamus ;
Accipe et posside illud totum,
Et purifica,
Et illumina,
Et sanctifica :
Ut in ipso vivas et regnes, et nunc, et semper, e
sæcula sæculorum. Amen.

LA MÊME SALUTATION EN FRANÇAIS

Je vous salue, ô Cœur très saint,
Je vous salue, ô Cœur très bénin,
Je vous salue, ô Cœur très humble,
Je vous salue, ô Cœur très pur,
Je vous salue, ô Cœur très dévot,
Je vous salue, ô Cœur très sage,
Je vous salue, ô Cœur très patient,
Je vous salue, ô Cœur très obéissant,
Je vous salue, ô Cœur très vigilant,
Je vous salue, ô Cœur très fidèle,
Je vous salue, ô Cœur très heureux,
Je vous salue, ô Cœur très miséricordieux,
Je vous salue, ô Cœur très aimable et très aimant
Jésus et Marie.

Nous vous adorons[1],
Nous vous louons,
Nous vous glorifions,
Nous vous rendons grâce ;
Nous vous aimons
De tout notre cœur,
De toute notre âme
Et de toutes nos forces.
Nous vous offrons, donnons, consacrons et immolons
même cœur :
Prenez-le et le possédez tout ;
Purifiez-le, illuminez-le et le sanctifiez :
Afin que vous y viviez et régniez maintenant et tou-
urs, et aux siècles des siècles. Ainsi soit-il.

L'adoration, prise dans l'acception propre de culte de latrie pour-
t s'adresser au *Cœur de Jésus et Marie* entendu dans le sens expli-
é plus haut par le Vén. P. Eudes, lorsqu'il nous dit qu'à pro-
ement parler le Cœur de Marie c'est Jésus, et que saluer et ado-
le Cœur de Marie, c'est saluer et adorer Jésus en tant qu'il est
sprit l'âme, la vie et le Cœur de sa très sainte Mère. »
Mais ce n'est pas dans ce sens, nous l'avons dit, que le Serviteur de
eu entend d'ordinaire l'expression *Cor Jesu et Mariæ*, puisqu'il
opose à notre vénération deux Cœurs parfaitement distincts. Or ici
core l'expression *Te adoramus* n'a rien qui ne soit parfaitement
thodoxe. Car, dit le cardinal de Lugo, nous pouvons vénérer dans
même acte, mais comme des objets distincts, les Saints, la bien-
ureuse Vierge et Notre-Seigneur Jesus-Christ. Dans ce cas, l'unité
l'acte n'empêche pas que chacun reçoive le culte qui lui est dû.
, ajoute-t-il, *qui simul adorat Christum et ejus Matrem, non ado-
t utrumque æquali adoratione, sed inæquali*. De Incarn. Disp. 36,
, n. 35. Cf. R. P. Le Doré, *Les Sacrés Cœurs*, II, pp. 301, 396, et
Dauphin, *Les Cœurs sacrés de Jésus et de Marie*, p. 106. — Que
l'expression française *Nous vous adorons* répugne, parce que son
ception s'est restreinte depuis un siècle, on pourra la remplacer
r ces mots : *Nous vous révérons*.



JESUS MARIA !

LA VIE DU CHRÉTIEN

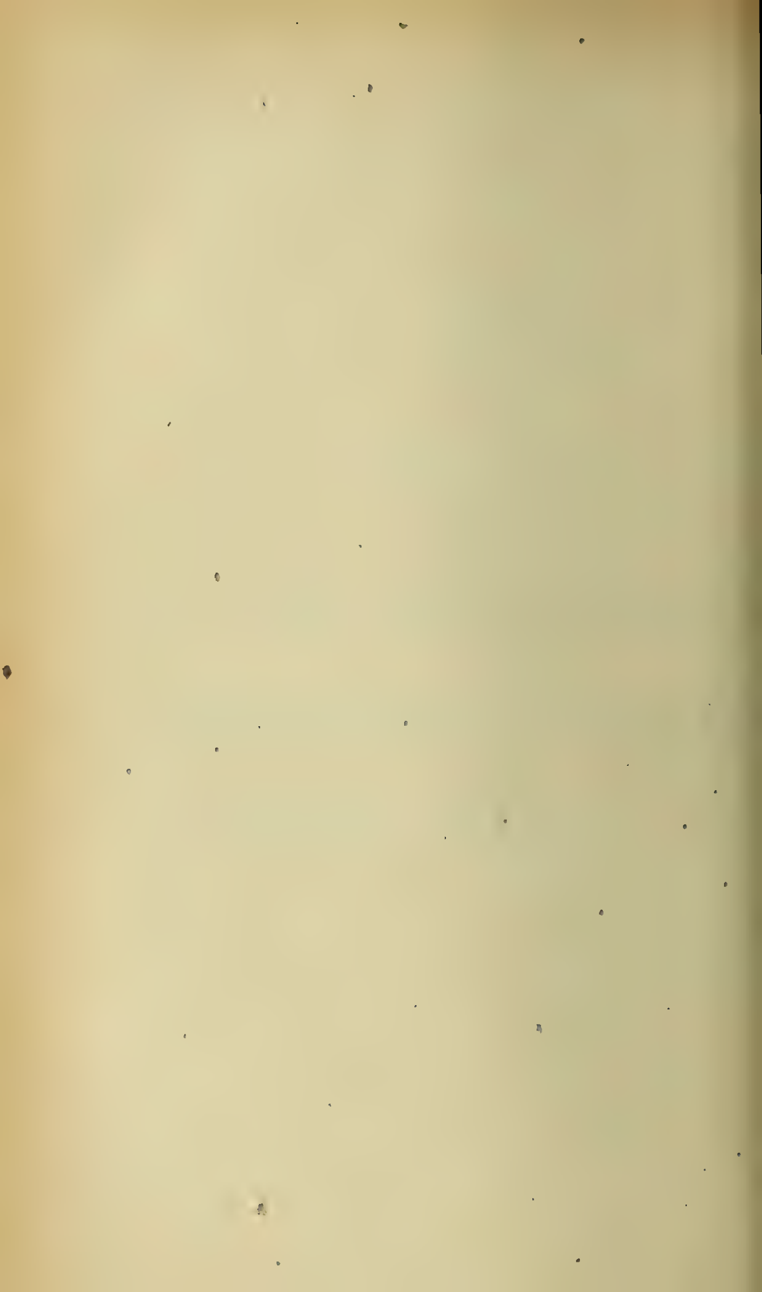
OU

LE CATÉCHISME DE LA MISSION

AVEC

MOYEN FACILE POUR FAIRE UNE CONFESSION GÉNÉRALE

Hæc est vita æterna, ut cognoscant te, solum Deum verum, et quem misisti Jesum Christum.
JOAN. XVII, 3.



INTRODUCTION

Ce livre est encore un fruit du zèle du Vénérable
an Eudes dans ses missions. Ce pieux apôtre ne
da pas à constater que l'ignorance religieuse
it l'une des principales causes des désordres si
mbreux où croupissaient les populations qu'il de-
it évangéliser. Aussi, dès le début de sa carrière
ostolique se proposa-t-il d'instruire le peuple
r des *catéchismes* quotidiens, et il en fit un point
règlement qu'il se traça dès lors ainsi qu'à ses
ssionnaires.

Pour mieux faire accepter ce genre d'instructions,
st aux enfants qu'il s'adressait tout d'abord, se
posant de les préparer à une *première communion*
ennelle qui devait avoir lieu à la fin de la mission.
is il savait si bien s'y prendre, qu'il se voyait
ntôt entouré d'une foule de grandes personnes,
des de ses causeries familières non moins que
prédications les plus éloquentes.

l aimait à faire lui-même le catéchisme, et il
ellait à le rendre intéressant et fructueux tout à
fois. Il regardait d'ailleurs cet exercice comme
ui qui procure le plus de fruit et le moins de va-
é[1]. « Dans le catéchisme, disait-il, le prêtre peut
cendre dans une foule de détails exposés simple-

Hérambourg, *Le P. Eudes : ses Vertus*. Part. II. — Ch. 2.

ment et de manière à rendre sensible, en quelqu
sorte, l'enseignement qu'il donne, ce qu'il n'est pa
toujours possible de faire dans les grands ser
mons [1]. »

Souvent empêché, à cause de ses occupation
multiples, de donner personnellement cet enseigne-
ment religieux, il eut soin de former à son exempl
plusieurs excellents catéchistes. Il en emmenait tou-
jours quelqu'un avec lui ; et il avait un faible, nou
disent ses historiens, pour ceux qui y montraien
du talent, les préférant aux plus habiles prédica-
teurs.

Mais il fallait un *Manuel* que l'on pût mettre au
mains des fidèles comme des enfants, et dont on fi
l'explication aux réunions du catéchisme ; et ce livr
n'existait pas. Malgré ses travaux incessants, l'in-
fatigable apôtre se mit à l'œuvre et composa en pe
de temps le *Catéchisme de la Mission*, auquel il ad-
joignit une ample instruction avec un examen dé-
taillé pour faciliter aux pécheurs le moyen de fair
une bonne confession générale. Ce livre vit le jou
dès le commencement de l'année 1642.

Dans une savante étude qu'il a faite sur l'ensei-
gnement du Catéchisme en France, M. l'abbé Niquet
chanoine de Bayeux et docteur en théologie, dit qu
c'est l'un des premiers ouvrages de ce genre qui ai
été composé sous forme de demandes et de réponses
et que, si d'autres venus après lui sont plus com-
plets, celui du Vénérable Père Eudes est resté l'u
des plus pieux et sans contredit le plus pratiqu
pour le but qu'il se proposait : instruire rapide-
ment les enfants et le peuple pendant le cours d'un
mission. Puis il se plaît à montrer le saint Mission-
naire comme l'un des principaux initiateurs de

[1] Martine, *Vie du P. Eudes*, tome I, p. 232.

cours de catéchismes et des cérémonies de première communion, tels qu'ils se pratiquent de nos jours[1].

Ce Manuel, en effet, et l'explication qu'en faisaient le P. Eudes et ses auxiliaires, eurent un immense résultat, non seulement dans les contrées qu'évangélisèrent ces pieux apôtres, mais, on peut le dire, dans presque tout le reste de la France.

Jusque-là les enfants étaient fort peu instruits des vérités religieuses, et généralement mal préparés au grand acte de leur première communion, qu'ils faisaient presque toujours isolément, souvent trop tôt, parfois trop tard, selon le caprice des familles ou celui des confesseurs.

Dans les missions du Père Eudes, on fut partout frappé du zèle admirable et du merveilleux succès avec lequel les missionnaires préparaient ces jeunes âmes à l'acte le plus important dans la vie du chrétien, comme aussi de la majestueuse solennité dont ils savaient l'entourer.

Et de fait, ils ne négligeaient rien, tant pour attirer les enfants au catéchisme que pour leur inspirer le désir de s'instruire, les accueillant toujours avec bonté, les entourant d'une aimable sollicitude et leur distribuant habilement de petites récompenses. Mais le grand moyen d'émulation, c'était le but proposé dès le principe, c'était la pensée du grand jour de la première communion, dont ils savaient leur inspirer la plus haute idée.

Après avoir bien instruit les enfants durant tout le temps de la mission, et les avoir conduits plusieurs fois à confesse, le catéchiste les examinait

[1] M. le Chanoine Niquet nous a donné lui-même ces détails de vive voix, lorsqu'il composait son ouvrage. Nous apprenons qu'une partie de ce travail a été publiée après sa mort, sous le nom de Mgr Hugonin, et que le manuscrit se trouve aux Archives du Chapitre de Bayeux. On n'a pu nous en indiquer le titre.

avec M. le Curé de la paroisse, et en présence d'un ou de plusieurs missionnaires que l'on appelait pour donner plus de solennité à cet examen. Quand leur instruction était jugée suffisante, on faisait venir les pères et mères, qui rendaient témoignage de leur conduite ; puis on remettait la dernière décision à la prudence du confesseur.

Le jour de la première communion arrivé, le Vénérable Père Eudes ayant réuni les enfants, montait en chaire, et après une exhortation des plus pathétiques, leur faisait demander pardon à leurs parents. Puis il priait les pères et mères de vouloir bien les bénir, les assurant que cette bénédiction donnée à une heure aussi solennelle, serait le gage de celle que Dieu ne manquerait pas de répandre sur toute la famille. On juge de l'émotion que devaient produire ces actes dans une telle circonstance.

On préparait ensuite, par une vibrante instruction, les enfants à recevoir l'adorable Eucharistie, et on leur faisait produire avant et après la communion, des élévations si touchantes, que l'assistance tout entière fondait en larmes.

Dans la soirée, on les conduisait processionnellement, au chant des cantiques sacrés, dans quelque église voisine, où ils faisaient la rénovation des vœux du baptême et leur consécration à la très sainte Vierge. La piété dont les jeunes communiants paraissaient pénétrés dans ces diverses cérémonies, inspirait de la dévotion à tous ceux qui en étaient témoins, et eux-mêmes gardaient toute leur vie le souvenir d'un si beau jour.

Mais le zélé Missionnaire ne s'en tenait pas là. Dans ses entretiens particuliers, il engageait vivement les prêtres à continuer ces pratiques salutaires de l'enseignement du catéchisme et des solennités de la première communion, qu'il leur montrait

comme les vrais moyens de régénérer leurs paroisses ; puis, dans ses instructions, il exhortait les pères et mères à seconder le zèle de leur pasteur pour l'accomplissement de ces grands devoirs ; et il ne se retirait qu'après en avoir obtenu la promesse des uns et des autres.

Frappés des fruits prodigieux opérés par ces exercices et ces touchantes cérémonies, la plupart des missionnaires qui évangélisaient la France à cette époque, imitèrent peu à peu le Vénérable Père Eudes ; une multitude de prêtres adoptèrent ces pratiques dans leurs paroisses ; plusieurs prélats les recommandèrent ou même les rendirent obligatoires dans leurs diocèses. Bientôt l'habitude en devint presque générale, et les heureux effets prévus et désirés par l'homme de Dieu ne tardèrent pas à se faire sentir. Ces enfants sérieusement instruits des vérités de la religion, regardèrent le salut de leur âme comme leur affaire la plus importante. En grandissant ils se fortifièrent dans leur résolution de vivre en vrais chrétiens ; bon nombre d'entre eux devinrent des modèles dans tous les rangs de la société, et fidèles observateurs de leurs devoirs, ils veillèrent à les faire pratiquer également par ceux qui se trouvaient placés sous leur conduite[1].

On ne s'étonnera pas après cela du succès du livre du Père Eudes. Ce Manuel, qui devenait presque indispensable, se répandit rapidement de tous côtés et eut de très nombreuses éditions. Le vénérable apôtre l'avait composé dans le cours de l'année 1641 ; il en obtint l'approbation au mois de novembre, et dès les premiers mois de l'année suivante il le mettait, comme nous l'avons vu, aux mains du public.

[1] Nous avons emprunté la plupart de ces détails à la *Vie du Vénérable Jean Eudes*, par le P. Martine, 1er vol. livre 3me.

Le *Catéchisme de la Mission* ne tarda pas à être réédité, non seulement à Caen (la Bibliothèque nationale en possède un exemplaire de 1651 ; nous en avons un nous-même de 1655, *avec privilège du Roi pour cinq ans*); mais aussi dans plusieurs autres grandes villes, et souvent même à l'insu de l'auteur.

C'est ainsi qu'en 1655, et plus tard en 1666, François La Blottière, éditeur de Lyon, le fit imprimer en vertu d'un privilège obtenu subrepticement. Il y ajouta (du moins dans l'édition de 1666, la seule que nous ayons vue), un opuscule intitulé *La Philosophie du chrétien*, qui certainement n'est point dû à la plume du Vénérable Missionnaire.

Geoffroy Marcher l'édita de son côté à Paris, en 1663 et en 1669 ; et nous croyons que lui aussi sut se passer de la permission de l'auteur, car la dernière de ces éditions contient, à partir de la page 297, un supplément sur la pratique de la sainte communion, avec des avis adressés aux enfants, qui évidemment ne sont point de la main de notre pieux apôtre, non plus que les avertissements imprimés aux pages 2 et 10 de l'ouvrage.

En 1673, le Vénérable Eudes obtint un privilège du Roi pour réimprimer son *Catéchisme*, en y ajoutant la *Manière de bien servir à la sainte Messe* et un *Exercice de piété au regard de l'adorable Enfant Jésus*[1]. Les éditeurs Poisson, de Caen, l'imprimèrent sous cette forme en 1674, 1680, 1695 et 1697.

Nous avons découvert trois éditions de ce Catéchisme parues à Rouen : celle de L. Cabut, 1675[2], celle de J.-B. Besongne, 1680 ; la troisième de Jean

[1] Nous donnerons le premier de ces opuscules à part, dans le tome IV ; et le second, dans le *Manuel de piété*, où le V. P. Eudes l'a reproduit.

[2] La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire. Inventaire D, 33,988.

Machuel, sans date. Une autre a été publiée à Lisieux, chez Jacques du Ronceray, en 1715. Toutes ces éditions sont conformes à celle de Caen de 1674.

On nous a signalé aussi une édition de Paris, publiée en 1739, sous le titre de *Manuel du chrétien*. Nous ne la connaissons pas.

Enfin, le monastère de Saint-Cyr de Rennes possède un petit volume, imprimé à Castres, en 1807, chez François Gaussy. Il est intitulé : *Manuel du Chrétien pour le temps des Missions et pour le reste de la vie ; nouvelle édition corrigée et considérablement augmentée.* On nous affirme que c'est le livre du Vénérable revu et modifié ; mais son nom n'y figure pas, non plus que celui du correcteur.

Nous allons reproduire ici le texte exact des éditions de Caen, qui toutes se ressemblent et sont les plus correctes.

APPROBATION DES DOCTEURS

Nous soussignés, Docteurs en théologie de la faculté de Paris, certifions avoir lu et examiné un livre intitulé *Le Catéchisme de la Mission*, composé par le R. P. JEAN EUDES, prêtre ; auquel nous n'avons rien remarqué qui ne soit conforme à la Doctrine de l'Église catholique, apostolique et romaine ; nous l'avons trouvé très digne du zèle et de la piété de son auteur.

Fait à Bayeux, ce vingtième jour de Novembre mil six cent quarante-et-un.

J. LE BEL.
DE MATHAN.

A LA TRÈS SACRÉE VIERGE MARIE

MÈRE DE JÉSUS

Très sainte, très puissante, très aimable et très admirable Marie, Fille du Père, Mère du Fils, Épouse du Saint-Esprit, Souveraine du ciel et de la terre, la vie, l'amour et les délices de tous les vrais chrétiens, Reine de mon cœur, ma très honorée et très bonne Mère, ma gloire, mon trésor, ma joie et mon unique espérance après Dieu, me voici prosterné à vos pieds en toute l'humilité et dévotion de tous les cœurs qui sont à vous, pour vous supplier très humblement d'avoir agréable l'offre que j'ose vous faire de ce petit ouvrage, comme un effet de la protestation que je vous ai faite il y a longtemps, de ne vouloir être, ni dire, ni écrire, ni faire la moindre chose qui ne soit toute consacrée à votre très cher Fils et à vous. Offrez-lui donc, s'il vous plaît, ce petit travail; priez-le qu'il le bénisse, et le bénissez avec lui, afin qu'il serve à faire connaître, honorer et aimer le Fils et la Mère, et à imprimer une image parfaite de leur vie dans les âmes et dans les cœurs de ceux qui se disent leurs enfants.

O Mère de vie et de bénédiction, bénissez tous ceux qui liront ou entendront lire avec dévotion les paroles de vie qui sont contenues en ce petit livre, et faites qu'eux et moi soyons au nombre de ceux qui chanteront éternellement : *Nos qui vivimus, benedicimus Domino, ex hoc nunc, et usque in sæculum*[1] : « Nous qui vivons, nous bénissons le Seigneur aux siècles des siècles. »

[1] *Ps.* CXIII, 18.

AUX CATÉCHISTES MISSIONNAIRES

ET A TOUS LES BONS PASTEURS

Mes très chers Frères, le dessein et la fin de la Mission et des Missionnaires est de ressusciter les morts, c'est-à-dire de rétablir la grâce, l'esprit et la vie du christianisme, qui est éteinte aujourd'hui dans la plus grande partie des chrétiens.

Cette vie consiste en trois choses : Premièrement, à connaître Dieu par la connaissance des principaux mystères de la religion chrétienne. Secondement, à l'aimer, c'est-à-dire à a[illegible] et faire ce qu'il aime et ce qu'il demande de no[illegible] Troisièmement, à haïr et fuir ce qu'il hait et ce qu'il no[illegible] défend.

Vous êtes tous Mi[illegible]onnaires, envoyés de Dieu pour la même fin pour laqu[illegible]e souverain Missionnaire, Notre-Seigneur Jésus-Chr[illegible] été envoyé en la terre par son Père éternel ; c'est-à [illegible] pour illuminer le monde de la lumière de vie, et pou[illegible]mer le feu du divin Amour, et de la haine du péché. [illegible] pourquoi, puisque Dieu vous a fait tant de faveur que [illegible] vous appeler à une si haute fonction, si vous désirez [illegible]e vous-mêmes de la vraie vie et éviter la mort éternelle, vous devez travailler fortement et continuellement à établir ces trois choses dans les âmes chrétiennes.

C'est à cette fin que je vous mets ce petit livre en main, lequel contient toutes les choses principales et plus nécessaires qui concernent les trois parties de la vie chrétienne. Je l'ai dressé par forme de Demandes et Réponses, afin de le rendre plus familier et instructif. C'est à vous d'en user selon le temps, les lieux et les personnes ; de choisir

es demandes que vous jugerez à propos de faire aux enfants et d'expliquer les autres au peuple.

Plaise à Dieu de nous donner son Esprit à vous et à moi, Mes très chers Frères, afin que nous travaillions utilement à sa gloire, et au salut des âmes qui ont coûté le précieux Sang de son Fils bien-aimé, et qu'ainsi nous nous acquittions des obligations très grandes que nous y avons par la condition à laquelle il nous a appelés, de peur que ce foudre du ciel ne tombe sur nos têtes : *Quiconque n'a pas soin des siens, spécialement de ses domestiques, il a renié la foi : c'est un apostat et il est pire qu'un infidèle*[1].

ABRÉGÉ DES INDULGENCES

CONCÉDÉES A PERPÉTUITÉ PAR NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE GRÉGOIRE XV, EN FAVEUR DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE, LE 22 SEPTEMBRE 1622[2].

I. A tous ceux et celles qui seront cause que les enfants, serviteurs ou autres, aillent à la doctrine chrétienne, cent jours.

[1] « Si quis suorum et maxime domesticorum curam non habet, fidem negavit et est infideli deterior. » I *Tim.* V, 8.

[2] Aux Indulgences indiquées par le Vénérable Père Eudes, il faut ajouter les suivantes concédées depuis :

« I. *Sept ans et sept quarantaines, chaque fois*, pour les adultes qui, s'étant confessés et ayant communié, assistent dévotement à l'explication de la doctrine chrétienne qu'on fait aux enfants dans les églises ou dans les chapelles.

II. *Indulgence plenière* aux fêtes de Noël, de Pâques et des apôtres Pierre et Paul, à tous les adultes qui se rendent assiduement à ce pieux exercice, pour y apprendre le catechisme ou pour

II. A tous ceux qui les y mèneront ou l'enseigneront, l[es] jours de fêtes, sept ans.

III. Aux maîtres qui l'expliqueront les jours ouvriers, e[n] public, ou en particulier en leurs écoles, cent jours.

IV. A tous les pères et mères de famille qui l'enseign[e]ront à leurs enfants, serviteurs et domestiques de to[ut] sexe, chaque fois cent jours.

V. A ceux qui l'iront enseigner par les villes, bourgade[s] châteaux et maisons des champs, dix ans.

VI. A tous ceux et celles qui l'apprendront, enseigneron[t] ou y assisteront lorsqu'on l'enseignera, l'espace de demi heure, cent jours.

Le Pape Léon X a concédé mille jours d'Indulgence [à] tous les fidèles chrétiens qui diront un *Ave Maria* toute[s] les fois que l'heure sonnera. La dite Indulgence a été de[-] puis confirmée par Notre Saint-Père le Pape Paul V l'an 1611.

VIVE JÉSUS ET MARIE

---

l'enseigner aux autres. Conditions : 1° se confesser, communier e[t] prier aux intentions ordinaires. (Clément XII, 16 mai 1736).

III. *Trois ans*, à chaque fête de la très sainte Vierge, pour les fidèle[s] de tout âge qui ont coutume de se réunir dans les écoles ou à l'églis[e] afin d'y apprendre le catéchisme, pourvu qu'ils se confessent en ce[s] jours de fêtes : et *sept ans*, si de plus ils reçoivent la sainte com[-] munion. (Pie IX, 18 juillet 1877). » Béringer *Les Indulgences*, I, p. 311 Ed. 1890.

LA VIE DU CHRÉTIEN

OU LE

CATÉCHISME DE LA MISSION

CHAPITRE I.

En quoi consiste la vie du Chrétien, et quelle est sa plus grande affaire.

DEMANDE : *Quelle est la plus grande, la plus nécessaire [e]t la plus importante affaire que nous ayons en ce monde ?*

RÉPONSE : C'est d'apprendre à vivre chrétiennement, [e]t de travailler à gagner notre vie éternelle.

D. — *Qu'appelez-vous notre vie éternelle ?*

R. — J'appelle notre vie éternelle, la vie dont un chré[t]ien doit vivre en ce monde-ici.

D. — *Pourquoi l'appelez-vous la vie éternelle ?*

R. — Parce que le Fils de Dieu l'a nommée ainsi, et [q]u'elle n'est point sujette à la mort : d'où s'ensuit qu'elle [e]st éternelle.

D. — *En quoi consiste cette vie chrétienne et éternelle ?*

R. — Notre-Seigneur nous a déclaré qu'elle consiste à [c]onnaître et aimer Dieu, et celui qu'il a envoyé en ce [m]onde, qui est Jésus-Christ, son Fils unique et bien-aimé[1].

D. — *La plus grande donc de nos affaires, c'est de tra[v]ailler à acquérir cette connaissance et cet amour, c'est-[à]-dire de nous étudier 1. à connaître Dieu par la connais[s]ance des principaux mystères de la religion chrétienne ; 2. à l'aimer, c'est-à-dire à aimer et faire ce que Dieu aime*

[1] « Hæc est vita æterna ut cognoscant te solum Deum verum et [q]uem misisti Jesum Christum. » Joan. XVII, 3.

et ce qu'il demande de nous, et à haïr et fuir ce qu'il h[ait] et ce qu'il nous défend ?

R. — Oui, c'est en ces deux choses-là que consis[te] toute la vie chrétienne ; et par conséquent c'est not[re] principale, voire notre unique affaire.

D. — *Pourquoi est-ce notre principale et unique affair[e] ?*

R. — Parce que le Fils de Dieu nous l'a annonc[é] lorsqu'il a dit ces paroles : *Unum est necessarium*[1] : « [Il] n'y a qu'une seule chose nécessaire » qui est celle là.

D. — *Pourquoi encore ?*

R. — Parce que Dieu ne nous a mis au monde que po[ur] le connaître et l'aimer, et qu'il est écrit que : Celui qui n[e] connaît point Dieu ne sera point connu de Dieu.

D. — *Qu'est-ce qu'un chrétien qui n'a point la connais[s]sance de Dieu ?*

R. — Ce n'est pas un vrai chrétien ; c'est un païen, voire il est pire que les païens.

D. — *Quelle est la cause de tous les maux qui sont a[u] monde ?*

R. — C'est de ce qu'on ne connaît point Dieu.

D. — *Pourquoi ?*

R. — Parce que, ne connaissant point Dieu, on n[e] l'aime et on ne le craint point ; et étant sans crainte et san[s] amour vers lui, on s'abandonne à toute sorte de péché, qu[i] est le souverain mal et la cause de tous les maux de l[a] terre et de l'enfer.

CHAPITRE II.

De la nécessité et importance du Catéchisme.

D. — *Vous avez fort bien dit que le défaut de connais-sance de Dieu, qui est en terre, est la cause du péché ; e[t] que le péché est la source de tous les maux qui sont en c[e] monde et en l'autre. Mais quel remède à tant de maux ?*

[1] Luc. X, 42.

R. — C'est d'apprendre à connaître Dieu.

D. — *Par quel moyen ?*

R. — Par le moyen du catéchisme.

D. — *A ce que je vois, c'est donc une chose bien nécessaire que le catéchisme ?*

R. — Si nécessaire que, sans cela, il est impossible à ceux qui ont l'usage de la raison d'être sauvés.

D. — *Pourquoi ?*

R — Parce qu'il est impossible d'être sauvé si l'on ne vit pas en chrétien ; et qu'il est impossible de vivre en chrétien si l'on ne connaît pas les principaux mystères de la religion chrétienne, qu'on enseigne par le catéchisme.

D. — *Qu'est-ce que le Catéchisme ?*

R. — C'est une instruction familière par laquelle on enseigne ce qu'il faut savoir, ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter pour honorer Dieu et se sauver.

D. — *Quels sont ceux qui sont obligés de donner cette instruction ?*

R. — Les pasteurs et les prêtres la doivent donner aux peuples ; les pères et mères à leurs enfants ; les maîtres d'école à leurs écoliers ; et les maîtres et maîtresses des maisons à leurs domestiques, à leurs serviteurs et servantes.

D. — *Qu'arrivera-t-il à ceux qui ne le font pas ?*

R. — Ils seront condamnés de Dieu avec plus de rigueur que les païens et infidèles.

D — *Pourquoi cela ?*

R. — Parce que saint Paul a dit qu'ils sont pires qu'infidèles et qu'ils ont renié la foi[1].

D. — *Que deviendront ceux qui négligent d'être instruits ?*

R. — Ils seront condamnés à la mort éternelle.

D. — *Pourquoi ?*

R. — Parce que Notre-Seigneur ayant dit que la vie

[1] « Si quis autem suorum et maxime domesticorum curam non habet, fidem negavit et est infideli deterior. » I. *Tim.* V, 8.

éternelle consiste à connaître le vrai Dieu et son Fi
unique Jésus-Christ, il s'ensuit nécessairement que ceu
qui sont privés de cette connaissance sont privés de l
vraie vie, et par conséquent qu'ils sont morts devan
Dieu et qu'ils seront précipités dans la mort éternelle.

D. — *Quelle conclusion tirez-vous de tout ceci ?*

R. — Que le catéchisme n'est pas un jeu d'enfant
mais que c'est une chose très importante et très néces
saire à toutes sortes de personnes.

CHAPITRE III.

Du Signe de la Croix.

Au commencement de nos actions, spécialement de
principales, il faut toujours demander la bénédiction
Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère. C'est pourquoi
l'action que nous faisons maintenant étant si importante
mettons-nous à genoux pour prier Notre-Seigneur Jésus
Christ et sa bienheureuse Mère qu'ils nous donnent leu
sainte bénédiction. A cette fin disons-leur :

« O Jésus, Fils unique de Dieu, Fils unique de Marie
O Marie, Mère de Jésus, donnez-nous s'il vous plaît votr
sainte bénédiction, ✝ Au nom du Père, et du Fils et du
Saint-Esprit. Ainsi-soit-il. »

D. — *Or sus, commençons maintenant : Dites-moi
qu'elle est la plus petite et la plus grande action tout en
semble du chrétien ?*

R. — C'est le signe de la croix.

D. — *Pourquoi dites-vous que c'est la plus petite action
du chrétien ?*

R. — Parce qu'elle paraît petite et de peu de consé
quence ; et qu'en effet, elle est si petite et si méprisée
dans l'esprit des chrétiens de ce temps, que la plupart la

ont sans s'y appliquer, plusieurs ne la savent pas faire, quelques-uns même ont honte de la faire.

D. — *Pourquoi appelez-vous le signe de la croix la plus grande action du chrétien ?*

R. — Je l'appelle la plus grande, en quelque manière, pour deux raisons : La première, parce que c'est le signe, la marque, le sceau et le caractère de Jésus-Christ et de ses vrais enfants ; et qu'il contient la plus haute perfection et sainteté avec laquelle un chrétien doit faire ses actions, en la manière que nous dirons tantôt. La seconde, parce qu'il nous représente les trois plus grands mystères de la Religion chrétienne.

D. — *Quel est le premier de ces mystères ?*

R. — C'est le mystère de la très sainte Trinité.

D. — *Quel est le second ?*

R. — C'est le mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu.

D. — *Quel est le troisième ?*

R. — C'est le mystère de la Passion et de la mort de Notre-Seigneur.

D. — *Comment est-ce que le signe de la croix représente la sainte Trinité ?*

R. — Par les paroles qu'on prononce en disant : Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

D. — *Comment est-ce qu'il représente l'Incarnation ?*

R. — Par l'action qu'on fait en mettant la main droite à la tête, puis descendant à l'estomac ou au ventre, ce qui signifie comme le Fils de Dieu est descendu de son Père au ventre sacré de la sainte Vierge.

D. — *Comment est-ce qu'il représente la Passion de Notre-Seigneur ?*

R. — Par la croix que nous faisons sur nous, qui dénote comme notre Sauveur a souffert la mort pour nous en une croix.

D. — *Comment faut-il faire le signe de la croix ?*

R. — Il faut le faire en mettant la main droite à la tête et à l'estomac, puis de l'épaule gauche à la droite, en di-

sant : Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit il.

D. — *Faites-le ainsi.*

R. — ✠ *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen.*

D. — *Faites-le en français.*

R. — ✠ Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

D. — *Quand est-ce qu'il faut faire le signe de la croix ?*

R. — Au commencement de nos actions ; quand on est en tentation, ou en quelque danger ou affliction.

D. — *Pourquoi au commencement de nos actions ?*

R. — Pour nous donner au Père, au Fils, et au Saint-Esprit, afin de faire nos actions en leur nom, c'est à-dire en leur vertu et sainteté, et pour leur gloire.

D. — *Pourquoi encore ?*

R. — Pour nous faire souvenir que nous devons porter le caractère et l'image de Jésus-Christ en notre vie et en toutes nos actions.

D. — *Qu'est-ce à dire cela ?*

R. — C'est-à-dire que, lorsque nous faisons sur nous le signe de la croix, qui est le caractère de Jésus-Christ, cela nous doit faire souvenir que nous sommes obligés de vivre et de faire toutes nos actions chrétiennement et saintement, à l'imitation du même Jésus-Christ. Et c'est ici la plus haute perfection et sainteté avec laquelle un chrétien puisse faire ses actions.

D. — *Pourquoi encore faire le signe de la croix ?*

R. — Pour nous avertir que, si nous voulons être vrais chrétiens, il faut porter sa croix, et souffrir avec Jésus-Christ les misères de la vie présente.

D. — *Qu'est-ce à dire souffrir avec Jésus Christ ?*

R. — C'est-à-dire souffrir tous les maux qui nous arrivent, avec humilité, patience et soumission à la volonté de Dieu, comme Jésus-Christ a souffert.

CHAPITRE IV.

De Dieu.

D. — *Quelle est la chose du monde la plus étrange et la plus déplorable ?*

R. — C'est de voir qu'il n'y a rien au monde de si bon, de si beau, de si aimable et qui mérite tant d'être aimé, servi et honoré que Dieu : et que néanmoins il n'y a rien qui soit si peu aimé et adoré de la plupart des hommes ; voire même qu'il n'y a rien qui soit tant offensé, persécuté et déshonoré.

D. — *D'où vient cela ?*

R. — C'est que les hommes ne le connaissent pas, et n'en ont pas l'estime qu'il en faut avoir.

D. — *Quelle estime faut-il avoir de Dieu ?*

R. — Qu'il est Dieu, et qu'il est le grand Dieu vivant.

D. — *Qu'est-ce que Dieu ?*

R. — Dieu est un Être souverain, éternel, immortel, immuable, ineffable, invisible, impassible, immense, incompréhensible, plein de gloire, de félicités et de biens inimaginables ; en un mot, infini et infiniment aimable et adorable.

D. — *Quoi encore ?*

R. — Dieu est une beauté, une clarté, une bonté, une perfection, une puissance, une sagesse, une sainteté, une grandeur, une majesté inénarrable, qui comprend en soi tout ce qu'il y a de beau, de précieux, de grand, de désirable et d'aimable au ciel et en la terre, et qui est encore infiniment plus beau, plus parfait, plus puissant, plus sage et plus grand que tout ce qui se peut dire, penser ou imaginer.

D. — *Continuez : car il est très important que nous ayons de grands sentiments et une haute estime de Dieu.*

R. — Dieu est celui qui en un instant a tout fait de

rien, et qui en un instant peut réduire tout à rien. C'est lui qui porte et conserve tout, qui gouverne tout, qui voit tout, qui peut tout, qui est en tout et partout, et qui n'a besoin de rien et ne dépend d'aucune chose.

D. — *Poursuivez, car voilà la plus belle science de toutes les sciences.*

R. — Dieu a une bonté, une libéralité, un amour et un soin incroyable pour ceux qui le craignent et le servent. Mais il est épouvantablement sévère et terrible à ceux qui méprisent ses commandements.

D. — *Quelle récompense donne-t-il à ceux qui l'honorent?*

R. — Le Saint-Esprit nous déclare que l'œil n'a jamais vu, ni l'oreille entendu, et que l'esprit humain n'est point capable de comprendre les grands biens que Dieu prépare en ce monde-ici et en l'autre, à ceux qui l'aiment[1].

D. — *Quels sont les châtiments que Dieu exerce en enfer, contre ceux qui persévèrent dans leurs péchés ?*

R. — Ils sont épouvantables, incompréhensibles et inexplicables. C'est assez de savoir que saint Paul dit, que c'est chose horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant[2].

D. — *Où est Dieu ?*

R. — Il est au ciel, en la terre et partout.

D. — *Depuis quand Dieu est-il Dieu ?*

R. — Dieu est Dieu de toute éternité, et sera Dieu à toute éternité ; il est sans commencement et sans fin.

[1] « Oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum. » I *Cor.* II, 9.

[2] « Horrendum est incidere in manus Dei viventis. » *Heb.* X, 31.

CHAPITRE V.

De la très sainte Trinité.

D. — *Combien y a-t-il de Dieux? N'y en a-t il qu'un, ou s'il y en a plusieurs?*

R. — Il n'y a qu'un seul Dieu.

D. — *Combien y a-t-il de personnes en Dieu ?*

R. — Il y en a trois.

D. — *Qui sont-elles ?*

R. — Le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

D. — *Ces trois personnes-là sont-ce point trois Dieux?*

R. — Non, ce n'est qu'un seul Dieu.

D. — *Pourquoi ?*

R. — Parce que les trois n'ont qu'une même Divinité.

D. — *Qu'est-ce que la Sainte Trinité ?*

R. — C'est Dieu.

D. — *Pourquoi appelle-t-on Dieu la Sainte Trinité ?*

R. — Parce qu'en Dieu il y a trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit.

D. — *Lequel est-ce, de ces trois personnes, qui est Dieu ?*

R. — Ils sont tous trois Dieu, et ne sont qu'un seul Dieu.

D. — *Comment se peut-il faire que trois ne soient qu'un ? Donnez-moi un exemple de cela.*

R. — Nous n'avons qu'une âme, dans laquelle il y a trois puissances : mémoire, entendement et volonté, et néanmoins ces trois puissances ne sont qu'une seule âme. Ainsi, il n'y a qu'un Dieu, dans lequel il y a trois personnes ; mais pourtant ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu.

D. — *Lequel est-ce des trois qui est le plus grand, le plus sage et le plus puissant ?*

R. — Ils sont tous trois aussi puissants, aussi sages et aussi grands l'un que l'autre.

D. — *Lequel est ce qui est le plus ancien ?*

R. — Ils sont aussi anciens l'un que l'autre

D. — *Donnez-moi une comparaison pour me faire entendre cela.*

R. — Regardez le soleil, vous y verrez trois choses : le corps du soleil, la lumière et la chaleur. La lumière procède du corps, et la chaleur procède du corps et de la lumière ; et pourtant, le corps du soleil n'est pas plus ancien que la lumière ; ni le corps et la lumière ne ne sont pas plus anciens que la chaleur. Ainsi en Dieu, quoique le Fils procède du Père, le Père néanmoins n'est pas plus ancien que le Fils ; et quoique le Saint-Esprit soit produit par le Père et le Fils, pourtant le Père et le Fils ne sont pas plus anciens que le Saint Esprit, parce que tous trois sont de toute éternité, sans commencement et sans fin.

D. — *Lequel est-ce de ces trois qui a créé le ciel et la terre?*

R. — Tous trois ensemble.

D. — *Pourquoi est-ce donc qu'il y a, dans le Symbole des Apôtres : Je crois en Dieu, le Père tout puissant, Créateur du ciel et de la terre?*

R. — Parce que, comme la sagesse est attribuée au Fils, et la bonté au Saint-Esprit, ainsi la puissance l'est au Père. A raison de quoi, comme l'Incarnation qui est une œuvre d'amour et de bonté est attribuée au Saint-Esprit, quoique le Père et le Fils y aient aussi bien coopéré que le Saint Esprit : ainsi la création du monde étant une œuvre de puissance, est appropriée spécialement au Père, quoique pourtant le Fils et le Saint-Esprit y aient aussi bien contribué que le Père.

D. — *Lequel est-ce des trois qui nous aime davantage?*

R. — Ils nous aiment tous trois également, continuellement, de toute éternité ; et nous avons obligation de les aimer, servir et adorer avec une même affection.

D. — *Lequel est-ce des trois qui est partout?*

R. — Ils sont tous trois partout ; ils voient, ils en-

tendent et connaissent tout ce que nous faisons, disons et pensons. C'est pourquoi il faut craindre de rien faire, dire ou penser qui déplaise aux yeux d'une si haute et si formidable Majesté.

CHAPITRE VI.

De l'Incarnation du Fils de Dieu.

D. — *Vous savez bien que Dieu est venu et a paru en ce monde en une forme visible, et qu'il a pris la ressemblance de l'homme, et est mort en une croix. Mais vous avez dit qu'il y a trois personnes en Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. C'est pourquoi je vous demande : lequel est-ce des trois qui est sorti du ciel, et qui a paru visiblement en ce monde?*

R. — C'est le Fils, qui est la seconde personne de la sainte Trinité.

D. — *Lequel est ce qui s'est incarné, qui a pris chair humaine, qui s'est revêtu de notre humanité, en un mot qui s'est fait homme? Car toutes ces façons de parler ne signifient qu'une même chose.*

R. — C'est le Fils de Dieu.

D. — *Le Père s'est-il point incarné?*

R. — Non.

D. — *Le Saint Esprit s'est-il point fait homme?*

R. — Nenni.

D. — *Lequel est-ce des trois qui s'appelle Jésus-Christ?*

R — C'est le Fils.

D. — *Le Père et le Saint-Esprit s'appellent-ils point Jésus-Christ?*

R. — Nullement.

D. — *Pourquoi?*

R. — Parce que le nom de Jésus-Christ n'est attribué qu'à celui qui est Dieu et homme tout ensemble. Or, le

Père et le Saint-Esprit sont Dieu, mais non pas hommes ; il n'y a que le Fils qui soit Dieu et homme. C'est pourquoi il n'y a que le Fils qui s'appelle Jésus-Christ.

D. — *Lequel est-ce des trois qui a été crucifié et qui est mort en la croix ?*

R. — C'a été le Fils.

D. — *Le Père et le Saint-Esprit ont-ils point souffert la passion et la mort ?*

R. — Nenni, car ils n'ont pas pris un corps passible et mortel comme le Fils.

D. — *Le Fils nous a-t-il davantage aimés dans l'Incarnation que le Père et le Saint-Esprit ?*

R. — Non, car ç'a été le Père qui a voulu qu'il se soit fait homme, et qui l'a envoyé en ce monde et nous l'a donné ; et ç'a été le Saint-Esprit qui l'a formé dans les sacrées entrailles de la Vierge.

D. — *S'il avait été nécessaire pour notre salut, le Père et le Saint-Esprit se seraient-ils incarnés et seraient-ils morts en la croix comme le Fils ?*

R. — Oui, n'en doutez point, car ils nous aiment tant que, s'il en était besoin, ils sont prêts encore maintenant de s'incarner et de mourir pour l'amour de nous, aussi bien que le Fils ; si bien qu'ils nous aiment tous trois également.

D. — *Quand le Fils de Dieu s'est fait homme, a-t-il cessé d'être Dieu ?*

R. — Non, car il est toujours demeuré Dieu, éternel, impassible, immortel, tout-puissant, comme le Père et le Saint-Esprit.

D. — *A-t-il été homme comme nous ?*

R. — Oui, et il le sera éternellement, car son humanité ne sera jamais séparée de sa divinité.

D. — *Qu'est-ce que l'humanité du Fils de Dieu ?*

R. — C'est son corps et son âme.

D. — *Le Fils de Dieu a-t-il un corps et une âme comme nous ?*

R. — Oui, puisqu'il s'est fait homme comme nous.

D. — *Son corps est-il de la même nature que nos corps ?*

R. — Oui, il est composé de chair et d'os comme nos corps ; et pendant qu'il était en la terre, il était sujet au froid, au chaud, à la faim, à la soif, au sommeil, à la lassitude et à toutes les nécessités de nos corps.

D. — *Son âme est-elle de même espèce que nos âmes ?*

R. — Oui, composée d'entendement, de mémoire et de volonté, comme les nôtres.

D. — *De quoi est-ce que le corps du Fils de Dieu a été formé ?*

R. — Du très pur sang de la très sacrée Vierge.

D. — *De quoi est-ce que son âme a été créée ?*

R. — De rien, comme les nôtres.

D. — *Par qui est-ce que le corps de Jésus-Christ a été formé et que son âme a été créée ?*

R. — Par le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit.

D. — *Pourquoi donc est-il dit, dans le Symbole des Apôtres, qu'il a été conçu du Saint-Esprit ?*

R. — Parce que l'Incarnation étant une œuvre de bonté et d'amour, elle est attribuée spécialement au Saint-Esprit. à cause que la bonté et l'amour lui sont appropriés Ce qui n'empêche pourtant pas que le Père et le Fils n'aient coopéré également avec le Saint-Esprit à la formation du corps, à la création de l'âme, et à l'union du corps et de l'âme avec la personne du Fils.

D. — *Si le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont coopéré ensemble et également à la formation du corps et à la création de l'âme, comment est-ce que ce corps et cette âme sont demeurés unis au Fils seulement, et non pas au Père, ni au Saint-Esprit ?*

R. — C'est que Dieu l'a ainsi voulu.

D. — *Donnez-moi quelque comparaison pour le mieux entendre.*

R. — Imaginez-vous trois hommes qui travaillent en-

semble à faire une belle robe. Après qu'elle est faite, l'un des trois la prend, et les deux autres lui aident à s'en revêtir. Ainsi, dans l'Incarnation, les trois personnes divines travaillent ensemblement à former l'humanité sacrée et à l'unir à la personne du Fils de Dieu, et ainsi lui seul demeure incarné.

D. — *En quel pays Notre-Seigneur s'est-il incarné ?*

R. — Au pays de Judée.

D. — *En quelle province ?*

R. — En la province de Galilée.

D. — *En quelle ville ?*

R. — En la ville de Nazareth.

D. — *En quelle maison ?*

R. — En la petite chambre de la sainte Vierge.

D. — *En quelle personne ?*

R. — En la très sainte Vierge Marie.

D. — *Combien y a-t-il que cela s'est fait ?*

R. — Il y a mil six cent soixante années.

D. — *En quel temps ?*

R. — En l'an cinq mil neuf cent nonante-neuf après la création du monde [1].

D. — *En quel mois de l'année ?*

R. — Au mois de Mars.

D. — *En quel jour du mois de Mars ?*

R. — Le vingt-cinquième, auquel on célèbre la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge.

D. — *Pour qui est-ce que le Fils de Dieu s'est fait homme et est mort en la croix ? a-ce été pour les Anges ?*

R. — Nenni.

D. — *Pour qui donc ?*

[1] Le P. Eudes suivait la chronologie communément adoptée de son temps. Depuis lors bien des controverses ont eu lieu relativement à l'époque de la création. Nous ne pouvons les exposer ici. Qu'il suffise de dire qu'il existe aujourd'hui une tendance marquée à reculer la date de la création, et qu'en tout cas il paraît impossible de la déterminer d'une manière précise.

R. — Ç'a été pour tous les hommes en général, et pour hacun en particulier.

D. — *Est-il mort pour les pauvres et pour les petits, ussi bien que pour les riches et pour les grands?*

R. — Tout de même.

D. — *S'il n'y avait eu que vous seul en terre, se serait-l incarné et serait-il mort aussi bien pour vous seul, comme l a fait pour tout le monde?*

R. — Oui sans doute, et il est encore prêt maintenant le faire et de souffrir pour chacun de nous en particulier, i cela était nécessaire, ce qu'il a fait et souffert pour ous les hommes en général.

D. — *Que devons-nous faire pour lui, après qu'il a ait des choses si grandes pour nous?*

R. — Nous devons avoir une très grande crainte de offenser, et un soin très particulier de garder tous ses ommandements, et de le servir et honorer en toutes les nanières qu'ils nous sera possible.

D. — *Vous avez dit pour qui; mais dites-moi maintenant pourquoi est-ce que Notre-Seigneur est venu en ce nonde, et a répandu son sang en la croix?*

R. — Pour nous racheter de l'enfer et nous ouvrir le Paradis.

D. — *S'il n'était point mort pour nous, aurions-nous té damnés*[1]?

R. — Oui, car nous appartenions à Satan.

[1] Rigoureusement parlant, la damnation n'implique que la privaon de la vision intuitive de Dieu, qui dans l'ordre actuel est la n de l'homme. Dès lors, les enfants qui meurent sans baptême, uand même ils jouiraient d'un certain bonheur naturel, comme on pense assez ordinairement, n'en sont pas moins *damnés*. « In hoc rdine Deus non præstituit hominibus alium finem nisi supernatualem; unde qui hoc fine excedit, privatur beatitudine a Deo ordiata, aversus est a suo fine ultimo, affectus culpa indelebili, *vere, amnatus.* » Pesch, *Prælectiones dogmaticæ*, tom 3, n. 287. La uestion de la peine due au péché originel dans l'autre vie a d'aileurs reçu des solutions diverses. Plusieurs Pères de l'Eglise latine t plusieurs théologiens, notamment les Augustiniens, et au temps

D. — *A qui est-ce maintenant que nous appartenons*

R. — A Jésus-Christ Notre-Seigneur, puisqu'il n a rachetés.

D. — *A quel prix nous a-t-il rachetés ?*

R. — Au prix de son sang, de sa vie, et de mille to ments.

D. — *Que s'ensuit-il de là ?*

R. — Que nous ne devons être, ni vivre, ni penser, dire, ni faire aucune chose que pour lui.

D. — *Si nous faisons autrement, que méritons-nous*

R. — L'enfer et la damnation éternelle.

CHAPITRE VII.

De la vie de Jésus.

D. — *Quel est le Père de tous les chrétiens ?*

R. — C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ.

D. — *Pourquoi ?*

R. — Parce qu'il nous a donné l'être et la vie par s sang et sa mort.

D. — *Les chrétiens sont-ils obligés de connaître la v de Jésus-Christ ?*

R. — Oui, autrement il ne les connaîtra point pour s enfants à l'heure de la mort.

D. — *Quel est le plus grand péché des chrétiens ?*

R. — C'est l'ingratitude horrible dans laquelle i vivent au regard de leur Père, qui est Jésus.

du P. Eudes, le P. Petau. ont pensé que le péché originel non effa serait puni dans l'autre vie de peines sensibles quoique très légère Nous avons dit, dans l'*Introduction au Royaume de Jésus*, que le P. Eud étend aussi loin que le permet l'orthodoxie les conséquences du péch originel, et que sur cette question il incline vers les théories au gustiniennes qui étaient très en faveur de son temps. Est-ce ici l cas ? Nous ne voudrions ni le nier, ni l'affirmer catégoriquement.

. — *En quoi consiste cette ingratitude?*

. — En ce que, non seulement ils ne se soucient point ui rendre les reconnaissances et services qu'ils lui ent, pour les choses grandes qu'il a faites pour eux ; s même qu'ils négligent et méprisent de savoir quelle sa vie, et ce qu'il a fait et souffert pour leur amour ant le cours de sa vie.

. — *Voulez-vous être du nombre de ces misérables in-ts?*

. — Dieu m'en veuille garder.

. — *Apprenez donc quelle est la vie de votre vrai e qui est Jésus, et pour cet effet, dites-moi, je vous , combien il y a de sortes de vies en Notre-Seigneur s-Christ?*

. — Il y en a trois, qui pourtant ne sont qu'une e, divisée en trois états.

— *Quelle est la première?*

— C'est sa vie divine et éternelle.

— *Quelle est la seconde?*

— C'est sa vie humaine et temporelle.

— *Quelle est la troisième?*

— C'est sa vie glorieuse et immortelle.

De la Vie divine et éternelle de Jésus.

— *Qu'est-ce que la vie divine et éternelle du Fils de ?*

— C'est la vie qu'il a eue dans sa divinité et dans le de son Père, avant son incarnation et avant la création du monde.

— *Combien de temps s'il est permis d'user de ce a duré cette vie divine?*

— Une éternité.

— *Que faisait-il, durant cette éternité, dans le sein n Père?*

— Il contemplait, louait et aimait son Père.

D. — *Quoi encore ?*

R. — Il pensait à nous et nous aimait, et il s'offr son Père pour venir un jour en la terre, afin d'y fai souffrir ce que depuis il a fait et souffert.

De la Vie humaine et temporelle de Jésus.

D. — *Qu'est-ce que la vie humaine et temporell Notre-Seigneur ?*

R. — C'est la vie qu'il a eue en la terre, depuis Incarnation jusqu'à sa mort.

D. — *Combien de temps a duré sa vie temporelle ?*

R. — Trente-quatre ans, à compter depuis son In nation ; et trente-trois ans trois mois, depuis sa sance.

D. — *Combien de temps a-t-il été dans les entraill la sainte Vierge ?*

R. — Neuf mois.

D. — *Au bout des neuf mois, en quelle ville est-il n*

R. — En la ville de Bethléem.

D. — *En quel endroit ?*

R. — Dans une pauvre étable.

D. — *En quel mois de l'année ?*

R. — Au mois de décembre.

D. — *En quel jour du mois ?*

R. — Le vingt-cinquième, qui est le jour de la de Noël.

D. — *A quelle heure est-il né ?*

R. — A l'heure de minuit.

D. — *En quelle manière la Sainte Vierge l'a-t-ell fanté ?*

R. — Sans aucune douleur, mais avec une très gr joie, et demeurant toujours Vierge.

D. — *Après sa naissance, comment l'a t-on nomm*

R. — Jésus, c'est-à-dire Sauveur.

D. — *Qui lui a donné ce beau nom ?*

— La sainte Vierge et saint Joseph, par la volonté 'ère éternel.

. — *Quand est-ce qu'ils le lui ont donné ?*

— Huit jours après sa naissance, au jour de la Circision.

. — *Saint Joseph était-il le père de notre Sauveur ?*

. — Non, selon la nature, mais son père nourricier.

. — *Est-ce un grand saint que saint Joseph ?*

. — Très grand, car c'est le père nourricier de Jésus époux sacré de la Mère de Jésus.

. — *Combien de jours l'Enfant-Jésus a-t-il demeuré s l'étable après sa naissance ?*

. — Quarante jours [1].

. — *Après cela où l'a-t-on porté ?*

. — Au temple de Jérusalem.

. — *Qui l'y a porté ?*

. — Sa très sainte Mère et saint Joseph.

. — *Pourquoi a-t-il voulu qu'on l'ait porté au Temple ?*

. — Afin de s'offrir pour nous publiquement à son e éternel, et d'obéir à la loi.

. *Ensuite de cela, où est-il allé ?*

. — Il s'en est fui en Égypte, avec sa bienheureuse re et saint Joseph qui l'y ont porté.

. — *Pourquoi cela ?*

. — Pour éviter la cruauté d'Hérode, qui le voulait ssacrer.

. — *Combien de temps a-t-il demeuré en Égypte ?*

. — Sept ans.

. — *Au sortir d'Égypte, où est-il allé ?*

. — Il est revenu en Judée, en la province de Galilée, en la ville de Nazareth, là où il avait été conçu.

[1] On croit généralement qu'après la circoncision, Joseph et Marie blirent dans une humble maison de Bethléem, et cette opinion corde avec le texte de S. Mathieu qui montre les Mages entrant, dans une étable, mais dans une maison : *Et intrantes domum*. th. II, 11.

D. — *Après son retour de Nazareth, qu'a-t-il fait ?*

R. — A l'âge de douze ans, il alla en Jérusalem ave sainte Mère et saint Joseph ; là où il demeura trois jo disputant avec les Docteurs dans le Temple ; et puis retourna à Nazareth.

D. — *Jusques à quel âge demeura-t-il en Nazareth ?*

R. — Jusques à l'âge de trente ans.

D. — *Avec qui demeurait-il durant tout ce temps-*

R. — Avec la glorieuse Vierge et saint Joseph.

D. — *Que faisait-il ?*

R. — Il leur obéissait en tout et partout, et gagnai vie à la peine de ses bras, travaillant avec saint Jose au métier de charpentier.

D. - *Prêchait-il point pour lors, et faisait-il point miracles ?*

R. — Non, mais il menait une vie cachée, inconnu méprisée et laborieuse.

D. — *A l'âge de trente ans, qu'a-t-il fait ?*

R. — Il s'est fait baptiser par saint Jean-Baptiste ; pu s'est retiré au désert ; là où il a été quarante jours sa boire ni manger, couchant dehors et sur la terre.

D. — *Après ces quarante jours, qu'a-t-il fait ?*

R. — Il a commencé à prêcher, à faire des miracles, choisir douze apôtres, et à aller par les villes et villag pour annoncer la parole de son Père et convertir les âme

D. — *Combien de temps a-t-il fait cela ?*

R. — Trois ans et trois mois.

D. — *Comment a-t-il fini sa vie ?*

R. — Au milieu de mille tourments et sur une croi

D. — *Qui l'a crucifié et fait mourir ?*

R. — Les Juifs et nos péchés.

D. — *En quel mois de l'année est-il mort ?*

R. — Au mois de Mars.

D. — *En quel jour de ce mois ?*

R. — Le vingt-cinquième, au même jour qu'il s'étai incarné.

D. — *En quel jour de la semaine?*

R. — Au vendredi.

D. — *A quelle heure?*

R. — A trois heures après midi.

D. — *Combien de temps a-t-il demeuré sur la croix avant mourir?*

R. — Trois heures.

D. — *Son âme étant séparée de son corps, où est-elle lée?*

R. — Elle est descendue aux Enfers, c'est-à-dire aux mbes, où étaient les saints Pères.

D. — *Pourquoi?*

R. — Pour les délivrer et les mener dans le ciel [1].

D. — *Où a-t-on mis son corps?*

R. — Dans un sépulcre.

D. — *Combien de temps y a-t-il été ?*

R. — Quarante heures, ensuite de quoi il est ressuscité.

Voilà la seconde vie du Fils de Dieu, qui est sa vie temrelle et passible. Voyons maintenant la troisième vie, i est sa vie glorieuse et immortelle.

De la Vie glorieuse et immortelle de Jésus.

D. — *Qu'est-ce que la vie glorieuse et immortelle de tre-Sauveur ?*

R. — C'est la vie qu'il a depuis sa résurrection et son ension dans le ciel.

D. — *Combien y a-t-il qu'il est dans sa vie glorieuse ?*

R. — Il y a seize cents ans et plus, et il y sera à toute rnité.

D. — *Quand est-ce qu'elle a commencé ?*

R. — Lorsqu'il est ressuscité, trois jours après sa mort.

D. — *En quel jour est-il ressuscité ?*

R. — Le Dimanche au matin.

[1] Pour leur annoncer leur prochaine entrée au ciel ; car ils n'y raient aller avant l'Ascension du Sauveur.

D — *Qui est-ce qui l'a ressuscité ?*

R. — Son Père éternel, et lui-même par sa propre vertu.

D. — *Après sa résurrection, où est-il allé ?*

R. — Il est encore demeuré en la terre.

D. — [illegible]ombien de temps ?*

R. — [illegible]arante jours.

D. — [illegible] *faisait-il durant ce temps-là ?*

R. — [illegible]raissait souvent à ses Apôtres et disciples, e[illegible] les ins[illegible]t des choses nécessaires pour l'établissemen[illegible] et le go[illegible]ement de son Église.

D. — [illegible]s *ces quarante jours, où est-il allé ?*

R. — [illegible]t monté au ciel.

D. — [illegible] *quel lieu était-il quand il est monté au ciel ?*

R. — [illegible] montagne des Olives.

D. — *E[illegible] la présence de qui est-il monté au ciel ?*

R. — E[illegible]résence de sa sainte Mère, et de tous ses Apôtres et [illegible]les.

D. — *Qu[illegible]st la dernière action qu'il a faite avant que de monte[illegible]iel ?*

R. — C'est [illegible]énédiction qu'il a donnée à sa sainte Mère, à ses discip[illegible]s et à toute son Église.

D. — *Quelles [illegible] les dernières paroles qu'il a dites ?*

R. — Ce sont [illegible]-ci : « Je suis toujours avec vous jusques à la fin d[illegible] de[1] »

D. — *Pourquoi [illegible] monté au ciel ?*

R. — Pour nou[illegible] le Paradis et pour nous y préparer notre place, ai[illegible]'il dit lui-même.

D. — *Pourquoi en[illegible]*

R. — Pour nous en[illegible]r son Saint-Esprit.

D. — *Quand est-ce qu'il nous l'a envoyé ?*

R. — Onze jours après son Ascension, le jour de la Pentecôte.

[1] « Ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi : » Matth. XXVIII, 20.

D. — *Que fait Notre-Seigneur dans le ciel, depuis qu'il y est?*

R. — Il adore, aime et glorifie son Père, pour lui et pour tous ses membres.

D. — *Quoi encore?*

R. — Il pense à nous et nous aime conti[illegible]ement ; il intercède sans cesse pour nous envers [illegible]ère, et lui offre perpétuellement pour nous ses sac[illegible]laies qu'il porte encore en ses mains, en ses pieds e[illegible]on côté.

D. — *Le Fils de Dieu reviendra-t-il p[illegible]ncore visiblement en ce monde?*

R. — Oui.

D. — *Quand reviendra-t-il?*

R. — A la fin du monde.

D. — *En quelle manière viendra-t-il* [illegible]

R. — Il viendra en puissance, en gloir[illegible] et en majesté accompagné de sa bienheureuse Mère, [illegible] ses Anges et de ses Saints.

D. — *Pourquoi viendra-t-il?*

R. — Pour ressusciter les mor[illegible] pour tenir son grand jugement.

D. — *Que fera-t-il en ce jugem[illegible]?*

R. — Il fera rendre compte [illegible]hacun de ses œuvres bonnes et mauvaises, et il env[illegible]es méchants au supplice éternel, et conduira les [illegible] la vie éternelle.

D. — *Quelle sentence pron[illegible]t-il contre les méchants?*

R. — « Séparez-vous de [illegible]audits, et allez au feu éternel qui est préparé au [illegible] et à ses anges ».

D. — *Que dira-t-il aux* [illegible]

R. — « Venez, les bé[illegible]de mon Père, possédez le Royaume qui vous a été préparé dès la constitution du monde. »

Voilà la vie glorieuse de Jésus-Christ. Voilà ses trois vies, ou plutôt voilà sa vie partagée en trois états : l'état de sa vie divine, l'état de sa vie humaine, l'état de sa vie glorieuse.

D. — *Pourquoi est-ce qu'il a employé toutes ces vies ?*

R. — Pour la gloire de son Père et pour notre amour.

D. — *Comment cela pour notre amour ?*

R. — Parce que, durant toute l'éternité de sa vie divine, il nous a aimés et s'est offert à son Père pour nous racheter. Durant les trente-quatre ans de sa vie mortelle, il n'a pas passé un moment sans penser à nous et sans nous aimer ; et tout ce qu'il a fait, dit, pensé et souffert ç'à été pour nous. Et depuis seize cents ans et plus qu'il est au ciel en sa vie glorieuse, il a toujours l'esprit et le cœur appliqué à nous, il nous offre sans cesse à son Père, et il prie continuellement pour nous.

D. — *Que lui rendrons-nous pour tant de faveurs ? Est-il pas vrai que, quand il n'aurait employé qu'un moment de sa vie, ou qu'il n'aurait fait qu'un pas pour nous, si nous avions toutes les vies des Anges et des hommes et que nous les sacrifiassions pour lui, nous ne ferions encore rien de ce que nous devons ?*

R. — Oui sans doute il est très vrai.

D. — *Pourquoi ?*

R. — Parce que un seul moment et un seul pas de la vie de Jésus vaut mieux infiniment qu'une éternité de toutes les vies des hommes et des Anges.

D. — *Quelle conclusion tirez-vous de là ?*

R. — Que nous avons une infinité d'obligations d'employer entièrement ce peu de vie et de temps que nous avons, pour son service et pour son amour.

D. — *Les chrétiens y sont-ils plus obligés que les autres ?*

R. — Infiniment plus.

D. — *S'ils ne le font pas qu'arrivera-t-il ?*

R. — Ils seront incomparablement plus damnés et tourmentés dans l'enfer que les païens.

CHAPITRE VIII.

Du très saint Sacrement de l'autel.

D. — *Après que Notre-Seigneur est monté au ciel, est-il point encore demeuré en la terre ?*

R. — Oui, il y est encore demeuré, et y demeurera jusques à la consommation des siècles, suivant sa promesse.

D. — *En quelle manière est-il encore en la terre ?*

R. — Il n'y est pas visiblement aux yeux du corps, mais invisiblement selon sa divinité et son humanité.

D. — *Où est sa divinité ?*

R. — Elle est partout.

D. — *Son humanité est-elle partout ?*

R. — Non.

D. — *Où est-elle donc ?*

R. — Elle est au ciel à la dextre du Père, et en la terre au Saint-Sacrement de l'autel.

D. — *Qu'est-ce que le Saint-Sacrement ou la sainte Eucharistie ?*

R. — C'est le précieux Corps et Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

D. — *Est-ce son vrai Corps et son vrai Sang ?*

R. — Oui, réellement et effectivement.

D. — *Est-ce point seulement du pain ?*

R. — Oui bien, auparavant la consécration ; mais après la consécration, le pain est changé au Corps et au Sang de Notre-Seigneur.

D. — *Est-ce point seulement la figure ou la ressemblance de Notre-Seigneur ?*

R. — Non, c'est son propre Corps et son propre Sang.

D. — *Quelle différence y a-t-il entre le Crucifix et le Saint-Sacrement, vu qu'on dit de l'un et de l'autre en les montrant : Voilà Notre-Seigneur ?*

R. — Très grande différence.

D. — *Pourquoi ?*

R. — Parce que le Crucifix n'est pas Notre-Seigneur en personne, c'est seulement sa représentation ou figure ; mais c'est lui-même en personne en la sainte Eucharistie.

D. — *Le même Corps qui a été neuf mois en la sainte Vierge est il dans la sainte Hostie ?*

R. — Oui.

D. — *Est-ce le même qui a été attaché à la croix ?*

R. — Oui.

D. — *Est-ce le même qui est assis à la dextre du Père, et qui viendra juger les vivants et les morts ?*

R. — Oui tout le même.

D. — *Le Corps de Jésus-Christ est-il vivant dans le Saint-Sacrement ?*

R. — Oui, il est vivant, glorieux et immortel, comme il est dans le ciel.

D. — *Le Sang y est-il avec le Corps ?*

R. — Oui, par accompagnement.

D. — *Comment cela ?*

R. — Parce que Jésus-Christ étant immortel, son Sang ne peut pas être séparé d'avec son Corps.

D. — *Est-ce le même Sang qui a été répandu en la croix ?*

R. — Tout le même.

D. — *Et dans le calice, qu'est-ce qu'il y a au temps de la sainte Messe ?*

R. — Auparavant que le prêtre ait consacré, il n'y a que du vin ; et après qu'il a consacré, le vin est changé au précieux Sang de Jésus-Christ.

D. — *Le Corps est-il point avec le Sang, dans le calice ?*

R. — Oui, car comme le Corps n'est point séparé du Sang dans la sainte Hostie; le Sang n'est point séparé du Corps dans le calice.

D. — *L'âme sainte de Jésus-Christ est-elle au Saint-Sacrement avec son Corps et son Sang ?*

R. — Oui, car il y est vivant, et par conséquent son âme y est.

D. — *Sa Divinité y est-elle aussi ?*

R. — Oui, car elle n'est jamais séparée de l'humanité.

D. — *Le Père et le Saint-Esprit y sont-ils ?*

R. — Oui, car partout où est le Fils, le Père et le Saint-Esprit y sont aussi.

D. — *Tout le Paradis est donc renfermé dans le Saint-Sacrement ?*

R. — Il est vrai.

D. — *Quoi, ceux qui communient reçoivent-ils en eux le Paradis ?*

R. — Oui, et s'ils communient dignement, ils sont changés en un paradis.

D. — *Quand les laïques communient, en reçoivent-ils autant comme les prêtres ?*

R. — Oui, car ils reçoivent le Corps et le Sang de Jésus-Christ tout entier, aussi bien que les prêtres.

D. — *Voyez-vous bien des yeux corporels le Corps de Notre-Seigneur en la sainte Hostie ?*

R. — Non ; car, outre que nous ne sommes pas dignes de le voir en ce monde, il n'y est pas en une façon sensible et corporelle.

D. — *Que voyez-vous donc ?*

R. — Je vois les espèces et apparences du pain.

D. — *Est-ce donc encore du pain ?*

R. — Non, il n'y a plus que la ressemblance ou les espèces du pain.

D. — *Qu'est-ce que les espèces du pain ?*

R. — C'est la blancheur, la rondeur et les autres accidents du pain, qui y sont encore.

D. — *Pourquoi Notre-Seigneur veut-il être caché sous ces espèces ou apparences du pain ?*

R. — Parce que, s'il paraissait visiblement, personne n'oserait ni ne pourrait s'approcher de lui, non pas même

le regarder, à cause de sa clarté qui est infiniment plus grande que le soleil.

D. — *C'est donc sa bonté qui l'a obligé à voiler sa grandeur et sa majesté sous la petitesse des espèces du pain?*

R. — Oui, afin que nous nous en approchions plus facilement.

D. — *Quand on rompt l'hostie, rompt-on le Corps de Notre-Seigneur ?*

R. — Non ; car, étant immortel, il ne peut pas être rompu, non plus que, si on me rompait ou coupait un bras, on ne romprait et on ne couperait pas l'âme qui est dans ce bras.

D. — *Est-il tout entier en toutes les hosties, grandes et petites, et en chaque partie de l'hostie?*

R. — Oui, comme l'âme est tout entière en chaque partie du corps.

D. — *Si on rompait une hostie en cent pièces, le Corps de Notre-Seigneur serait-il tout entier en chaque pièce?*

R. — Oui.

D. — *Donnez-moi une comparaison pour me faire entendre cela.*

R. — Regardez-vous dans un miroir : votre visage y est tout entier. Rompez le miroir en cent pièces, vous verrez encore votre visage tout entier en chaque pièce. Ainsi, prenez une hostie consacrée, le précieux Corps de Jésus-Christ y est tout entier ; rompez-la en dix, en vingt, en cent morceaux, il sera encore tout entier en chaque morceau.

D. — *Peut-on dire que le Fils de Dieu soit assis ou debout en la sainte Hostie?*

R. — Non, car il n'y a non plus de situation que l'âme dans le corps.

D. — *Ce qu'on donne en quelques endroits dans un verre ou dans une coupe, après la sainte Communion, est-ce le Sang de Notre-Seigneur?*

R. — Point du tout, car il n'est pas consacré.

D. — *Quoi donc?*

R. — Ce n'est rien que du vin qu'on donne, pour aider à avaler plus aisément la sainte hostie.

D. — *En vertu de quoi les précieux Corps et Sang du Fils de Dieu sont-ils en la sainte Eucharistie?*

R. — En vertu des paroles sacrées, qui sont proférées par la bouche du prêtre.

D. — *Comment cela se peut-il faire?*

R. — Par la toute-puissance de Dieu, à qui rien n'est impossible.

D. — *Croyez-vous bien assurément tout cela?*

R. — Oui, je le crois très assurément.

D. — *Pourquoi?*

R. — Parce que Dieu l'a dit, et qu'il est tout-puissant pour le faire.

D. — *Voudriez-vous bien signer cette créance-là de votre sang, et mourir pour cela?*

R. — Très volontiers et de tout mon cœur, moyennant la grâce de mon Dieu, et je m'en tiendrais bien heureux!

D. — *Pourquoi est-ce que Notre-Seigneur a voulu se renfermer ainsi dans le Saint-Sacrement?*

R. — C'est afin que, par ce moyen, il soit toujours avec nous, qu'il vienne loger dans nos cœurs, et qu'il soit notre vie, notre force, notre satisfaction, notre consolation, notre trésor, notre paradis et notre tout.

CHAPITRE IX.

Des dispositions requises à la sainte Communion.

D. — *Quelle est la chose la plus riche et la plus précieuse qu'un chrétien puisse désirer en ce monde?*

R. — C'est la sainte Communion.

D. — *Quel est le plus grand désir qu'il doit avoir en cette vie?*

R. — C'est de communier.

D. — *Qu'est-ce que communier ?*

R. — C'est recevoir en soi le précieux Corps et Sang de Jésus-Christ, avec son âme sainte, sa divinité, la très sainte Trinité et tous les trésors du paradis.

D. — *Quel péché font ceux qui communient indignement ?*

R. — Ils font un plus grand péché que les Juifs qui ont crucifié Jésus-Christ.

D. — *Qui sont ceux qui communient indignement ?*

R. — Ce sont ceux qui communient en péché mortel.

D. — *Que faut-il faire pour communier dignement ?*

R. — Deux choses principales : l'une pour l'âme et l'intérieur, l'autre pour le corps et l'extérieur.

D. — *Que faut-il faire pour l'âme ?*

R. — Il la faut purifier par le moyen d'une bonne et parfaite confession.

D. — *Après s'être confessé, si allant communier, on se souvient encore de quelque péché mortel qu'on ait oublié à confesser, faut-il retourner à confesse avant que de communier ?*

R. — Il est bon de le faire ; mais néanmoins, pourvu qu'on ne l'ait pas retenu à son escient, il n'est pas absolument nécessaire de retourner à cette heure-là, mais il suffit d'avoir la volonté de s'en accuser à la première confession.

D. — *Que dites-vous de ceux qui communient, ayant le bien d'autrui et ne le rendant point, quoiqu'ils le puissent faire ?*

R. — Ce sont des Judas, qui vendent Notre-Seigneur pour de l'argent.

D. — *Que dites-vous de ceux qui communient sans se réconcilier et parler à ceux avec qui ils ont eu quelque dissension ?*

R. — Ils reçoivent leur jugement et leur condamnation.

D. — *Comment appelez-vous ceux qui communient, ayant célé dans leur confession quelque péché mortel ?*

R. — Ils sont pires que Judas.

D. — *Est-ce assez d'avoir nettoyé notre âme du péché, ɔour se disposer à communier dignement ?*

R. — Non.

D. — *Que faut-il donc faire encore ?*

R. — Il la faut préparer et orner par sept actes de vertu.

D. — *Quel est le premier ?*

R. — C'est un acte de foi

D. — *Comment le faut-il faire ?*

R. — « O Jésus, je crois très assurément que vous ·tes réellement dans cette sainte hostie, et je me tienlrais bien heureux de mourir tout maintenant pour cette :réance. »

D. — *Quel est le second ?*

R. — C'est un acte d'adoration.

D. — *Comment le faut-il faire ?*

R. — « O grand Jésus, je vous reconnais et adore dans :e divin Sacrement, comme mon Dieu, mon Sauveur et non souverain Seigneur. »

D. — *Quel est le troisième ?*

R. — C'est un acte d'humilité.

D. — *Faites-moi cet acte.*

R. — « O mon bon Dieu, je confesse, en la face du ciel t de la terre, que je suis très indigne, non seulement .e m'approcher de vous, mais même de vous regarder t d'être devant vous. »

D. — *Quel est le quatrième ?*

R. — C'est un acte de contrition qu'il faut faire, afin ue, s'il reste encore quelque chose dans notre âme qui éplaise aux yeux du Fils de Dieu, il soit effacé par ce noyen.

D. — *En quelle manière le faut-il faire ?*

R. — « O bon Jésus, du plus profond de mon cœur, je ous demande pardon de tous mes péchés, que j'ai en orreur parce qu'ils vous déplaisent, vous protestant de ouloir plutôt souffrir désormais toutes sortes de maux ue de vous offenser mortellement. »

D. — *Quel est le cinquième ?*

R. — C'est un acte de charité vers le prochain.

D. — *Faites-le.*

R. — « O mon Sauveur, pour l'amour de vous, je demande pardon à tous ceux que j'ai offensés, et suis prêt de leur donner toute satisfaction ; et, pour l'amour de vous, je pardonne entièrement et de tout mon cœur à tous ceux qui m'ont offensé. »

D. — *Quel est le sixième ?*

R. — C'est un acte d'amour vers Jésus en cette sorte :

« O mon très aimable Jésus, vous êtes tout amour vers moi : oh ! que ne suis-je tout amour vers vous ? Vous venez à moi avec un cœur tout plein d'amour pour moi ; oh ! que n'ai-je en moi tout l'amour du ciel et de la terre pour vous recevoir dignement ? O mon cher Jésus, je vous donne mon cœur et mon âme ; préparez-les vous-même, s'il vous plaît, et les remplissez et embrasez du feu sacré de votre divin amour. »

D. — *Quel est le septième ?*

R. — C'est de s'offrir à la très sainte Vierge et à tous les Anges et tous les Saints, et les prier de nous aider à nous préparer à la sainte Communion, en cette manière :

« O Marie, Mère de Jésus, ô bienheureux saint Joseph, ô mon saint Ange gardien, ô tous les Anges et tous les Saints et Saintes de Jésus, faites-moi participant du très grand amour que vous portez à mon Sauveur ; aidez-moi à me préparer pour le recevoir dignement, et le priez qu'il orne lui-même mon âme de toutes les grâces et vertus requises à cette fin. »

D. — *Que faut-il faire le soir précédent du jour auquel on doit communier ?*

R. — Il faut souper sobrement, et faire ses prières du soir à genoux, comme à l'ordinaire, avec une dévotion extraordinaire.

D. — *Que faut-il faire le matin du jour auquel on désire recevoir Notre-Seigneur ?*

R. — Il faut se lever avec la pensée que ce jour est un grand jour pour nous, jour de grâce et de bénédiction, et faire ses prières du matin avec plus d'attention et de ferveur qu'à l'ordinaire.

D. — *Faut-il entendre une messe entière avant que de communier?*

R. — Oui, autant qu'il est possible.

D. — *Que faut-il faire durant cette messe-là?*

R. — Il faut demeurer à genoux, si cela se peut, et faire les actes qui ont été dits.

D. — *Pour quelle intention faut il communier?*

R. — Pour glorifier Dieu, détruire nos péchés et sanctifier nos âmes.

— Voilà ce qu'il faut faire pour l'âme et pour l'intérieur. Voyons maintenant ce qu'il faut faire pour le corps et pour l'extérieur, afin de se préparer à une digne communion.

D. — *Est-il permis de manger ou de boire avant que de communier?*

R. — Non, depuis minuit.

D. — *En quel état faut-il que le corps soit pour l'extérieur?*

R. — Il faut qu'il soit à genoux, couvert honnêtement et modestement, et en un état le plus net et propre que l'on peut selon sa condition; et à cette fin il est bon de se laver les mains, la face et la bouche.

D. — *Comment faut-il tenir la tête et les yeux?*

R. — Droit, devant et après la sainte communion, sans la pencher et sans la tourner de côté ni d'autre, les yeux baissés ou arrêtés vers l'autel.

D. — *Comment faut il mettre ses mains?*

R. — Il les faut joindre devant sa poitrine, et les mettre sous la nappe ou serviette.

D. — *Comment faut-il composer sa bouche?*

R. — Il la faut ouvrir médiocrement, ni trop ni trop peu, et avancer un peu sa langue sur le bord des lèvres.

D. — *Faut-il mâcher la sainte hostie ?*

R. — Non, mais l'humecter, et si elle s'attache au pa lais, la détacher doucement avec la langue et l'avaler.

D. — *Après la sainte Communion faut-il cracher?*

R. — Non, le respect du Saint-Sacrement nous doi empêcher de le faire, si on n'en est bien pressé.

D. — *En ce cas-là, que faut-il faire?*

R. — Il faut cracher en un mouchoir, ou en quelqu lieu honnête, sur lequel on ne marche point.

D. — *Faut-il sortir de l'église aussitôt qu'on a communié*

R. — Nenni, mais il faut y demeurer quelque temp pour remercier Notre-Seigneur, se donner à lui e prendre de puissantes résolutions de renoncer au péch et de changer de vie.

D. — *Faut-il communier souvent?*

R. — Oui, si nous voulons glorifier Dieu et opére notre salut.

D. — *Quelle est l'action la plus sainte et la plus agréabl à Dieu qu'un chrétien puisse faire en ce monde-ici ?*

R. — C'est de communier dignement et souvent.

D. — *Quels doivent être ceux qui communient tous le huit jours, ou même plusieurs fois la semaine?*

R. — Ils doivent être exempts de péché mortel, e sans affection au véniel.

D — *Peut-on communier deux fois par chaque jour?*

R. — Non sacramentellement, mais bien spirituellement.

D. — *Qu'est-ce que communier spirituellement ?*

R. — C'est avoir un grand désir de recevoir Notre-Seigneur dans nos cœurs, et s'y préparer comme si on devait communier sacramentellement.

D. — *Quand est-ce qu'il faut communier sacramentellement ?*

R. — Tous les chrétiens qui désirent plaire à Dieu et se sauver, le doivent faire au moins tous les mois, et aux fêtes de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère.

D. — *Quel bien font ceux qui communient souvent et lignement?*

R. — Ils rendent à Dieu un très grand honneur; ils donnent à la très sainte Vierge et à tous les Anges et Saints de l'Église triomphante accroissement de gloire et de joie; ils augmentent la sanctification et les mérites de l'Église militante; ils apportent soulagement à l'Église souffrante dans le Purgatoire; et ils acquièrent pour eux des trésors de grâces et de bénédictions incroyables[1].

D. — *Quel mal font ceux qui négligent de communier souvent?*

R — Ils privent Dieu de l'honneur qu'ils lui rendraient; l Église triomphante de la joie qu'elle en aurait; la militante de l'accroissement de sanctification qui lui en reviendrait; la souffrante du secours qu'elle en recevrait; et ils perdent plus pour eux-mêmes que s'ils perdaient mille empires.

CHAPITRE X.

La Vie de la très sainte Vierge Marie, Mère de Jésus.

D. — *La connaissance que j'ai maintenant de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ. et des choses grandes qu'il a faites et souffertes pour moi, me donne un très grand désir de le servir en ce monde-ici, et de me rendre digne de le voir et de l'aimer dans le ciel. Mais donnez-moi un bon moyen pour parvenir à cela.*

R. — Je n'en sais point un meilleur que d'avoir une vraie dévotion à la très sainte Vierge Marie.

[1] Il est impossible de ne pas voir dans ces paroles une réminiscence et une application à la communion du texte célèbre de l'*Imitation*, l. IV, ch. 5, v. 3. « Quando sacerdos celebrat, Deum honorat. Angelos lætificat, Ecclesiam ædificat, vivos adjuvat, defunctis requiem præstat, et sese omnium bonorum participem efficit. »

D. — *Qui est-elle, la très sainte Vierge Marie?*

R. — C'est la plus grande, la plus digne, la plus parfaite, la plus libérale, la plus puissante, la plus aimable et la plus admirable de toutes les pures créatures.

D. — *Est-ce là tout ce que vous en savez?*

R. — C'est la Fille aînée et très aimée du Père éternel.

D. — *N'est-elle point autre chose que cela ?*

R. — C'est la très digne et très chère Mère du Fils de Dieu.

D. — *N'a-t-elle point d'autres qualités?*

R. — C'est la très pure et très adorable[1] Épouse du Saint-Esprit.

D. — *Quoi encore?*

R. — C'est la Reine des Anges et des hommes, et la souveraine Impératrice du ciel et de la terre.

D. — *Continuez.*

R. — C'est la joie, le trésor, l'honneur et la gloire du genre humain.

D. — *Poursuivez.*

R. — C'est la consolation des affligés et le refuge de tous les misérables.

D. — *Je ne suis pas encore content.*

R. — C'est la Mère admirable et toute aimable.

D. — *De qui est-elle Mère?*

R. — Mère de Jésus, et de tous les membres de Jésus, qui sont les chrétiens.

D. — *Puisque c'est notre Mère, nous devons donc savoir sa vie, afin de l'imiter tant que nous pourrons?*

R. — Oui, car les enfants doivent se rendre semblables à leur père et à leur mère.

D. — *Qu'elle est la vie de la très sainte Vierge?*

R. — Toute sainte, toute divine et toute admirable.

D. — *De quel pays est sortie cette grande Princesse?*

R. — Du pays de Judée.

[1] A l'époque où écrivait le Vén. J. Eudes, le mot *adoration* n'avait point le sens exclusif de culte de latrie.

D. — *De quelle race a-t-elle pris son extraction?*

R. — De la race royale de David.

D. — *Qui est son père et sa mère?*

R. — C'est saint Joachim et sainte Anne.

D. — *Comment a-t-elle été conçue?*

R. — Par un très grand miracle et par la vertu de Dieu, parce que son père et sa mère étaient stériles et hors d'âge d'avoir des enfants.

D. — *A-t-elle été conçue en péché originel, comme les autres enfants?*

R. — Nenni ; mais elle a été remplie de grâce, de lumière et de sainteté dès le moment de sa conception.

D. — *Combien de temps a-t-elle demeuré dans les bénites entrailles de sa mère Sainte Anne?*

R. — Neuf mois.

D. — *Où a-t-elle pris naissance?*

R — En Jérusalem, d'où était sa mère sainte Anne et où elle demeurait avec son mari saint Joachim.

D. — *Qui lui a donné ce beau nom de Marie?*

R — Son père et sa mère, par l'ordonnance du Ciel[1].

D. — *Quand est-ce qu'elle a été nommée Marie?*

R. — Quinze jours après sa naissance, le vingt-deuxième jour de septembre[2].

D. — *Combien de temps a-t-elle demeuré dans la maison de son père et de sa mère, après sa naissance?*

R. — Trois ans.

D. — *Au bout des trois ans, où est-elle allée?*

R. — Au temple de Jérusalem.

[1] Plusieurs écrivains ecclésiastiques ont en effet soutenu que le nom de Marie avait été apporté du ciel à saint Joachim et à sainte Anne, bien que la sainte Écriture ne le dise pas. Cf. Véga. *Theologia Mariana*, n. 1366.

[2] Dans le *Royaume de Jésus*, 3e P., le P. Eudes indique le 15 septembre comme le jour où la sainte Vierge a reçu le nom de Marie. Les deux dates ont été en effet indiquées par divers auteurs et s'appuient sur des arguments qui ne sont pas dénués de probabilité. La question reste incertaine. Cf. Véga, *Theologia Mariana*, n. 1364.

D. — *Pourquoi?*

R. — Pour se présenter et consacrer entièrement à Dieu, avec plusieurs autres saintes vierges qui demeuraient ensemble dans le temple.

D. — *Jusques à quel âge a-t-elle demeuré au temple?*

R. — Jusqu'à l'âge de quinze ans ou environ.

D. — *Que lui est-il arrivé à cet âge-là?*

R. — Elle a été mariée avec saint Joseph.

D. — *Quel a été ce mariage?*

R. — Ça été un mariage tout céleste, tout spirituel tout angélique, tout divin : mariage de deux Anges, de deux Séraphins, de deux Vierges, de Marie et Joseph qui sont toujours vierges, devant et après le mariage.

D. — *Après avoir été mariée à saint Joseph, où est-elle allée demeurer?*

R. — En la ville de Nazareth, parce que son père saint Joachim y avait une maison, et que son époux saint Joseph y en avait aussi une où il demeurait.

D. — *Qu'est-ce qu'il lui arriva étant en Nazareth, incontinent après son mariage avec saint Joseph?*

R. — L'Archange saint Gabriel lui fut envoyé de Dieu qui lui annonça que Dieu l'avait choisie pour être Mère de son Fils ; et au même temps le Fils de Dieu fut conçu dans ses sacrées entrailles par la vertu du Saint-Esprit

D. — *Que fit-elle premièrement après avoir conçu le Fils de Dieu en ses entrailles?*

R. — Elle alla visiter sa cousine sainte Élisabeth, qui était enceinte par miracle, il y avait déjà six mois, de saint Jean-Baptiste, précurseur de son Fils.

D. — *Qu'arriva-t-il en cette Visitation?*

R. — La sainte Vierge ayant salué sainte Élisabeth elle fut remplie du Saint-Esprit, et l'enfant qu'elle portait en son ventre fut sanctifié et tressaillit de joie, par la vertu de la voix de la Mère de Dieu.

D. — *Quoi encore?*

R. — Ce fut alors que la bienheureuse Vierge fit ce

beau et divin Cantique : *Magnificat anima mea Dominum.*

D. — *Combien de temps demeura-t-elle chez sainte Élisabeth?*

R. — Trois mois ; puis elle revint en Nazareth, là où elle demeura avec saint Joseph, jusqu'à ce que le temps de son bienheureux accouchement approchât.

D. — *Quand ce temps fut proche, où alla-t-elle?*

R. — Elle alla avec saint Joseph en Bethléem, là où ne trouvant personne qui les voulût loger, ils furent contraints de se retirer dans une pauvre étable, où la Reine du ciel enfanta le Sauveur du monde.

D. — *Après l'avoir enfanté, l'a-t-elle porté et nourri, comme les autres mères font au regard de leurs enfants?*

R. — Oui, elle l'a porté entre ses bras, et l'a nourri du lait de ses mamelles virginales.

D. — *Combien de temps demeura-t-elle en Bethléem?*

R. — Quarante jours.

D. — *Au bout des quarante jours, où alla-t-elle ?*

R. — Au Temple de Jérusalem.

D. — *Pourquoi?*

R. — Pour y présenter son Fils et pour être purifiée.

D. — *Avait-elle besoin de purification?*

R. — Non, étant plus pure que le soleil ; mais c'était afin d'obéir à la loi.

D. — *Ensuite de cela, où est-elle allée?*

R. — En Égypte, avec son Fils et saint Joseph, où elle a demeuré sept ans ; puis ils revinrent en Nazareth.

D. — *Que leur arriva-t-il, à l'âge de douze ans de Notre-Seigneur?*

R. — Il leur arriva qu'étant allés tous trois de Nazareth en Jérusalem, pour y adorer Dieu dans le temple, la sainte Vierge et saint Joseph furent trois jours en grande douleur, parce qu'en ce voyage ils avaient égaré l'Enfant Jésus, qu'ils retrouvèrent avec une merveilleuse joie dans le temple, disputant avec les Docteurs ; et le ramenèrent en Nazareth.

D. — *Qu'est-ce que la sainte Vierge faisait, depuis ce temps-là jusqu'à l'âge de trente ans de son Fils ?*

R. — Elle demeurait avec lui et avec saint Joseph ; elle buvait et mangeait avec lui, conversait avec lui ; et il lui obéissait en tout et partout comme à sa Mère.

D. — *Quand Notre-Seigneur commença à prêcher, sa sainte Mère le suivait-elle ?*

R. — Oui sans doute ; il est bien croyable que d'ordinaire elle l'accompagnait partout, puisque même elle était avec lui aux noces de Cana, et que ce fut à sa prière qu'il fit son premier miracle, convertissant l'eau en vin.

D. — *Au temps de la Passion de son Fils, où était-elle ?*

R. — Elle y était présente, et elle l'accompagna jusqu'à la croix.

D. — *Souffrait-elle beaucoup en le voyant souffrir ?*

R. — Plus que tous les martyrs ensemble n'ont jamais souffert.

D. — *A qui est-ce que le Fils de Dieu apparut premièrement quand il ressuscita ?*

R. — Ce fut à sa très sainte Mère.

D. — *Quand il monta au ciel, était-elle présente ?*

R. — Oui, avec les saints Apôtres et Disciples.

D. — *Quand il envoya son Saint-Esprit, où était-elle ?*

R. — Elle était renfermée et en oraison, avec les Apôtres et Disciples et plusieurs autres femmes.

D. — *Combien a-t-elle demeuré en la terre après l'Ascension de son Fils ?*

R. — Seize ans ou environ ; ou selon quelques-uns, vingt-cinq ans.

D. — *Où demeurait-elle durant ce temps-là ?*

R. — Avec saint Jean l'Évangéliste.

D. — *Que faisait-elle ?*

R. — Elle enseignait aux Apôtres et disciples, et aux autres chrétiens, les choses merveilleuses qu'elle avait apprises de son Fils.

D. — *Quoi encore ?*

R. — Elle visitait souvent et honorait les saints lieux où son Fils avait été, et où il avait souffert et répandu son sang.

D. — *A quelle âge est-elle sortie de ce monde ?*

R. — A l'âge de soixante et trois ans, selon la commune opinion ; ou, selon d'autres, à l'âge de soixante et douze ans.

D. — *En quelle manière est-elle décédée ?*

R. — Sans aucune maladie ou douleur, mais par la vertu de l'amour très ardent qu'elle portait à Dieu.

D. — *Où est allée son âme à la sortie de son corps ?*

R. — Au ciel.

D. — *Où a-t-on mis son corps ?*

R. — Dans un sépulcre en la vallée de Josaphat, là où son père saint Joachim, sa mère sainte Anne et son époux saint Joseph avaient été enterrés.

D. — *Combien de temps a-t-elle demeuré dans l'état de la mort ?*

R. — Nous n'en savons rien au certain, quoiqu'il soit bien probable qu'elle y ait demeuré trois jours, à l'imitation de son Fils ; mais nous sommes bien assurés qu'elle est ressuscitée.

D. — *Après sa résurrection où est-elle allée ?*

R. — Elle est montée au ciel, en la compagnie des Anges, et par la vertu de son Fils.

D. — *Quelle place tient-elle au ciel ?*

R. — Elle est élevée par-dessus tous les Anges et les Saints, et est établie à la dextre de son Fils

D. — *Quel pouvoir lui a-t-il donné ?*

R. — Il lui a donné tout pouvoir au ciel et en la terre.

D. — *Connaît-elle bien ce qui se fait ici-bas ?*

R. — Oui, car elle voit tout en Dieu.

D. — *Aime-t-elle bien ceux qui l'aiment et qui la servent de bon cœur ?*

R. — Oui, elle les aime tendrement, plus que jamais

mère n'aima ses enfants ; elle a un très grand soin de tout ce qui les touche ; elle les comble de toutes sortes de grâces, de faveurs et de bénédictions.

D. — *L'aimez-vous bien, cette Vierge et Mère très aimable?*

R. – Oui, je l'aime de tout mon cœur et la veux aimer et servir toujours de plus en plus.

D. — *Que voulez-vous faire pour l'amour d'elle?*

R. — Je veux tout faire, tout souffrir, et mourir mille fois pour la défense de son honneur.

D. — *Que lui voulez-vous donner?*

R. — Dix mille mondes et cent mille paradis si je les avais ; mais, à faute de cela, je lui donne tout mon cœur et tout moi-même, afin qu'elle me donne tout à son Fils.

CHAPITRE XI.

De la vraie Dévotion à la sainte Vierge, et de ses douze principales Fêtes.

D. — *A ce que je vois, vous avez une grande dévotion à la sainte Vierge, puisque vous l'aimez tant : J'en bénis Dieu et vous en aime mieux. Mais, dites-moi un peu, en quoi consiste la vraie dévotion à la bienheureuse Vierge?*

R. — En quatre choses.

D. — *Quelle est la première?*

R. — C'est de haïr et détester ce qu'elle hait et déteste, c'est-à-dire le péché.

D. — *Quelle est la seconde?*

R. — C'est d'aimer ce qu'elle aime, à savoir la vertu, spécialement l'humilité, la chasteté, la charité.

D. — *Quelle est la troisième?*

R. — C'est d'avoir recours à elle en tous nos besoins, nous offrir à elle tous les jours, et la prier et invoquer souvent.

D. — *Quelle est la prière qui lui plaît davantage?*

R. — C'est l'*Ave Maria*. C'est pourquoi le chapelet lui est très agréable, et tous les vrais enfants de la Vierge en doivent avoir un.

D. — *Quelle est la quatrième chose en quoi consiste la vraie dévotion à la sacrée Vierge ?*

R. — C'est de bien célébrer toutes ses fêtes.

Des douze Fêtes principales de la sainte Vierge. et de plusieurs autres.

D. — *Combien y a-t-il de fêtes principales de la sainte Vierge ?*

R. — Il y en a douze.

D. — *Quelle est la première ?*

R. — C'est la fête de sa Conception, le huitième de décembre.

D. — *Quelle est la seconde ?*

R. — C'est la fête de sa Nativité, le huitième de septembre.

D. — *Quelle est la troisième ?*

R. — C'est la fête de sa Présentation, lorsqu'elle se présenta et se consacra toute à Dieu dans le temple, à l'âge de trois ans, le vingt-et-unième de novembre.

D. — *Quelle est la quatrième ?*

R. — C'est la fête de son Mariage tout angélique et divin avec saint Joseph, qui se célèbre en quelques lieux le quinzième, et en d'autres le vingt-deuxième de janvier.

D. — *Quelle est la cinquième ?*

R. — C'est la fête de l'Annonciation, lorsque l'Ange lui annonça qu'elle serait Mère de Dieu, le vingt-cinquième de mars.

D. — *Quelle est la sixième ?*

R. — C'est la fête de la Visitation, lorsqu'elle alla visiter sainte Élisabeth, le second jour de juillet.

D. — *Quelle est la septième ?*

R. — C'est la fête de son divin Accouchement, lorsqu'elle enfanta le Sauveur du monde.

D — *Quand est-ce qu'on célèbre cette fête ?*

R. — Son propre jour serait le jour de Noël ; mais parce que l'Église est occupée, ce jour-là, à solenniser la naissance du Fils, elle fait la fête, en plusieurs lieux, de l'Accouchement ou Enfantement de sa Mère, huit jours devant, c'est-à-dire le dix-huitième de décembre[1].

D. — *Quelle est la huitième fête de la glorieuse Vierge?*

R. — C'est la fête de la Purification, le second jour de février.

D. — *Quelle est la neuvième ?*

R. — C'est la fête du martyre très douloureux qu'elle a souffert en la Passion et au pied de la croix de son Fils, et qu'on appelle la fête de Notre-Dame de Pitié.

D. — *Quand est-ce qu'on la célèbre ?*

R. — Son propre jour serait le Vendredi-Saint ; mais parce que l'Église est employée en ce jour à pleurer les douleurs et la mort du Fils, elle solennise la Compassion et le martyre de la Mère huit jours devant, c'est-à-dire le vendredi qui précède le Vendredi-Saint.

D. — *Quelle est la dixième fête de notre sainte Mère?*

R. — C'est la fête de sa mort, de sa résurrection et de son Assomption tout ensemble, le quinzième d'août.

D. — *Quelle est l'onzième ?*

R. — C'est la fête de Notre-Dame de la Victoire, qui se fait en action de grâce d'une très signalée victoire que les Chrétiens remportèrent contre les Turcs par l'intercession de la sainte Vierge, le septième jour d'octobre ; et c'est aussi la grande fête du saint Rosaire, qui se fait néanmoins toujours le premier dimanche d'Octobre[2].

[1] C'est la fête *Expectationis partus*, ou de l'Attente de l'Enfantement, qui se trouve au Bréviaire romain dans le Propre pour quelques lieux.

[2] On sait que la victoire de Lépante fut attribuée à la récitation du saint Rosaire ordonnée par le Pape Pie V à cette intention. Plusieurs

D. — *Quelle est la douzième?*

R. — C'est la solennité de la Très Sainte Vierge, qui comprend toutes les autres ; car elle est instituée en l'honneur, premièrement et principalement de la personne même de la sacrée Vierge ; ensuite en l'honneur de tous ses mystères, vertus, qualités et grandeurs.

D. — *Où est-ce qu'on fait cette fête?*

R. — En la Congrégation de l'Oratoire de Jésus[1].

D. — *En quel temps ?*

R. — Le dix-septième de septembre.

D. — *Outre ces douze fêtes principales, y en a-t-il encore d'autres ?*

R. — Oui, plusieurs.

D. — *Quelles sont-elles ?*

R. — Il y a la fête du très saint Cœur de Marie, que plusieurs célèbrent en leur particulier le premier jour de juin, et d'autres le huit de février.

La fête du très saint Nom de MARIE, le vingt-deux de septembre.

La fête des Joies de la sainte Vierge, le cinquième de juillet ;

La fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, le seizième jour du dit mois ;

La fête de Notre-Dame des Anges, le second jour d'août;

La fête de Notre-Dame des Neiges. le cinq du dit mois ; et quantité d'autres qu'on célèbre en divers lieux, sans parler des samedis qui lui sont dédiés.

diocèses obtinrent de célébrer une fête en reconnaissance de cette grâce mémorable. Le Vén. P. Eudes composa à cet effet un bel office de *N.-D. de la Victoire*, fixé au 7 octobre. On le trouvera dans le dernier volume de ses œuvres. Dans le bréviaire romain, l'office du Saint-Rosaire et celui de Notre-Dame Auxiliatrice (24 mai) font mention de la victoire de Lépante.

[1] Le Vén. Jean Eudes était encore membre de l'Oratoire lorsqu'il a composé cet ouvrage (1641). Il fit célébrer lui-même cette fête pendant longtemps dans sa Congrégation ; car il l'avait insérée dans les premières éditions de ses Offices propres. 1652, 1668.

D. — *Que faut-il faire pour bien célébrer les fêtes de la Mère de Dieu ?*

R. — Il faut se confesser et communier avec une préparation et dévotion particulière ; et avec cela, donner à dîner à un pauvre, ou à plusieurs si on a le moyen ; et s'exercer en toutes sortes de bonnes œuvres corporelles ou spirituelles.

D. — *Qu'arrivera-t-il à ceux qui ont une vraie dévotion à la sacrée Vierge ?*

R. — Dieu les bénira de toutes sortes de bénédictions en ce monde et en l'autre.

D. — *Que deviendront ceux qui ne lui ont point de dévotion, et qui ne la veulent point honorer et invoquer ?*

R. — Il est impossible qu'ils puissent être sauvés.

CHAPITRE XII.

De l'Église et des saints Sacrements.

D. — *Qu'est-ce que l'Église ?*

R. — C'est le corps mystique de Jésus-Christ, dont il est le chef.

D. — *Quels sont les membres de ce corps ?*

R. — Ce sont les chrétiens.

D. — *Quel est le cœur du corps mystique de Jésus-Christ ?*

R. — Ce sont tous les prélats, les pasteurs et les prêtres.

D. — *Quelle est l'âme ou l'esprit qui anime et régit ce corps et ses membres ?*

R. — C'est le Saint-Esprit.

D. — *Les chrétiens sont donc membres les uns des autres, et animés d'un même esprit ?*

R. — Oui ; c'est pourquoi ils doivent vivre dans une grande union, et n'avoir qu'un cœur et qu'une âme.

D. — *Qu'est-ce encore que l'Église ?*

R. — C'est la Congrégation des Chrétiens, qui vivent dans une même foi et dans la participation des saints Sacrements, sous la conduite de Jésus-Christ, de Notre Saint-Père le Pape et des autres pasteurs.

D. — *Combien y a-t-il d'Églises ?*

R. — Il n'y a qu'un seul Dieu et un seul Jésus-Christ : ainsi il n'y a qu'une seule foi et une seule vraie Église.

D. — *Quelle est la vraie Église ?*

R. — C'est la sainte Église catholique, apostolique et romaine.

D. — *L'Église romaine, qui est la vraie Église, peut-elle ordonner ou enseigner quelque chose qui soit mal ?*

R. — Non, car Jésus-Christ étant son chef, elle est conduite par lui et par son Saint-Esprit en toutes choses.

D. — *Ceux qui sont dans la vraie Église sont-ils assurés d'être sauvés ?*

R. — Oui, s'ils vivent selon les commandements de Dieu et de son Église.

D. — *Ceux qui sont hors de l'Église, peuvent-ils être sauvés ?*

R. — Non, s'ils ne se convertissent, car hors de l'Église il n'y a point de salut.

D. — *Quels sont les trésors de l'Église ?*

R. — Ce sont les saints Sacrements.

D. — *Combien y a-t-il de Sacrements ?*

R. — Il y en a sept, institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

D. — *Qui sont-ils ?*

R. — Baptême, Confirmation, Pénitence, Eucharistie, Extrême-Onction, Ordre, Mariage.

Nous avons déjà parlé de la sainte Eucharistie ; nous parlerons désormais des autres Sacrements.

CHAPITRE XIII.

Du saint Baptême, de la Profession chrétienne et des bonnes œuvres.

D. — *Qu'est-ce que le Baptême ?*

R. — C'est un sacrement qui est institué pour effacer en nous le péché originel, et nous rendre membres de Jésus-Christ, et enfants de Dieu et de son Église.

D. — *Peut-on être sauvé sans le Baptême ?*

R. — Non, car Jésus-Christ a dit que quiconque ne sera point baptisé n'entrera jamais au Royaume des Cieux[1].

D. — *Qui est-ce qui peut baptiser ?*

R. — Toutes sortes de personnes, en nécessité.

D. — *Combien de choses sont nécessaires pour baptiser ?*

R. — Trois : l'eau, les paroles, et l'intention de baptiser en celui qui baptise.

D. — *De quelle eau faut-il se servir ?*

R. — En cas de nécessité on peut se servir de toute sorte d'eau, sans qu'elle soit bénite, pourvu que ce soit eau naturelle, comme de l'eau de rivière, ou de mer, ou de puits, ou de fontaine, ou de pluie, ou de neige fondue.

D. — *Si on se servait d'eau de rose, ou de quelque autre sorte d'eau artificielle, le baptême serait-il bon ?*

R. — Non, car il faut que ce soit vraie eau naturelle.

D. — *Sur quelle partie du corps faut-il verser l'eau ?*

R. — Sur la tête, ou, si on ne la peut voir, sur quelquelque autre partie du corps.

D. — *Quelles paroles faut-il dire en versant de l'eau ?*

R. — Il faut que la même personne qui verse l'eau, dise ces paroles sans y manquer une seule syllabe, et qu'elle les prononce bien distinctement : *Enfant, je te baptise, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.*

[1] « Amen, amen dico tibi, nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu Sancto, non potest introire in regnum Dei. » Joan. III, 5.

D. — *Si on disait : Je te baptise en l'honneur du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, ferait-on rien ?*

R. — Rien du tout, il faut dire : *Je te baptise au nom du Père*, etc.

D. — *Si on disait : Je te baptise au nom de Jésus-Christ et de la sainte Vierge, que serait-ce ?*

R. — Ce ne serait rien faire.

D. — *Si on disait : Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et de la Vierge Marie, le baptême serait-il bon ?*

R. — Point du tout, car il faut baptiser au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

D. — *Pourquoi ?*

R. — Parce que Notre-Seigneur l'a ainsi commandé.

D. — *Si on versait l'eau sans dire les paroles, ou bien si on disait les paroles sans verser l'eau, cela serait-il bon ?*

R. — Nullement, l'un sans l'autre ce n'est rien : il faut verser l'eau et dire les paroles au même temps, ou qu'il y ait peu de distance entre l'un et l'autre.

D. — *Quelle intention faut-il avoir en baptisant ?*

R. — Il faut avoir l'intention de baptiser suivant l'intention de Notre-Seigneur et de son Église.

D. — *Quelle profession avons-nous faite au Baptême ?*

R. — Nous avons tous fait profession publique et solennelle de renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, et d'adhérer à Jésus-Christ, comme les membres à leur chef.

D. — *Qu'est-ce que renoncer aux pompes de Satan ?*

R. — C'est renoncer au monde, c'est-à-dire aux lois et maximes damnables, et aux vices, vanités et folies du monde.

D. — *Qu'est-ce que renoncer aux œuvres de Satan ?*

R. — C'est renoncer à toutes sortes de péchés.

D. — *Qu'est-ce de faire profession d'adhérer à Jésus-Christ, comme les membres à leur chef ?*

R. — C'est faire profession d'être animés de son esprit, de vivre de sa vie, et d'imiter ses vertus et ses œuvres.

D. — *Que dites-vous d'un chrétien qui mène une vie toute contraire à cela ?*

R. — C'est un apostat devant Dieu ; car il a renoncé, par sa vie et par ses œuvres, à sa profession et à sa religion.

D. — *Voulez-vous être un apostat ?*

R. — Dieu m'en veuille garder, et m'envoie plutôt la mort.

— Pensez donc souvent à la profession que vous avez faite au Baptême, et menez une vie de chrétien, fuyant toute sorte de mal, vous exerçant en toutes sortes de bonnes œuvres.

D. — *Mais savez-vous bien combien il y a de sortes de bonnes œuvres ?*

R. — Oui, il y en a trois : Oraison, Jeûne et Aumône.

D. — *Combien y a-t-il d'œuvres de miséricorde corporelles ?*

R. — Sept : 1. Donner à manger à ceux qui ont faim ; 2. Donner à boire à ceux qui ont soif ; 3. Revêtir les nus ; 4. Racheter les prisonniers ; 5. Visiter les malades ; 6. Loger les pèlerins et étrangers ; 7. Ensevelir les morts.

D. — *Combien y a-t-il d'œuvres de miséricorde spirituelles ?*

R. — Sept : 1. Donner bon conseil ; 2. Enseigner les ignorants ; 3. Corriger les défaillants ; 4. Consoler les affligés ; 5. Pardonner les offenses ; 6. Supporter les défauts d'autrui ; 7. Prier pour les vivants et les trépassés.

D. — *A qui est-ce d'exercer toutes ces bonnes œuvres corporelles et spirituelles ?*

R. — C'est l'office et le métier principal, et ce doit être l'exercice ordinaire de tous les chrétiens, de quelque condition qu'ils soient.

D. — *Est-ce assez de faire ces bonnes œuvres-là ?*

R. — Non, mais il les faut bien faire, c'est-à-dire pour plaire à Dieu, pour son pur amour et pour sa seule gloire.

CHAPITRE XIV.

De la Confirmation.

D. — *Qu'est-ce que la Confirmation ?*

R. — C'est un sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui, selon saint Augustin, est aussi saint que le Baptême[1].

D. — *Pourquoi est-ce qu'il est institué ?*

R. — Pour augmenter, fortifier et perfectionner en nous la grâce que nous avons reçue par le saint Baptême.

— Vous dites fort bien : et c'est pourquoi les Saints Pères disent que, sans la Confirmation, nous ne sommes pas pleinement et parfaitement chrétiens.

D. — *Quels sont les effets que ce sacrement opère en ceux qui le reçoivent dignement ?*

R. — Il y en a trois principaux.

D. — *Quel est le premier ?*

R. — C'est qu'il leur donne la force et le courage nécessaires pour combattre et pour vaincre le diable, le monde, la chair et le péché.

D. — *Quel est le second ?*

R. — C'est qu'il leur communique les dons du Saint-Esprit pour leur sanctification.

D. — *Quel est le troisième ?*

R. — C'est qu'il leur donne le Saint-Esprit même pour être leur gardien, leur tuteur, leur consolateur et leur conduite.

D. — *A qui est-ce qu'il appartient d'administrer ce Sacrement ?*

R. — Aux Évêques seulement.

[1] « Quod quidem, in genere visibilium signaculorum, sacrosanctum est sicut ipse Baptismus. » Lib. II contra Petilian. cap. 104.

D. — *Tous les chrétiens sont-ils obligés de le recevoir*
R. — Oui, ils sont obligés d'apporter de leur côté l
soin et la diligence requise pour cela.
D. — *Quel péché font ceux qui négligent de le recevoir*
R. — Ils pèchent mortellement si la négligence es
notable, c'est-à-dire si, ayant l'occasion et la commodit
de le recevoir, ils négligent de le faire.
D. — *A quel âge peut-on être confirmé ?*
R. — Aux lieux où il y a des évêques qui administren
souvent ce sacrement, on ne doit le recevoir que lorsqu'o
a l'usage de raison ; mais aux lieux là où on le donn
rarement, on le peut recevoir à quelque âge que ce soit
D. — *Faut-il le recevoir à jeun ?*
R. — Oui, si on n'en est dispensé par une cause légitime, comme de maladie ou de péril de mort.
D. — *Que faut-il faire pour le recevoir dignement ?*
R. — Quatre choses.
D. — *Quelle est la première ?*
R. — C'est de se confesser si on se sent coupable de quelque faute.
D. — *Quelle est la seconde ?*
R. — C'est de protester à Notre-Seigneur qu'on le veut recevoir pour les intentions pour lesquelles il a été institué.
D. — *Quelle est la troisième ?*
R. — C'est de se donner au Père, au Fils et au Saint-Esprit, et les prier d'anéantir en nous tout ce qui est contraire à la grâce de ce sacrement, d'y mettre toutes les dispositions nécessaires pour l'accomplissement des desseins qu'ils ont sur nous dans ce même sacrement.
D. — *Quelle est la quatrième ?*
R. — C'est de nous offrir à la bienheureuse Vierge, à nos bons Anges, à tous les Anges et à tous les Saints, et les prier de nous obtenir de Dieu toutes les grâces qui nous sont nécessaires pour recevoir dignement la Confirmation.

D. — *Quand on doute si on a point déjà reçu la Confirmation que faut-il faire ?*

R. — Il faut se présenter à l'Évêque et lui déclarer son doute, afin qu'il la donne sous condition.

D. — *Après qu'on a reçu la Confirmation que faut-il faire ?*

R. — Il faut remercier Dieu de la faveur très grande qu'il nous a faite, et prier la très sainte Vierge, tous les Anges et tous les Saints de nous aider à le remercier et à le supplier qu'il opère en nous la grâce de ce sacrement, et qu'il nous fasse plutôt mourir que de permettre que nous la perdions par un péché mortel.

CHAPITRE XV.

De la Pénitence.

D. — *Qu'est ce que la Pénitence ?*

R. — C'est un sacrement auquel les péchés dans lesquels nous sommes tombés après le baptême, et que nous avons confessés et détestés, nous sont remis par l'absolution que le prêtre nous en donne.

D. — *En quoi consiste la matière de ce sacrement ?*

R. — En trois choses.

D. — *Qui sont-elles ?*

R. — La contrition, la confession et la satisfaction.

D. — *Quelle est la forme de ce sacrement ?*

R. — Ce sont les saintes paroles de l'absolution qui sont prononcées par le prêtre.

D. — *Les prêtres étant hommes et pécheurs, peuvent-ils bien nous remettre nos péchés ?*

R. — Oui, ils le peuvent, en l'autorité et par la vertu du précieux sang du Fils de Dieu.

D. — *Qui leur a donné ce pouvoir ?*

R. — C'a été Notre-Seigneur Jésus-Christ, lorsqu'il a

dit, parlant à tous les prêtres : *Ceux dont vous remettre les péchés, ils seront remis ; et ceux à qui vous les retiendrez, ils seront retenus*[1].

D. — *Ce sacrement est-il bien nécessaire ?*

R. — Tellement nécessaire, que la première chose qu Notre-Seigneur a prêchée, et qu'il a commandé à ses Apôtres de prêcher, ç'a été la Pénitence ; et qu'il nous a dit, parlant à tous les pécheurs : *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous*[2].

D. — *Quels sont les effets de la Pénitence ?*

R. — Elle ressuscite les morts, les faisant passer de la mort du péché à la vie éternelle.

D. — *Quoi encore ?*

R. — D'ennemis de Dieu que nous étions, elle nous rend ses amis ; d'enfants de Satan, enfants du Père éternel ; de membres de Lucifer, membres de Jésus-Christ.

D. — *Quelles sont les dispositions avec lesquelles il faut se préparer à recevoir ce sacrement ?*

R. — Il y en a trois principales.

D. — *Quelle est la première ?*

R. — C'est de prier Dieu avec grand soin et instance qu'il nous donne le vrai esprit de pénitence, c'est-à-dire un esprit d'humilité, de contrition, de haine du péché et de résolution puissante de nous convertir parfaitement.

D. — *Quelle est la seconde ?*

R. — C'est de nous regarder comme criminels de lèse-majesté divine, et de venir à ce sacrement, non pas pour nous justifier et excuser, ni même pour chercher notre propre satisfaction et soulagement par la décharge de nos péchés ; mais pour nous confondre, humilier et condamner, et pour prendre vengeance sur nous des injures

[1] « Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis, et quorum retinueritis retenta sunt. » Joan. XX, 23.

[2] « Si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis. » Luc. XIII, 5.

que nous avons faites à Dieu par nos crimes, et par ce moyen lui donner gloire et contentement.

D. — *Quelle est la troisième ?*

R. — C'est de se mettre aux pieds du prêtre comme aux pieds de Jésus-Christ, duquel il représente la personne, dont il exerce le jugement ; et tâcher de se présenter au sacré tribunal de la pénitence volontairement et par amour, avec la même humilité, respect et soumission d'esprit et de volonté, avec laquelle il faudra paraître nécessairement devant le tribunal épouvantable du souverain Juge, à l'article de la mort.

CHAPITRE XVI.

De la Contrition.

D. — *Qu'est-ce que la Contrition ?*

R. — C'est un moyen très excellent pour effacer le péché, et pour se conserver toujours en la grâce de Dieu.

D. — *En quoi est-ce qu'elle consiste ?*

R. — Elle consiste à demander pardon à Dieu de son péché, être marri de l'avoir commis, et le détester parce qu'il lui déplaît et qu'il le déshonore infiniment, ayant une forte, solide et profonde volonté de s'en confesser et corriger.

D. — *Est-ce une chose bien puissante que la Contrition ?*

R. — Oui, car un seul acte de vraie contrition est capable d'effacer en une âme toutes sortes de péchés, fussent-ils très énormes.

D. — *Il est donc bien nécessaire de savoir faire un acte de contrition ?*

R. — Très nécessaire, et quiconque ne sait point cela, il est en danger évident de se perdre éternellement.

D. — *Pourquoi cela ?*

R. — Parce que, étant tombé en péché mortel, et la

mort le surprenant en cet état sans qu'il puisse se confesser, s'il ne sait pas faire un acte de contrition, le voilà damné pour jamais.

D. — *Quelle différence y a-t-il entre la Contrition et l'Attrition ?*

R. — Grande différence. Car la Contrition c'est haïr son péché et être marri de l'avoir commis, pour la considération du seul intérêt de Dieu, c'est-à-dire à cause de l'injure et du très grand tort qu'il a fait à Dieu.

D. — *L'Attrition qu'est-ce ?*

R. — C'est être fâché d'avoir commis le péché, pour la considération de notre intérêt, c'est-à-dire à cause du mal que le péché nous fait en nous privant de la grâce et de la gloire de Dieu, et en nous rendant dignes de l'enfer.

D. — *La Contrition peut-elle effacer le péché et nous remettre en la grâce de Dieu, sans qu'il soit nécessaire de s'en confesser à l'heure même ?*

R. — Oui, pourvu qu'on ait la volonté de s'en confesser à la première confession qu'on fera.

D. — *L'Attrition peut-elle faire la même chose ?*

R. — Nenni : car, si elle n'est jointe avec la confession, elle ne fait rien.

D. — *Pouvons-nous avoir l'Attrition ou la Contrition de nous-mêmes et par nos propres forces ?*

R. — Non, c'est un don et une grâce de Dieu ; c'est pourquoi, quand on veut faire un acte de contrition, il faut le demander à Dieu auparavant, avec humilité, confiance et persévérance, et afin de l'obtenir plus facilement, y employer le jeûne, l'aumône si on en a le moyen, et autres mortifications et bonnes œuvres.

D. — *Pour avoir une bonne contrition est-il nécessaire de répandre des larmes et d'avoir une douleur sensible dans le cœur ?*

R. — Cela est bon, mais non pas absolument nécessaire ; il suffit de protester à Dieu de toute sa volonté

qu'on abhorre ses péchés pour l'amour de lui-même, et qu'on a volonté de s'en confesser et corriger.

D. — *Pour avoir une vraie contrition est-il nécessaire de quitter l'occasion prochaine du péché, de rendre le bien d'autrui quand on le peut, et de se réconcilier avec le prochain ?*

R. — Oui, car sans toutes ces conditions, ce n'est pas une vraie, mais fausse contrition, semblable à celle de Judas.

D. — *Comment faut-il faire un acte de contrition ?*

R. — Il faut premièrement prier Notre-Seigneur qu'il nous donne la grâce de le faire, en cette sorte :

« O bon Jésus, je désire avoir une vraie contrition de mes péchés, mais je ne puis sans vous : c'est pourquoi je vous supplie de tout mon cœur, par votre sainte Passion et par les mérites de votre très sainte Mère et de tous les Saints, de m'en donner la grâce. »

D. — *Après cela que faut-il faire ?*

R. — Il faut se mettre en devoir et tâcher de faire un acte de contrition en cette sorte :

« O mon Dieu, de tout mon cœur je suis marri de vous avoir offensé, parce que le péché vous déshonore infiniment, et j'ai volonté de m'en confesser et amender. »

D. — *En une autre manière ?*

R. — « O mon Dieu, je veux haïr mes péchés de la même haine que vous leur portez, et j'ai volonté de m'en confesser et de mourir plutôt à l'avenir que de vous offenser. »

D. — *En une autre manière ?*

R. — « O mon Dieu, je veux détester mes péchés de la même détestation que vos Anges et vos Saints les détestent, et j'ai volonté de m'en confesser et corriger. »

D. — *Une autre façon ?*

R. — « O mon Jésus, j'ai en horreur mes offenses, parce qu'elles ont été cause de la très cruelle mort que vous avez soufferte, et j'ai volonté, etc... »

D. — *Une autre façon ?*

R — « O mon Sauveur, quelle douleur et contrition vous avez portée en votre cœur, en la vue de mes péchés ! Elle a été si violente qu'elle vous a fait suer le sang en abondance au Jardin des Olives. Faites-moi, s'il vous plaît, participant de cette douleur et contrition. De mon côté, je m'y veux joindre et l'offrir à votre Père éternel en satisfaction de mes offenses. »

D. — *Une autre sorte ?*

R. — « O mon Jésus, je vous veux dire avec le bon Larron les mêmes paroles qu'il vous a dites en la croix, et je veux vous les dire avec la même contrition et repentance avec laquelle il les a dites : *Seigneur, souvenez-vous de moi quand vous serez en votre Royaume.* »

D. — *Une autre sorte ?*

R. — « O mon Dieu, je veux frapper ma poitrine avec la même douleur et contrition avec laquelle le pauvre Publicain frappait la sienne, et vous dire avec lui en cette même contrition : *O Dieu, soyez propice à moi pécheur.* »

D. — *Quand est-ce qu'il faut faire des actes de contrition ?*

R. — Le matin, le soir, quand on va à confesse, et après qu'on est tombé en quelque péché.

D. — *Que dites-vous de ceux qui, s'assurant trop à la contrition et au bon* PECCAVI, *diffèrent à se confesser à l'heure de la mort ?*

R. — Pour l'ordinaire ces gens-là meurent comme enragés et désespérés, par un juste jugement de Dieu.

D. — *Pourquoi ?*

R. — Parce que, ayant pu avoir la contrition durant leur vie, et ne l'ayant pas voulue, ils la voudraient bien avoir au lit de la mort ; mais Dieu ne la leur donne pas, et ainsi ils meurent malheusement ou sans contrition, ou avec une fausse et trompeuse contrition.

D. — *Voulez-vous être du nombre de ces misérables ?*

R. — Je prie Dieu qu'il m'en veuille bien préserver.

D. — *Ne vous fiez donc pas au bon* PECCAVI, *et n'attendez pas à l'heure de la mort à renoncer au péché ; mais convertissez-vous entièrement et parfaitement à Dieu dès maintenant, et sans différer davantage.*

R. — C'est ce que je désire de tout mon cœur, et je prie Notre-Seigneur et sa très sainte Mère, de toute l'étendue de mon âme, qu'ils m'en fassent la grâce.

CHAPITRE XVII.

De la Confession.

D. — *Qui est-ce qui a ordonné la Confession ?*

R. — Ç'a été Notre-Seigneur Jésus-Christ.

D. — *Est-on obligé de confesser ses péchés ?*

R. — Oui, sous peine de damnation éternelle.

D. — *Pourquoi ?*

R. — Parce que Notre-Seigneur l'a commandé absolument.

D. — *A qui les faut-il confesser ?*

R. — Aux prêtres qui sont approuvés des évêques.

D. — *Un prêtre, qui est homme pécheur, peut-il nous donner l'absolution de nos péchés ?*

R. — Oui, parce que Dieu lui a donné ce pouvoir.

D. — *Mais si on craint qu'il le publie ?*

R. — Il ne faut point craindre cela, car il est tellement obligé au secret que, s'il le rompait, il mériterait le feu temporel et éternel.

D. — *Faut-il point craindre qu'il ait mauvaise estime de nous ?*

R. — Non, car au contraire les confesseurs ont une très bonne opinion de ceux qui confessent leurs péchés franchement, humblement et avec une vraie repentance.

D. — *Est-il meilleur de se confesser à un saint et savant Confesseur, qu'à un méchant ou ignorant ?*

R. — Oui, comme il est meilleur de se servir d'un bon médecin que d'un mauvais.

D. — *Si on est en danger, en se confessant, d'être entendu des autres pénitents, que faut-il faire ?*

R. — Il faut y apporter remède, et non pas pour cela céler son péché.

Ce qu'il faut faire devant la Confession.

D. — *Que faut-il faire devant la confession ?*

R. — Il se faut préparer ; autrement c'est se mettre en danger de faire une mauvaise confession.

D. — *En quoi consiste cette préparation ?*

R. — En trois choses.

D. — *Quelle est la première ?*

R. — C'est de se mettre à genoux devant Dieu qui est partout, et le supplier qu'il nous fasse connaître nos péchés, et qu'il nous donne la grâce de les bien confesser, lui protestant que nous voulons faire cette action pour l'amour de lui. Puis prier la très sainte Vierge, notre bon Ange et tous les Saints qu'ils nous obtiennent cette grâce.

D. — *Quelle est la seconde ?*

R. — C'est de nous examiner soigneusement sur les commandements de Dieu et de l'Église, et sur les sept péchés capitaux, afin de nous souvenir de nos péchés pour les bien confesser.

D. — *Quelle est la troisième ?*

R. — C'est d'en concevoir une grande repentance, haine et détestation, parce qu'ils déplaisent infiniment à Dieu, et qu'ils ont été cause de la mort et des tourments du Fils de Dieu.

D. — *Faut-il avoir la volonté de renoncer entièrement à son péché pour l'avenir ?*

R. — Oui, autrement on attirerait la malédiction de Dieu sur soi, au lieu de recevoir sa bénédiction.

D. — *Celui qui a volonté de ne pécher plus, mais pourtant qui ne veut pas quitter l'occasion du péché, est-il capable d'absolution ?*

R. — Non plus que Judas, tandis qu'il sera en cette disposition.

D. — *Celui qui a le bien d'autrui, qui peut et ne veut pas le rendre, que fait-il en se confessant ?*

R. — Il fait un horrible sacrilège.

D. — *Est-ce point assez qu'il ait volonté de le rendre à l'heure de la mort, ou en quelque temps de là ?*

R. — Non, il faut rendre au plus tôt, autrement il est indigne d'absolution.

D. — *Quand on a quelque rancune ou discorde avec quelqu'un, faut-il se réconcilier avant que d'aller à confesse?*

R. — Oui ; au moins il faut apporter de son côté tout ce qu'on peut ; car on ne peut pas se réconcilier avec Dieu si on est divisé d'avec son prochain.

D. — *Quand on a retenu, à son escient, quelque péché mortel dans ses confessions passées, que faut-il faire ?*

R. — Il faut nécessairement faire une confession générale depuis le temps qu'on a commis ce péché-là, parce que toutes les confessions qu'on a faites depuis ce temps-là ne valent rien.

D. — *Que dites-vous des confessions qu'on a faites à des prêtres qui confessent et examinent par Si, c'est-à-dire : « Si vous avez fait ceci ou cela, vous en demandez pardon à Dieu, n'est-ce pas ?* »

R. — Elles ne valent rien du tout ; il les faut toutes, refaire.

D. — *Est-il nécessaire de faire une confession générale?*

R. — Oui, pour le moins une bonne fois en sa vie, afin de réparer les manquements qu'on a commis dans les confessions particulières, ou bien depuis la dernière générale qu'on a faite.

D. — *Qu'est-ce qu'une confession générale ?*

R. — C'est se confesser de tous les péchés qu'on a commis depuis qu'on a l'usage de raison, desquels on se peut souvenir.

D. — *Mais cela est bien difficile ?*

R. — Pas tant, pourvu qu'on ait bonne volonté et qu'on soit aidé par un bon confesseur.

Ce qu'il faut faire dans la Confession.

D. — *Que faut-il faire tout au commencement de la Confession ?*

R. — Il faut se mettre à genoux, joindre les mains, faire le signe de la croix, demander la bénédiction au prêtre, disant : *Mon Père, donnez-moi votre bénédiction, s'il vous plaît*, puis dire le *Confiteor* jusqu'à *mea culpa.*

D. — *Après cela que faut-il faire?*

R. — Il faut prier le prêtre qu'il nous interroge, ou bien s'accuser soi-même de ses péchés humblement, clairement et entièrement.

D. — *Qu'est-ce à dire humblement ?*

R. — C'est-à-dire sans s'excuser ou diminuer ses fautes, et sans les rejeter sur autrui.

D. — *Qu'est-ce à dire clairement ?*

R. — C'est-à-dire sans les dissimuler ou déguiser, sans user de paroles ambiguës ou obscures.

D. — *Qu'est-ce à dire entièrement ?*

R. — C'est-à-dire qu'il ne faut rien retenir du tout à son escient.

D. — *Est-ce assez de dire en général qu'on est un grand pécheur ?*

R. — Nenni, il faut spécifier ses fautes en particulier, avec les circonstances notables.

D. — *Faut-il dire le nombre de ses péchés ?*

R. — Oui, des mortels, tant qu'il est possible.

D. — *Si on en a laissé quelqu'un avec connaissance, qu'arrive-t-il?*

R. — Au lieu de recevoir l'absolution, on reçoit sa condamnation.

D. — *Quand on a une si grande honte qu'on n'oserait le dire, est-on point excusable?*

R. — Non, car il vaut bien mieux souffrir, devant un seul homme, une petite honte qui passe en un moment, que d'en avoir la confusion au jour du jugement devant tout le monde, et être damné pour jamais.

D. — *Pourrait-on point racheter ce péché-là par jeûnes, prières, aumônes et mortifications?*

R. — Non ; quand on ferait toutes les bonnes œuvres imaginables, voire même qu'on donnerait son corps à brûler pour Jésus-Christ, si on cèle un péché mortel dans la confession, on ne peut espérer d'autre paradis que l'enfer.

D. — *Que dites vous de celui qui retient un péché, mais qui a bonne volonté de le confesser à l'heure de la mort, ou bien quand il viendra un Jubilé, ou une Mission, ou quelque Confesseur extraordinaire?*

R. — Il fait un sacrilège et vend son âme à Satan.

D. — *Mais quoi. la bonne volonté est-elle pas réputée devant Dieu pour l'effet?*

R. — Oui, mais cette volonté qu'il a n'est pas bonne, ains elle est très mauvaise et très damnable.

D. — *Pourquoi?*

R. — Parce qu'elle est contraire à la volonté de Dieu, qui nous commande de confesser entièrement les péchés dont nous sommes coupables.

D. — *Si on en a laissé quelqu'un par oubliance, qu'en arrivera-t-il?*

R. — Il est pardonné comme les autres, à condition que, si on s'en souvient, on sera obligé de le confesser en la prochaine confession.

D. — *Est-on obligé de confesser plusieurs fois un péché?*

R. — Cela n'est pas nécessaire, pourvu que la con-

fession dans laquelle on s'en est accusé ait été parfaite mais pourtant il est bon de le faire pour s'humilier et glo rifier Dieu davantage.

D. — *Comment faut-il finir sa confession?*

R. — Il la faut finir en cette sorte : « Je m'accuse géné ralement de tous mes péchés, et de tous les autres dont ne me souvient pas, et de tous ceux de ma vie passée pour tels qu'ils sont devant Dieu, et lui en demande par don, et à vous, mon Père, pénitence et absolution. Puis dire *Mea culpa*, et achever le *Confiteor*.

D. — *Le Confiteor étant achevé, que faut-il faire ?*

R. — Il faut écouter la pénitence et les conseils qu nous sont donnés par le confesseur, avec grande réso lution de les accomplir ; puis recevoir la sainte absolu tion avec une profonde humiliation et contrition de no fautes.

Ce qu'il faut faire après la Confession.

D. — *Après la confession, que faut-il faire ?*

R. — Trois choses.

D. — *Quelle est la première ?*

R. — C'est de remercier Notre-Seigneur de la grâce qu'il nous a faite.

D. — *Quelle est la seconde ?*

R. — C'est de faire avec grande attention et dévotion la pénitence qui nous a été donnée ; et outre cela, offrir encore au Père éternel le précieux sang, les sacrées plaies et toutes les souffrances de son Fils, avec les mérites de sa très sainte Mère, de tous les Anges et les Saints, en satisfaction de nos péchés.

D. — *Si on a oublié la pénitence donnée par le prêtre, que faut-il faire ?*

R. — Si on le peut revoir, il faut le prier de nous la redire. Si on ne peut pas, il faut en faire quelque autre, la plus approchante qu'il se pourra de ce qu'il avait donné.

D. — *Quelle est la troisième chose qu'il faut faire après la confession ?*

R. — C'est de supplier Notre-Seigneur, par les prières de sa très sainte Mère et de ses Saints, qu'il nous donne la grâce de suivre tous les bons avis qui nous ont été donnés par le confesseur, et de mourir plutôt que de l'offenser mortellement pour l'avenir.

CHAPITRE XVIII.

De la Satisfaction.

D. — *Est-ce assez d'avoir confessé ses péchés avec une véritable contrition, ainsi qu'il a été dit ?*

R. — Non, mais outre cela il faut faire satisfaction.

D. — *Qu'est-ce que la Satisfaction ?*

R. — C'est la vengeance et le châtiment que nous exerçons sur nous-mêmes, des injures que nous avons faites à Dieu par nos péchés.

D. — *Pourquoi faut-il exercer cette vengeance ?*

R. — Parce que tout péché mérite punition, et lorsque la divine Miséricorde nous pardonne les fautes que nous détestons et confessons, c'est à condition que nous satisferons à la justice par quelque peine temporelle.

D. — *Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a-t-il pas satisfait pour nous ?*

R. — Oui, mais Dieu nous déclare, dans ses saintes Écritures, que, *si nous désirons régner avec Jésus-Christ, il faut souffrir avec lui*[1] ; et si nous voulons que la satisfaction qu'il nous a méritée nous soit appliquée, il faut *faire des fruits dignes de pénitence*[2] ; *nous convertir à lui*

[1] « Si tamen compatimur, ut et conglorificemur. » *Rom.* VIII, 17 ; « Si sustinebimus, et conregnabimus. » II *Tim.* II, 12.

[2] « Facite ergo fructus dignos pœnitentiæ. » Luc. III., 8.

de tout notre cœur, en jeûnes, pleurs et lamentations embrasser sa croix[2], *crucifier notre chair*[3], *mortifier n membres*[4], *renoncer à nous-mêmes*[5], *faire mourir en no le vieil homme*[6], *et nous exercer en toutes sortes de bonn œuvres*[7].

« Ce n'est pas assez, dit saint Augustin, de renoncer son péché et de quitter ses mauvaises habitudes, si av cela on ne satisfait à Dieu des fautes commises, par douleur de la pénitence, par les larmes et gémissement par le sacrifice d'un cœur contrit, et par le moyen d aumônes et autres saintes actions[8].

D. — *Par quelle voie peut-on satisfaire à Dieu?*

R. — En faisant soigneusement la pénitence qui a ét imposée par le prêtre, en priant Dieu, en jeûnant, e donnant l'aumône, en s'exerçant aux œuvres de misér corde tant spirituelles que corporelles, en portant pa tiemment les misères et afflictions de cette vie, et e s'employant à la pratique des vertus contraires aux péché qu'on a commis.

D. — *Peut-on satisfaire à Dieu, si on ne satisfait a prochain?*

R. — Non, car la divine Justice veut qu'on rende Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui appartient à César

D. — *En quoi est-ce qu'il faut satisfaire au prochain*

R. — En trois choses.

[1] « Convertimini ad me in toto corde vestro, in jejunio, et in fletu et in planctu. » Joel. II, 12.

[2] « Tollat crucem suam. » *Matth.* XVI, 24.

[3] « Qui sunt Christi, carnem suam crucifixerunt. » *Galat.* V, 24.

[4] « Mortificate ergo membra vestra. » *Colos.* III, 5.

[5] « Abneget semetipsum. » *Matth.* XVI, 24.

[6] « Deponere vos... veterem hominem. » *Ephes.* IV, 22; « Expo liantes vos veterem hominem. *Col.* III, 9.

[7] « In omni opere bono fructificantes. » *Col.* I, 10.

[8] « Non sufficit mores in melius commutare, et a factis malis rece dere, nisi etiam de his quæ facta sunt satisfiat Deo per pœnitentia dolorem, per humilitatis gemitum, per contriti cordis sacrificium, cooperantibus eleemosynis. » *Ex homiliis* 50, *hom.* 50, cap 15.

D. — *Quelle est la première?*

R. — C'est lorsqu'on a blessé la charité du prochain par quelque offense qu'on lui a faite et qui lui est connue : il faut l'aller trouver, lui demander pardon et faire tout ce qu'on peut pour se réconcilier avec lui.

D. — *Quelle est la seconde?*

R. — C'est lorsqu'on l'a offensé en sa réputation par la médisance ou calomnie : il faut réparer le tort qu'on lui a fait, en la manière qui sera jugée convenable par un prudent et sage confesseur.

D. — *Quelle est la troisième ?*

R. — C'est lorsqu'on a quelque chose du bien d'autrui, ou qu'on lui a causé quelque dommage en quelque façon que ce soit : il faut le restituer si on le peut, même en s'incommodant, par la voie qui sera prescrite par le confesseur.

CHAPITRE XIX.

De l'Extrême-Onction.

D. — *Qu'est-ce que l'Extrême-Onction ?*

R. — C'est un sacrement conféré aux malades par le ministère des prêtres, avec l'onction des Saintes Huiles.

D. — *Quels sont les effets de ce Sacrement ?*

R. — Il y en a plusieurs.

D. — *Dites-les.*

R. — Il efface le reste des péchés ; il rend la santé du corps, s'il est expédient pour le salut de l'âme ; il console le malade dans ses douleurs, les diminuant ou donnant la patience nécessaire pour les porter ; il augmente la grâce de Dieu dans l'âme ; il donne force contre les tentations du diable ; enfin, il aide à accepter la mort avec confiance et résignation.

D. — *Faut-il attendre qu'on soit tout à fait à l'extrémité pour recevoir ce sacrement ?*

R. — Non, mais sitôt qu'on est en péril de vie, il faut le demander ; et le médecin et le confesseur doivent en avertir le malade, afin qu'ayant encore le plein usage de son esprit, il puisse se préparer pour le recevoir avec dévotion.

D. — *Quelles sont les préparations qu'il faut apporter ?*

R — Il y en a quatre principales.

D. — *Dites la première.*

R. — Il faut derechef se confesser si on en a quelque besoin, demander pardon à Dieu de tous les péchés qu'on a commis par le mauvais usage de tous les sens extérieurs et intérieurs, et en réparation lui offrir tout le saint usage que Notre-Seigneur et sa très sainte Mère on fait de leurs sens intérieurs et extérieurs.

D. — *Dites la seconde.*

R. — Il faut adorer la très sainte volonté de Dieu sur nous, nous y soumettre et abandonner entièrement pour la santé et la maladie, pour la vie et la mort, et pour tout ce qu'il lui plaira ordonner de nous ; sacrifier notre vie à Dieu, en l'honneur et union du même amour avec lequel le Fils de Dieu a sacrifié la sienne pour nous ; et accepter la mort telle qu'il plaira à la divine Volonté de nous l'envoyer, en l'hommage de la divine Justice, l'ayant méritée par nos péchés, et en l'honneur de la très digne mort de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère.

D. — *Dites la troisième ?*

R. — Il faut protester à Notre-Seigneur qu'on veut recevoir ce sacrement en l'honneur de la très sainte onction de laquelle il a voulu que son sacré corps ait été oint un peu avant sa mort ; en union des divines dispositions avec lesquelles il l'a reçue ; et pour les intentions pour lesquelles il a établi le sacrement de l'Extrême-Onction.

D. — *Dites la quatrième?*

R. — Il faut s'unir d'esprit et de cœur à la dévotion et à toutes les saintes dispositions avec lesquelles ce sacrement a été reçu par tant de grands Saints et Saintes qui l'ont reçu si saintement.

D. — *Comment est-ce qu'un malade pourra pratiquer toutes ces choses?*

R. — Par l'aide de son confesseur, qui doit lui proposer de bonne heure ces dispositions et les lui faire exercer, ou tout au moins le faire consentir qu'on les exerce pour lui.

D. — *Les sacrements qu'on donne aux malades doivent-ils précéder la médecine, ou bien la médecine les sacrements?*

R. — Les sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie doivent être reçus pour l'ordinaire avant que d'avoir recours aux médecins; mais celui de l'Extrême-Onction doit être administré après que les médecins ont fait ce qui est de leur profession[1].

[1] « Cum infirmitas corporalis nonnunquam ex peccato proveniat, dicente Domino, languido quem sanaverat : Vade et amplius noli peccare, ne deterius aliquid tibi contingat : decreto præsenti statuimus, et distincte præcipimus medicis corporum, ut cum eos ad infirmos vocari contigerit, ipsos ante omnia moneant et inducant, quod medicos advocent animarum, ut postquam infirmis fuerit de spirituali salute provisum, ad corporalis medicinæ remedium salubrius procedatur : cum causa cessante, cesset effectus. Hoc quidem inter alia huic causam dedit edicto, quod quidam in ægritudinis lecto jacentes, cum eis a medico suadetur, ut de animarum salute disponant, in desperationis articulum incidunt, unde facilius mortis periculum incurrunt. Si quis autem medicorum hujus nostræ constitutionis, postquam per prælatos locorum fuerit publicata, transgressor extiterit : tandiu ab ingressu Ecclesiæ arceatur, donec pro transgressione hujusmodi satisfecerit competenter. Cæterum cum anima sit multo pretiosior corpore, sub interminatione anathematis prohibemus, ne quis medicorum pro corporali salute aliquid ægroto suadeat, quod in periculum animæ convertatur. » *Concil. Later.* IV. *Decr. sub Innoc.* III. *cap.* XXII.

CHAPITRE XX.

Du Sacrement de l'Ordre.

D. — *Qu'est-ce que l'Ordre ?*

R. — C'est un sacrement qui donne une grâce spécial[e] et une puissance spirituelle à ceux qui le reçoivent, pou[r] être dignes ministres de Jésus-Christ et de son Églis[e] et pour être dispensateurs légitimes et fidèles des mys-tères de Dieu, de sa sainte parole et de sa divine grâce

D. — *Pourquoi encore ?*

R. — Pour continuer et imiter sur la terre l'office d[e] médiateur entre Dieu et son peuple, que Jésus-Christ [y] a exercé pendant qu'il y était, c'est-à-dire : faire con-naître Dieu aux hommes, leur annoncer ses desseins e[t] ses volontés, leur distribuer ses dons et ses grâces, e[t] porter les hommes à rendre à Dieu l'adoration, l'honneur l'amour, le remerciement, la satisfaction de leurs fautes, la crainte et l'obéissance qu'ils lui doivent.

D. — *En quelle manière cet office de médiateur s'exerce-t-il ?*

R. — Par les diverses fonctions, les divers degrés subordonnés les uns aux autres qui sont dans le sacre-ment de l'Ordre, à raison de quoi il est appelé *Ordre*.

D. — *Combien y a-t-il de degrés contenus en ce sacre-ment ?*

R. — Généralement parlant, il contient les Ordres mineurs et les Ordres majeurs.

D. — *Combien y a-t-il d'Ordres mineurs ?*

R. — Quatre, à savoir : Portier, Lecteur, Exorciste Acolyte.

D. — *Combien y a-t-il d'Ordres majeurs ?*

R. — Trois, à savoir : Sous-Diacre, Diacre et Prêtre

D. — *Dans l'ordre de Prêtrise, n'y a-t-il point encor[e] divers degrés ?*

R. — Oui ; car il y a de simples prêtres, les Curés, qui sont successeurs des septante-deux disciples du Fils de Dieu ; les Évêques, Archevêques et Patriarches, qui sont successeurs des Apôtres ; et Notre Saint-Père le Pape, qui est successeur du Prince des Apôtres, vicaire général de Notre-Seigneur Jésus-Christ en terre, et chef universel de son Église militante.

D. — *Est-on obligé d'honorer spécialement tous ceux qui sont en quelqu'un de ces degrés, quels qu'ils soient ?*

R. — Oui, sans avoir égard qu'ils soient bons ou méchants.

D. — *Pourquoi ?*

R. — Parce que Dieu les a mis dans le plus haut état, ou dans la dignité la plus honorable qui soit au monde.

D. — *Pourquoi encore ?*

R. — Davantage Notre-Seigneur a déclaré que quiconque les écoute et honore, c'est lui qu'il écoute et honore ; et quiconque les méprise et déshonore, c'est lui-même qu'il méprise et déshonore[1].

D. — *A quoi sont obligés ceux que Dieu a appelés à cette sainte condition ?*

R. — Ils doivent employer tout leur temps, tous leurs soins et affections à glorifier et faire glorifier Dieu ; à procurer le salut des âmes par leur exemple, par leurs instructions et en toutes manières ; à continuer et imiter, autant qu'il leur est possible, la vie que le souverain Prêtre Jésus-Christ a menée sur la terre ; et, en un mot, à vivre autant qu'il se peut comme des anges. Autrement ils seront plus damnés que les démons.

[1] « Qui vos audit, me audit ; et qui vos spernit, me spernit. Qui autem me spernit, spernit eum qui me misit. » Luc. X, 16.

CHAPITRE XXI.

Du Mariage.

D. — *Qu'est-ce que le Mariage ?*

R. — C'est un sacrement par lequel l'homme et la femme sont unis ensemble, en la face de l'Église, par foi et promesse mutuelle, pour avoir lignée en laquelle Dieu soit béni éternellement.

D. — *Qu'est-ce que ce sacrement représente ?*

R. — Il représente l'union sainte et divine de Jésus-Christ avec son Église [1].

D. — *Quels sont les effets de ce sacrement ?*

R. — Il donne la grâce à ceux qui le prennent chrétiennement, pour conserver la fidélité, la paix et la dilection mutuelle ; pour porter avec patience les peines et tribulations qui accompagnent ceux qui sont dans l'état du mariage ; et pour vivre chastement et saintement dans cette condition.

D. — *Si ce sacrement est si saint et opère des effets si saints, quelle est la cause de tant de désordres et de malheurs qui se rencontrent si souvent dans la condition du mariage ?*

R. — Il y en a quinze causes principales.

D. — *Quelle est la première ?*

R. — C'est que, lorsqu'il est question de choisir une condition, on n'a pas recours à Dieu pour lui recommander la chose, prendre conduite de lui, et lui demander lumière et grâce afin de connaître et de suivre sa sainte volonté. A raison de quoi, Dieu n'ayant point de part en cette affaire, il n'y donne point de bénédiction ; ce qui est cause que tout y est plein de malédiction.

[1] « Sacramentum hoc magnum est : ego autem dico in Christo et in Ecclesia. » *Eph.* V, 32.

— Vous dites fort bien ; car comme Dieu est notre Souverain et notre Père, duquel nous dépendons infiniment et auquel nous appartenons absolument, il n'appartient qu'à lui de nous appeler là où il lui plaît, et de choisir la condition qu'il connaît nous être convenable pour sa gloire et pour notre salut. C'est pourquoi nous ne devons rien faire en cela, ni en toute autre chose, que par sa divine volonté.

D. — *Quelle est la seconde cause des désordres qui arrivent dans le mariage ?*

R. — C'est qu'il y en a peu qui imitent le saint homme Tobie le jeune, qui disait à Dieu : « Seigneur, vous sa-« vez que j'épouse une femme par désir, non point « de volupté charnelle, mais seulement d'avoir des en-« fants qui vous bénissent éternellement[1]. » Et sa sainte épouse Sara, qui parlait aussi en cette façon : « Vous « connaissez, Seigneur, que jamais je ne convoitai « homme, et que j'ai gardé mon âme pure de toute « concupiscence ; mais j'ai consenti de prendre mari « en votre crainte, et non selon les inclinations de la « chair[2]. »

Au contraire, il y en a quantité qui, dans le dessein du mariage, n'ont point Dieu devant les yeux, ainsi que dit l'Ange Raphaël au jeune Tobie ; mais y sont portés plutôt par des motifs de charnalité ou d'avarice, que pour les intentions pour lesquelles Dieu a établi ce Sacrement. Et ce sont ceux-là, dit le même Ange, sur lesquels le diable a puissance[3] ; et ce fut la cause pour laquelle Dieu lui

[1] « Et nunc, Domine, tu scis quia non luxuriæ causa accipio sororem meam conjugem, sed sola posteritatis dilectione, in qua benedicatur nomen tuum in sæcula sæculorum. » Tob. VIII. 9.

[2] « Tu scis, Domine, quia nunquam concupivi virum, et mundam servavi animam meam ab omni concupiscentia. » Tob. III. 16.

[3] « Hi namque qui conjugium ita suscipiunt, ut Deum a se et a sua mente excludant, et suæ libidini ita vacent, sicut equus et mulus quibus non est intellectus habet potestatem dæmonium super eos. » Tob. VI. 17.

permit de tuer les sept maris qui furent donnés à Sara avant le jeune Tobie.

D — *Quelle est la troisième cause des malheurs qui arrivent aux personnes mariées?*

R. — C'est qu'il y en a plusieurs qui se marient, non seulement sans aucune vocation de Dieu à cet état, mais contre sa volonté directement.

D. — *Qui sont ceux-là?*

R. — Tous ceux qui se marient ayant fait vœu de chasteté ou de religion ; ou n'ayant pas encore l'âge compétent ; ou dans des degrés de consanguinité ou d'alliance qui sont prohibés ; ou avec des dispenses mal obtenues ; ou à des hérétiques ; ou avec quelque autre empêchement rendant le mariage nul ou illicite ; ou clandestinement, c'est-à-dire hors de la présence de leur propre Curé, sans témoins et sans proclamation de bans.

D. — *Quelle est la quatrième cause ?*

R. — C'est lorsque les parents obligent ou même forcent leurs enfants à se marier contre leur volonté, ou à prendre des partis pour lesquels ils n'ont point d'affection, ou qui sont d'âge trop inégal, ou qui sont méchants, ou de religion contraire.

D. — *Quelle est la cinquième cause ?*

R. — C'est lorsqu'on use de quelque moyen illicite et désagréable à Dieu pour parvenir au mariage, comme les filles et femmes qui à cette fin s'habillent mondainement, portent la gorge découverte, se parent avec excès et vanité ; et tous ceux et celles qui usent de potions, de charmes et autres superstitions pour la même intention.

D. — *Quelle est la sixième cause ?*

R. — Ce sont les vanités et mondanités, superfluités et dissolutions qui se passent ordinairement aux fiançailles et aux noces, qui provoquent l'ire de Dieu, parce qu'elles sont contraires à la profession solennelle que tous les chrétiens ont faite au baptême, de renoncer aux œuvres et aux pompes de Satan.

D. — *Quelle est la septième cause ?*

R. — C'est que plusieurs, étant accordés ou fiancés, s'imaginent qu'il leur est permis de vivre comme s'ils étaient mariés ; à raison de quoi ils commettent beaucoup de péchés qui attirent par après la malédiction de Dieu sur leur mariage.

D. — *Quelle est la huitième cause ?*

R. — C'est qu'il y en a plusieurs qui reçoivent ce sacrement en péché mortel, ne s'étant pas bien confessés auparavant ; et ainsi ils sont privés de la grâce et bénédiction qu'il doit conférer.

D. — *Quelle est la neuvième cause ?*

R. — C'est quand la fidélité mutuelle est violée, ce qui est un très grand crime et la source d'une infinité de maux.

D. — *Quelle est la dixième cause ?*

R. — C'est quand la sainteté du mariage est profanée par ceux qui n'en usent que pour assouvir leur passion et brutalité, *sicut equus et mulus* « comme des bêtes », ainsi que dit l'Ange au jeune Tobie[1], ou comme des hommes qui n'ont point de connaissance de Dieu, ainsi que dit saint Paul[2], se persuadant faussement qu'étant mariés, il leur est permis de se vautrer comme des pourceaux en toutes sortes de saletés et d'infamies ; ce qui est cause de plusieurs châtiments de Dieu sur eux.

D. — *Quelle est l'onzième cause ?*

R. — C'est quand la paix et dilection mutuelle est éteinte par les aversions, haines, discordes, jalousies, injures, crieries, malédictions, imprécations et mauvais traitements les uns au regard des autres ; car alors c'est un enfer et un commencement de damnation, si on n'y remédie.

D. — *Quelle est la douzième cause ?*

R. — C'est quand les affections mutuelles passent les bornes qui les doivent limiter, et qu'elles sont tellement

[1] *Tob.* VI 17.

[2] « Non in passione desiderii, sicut et gentes quæ ignorant Deum ». I *Thess.* IV., 5.

déréglées que le mari ne se soucie point d'offenser Dieu pour plaire à sa femme, ainsi que fit le premier homme ; et la femme ne fait point d'état de préférer les inclinations de son mari aux volontés de Dieu.

D. — *Quelle est la treizième cause ?*

R. — C'est lorsque, craignant d'avoir trop d'enfants, on use de moyens illicites pour empêcher d'en avoir.

D. — *Quelle est la quatorzième cause ?*

R. — C'est quand on n'a pas soin de former ses enfants et domestiques en la crainte et service de Dieu, et de leur enseigner à le connaître, aimer et prier, à garder ses commandements, à fréquenter comme il faut les saints Sacrements. « Si quelqu'un, dit saint Paul, n'a pas « soin des siens, spécialement de ses domestiques, il a « renié la foi et est pire qu'un infidèle[1]. »

D. — *Quelle est la quinzième cause ?*

R. — C'est lorsque les pères et mères s'arrogent une autorité sur leurs enfants, qui n'appartient qu'à Dieu ; c'est-à-dire lorsqu'ils veulent faire leur vocation, obligeant les uns à entrer dans l'état ecclésiastique ou dans la religion, qui n'y sont point appelés ; et en détournant quelquefois les autres qui y sont appelés : ce qui attire de grandes malédictions de Dieu sur les familles.

CHAPITRE XXII.

Remèdes à tous les maux précédents, et Moyens pour vivre chrétiennement et saintement dans le mariage.

D. — *Il ne faut pas s'étonner s'il arrive tant de désordres dans l'état de mariage ; car en voilà bien des causes qui ne sont que trop vraies et trop communes. Mais quels remèdes à tant de maux, et quels moyens pourrait-on trouver pour vivre chrétiennement dans cette condition ?*

[1] I *Tim.* V, 8.

R. — En voici douze excellents.

D. — *Dites le premier.*

R. — Auparavant que de s'engager à aucune condition, il faut se mettre en bon état, s'exercer quelque temps en prières, lectures spirituelles, aumônes, jeûnes, mortifications et autres exercices de piété, invoquer la très sainte Vierge, les Anges et les Saints, et consulter quelques serviteurs de Dieu, pour obtenir de lui, par tous ces moyens, qu'il donne lumière pour connaître sa sainte volonté, et grâce pour l'accomplir.

D. — *Dites le second.*

R. — Après qu'on a reconnu, par les moyens précédents, qu'on est appelé de Dieu à la condition du mariage, la principale chose qu'il faut considérer dans le parti qu'on doit choisir, c'est de prendre bien garde à jeter les yeux sur celui avec lequel on peut servir Dieu et faire son salut plus facilement.

D. — *Dites le troisième.*

R. — C'est, lorsqu'on est résolu d'entrer en cet état, de renoncer fortement aux inclinations charnelles et terrestres de la volupté et de l'avarice, et de protester à Dieu qu'on ne veut se marier que pour les intentions pour lesquelles il a institué le mariage.

D. — *Dites le quatrième.*

R. — Retrancher des festins et solemnités qui se font aux fiançailles et aux noces, tous les excès, mondanités et dissolutions ; et faire en sorte qu'il ne se passe rien qui soit contraire à la modestie, prudence et sainteté chrétiennes.

D. — *Dites le cinquième.*

R. — Durant le temps qu'on est en fiançailles, éviter plus que la peste les moindres choses contraires à la chasteté, et se conserver soigneusement en la crainte et grâce de Dieu.

D. — *Dites le sixième.*

R. — Avant que de recevoir ce sacrement, se préparer dignement à faire une bonne confession et communion Et si d'aventure on n'est pas instruit suffisamment touchant les choses qu'un chrétien doit savoir et pratiquer, avoir soin de se faire instruire par son confesseur ou pasteur, qui doit avoir un grand soin de ne point permettre qu'aucune des personnes qui sont en sa conduite reçoive ce sacrement, si elle n'a la connaissance qui est nécessaire des principaux mystères du christianisme, et si elle ne sait le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, et les commandements de Dieu et de l'Église, au moins en substance. Car, s'ils ne savent pas ces choses, comment les enseigneront-ils à leurs enfants ?

D. — *Dites le septième.*

R. — Suivre le conseil que l'ange Raphaël donna aux jeune Tobie[1] ; que saint Évariste, Pape et Martyr, donne à tous les chrétiens dans une épître qu'il écrit aux Évêques d'Afrique[2] ; et que même le sacré Concile de Trente[3] insinue, à savoir : « Qu'après avoir reçu le sacrement, on demeure au moins deux ou trois jours en continence et chasteté, employant ce temps-là en prières et bonnes œuvres, afin de plaire à Dieu et d'obtenir de sa divine bonté les grâces et bénédictions qui sont nécessaires pour le servir et honorer dignement en la condition en laquelle on entre .»

D. — *Dites le huitième.*

R. — Graver dans son cœur ces paroles de saint Paul

[1] « Tu autem cum acceperis eam, ingressus cubiculum, per tres dies continens esto ab ea, et nihil aliud, nisi orationibus vacabis cum ea. » *Tob*. VI, 18.

[2] « Uxor solemniter accipiatur [a viro] : et biduo vel triduo orationibus vacent et castitatem custodiant. » *In decreto*, 2 p., caus. XXX. quæst 5, cap. 1.

[3] « Postremo sancta Synodus conjuges hortatur ut, antequam contrahant, vel saltem triduo ante matrimonii consummationem, sua peccata diligenter confiteantur et ad sanctissimum Eucharistiae sacramentum pie accedant. » *Conc. Trid.*, sess. 24, de Ref , cap. 1

et les pratiquer, lequel, parlant aux personnes mariées, leur dit : « Vous savez quels sont les commandements « que je vous ai donnés par le Seigneur Jésus, qu'un cha- « cun de vous sache se comporter avec honnêteté et sain- « teté dans le mariage, et non point étant passionnés « de concupiscence, comme les Gentils qui ne con- « naissent point Dieu. Car Dieu ne nous a point appelés « à l'immondice, mais à la sainteté. C'est pourquoi qui- « conque rejette ceci, ne rejette point un homme, mais « Dieu[1]. »

D. — *Ajoutez quelque chose à cela.*

R. — Vivre selon le conseil que ce même apôtre donne à tous les chrétiens qui sont dans le mariage, lorsqu'il les exhorte de s'abstenir quelquefois pour un temps, par un mutuel consentement, afin de mieux vaquer à l'oraison[2].

Ce qui serait bon à faire spécialement au temps des fêtes de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, et au saint temps de l'Avent et de Carême, afin d'imiter au moins en partie tant de saintes personnes, dont les unes ont vécu en perpétuelle virginité dans le mariage ; les autres, après avoir eu quelques enfants, ont conservé la chasteté jusqu'à la fin de leurs jours. Ce qui était très commun parmi les premiers chrétiens : et c'est une chose infiniment agréable à celui qui aime infiniment les âmes chastes.

D. — *Dites le neuvième moyen de vivre chrétiennement dans le mariage.*

R. — Sur toutes choses, conserver la paix et la dilec-

[1] « Scitis enim quæ præcepta dederim vobis per Dominum Jesum... : ut sciat unusquisque vestrum vas suum possidere in sanctificatione et honore : non in passione desiderii, sicut et gentes quæ ignorant Deum... Non enim vocavit nos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem. Itaque qui hæc spernit, non hominem spernit sed Deum ». I *Thess.* IV, 2-8.

[2] « Nolite fraudare invicem, nisi forte ex consensu ad tempus, ut vacetis orationi. » I. *Cor* VII, 5.

tion mutuelle très soigneusement et au dépens de quoi q
ce soit, hormis de l'honneur de Dieu, craignant et fuya
plus que la mort tout ce qui est capable de l'altére
supportant et excusant bénignement les défauts les u
des autres ; le mari aimant sa femme comme Jésus-Chri
aime son Église, selon la parole sacrée[1] ; et la femm
rendant honneur et obéissance à son mari, comme
celui qui lui représente Jésus-Christ[2].

D. — *Dites le dixième.*

R. — Si Dieu ne donne point d'enfants, faire Notr
Seigneur et sa très sainte Mère ses héritiers en la pe
sonne des pauvres. S'il en donne, ne laisser pas de le
réserver une place parmi les héritiers, leur donnant u
portion de son bien, selon le conseil de saint Chryso
tome[3].

D. — *Dites l'onzième.*

R. — Offrir et consacrer à Dieu ses enfants par l'e
tremise de la bienheureuse Vierge, au même temps qu'o
vient à connaître qu'ils commencent à avoir l'être et
vie ; les faire baptiser sitôt qu'ils sont nés, sans différe
aucunement ; leur prononcer souvent les saints nom
de Jésus et Marie, quand ils approchent du temps auqu
ils commencent à parler, afin que les premières parol
qu'ils profèreront soient *Jesus*, *Maria* ; et avoir un trè
grand soin de leur aider à conserver le précieux trés
de la grâce baptismale lorsqu'ils sont arrivés à l'usage d
raison, leur imprimant de bonne heure dans l'âme u
très grande horreur du péché ; et leur donnant et faisa
donner et pratiquer, comme aussi à ses serviteurs et d

[1] « Viri diligite uxores vestras, sicut et Christus dilexit Eccl
siam ». *Eph.* V, 25.

[2] « Mulieres viris suis subditæ sint, sicut Domino. » *Eph.* V. 22.

[3] « Licet et in extremis vitæ momentis Deo (in persona pauperu
se gratum reddere, licet et per testamentum probabilem fieri. Qu
liter et quomodo ? Si cum necessariis tuis scribas hæredem, et ip
quoque totius hæreditatis partem distribuas... Cohæredem eum tu
rum institue filiorum. » *Ad populum Antioch.* Hom. XXV.

ıestiques, toutes les instructions nécessaires pour vivre hrétiennement.

D. — *Dites le douzième.*

R. — Ne forcer point les enfants à prendre une condition contre leur volonté ; mais lorsqu'ils sont en âge 'en choisir une, les faire mettre en bon état et s'y mettre vec eux ; puis communier ensemble, et après la sainte ommunion, conférer avec eux sur ce sujet pour tâcher e connaître à quoi Dieu les appelle, afin de les aider suivre sa vocation.

CHAPITRE XXIII.

Du péché.

D. — *Quelle est la chose du monde la plus horrible et létestable, et qu'un chrétien doit davantage craindre, fuir t abhorrer?*

R. — C'est le péché.

D. — *Qu'est-ce que le péché ?*

R — C'est tout ce qui est fait, dit, pensé ou désiré ontre la loi et volonté de Dieu.

D. — *Combien y a-t-il de sortes de péchés ?*

R. — Il y en a trois : l'originel, le mortel, le véniel.

D. — *Qu'est-ce que le péché originel ?*

R. — C'est celui que nous apportons au monde avec ious, et qui est effacé par le baptême.

D. — *Qu'est-ce que le péché mortel ?*

R. — C'est tout ce qui est fait, dit, pensé ou désiré, près qu'on a l'usage de raison, contre les commandenents de Dieu ou de son Église, en chose d'importance, t avec une pleine connaisance et volonté.

D. — *Qu'est-ce que le péché véniel?*

R. — C'est tout ce qui est fait, dit, pensé ou désiré ontre les commandements de Dieu ou de l'Église, en

chose de peu d'importance, ou bien par surprise et
garde, et sans pleine vue et délibération.

D. — *Pourquoi appelle-t-on celui-là mortel?*

R. — Parce qu'il tue notre âme, lui faisant per
la vie de la grâce, et nous précipite dans la mort ét
nelle.

D. — *Pourquoi appelle-t-on celui-ci véniel?*

R. — Parce qu'il ne nous rend pas ennemis de Di
et que, se commettant légèrement, il se pardonne fa
lement.

D. — *Le péché mortel est-il plus épouvantable que
mort?*

R. — Oui, car la mort tue seulement le corps, et
péché fait mourir l'âme.

D. — *Est-il plus horrible que le diable?*

R. — Oui, car tout ce que les diables ont d'horre
ils l'ont tiré du péché.

D. — *Est-il plus effroyable que l'enfer?*

R. — Oui, car tout ce que l'enfer a de rage et de f
reur procède du péché.

D. — *A-t-on vu des personnes qui aient mieux ai
souffrir la mort que de faire un péché mortel?*

R. — Oui, on a vu plus de douze millions de chr
tiens, de toutes sortes d'âge, de sexe et de condition, q
ont plutôt choisi la mort et toutes sortes de tourment
que d'offenser Dieu.

D. — *En a-t-on vu qui aient mieux aimé être posséd
du diable en leur corps, que d'être possédés du péché e
leur âme?*

R. — Oui, il y en a eu plusieurs qui ont mieux aim
souffrir le supplice et l'infamie de la possession corpo
relle du diable, que de faire même un péché véniel.

D. — *Y en a-t-il qui aient mieux aimé souffrir les tour
ments de l'enfer, que d'offenser Dieu mortellement?*

R. — Oui, les premiers chrétiens avaient tant le péch
en horreur, qu'ils criaient publiquement : Nous aimon

eux souffrir les supplices de l'enfer, que d'être séparés
Dieu par le péché.

D. — *Que voudriez-vous souffrir plutôt que de commettre un péché mortel?*

R. — J'aimerais mieux, moyennant l'aide de mon
Dieu, être brûlé tout vif; et je le prie qu'il me fasse la
grâce de souffrir plutôt tous les tourments de la terre et
l'enfer, que de l'offenser jamais mortellement.

CHAPITRE XXIV.

Des diverses sortes de péché.

D. — *Quels sont les principaux péchés?*

R. — Ce sont les sept péchés capitaux, qui sont la
source de tous les autres.

D. — *Nommez-les?*

R. — Orgueil, Avarice, Envie, Gourmandise, Luxure,
et Paresse.

D. — *Quels sont les péchés d'autrui?*

R. — Ce sont les péchés lesquels, quoiqu'ils soient
commis par les autres, nous sont néanmoins imputés et
nous rendent coupables devant Dieu, comme si nous les
avions commis.

D — *En combien de manière peut-on participer au péché d'autrui?*

R. — En neuf manières.

D. — *Dites-les.*

R. — 1. Si nous donnons conseil de mal faire;

2. Si nous le commandons;

3. Si nous y consentons;

4. Si nous y provoquons autrui;

5. Si nous le louons, approuvons et flattons;

6. Si nous le soutenons et défendons;

7. Si nous le dissimulons, étant obligés de reprendre corriger, avertir ou châtier ;

8. Si nous participons au larcin, ou si nous retenon un bien qui a été mal acquis ;

9. Si on a récélé ceux qui dérobent, ou si on tire quelqu profit de quelque méchante action faite par quelqu'un, o si on loge ceux qui mènent une méchante vie.

D. — *Combien y a-t-il de péchés contre le Saint-Esprit*

R. — Il y en a six.

D. — *Dites-les.*

R. — 1. La présomption de la miséricorde de Dieu

2. Le désespoir de son salut ;

3. Combattre par malice, et non par ignorance, quelque vérité de la foi et religion chrétienne ;

4. Être marri volontairement des dons et des grâces spirituelles que Dieu fait à son prochain ;

5. Persévérer sciemment et avec opiniâtreté et endurcissement dans son péché, méprisant les avertissements qu'on reçoit ;

6. Mourir sans pénitence.

D. — *Combien y a-t-il de péchés qui crient vengeance devant Dieu ?*

R. — Il y en a quatre.

D. — *Qui sont-ils ?*

R. — 1. L'homicide volontaire ; 2. le péché de sodomie ; 3. l'oppression des pauvres, des veuves et orphelins ; 4. retenir le salaire des serviteurs et artisans.

CHAPITRE XXV.

Des effets horribles du péché, et des remèdes.

D. — *Quel mal fait le péché et le pécheur contre Dieu ?*

R. — Il le déshonore infiniment ; il a tourmenté, crucifié et fait mourir cruellement et honteusement le Fils de Dieu ; et il le crucifie encore perpétuellement, foule

ux pieds son précieux sang, et détruit le fruit et l'effet e sa passion et de sa mort.

D. — *Quel mal fait-il contre celui qui le commet ?*

R. — Il lui fait perdre la grâce de Dieu et le royaume ternel de la gloire, et l'abîme pour jamais dans les feux t supplices de l'enfer.

D. — *Qu'est-ce qu'un homme qui est en péché mortel ?*

R. — C'est un ennemi de Dieu : il est excommunié u ciel et condamné à l'enfer. Il est en la possession u diable, il est enfant du diable, esclave de Satan, nembre de Lucifer, tison du feu éternel ; en un mot 'est un diable par ressemblance, et il est un vrai nfer.

D. — *Pourquoi est-ce un enfer ?*

R. — Parce que son âme est l'habitation des démons, elon la parole du Fils de Dieu[1].

D. — *Est-ce un article de foi que quiconque meurt en péché mortel est damné ?*

R. — Oui, quand ce serait un Roi, un Empereur, un Pape, le plus grand monarque du monde.

D. — *Que faut-il faire pour se garder du péché ?*

R. — Cinq choses.

D. — *Quelle est la première ?*

R. — C'est de se confesser et communier tout au noins une fois par mois.

D. — *En quel danger se mettent ceux qui négligent de se confesser souvent ?*

R. — En danger manifeste de mourir en péché mortel et de ne voir jamais la face de Dieu.

D. — *Pourquoi ?*

R. — Parce que, étant tombés en quelque péché mortel, et ne se relevant pas promptement par la sainte confession, si la mort les surprend en cet état, les voilà damnés pour une éternité.

[1] « Et intrantes habitant ibi » Matt. XII. 45.

D. — *Quelle est la seconde chose qu'il faut faire pour éviter le péché?*

R. — C'est de donner au moins un quart d'heure à Dieu tous les matins et tous les soirs, pour faire à genoux les prières qui nous ont été enseignées.

D. — *Quelle est la troisième ?*

R. — C'est d'avoir une vraie dévotion à la très sainte Vierge, en la manière qui nous a été dite.

D. — *Quelle est le quatrième ?*

R. — C'est de lire avec attention quelque chose tous les jours, pour le moins aux dimanches et aux fêtes, dans un livre de piété et de dévotion.

D. — *Quelle est le cinquième?*

R. — C'est de graver bien avant dans son cœur une puissante résolution de garder exactement tous les commandements de Dieu et de son Église, et de mourir plutôt que de rien faire à l'encontre avec vue et délibération. Si on ne sent pas en soi cette résolution, prier Dieu qu'il la donne, et la renouveler tous les matins et tous les soirs. Si par malheur on tombe en quelque péché, se relever toujours sans perdre courage, et rentrer dans sa première résolution.

D. — *Dites les Commandements de Dieu.*

R. 1. Un seul Dieu tu adoreras
Et aimeras parfaitement.
2. Dieu en vain tu ne jureras,
Ni autre chose pareillement.
3. Les dimanches tu garderas
En servant Dieu dévotement.
4. Père et mère honoreras,
Afin que vives longuement.
5. Homicide point ne seras
De fait ni volontairement.
6. Luxurieux point ne seras
De corps ni de consentement.
7. Rien du prochain tu ne prendras,
Ni retiendras à ton escient.
8. Faux témoignage ne diras,
Ni mentiras aucunement.
9. Femme d'autrui ne convoiteras,
Dieu le défend absolument.
10. Ses biens tu ne désireras
Pour les avoir injustement.

D. — *Dites les Commandements de l'Église.*

R. 1. Les fêtes tu sanctifieras
Qui te sont de commandement.
2. Aux saints dimanches messe ouïras
Et aux fêtes pareillement.
3. Tous tes péchés confesseras
A tout le moins une fois l'an.
4. Ton Créateur tu recevras
Au moins à Pâques humblement.
5. Quatre-Temps, Vigiles jeûneras,
Et le Carême entièrement.
6. Vendredi chair ne mangeras,
Ni le samedi mêmement.

CHAPITRE XXVI.

Des bonnes œuvres, des Vertus chrétiennes, des Dons et Fruits du Saint-Esprit, et des Béatitudes évangéliques.

D. — *Est-ce assez de ne point faire de mal pour vivre chrétiennement ?*

R. — Non, mais il faut faire du bien, s'exercer aux bonnes œuvres et vertus chrétiennes, et porter des fruits dignes de Dieu.

D. — *Cela est-il nécessaire pour être sauvé?*

R. — Oui.

D. — *Pourquoi?*

R. — Parce que Notre-Seigneur nous déclare dans l'Évangile, que l'arbre qui ne portera point de fruit sera coupé et jeté au feu éternel[1]; que le serviteur inutile sera jeté pieds et poings liés dans les ténèbres extérieures, où il y aura pleurs et grincements de dents[2]; et qu'au jour du jugement, il prononcera cet arrêt effroyable

[1] Omnis arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur et in ignem mittetur. » Matth. III, 10.

[2] « Et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores : illic erit fletus et stridor dentium. » Matth. XXV,

contre les réprouvés : « Séparez-vous de moi, maudits,
« et allez au feu éternel qui est préparé au diable et à ses
« anges. Car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à
« manger ; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à
« boire ; j'ai été nu, et vous ne m'avez pas revêtu ; j'ai
« été prisonnier, et vous ne m'avez pas visité[1]. »

D. — *Combien y a-t-il de sortes de bonnes œuvres ?*

R. — Il y en a trois : l'Oraison, le Jeûne, l'Aumône ou Miséricorde, à laquelle se rapportent les œuvres de miséricorde corporelles et spirituelles, dont il a été parlé au Chap. XIII, page 432.

D. — *Combien y a-t-il de vertus théologales ?*

R. — Trois : Foi, Espérance, Charité.

D. — *Combien y a-t-il de vertus cardinales, c'est-à-dire qui sont les sources et les fondements des autres vertus ?*

R. — Il y en a quatre.

D. — *Qui sont-elles ?*

R. — Prudence, Justice, Force, Tempérance.

D. — *Quelles sont les vertus qui sont opposées au sept vices capitaux ?*

R. — Humilité, Libéralité, Charité, Abstinence, Chasteté, Patience, Dévotion.

D. — *Combien y a-t-il de Dons du Saint-Esprit ?*

R. — Sept : 1. Le don de Sapience ; 2. d'Intelligence ; 3. de Conseil ; 4. de Force ; 5. de Science ; 6. de Piété ; 7. de Crainte de Dieu.

D. — *Combien y a-t-il de Fruits du Saint-Esprit ?*

R. — Douze : 1. Charité ; 2. Joie ; 3. Paix ; 4. Pénitence ; 5. Longanimité ; 6. Bonté ; 7. Bénignité ; 8. Mansuétude ; 9. Foi ; 10. Modestie ; 11. Continence ; 12. Chasteté.

[1] Discedite a me maledicti in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus. Esurivi enim, et non dedistis mihi manducare ; sitivi, et non dedistis mihi potum ; hospes eram, et non collegistis me ; nudus, et non cooperuistis me ; infirmus et in carcere, et non visitastis me. » Matth. XXV, 41-43.

D. — *Combien y a-t-il de Béatitudes évangéliques?*

R. — Il y en a huit.

D. — *Dites-les.*

R. — 1. Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux.

2. Bienheureux les débonnaires, parce qu'ils posséderont la terre.

3. Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés.

4. Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés.

5. Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde.

6. Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.

7. Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu.

8. Bienheureux ceux qui sont persécutés pour la justice, parce qu'à eux est le royaume des cieux [1].

D. — *Combien y a-t-il de Conseils évangéliques?*

R. — Trois principaux : 1. Pauvreté volontaire; 2. Chasteté perpétuelle; 3. Obéissance parfaite.

D. — *Combien l'homme a-t-il d'ennemis?*

R. — Quatre : le Péché, le Diable, le Monde, la Chair.

D. — *Quelles sont les choses dernières qui arrivent à l'homme?*

R. — La Mort, le Jugement, l'Enfer, le Paradis.

D. — *Que faut-il faire pour être délivré de la terreur de la mort, du jugement et de l'enfer, et pour jouir du paradis?*

R. — Outre tout ce qui a été déjà dit, il faut se servir fidèlement des Exercices qui sont marqués dans les chapitres suivants, afin de commencer, employer et finir saintement chaque jour de sa vie.

[1] Matth. V, 3-10.

CHAPITRE XXVII.

Ce qu'un chrétien doit faire au matin.

D. — *Quelle est la première pensée qu'un chrétien doit avoir le matin sitôt qu'il est éveillé ?*

R. — C'est d'élever son cœur à Dieu, pour se donner à lui.

D. — *Quelle est la première action qu'il doit faire?*

R. — C'est le signe de la croix en cette sorte : ✠ In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen.

D. — *Quelle est la première parole qu'il doit prononcer?*

R. — C'est le saint Nom de JÉSUS et de MARIE par trois fois, en cette manière : JESUS MARIA, JESUS MARIA, JESUS MARIA.

D. — *Après, que faut-il faire ?*

R. — Il faut donner son cœur à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère, en cette sorte :

« O Jésus, je vous donne mon cœur pour jamais. O Marie, Mère de Jésus, je vous donne mon cœur : donnez-le s'il vous plaît à votre Fils. »

D. — *Quand on est levé, que faut-il faire ?*

R. — Il faut se mettre à genoux pour adorer Dieu, le remercier, lui demander pardon, s'offrir et se donner à lui avec tout ce qu'on fera en la journée, et le prier qu'il nous fasse la grâce de mourir plutôt que de l'offenser. Puis s'offrir à la sainte Vierge, à son Ange gardien, et à tous les Anges et Saints en général

D. — *Faites-moi un acte d'adoration.*

R. — « O grand Jésus, je vous adore de tout mon cœur, comme mon Dieu, mon Créateur et mon Sauveur. »

D. — *Faites-moi un acte de remerciement.*

R. — « O bon Jésus, je vous remercie de toute mon affection, pour toutes les grâces que j'ai reçues de vous en toute ma vie, et spécialement durant cette nuit. »

D. — *Faites-moi un acte de contrition pour lui demander pardon.*

R — « O mon Dieu, je vous demande pardon de tout mon cœur de tous mes péchés, que je déteste pour l'amour de vous, vous protestant de m'en vouloir confesser et amender. »

D — *Faites-moi un acte d'oblation ou de donation de vous-même à Notre-Seigneur.*

R. — « O mon Sauveur, je me donne tout à vous et tout ce que je ferai aujourd'hui. Faites, s'il vous plaît, que je meure plutôt que de vous offenser mortellement. »

D. — *Faites-moi un acte d'oblation à la sainte Vierge et aux Saints.*

R. — « O Marie, Mère de Jésus, ô bienheureux saint Joseph, ô mon saint Ange gardien, ô tous les Anges et tous les Saints et Saintes de Jésus, je m'offre à vous : offrez-moi à mon Sauveur, et le priez que je meure plutôt aujourd'hui que de l'offenser mortellement. »

D. — *Après cela que faut-il faire?*

R. — Il faut dire le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo* en latin ou en français.

D. — *A la fin de nos prières que faut-il faire?*

R. — Il faut demander la bénédiction à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère en cette forme :

« O Jésus, ô Marie Mère de Jésus, donnez-moi s'il vous plaît votre sainte bénédiction, *In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen.* »

D. — *Que dites-vous d'un chrétien qui ne se met point à genoux au matin et au soir pour prier Dieu?*

R. — Ce n'est pas un chrétien, car il n'en fait pa sles devoirs.

Ce qu'il faut faire durant la sainte Messe.

D. — *Est-ce une bonne chose d'entendre la sainte Messe tous les jours?*

R. — Très bonne, très salutaire et très agréable à Dieu.

D. — *Que faut-il faire durant la sainte Messe ?*

R. — Il faut penser à la Passion de Notre-Seigneur, ou bien dire ses heures, ou son chapelet, ou quelques autres saintes prières vocales ou mentales.

D. — *Faut-il être à genoux durant la sainte Messe ?*

R. — La majesté suprême de notre Dieu qui est là présent, environné d'un million d'Anges qui l'adorent avec tremblement, nous oblige à cela, tout au moins depuis la Préface jusqu'après la Communion.

D. — *Quand le prêtre vient à élever et montrer Notre-Seigneur, que faut-il faire ?*

R. — Il faut l'adorer, lui demander pardon de nos péchés, et nous donner à lui en cette manière :

« O Jésus, je vous reconnais et adore comme mon Dieu, mon Sauveur et mon souverain Seigneur.

« O Jésus, je vous crie merci : Faites miséricorde à ce pauvre pécheur qui déteste ses péchés de tout son cœur pour l'amour de vous.

« O mon cher Jésus, je vous donne mon cœur, mon corps et mon âme : possédez-moi tout pour jamais. »

D. — *Quand le prêtre lève le Sang de Notre-Seigneur dans le calice, que faut-il faire ?*

R. — Il faut l'adorer, demander derechef pardon de nos péchés qui ont été cause qu'il a été répandu en la croix, et l'offrir au Père éternel en satisfaction de nos offenses, en cette sorte :

« O précieux Sang de mon Sauveur, je vous salue et adore du plus profond de mon âme. Oh ! que j'ai en horreur mes péchés pour lesquels vous avez été répandu !

« O Père de Jésus, je vous offre ce Sang divin de votre Fils en satisfaction de mes fautes. Que je perde plutôt tout le mien et ma vie que de vous offenser pour l'avenir. »

D. — *Quand le prêtre communie, que faut-il faire ?*

R. — Il faut communier spirituellement avec lui, désirant ardemment de recevoir Notre-Seigneur dans notre cœur, et le suppliant qu'il y vienne pour détruire

tout ce qui lui déplaît, et pour le remplir de son divin amour.

D. — *A la fin de la Messe, que faut-il faire?*

R. — Auparavant que de sortir de l'église, il faut demander la bénédiction à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère.

D. — *Avec quelle résolution faut-il s'en retourner en sa maison?*

R. — Avec résolution de mourir plutôt ce jour-là que d'offenser Dieu mortellement, et de bien employer la journée à son service.

CHAPITRE XXVIII.

Ce qu'un chrétien doit faire durant la journée.

D. — *Quand on commence son travail au matin, que faut-il faire?*

R. — Il faut faire le signe de la croix, et l'offrir à Dieu en cette manière :

« O mon Dieu, je vous offre mon travail que je veux faire pour l'amour de vous : donnez-y, s'il vous plaît, votre sainte bénédiction. »

D. — *Quand, durant la journée, on souffre quelque mal ou quelque incommodité, que faut-il faire?*

R. — Il faut élever son cœur à Notre-Seigneur, et lui dire ainsi :

« O mon Jésus, je vous offre ce mal ou cette incommodité que je veux souffrir pour l'amour de vous, en l'honneur des grandes souffrances que vous avez portées pour l'amour de moi. »

D. — *Quand on nous dit quelque injure ou malédiction, ou qu'on nous fait quelque déplaisir, faut-il rendre injure pour injure et mal pour mal ?*

R. — Il faut bien s'en garder, car c'est le propre des

enfants de Satan. Mais le propre des enfants de Dieu, c'est de rendre bien pour mal, et bénédiction pour malédiction.

D. — *Que faut-il donc faire ?*

R. — Il faut pardonner tout à l'heure, et prier Notre-Seigneur qu'il pardonne, en cette sorte :

« O mon Dieu, je pardonne, pour l'amour de vous, cette offense que j'ai reçue, et vous supplie de la pardonner, et toutes celles aussi que j'ai jamais faites contre vous. »

D. — *Quand il arrive quelque mauvaise pensée durant le jour, ou quelque tentation ou occasion d'offenser Dieu, que faut-il faire ?*

R. — Il faut la rejeter tout aussitôt, et élever promptement son cœur à Notre-Seigneur, et lui dire ainsi :

« O Jésus, je renonce de tout mon cœur à cette mauvaise pensée. Aidez-moi, s'il vous plaît, ne me délaissez pas ; faites que je meure plutôt tout maintenant que de vous offenser.

D. — *Donnez-moi encore quelque autre moyen pour chasser les mauvaises pensées.*

R. — Un très bon moyen, c'est de prononcer de bouche, ou au moins de cœur, le saint Nom de Jésus et de Marie, et de ne cesser de le prononcer jusqu'à ce que la mauvaise pensée soit chassée, en cette façon :

JESUS MARIA, JESUS MARIA, JESUS MARIA.

D. — *Si par malheur on tombe durant la journée en quelque péché, que faut-il faire ?*

R. — Il ne faut pas le laisser croupir dedans son cœur ; mais tout à l'heure il faut l'effacer par un acte de contrition, en cette manière :

« O mon Dieu, je vous demande pardon de ce péché, que j'ai en horreur pour l'amour de vous. Que je meure plutôt à l'avenir que d'y retomber. »

D. — *Avant que de prendre son repas que faut-il faire ?*

R. — Il faut élever son cœur à Notre-Seigneur devant

ou après, ou même durant la bénédiction, pour lui offrir son repas, en cette sorte :

« O Jésus, je vous offre ce repas, en l'honneur et union des repas que vous et votre sainte Mère avez pris en la terre. Que tous les morceaux que je mangerai et toutes les gouttes que je boirai soient autant d'actes de louange vers vous et vers votre bienheureuse Mère. »

D. — *Et en chaque heure du jour, que faut-il faire ?*

R. — Il faut élever son cœur à Dieu, tantôt en une manière, tantôt en l'autre par diverses aspirations.

D. — *Donnez-m'en quelque manière.*

R. — « O Jésus, je me donne tout à vous. »

D. — *Une autre manière.*

R. — « O Jésus, je vous donne mon cœur pour jamais. »

D. — *Une autre façon.*

R. — « O Marie, Mère de Jésus, soyez Mère et Reine de mon cœur. »

D. — *Une autre façon.*

R. — O Jésus, soyez moi Jésus. O Marie, soyez-moi Marie. »

CHAPITRE XXIX.

Ce qu'un chrétien doit faire le soir.

D. — *Qu'est-ce qu'un chrétien doit faire le soir avant que de se coucher ?*

R. — Il doit se mettre à genoux et faire cinq choses.

D. — *Quelle est la première ?*

R. — C'est d'adorer Notre-Seigneur, comme le matin

D. — *Quelle est la seconde ?*

R. — C'est de le remercier des grâces qu'il a reçues de lui en toute sa vie, et spécialement durant toute la journée.

D. — *Quelle est la troisième ?*

R. — C'est de s'examiner, pour reconnaître les offenses qu'il a commises contre Dieu durant le jour, en pensées, paroles et actions ; et ensuite lui en demander pardon, faisant un acte de contrition, afin de ne se coucher pas avec un péché mortel dans son âme.

D. — *Quelle est la quatrième ?*

R. — C'est de se donner derechef à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère, et leur offrir son repos en cette façon :

« O Jésus, je vous offre le repos que je vais prendre, en l'honneur du repos que vous et votre sainte Mère avez pris pendant que vous étiez en ce monde, désirant que toutes mes respirations et tous les battements de mon cœur soient autant d'actes de louange et d'amour vers vous. »

D. — *Quelle est la cinquième ?*

R. — C'est de s'offrir et se recommander à son bon Ange, à saint Joseph et à tous les Anges et Saints, et les prier que, pendant que nous reposerons, ils adorent, bénissent et aiment pour nous Notre-Seigneur et sa bienheureuse Mère.

D. — *Après cela que faut-il dire ?*

R. — Le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, le *Confiteor ;* puis demander la bénédiction à Jésus et à Marie.

D. — *Ceux qui se couchent le soir sans prier Dieu, sans faire un acte de contrition, en quel danger se mettent-ils ?*

R. — En danger de se trouver, à leur réveil, dans les flammes éternelles.

D. — *En se couchant que faut-il faire ?*

R. — Il faut faire le signe de la croix sur soi et sur son lit, et prendre de l'eau bénite et en jeter aussi sur son lit.

D. — *Quand on est couché que faut-il faire et dire ?*

R. — Il nous faut souvenir que nous mourrons, et bientôt ; et dire les dernières paroles que Notre-Seigneur a dites en la croix, et qu'il nous faudra dire à la mort,

lésirant de les dire avec la même dévotion que nous es voudrions dire à cette heure-là.

D. — *Quelles sont ces paroles ?*

R. — « Pater, in manus tuas commendo spiritum neum. »

D. — *Quelles sont les dernières paroles qu'il faut dire ivant que de s'endormir ?*

R. — Ce sont les mêmes qu'il faut dire au matin, sitôt ju'on est éveillé, à savoir :

« O Jésus, je vous donne mon cœur pour jamais.

« O Marie, Mère de Jésus, je vous donne mon cœur : lonnez-le s'il vous plait à votre Fils.

« JESUS MARIA, JESUS MARIA, JESUS MARIA. »

D. *Quand on s'éveille durant la nuit, que faut-il faire ?*

R. — Il faut se souvenir qu'il y a quantité de saints Religieux et Religieuses qui veillent et qui passent la nuit à adorer et louer Dieu ; et lui offrir toutes les louanges qui lui sont rendues, tant par ces saintes âmes-là, que par tous les Anges et Saints qui le glorifient perpétuellement dans le ciel.

CHAPITRE XXX.

De la confession générale, et du moyen facile pour s'examiner.

QUICONQUE désire de pourvoir comme il faut à la plus importante affaire qu'il ait au monde, qui est l'affaire de son salut éternel, il est nécessaire qu'il fasse, pour le moins une bonne fois en sa vie, une confession générale, pour suppléer à plusieurs défauts qui peuvent être arrivés dans les particulières, et les avoir rendues nulles. Et après cela, il est bon à ceux qui se confessent souvent, d'en faire une d'an en an, pour réparer encore les man-

quements qui se sont glissés dans les confessions qu'on a faites durant l'année.

Pour se préparer à la confession générale, après avoir protesté devant Dieu qu'on veut faire cette action pour l'amour de lui et pour sa gloire ; comme aussi après avoir invoqué la miséricorde de Notre-Seigneur et l'aide de la très sainte Vierge, de saint Joseph, de son bon Ange et de tous les Anges et Saints : il faut prendre un temps raisonnable, ni trop long ni trop court, pour s'examiner soigneusement sur les commandements de Dieu et de l'Église et sur les péchés capitaux, c'est-à-dire sur tous les péchés marqués ci-après, qui sont les principaux qui se peuvent commettre contre chaque commandement et en chaque péché capital.

Mais notez, s'il vous plaît, qu'on peut offenser Dieu contre les commandements de Dieu, et en chaque péché, au moins pour la plupart, en sept manières : 1. par pensées, lorsqu'on s'y arrête et qu'on y prend plaisir volontairement ; 2. par désirs ou volontés ; 3. par paroles ; 4. par actions ; 5. en y excitant autrui, ou d'exemple, ou de paroles, ou de conseil ; 6. lorsque le pouvant faire, on n'empêche pas les autres de commettre le péché, spécialement ceux qui dépendent de nous ; 7. lorsqu'on dit : « Cela est bien », et qu'on approuve ou qu'on loue le péché d'autrui.

C'est pourquoi, pour bien reconnaître vos péchés, trois choses sont nécessaires :

1. Il faut vous examiner sur chacun des commandements de Dieu, si vous l'avez point transgressé en quelqu'une de ces sept manières, ou en plusieurs, ou en toutes. Mais, que cet examen ne vous mette point en peine, car vous le trouverez tout fait ci-après.

2. A chacun des péchés qui sont marqués dans ce même examen, il faut regarder combien de fois ou environ vous l'avez commis, ou en toute votre vie, ou par an, ou par mois, ou par semaine, ou par jour.

3. Afin de vous en mieux souvenir, il faut, à chaque péché, regarder les lieux où vous avez été et demeuré depuis que vous avez l'usage de raison, et les personnes que vous avez fréquentées. Comme aussi il est bon d'écrire vos fautes à mesure que vous les connaîtrez.

Si tout ceci vous semble trop difficile, donnez-vous à Dieu, et faites comme vous pourrez. Pourvu que vous ayez une bonne volonté de ne rien cacher à votre confesseur, et que vous apportiez une raisonnable diligence pour vous examiner de vos fautes, en quelque façon que ce soit, cela suffit pour contenter Dieu et pour vous sauver.

DES PRINCIPAUX PÉCHÉS

qui se peuvent commettre contre chaque Commandement de Dieu.

Voici les principaux péchés qui se peuvent commettre contre le premier des commandements de Dieu :

Un seul Dieu tu adoreras,
Et aimeras parfaitement.

Ne se donner pas à Dieu sitôt qu'on a l'usage de raison.

N'avoir soin d'apprendre les choses nécessaires à son salut.

Ne les enseigner pas, ou ne les faire pas enseigner à ceux qui dépendent de nous.

Ne se préparer point avant que de se confesser.

Céler quelque péché ou circonstance notable, dans la confession.

Se confesser sans repentance de ses péchés et sans volonté de s'amender.

Se confesser sans quitter l'occasion prochaine du péché.

Se confesser sans rendre le bien d'autrui, le pouvant faire, ou sans se réconcilier avec le prochain.

Se confesser à un prêtre, sachant ou doutant avec raison qu'il n'est pas approuvé, si ce n'est en extrême nécessité.

Choisir à dessein un confesseur sourd ou ignorant.

Ne faire pas les pénitences imposées.

Révéler quelque chose qu'on a ouïe de la confession d'autrui.

Communier indignement, c'est-à-dire ayant retenu quelque péché volontairement dans sa confession ; ou sans vouloir rendre le bien d'autrui, ni se réconcilier.

Hanter les hérétiques sans grande nécessité.

Ajouter foi à ce qu'ils disent contre la créance de l'Église.

S'arrêter volontairement à quelque doute touchant quelque article de la foi catholique.

Parler ou disputer trop librement contre les choses de la religion.

Lire des livres hérétiques.

Mettre des enfants ou autres personnes en service ou apprentissage chez eux.

Contracter alliance avec eux.

Aller à leur prêche par curiosité ou autrement.

Assister à leurs enterrements, mariages et autres cérémonies.

N'adorer et ne prier point Dieu au soir et au matin, et n'exciter point ceux qui dépendent de soi de le faire.

Mépriser et se moquer des choses de Dieu.

Tourner en raillerie les paroles de l'Écriture sainte, ou s'en servir pour rire.

Murmurer ou s'impatienter contre Dieu.

Se désespérer.

N'accomplir pas les vœux qu'on a faits à Dieu.

Aller au devin ; user de charmes, de caractères[1] ou autres sortilèges.

[1] « *Caractère* : signe, marque portée par superstition comme talisman. » Littré.

Faire tourner le sas[1] ; dire ou faire dire la bonne aventure.

Se servir de certaines oraisons superstitieuses pour relever l'estomac, conjurer le feu, le chancre, les maladies des chevaux, et autres choses semblables.

Enseigner ces choses à d'autres.

Lire des livres de magie ou de superstition.

Contre le second Commandement.

DIEU EN VAIN TU NE JURERAS,
NI AUTRE CHOSE PAREILLEMENT.

Jurer en vain et sans cause raisonnable le nom de Dieu, ou de la sainte Vierge, ou des Saints.

Proférer le nom du diable en se donnant à lui, ou en lui donnant quelque autre créature raisonnable ou irraisonnable.

Se maudire soi-même ou autrui.

Faire des serments d'imprécation, comme de dire : « Je ne voie jamais Dieu ! Que je sois damné ! Que je meure misérablement ! Que la peste m'étrangle, etc. »

Sur quoi il faut ajouter si ç'a été contre la vérité.

Jurer contre la vérité, le sachant bien.

Blasphémer la mort, ou le sang, ou les membres sacrés du Fils de Dieu.

Inventer de nouvelles manières de blasphémer.

Être cause que d'autres jurent ou blasphèment, par le mauvais exemple qu'on leur donne, ou ne les corrigeant pas, ou les provoquant à jurer sans cause raisonnable.

Approuver et louer ceux qui jurent et blasphèment.

[1] « Prétendu mode de divination avec un sas qu'on fait tourner sur la pointe de ciseaux. » I.

Contre le troisième Commandement.

Les dimanches tu garderas
En servant Dieu dévotement.

Travailler, ou faire travailler aux dimanches et aux fêtes, sans une très grande nécessité.

Employer les dimanches et fêtes aux tavernes, aux jeux et aux danses.

N'assister point à une messe entière ces jours-là, sans cause légitime, ou être cause que d'autres n'y assistent point.

Causer dans l'église, spécialement durant la sainte Messe.

Venir à l'église pour quelque mauvaise intention.

Y faire quelque action méchante.

Négliger d'assister aux Vêpres, catéchismes et prédications.

Contre le quatrième Commandement.

Père et mère honoreras,
Afin que vives longuement.

Mépriser en son esprit son père et sa mère, ses maîtres et maîtresses, ou ses autres supérieurs, comme les pasteurs, confesseurs, prêtres, rois, magistrats, etc.

Leur désirer la mort ou quelque autre mal.

Se moquer d'eux, ou leur dire des paroles de mépris ou d'injure, ou en mal parler.

Leur donner sujet de fâcherie et de mécontentement.

Ne leur obéir pas, et ne pas les servir fidèlement.

Ne les assister pas en leur besoin.

Leur dérober quelque chose.

Les frapper ou maltraiter.

Exciter les autres à ces mêmes fautes.

Ne prier et ne faire point prier Dieu pour eux après leur mort.

N'exécuter point les testaments

Négliger et mépriser ses pauvres parents et alliés.

Péchés des pères et mères, maîtres et maîtresses contre leurs enfants et serviteurs.

Désirer la mort ou quelque autre mal à ses enfants et serviteurs.

Les injurier, maudire, donner au diable.

Les traiter avec trop de rigueur et de cruauté.

N'avoir pas soin de leur salut, et de leur apprendre ou faire apprendre à prier Dieu, à entendre la messe, à se confesser et communier et assister aux prédications et catéchismes.

Les marier, ou obliger à être prêtres ou religieux contre leur volonté et sans vocation de Dieu ; ou bien les empêcher d'être ecclésiastiques ou religieux, y étant appelés de Dieu.

Ne payer pas raisonnablement et au temps qu'il le faut, ses serviteurs et servantes et les ouvriers qu'on a fait travailler ; ou bien attendre à les payer au dimanche ou à la fête, ce qui est cause qu'ils perdent la messe, et qu'ils vont manger à la taverne ce qu'ils ont gagné durant la semaine.

Contre le cinquième Commandement.

Homicide point ne seras
De fait, ni volontairement

Penser mal ou juger témérairement de son prochain, et s'y arrêter volontairement.

Se désirer la mort par impatience ou désespoir ; avoir volonté de se la procurer.

Avoir haine contre quelqu'un ; sur quoi il faut s'examiner contre combien de personnes on en a eu, de quelle condition elles étaient, et combien de temps ces haines ont duré.

Désirer la mort à autrui par haine ou envie.

Souhaiter quelque autre mal à son prochain par vengeance, comme la perte de ses biens ou de son honneur, ou sa damnation, ou que Dieu lui envoie quelque maladie ou autre châtiment ; lui susciter quelque calomnie ou procès par vengeance.

Désirer ou demander à Dieu qu'il châtie ceux contre qui on a quelque inimitié.

Avoir la volonté de battre ou de tuer.

Avoir volonté de se battre en duel.

Exécuter cette détestable volonté.

Exciter et attirer les autres à cela.

Approuver et louer ceux qui le font.

Battre ou faire battre, tuer ou faire tuer.

Se délecter à penser et s'imaginer la mort, la ruine et le désastre de son ennemi.

Refuser de pardonner les offenses reçues, et de se réconcilier avec ses ennemis.

Dire des injures, malédictions, imprécations ou moqueries.

Semer des discordes par des rapports ou autrement.

Médire d'autrui, ou prendre plaisir à en ouïr médire.

Se réjouir du mal d'autrui, et être marri de son bien et de sa prospérité.

Commander, conseiller, persuader ou approuver de faire quelque déplaisir au prochain, ou louer ceux qui lui en ont fait.

N'empêcher pas le mal qui est fait au prochain par ceux qui dépendent de nous.

Prendre ou faire prendre des breuvages ou autre chose pour empêcher la génération.

Conseiller ou procurer l'avortement, ou tenir des enfants dans le lit, avec danger de suffocation.

Faire mettre ou détenir quelqu'un en prison injustement.

Négliger d'assister les pauvres dans leur extrême nécessité : car en ce cas-là, ne les aider pas, c'est les tuer.

Contre le sixième Commandement.

Luxurieux point ne seras
De corps ni de consentement.

S'arrêter volontairement à des pensées ou imaginations déshonnêtes.

Avoir des sentiments, aiguillons ou mouvements charnels, et y prendre plaisir volontairement.

Avoir volonté de commettre quelque péché déshonnête : et si c'est au regard d'une personne mariée, ou parente, ou d'Église, il est nécessaire de le spécifier.

Chercher les occasions d'accomplir cette mauvaise volonté.

Commettre le péché en effet ; sur quoi il est nécessaire de spécifier si ç'a été avec personnes mariées, ou parentes, ou consacrées à Dieu ; et s'il y a eu scandale ; et en cas qu'il en soit sorti des enfants, si on a eu soin de les faire nourrir et instruire ; et si ce péché continue encore, et s'il y a point d'occasion prochaine ; si on a point usé de violence ou de fraude

Commettre ce péché abominable avec personnes de même sexe.

Regarder des femmes et filles à mauvaise intention.

Regarder des tableaux lascifs ou quelques autres objets déshonnêtes ou provoquant à l'impudicité.

Faire voir à d'autres quelque objet impudique.

Faire, ou vendre, ou garder en sa maison les susdits tableaux ou figures déshonnêtes.

Lire ou avoir en sa maison des livres impudiques.

Composer ou vendre semblables livres ou chansons lubriques.

Écrire ou recevoir des lettres à mauvaise fin.

Aller, mener et attirer d'autres aux bals, danses et comédies.

Dire des paroles, ou chanter des chansons déshonnêtes, ou prendre plaisir à en ouïr dire ou chanter.

Boire ou manger à dessein de se provoquer à impudicité.

Porter le sein ou la gorge découverte ; exciter d'autres à le faire, ou le permettre aux personnes sur lesquelles on a du pouvoir : chose qui est cause de quantité de péchés et de la damnation de plusieurs âmes, et qui est condamnée par la bouche des Prophètes, des Apôtres, des saints Pères et de plusieurs grands Docteurs.

Prendre trop de liberté et de familiarité avec des personnes de sexe différent.

Se vêtir ou parer à mauvaise fin, ou y employer trop de temps. Aller en masque.

Donner ou recevoir des baisers lascifs ou honteux.

Faire, ou exciter, ou permettre des attouchements déshonnêtes sur soi-même ou sur autrui ; sur quoi il faut dire sur quelles sortes de personnes ç'a été.

Se corrompre ou polluer soi-même, ou autrui.

Tomber en pollution en dormant, y ayant donné occasion auparavant, ou y prenant plaisir étant éveillé.

Donner des charmes, poudres, potions ou autres choses semblables pour se faire aimer.

Conseiller, approuver, louer, exciter, servir à d'autres pour commettre quelque péché déshonnête.

Faire quelque action déshonnête en un lieu saint.

Prendre plaisir à voir des bêtes accouplées ensemble.

Faire quelque action déshonnête avec une bête, ou en avoir la volonté.

Tromper une fille ou femme sous promesse de mariage, et par après ne l'épouser pas, double péché.

Abuser l'un de l'autre avant le mariage, quoiqu'on soit fiancé ou accordé.

Ceux qui sont mariés doivent s'examiner ici, si dans l'usage du mariage, ils ont rien fait pour empêcher d'avoir des enfants, ou contre l'obligation mutuelle qu'ils ont les uns aux autres ; ou s'ils ont point usé du mariage par les voies ou manières illicites ; ou s'ils y ont point fait quelque autre chose dont leur conscience les reprenne.

Les pères et mères doivent aussi s'examiner si, en ce qui est du péché déshonnête, ils n'ont point donné de mauvais exemples à leurs enfants ou serviteurs par paroles ou actions impudiques, et s'ils ont apporté le soin et la diligence requise pour empêcher qu'il ne se dise ou fasse rien parmi eux, qui soit contraire à la pureté.

S'ils ont point fait coucher leurs enfants dans leur lit.

S'ils ont point mis leurs garçons et leurs filles à coucher dans un même lit.

S'ils ont point baillé leurs filles à instruire à des hommes.

Contre le septième Commandement.

Rien du prochain tu ne prendras,
Ni retiendras à ton escient.

Avoir volonté de prendre ou de retenir le bien d'autrui.

Commander, conseiller, approuver, provoquer, favoriser, aider à le prendre et retenir.

Prendre en effet ou retenir le bien d'autrui, ou être cause de quelque tort qui lui est fait ou par violence ou par artifice.

Ou par simonie.

Ou en ne disant point son bréviaire, lorsqu'on a un bénéfice.

Ou par procès injustes.

Ou en trompant au jeu.

Ou par usure.

Ou en ne rendant point la justice.

Ou en plaidant une mauvaise cause.

Ou en faisant des monopoles au préjudice du public.

Ou par tromperie en vendant et achetant.

Ou en ne payant pas ce qu'on a acheté des marchands.

Ou en mettant de la monnaie fausse.

Ou en rognant de l'argent.

Ou en achetant une chose qu'on sait bien avoir été dérobée.

Ou en recélant ceux qui dérobent.

Ou en ne payant pas ses dettes par négligence ou malice.

Ou en ne rendant pas ce qui a été prêté, ou mis en dépôt, ou trouvé, sachant ou pouvant savoir à qui il est.

Ou en faisant gagner un procès injuste.

Ou lorsqu'un mari dissipe, vend ou aliène le bien de sa femme contre sa volonté.

Ou en portant faux témoignage.

Ou en faisant de fausses obligations, acquits ou contrats.

Ou en recélant ou n'exécutant pas quelque testament.

Ou en détournant et empêchant ceux qui voudraient faire du bien à un autre.

Ou en déchargeant les riches pour charger les pauvres dans la distribution des tailles ou autres impôts.

Ou en faisant mal aux bestiaux, aux blés ou aux vignes, ou à quelque autre chose du prochain.

Ou étant cause de quelque dommage qui lui arrive, par quelque médisance qu'on a faite de lui.

Ou en faisant mettre par sous-main, aux inventaires des pupilles. leur bien à moins qu'il ne vaut.

Ou en retenant injustement quelques titres ou contrats nécessaires à autrui.

Ou en ne payant pas les dîmes.

Ou en retenant ou retardant trop le salaire des pauvres ouvriers, ou des serviteurs et servantes.

Ou ne tenant pas sa promesse lorsqu'on a trompé une fille en lui promettant de l'épouser ou de la marier, ou ne nourrissant pas l'enfant qui en est sorti.

Ou en quelque autre façon que ce soit.

Dérober quelque chose dans un lieu saint, ou des choses saintes et dédiées au service de l'Église.

Contre le huitième Commandement.

FAUX TÉMOIGNAGE NE DIRAS,
NI MENTIRAS AUCUNEMENT.

Porter faux témoignage.

Fabriquer de faux témoins, en les excitant à dire le faux ou à céler le vrai, par prières, par menaces, par présents ou en quelque autre façon.

Céler le péché, étant interrogé juridiquement et obligé de le découvrir.

Laisser passer la publication d'un monitoire sans révéler la vérité.

Écrire, ou faire écrire, ou publier des libelles ou chansons diffamatoires.

Découvrir le secret d'autrui.

Trahir quelqu'un en révélant son secret à son ennemi.

Ouvrir les lettres d'autrui contre sa volonté et sans cause légitime.

Laisser faire des mariages invalides et où il y a empêchement, quand on publie les bans, sans en avertir.

S'absenter ou se cacher, de peur de dire la vérité et de révéler les choses desquelles on a connaissance et qu'on est obligé de découvrir.

Faire, ou conseiller et exiter à faire des faux contrats et obligations.

Mentir avec connaissance et volonté ; sur quoi il faut dire si ç'a été en chose qui ait porté préjudice à quelqu'un.

Contre le neuvième et dixième Commandement.

Femme d'autrui ne convoitras,
Dieu le défend absolument.
Ses biens tu ne désireras,
Pour les avoir injustement.

Les péchés qui se peuvent commettre contre ces deux commandements, sont compris parmi ceux qui se font contre le sixième et septième, excepté ce qui suit:

Entrer dans la condition du mariage plutôt par un motif charnel et terrestre, que pour les intentions pour lesquelles Dieu l'a établi.

Recevoir ce sacrement en péché mortel.

Ne vivre pas dans la paix et charité mutuelle qui doit être entre les personnes mariées, mais s'injurier, maudire et maltraiter les uns les autres.

Désirer d'avoir le bien d'autrui en quelque façon que ce soit, tandis qu'il ne veut pas s'en défaire.

Désirer que son prochain tombe en nécessité, afin qu'il soit obligé de vendre son bien.

CONTRE LES COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE.

Contre le premier et le second.

Les fêtes tu sanctifieras,
Qui te sont de commandement.
Aux saints dimanches messe ouiras
Et aux fêtes pareillement.

Les péchés qui se peuvent commettre contre ces deux commandements sont compris avec ceux qui se commettent contre le troisième commandement de Dieu.

Contre le troisième et quatrième Commandements.

TOUS TES PÉCHÉS CONFESSERAS
A TOUT LE MOINS UNE FOIS L'AN.
TON CRÉATEUR TU RECEVRAS
AU MOINS A PAQUES HUMBLEMENT.

J'ai mis les péchés qui se peuvent faire contre ces deux commandements, avec ceux qui se font contre le premier commandement de Dieu, parce qu'en effet ils sont aussi contre ce commandement-là, que parce qu'il est nécessaire de s'accuser tout au commencement des péchés qu'on a commis contre la sainte confession et communion.

Outre cela il faut s'examiner :

1. Si on a point manqué à communier à Pâques ; et si on a point communié ayant bu ou mangé auparavant, ou sans y avoir apporté la préparation et dévotion requise.

2. Si on s'est confessé tous les ans, quand on a été malade ou en quelque autre péril de mort, et quand on a été en péché mortel.

Contre le cinquième Commandement.

QUATRE-TEMPS, VIGILES JEUNERAS,
ET LE CARÊME ENTIÈREMENT.

Pour détruire les scrupules et consciences erronées, il est nécessaire de remarquer ici que l'Église n'entend point obliger au jeûne :

1. Ceux qui n'ont pas vingt-et-un ans passés, ou qui sont au-delà de soixante-ans, quoiqu'ils se portent bien :

2. Ceux qui sont infirmes et incommodés en leur santé :

3. Ceux qui travaillent d'un travail pénible :

4. Les nourrices et femmes grosses :

5. Ceux qui sont pauvres et qui n'ont pas de quoi prendre un repas suffisant et passable.

Tous les autres doivent jeûner ; autrement ils pèchent mortellement.

Contre le sixième Commendement.

Vendredi chair ne mangeras,
Ni le samedi mêmement.

Manger ou faire manger de la chair au vendredi, ou au samedi, ou en Carême, ou aux Vigiles et Quatre-Temps ; car tout cela est compris dans ce commandement et dans le précédent. Et sachez qu'il y a aussi bien péché mortel, si ce n'est en cas de maladie et avec dispense, d'en manger au samedi comme au vendredi ; car la même Église qui défend l'un, défend l'autre par un même commandement.

Et par ce même commandement, elle défend aussi de manger des œufs et du fromage en Carême.

Outre cela, sur les commandements de l'Église, il faut encore s'examiner si on a point encouru quelque excommunication ou une autre censure ecclésiastique ; ou si on a point fulminé on fait fulminer quelque anathème ou censure pour des choses trop légères.

SUR LES SACREMENTS

Ensuite de l'examen précédent, il n'y a que quatre choses touchant lesquelles il faut s'examiner sur les Sacrements ; dont la première et la seconde sont sur le Baptême, là ou les pères et mères doivent s'examiner :

1. S'ils ont point été négligents à faire baptiser leurs enfants ;

2. S'ils les ont point fait baptiser dans leur maison,

remettant à leur faire donner le nom quelque temps après dans l'église, chose qui n'est permise qu'aux rois et aux princes, et défendue à tous les autres sous de grandes peines.

La troisième et quatrième sont sur la Confirmation, sur quoi il faut voir :

1. Si on a point négligé de recevoir ce Sacrement ;
2. Si on l'a point reçu en péché mortel.

SUR LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX

Orgueil, Envie, Avarice, Gourmandise, Luxure, Ire, Paresse.

La plus grande partie des péchés qui procèdent des sept capitaux, sont compris dans ceux qui se commettent contre les commandements de Dieu et de l'Église, dont il a été parlé ci-dessus. C'est pourquoi il suffit de s'examiner sur les vices capitaux, en la manière suivante :

Sur l'orgueil.

Désirer et rechercher désordonnément l'estime et la gloire des hommes.

Dire ou faire des choses à cette fin.

Mépriser et abaisser les autres pour s'exalter davantage.

Se glorifier et vanter de ce qu'on a ou de ce qu'on n'a pas.

Se vanter du mal qu'on a fait ou qu'on n'a pas fait.

Louer les autres dans leurs méchantes actions.

Préférer son jugement avec opiniâtreté à celui d'autrui.

Avoir de la vanité et superfluité en ses habits, en ses meubles, en sa table ou en quelque autre chose.

Sur l'Avarice.

Aimer les richesses avec trop de passion.

Oublier le soin qu'on doit avoir de servir Dieu et de vaquer à son salut, pour les acquérir et conserver.

N'assister point les pauvres selon son pouvoir, et leur parler rudement.

Employer les biens qu'on a reçus de Dieu aux jeux, aux cabarets, ou en d'autres usages inutiles ou mauvais, comme en des dépenses excessives de maisons, de jardins, de festins, de meubles et vêtements trop précieux, et d'autres choses semblables.

Sur l'Envie.

Se réjouir volontairement du mal ou de l'affliction d'autrui.

S'attrister avec volonté et connaissance du bien temporel ou spirituel.

Murmurer contre Dieu, lorsqu'on voit qu'il donne plus de prospérités à d'autres qu'à soi.

Sur la Gourmandise.

Faire excès au boire et au manger, et y prendre son plaisir.

En prendre avec tant d'excès qu'on soit contraint de vomir, ou qu'on en perde l'usage de la raison.

Manger des choses qu'on sait être notablement préjudiciables à la santé.

Aller souvent et sans nécessité aux tavernes et cabarets.

Exciter les autres à choses semblables.

Sur l'Ire.

Se laisser emporter à la colère ; sur quoi il faut s'accuser si cela arrive souvent, et si on y demeure longtemps.

Être impatient dans les afflictions que Dieu envoie.
Provoquer les autres à colère et impatience.

Sur la Paresse.

Être paresseux et lâche à faire les œuvres de Dieu.
Faire ses prières sans attention et dévotion.
Se laisser emporter au sommeil durant la prédication.
Avoir aversion et se moquer de ceux qui s'exercent ıns la piété et dans les bonnes œuvres.
Perdre le temps en oisiveté, et négliger à faire les ıoses auxquelles on est obligé par sa condition.
Employer le temps à jouer, et perdre le bien qui doit ˌtre appliqué à de bonnes œuvres.

AUTRES PÉCHÉS QUI SE PEUVENT COMMETTRE PAR LES PERSONNES SUIVANTES :

Par les Pasteurs et autres Ecclésiastiques.

Entrer dans l'état ecclésiastique sans vocation de Dieu, ıais par quelque motif humain et terrestre.
Recevoir les saints Ordres par fraude et sous un faux tre.
Les recevoir étant en péché mortel, ou par simonie en ɔnnant de l'argent ou autre chose pour y être promu.
Les recevoir sans préparation ni dévotion.
Les recevoir et exercer avant l'âge.
Ne pourvoir pas aux bénéfices qui sont en sa nomina- ɔn, des personnes qui aient la capacité et probité re- ıises pour s'en acquitter dignement.
Être pourvu à un bénéfice par voie illégitime : ce qui ɔlige à restituer les fruits.
User mal des biens d'Église, les employer à choses ıperflues ou mauvaises, et n'en assister pas les pauvres.

Avoir un bénéfice qui demande la résidence, et n'y résider pas.

Avoir plusieurs bénéfices incompatibles. Ces deux derniers cas obligent aussi à restitution.

Rechercher ou prendre quelque bénéfice à charge d'âmes, n'ayant pas la capacité requise.

Manquer à dire son bréviaire, ou le dire mal, avec précipitation, sans dévotion ni attention.

Ne se comporter pas avec la piété, la révérence, la modestie et la sainteté requises dans l'exercice des fonctions sacerdotales, comme dans la célébration de la sainte Messe et du divin Office, dans l'administration des Sacrements, etc.

Administrer quelque sacrement ou dire la sainte Messe en péché mortel.

Célébrer ce divin Sacrifice avec du vin qui est aigre, ou avec du pain qui est corrompu.

Laisser tomber par négligence, et faute d'assez d'application, quelque chose de la sainte hostie ou du calice.

Ne se conduire pas, dans les églises et lieux saints, avec respect, silence et modestie ; et ne tenir pas les choses qui servent à l'église, spécialement à l'autel, nettes et propres.

Ne dire pas les messes qu'on est obligé de dire pour les fondateurs et pour ceux qui ont donné quelque chose à cette intention.

Omettre à prêcher, catéchiser, visiter les malades et prisonniers, consoler les affligés et assister les pauvres.

Laisser mourir quelqu'un sans baptême ou sans les autres Sacrements.

N'enseigner pas à ses paroissiens les mystères principaux de la foi et les choses nécessaires à leur salut, et n'apporter pas le soin et la vigilance requise pour les retirer du mal et les porter au bien.

N'étudier point pour se rendre capable de s'acquitter

dignement de son office, et spécialement lorsqu'on doit être employé à entendre les confessions.

Confesser sans avoir l'approbation de l'Évêque et la juridiction.

Entendre les confessions négligemment, par manière d'acquit et à la hâte, sans apporter la diligence requise pour bien examiner ses pénitents, les exciter à la contrition, et leur donner des remèdes contre leurs vices.

Donner l'absolution des cas réservés, n'en ayant pas le pouvoir ; ou la donner à ceux qui en sont incapables, comme à ceux qui ayant le bien d'autrui et le pouvant restituer, ne le font point ; à ceux qui ont des inimitiés et ne veulent point se réconcilier ; à ceux qui sont dans l'occasion prochaine du péché ou qui la donnent à autrui, et qui ne la veulent pas quitter, etc.

Ne consulter point les hommes savants dans les choses douteuses et difficiles à résoudre, mais les décider trop légèrement.

Dire ou faire quelque chose contre le secret de la confession.

Se servir de la confession pour provoquer les pénitents à quelque mal.

Donner mauvais exemple ou scandale, en quelque manière que ce soit.

Ne porter point l'habit et la tonsure ecclésiastique, mais marcher en habit indécent.

Exercer quelque art ou métier séculier, comme de médecin, de chirurgien, de marchand, de tavernier, de joueur de farces, ou quelque autre semblable.

Dire la sainte Messe, entendre les confessions ou exercer quelque autre fonction sacerdotale principalement pour le lucre.

Assister à un mariage clandestin.

Baptiser des enfants en des maisons particulières, remettant l'imposition du nom à un autre temps.

Par les Religieux ou Religieuses.

Entrer en religion par respect humain, ou par quelque considération terrestre, ou par simonie en achetant son entrée et sa réception par argent, ou par quelque autre mauvaise intention.

Céler ou cacher les choses qui peuvent apporter dommage au monastère, et qui à cause de cela empêcheraient la réception, si on les connaissait.

Transgresser et mépriser les commandements des Supérieurs ou Supérieures.

Négliger l'observance de ses règles.

Être cause, par son mauvais exemple ou par ses paroles, que les autres les négligent.

Avoir quelque chose en propre et sans la permission des Supérieurs.

Recevoir ou donner quelque chose sans permission.

Penser, dire, ou écrire, ou faire ou souffrir quelque chose contre la chasteté.

Avoir trop d'affection pour le monde et pour les choses temporelles, et fréquenter et converser trop familièrement avec les personnes séculières.

Murmurer et exciter les autres à murmurer contre les Supérieurs et Supérieures.

Avoir quelque aversion et animosité contre ses frères et sœurs de religion.

N'apporter pas la dévotion et diligence requises dans les exercices de la religion pour les faire saintement.

Dans les visites des Prélats et Supérieurs, ne dire pas la vérité qu'on est tenu de déclarer, ou bien calomnier et accuser quelqu'un faussement.

Sortir de son monastère sans licence du Supérieur, ou en habit indécent.

Faire entrer des femmes ou des filles dans les monastères de religieux, ou des hommes dans les monastères de religieuses, sans nécessité pressante et absolue.

Étant religieuse, sortir de son monastère sans cause légitime et sans permission.

Donner mauvais exemple ou scandale aux séculiers par ses déréglements et par la trop grande licence de sa vie.

Ne s'acquitter pas soigneusement des offices qui ont été donnés par les Supérieurs ou Supérieures.

Se repentir d'être entré en religion et d'avoir fait vœu, et avoir volonté de rompre ses vœux pour sortir de religion.

Écrire ou recevoir des lettres sans permission.

Par les Gouverneurs, Magistrats et autres Seigneurs temporels.

Maltraiter et tyranniser ses vassaux et sujets.

Les obliger, par violence ou par artifices, à leur céder ou vendre leurs terres ou maisons, ou quelque autre chose de ce qui leur appartient.

Obliger, par contrainte, autorité, menaces ou artifices, directement, ou indirectement, par eux ou par autrui, les pères et mères à donner leurs filles, ou les tuteurs et parents leurs mineures qui sont héritières, en mariage à leurs domestiques ou à d'autres ; ou bien empêcher la liberté de tels mariages jusqu'à ce qu'on ait composé avec eux. En quoi il y a non seulement obligation de restitution à la fille, si elle n'est mariée aussi richement qu'elle aurait été si on n'y avait pas mis d'empêchement ; mais encore il y a excommunication fulminée par le saint Concile de Trente[1].

Dans les distributions des tailles et autres impôts, faire

[1] « Quare, cum maxime nefarium sit matrimonii libertatem violare, ...præcipit sancta Synodus omnibus, cujuscumque gradus, dignitatis et conditionis existant, sub anathematis pœna, quam ipso facto incurrant, ne quovis modo directe vel indirecte subditos suos, vel quoscumque alios cogant, quominus libere matrimonia contrahant. » *Conc. Trid.*, sess. 24, cap. 9.

décharger les uns et charger les autres injustement ou par vengeance.

Se faire de partie aux affaires et procès de leurs sujets ou autres, sous prétexte d'embrasser et soutenir la justice, pour en tirer lucre et profit.

Se faire faire des contrats de vente, d'échange ou autres, par leurs vassaux ou autres personnes indéfendues, à la charge de leur payer rente, pension, douaire, ou les payer à leur décharge ; et par après ne s'en acquitter pas comme on s'est obligé.

Faire des emprunts à des vassaux ou autres, d'argent ou d'autres choses qu'ils savent probablement ne leur devoir être prêtées sans la crainte de leur autorité ; et par après, être négligents à les rendre, ceux à qui ils sont dus n'osant les redemander.

Nonobstant qu'ils possèdent les héritages sujets et redevables en quelques rentes dues à leurs seigneuries, se faire néanmoins payer des dites rentes par ceux qui jouissent des autres héritages qui sont voirement prenables des dites rentes, mais qui doivent en être tenus quittes, puisque les susdits héritages redevables sont en leur possession.

Envoyer des soldats par vengeance en quelque paroisse ou en quelque maison.

Exiger des présents de ses vassaux, pour les défendre des soldats ou des affaires publiques.

Exiger d'eux quelque service auquel ils ne sont pas obligés, et duquel on ne les récompense point.

Vexer indûment les pauvres par procès et chicanerie, ou par quelque autre voie.

Empêcher que les biens ecclésiastiques ne soient baillés à ce qu'ils valent, afin de les avoir à bon marché.

Usurper les biens et les rentes de l'Église ou des hôpitaux, ou ne payer pas celles qui leur sont dues.

Exiger ou usurper sur ses vassaux des redevances injustes, comme de nourrir des chiens et chevaux, des

droits de garenne et de colombier, de prévôté[1], récence, et autres choses semblables.

Bannir sa prévôté trop excessivement, et la faire cueillir par ses valets.

Faire payer ses rentes à plus haut prix qu'elles ne valent.

Bailler ses moulins à ferme par un trop haut prix, sachant bien ou devant considérer que cela est cause que les meuniers dérobent, et partant, se rendant coupables et participants de leur larcin.

Donner mauvais exemple en faisant mal, ou ne faisant pas le bien qu'on doit faire.

Contraindre ceux qui vendent et achètent, à bailler des aveux[2] auxquels ils ne sont point obligés.

Obliger ses vassaux, sous ombre de prairies faisables, à en faire d'autres, à quoi ils ne sont point sujets.

N'empêcher pas les désordres et offenses contre Dieu, qu'on peut empêcher, comme les duels, les blasphèmes, les scandales, etc.

Ne tenir pas la main à faire observer les choses qui concernent la police et le bien public, tant au temporel qu'au spirituel.

Ne tenir pas la main à l'observance des fêtes, et ne faire pas fermer les tavernes et cabarets, pour le moins durant la grand'messe et les vêpres.

Ne pourvoir pas aux bénéfices qui sont en sa nomination, des personnes qui aient la capacité et probité requises pour s'en acquitter dignement.

Mépriser et traiter indignement les pasteurs et autres ecclésiastiques ; les employer en des affaires temporelles

[1] Dignité, fonction, juridiction du prévôt, officier qui jugeait les procès pendants entre les vassaux, et exigeait pour cette fonction certaines redevances.

[2] Reconnaissance de vassalité, de ses obligations à l'egard du seigneur, ce qu'on avoue tenir de lui. « Un seigneur ne peut contraindre son vassal de bailler aveu plus d'une fois en sa vie. » Loysel, 599.

et mécaniques ; les obliger de retarder le service divin hors l'heure en laquelle il se doit faire ; et exiger d'eux, spécialement dans l'église, des hommages et servitudes indignes de la profession ecclésiastique.

Par les Officiers des finances.

Ne rendre pas la justice suivant l'ordonnance.

Ne partir[1] pas les tailles équitablement.

Prendre de l'argent et des présents, ou se laisser gagner par faveur, crainte, respect ou intérêt, pour soulager quelques élections ou paroisses, et opprimer les autres.

Faire des brigues dans sa compagnie[2] pour ce sujet.

Ayant fait sa visite, ne pas faire un fidèle rapport à la compagnie de la commodité ou incommodité des élections et paroisses.

Ne nommer pas des gens de bien pour témoins réducteurs.

Prendre plus qu'il n'est raisonnable pour ses signatures et vacations.

Par les Juges et Conseillers.

N'avoir pas la science et capacité requises pour exercer son office.

N'apporter pas la diligence nécessaire pour examiner les causes avant que de les juger.

Donner des sentences injustes, ou y contribuer et consentir.

Ne rendre pas la justice aux personnes indéfendues, mais les opprimer pour favoriser ses amis.

Souffrir ou faire des procédures contre les ordonnances et règlements.

[1] Répartir.

[2] Le comité des censeurs ou répartiteurs.

Mettre en rapport une cause qui se peut justement vider en audience.

Prolonger les procès ou consentir aux chicaneries des parties, qui font des malices pour avoir le bien d'autrui, et de longues procédures pour ennuyer celui qui a le droit.

Faire des brigues dans sa compagnie, pour empêcher ou corrompre la justice.

Ordonner des accessions de lieu, sans en être requis et sans nécessité.

Usurper sur la charge de ses confrères, et par cabale empêcher la fonction de leur office.

Ne faire pas fidèlement son rapport : soustraire, céler ou supposer quelque pièce pour faire gagner la cause ou les dépens contre la justice ; ou bien colorer son avis de raisons apparentes pour attirer les autres à son opinion.

Refuser de faire justice, ou différer le jugement avec notable dommage des parties.

Omettre, au préjudice d'un tiers, de condamner aux dépens, amendes ou intérêts ceux qui y doivent être condamnés.

Taxer de pleins dépens à ceux qui ne doivent avoir qu'une simple vacation.

N'observer et ne faire point observer les lois, ordonnances et coutumes.

Laisser faire des blasphèmes, meurtres, duels, larcins, voleries, usures, fausse monnaie, faux poids et fausse mesure, scandales ou autres méchancetés, par négligence ou connivence.

Retarder, empêcher ou négliger les affaires de l'Église, des pauvres ou autres choses pieuses.

Souffrir les exactions et injustices des autres officiers, qu'on doit réprimer et châtier, comme greffiers, sergents et autres.

Condamner quelqu'un sans suffisante preuve, ou sans être pleinement éclairci de l'affaire.

Faire donner la torture sans indices suffisants ou preuves valables.

Être trop indulgent et lâche à condamner et punir les méchants.

Violer les immunités ecclésiastiques en usurpant la juridiction de l'Église, ou en quelque autre manière.

Faire mépriser les censures de l'Église, en accordant trop facilement aux parties de s'en servir pour des sujets qui ne le méritent pas.

Prendre des dons et présents pour bien ou mal juger, ou pour se déporter du jugement d'une cause au préjudice d'un tiers.

Faire quelque injustice dans l'examen des témoins, leur faisant dire plus ou moins qu'il ne faut, ou faisant écrire autrement que ce qu'ils ont dit.

Exiger au-delà de ce qui est raisonnable.

Faire mettre quelqu'un en prison injustement, ou avec violence et outrage sans nécessité.

Élargir un prisonnier au préjudice de sa partie ou de l'intérêt public, ou le laisser trop longtemps en prison par négligence ou malice.

Être négligent à visiter les prisons, pour voir comme on y traite les prisonniers, et pour entendre leurs plaintes et leur faire justice.

Ne pourvoir pas à temps de confesseur à un criminel condamné à la mort.

Violer le serment par lequel on a juré d'exercer fidèlement son office.

Par les Capitaines et Soldats.

Retenir l'argent du roi, qui appartient à ses compagnons.

N'empêcher pas les jurements, blasphèmes, larcins, violences et autres désordres qui se font par les soldats, ou ne les obliger pas à rendre ce qu'ils ont pris à leurs hôtes ou à d'autres.

Prendre de l'argent ou autre chose d'une paroisse pour n'y pas loger, et pour aller loger en une autre.

Loger en des paroisses par vengeance, ou à la sollicitation des personnes qui le font faire dans cet esprit.

Vexer indûment ses hôtes, et les forcer à bailler de l'argent, ou à faire de trop grands frais, ou à fournir des chevaux, harnais ou autres choses.

Les menacer, injurier, battre ; brûler et rompre leurs meubles.

Prendre de l'argent de son hôte pour ne loger point chez lui, et aller loger chez un autre.

Par les Sénéchaux des Seigneurs.

Contribuer aux violences et usurpations injustes des seigneurs dont ils sont sénechaux ; comme de condamner injustement les vassaux à des redevances où ils ne sont pas obligés ; taxer les rentes plus qu'elles ne valent, et autres malices.

Par les Avocats et Procureurs.

Prendre des causes qu'on sait bien être injustes ; ou entreprendre toutes sortes de causes indifféremment, sans regarder si elles sont bonnes ou mauvaises.

Ayant pris une cause qu'on croit du commencement être juste, et par après ayant reconnu son injustice, ne laisser pas de la poursuivre.

User de fraude pour gagner un procès injustement.

Laisser perdre le procès de son client par négligence et faute d'étudier pour défendre son droit, ou par connivence avec la partie, en découvrant les secrets, ou taisant les raisons qui sont pour le droit de la cause.

Refuser de défendre les justes causes des veuves et des orphelins.

Tenir les procès en longueur, et rechercher des délais

frustratoires, et user de nouvelles et injustes pratiques dans la procédure.

Suborner des témoins pour dire le faux ou pour taire la vérité ; alléguer faussement les lois ; citer les Docteurs contre leur intention ; produire quelque fausse pièce ; prendre l'accessoire pour le principal.

Briguer ou faire des cabales pour une mauvaise cause.

Conseiller à son client d'appeler, sachant bien qu'il est justement condamné.

Défendre une cause usuraire.

Prendre trop de causes, en sorte qu'on ne peut pas apporter la diligence requise à chacune.

Obliger ses clients à faire des frais sans nécessité, les mandant et faisant venir de loin avant le temps, ou leur faisant faire plusieurs voyages et perdre le temps par négligence ou malice.

Perdre les écritures des clients par négligence ; ou les brûler ou déchirer, y ajouter ou diminuer, au préjudice d'un tiers.

Prendre, ou permettre à ses clercs de prendre pour leur salaire plus qu'il n'est raisonnable.

Violer le serment par lequel on a juré de s'acquitter fidèlement de son devoir.

Par les Greffiers.

Ne coucher pas fidèlement sur le plumitif l'ordonnance du Juge.

Apporter de la difficulté à délivrer quelques pièces, afin d'en avoir davantage.

Ne se comporter pas fidèlement selon la Coutume et les Ordonnances, aux décrets des héritages.

Prendre plus qu'il ne leur appartient.

Par les Notaires et Tabellions.

Ne savoir pas la Coutume et les Ordonnances, afin d'y conformer les contrats.

Faire de faux contrats, ou quittances, ou obligations ; ou de fausses audiences ou quelque autre pièce ; ou les antidater, ou y mettre quelque clause obscure pour entretenir des procès.

Faire des contrats usuraires, qu'on sait bien être tels.

Ne pas tenir et garder fidèle registre de tout, ou en ôter quelques minutes.

Lacérer ou biffer quelque instrument nécessaire à quelqu'un ; ou refuser, pour ne déplaire à un autre, de le délivrer à ceux qui le requièrent justement.

Omettre, par malice ou par ignorance, les solennités requises dans un contrat, comme son nom, son seing, les témoins, le jour, le mois et l'an.

Faire des contrats au jour de fêtes sans grande nécessité.

Exiger ou prendre pour son salaire plus qu'il n'est dû.

Par les Huissiers ou Sergents.

Bailler par faveur, crainte, haine. argent ou autre motif, aux parties requérantes, des exploits d'assignations, lesquelles ils n'ont point faites, ou ne les ont faites le jour dont elles sont datées.

Retenir les actes obligatoires des créanciers, différant de les mettre en exécution. en faveur des redevables.

Rechercher, ou, qui pis est, supposer des charges de contraindre les particuliers, pour leur apporter vexation, par vengeance ou pour en tirer de l'argent.

Au lieu de prendre biens suffisants pour la dette, prendre par exécution des biens de moindre prix, qui leur sont demeurés, soit pour n'être suffisants de contenter leur salaire, soit pour n'en avoir fait la vendue,

soit pour avoir occasion d'y retourner, et de constituer le redevable en plus grands frais.

Rendre faux procès-verbaux de rebellion, ou y mettre des charges contre la vérité pour faire la chose plus griève; et d'abondant confirmer le contenu par témoignage et serment, induire les recors[1] de signer ou déposer le faux, y employer des recors qui n'y étaient point, les induire et solliciter de signer ou d'y rapporter le faux à leur intention. Sur quoi il faut dire quel préjudice en est arrivé à celui contre lequel a été fait le faux rapport.

Exiger plus grand salaire qu'il ne leur appartient, ou l'exiger des redevables qui n'étaient obligés de les satisfaire, sans en tenir compte au requérant, duquel il se sont fait payer tout du long.

Faisant la vendue des biens des mineurs, en recéler quelques-uns en faveur d'autrui ou pour son profit particulier.

Faisant la vendue de tels biens, en mettre à son profit sous le nom de personnes interposées ou autrement, ne recevant ou ne couchant les enchères, ou en précipitant l'adjudication sans donner loisir aux enchérisseurs de parler et de renchérir.

Faire fraude au préjudice du mineur ou de l'obligé en quelque autre manière.

Prendre par exécution des biens d'autrui, sans en laisser exploit dûment fait au redevable, tellement que le dit prétendu redevable et dessaisi en est constitué en grand intérêt.

Refuser, en faveur des redevables ou autres, de faire des exploits dont ils ont été requis, tellement que les requérants en ont souffert de la perte, ou ont été détournés de plus poursuivre leurs affaires, et peut-être contraints de les abandonner.

[1] On appel recors, celui qui accompagne un huissier pour lui servir de témoin et lui donner main-forte au besoin.

Être rigoureux aux pauvres gens, les intimidant par paroles ou actions de violence, comme de renverser le pot de dessus le feu pour l'emporter, rompre les portes et autres meubles, etc.

Sous l'ombre d'un exécutoire sur une Communauté, travailler indûment les pauvres pour en tirer de l'argent pour eux, au lieu de s'adresser aux plus riches, ou bien prendre de l'argent des riches à cet effet.

Prendre l'occasion au jour du dimanche ou autre fête, et au temps de la messe et du divin service, pour aller contraindre le peuple, et pour crainte de quoi il a été détourné d'aller à l'église.

En question d'établissement de Commissaires régisseurs, simuler en établir aucuns pour en tirer de l'argent, ou prendre de l'argent de ceux qui raisonnablement doivent y être établis, pour à ce moyen ou par faveur les décharger, et y en commettre d'autres qui ne doivent pas y être commis.

Mille autres méchancetés, dont ils doivent s'examiner afin de s'en accuser et d'en faire pénitence.

Par les Tuteurs et Curateurs.

Omettre quelque chose dans l'inventaire.

Empêcher que les biens des pupilles ne soient vendus autant qu'ils valent, les achetant eux-mêmes et empêchant les autres, soit par autorité, soit par subtilité, d'enchérir par dessus eux.

N'avoir le soin convenable des pupilles, tant pour leurs corps que pour leurs âmes.

N'administrer fidèlement leur bien.

Par ceux qui ont des procès.

Entreprendre un procès par haine ou par injustice, à dessein de ruiner ou incommoder son prochain, et puis mettre sa terre en décret.

Avoir dessein de faire perdre, en tout ou en partie, ses dettes à ses créanciers, en s'opposant, appelant, inscrivant, ou supposant des dettes plus anciennes, ou des personnes qui réclament son bien.

Avancer ses enfants, ou faire séparer sa femme pour frustrer ses créanciers, et faire réclamer son bien par sa femme et ses enfants.

Fabriquer des faux témoins, faire de fausses pièces ; solliciter des officiers, sergents, tabellions ou autres, de contribuer à sa méchanceté.

Prêter son nom pour empêcher que le légitime créancier n'emporte les deniers qui lui sont adjugés.

Réclamer les namps[1] exécutés en vertu de brevets ou obligations supposées.

Une femme qui suppose un faux amortissement de sa dot, pour en avoir remplacement sur le bien de son mari.

Refuser ou éviter, par malice et opiniâtreté, un accommodement amiable par arbitres intelligents et désintéressés.

Mille autres malicieux artifices qui se pratiquent par ceux qui ont des procès, desquels ils doivent soigneusement s'examiner pour s'en confesser et corriger.

Par les Médecins, Apothicaires et Chirurgiens.

Exercer quelqu'un de ces offices, sans avoir la capacité requise.

Ordonner des médecines ou remèdes dangereux, sans bien connaître la qualité de la maladie ou du remède.

N'avertir de bonne heure le malade de se mettre en bon état, spécialement lorsqu'ils le voient en péril.

Conseiller ou ordonner des choses, pour la santé du corps, qui ne se peuvent faire sans offenser Dieu.

[1] Mot très ancien, encore en usage en Normandie au temps du P. Eudes, et qui signifie *gage*, *nantissement*.

Être trop faciles à permettre aux malades l'usage de la chair aux jours défendus.

Prolonger la maladie pour gagner davantage.

Être cause de la mort de quelqu'un.

Refuser d'assister les malades qui sont pauvres.

Les Apothicaires : N'être exacts à composer les médecines selon les ordonnances des médecins.

Donner du poison à ceux qui en veulent mal user.

Donner des drogues pour procurer l'avortement.

Vendre les remèdes plus que de raison.

Bailler de faux refers[1].

Par les Marchands et Artisans.

Ayant vendu quelque marchandise, livrer l'une pour l'autre et de moindre valeur.

Vendre ou acheter à faux poids ou à fausse mesure.

Vendre ou acheter plus ou moins que le juste prix.

Faire monopole avec ses compagnons, ou acheter toute une sorte de marchandise, afin de vendre par après ce qu'il voudra.

Vendre de la marchandise falsifiée, comme les drapiers qui vendent de la fausse teinture.

Vendre de la marchandise qu'ils savent devoir être employée en mauvais usage.

Porter envie à ceux de sa condition ; mépriser et mal parler de leur marchandise ou de leurs personnes, et ainsi leur porter préjudice.

Ne travailler fidèlement et tromper quelqu'un.

Le faire payer plus qu'il n'est raisonnable.

[1] Vieux mot employé pour signifier des certificats ou rapports d'experts en cas de mort, d'accidents, etc.

Par les Taverniers ou Cabaretiers.

Donner à boire durant le service divin, contre l'Ordonnance.

Vendre des viandes défendues.

Bailler à boire à ses hôtes plus qu'il ne faut, et contribuer par ce moyen à leurs excès et enivrements.

Mixtionner le cidre ou le vin.

Retirer et loger sciemment les larrons et autres personnes scandaleuses.

Par les Simoniaques.

Vendre ou avoir volonté de vendre ou acheter un Bénéfice ou une chose sainte.

Jouir d'une Chapelle, Prieuré ou autre bien d'Église, sous un nom emprunté.

Donner ou accepter un Bénéfice, à condition qu'on ne paiera point les dîmes.

Servir à la simonie d'autrui et prêter son nom pour ce sujet, prenant l'obligation de l'acheteur et s'obligeant au vendeur ; ou conseillant, excitant, approuvant chose semblable, ou y aidant en quelque façon que ce soit.

Jouir du bien d'Église sous le nom de ses enfants, pour les faire étudier, quoiqu'on n'ait pas le dessein qu'ils soient d'Église.

Voilà les principales choses sur lesquelles ont doit s'examiner, lorsqu'il est question de faire une confession générale, chacun selon sa condition et qualité, et selon le besoin qu'il en a.

ORAISON

pour dire devant la Confession.

O MON Sauveur, je désire maintenant, pour l'amour de vous et pour votre sainte gloire, faire une bonne confession, et une parfaite pénitence de mes péchés. Mais sans vous je ne puis rien. C'est pourquoi j'ai recours à votre très grande miséricorde, et vous supplie très humblement et de tout mon cœur, par toutes vos bontés, par votre douloureuse Passion, par vos sacrées Plaies, par votre précieux Sang, par votre sainte mort, par le très grand amour que vous portez à votre bienheureuse Mère et par celui qu'elle vous porte, et par tout le service qui vous a été et sera rendu à jamais par tous vos Anges et par tous vos Saints, de me donner toutes les lumières et les grâces qui me sont nécessaires pour connaître mes péchés, pour les confesser entièrement, pour en avoir une véritable contrition, et pour me convertir à vous parfaitement.

O Mère de mon Sauveur, Mère de miséricorde, ô bienheureux saint Joseph, ô mon saint Ange gardien, ô tous les Saints et Saintes de Jésus, aidez-moi s'il vous plaît par vos saintes prières, et pendant que je me confesserai de mes fautes, prosternez-vous aux pieds de la divine Miséricorde, pour ce misérable pécheur, afin de lui obtenir une parfaite contrition, un vrai esprit de pénitence, et une puissante grâce pour renoncer entièrement au péché, et commencer une vie toute nouvelle et vraiment chrétienne.

Après cela, il faut tâcher, avec la grâce de Notre-Seigneur, d'exciter en soi la contrition, et en produire plusieurs actes, conformément à ce qui a été dit ci-dessus sur ce sujet, au Chapitre XVI, en la page 439 et aux suivantes, qu'il est fort bon de lire avec attention avant que de se confesser ; comme aussi le Chapitre XVII, de la Confession.

ORAISON
pour dire après la Confession.

O MON Seigneur Jésus, Dieu de miséricorde et de consolation, je vous bénis de tout mon cœur d'avoir établi le sacrement de la Pénitence dans votre sainte Église, et de toutes les grâces que vous avez communiquées et que vous communiquerez à jamais par ce même sacrement à toutes les âmes qui l'ont reçu et qui le recevront, spécialement à la mienne, la plus indigne et la plus misérable de toutes.

O mon Sauveur, je reconnais devant tout le monde que, quand vous ne m'auriez pardonné qu'un seul péché véniel et une seule fois, vous m'auriez fait une plus grande faveur que si vous m'aviez délivré de toutes les pestes et autres maladies et afflictions corporelles qui sont au monde ; puisque le moindre péché est un plus grand mal que tous les maux temporels qui se peuvent imaginer. Quelle obligation donc vous ai-je, ô mon Dieu, de m'avoir pardonné tant et tant de fois ? Que tous les Anges, que tous les Saints, que votre sainte Mère, et que toutes vos miséricordes vous louent et bénissent éternellement.

O mon Sauveur, lavez et purifiez toujours de plus en plus mon âme dans votre précieux Sang. Détruisez en moi entièrement le règne du péché et de Satan ; spécialement anéantissez en mon âme les vices auxquels je suis le plus enclin. Établissez-y l'empire de votre grâce, de votre divin amour et de toutes vos saintes vertus. Imprimez fortement dans mon esprit et dans mon cœur les saintes instructions qui m'ont été données dans la prédication et dans la confession. Donnez-moi la grâce de les mettre en usage.

Surtout, mon cher Jésus, je vous conjure par votre précieux Sang, par vos grandes miséricordes, par tout ce que vous êtes, et par le très grand amour que vous portez à votre sainte Mère et à tous vos Saints, de m'accor-

der une chose que je vous demande de tout mon cœur et pour la gloire de votre saint nom, à savoir que je meure plutôt que de vous offenser jamais mortellement.

Enfin, mon Dieu et mon tout, convertissez-moi parfaitement à vous, et faites que je ne vive plus en la terre que pour vous y aimer, servir et glorifier selon votre très sainte volonté.

Très sainte Vierge, je m'offre et me donne à vous : donnez-moi à votre Fils, et le priez qu'il accomplisse en moi toutes ces choses pour l'amour de lui-même et pour la pure gloire de sa divine Majesté.

Bienheureux saint Joseph, bienheureux saint Gabriel, mon saint Ange gardien, bienheureux Anges, bienheureux Saints et Saintes de Jésus, je m'offre à vous : offrez-moi à Jésus et à sa très sainte Mère. Prenez-moi en votre protection, défendez-moi du péché, de Satan et de moi-même, et faites par vos saintes prières devant Dieu, que je perde plutôt mille fois la vie que de perdre la grâce, dont le plus petit degré vaut mieux que cent mille empires ; et que je commence aujourd'hui à imiter en la terre la vie sainte et céleste dont vous vivez au ciel, et dont je désire et espère y vivre un jour avec vous afin d'y bénir et aimer éternellement Celui qui ne m'a fait que pour lui, et auquel je veux appartenir pour jamais.

O Jésus, ô Marie, Mère de Jésus, donnez-moi, s'il vous plaît, votre sainte bénédiction.

Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria !

VIVE JÉSUS ET MARIE !

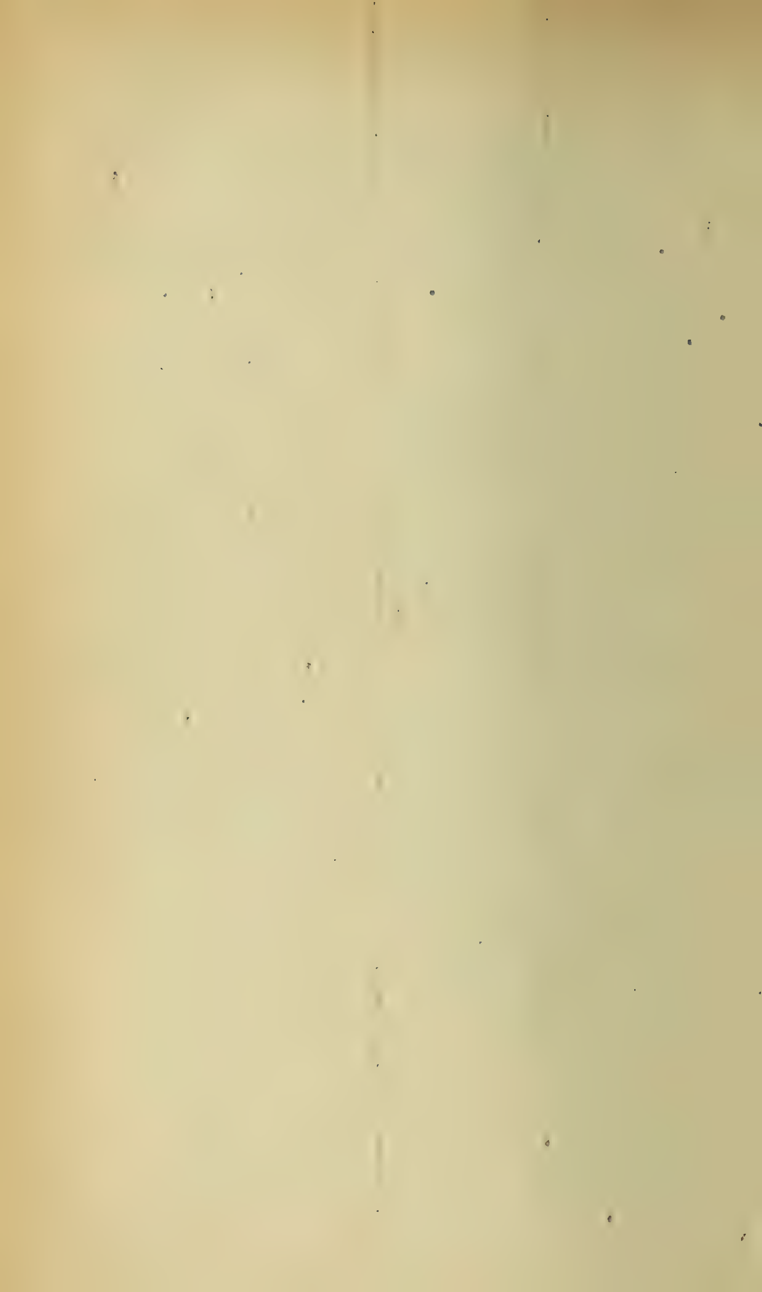


TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME II

TRAITÉ DE L'HONNEUR DU AUX SAINTS LIEUX

MÉDITATIONS SUR L'HUMILITÉ

ENTRETIENS INTÉRIEURS
DE L'AME CHRÉTIENNE AVEC SON DIEU

CONTRAT DE L'HOMME AVEC DIEU
PAR LE SAINT BAPTÊME

EXERCICE DE PIÉTÉ

très utile et très important, tant pour les malades et moribonds, que pour ceux qui les assistent.

EXERCICE DE PIÉTÉ

CONTENANT EN ABRÉGÉ LES CHOSES PRINCIPALES QUI SONT NÉCESSAIRES POUR VIVRE CHRÉTIENNEMENT ET SAINTEMENT

I. — EXERCICE POUR LE MATIN

II. — EXERCICE DURANT LA JOURNÉE

III. — EXERCICE POUR LE SOIR

IV. — EXERCICE POUR LA CONFESSION ET LA COMMUNION

V. — EXERCICE UTILE EN TOUT TEMPS

VI. — Le Salut assuré

VII. — Le Paradis de la Terre

VIII. — La Prière en Famille

IX. — Salutation à la très sainte Vierge Marie

Qui contient ses plus éminentes qualités, et qui est pleine de bénédiction pour ceux qui la disent avec dévotion.

X. — SALUTATION AU TRÈS SAINT CŒUR
du Fils de Dieu et de sa très sacrée Mère.

LA VIE DU CHRÉTIEN
OU LE CATÉCHISME DE LA MISSION

Des principaux péchés qui se peuvent commettre contre chaque commandement de Dieu

Contre les Commandements de l'Église

Vannes. — Imprimerie Lafolye Frères.

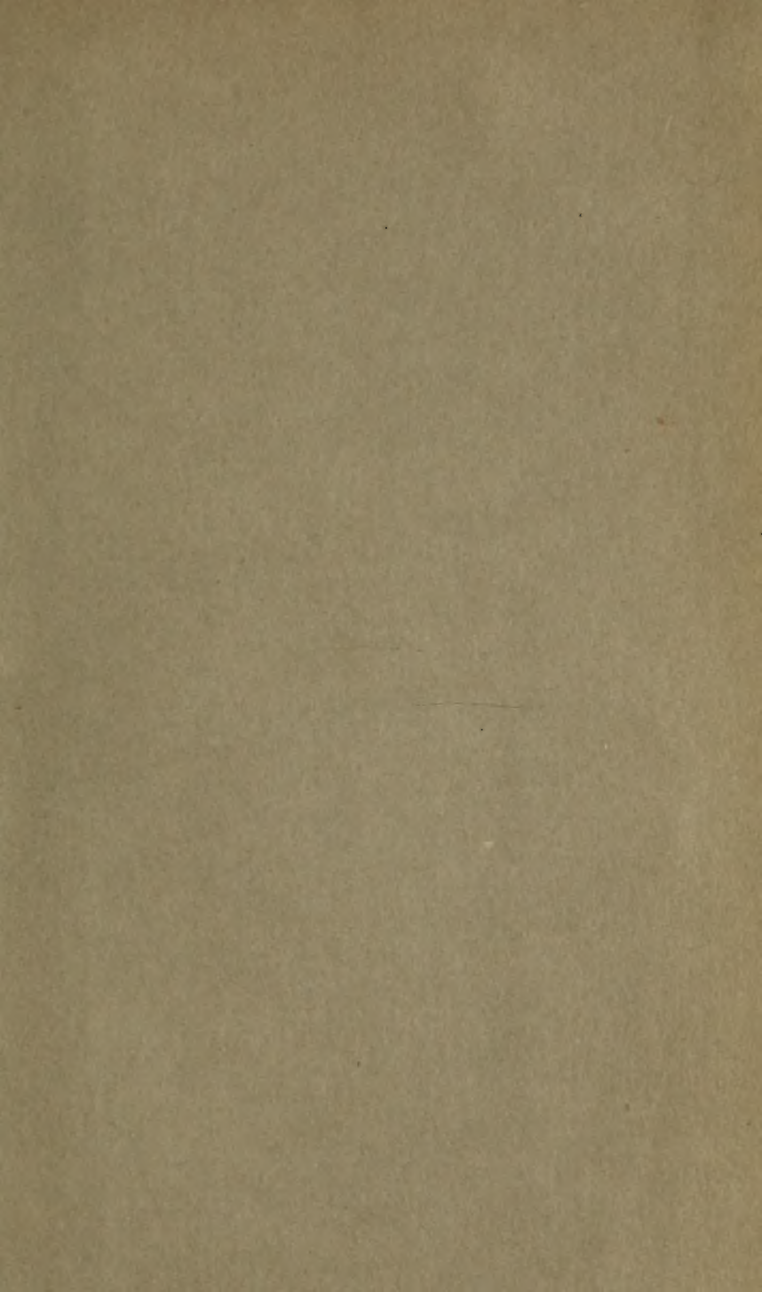













Duke University Libraries
D02500797U